This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

RESID. TOLEDO.
ANNULED
Bibl. Prov. Atl. S. J.

F20048

DT

L'ANCIEN CLERGÉ DE FRANCE

LES ÉVÊQUES

AVANT

LA RÉVOLUTION

L'ABBÉ SICARD

L'ANCIEN CLERGÉ

DE FRANCE

I

LES ÉVÊQUES

AVANT

LA RÉVOLUTION

ANNULÉ
Bibl. Prov. All. S. J.

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
90, RUE BONAPARTE, 90

1893

DC 158.1
S5
v.1

PRÉFACE

Nous [illegible] de France. [illegible] ces moines [illegible] était recrutée, [illegible] mée nombreuse [illegible] pays ? Voilà le grand sujet [illegible].

Nous le croyons intéressant et, disons-le, [illegible] gré des publications multiples [illegible] que pour les autres classes de la nation, la Révolution a creusé un abîme entre le présent et le passé. La religion, la hiérarchie sont les mêmes avant et après cette date fatidique ; mais le décor extérieur, la situation sociale et politique, les richesses, le rôle profane, que les âges avaient apportés à l'Église comme une parure mondaine, ont été emportés sans retour dans cette crise suprême. La discipline elle-même a subi des modifications profondes.

Il s'agirait de ressusciter historiquement ce grand corps. Voilà cent ans que la main de la Révolution a brisé son organisme plusieurs fois séculaire. Le moment semble venu de le reconstituer. Il est temps. Les plus âgés d'entre nous ont pu

1. M. Taine, dans son ouvrage capital sur l'ancien régime et la Révolution, n'a pu accorder au clergé une très grande place, parce qu'il présentait une histoire générale ; sans quoi, il nous eût laissé peu à faire. Et encore ses pages donnent de grandes lumières sur le sujet qui nous occupe. Nous faisons observer, pour prendre date, qu'une partie de nos études a paru dans le *Correspondant* antérieurement à certaines publications récentes.

recueillir encore les souvenirs, les témoignages des contemporains, des rares survivants de l'ancien régime. D'un autre côté, les publications locales que chaque année voit éclore, en éclairant les annales de chaque diocèse, de chaque province, permettent de dégager une vue d'ensemble.

L'Eglise a occupé une telle place en France avant la Révolution, que faire connaître ses organes, ses institutions, sa vie, c'est apporter un précieux appoint à l'histoire générale. Un tel sujet bénéficie d'avance de l'intérêt passionné qui s'attache à ce genre d'études. Il peut d'autant plus exciter la curiosité que ce passé a des lumières, peut-être des éléments de solution, pour certaines questions agitées ardemment autour de nous.

En écrivant ces pages, sans autre préoccupation que la vérité historique, nous avons eu la joie de parcourir des terres nouvelles. Nous serions heureux de faire partager cette impression et ce charme au lecteur.

LIVRE PREMIER

SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

NAISSANCE ET TITRES DES ÉVÊQUES

CHAPITRE PREMIER

Tous les Évêques pris dans la Noblesse

Grands noms de l'épiscopat. — Evêques fiers de leur naissance. — Depuis le concordat de François Ier, l'épiscopat envahi par la noblesse. — Sous Louis XIV, on y rencontre encore des roturiers. — Au XVIIIme siècle, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, les plébéiens exclus de plus en plus. — Pourquoi ? — La nomination de Mr de Beauvais à l'évêché de Sénez fut tout un événement. — En 1789, il n'y a pas un seul évêque roturier. — L'absence de particule chez quatre ou cinq n'est pas une preuve de roture.

Sortons de notre temps. Oublions un instant l'origine modeste, l'existence retirée, le train simple de nos évêques. Il s'agit de faire revivre à nos yeux un épiscopat noble, riche, brillant, retentissant, mêlé à tous les rouages de l'Etat, à tous les grands intérêts du pays. Surtout ne nous hâtons pas de nous scandaliser d'une situation, ni d'habitudes que les siècles avaient léguées à l'ancien régime. Nous verrons quelle dignité de vie, quelles vertus chrétiennes se cachaient le plus souvent sous ce décor séculier, sous cette représentation mondaine.

Ouvrez la *France ecclésiastique*, l'*Almanach royal* de 1789, vous serez tout d'abord frappé de ce fait : sur les cent trente évêques qui sont à la tête des diocèses, tous sortent de la haute noblesse ou de familles anoblies, beaucoup des premières maisons du royaume. Metz a un Montmorency-Laval ; deux Rohan-Guemene occupent les sièges de Strasbourg et de Cambrai. Nous trouvons trois La Rochefoucauld à Rouen, à Beauvais et à Saintes ; deux Talleyrand-Périgord à Reims et à Autun, un Durfort à Besançon, un Clermont-Tonnerre à Châlons-sur-Marne, un Polignac à Meaux, un Crussol-d'Uzès à la Rochelle, un Sainte-Aulaire à Poitiers, un Breteuil à Montauban, un Seignelay-Colbert à Rodez, un Dillon à Narbonne, un Chabot à Saint-Claude, un Latour-du-Pin-Montauban à Auch, un Vintimille à Carcassonne, deux du Plessis-d'Argentre à Limoges et à Sées, un Maillé-la-Tour-Landry à Saint-Papoul, un Narbonne-Lara à Évreux, un Juigne à Paris, un La Marche à Saint-Pol-de-Léon, un Grimaldi à Noyon, un Mercy à Luçon [1].

Tout l'armorial de France est représenté dans l'épiscopat. Si Saint-Simon avait pu contempler ces prélats, satisfait de leur naissance, il leur eût épargné les qualifications de « cuistres de séminaire, » de « cuistres violets [2], »

1. Signalons encore un La Ferronays à Lisieux, deux Nicolaï à Béziers et à Gabors, un Sabran à Laon, un Roquelaure à Senlis, un Castries à Vabres, deux Bernis à Alby, un Lubersac à Chartres, un Bourdeilles à Soissons, un Marbeuf à Lyon, quatre Castellane à Mende, Lavaur, Toulon et Senez, deux Brienne à Sens, deux Cicé à Bordeaux et à Auxerre, un Boisgelin à Aix, un Fontanges à Toulouse, un Bethizy à Uzès, un d'Osmond à Comminges, deux Conzié à Tours et à Arras, un Machault à Amiens, un Amelot à Vannes, un Puységur à Bourges, un Bonal à Clermont, un Galard au Puy, un Flamarens à Nimes, un La Luzerne à Langres, un Bausset à Alais, un Fumel à Lodève, un d'Agoult à Pamiers, un Belloy à Marseille, un Suffren-Saint-Tropez à Nevers, un Pompignan à Vienne, un La Fare à Nancy, un La Baume à Cavaillon, un Lauzières-Themines à Blois, un Chalmazel à Coutances, deux Barral à Troyes, un Royère à Castres, un de Pressy à Boulogne, etc.

2. Saint-Simon a la dent dure contre les évêques gens de peu qu'il ne paraît guère apprécier plus que les Jésuites et les Sulpiciens. Voyez le portrait qu'il trace de Le Normand, évêque d'Evreux. « C'était, dit-il, un homme fait exprès pour le P. Tellier, *un cuistre de la lie du peuple*, qui, à force de répéter, puis régenter, après professer, était devenu habile en cette science dure de l'école et dans la chicane ecclésiastique, dont il entendait fort bien les procédures. Je ne sais qui le produisit au cardinal de Noailles qui le fit son official, et qui, dix ou douze ans après, le chassa honteusement pour des trahisons considérables qu'il découvrit que les Jésuites lui avaient fait faire

Ces évêques gentilshommes savaient et aimaient à faire savoir qu'ils avaient des ancêtres. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, fit établir à grands frais la descendance de sa famille par le généalogiste Gérin. Il tenait à prouver qu'elle était issue des anciens barons du Dauphiné et du fameux Amblard de Beaumont. On l'accusa alors de trop se ressouvenir « de ses parchemins[1] ». M. de Coucy, un descendant des fameux sires de Coucy, qui avait succédé en 1789, sur le siège de la Rochelle, à un prélat de très grand nom, M. de Crussol d'Uzès, écrivait en 1792, dans les premières rigueurs de l'exil : « Un évêque de France dans ma position, qui a l'honneur d'être allié à la maison de Bourbon et par là même au roi et à la reine d'Espagne, pourrait peut être implorer la protection, l'intérêt et les bienfaits de ces augustes souverains ; mais je mettrai ma gloire à recevoir ceux de l'Église pour les intérêts de laquelle j'ai tout sacrifié. » Saint-Simon a rendu célèbre la vanité généalogique de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, que l'abbé de Caumartin couvrit de ridicule en le recevant à l'Académie française. Un siècle plus tard, un autre Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, aime à rappeler que sa race est renommée « depuis tant de siècles par ses alliances avec les couronnes de France, d'Espagne, de Naples, et de Savoie » ; il rappelle la devise qui « depuis neuf siècles, dit-il, illustre notre maison : *Etiamsi omnes te negaverint, ego numquam te negabo*[2]. » Si nous en croyons Bachaumont[3], un pamphlétaire s'avisa de prétendre, en

et qui l'en récompensèrent par cet évêché. » *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-12, t. V, p. 340. (Nous citerons cette édition). Saint-Simon (III, 381) appelle Roquette, évêque d'Autun, «homme de fort peu.» Il trouve (I.191) à Godet des Marais, évêque de Chartres, un « extérieur de cuistre... une figure toute sulpicienne, un air cru, simple, aspect niais... un homme sans monde. »

1. Cf. le Père Regnault, *Christophe de Beaumont*, 1882, 2 vol. in-8°, t. II, p. 378-389. — Beaumont se montra toujours particulièrement serviable et charitable pour les héritiers besogneux d'un grand nom, au point qu'un homme d'esprit du temps le surnomma le *commissionnaire* de la pauvre noblesse. ibid. I, 412, 413.

2. Cf. pour les lettres de MM. de Coucy et Clermont-Tonnerre, Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, 1858, 2 vol. in 8°, t. II, 93-97, 257. *Mémoires* de Saint-Simon, I, 67, 132-135.

3. *Mémoires* de Bachaumont, 27 juillet, 1781.

recueillir encore les souvenirs, les témoignages des contemporains, des rares survivants de l'ancien régime. D'un autre côté, les publications locales que chaque année voit éclore, en éclairant les annales de chaque diocèse, de chaque province, permettent de dégager une vue d'ensemble.

L'Eglise a occupé une telle place en France avant la Révolution, que faire connaître ses organes, ses institutions, sa vie, c'est apporter un précieux appoint à l'histoire générale. Un tel sujet bénéficie d'avance de l'intérêt passionné qui s'attache à ce genre d'études. Il peut d'autant plus exciter la curiosité que ce passé a des lumières, peut-être des éléments de solution, pour certaines questions agitées ardemment autour de nous.

En écrivant ces pages, sans autre préoccupation que la vérité historique, nous avons eu la joie de parcourir des terres nouvelles. Nous serions heureux de faire partager cette impression et ce charme au lecteur.

LIVRE PREMIER

SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

NAISSANCE ET TITRES DES ÉVÊQUES

CHAPITRE PREMIER

Tous les Évêques pris dans la Noblesse

Grands noms de l'épiscopat. — Evêques fiers de leur naissance. — Depuis le concordat de François Ier, l'épiscopat envahi par la noblesse. — Sous Louis XIV, on y rencontre encore des roturiers. — Au XVIIIme siècle, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, les plébéiens exclus de plus en plus. — Pourquoi ? — La nomination de Mr de Beauvais à l'évêché de Sénez fut tout un évènement. — En 1789, il n'y a pas un seul évêque roturier. — L'absence de particule chez quatre ou cinq n'est pas une preuve de roture.

Sortons de notre temps. Oublions un instant l'origine modeste, l'existence retirée, le train simple de nos évêques. Il s'agit de faire revivre à nos yeux un épiscopat noble, riche, brillant, retentissant, mêlé à tous les rouages de l'Etat, à tous les grands intérêts du pays. Surtout ne nous hâtons pas de nous scandaliser d'une situation, ni d'habitudes que les siècles avaient léguées à l'ancien régime. Nous verrons quelle dignité de vie, quelles vertus chrétiennes se cachaient le plus souvent sous ce décor séculier, sous cette représentation mondaine.

Ouvrez la *France ecclésiastique*, l'*Almanach royal* de 1789, vous serez tout d'abord frappé de ce fait : sur les cent trente évêques qui sont à la tête des diocèses, tous sortent de la haute noblesse ou de familles anoblies, beaucoup des premières maisons du royaume. Metz a un Montmorency-Laval ; deux Rohan-Guemené occupent les sièges de Strasbourg et de Cambrai. Nous trouvons trois La Rochefoucauld à Rouen, à Beauvais et à Saintes ; deux Talleyrand-Périgord à Reims et à Autun, un Durfort à Besançon, un Clermont-Tonnerre à Châlons-sur-Marne, un Polignac à Meaux, un Crussol-d'Uzès à la Rochelle, un Sainte-Aulaire à Poitiers, un Breteuil à Montauban, un Seignelay-Colbert à Rodez, un Dillon à Narbonne, un Chabot à Saint-Claude, un Latour-du-Pin-Montauban à Auch, un Vintimille à Carcassonne, deux du Plessis-d'Argentré à Limoges et à Sées, un Maillé-la-Tour-Landry à Saint-Papoul, un Narbonne-Lara à Évreux, un Juigné à Paris, un La Marche à Saint-Pol-de-Léon, un Grimaldi à Noyon, un Mercy à Luçon[1].

Tout l'armorial de France est représenté dans l'épiscopat. Si Saint-Simon avait pu contempler ces prélats, satisfait de leur naissance, il leur eût épargné les qualifications de « cuistres de séminaire, » de « cuistres violets[2]. »

1. Signalons encore un La Ferronays à Lisieux, deux Nicolaï à Béziers et à Cahors, un Sabran à Laon, un Roquelaure à Senlis, un Castries à Vabres, deux Bernis à Alby, un Lubersac à Chartres, un Bourdeilles à Soissons, un Marbeuf à Lyon, quatre Castellane à Mende, Lavaur, Toulon et Senez, deux Brienne à Sens, deux Cicé à Bordeaux et à Auxerre, un Boisgelin à Aix, un Fontanges à Toulouse, un Bethizy à Uzès, un d'Osmond à Comminges, deux Conzié à Tours et à Arras, un Machault à Amiens, un Amelot à Vannes, un Puységur à Bourges, un Bonal à Clermont, un Galard au Puy, un Flamarens à Nimes, un La Luzerne à Langres, un Bausset à Alais, un Fumel à Lodève, un d'Agoult à Pamiers, un Belloy à Marseille, un Suffren-Saint-Tropez à Nevers, un Pompignan à Vienne, un La Fare à Nancy, un La Baume à Cavaillon, un Lauzières-Themines à Blois, un Chalmazel à Coutances, deux Barral à Troyes, un Royère à Castres, un de Pressy à Boulogne, etc.

2. Saint-Simon a la dent dure contre les évêques gens de peu qu'il ne paraît guère apprécier plus que les Jésuites et les Sulpiciens. Voyez le portrait qu'il trace de Le Normand, évêque d'Evreux. « C'était, dit-il, un homme fait exprès pour le P. Tellier, *un cuistre de la lie du peuple*, qui, à force de répéter, puis régenter, après professer, était devenu habile en cette science dure de l'école et dans la chicane ecclésiastique, dont il entendait fort bien les procédures. Je ne sais qui le produisit au cardinal de Noailles qui le fit son official, et qui, dix ou douze ans après, le chassa honteusement pour des trahisons considérables qu'il découvrit que les Jésuites lui avaient fait faire

Ces évêques gentilshommes savaient et aimaient à faire savoir qu'ils avaient des ancêtres. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, fit établir à grands frais la descendance de sa famille par le généalogiste Gérin. Il tenait à prouver qu'elle était issue des anciens barons du Dauphiné et du fameux Amblard de Beaumont. On l'accusa alors de trop se ressouvenir « de ses parchemins [1] ». M. de Coucy, un descendant des fameux sires de Coucy, qui avait succédé en 1789, sur le siège de la Rochelle, à un prélat de très grand nom, M. de Crussol d'Uzès, écrivait en 1792, dans les premières rigueurs de l'exil : « Un évêque de France dans ma position, qui a l'honneur d'être allié à la maison de Bourbon et par là même au roi et à la reine d'Espagne, pourrait peut être implorer la protection, l'intérêt et les bienfaits de ces augustes souverains ; mais je mettrai ma gloire à recevoir ceux de l'Église pour les intérêts de laquelle j'ai tout sacrifié. » Saint-Simon a rendu célèbre la vanité généalogique de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, que l'abbé de Caumartin couvrit de ridicule en le recevant à l'Académie française. Un siècle plus tard, un autre Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, aime à rappeler que sa race est renommée « depuis tant de siècles par ses alliances avec les couronnes de France, d'Espagne, de Naples, et de Savoie » ; il rappelle la devise qui « depuis neuf siècles, dit-il, illustre notre maison : *Etiamsi omnes te negaverint, ego numquam te negabo* [2]. » Si nous en croyons Bachaumont [3], un pamphlétaire s'avisa de prétendre, en

et qui l'en récompensèrent par cet évêché. » *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-12, t. V, p. 340. (Nous citerons cette édition). Saint-Simon (III, 381) appelle Roquette, évêque d'Autun, « homme de fort peu. » Il trouve (I, 191) à Godet des Marais, évêque de Chartres, un « extérieur de cuistre... une figure toute sulpicienne, un air cru, simple, aspect niais... un homme sans monde. »

1. Cf. le Père Regnault, *Christophe de Beaumont*, 1882, 2 vol. in-8°, t. II, p. 378-389. — Beaumont se montra toujours particulièrement serviable et charitable pour les héritiers besogneux d'un grand nom, au point qu'un homme d'esprit du temps le surnomma le *commissionnaire* de la pauvre noblesse. ibid. I, 412, 413.

2. Cf. pour les lettres de MM. de Coucy et Clermont-Tonnerre, Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, 1858, 2 vol. in 8°, t. II, 93-97, 257. *Mémoires* de Saint-Simon, I, 67, 132-135.

3. *Mémoires* de Bachaumont, 27 juillet, 1781.

1781, que M. Bareau de Girac, évêque de Rennes, avait pour ancêtre un boucher, en exercice à Angoulême en 1562. Aucune accusation ne pouvait être plus désagréable au prélat. Heureusement pour lui, elle ne fut pas très clairement établie.

Le Concordat de François Ier, en enlevant aux chapitres, pour l'attribuer aux rois de France, la nomination des évêques, avait eu pour résultat d'appeler de plus en plus les nobles à la tête des diocèses[1]. La cour devenant la source de toutes les grâces, il fallait la fréquenter, attirer les regards du souverain, être d'une famille ayant puissance et crédit pour obtenir ces grands sièges qui donnaient situation et richesses. Quand on parcourt la liste des titulaires avant et depuis François Ier, on constate, à partir du Concordat, une poussée générale de gentilshommes dans l'épiscopat français. Sans doute, il y eut place au seizième et au dix-septième siècle pour les sujets d'élite sortant de la roture. Louis XIV, en particulier, sut laisser arriver aux plus hautes fonctions dans l'Etat, dans l'armée et dans l'Église, ceux qui pouvaient les honorer. Il est vrai que les premiers évêchés de France semblaient réservés à la grande noblesse. Il avait été question de Bossuet pour Lyon à la mort de M. de Villeroi, pour Paris à la mort de M. de Harlay. Il parut sans doute, malgré l'éclat de son génie, de trop petite naissance pour de tels sièges ; mais enfin, il fut évêque jeune encore. Le dix-septième siècle compta, dans les rangs de l'épiscopat, des hommes sortis presque de la domesticité de Louis XIV, tels que Valot, Daquin et Félix, évêques de Nevers, de Fréjus et de Châlons-sur-Marne. Ancelin, évêque de Tulle, avait pour mère la nourrice du roi ; Sanguin, évêque de Senlis, avait pour père un de ses maîtres d'hôtel. On vit se succéder sur le siège de Dax, au milieu du dix-septième siècle, deux prélats de condition

1. Avant le concordat et pendant le moyen-âge, on vit très souvent les évêchés attribués aux nobles. Cf. pour le moyen-âge, Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIIe siècle*, 1891, p. 219-221.

très humble, Desclaux et le Boux[1]. Ce dernier était fils d'un batelier ; il débuta par être balayeur dans un collège. Devenu évêque, il fut transféré, en 1667, de Dax à Périgueux. On dit à ce propos que Le Boux était né gueux, qu'il avait vécu gueux et qu'il voulait Périgueux (périr gueux). Ce calembour ne l'empêcha pas d'occuper ce siège pendant trente-sept ans[2].

Le scandale d'un tel règne plébéien sera épargné à la France du XVIIIe siècle. Nous assistons encore çà et là, dans le premier tiers de cette époque, à quelque rare promotion roturière. Par exemple, Edme Mongin, déjà un peu décrassé par sa qualité de membre de l'Académie française, force par son mérite, en 1724, les portes de l'évêché *crotté* de Bazas. On sait l'obscure naissance et la brillante fortune de Dubois. Mais, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, ces exceptions disparaissent. Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, on ne veut plus que des gentilshommes. Un édit de 1750 laissait la porte ouverte aux roturiers aspirant aux grades de l'armée. Le règlement du 22 mai 1781, renouvelé le 17 mars 1788, annula ces dispositions en exigeant rigoureusement pour tout officier quatre degrés de noblesse. C'était exclure tous les anoblis depuis un siècle[3]. Il eût été impossible de porter une pareille loi pour l'Eglise. On fit mieux, on l'appliqua sans la décréter. Durant les cinquante ans qui précèdent la Révolution française, l'épiscopat est devenu l'apanage

1. M. Brunetière (*Revue des deux mondes*, 1er avril 1883, p. 675), après avoir cité Fléchier et Massillon, ajoute : « Sous l'ancien régime, excepté les ambassades et les grands commandements militaires, toutes fonctions depuis celle de commis des fermes jusqu'à celle même de premier ministre, étaient accessibles à tous. » Telle était la situation sous Louis XIV ; mais cela n'était plus vrai de l'accession à l'épiscopat à la fin de l'ancien régime.

2. J. J. Monlezun, *Histoire de la Gascogne. Supplément*, 1850, in-8°, p. 538.

3. A la même époque, les parlements semblent prendre pour règle de n'accepter pour conseillers que ceux qui ont deux degrés de noblesse. Sieyès dit en parlant d'eux dans sa brochure, *Qu'est-ce que le tiers-état ?* « Tout récemment, ils ont, sans autre façon, fait cadeau toujours à la noblesse des places de conseillers et de présidents. » On lit dans les *Mémoires d'Augeard*, p. 345 et seq. : « Il était défendu de recevoir dans les cours souveraines tout sujet qui n'avait pas au moins deux degrés de noblesse. » Le parlement de Bordeaux tarda deux ans à installer le président Dupaty, sous prétexte qu'il n'était pas né gentilhomme, bien qu'il fût déjà conseiller depuis longtemps.

exclusif de la noblesse. Un Huet, un Mascaron, un Fléchier [1], un Massillon, un Bossuet peut-être, malgré leurs vertus, leur science, leur éloquence ou leur génie, auraient été trouvés, je le crains, trop petites gens pour porter la mitre. On en vient même à faire de certains évêchés l'apanage d'illustres familles. Depuis un siècle les Rohan se succèdent sur le siège de Srasbourg.

Les raisons ne manquaient pas pour attribuer ainsi à une caste les grandes situations dans l'Eglise. Si la noblesse, disait-on, a consenti à ce que le clergé fût le premier ordre de l'Etat, c'est à condition de lui fournir ses chefs. Ouvrir les portes de l'épiscopat à toutes les classes, c'est encourager toutes les intrigues sous prétexte de récompenser tous les talents. La religion relevée par un grand nom est plus imposante. Le gouvernement, pour mieux placer le clergé sous sa dépendance, se plairait à « le ravaler » en prenant ses principaux membres dans la roture. En déshéritant ainsi les gentilshommes d'une longue possession, la noblesse ne serait comptée pour rien sans que le mérite fût assuré d'être compté pour quelque chose. L'épiscopat, perdant l'éclat de son origine, tomberait dans l'avilissement. Renoncer à la naissance, c'est laisser perdre ce grand ton, cette distinction de manières, cette foi solide, héritage des ancêtres, cette politesse de mœurs, « cette tendresse d'âme, cette culture d'esprit, cette cordialité vis-

1. Bien qu'on fût moins exclusif au XVIIe siècle, la roture n'était pas cependant alors une recommandation pour l'épiscopat. Fléchier passait pour le fils d'un marchand de chandelles. D'Alembert (*Eloge de Fléchier*) raconte qu'un prélat courtisan « n'ayant que ses aïeux pour mérite » se trouvait déshonoré d'avoir en Fléchier un confrère que « Dieu avait fait éloquent, charitable et vertueux, mais n'avait pas fait gentilhomme. » Avec votre manière de penser, lui dit un jour l'évêque de Nimes, je crains que si vous étiez né ce que je suis, vous n'eussiez fait que des chandelles. » Le maréchal de la Feuillade, raconte encore d'Alembert, voulant se dédommager de ses adulations pour Louis XIV par des airs de hauteur envers Fléchier, osa lui dire un jour : « Je ne vois en vous, Monsieur, qu'un petit bourgeois de Nimes. Avouez que votre père serait bien étonné de voir ce que vous êtes. » « Peut-être moins étonné qu'il ne vous semble, répondit Fléchier, car ce n'est pas le fils de mon père, c'est moi qu'on a fait évêque. »

à-vis des égaux, cette affabilité touchante, » qui ont toujours été l'apanage de la noblesse [1].

Nous venons de résumer en quelques mots le plaidoyer opposé sous Louis XV par les tenants de l'aristocratie aux patrons de l'abbé de Beauvais, qu'il s'agissait de faire évêque. Pour son malheur, il était Beauvais tout court, bien que, selon l'usage assez généralement observé alors pour les gens de mérite, la particule fût venue se ranger d'elle-même devant son nom comme la clef nécessaire de la considération et des honneurs. L'abbé de Beauvais avait des vertus et des talents. Il avait prêché avec éclat le sermon de la Cène devant le roi [2], le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française, celui de saint Augustin devant l'assemblée générale du clergé de France [3]. Prédicateur à la cour, félicité au pied de la chaire par le père de Louis XVI, déjà grand vicaire de M. de Broglie, évêque de Noyon, recommandé par une assemblée générale du clergé, appuyé de tout le crédit de Mesdames de France, des instances pressantes de M. de Besons, évêque de Carcassonne [4], au cardinal de la Roche-Aymon, c'est à grand'

1. L'abbé Proyart (*Louis XVI détrôné avant d'être roi*, p. 257) dit de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la feuille : « Quoique personnellement étranger à la noblesse, ce n'en avait pas moins été parmi les nobles que ce prélat s'était appliqué à découvrir les sujets dignes de siéger au rang des premiers pasteurs, persuadé qu'il était qu'unie aux humbles et sublimes vertus de l'apostolat, une naissance distinguée leur donne plus d'élévation encore et de caractère, toujours du moins plus de cette considération extérieure utile à un premier pasteur, soit qu'il ait à imposer le respect à des coopérateurs, soit qu'il lui faille soutenir les intérêts de la religion auprès des grands, ou ménager ceux des peuples auprès du gouvernement.» A en croire les *Mémoires* du cardinal de Bernis, publiés par F. Masson, (2 vol. in-8°, I. 83.) Boyer n'avait aucune connaissance du monde ni de la cour. « Le duc de Duras lui demandait un jour une petite abbaye pour l'abbé de Durfort ; M. de Mirepoix l'éconduisit en lui disant que les abbayes étaient faites pour les gens de qualité. Le précepteur de M. le Dauphin ignorait donc que Durfort est le nom de maison des seigneurs de Duras. »

2. Tous les ans, les rois de France lavaient les pieds à douze pauvres, le jeudi-saint, en présence de la cour et des courtisans.

3. Le procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1765 porte : « L'Assemblée, pour témoigner combien elle est satisfaite du panégyrique prononcé par M. l'abbé de Beauvais, a prié Mgr l'archevêque de Reims de le recommander à Mgr l'évêque d'Orléans (Jarente, chargé de la feuille de bénéfices) pour lui procurer les grâces de Sa Majesté, qu'il mérite par ses talents et par sa conduite. »

4. Mgr de Besons écrivit à Mesdames, filles de Louis XV : « Mesdames, sachez qu'un homme qui, comme M. l'abbé de Beauvais, appartient par son

peine qu'il arriva à vaincre l'obstacle de sa modeste naissance. Il est enfin nommé, en 1774, à un des plus petits sièges du royaume, à un des plus éloignés de Paris, à l'évêché de Senez. Ce fut un événement, au point que l'abbé Maury, prêchant l'année suivante le panégyrique de saint Augustin devant l'assemblée du clergé de France, crut devoir s'écrier, en se tournant vers le nouvel évêque de Senez : « Vous avez déjà pu remarquer que saint Augustin fut, selon l'usage de son siècle, un de ces pontifes élevés au plus éminent caractère de consécration qu'imprime le Saint-Esprit par la seule supériorité reconnue de leurs mérites..., je veux dire un de ces prélats qu'un aveugle préjugé croit peut-être abaisser, mais qu'il rehausse encore sans le vouloir, en les appelant des *hommes de fortune*, tandis qu'ils sont les seuls évêques au contraire pour qui la fortune n'ait rien fait [1]. » Avec ce système de recrutement on était arrivé à composer un épiscopat de gentilshommes. En 1789, sur les cent trente évêques de France,

mérite aux Bossuet, aux Bourdaloue, aux Massillon, aux Fléchier et aux Mascaron, peut le disputer aux plus nobles familles du royaume. » Le même évêque écrivit à ce sujet au cardinal de la Roche-Aymon : « Monseigneur, si je croyais que la noblesse fût la principale condition requise pour l'épiscopat, je foulerais ma crosse aux pieds et je renoncerais à la haute dignité dont je suis revêtu. » *Vie de M. de Beauvais*, par l'abbé Sambucy.

1. « Dans l'église et l'épiscopat, les dignités les plus lucratives étaient devenues le partage presque exclusif de la classe noble. On avait abandonné à cet égard les principes suivis constamment par Louis XIV. » *Mémoires* de Talleyrand, t. I, p. 117. — Les *Mémoires d'Augeard* disent à ce sujet, après avoir constaté qu'il y avait autrefois des évêques pris en dehors de la noblesse : « *Pourquoi dans les règnes de Louis XV et de Louis XVI, n'en trouve-t-on qu'un seul exemple*, qui est dans la personne de l'évêque de Senez ? Les évêques et les ministres de la feuille n'avaient pas honte de dire que les évêchés n'étaient faits que pour les gens de qualité. » — Mme Campan, dans ses *Mémoires* (édit. Berville et Barrière, t. I, p. 236-237), après avoir parlé des conséquences militaires du règlement de 1781, ajoute : « Une autre décision de la cour, qui ne pouvait être annoncée par un édit, fut qu'à l'avenir tous les biens ecclésiastiques, depuis le plus modeste prieuré jusqu'aux plus riches abbayes, seraient l'apanage de la noblesse. » L'abbé de Boulogne, futur évêque de Troyes dans notre siècle, dira dans une notice sur M. de Beauvais : « Au milieu du XVIIIe siècle, le mal réel était que les ancêtres tenaient lieu de mérite, dans ce que les places saintes étaient le patrimoine exclusif d'une classe privilégiée que l'on accoutumait par là à compter les titres pour tout et la vertu pour rien. » L'abbé de Boulogne, déjà prédicateur de grand renom sous l'ancien régime, avait souffert lui-même de cet ostracisme. Il était Boulogne tout court, quoique de famille bourgeoise ; mais le public, voyant en lui un homme de mérite, faisait précéder son nom de la particule qu'il finit par adopter lui-même, une fois évêque. L'éloge du Dauphin, publié en 1781, est signé Boulogne tout court. Un jour il sera et mourra *comte*

nous ne trouvons *pas un seul roturier*[1]. M. de Beauvais lui-même avait disparu, ayant donné, en 1783, sa démission de l'évêché de Senez. Pas un évêque ne faisait tache, à la veille de la Révolution, dans le riche armorial de la prélature.

de Boulogne. Il prêcha, en 1788, le discours d'ouverture de l'assemblée provinciale de Champagne. L'archevêque de Reims le recommanda à ce sujet à Marbeuf, ministre de la feuille, qui lui donna une abbaye. Il était de trop petite naissance pour avoir un évêché sous l'ancien régime. – Cf. *M. de Boulogne*, par l'abbé Delacroix, 1886, in-12. Quant à M. de Beauvais, son historien, l'abbé de Sambucy (*Vie de Mgr de Beauvais*, 1842, in-12) lui donne la particule, tandis que l'abbé Grégoire (*Histoire des confesseurs des rois*, 1824, in-8°, p. 395) parle simplement du « vénérable Beauvais, évêque de Senez. » L'armorial général d'Hozier cite des de Beauvais ; mais ce n'est pas la famille de l'évêque de Senez qui n'était pas noble. Il était né à Cherbourg. Son père était avocat au parlement de Paris. Sa mère s'appelait Charlotte Luce.

1. En parcourant les noms des évêques en 1789, on en trouve quelques-uns sans particule ; mais il ne faut point oublier que la particule devant un nom n'était pas une preuve de noblesse, ni l'absence de particule une preuve de roture. Les bourgeois riches et *vivant noblement*, comme on parlait alors, c'est-à-dire n'exerçant aucun métier, s'étaient attribué cette petite distinction qui ne donnait pas de privilège et qui correspondait à peu près au titre d'*esquire* en Angleterre (Léonce de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, 1863, p. 72-73). Cet usage, que Molière tourne en ridicule dans l'*Ecole des femmes*, s'était surtout répandu pendant le XVIIIe siècle, à mesure que le tiers-état devenait propriétaire du sol. La preuve que la particule n'est pas le signe nécessaire de la noblesse, c'est que de très grands noms parlementaires, tels que les Molé, les Pasquier ne l'avaient pas. Bossuet était d'une petite noblesse de robe ; sa famille avait des armoiries. Les Bossuet étaient traités de *noble homme* depuis François Ier, qui sans doute les anoblit quand un Bossuet fut échevin. La famille de Fléchier avait des armoiries et une petite noblesse conférée par le pape (abbé Delacroix, *Histoire de Fléchier*, I, 3-7). Nous trouvons sur la liste des évêques en 1789, François Moreau, évêque de Vence, puis de Mâcon ; il appartenait à une vieille famille parlementaire. (Voir, sur les nobles alliances de la famille Moreau, Hozier, *Armorial général*, édit. Didot, tomes I, II, III, IV, V, *passim*. — Mgr d'Osmond, évêque de Comminges, signa longtemps Osmond. Il avait pourtant pour ancêtre l'un des barons qui accompagnèrent Guillaume le Conquérant en Angleterre. Cf. Guillaume, *Vie épiscopale de Mgr Osmond*, 1862, in-8°.

CHAPITRE DEUXIÈME

Poussée des grandes familles vers les hautes situations de l'Église.

L'Eglise regardée par la noblesse comme une issue au trop plein des familles. — Des évêchés héréditaires. — Tout garder à l'aîné. — Les La Rochefoucauld. — Plaintes de Bossuet et de Bourdaloue. — Changement de carrière après la mort de l'aîné. — Quelques cheveux coupés pour avoir des bénéfices. — Bernis, des Cars. La tonsure de Chateaubriand. — Tous ces jeunes nobles ont des parents qui les protègent. — Un La Rochefoucauld, futur cardinal, découvert par un Choiseul-Beaupré sous des habits de paysan. — Ces abbés aident à leur fortune par leur distinction et leur monde. Leur belle et grande mine. — Talleyrand et sa mère. — Un théologal professeur de révérences. — Heureusement que beaucoup de ces vocations prématurées se développent dans un milieu encore chrétien. — Exemples de persévérance de ces clercs précoces, futurs évêques. — Traditions et vertus conservées dans la noblesse de province. — La vocation forcée de Talleyrand. — On peut prévoir quels grands noms sont prédestinés à la mitre. — Réflexions de Morellet sur ces brillants abbés qui le dédaignent. — Les temps sont durs pour la roture. — Plaintes amères, en 1789, au sujet de la mainmise de la noblesse sur l'épiscopat. — Anomalie de ce fait dans une société où déjà toutes les conditions se mêlent. — L'abbé d'Aviau trouvé encore de trop petite noblesse au moment de la Révolution.

Ce n'était pas trop des cent trente évêchés de France, c'était même trop peu pour donner place aux fils de famille que leurs parents poussaient de toutes parts vers l'Eglise. Dans les trois derniers siècles de la monarchie, la noblesse tirant peu d'argent de ses terres, souvent ruinée par son faste, par son séjour à la cour ou dans les armées, ne pouvait guère assurer l'existence des cadets. « Les cadets des cadets, dit Chateaubriand, arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'une canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours *chevaliers hauts et très hauts seigneurs* d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne[1]. » « Parmi les familles nobles, écrira Talleyrand[2], le plus grand nombre était ou relativement ou

1. *Mémoires d'Outre-tombe*.
2. *Mémoires* de Talleyrand, I, p. 117.

absolument pauvre. » Heureusement que l'Eglise ouvrait devant elles ses portes toutes grandes.

On en était venu à regarder les dignités, les revenus ecclésiastiques comme des apanages de caste [1]. Pousser un de ses enfants à l'épiscopat, c'était travailler au bien de sa race, en s'assurant par lui influence et richesse. La vocation forcée de Talleyrand parut à ses parents « plus favorable à l'avancement de *la famille*. Car dans les grandes maisons, dit-il dans ses Mémoires, c'était *la famille* que l'on aimait, bien plus que les individus et surtout que les jeunes individus que l'on ne connaissait pas encore. » « Une seule passion, dit Chateaubriand, dominait mon père, celle de son nom. »

L'Eglise fit trop souvent les frais de ces ambitions de race. La promotion de Richelieu au siège de Luçon nous en fournit un remarquable exemple. A cette époque, certains évêchés paraissaient héréditaires dans quelques familles. Les Bonzi se succèdent à Béziers sans interruption depuis un siècle. Le siège de Paris est « dans la maison de Gondi », celui de Maillezais dans la maison de Sourdis, celui de Luçon dans la maison de Richelieu. Un des frères de Richelieu est pourvu de ce dernier. Armand se destine à l'armée et reçoit une éducation toute militaire. Tout à coup l'évêque donne sa démission et se fait chartreux. Sa mère communique à Armand les perplexités qu'une telle décision cause à toute la parenté. Alors celui-ci fait volte face et renonce à l'armée pour entrer dans le clergé et occuper l'évêché de Luçon. « Que la volonté de Dieu soit faite, écrit-il ; j'accepterai tout pour le bien de l'Eglise *et la gloire de notre nom* [2]. »

Que de preuves ne nous donne point Saint-Simon de cette poussée de la noblesse vers l'Eglise. « Les ducs de La Rochefoucauld, dit-il, s'étaient accoutumés depuis longtemps à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueil-

1. Voir en M. Taine (*l'Ancien régime*, p. 82-92) comment la noblesse s'emparait des charges les plus lucratives de l'Etat.
2. Bonneau Avenant, *Histoire de la duchesse d'Aiguillon*, p. 14.

lir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles ni cadets, qu'ils comptaient pour rien, et à les jeter à Malte ou dans l'Eglise. Le premier duc de La Rochefoucauld fit son second et son quatrième fils prêtres. L'aîné mourut évêque à Lectoure, l'autre se contenta d'abbayes, le second fut chevalier de Malte. De six filles qu'il eut, quatre furent abbesses, la dernière religieuse. La troisième plus coriace que les autres, voulut absolument un mari... Le second duc de La Rochefoucauld qui a tant figuré dans les troubles contre Louis XIV, et si connu par son esprit, eut cinq fils et trois filles. Des quatre cadets, trois furent chevaliers de Malte ; et le dernier, prêtre, fort mal appelé, et tous quatre avec force abbayes. Les trois filles moururent sibylles dans un coin de l'hôtel de La Rochefoucauld où on les avait reléguées, ayant à peine de quoi vivre, et toutes trois dans un âge très avancé[1]. »

En présence de tels abus, on comprend que Bossuet, parlant un jour de Pâques, devant Louis XIV et sa cour, n'ait point dissimulé à son noble auditoire les maux dont souffrait l'Eglise de France. S'adressant avec force aux puissants qui l'écoutaient, il s'écria : « Ah! ne jetez pas vos amis, vos proches, vos propres enfants, vous-mêmes, qui présumez tant de votre capacité sans qu'elle ait jamais été éprouvée, ah! pour Dieu ne vous jetez pas volontairement dans un péril manifeste ; ne proposez plus à une jeunesse imprudente les dignités de l'Eglise comme un moyen de piquer son ambition, ou comme la juste couronne des études de cinq ou six ans, qui ne sont qu'un faible commencement de leurs exercices. Qu'ils apprennent plutôt à fuir, trembler et du moins à travailler pour l'Eglise, avant que de gouverner l'Eglise. »

Bourdaloue est plus précis encore. « A peine, dit-il, cet enfant est-il né, que l'Eglise est son partage ; et l'on peut dire de lui, quoique dans un sens bien opposé, ce qui est écrit d'Isaïe, que dès le ventre de sa mère il est destiné à l'autel. Ce cadet

1. Mémoires de Saint-Simon, t. VI, p. 356-359.

n'a pas l'avantage de l'aînesse : sans examiner si Dieu le demande ni s'il l'accepte, on le lui donne... Il suffit qu'il soit le cadet de sa maison pour ne pas douter qu'il ne soit dès là appelé aux fonctions redoutables de pasteur des âmes. Si les choses changeaient de face, sa vocation changerait de même ; tandis qu'il aura un aîné, elle subsistera... Cet aîné n'a pas été en naissant assez favorisé de la nature et manque de certaines qualités pour soutenir la gloire de son nom : sans égard aux vues de Dieu sur lui, on pense, pour ainsi dire, à le dégrader, on le rabaisse au rang de cadet[1], on lui substitue celui-ci, et pour cela on extorque un consentement forcé, on fait servir l'artifice et la violence, les caresses et les menaces... Si de plusieurs enfants qui composent la même famille, il y en a un plus méprisable, c'est toujours celui à qui les honneurs de l'Eglise sont réservés. S'il est disgracié, mal fait, ou s'il n'a pas l'inclination du père et de la mère, il faut en faire un bénéficier. O impiété ! maintenant on ne donne point d'enfants plus volontiers à Dieu que ceux qui ont moins de part à la bienveillance paternelle ; et quand on les juge indignes de soutenir l'honneur de leur naissance, on les estime capables d'être les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères[2]. »

Bourdaloue n'eût point été embarrassé pour appuyer par des exemples sa vigoureuse remontrance. Au nombre des aînés disgraciés et sacrifiés il aurait pu compter, par exemple, l'aîné des fils de madame de Longueville, le comte de Dunois, « contraint à une vie ecclésiastique qu'il n'embrassait que par incapacité de figurer à la guerre ou à la cour[3]. » Il ne faudrait pas cependant généraliser un tel abus ni croire que toutes les familles méritaient le reproche formulé par Bossuet et Bourdaloue. Saint-Simon nous

1. Oh! ces pauvres cadets. « Comme cadet, dit Bernis (*Mémoires*, I, 7), je fus nourri à la campagne dans une maison rustique. »

2. *Dominicales*, 1re dim. après l'Epiphanie, *sur le Devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfants*, 1re partie. — *Carême*. Mercredi de la 2me semaine, *sur l'Ambition*.

3. Sainte-Beuve, Port-Royal, t. V.

montre Louis XIV obligé de faire violence au duc de Beauvillers pour élever à l'épiscopat son fils, l'abbé de Saint-Aignan. Le duc de Beauvilliers le trouvait encore trop jeune pour une si grande situation. L'événement prouva qu'il n'avait que trop raison.

Au XVIIIe siècle, la race des nobles continue à être féconde et à avoir besoin de l'Église pour sa progéniture. A la veille de la Révolution, les deux du Plessis-d'Argentré, évêques l'un de Limoges et l'autre de Séez, comptent cinq autres frères et six sœurs. Les parents de Renaud de Villeneuve, successivement évêque de Viviers et de Montpellier dans le milieu du siècle, avaient eu dix-sept enfants, neuf garçons et huit filles[1]. La carrière ecclésiastique offre une issue excellente au trop plein des familles. Pousser les enfants de ce côté est le moyen de maintenir à l'aîné le patrimoine des ancêtres, et servir à la fois les intérêts du ciel et ceux de la terre. « Que ferons-nous de notre fils aîné ? s'écrie ici Talleyrand[2].... Dans quel régiment placerons-nous son frère ? Avons-nous un bénéfice en vue pour l'abbé ?.... Je sais un chapitre où nous devrions faire entrer la petite. » Il y a des canonicats, des abbayes, des évêchés même qui semblent héréditaires entre parents ; faut-il laisser perdre ces biens de famille, faute de fournir qui les prendre ? Le courant est établi. Point ou peu de grandes maisons qui ne comptent un ou plusieurs tonsurés dès l'adolescence, parfois dès la première enfance. Quelques cheveux coupés n'imposent pas de grandes obligations à ces jeunes clercs, n'enchaînent pas leur avenir, et au besoin ne les empêcheront pas de se marier plus tard. En attendant, la tonsure leur permet de tenir des bénéfices. S'ils persévèrent, c'est un double résultat obtenu. Voilà un enfant établi, et cet enfant, devenu évêque, sera un jour le meilleur soutien de tous les siens. Le jeune d'Osmond a une belle figure, mais par suite d'un accident arrivé en nourrice

1. Saurel, *l'évêque François Renaud de Villeneuve*, 1889, in-8°.
2. *Mémoires*, I, 13.

l'une des jambes est de trois pouces plus courte que l'autre. Si l'armée lui est fermée, l'Eglise lui est ouverte. Le voilà d'abord chanoine et comte de Lyon ; le voilà bientôt promu au siège de Comminges, grâce au crédit de son frère. Il se montre « le meilleur parent possible, élève ses neveux bien autrement que lorsqu'il était simple comte de Lyon, donne des dots, pourvoit à tout, » et a le talent en démissionnant, en 1785, de se faire attribuer son neveu pour successeur[1]. En 1787, durant la première assemblée des notables, Dillon, archevêque de Narbonne, dînait un jour chez le maréchal de Castries. Il fut question des projets dirigés contre le clergé. Le marquis de Bouillé dit que « c'était très bien fait, » qu'il était temps de secouer son joug, « qu'il ne voyait pas pourquoi l'on marcherait toujours par le chemin des prêtres. — Il me semble, reprit l'archevêque de Narbonne, que vous ne vous êtes pourtant pas mal trouvé d'avoir marché dans ce chemin là ; c'est lui qui vous a conduit au temple de la gloire. » — Comme le marquis faisait la sourde oreille : « Et oui, ajouta Dillon, si feu M. l'évêque d'Autun, votre oncle, ne vous eût pas donné un régiment, ou en seriez-vous ? [2] »

Toutes les combinaisons familiales ne réussissaient pas aussi bien. Au milieu du XVIIIe siècle, l'aîné des des Cars a embrassé, comme il convient, le métier des armes ; il est déjà colonel de cavalerie et chevalier de saint Louis ; le second a porté un moment le petit collet qu'il a quitté ensuite pour s'engager dans la marine ; le troisième est voué à l'état ecclésiastique. Ma mère, raconte-il dans ses Mémoires, « me faisait la peinture la plus douce et la plus attrayante de la vie de séminaire à Paris, au centre de ma famille. Elle me montrait les pensions sur les abbayes pleuvant d'abord en abondance, bientôt suivies de prieurés riches, de grosses abbayes. Je serais aumônier du roi,

1. *Mémoires de Dufort*, comte de Cheverny, 1886, 2 vol. in-8°, t. II, p. 45-46, 61-64. Dufort dit que M. d'Osmond était « aimé et estimé. »
2. *Mémoires* de Bachaumont, 8 mars, 1887.

agent du clergé, évêque au plus tard à trente ans, et enfin le plus riche de ma famille[1]. »

Les événements se chargent souvent de déranger ces combinaisons. Tel enfant, d'abord destiné à l'Eglise, est parfois appelé par la mort de son aîné à échanger le petit collet pour l'épée. La mort de son frère invita ainsi l'abbé Loménie de Brienne à entrer dans la carrière militaire. Il persévéra malheureusement dans l'état ecclésiastique où il se croyait plus assuré d'un brillant avenir.

En retour, nous voyons, au XVIIIe siècle, sur les sièges de France, de nombreux prélats qui avaient délaissé le service de Mars pour celui de Dieu. Le dernier évêque de Soissons, avant la Révolution, M. de Bourdeilles a été tonsuré à dix ans. Il quitte la cléricature, devient mousquetaire et entre plus tard à Saint-Sulpice. Les parents de La Luzerne, futur évêque de Langres, l'avaient d'abord dirigé vers l'ordre de Malte. De Conzié, évêque d'Arras, est d'une famille de guerriers. Il débute dans la carrière des armes avec le grade d'officier de dragons. De Condorcet, avant-dernier évêque de Lisieux, Maillé de la-Tour-Landry, évêque de Gap et de Saint Papoul, ont été militaires. M. de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, a été à la bataille de Plaisance, en 1746. Il a été promu, en 1747, au grade de capitaine dans le régiment de la reine. A la paix d'Aix-la-Chapelle, il a quitté l'armée pour rentrer au séminaire.

C'est alors toute une éducation à refaire. Tel fut le cas de Richelieu, appelé à vingt-un ans à recueillir la succession de son frère comme évêque de Luçon. Jusque-là, l'équitation, l'escrime, la danse avaient occupé sa jeunesse; voici le tour de la théologie. Cette connaissance nouvelle ne fera point oublier les premières leçons. Richelieu évêque, suivant à cheval les opérations du siège de la Rochelle, émerveillera les troupes par sa bonne con-

1. *Mémoires du duc des Cars*, publiés en 1890, 2 vol. in-8°, t. I, p. 8.

tenance. On le verra même un jour, déjà cardinal, exécuter à la perfection un ballet chez la reine[1].

Au XVIIe siècle, un La Rochefoucauld, le quatrième fils du duc de La Rocheguyon, refuse d'opter, trouvant commode de cumuler le métier des armes avec les profits de la cléricature. Saint-Simon nous le montre « chargé des abbayes de ses oncles et grands-oncles, à mesure qu'elles vaquèrent. » Devenu l'aîné par la mort de ses frères, il s'obstine, tout en refusant de rentrer dans les ordres, à rester à la fois « abbé et aîné, » à garder « ce petit collet auquel tenaient 60,000 livres de rente. » De guerre lasse, la famille obtient du pape un bref qui permet à l'abbé de La Rochefoucauld de porter le collet et l'épée, d'être à la fois guerrier et bénéficier[2].

L'ordre de Malte offrait ce double avantage. On sait que le jeune Chateaubriand, après avoir manifesté le désir d'embrasser l'état ecclésiastique, y renonça pour se tourner vers Malte, tandis que sa sœur Lucile était reçue chanoinesse du chapitre noble de l'Argentière, en attendant une vacance au chapitre si recherché de Remiremont. Comme il fallait être tonsuré pour pouvoir tenir des bénéfices, la pieuse mère de Chateaubriand demanda cette faveur pour son fils à l'évêque de Saint Malo, Cortois de Pressigny. Il fallut triompher des scrupules du pontife à qui il répugnait, malgré l'usage, de conférer ainsi la cléricature à un militaire. Le jeune officier se mit à genoux en uniforme, l'épée au côté, « aux pieds du prélat, qui lui coupa deux ou trois cheveux sur le sommet de la tête ; cela s'appelle tonsure, de laquelle il reçut lettres en bonne forme[3]. » Malheureusement tous les privilèges de l'ordre de Malte furent abolis au moment où Chateaubriand aurait pu commencer à en jouir. Il lui

1. Abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon*, 1890, in-8°, p. 33-34.
2. *Mémoires de Saint-Simon*, VI, 356 - 359.
3. Ces lettres de tonsure, en date du 16 décembre 1788, ont été publiées dans la *Semaine religieuse* de Rennes du 26 janvier 1889.— Voir M. de Lescure, *la jeunesse de Chateaubriand*, *Correspondant* du 10 avril 1891, p. 22-24.

resta du moins le titre de chevalier ainsi que les insignes de l'ordre dont il aima, on le sait, à se parer plus que de tous les autres.

Cette circonstance de la vie de Chateaubriand montre quelles facilités avaient les nobles dans l'ancien régime à s'adjuger quelque part des biens d'église. Sans doute, les distributeurs des grâces prenaient ici des précautions. On tâchait de ne pas jeter les bénéfices aux clercs qui n'étaient point encore dans les Ordres sacrés. Le jeune des Cars a obtenu, au prix de quelques cheveux coupés au sommet de la tête, une pension de 1,800 fr. sur une abbaye. L'évêque d'Orléans, ministre de la feuille, a promis à sa mère de le proposer au roi pour une pension de 2,000 écus. « Deux mille écus, s'écrie Louis XV à cette demande ; c'est beaucoup trop à son âge. Ce gaillard là nous jouerait le même tour que son cousin, le chevalier de Clermont d'Amboise, à qui j'avais donné la domerie d'Aubrac n'étant que tonsuré. » Il quitta le petit collet, prit la croix de Malte et garda l'argent qu'il avait emporté. Pour le petit des Cars, « je consens qu'il ait une pension de 1,800 fr., pour lui aider à faire ses études. Quand il sera dans les ordres sacrés nous le traiterons mieux. » Il eut donc 1,800 fr. sur l'abbaye de Molesmes dont l'abbé Terray était titulaire [1]. Le roi agit prudemment, car le jeune des Cars ne tarda pas à quitter le petit collet et la carrière ecclésiastique qu'il n'avait jamais voulu embrasser.

On objecta aussi aux premières demandes de Bernis qu'il n'était pas encore dans les ordres sacrés. Et pourtant, qui pourrait trouver que le sévère Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille, mettait à trop haut prix, dans une entrevue avec lui, les bénéfices et les honneurs ecclésiastiques? Bernis est à Paris, dans l'ardeur de sa jeunesse et cherchant sa voie. Il a quitté le séminaire de Saint-Sulpice, et s'est lancé dans une so-

1. *Mémoires* du duc des Cars, I, 15-16.

ciété brillante qu'il amuse déjà par ses vers. Flatté d'une renommée naissante, entraîné vers le monde et les plaisirs, il ne veut point encore pousser, en fait d'engagements, au-delà de la tonsure qu'il a reçue à douze ans. Il nous a raconté dans ses *Mémoires* une conversation avec l'évêque de Mirepoix.[1] « Vous avez, lui dit Boyer, de grands talents, il faut les consacrer à l'Eglise et y prendre les derniers engagements. Monsieur, me dit-il en me serrant la main, c'est de la part de l'Eglise que je vous parle : sous-diacre, une abbaye ; prêtre, deux ans grand vicaire, et puis évêque. — Monseigneur, lui répondis-je, je ne vous conseille pas de faire les mêmes propositions à tout le monde, vous seriez accepté ; quant à moi j'y ferai mes réflexions. — Monsieur, ajouta vivement l'évêque de Mirepoix, si vous ne prenez pas les ordres, vous n'aurez rien. — Je réfléchirai, lui dis-je, je vous instruirai de mes résolutions et soyez sûr qu'elles seront conformes à la religion et à la probité.[2] »

Ces abbés de distinction comptent toujours un protecteur sur un siège de France, à la cour, dans l'entourage des princes et des ministres qui se charge de les pousser et au besoin de les élever. Une branche appauvrie des La Rochefoucauld a été cacher sa misère dans les montagnes de la Lozère. Une digne veuve vit

1. Plusieurs années auparavant, son père avait écrit au cardinal Fleury avec qui il était lié. Fleury avait répondu que « comme j'étais entré dans l'état ecclésiastique, il fallait m'envoyer finir mes études au collège des Jésuites de Paris et ensuite au séminaire Saint-Sulpice ; que lorsque j'aurais atteint l'âge de dix-huit ans, il demanderait au roi une abbaye et qu'*au moyen de cette grâce je pourrais aider ma famille.* » Plus tard Fleury se brouilla avec Bernis, sorti un peu forcé de Saint-Sulpice. Le cardinal, dit-il, me déclara qu'il avait été au moment de me donner une abbaye considérable, mais que tant qu'il vivrait je n'obtiendrais rien, qu'heureusement pour moi j'étais bien jeune et lui bien vieux. » *Mémoires de Bernis*, I, 15, 32.

2. *F. Masson, Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*, t. I, p. 85-86. Bernis en mission à Venise reçut le sous-diaconat des mains du patriarche. A son retour en France, il fut pourvu, en 1755, de l'abbaye de Saint-Arnould qui rapportait 10000 livres. Le roi lui avait déjà fait une pension de 1500 livres sur sa cassette.

là avec ses six enfants, à dix lieues de Mende, dans le village de Saint-Chely. L'aîné, Dominique, né en 1713, est remarqué par Mgr de Choiseul, évêque de Mende, en tournée de confirmation. Quelle joie pour un Choiseul-Beaupré d'avoir déniché un La Rochefoucauld pur sang sous l'habit d'un paysan. Il le prend sous sa protection, lui fait faire ses études chez les Doctrinaires de Mende et, quand il l'a ainsi préparé, il avise de sa découverte un parent du jeune homme, le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, l'un des plus grands personnages du clergé de France à cette époque. Un jour, le jeune Dominique se trouvait confondu dans la foule des solliciteurs qui attendaient leur tour d'audience dans l'antichambre du cardinal. Le cardinal se présente et sans l'avoir jamais vu, reconnaissant en sa personne le sang des La Rochefoucauld, il court à lui, l'embrasse en disant : « C'est mon neveu, Messieurs. » Dès lors l'avenir du jeune abbé est assuré. Après le séminaire Saint-Sulpice, après son séjour en Sorbonne, une charge de grand vicaire l'attend à Bourges. Boyer, ministre de la feuille, s'excuse en ces termes d'avoir tardé un peu d'en faire un évêque : « Oui, dit-il, je connais l'abbé de La Rochefoucauld ; mais un mérite si rare demande un grand siège. » La vacance de l'archevêché d'Albi offre enfin une occasion favorable, Dominique y est appelé et le roi s'écrie : « Je suis charmé de nommer l'abbé de La Rochefoucauld à cette riche église. Le bon usage qu'il a fait jusqu'ici de ses revenus me répond de celui qu'il en fera par la suite. » La Révolution trouvera M. de La Rochefoucauld cardinal, archevêque de Rouen, abbé de Cluny et bientôt chef de la droite du clergé à la Constituante[1].

Sans être un La Rochefoucauld, tout abbé de bonne noblesse avait chance de rencontrer, hors de l'Eglise ou

1. Cf. Besson, *Panégyriques*, 3 vol. in-12.

dans l'Eglise, un protecteur [1] qui se chargeait d'aider l'action de la Providence. Les meilleurs prélats ne craignent pas de s'en faire les instruments. L'abbé de Saint-Sauveur est arrivé à Paris. Le plus pressé est de le présenter au prince de Conti, protecteur de la famille, et à l'évêque de Mirepoix qui détient la feuille des grâces. Une abbaye venant à vaquer par la mort de l'abbé de Bragelonne, vicaire général d'Amiens, le digne évêque de ce diocèse, M. de Lamotte, s'empresse de la demander à Boyer pour son cher abbé de Saint-Sauveur qui devient par là même abbé de Saint-Jean d'Orbestier, grand vicaire d'Amiens, jusqu'à ce qu'il soit évêque de Tulle [2].

Il faut convenir que ces abbés de haute naissance aidaient aux démarches de leurs protecteurs par la distinction de leurs manières, leurs succès dans le monde, leur aisance à porter les honneurs et souvent par leurs vertus. La première éducation des fils de famille était parfois négligée ; « la seconde, dit Talleyrand [3], ne devait consister qu'à leur donner ce qu'on appelait *l'usage du monde*. Des avantages extérieurs prévenaient en leur faveur. » D'ordinaire les jeunes gens, pour s'initier aux habitudes de la bonne compagnie, n'avaient qu'à vivre à côté de leurs parents, au milieu d'un grand train de maison. L'abbé de Saint-Aignan, fils du duc de Beauvillier, a été élevé loin de son père et de sa mère « en parfait séminariste. Jamais, dit Saint-Simon [4], rien de si gauche, de si plat, de si béat. Je proposai

1. Le jeune abbé de Royère appartient à une famille de Périgord noble mais sans fortune. Sa mère l'emmène à la capitale, le lieu où s'élaborent tous les grands avenirs. L'Abbé de Bonneguise, archidiacre de Cambrai, aumônier de la Dauphine, prend soin de son éducation et, devenu plus tard évêque d'Arras, le nomme son vicaire général. La voie des honneurs est ouverte à l'abbé de Royère, que la Révolution trouvera évêque de Castres. M. de la Cropte de Chanterac, dernier évêque d'Alet, avait été appelé tout enfant auprès de son oncle évêque de Noyon, qui le nomma chanoine de sa cathédrale dès l'âge de neuf ans.

2. *Poulbrière, Histoire du diocèse de Tulle*, 1884, in -12, p. 328. M. de Rochechouart-Montigny, de grande mais pauvre famille, avait été recueilli par un menuisier. Il occupa le siège d'Evreux, au milieu du XVIIIe siècle, et put témoigner sa reconnaissance à son bienfaiteur.

3. *Mémoires*.

4. *Mémoires*, VI, 407.

au duc de Beauvillier de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. » Je ne sais si le duc de Beauvillier suivit le conseil de Saint-Simon. Dans tous les cas, l'abbé de Saint-Aignan ne se dégourdit que trop dans la suite. Ajoutons que la généralité de ses confrères n'avait pas besoin d'un maître de danse. La nature elle-même semblait s'être complue à donner à la plupart comme à Bernis, à Mercy, futur évêque de Luçon, une figure agréable. Leurs historiens en font la remarque. Voltaire écrivait à Bernis : « Je me souviens toujours de vos grâces, de votre belle physionomie et de votre esprit. » Un jour que Louis XVI voyait entrer au palais la Galaizière, évêque de Saint-Dié, que sa taille rendait hors de pair, et d'Osmond, évêque de Comminges : « Messieurs, dit le roi, je me fais huissier pour vous annoncer l'arrivée du plus grand et celle du plus beau des évêques de France.[1] » La première fois que Christophe de Beaumont officia pontificalement à Notre-Dame, il y eut une exclamation dans la foule des fidèles sur le bel archevêque.

La mère de Talleyrand, Eléonore de Damas, était d'une beauté remarquable et ses deux fils avaient hérité d'elle les charmes du visage. Le jeune Maurice avait, en outre, un esprit vif et des facultés brillantes. Mais comme ces dons naturels furent cultivés, aiguisés par la fréquentation de la bonne compagnie ! Pour se former à l'art de bien dire, à toutes les finesses, à toutes les délicatesses de la conversation, il n'a pas besoin de sortir de sa famille. Quand on se décide enfin à s'occuper de lui, le voilà en Périgord chez sa grand'mère, Mme de Chalais, qui a « ce qu'on appelait encore l'esprit des Mortemart », et à laquelle « son langage, la noblesse de ses manières, le son de sa voix » donnent un charme inexprimable.

1. Guillaume, *Vie épiscopale de Mgr Osmond*, p. 6. Regnault, *Christophe de Beaumont*, I, 117.

Et quel tableau Talleyrand nous trace de ses rapports avec sa mère ! « Je choisissais, dit-il, pour aller chez elle les heures où elle était seule : c'était pour jouir davantage des grâces de son esprit. Personne ne m'a jamais paru avoir dans la conversation un charme comparable au sien. Elle n'avait aucune prétention. Elle ne parlait que par nuances ; jamais elle n'a dit un bon mot : c'était quelque chose de trop exprimé. Les bons mots se retiennent, et elle ne voulait que plaire et perdre ce qu'elle disait. Une richesse d'expressions faciles, nouvelles et toujours délicates, fournissait aux besoins variés de son esprit. Il m'est resté d'elle un grand éloignement pour les personnes qui, afin de parler avec plus d'exactitude, n'emploient que des termes techniques. Je ne crois ni à l'esprit ni à la science des gens qui ne connaissent pas les équivalents et qui définissent toujours : c'est à leur mémoire seule qu'ils doivent ce qu'ils savent, et alors ils savent mal[1]. »

Le jeune Charles de La-Tour-d'Auvergne-Lauraguais fut, comme Talleyrand, peu aimé de ses parents, qui lui préféraient l'aîné. Son oncle, l'abbé de Saint-Paulet, official de Castres, se chargea de son éducation. Il s'attacha surtout à lui apprendre, outre la religion, les usages de la bonne compagnie et l'urbanité la plus raffinée. Le soir, quand l'enfant était couché, l'oncle venait près de son lit lui faire une lecture sur les règles de la politesse. Tantôt, nous dit son historien, il se promenait dans l'appartement en répétant à haute voix les compliments d'usage parmi les personnes de qualité ; tantôt il lui faisait remarquer les bévues et les gaucheries de tel personnage de sa connaissance, pour mettre son élève en garde contre le ridicule ; tantôt il lui disait la façon de se présenter dans un salon, quelle place il devait prendre, comment entretenir une conversation. Le jeune disciple finissait par s'endormir, content que son maître ne le fît point

1. Mémoires de Talleyrand.

lever pour l'exercer à la révérence. On recommençait le lendemain. Heureusement que l'abbé de Saint-Paulet menait de front, avec les leçons de politesse, la préparation à la première communion. La Révolution trouva Charles de Lauraguais au séminaire de Saint-Sulpice. Nous le verrons, après la tourmente, sur le siège d'Arras, excellent évêque et gentilhomme accompli [1].

On voit qu'à défaut du père et de la mère, un oncle, un parent venaient à point pour former, protéger les jeunes débutants, pour cultiver en eux les vertus, les talents nécessaires dans la carrière ecclésiastique et dans la société d'ancien régime. Beaucoup de familles ont la satisfaction de compter plusieurs prêtres de leur nom et de leur race dans les honneurs ecclésiastiques. Le saint évêque de Tulle, du Plessis-d'Argentré n'a point été inutile à son cousin, l'abbé de Coetlosquet, évêque de Limoges, précepteur des enfants de France, membre de l'Académie Française. Coetlosquet patronne à son tour les deux neveux de l'évêque de Tulle, deux frères du Plessis-d'Argentré qui occuperont les sièges de Limoges et de Séez [2]. Nous avons trouvé sur la liste des évêques de 1789, quatre Castellane, trois La Rochefoucauld, trois Cortois, deux Rohan, deux Talleyrand, deux Cicé, deux Nicolaï, deux Conzié, deux Lastic, etc. Jarente à Orléans, Loménie à Sens n'ont pas manqué de prendre pour coadjuteurs des neveux à qui ils ne peuvent transmettre en héritage, avec leur siège, des vertus, mais hélas! des exemples que ceux-ci s'empresseront de suivre. En retour, le Cardinal Bernis à Albi, Barral à Troyes se sont assuré de dignes coadjuteurs [3].

1. Deramecourt, *le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, t. IV, p. 309-310.

2. René Kerviler, *La Bretagne à l'Académie française*, 1889, in 8°, p. 533-559.

3. Au XVIIe siècle, nous voyons trois frères La Mothe-Houdencourt, l'un archevêque d'Auch, les deux autres évêques de Mende et de Saint-Flour. Le premier tiers du XVIIIe siècle voit se succéder, sur le siège d'Aire, M. de Montmorin, soldat et marié avant d'entrer dans les ordres et son troisième fils, Gilbert de Montmorin. Le siège d'Oloron est occupé, durant presque tout le XVIIIe siècle, par trois prélats issus d'une même famille du Dauphiné : Joseph de Revol, François de Mon-

Il ne faudrait pas voir une simple question d'intérêt dans cette poussée de la noblesse vers l'Eglise avant la Révolution. Sans doute, les parents, en dirigeant les enfants dans la carrière ecclésiastique, étaient heureux de leur procurer un établissement honorable. Mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un âge de foi où des convictions fortes encore, des traditions séculaires font vivre le jeune lévite dans une atmosphère religieuse et l'encouragent dans la voie qui lui est ouverte en quelque sorte dès l'entrée dans la vie. Jusques à la fin du XVIIe siècle toutes les femmes sont croyantes : au XVIIIe, celles qui passent du sanctuaire dans le camp des philosophes sont une petite minorité, malgré le bruit qu'elles font. Or, dans l'ancien régime comme de nos jours, c'est la femme qui préside à la première formation morale. Richelieu a pu avoir des professeurs de littérature, des maîtres d'équitation, d'escrime et de danse : c'est sa mère, Suzanne de la Porte, qui s'est chargée de son éducation religieuse. Fervente chrétienne, elle réunissait chaque soir les gens du château et faisait la prière à haute voix. Quand son fils Armand quitte les armées pour l'Eglise, il lui manque sans doute l'instruction théologique, mais les sentiments de foi sont vivants dans son âme. Un autre grand homme, Bossuet, nous laisse deviner l'influence que sa mère eut sur sa jeunesse et destinée.

Au XVIIIe siècle, il ne serait pas difficile de montrer une mère croyante et pieuse couvant en quelque sorte la vocation et les vertus chrétiennes de la plupart des prélats qui occupèrent les sièges de France. Bernis lui-même a pu écrire dans ses Mémoires : « Ma mère, qui était fort pieuse et qui avait assez d'esprit pour enseigner la vertu sans y mêler des petitesses, m'imprima de bonne heure l'amour et la crainte de Dieu. Ce sentiment n'a jamais été effacé. Je dois donc à ma mère

tillet et puis François de Revol, cousin du précédent et petit-neveu du premier. Cf. Monlezun, op. cit. p. 535-536. *Revue de Gascogne*, 1882, t. XXIII, p. 88-90.

l'amour de la religion et à mon père, qui n'était pas dévot, mais qui avait l'âme élevée, la noblesse des sentiments et l'attachement à l'honneur [1]. » Si les principes inculqués de bonne heure à Bernis ne purent préserver entièrement sa jeunesse, il leur dut au moins, lorsqu'il fut plus tard promu à l'épiscopat, d'être un prélat correct et convaincu. Plus docile encore se montra Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, aux leçons de celle qu'il appelait sa « sainte mère. »

Au contraire, le fameux Talleyrand, son neveu, nous montre dans ses Mémoires à quel point son enfance fut négligée par ses parents. Sur la fin de l'ancien régime, on voit quelques femmes initier en quelque sorte leurs enfants aux idées philosophiques qu'elles avaient adoptées pour elles-mêmes. La mère de Lafont de Savine, futur évêque jureur de Viviers, une Castellane, sœur de l'évêque de Mende, femme ardente, spirituelle et frivole, laisse lire avec complaisance l'Emile à son enfant de prédilection, que pourtant elle destine à l'Eglise. Le temps viendra où cette grande dame du dix-huitième siècle, — âgée de quatre-vingt-dix ans, convertie par le spectacle de la Révolution, devenue chrétienne ardente et disputant l'honneur de loger chez elle Pie VI de passage à Embrun, et, comme on ne peut accéder à ses désirs, se faisant une joie de lui envoyer au moins un fauteuil pour reposer ses membres dans la pauvre maison où le Pape est descendu, — refusera de recevoir l'ex-évêque de Viviers dans le château de Savine, tant elle était courroucée des scandaleuses apostasies de son fils [2]. C'était là une belle indignation ; mais la grande dame ex-philosophe aurait peut-être pu penser aux lectures dont elle avait abreuvé sa jeunesse. Quelles transformations morales, à côté des bouleversements sociaux et politiques, était venue opérer cette Révolution Française.

1. *Mémoires* du Cardinal de Bernis, I, 8-9.
2. Cf. L'intéressante brochure, *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche. Lafont de Savine, par Simon Brugal (Firmin Boissin)*, 1889, p. 4-6, 69, 70.

Heureusement pour l'ancien épiscopat, bien peu de prélats avaient été élevés par des mères philosophes. A côté de la noblesse de cour, lancée dans le tourbillon de Paris et de Versailles, ambitieuse, fastueuse, inconsidérée, occupée à défaire et à refaire sa fortune, ouverte aux idées nouvelles, engouée des philosophes, oublieuse de sa foi séculaire, donnant bientôt tête baissée dans le mouvement qui devait emporter le trône et l'autel, il y avait la noblesse de province et la noblesse parlementaire où s'étaient mieux conservées les traditions et les croyances des ancêtres. On trouve encore jusqu'à la Révolution un fond de vertus héréditaires et de convictions chrétiennes où pouvaient germer les vocations [1] épiscopales. « Au lieu d'une noblesse, dit Talleyrand, il y en avait sept ou huit: une d'épée et une de robe,une de cour et une de province, une ancienne et une nouvelle, une haute et une petite. L'une se prétendait supérieure à l'autre qui prétendait lui être égale. A côté de ces prétentions, le plébéien élevait les siennes, presque égales à celles du simple gentilhomme, par la facilité qu'il avait à le devenir. Souvent fort supérieur à ce dernier par la fortune, par les talents, il ne se croyait point inférieur à ceux dont ce simple gentilhomme se croyait lui-même l'égal[2].» Bien que la plupart des évêques de France fussent de très bonne et plusieurs de la plus haute noblesse, on peut dire que le grand nombre avait été élevé dans un milieu encore tout imprégné de foi et d'honneur ; le plus souvent leur famille avait échappé à la corruption et à l'esprit de vertige qui faisaient sombrer tant de vieilles races.

Les parents de Partz de Pressy, dernier évêque de Boulogne, avaient gardé toute la ferveur religieuse des

1. Telle était par exemple la famille de M. d'Aviau de *Sanzay*, qui fut promu, en 1789, à l'archevêché de Vienne. Cf. Lyonnet, *Histoire de Mgr d'Aviau du Bois-de-Sanzay*, 1847, 2 vol. in-8°.

2. Bernis, Mémoires, p. 126-132, distingue jusqu'à neuf sortes de noblesse.

ancêtres. Il était de règle en Artois, que les enfants, avant de se coucher, vinssent demander à genoux la bénédiction de leur père et mère. M. de Pressy, déjà évêque de Boulogne, se conformait à cet usage et recevait à genoux la bénédiction paternelle. En retour, son père, Monsieur le marquis d'Esquirre, lorsque son fils partait, recevait à genoux la bénédiction de son évêque. Mgr de Pressy affirme dans son testament avoir souvent entendu dire à son père « qu'il serait bien fâché que les biens d'église entrassent dans sa famille, qu'il craindrait qu'ils n'y portassent la malédiction [1]. »

Les notices sur les anciens évêques multiplient ici les exemples. Au berceau de la vocation ecclésiastique de Le Quien de La Neufville, évêque d'Acqs, de du Lau, archevêque d'Arles, de du Tillet, évêque d'Orange, par exemple, elles nous montrent une mère pieuse cultivant avec amour la bonne semence déposée dans ces jeunes âmes. Ces femmes en sont largement récompensées. La mère de Guillaume du Tillet sut inspirer à ses neuf enfants, particulièrement à Guillaume, l'amour et la crainte de Dieu. Guillaume engagé dans le sacerdoce malgré les conseils de son père qui voulait le faire entrer dans l'armée comme ses frères, vint un jour annoncer à sa mère déjà septuagénaire qu'on aurait à dîner l'évêque d'Orange.— Mais, répondit-elle, il fallait me prévenir plus tôt pour le recevoir dignement. A quelle heure arrivera-t-il ? — Ah ! chère mère, lui dit Guillaume en se jetant dans ses bras, il est arrivé. C'est celui qui a la joie de vous embrasser que Dieu a daigné choisir [2].

Lorsqu'on avait le bonheur d'être né, de grandir dans de telles familles, un engagement précoce dans l'état ecclésiastique offrait moins de danger. Bossuet, tonsuré à huit

1. Œuvres de Mgr de Partz de Pressy, édit. Migne, t. I, p. 19, 23.
2. *Mgr de la Neufville*, évêque de d'Acqs, par Mgr Cirot de la Ville, 1891, p. 15 ; *Notice sur Mgr Lau*, par le Père Bérengier, 1891, p. 4 ; *Notice biographique sur Mgr du Tillet*, par l'abbé Bonnel, p. 16-30.

ans et deux mois, fera honneur à sa vocation et sera toute sa vie un prélat d'une régularité parfaite [1].

Au XVIIIe siècle, Lamotte, tonsuré à neuf ans, devient plus tard le saint évêque d'Amiens. La Luzerne est abbé dès l'âge de treize ans. M. de Pressy reçoit la tonsure à quatorze ans ; à vingt-six ans, il est vicaire général. M. de Villeneuve, plus tard évêque de Viviers et de Montpellier, est tonsuré et chanoine avant dix ans, théologal de Marseille à vingt.

Il ne faut pas croire que tous ces jeunes clercs fussent comme cet abbé de Mailly, dont parle Saint-Simon, que « sa mère avait fait prêtre à coups de bâton. » La plupart marchent gaiement dans la carrière où les excitent les vœux de leurs parents. M. de Juigné est même entré dans les ordres contre les préférences de sa famille. Son prédécesseur sur le siège de Paris, Christophe de Beaumont, a été destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique. Ses deux frères en prennent occasion de l'appeler « monseigneur » ; il ne s'en défend pas. Sa mère admire tout bas en lui les progrès d'une piété qui le rendra digne d'une telle vocation [2]. Voyez cet abbé de Saint-Sauveur que la Révolution trouvera évêque de Tulle. Une pieuse mère l'a élevé chrétiennement et a tourné ses regards vers les autels. De bonne heure on le revêt de la soutane et du petit collet. Il porte ce costume avec bonheur et les Mémoires de son frère nous racontent la « satisfaction de ce nouvel églisier qui ne pouvait se lasser de s'admirer dans ses nouvelles plumes. » L'heureux lévite de douze ans sera plus tard un excellent prélat [3].

1. A. Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, in-8°, t. I, p. 33. Plus tard Bossuet ordonnera « qu'aucun ne serait reçu à la tonsure avant l'âge de douze ans. » Ordonnances de Messire J.-B. Bossuet, évêque de Condom, publiées à Condom, en Synode, le 16 juin 1671. Ces tonsures étaient vraiment bien hâtives. Ainsi André Colbert, futur évêque d'Auxerre (1676-1704), l'avait reçue à 7 ans. Au XVIIIe siècle, de Rosset de Fleury, archevêque de Cambrai (1774-1781), avait obtenu, ainsi que l'abbé de La Luzerne, un canonicat à Notre-Dame, à l'âge de quinze ans. Son prédécesseur à Cambrai, Choiseul-Stainville avait été tonsuré à quatorze ans.
2. P. Regnault, I, 15.
3. Poulbrière, op. cit. p. 327-330.

Il y a des exceptions, des vocations forcées. Le père de Retz attache à l'Eglise « l'âme peut-être la moins ecclésiastique de l'univers. Sa prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui était dans sa maison, produisirent cet effet [1]. » Au XVIIIe siècle, c'est pour être un Retz dont il lit déjà les Mémoires au Séminaire, c'est pour avoir une grande situation et jouer un rôle politique que le triste Loménie de Brienne s'engage dans l'Eglise. Un autre futur jureur, Lafont de Savine n'a guère de vocation. Le lecteur a déjà prononcé ici le nom de Talleyrand. Que faire de ce jeune Charles-Maurice qu'un accident a rendu boiteux ? Il est l'aîné, mais son frère Archambault, qui devait être un des plus brillants seigneurs de la cour de Louis XVI, prendra sa place. Sa jambe l'empêche de porter l'épée, mais il a une belle tête pour porter la mitre. Le voilà engagé dans les ordres [2], le voilà évêque l'année même de la Révolution. Madame de Genlis [3] avait rencontré à Sillery, en compagnie de la Roche-Aymon, archevêque de Reims et de son coadjuteur Mgr de Talleyrand, « le jeune abbé de Talleyrand destiné de même à l'état ecclésiastique et *déjà en soutane, quoiqu'il n'eût que douze ou treize ans.* Il boitait un peu, il était pâle et silencieux, mais je lui trouvais, dit Madame de Genlis, un visage très agréable et un air observateur qui me frappa. »

A l'encontre du fameux Talleyrand, l'exemple de son

1. *Mémoires* du Cardinal de Retz, début.

2. Dans la lettre écrite au pape par Talleyrand, sur son lit de mort, on lit ce passage : « Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né. » « C'était souvent au sein des familles de la première noblesse que se faisaient ces immolations religieuses et qu'on disait impérieusement aux enfants : Il faut, mon fils, que tu sois prêtre et même évêque ; et toi, ma fille, tu seras religieuse. » Proyart (*Louis XVI détrôné avant d'être roi*, 1819, p. 257). Cet abus est dénoncé avec violence en 1789. « Un gentilhomme en France interroge ses papiers, calcule ses degrés de noblesse, la chaleur de ses protecteurs ; et ses enfants n'eussent-ils en partage que la paresse et l'ignorance, leur conduite ne fût-elle annoncée que par le scandale, ses enfants deviendront évêques. La spéculation est sûre. » *Tableau moral du clergé de France*, p. 3.

3. *Mémoires* de Madame Genlis, 4 vol. in-8°, 1825.

oncle, le coadjuteur de Reims, nous montre ce qu'étaient souvent ces vocations précoces, mais mieux cultivées, mieux acceptées, et quelles protections, quels honneurs attendaient de toutes parts les fils de grande famille à leur entrée dans la vie ecclésiastique. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord n'a pas encore vingt ans que le roi veut déjà lui donner une abbaye. Sa pieuse mère, Marie-Elisabeth de Chamillart, le supplie de n'en rien faire, de crainte que la possession d'un bénéfice ne fût un motif humain de poursuivre une vocation qu'elle voulait inspirée par la religion seule. Néanmoins le roi, en souvenir des services de son père tué au siège de Tournay, lui affecte une pension de 3000 livres. Il reçoit pour répétiteur de théologie l'abbé Bourlier, futur évêque d'Evreux. Au sortir du séminaire, l'abbé de Périgord est nommé aumônier du roi. M. de Nicolaï, évêque de Verdun, lui remet des lettres de grand vicaire et, en 1762, il reçoit l'abbaye du Gard. Enfin, à peine âgé de trente ans, il est demandé, en 1766, comme coadjuteur par La Roche-Aymon, archevêque de Reims. La Révolution le trouvera sur le siège de saint Remi, et les plus grands honneurs ecclésiastiques l'attendent encore dans notre siècle. Son panégyriste pourra dire un jour de lui avec justice : *A puero in virtutibus exercitatus est.*

Les vertus du coadjuteur de Reims montrent que les jeunes gens de la plus haute naissance, engagés dans l'Eglise, savaient souvent se rendre dignes des plus grandes situations ; mais cet exemple prouve en même temps de quel secours était pour leur avancement rapide l'illustration de leur race. On pouvait prédire, dans une réunion de clercs, ceux qui seraient évêques. Morellet le constate avec amertume. Choisi comme précepteur du jeune la Galaizière, pour surveiller ses études de philosophie, de théologie et « en faire dit-il, un évêque, comme il l'est devenu depuis, » il le suit au collège du Plessis et au séminaire Saint-Magloire. Au

Plessis, Morellet est logé, nourri, a 1000 livres d'honoraires et n'est pas content. C'est qu'il s'y trouve comme éclaboussé par de brillants abbés qui ne paraissent pas tenir grand compte du pauvre précepteur, licencié en Sorbonne, mais roturier. Au collège du Plessis, étudient en même temps que La Galaizière et sont destinés à la même carrière, l'abbé de Broglie, depuis évêque de Noyon ; le prince Louis de Rohan, depuis évêque de Strasbourg et cardinal ; son frère Ferdinand, depuis archevêque de Bordeaux et de Cambrai ; Cicé, depuis archevêque de Bordeaux et garde des sceaux ; Marbeuf, depuis évêque d'Autun, archevêque de Lyon et ministre de la feuille. Rohan, hautain, dissipateur, inconstant, dit Morellet, avait déjà à sa nomination plusieurs bénéfices importants, comme abbé de la Chaise-Dieu et autres abbayes, mais il les donnait à ses amis. L'abbé de Broglie, « plus réservé, mais vain, ne s'est jamais approché de moi, ni moi de lui pour former une liaison. » L'abbé de Marbeuf me témoigna de la bienveillance, mais ne me donna jamais rien. Je me liai, « mais sans fruit pour ma fortune, avec l'abbé de Cicé, homme d'esprit, de bonnes intentions et, dans des temps moins difficiles, très capable de remplir une bonne place. » Heureusement pour Morellet qu'il était devenu en Sorbonne l'ami d'un clerc philosophe, moins infatué de sa naissance, de l'abbé de Laulne qui n'était autre que Turgot lui-même. C'est à Turgot qu'il devra enfin la possession d'un charmant prieuré dont il nous a tracé la plus agréable description dans ses Mémoires[1]. Mais en attendant, les anciens hôtes du collège du Plessis étaient sur les premiers sièges de France.

Ah ! les temps étaient relativement durs pour les gens sans naissance. Les clercs roturiers végètent plus ou moins longtemps dans les emplois inférieurs et luttent contre la faim. Sans doute, Bernis est aux prises

1. Abbé Morellet, *Mémoires d'un père.*

avec le besoin en quittant Saint-Sulpice. Mais que de dédommagements il doit à la noblesse de son origine! « Il est de la cour et de l'intimité de ce cardinal de Polignac, son cousin, le grand parleur et le grand charmeur, l'auteur de *l'Anti-Lucrèce*. Il vit chez son autre cousin, le baron de Montmorency, qui lui a offert un logement. Il fréquente le salon du duc de Nivernais. Il voit les Rohan, et c'est un Rohan qui, un jour où les dettes le pressent, des dettes montant déjà à 12000 livres, le tire d'embarras et discrètement lui envoie, sans rien dire, la somme dont il a besoin.[1] » Comparez cette existence à celle de Dubois qui devait être cardinal et premier ministre. Celui-ci a commencé péniblement et a dû mener de front la domesticité et les classes. L'abbé de Boulogne, futur évêque de Troyes après la Révolution, remplit pendant deux ans l'office de porte-Dieu à Sainte-Marguerite. L'abbé Maury à force de talent, d'entregent, paraît s'ouvrir toutes les portes. Il prêche le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française avec tant de succès que « la compagnie, dit le procès-verbal, a arrêté d'une voix unanime, que dès que M. le cardinal de La Roche-Aymon (ministre de la feuille) serait de retour à Paris, il lui serait fait une députation de trois académiciens pour le prier de vouloir bien engager Sa Majesté à donner à l'Académie une marque de satisfaction[2]. » Cette marque était un bon bénéfice pour l'éloquent panégyriste. Maury obtint en effet l'abbaye de la Frénade, dans le diocèse de Saintes. Une Abbaye quelle faveur! petite abbaye, il est vrai, que l'almanach royal de 1789 cote à 1500 livres. C'était bien assez pour un roturier. Ne plaignons pas trop cependant ni Maury ni Boulogne, que la Révolution trouve, le premier à l'Académie française, tous les deux grands vicaires, chanoines et abbés commandataires. Néanmoins Maury, chanoine,

1. Masson, op. cit. t. I, préf. p. XXVIII.
2. De Kérohant, *Le cardinal Maury*, *Correspondant du 25 avril 1891*, p. 334.

grand-vicaire, titulaire d'abbaye, et pour qui il eût mieux valu n'être point évêque après la Révolution, ne l'eût jamais été dans l'ancien régime par défaut de naissance. De là les paroles non exemptes d'amertume qu'il fit entendre à l'Assemblée du Clergé, au sujet de la promotion de M. de Beauvais.

Cette mainmise de la noblesse sur l'épiscopat va soulever, en 1789, des protestations véhémentes. Dans cette liberté de la presse, dans cette discussion publique de toutes les questions de gouvernement auxquelles le pouvoir lui-même a convié la nation, on ne pouvait manquer de signaler l'abus d'un tel monopole. Avec quelle passion amère il est dénoncé à l'opinion !

On montre l'épiscopat énervé par ce recrutement dans la noblesse de cour, trop affadie, trop corrompue pour pouvoir fournir de grandes vertus et de grands caractères, alors que du tiers état pourraient sortir « des âmes fortes » et des volontés viriles. Le parti pris d'exclusion dont sont frappés les roturiers les décourage, et ils ne peuvent voir sans amertume qu'ils sont les premiers dans les écoles et les derniers dans la distribution des bénéfices[1].

1. Une brochure de 1789 montre la « noblesse de cour très avilie, très dégradée, énervée par le luxe et les délices de la vie, corrompue presque sans remède par le préjugé de sa naissance et de son éducation. Pourquoi continuerions-nous de tirer tous les évêques d'un pareil corps ? » Pourquoi n'en pas demander quelques-uns au tiers état. « C'est là qu'on trouverait encore des âmes fortes, des caractères élevés. La portion la plus nombreuse et la plus saine du clergé sort du tiers état. C'est dans la roture que naissent presque tous les grands sujets en tout genre, soit parce que cette classe est beaucoup plus nombreuse que les autres, soit parce que l'aiguillon du besoin est le plus actif des stimulants... Tous les deux ans, la liste de licence en fournit la preuve, en dépit de la faveur dont jouissent toujours les gentilshommes qui se hasardent à courir cette carrière. Malgré cela, toutes les places distinguées de l'Église, tous les bons bénéfices sont pour les nobles... D'où il arrive que la plus grande partie des hommes à talents reste sans récompense et végète dans l'obscurité. » Cependant notre réformateur, tout en s'élevant contre le monopole, admet une préférence pour l'épiscopat en faveur des nobles. « Je ne voudrais pas néanmoins, dit-il, proscrire entièrement l'usage d'élever *par préférence* à l'épiscopat des ecclésiastiques d'une naissance distinguée ; c'est *un mal devenu presque nécessaire* dans les mœurs actuelles. » Cf. Laurent, *Essai sur la réforme du clergé par un vicaire de campagne, docteur en Sorbonne*, 1789, in-8°, 380 pages ; p. 133-136, 313.

« Pour être évêque, aujourd'hui, il faut être gentilhomme... La première place de l'Église est destinée aux gens qu'on appelle de bonne maison... Il semble que le corps épiscopal serait avili si Paul, citoyen romain, avait pour confrère le citoyen Mathieu[1]. » La roture est devenue un « second péché originel[2] ». Une « fureur de généalogie » s'est emparée de la nation. On paraît craindre que « le noble fût souillé par le contact d'un plébéien... Est-il gentilhomme ? voilà le cri qu'on entend retentir dans toutes les avenues. » On vit autrefois Amyot grand aumônier de France. « Quelle clameur une pareille nomination exciterait aujourd'hui parmi notre aristocratie ![3] »

On peut blâmer l'amertume de ces plaintes, mais il est difficile de défendre l'abus qu'elles dénoncent. Il était anormal d'établir dans l'Église une sorte de monopole en faveur d'une caste, alors qu'ici plus que partout ailleurs les emplois doivent être accordés à la vertu, au mérite plutôt qu'aux quartiers. Sans doute, un grand nom permettait à un évêque de plaider avec crédit à la cour les intérêts de son diocèse, de faire figure dans sa province en face du gouverneur, de l'intendant, du président du parlement, des nobles ou anoblis de son diocèse et même de ses chanoines. Mais il paraissait extraordinaire que l'exclusion des hautes situations ecclésiastiques pour cause de roture, devînt un usage ayant eu quelque sorte force de loi, au moment où les conditions sociales se rapprochaient, se mêlaient de plus en plus sous la pression de l'esprit public. Sous ce rapport, quel tableau nous a tracé Talleyrand des dernières années de l'ancien régime. « Delille, dit-il, dînait chez M. de Polignac avec la reine ; l'abbé de Balivière jouait avec M. le comte d'Artois ; M. de Vianes serrait

1. *Tableau moral du clergé de France*, 1789, 164 pages.
2. *Ce qu'on n'a pas dit ou lettres véhémentes*, 1789.
3. *Haro sur la feuille des bénéfices*, 1789. On voit, dit cette brochure, les dignités épiscopales « constamment attachées à certaines familles. »

la main de M. de Liancourt ; Chamfort prenait le bras de Mme de Vaudreuil ; La Vaupallière, Travanet, Chalabre allaient au voyage de Marly, soupaient à Versailles chez Mme de Lamballe. Le jeu et le bel esprit avaient tout nivelé. Les carrières, ce grand soutien de la hiérarchie et du bon ordre, se détruisaient.... Le plébéien riche, éclairé, qui ne dépendait point » des nobles, « qui pouvait se passer d'eux et dont ils ne pouvaient se passer, vivait avec eux comme avec des égaux. »

Chose étrange, ce plébéien, qui est entré de plein pied dans « la grande société, » voit se fermer devant lui les premières situations de l'Eglise. Chateaubriand raille « Monsieur son père, qui aurait volontiers, comme un grand terrier du moyen-âge, appelé Dieu *le gentilhomme de là haut*, et surnommé Nicodème (le Nicodème de l'Evangile) un *saint gentilhomme*. » Il semble vraiment que le *gentilhomme de là haut* soit bien décidé à ne prendre à son service que des gentilshommes. Au moment même où le vieil édifice menace ruine de toutes parts, où un vent de rénovation universelle souffle avec tant de force sur la France, la résolution d'exclure de l'épiscopat tout prêtre sans naissance paraît s'affirmer de plus en plus. L'évêque de Poitiers, Beaupoil de Sainte-Aulaire, a un vicaire général de grand mérite et de grande vertu, l'abbé d'Aviau. Dans un voyage à Paris, en 1788, il le recommande à Marbeuf, ministre de la feuille, comme un homme qui ferait honneur à l'épiscopat et dont la nomination serait favorablement accueillie par l'opinion, après le scandale de la récente promotion de Talleyrand. Marbeuf est loin de contester les éloges qu'on lui fait de l'abbé d'Aviau. Une seule difficulté l'arrête, c'est le peu d'éclat de sa famille. Comment répondre aux observations désobligeantes qui seront faites à la cour sur sa petite noblesse? Beaupoil de Sainte-Aulaire est trop grand seigneur et peut-être trop infatué lui-même des idées de caste pour se récrier contre une pareille observation, alors qu'il s'agirait pour

l'Eglise de choisir le plus digne. Il se contente, l'armorial à la main, de prouver à son interlocuteur que la famille d'Aviau de Sanzay est l'une des plus anciennes de son diocèse et compte de très belles alliances. C'était lui ouvrir par là même la porte de l'épiscopat où Marbeuf promet de le faire entrer ; mais il est remplacé, en 1789, à la feuille des bénéfices, par Lefranc de Pompignan qui nomme, à sa place, d'Aviau à l'archevêché de Vienne. Le choix était excellent, ce qui n'empêcha pas quelques courtisans de s'apitoyer sur le peu de distinction et l'absence de monde du nouvel élu[1]. Quel aveuglement ! Il s'agissait bien alors d'aller parader et faire ses grâces à la cour.

1. Lyonnet, op. cit. I, p. 220-225, 240, 241.

CHAPITRE TROISIÈME

Titres retentissants des Évêques

Titres qui leur viennent de leur siège. — Les pairs ecclésiastiques ; leur rôle au sacre du roi. — Evêques présidents d'États, princes du Saint-Empire ; princes, ducs, comtes, seigneurs de leur ville épiscopale. — Sièges particulièrement fastueux et restes étranges de privilèges féodaux. — Evêques conseillers de parlement, conseillers d'État. — Lutte entre les primaties. — Assaut de titres retentissants. Les Rohan, les Talleyrand, les Sabran et jusqu'à Dubois.

Ces prélats gentilshommes, qui jetaient sur leurs sièges l'éclat de leur naissance, devaient en retour à ces sièges mêmes des titres et des prérogatives qui rehaussaient leur prestige. L'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons, de Noyon étaient pairs ecclésiastiques. Ce nom rappelait une puissance, une égalité avec le roi dont le souvenir se perdait, il est vrai, dans la nuit des temps ; mais si la royauté s'était élevée sur les ruines de toutes les autres grandeurs, c'était du moins un honneur très ambitionné d'entourer la personne du souverain le jour de son sacre, de prendre une part plus ou moins large à cette imposante cérémonie et d'être qualifié par lui de cousin en toute circonstance [1]. L'évêque de Soissons comptait au nombre de ses prérogatives de remplacer, en cas d'empêchement, l'ar-

1. L'archevêque de Reims sacrait le roi de France ; l'évêque de Laon portait la sainte Ampoule ; l'évêque de Langres, l'épée royale ; l'évêque de Beauvais, le manteau royal. Lui et l'évêque de Laon, en habits pontificaux et avec des reliques des saints pendues à leur cou, allaient chercher le roi au palais archiépiscopal de Reims, le levaient sur son lit et le conduisaient à l'église. Ces deux évêques se tenaient aux côtés du roi pendant l'onction, l'aidaient à se lever de son fauteuil et demandaient aux assistants s'ils promettaient obéissance à leur nouveau souverain. L'évêque de Châlons portait l'anneau royal, celui de Noyon la ceinture et le baudrier royal...

chevêque de Reims comme prélat consécrateur[1]. L'évêque de Laon ne manquait pas d'apprendre au monde par la *France ecclésiastique*, qu'il était second pair, et qu'à ce titre il avait des fonctions particulières à la cérémonie du sacre.

Certains sièges faisaient leurs titulaires pairs de France ; d'autres les constituaient présidents d'États. Nous verrons, par exemple, l'évêque d'Autun président-né des États de Bourgogne ; l'archevêque d'Aix, des États de Provence ; l'archevêque de Narbonne, des États du Languedoc, province dont l'administration égalait en importance celle de certains royaumes.

Les archevêques de Besançon, de Cambrai, les évêques de Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Belley, sont princes du Saint-Empire. Le Cardinal de Rohan assiste en cette qualité à la diète de Ratisbonne. Les archevêques d'Arles, d'Embrun, l'évêque de Grenoble se qualifient de princes de leur ville épiscopale ; l'évêque de Sisteron est prince de Lurs ; l'évêque de Viviers, prince de Donzère. L'archevêque de Paris est duc de Saint-Cloud et pair de France[2]. L'archevêque de Cambrai est duc de Cambrai. Il a dans sa seigneurie dix paroisses et toute la châtellenie du Cateau-Cambrésis, ce qui le rend le plus puissant propriétaire de la province. On sait que cette grande situation et les

1. Cette prétention des évêques de Soissons donna souvent lieu à des contestations. En 1694, le chapitre de Reims prétendit que l'évêque de Soissons avait besoin de la permission du chapitre et que l'offrande appartenait à la fabrique de Reims. A la mort de Louis XV, l'archevêque de Reims, cardinal de la Roche-Aymon, étant malade, on discuta vivement qui, de son coadjuteur, M. de Talleyrand-Périgord, ou de l'évêque de Soissons, M. de Bourdeilles, aurait l'honneur de présider au sacre de Louis XVI. Pour couper court à ces compétitions, La Roche-Aymon fit un suprême effort pour faire la cérémonie qui ne finit qu'à trois heures. Pécheur (*Annales du diocèse de Soissons*, t. VII, p. 401-404). Du moins l'évêque de Soissons avait la satisfaction de faire les fonctions de diacre à la cérémonie ; l'évêque d'Amiens faisait celles de sous-diacre. Les évêques de Senlis, de Verdun, de Nantes et de Saint-Papoul avaient des places réservées du côté droit de l'autel.

2. « Nous avons résolu de lui donner le titre de duc et pair de France dont il a déjà les principaux avantages, puisque les archevêques ont toujours conservé leur préséance dans notre cour de parlement qui est celui des pairs. » Diplôme royal de Louis XIV, 1674.

200,000 livres de sa mense épiscopale permirent à Fénelon de rendre de grands services aux armées du Nord auxquelles il faisait passer tous ses blés. Louis XIV, d'après Saint-Simon, « ne put s'empêcher de lui faire dire plusieurs fois qu'il lui savait gré des secours qu'il donnait à ses troupes. »

L'archevêque de Reims avait eu à travers les âges, comme seigneur féodal, comme duc et pair, ses tribunaux de haute, moyenne et basse justice ; ses baillis, sa cour, son sénéchal, son maréchal ou grand écuyer, son panetier, son gruyer, son chancelier. L'évêque de Laon était duc de Laon ; l'évêque de Langres, duc de Langres. Les trois autres pairs ecclésiastiques étaient comtes de Beauvais, de Noyon et de Châlons [1]. Un grand nombre de prélats étaient seigneurs [2] de leur ville épiscopale.

Il faudrait de longues pages pour transcrire les droits, les titres qui, traversant les siècles, étaient encore plus ou moins en exercice à la veille de la Révolution[3]. L'évêque du Puy est comte du Velay et seigneur du Puy. L'évêque de Quimper est seigneur de la ville et se

1. Sont également comtes de leur ville épiscopale : l'archevêque de Lyon, les évêques de Lisieux, de Châlons-sur-Saône, de Gap, Rodez, Verdun, Toul, Vabres, etc. L'évêque de Sarlat est seigneur de la ville et prend la qualité de baron. L'évêque de Tulle est seigneur et vicomte de Tulle. L'évêque d'Ajaccio est comte de Frasso et, en 1788, a droit de présider comme le plus ancien évêque, les Etats de Corse. L'évêque de Luçon est baron de Luçon.

2. Citons parmi les évêques qui sont seigneurs de leur ville épiscopale : les évêques d'Albi, de Digne (seigneur de Digne, baron de Lausières), de Lectoure (avec le roi), Saint-Brieuc, Die (Dauphiné), Saint Papoul, Belley, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Pons, Uzès, Vienne (en paréage avec le roi), Lescar, Auch (en paréage avec le roi qui a succédé aux droits du comte d'Armagnac). L'évêque d'Oloron prétendait à la qualité de baron de Béarn. Il était avec le chapitre, seigneur d'une partie de la ville. L'évêque de Vence était co-seigneur de Vence, etc. Il est dit dans la vie de Pavillon, évêque d'Alet, qu'outre son sceau épiscopal, il avait *sigillum curiæ temporalis*.

3. L'évêque de Valence est seigneur et comte de la ville de Valence et de ce qui forme le comté. L'évêque de Léon (Bretagne) est comte de Léon, seigneur de la ville épiscopale, d'une grande partie de Brest et de plusieurs paroisses. L'évêque de Saint-Malo est baron de Beignon. Il est seigneur, par indivis avec le chapitre, de la totalité de la ville de Saint-Malo et donne gratuitement, et à l'alternative avec le chapitre, les charges et offices. L'évêque de Viviers est comte du Vivarais, prince de Donzère et Châteauneuf du Rhône. Comme seigneurs de Viviers, les évêques envoyaient aux Etats particuliers du Vivarais leur bailli ou représentant qui était ordinairement un des vicaires généraux, lequel prenait

qualifie comte de Cornouailles. L'évêque de Montpellier est comte de Mauguio et de Montferrand, marquis de Marquerose, baron de Sauve, Durfort, Salevoise, Brissac. L'évêque de Saint-Claude est seigneur de toute la terre de Saint-Claude. Sa tour féodale domine tout le mont Jura. L'évêque de Lodève est seigneur-comte de Lodève et de Montbrun ; il n'est presque pas de noble dans son diocèse qui ne soit son vassal et tenu de lui rendre hommage, presque pas de baillis ou juges qui ne soient établis par lui. L'évêque de Dol prend le titre de comte de Dol, timbre ses armes d'une couronne comtale et d'un casque guerrier, a enfin le droit de faire porter la croix devant lui. L'évêque de Cahors est baron et comte de Cahors. Lorsqu'il officie, il a la faculté, sans doute en souvenir de l'humeur guerrière de ses antiques prédécesseurs, de faire mettre sur l'autel le casque, la cuirasse, les gantelets et l'épée.

L'évêque de Mende est seigneur et gouverneur de Mende, comte de Gévaudan. Ses fiefs innombrables, ses possessions territoriales s'étendent dans quarante paroisses ; les huit barons du Gévaudan, ceux d'Alais, les comtes de Rodez et même les rois d'Aragon sont ses vassaux. Dans les cérémonies, on porte devant lui un sceptre de vermeil qui est déposé sur l'autel pendant l'office. A son entrée solennelle dans certaines églises, il lui est dû une paire d'éperons [1]. Comment s'étonner que quelques titulaires soient plus éblouis de la grandeur séculière de leur siège que de

rang avant le bailli des barons. L'évêque de Pamiers était co-seigneur de la ville avec le comte de Foix. Les consuls lui prêtaient serment de fidélité ainsi qu'au comte de Foix. Ces renseignements nous sont fournis par la *France ecclésiastique* de 1789, par les histoires des provinces et villes.

1. Cf. Archives dép. Lozère G. 41,669, et introduction ; G. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, 1887, in-8°, t. III, p. 244-245. Voir en Gust. Burdin, *Documents historiques sur la province du Gévaudan*, 1846, 2 vol. in-8°, t. Ier, l'énumération des domaines propres de l'évêque de Mende et les vicissitudes de sa puissance. Au XIIIe siècle, les évêques du Gévaudan faisaient battre monnaie et levaient des troupes pour faire respecter leur puissance temporelle.

leur charge épiscopale, et qu'au XVIIe siècle les chanoines de Mende se voient obligés de « supplier » Mgr de Marcillac « de coucher en son seing la qualité d'évêque, et non pas seulement celle de comte de Gévaudan, comme il fait. »

Ces prérogatives de l'évêque de Mende rappellent le moyen âge, époque de la grandeur des évêques. Quelle n'avait point été alors, par exemple, la puissance de l'évêque de Châlons-sur-Marne à qui appartenait la ville entière à son origine ! Le prélat jouissait de droits régaliens et pouvait affranchir les habitants en leur faisant baiser son anneau. La seignerie de Châlons, ce que l'on appelait *le ban de l'évêque*, comprenait treize cents maisons. Il possédait une partie de la Marne et de ses affluents. En 998, l'évêque Gibuin II composa sa cour de justice de douze pairs, six ecclésiastiques et six laïques, non compris le bailli et le prévôt. En outre, il avait, comme les rois de France, un vidame qui était en même temps chancelier, un maréchal héréditaire (le seigneur de Cernon), un sénéchal, un bouteiller, un chambellan. Cette cour était complétée par un chapelain, un argentier, un maître d'hôtel (dapifer), un notaire, un écuyer, un avoué. L'évêque était seigneur suzerain. Les nobles les plus puissants du diocèse lui devaient foi et hommage[1]. Le temps, l'omnipotence royale avaient aboli nombre de ces prérogatives ; mais on trouve encore dans quelques évêchés une espèce de cour jusque vers la fin de l'ancien régime.

L'archevêque de Besançon, comme prince du Saint-Empire, tient le troisième rang parmi les princes dans les diètes de l'Allemagne. Il a six grands officiers qui doivent se trouver en personne ou par procureur à son intronisation, lui faire hommage de leurs fiefs et assister

1. Cf. Barbat, *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne*, 1854, 2 vol. in-4°, p. 195-207. Voy. en Ed. de Barthélemy, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, I, 96-105, les nombreux fiefs possédés par le vidame de Châlons-sur-Marne. Ces vidames furent des guerriers intrépides. Leur rôle finit au XVIIe siècle.

à ses obsèques. Ce sont le marquis de Choiseul-la-Baume, grand maréchal ; le prince de Bauffremont, grand chambellan ; le marquis de Serrières, grand panetier ; le marquis de Saône, grand veneur ; le marquis de Lezay-Marnésia, grand échanson ; M. de Rans, grand chambrier. Il est à croire que ces grands seigneurs se contentaient de remplir leurs fonctions sur l'almanach [1] ; mais ces droits séculaires n'en donnent pas moins l'idée de la haute puissance à laquelle s'étaient élevés les archevêques de Besançon. Ils furent seigneurs temporels de la ville pendant près de six cents ans.

D'autres honneurs, d'autres titres, tels que ceux de commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit [2], conseillers d'État, conseillers du roi en tous ses conseils, conseillers au parlement [3], venaient encore relever le prestige des évêques. Enfin, au milieu de toutes ces grandeurs faites pour rehausser l'éclat de leur dignité, les prélats revendiquaient avec un soin particulièrement jaloux les prérogatives religieuses de leur siège. L'évêque de Nancy,

1. Quelques grandes familles se plaisaient encore à conserver un souvenir féodal, le titre de vidame qui rappelait les services rendus au moyen âge pour la défense des biens d'Eglise. Les archevêchés ou évêchés d'Amiens, Beauvais, Cambrai, Châlons, Chartres, Laon, du Mans, Meaux, Reims, Rouen, Senlis et Sens avaient eu des vidames. Il est souvent question dans la correspondance de Fénelon du vidame d'Amiens, qui était un fils du duc de Chevreuse.

2. La *France ecclésiastique* de 1788 porte comme commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi ; le cardinal de Luynes, archevêque de Sens ; Jarente, évêque d'Orléans ; Dillon, archevêque de Narbonne ; Roquelaure, évêque de Senlis ; La Rochefoucauld, cardinal-archevêque de Rouen ; Brienne, archevêque de Toulouse ; Marbeuf, évêque d'Autun ; Montmorency-Laval, évêque de Metz.

3. L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient de droit conseillers d'honneur au parlement de Paris ; l'archevêque d'Avignon au parlement de Provence. L'évêque de Nancy était, avec l'évêque de Toul, conseiller prélat-né du parlement de Lorraine ; il était de plus chancelier-né de l'université de Nancy. L'évêque de Nantes était aussi, avec l'évêque de Rennes, conseiller-né du parlement de Bretagne ; il était de plus chancelier-né de l'université de Nantes. L'évêque de Lescar est premier conseiller d'honneur du parlement de Navarre. Nous trouvons l'évêque de Gap, de la Broue de Varcilles, conseiller d'honneur au parlement du Dauphiné. Le 3 décembre 1776, nous voyons M. de Vogué, évêque de Dijon, reçu conseiller d'honneur au parlement de cette ville. *Mercure dijonnais*. D'après un édit de Henri II, du 20 février 1554, les archevêques de Bordeaux étaient conseillers-nés du parlement de Guyenne. On sait que les pairs ecclésiastiques et laïcs pouvaient assister aux séances du parlement de Paris. Les deux agents généraux du clergé étaient toujours conseillers d'État.

les archevêques d'Arles, de Narbonne se qualifient de primats. L'archevêque de Rouen est primat de Normandie, l'archevêque de Bordeaux primat de la seconde Aquitaine. L'archevêque de Bourges se dit patriarche et primat des Aquitaines, l'archevêque d'Auch primat de la Novempopulanie et du royaume de Navarre. Il y a comme un renchérissement des titres les plus fastueux. L'archevêque de Reims est légat-né du Saint-Siège et primat de la Gaule Belgique, l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, l'archevêque de Sens primat des Gaules et de Germanie; l'archevêque de Vienne trouve moyen de surpasser tous ses collègues en se qualifiant de « primat des primats[1]. »

Lorsque la modestie de leur siège ne leur permet pas de se donner ces titres prompeux, quelques prélats cherchent à compenser cette infériorité par la fierté de leur devise héraldique. Voici celle qu'a prise La Font de Savine, par allusion au cor de chasse qui figure dans les armes de sa famille : *J'irai sonner jusque dans les cieux*.. Il ne réalisa pas cette ambition un peu emphatique ; il n'alla pas sonner si haut, ayant eu le malheur de fêler son cor de chasse par son adhésion à la constitution civile du clergé.

Tous les avantages que nous venons d'énumérer : naissance, prérogatives civiles et politiques, seigneuries temporelles attachées aux différents sièges, juridiction spirituelle exercée par les titulaires, donnent à l'épiscopat de l'ancienne France un véritable caractère de grandeur. On peut dire qu'à une époque particulièrement éprise de titres, de représentation et de faste, ces prélats font vraiment figure dans le monde. Dubois, l'un des rares roturiers égarés sur un siège épiscopal au XVIIIe siècle, cherche à racheter le vice de sa naissance par le pompeux étalage de ses titres. Il s'intitule « Guillaume Dubois, cardinal-prêtre, archevêque-

1. L'évêque du Puy est suffragant immédiat de l'Eglise de Rome et a le pallium comme prérogative de son siège. L'évêque d'Autun a également le pallium et il jouit du droit d'administrer au spirituel et au temporel l'archevêché de Lyon pendant la vacance du siège. Il est premier suffragant de l'archevêché.

duc de Cambrai, prince de l'Empire, comte du Cambrésis, abbé de Saint-Just, de Nogent-sous-Coucy, de Bourgueil, d'Airvaux, de Cercamps, de Bergne, de Saint-Winox, de Saint-Bertin et de Saint-Omer, principal et premier ministre d'État, ayant le département des affaires étrangères ; grand maître et surintendant général des courriers, postes et relais de France, l'un des quarante de l'Académie française, honoraire de l'Académie royale des sciences et de celle des inscriptions et belles lettres ; élu par les prélats et autres députés de l'assemblée générale du clergé de France pour en être le premier président et ci-devant précepteur de M. le duc d'Orléans. »

Assez, assez. Cette énumération pédantesque cache mal le parvenu qui abrite le néant de son origine sous le brillant décor d'une situation et d'une fortune inespérée. Voici les nobles bon teint, que leur naissance du moins, sinon toujours leurs talents et leurs vertus, élève à la hauteur des plus grandes places. Quelle entrée en scène dans la cité épiscopale, dans un gouvernement de province, à la ville, à la cour ; quel en-tête pour des mandements, quand on s'appelle : Son Altesse Sérénissime et Éminentissime Louis-René-Édouard, prince de Rohan-Guéméné, cardinal de la sainte Église romaine, prince-évêque de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire, ambassadeur extraordinaire près de L. M. I. et R. à Vienne en 1771, de l'Académie française, proviseur de Sorbonne, etc., — Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, premier pair de France, légat-né du Saint-Siège, primat de la Gaule Belgique, etc., — Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, des comtes de Forcalquier, évêque-duc de Laon, second pair de France, comte d'Anizy, grand aumônier de la reine, etc. Tous les évêques ne peuvent faire suivre leur nom d'appellations aussi retentissantes, mais tous ont acquis définitivement le droit d'être traités de *Monseigneur*.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le titre de Monseigneur

Les évêques longtemps appelés *Messire, Révérend Père en Dieu.* — Le *Monseigneur* vient d'Italie et se propage en France au XVIIe siècle. — Résistance qu'on lui oppose. — Saint François de Sales, Richelieu contribuent à le répandre. — Coalition des évêques pour, des grands seigneurs contre.—Les ministres et autres prétendants à ce titre. — Usage des cardinaux. — *Votre Grandeur.* — En 1789, les députés traités de Monseigneur. — Les articles organiques. — Usage de notre siècle. — Avec tous ces titres, cette éducation, cette noblesse, grandeur et distinction suprême de l'ancien épiscopat.

Au XVIe siècle, on qualifiait encore les évêques de *Messire* et de *Révérend Père en Dieu* [1]. Le mot de Messire, titre réservé au moyen âge aux seigneurs de la plus haute noblesse, donné ensuite aux prêtres, aux avocats etc., les mots de *Monsieur*, *Monseigneur*, ont une étymologie commune. Monseigneur vient de « *Mon* et *Sieur*. Sieur est une forme contractée de seigneur; *monsieur* signifie donc proprement *monseigneur*. C'est pour cela que parlant des saints, des princes, on disait : Monsieur Saint Julien, François monsieur duc d'Alençon. *Monsieur* est le régime dont *messire* est le nominatif [2]. »

L'usage d'appeler les prélats *Monseigneur* nous vint

1. Les procès-verbaux du serment prêté au roi par les nouveaux évêques portent encore au XVIIe et au XVIIIe siècle cette qualification donnée aux prélats. Ainsi Huet, nommé évêque d'Avranches en 1689, est appelé « Révérend Père en Dieu Messire Pierre Daniel, conseiller du roi en ses conseils. » Voir beaucoup d'exemples aux Archives nationales, P 725-782. Le procès-verbal du serment prêté, en 1741, par Christophe de Beaumont, comme évêque de Bayonne, porte : « Révérend Père en Dieu Messire Christophe de Beaumont, évêque de Bayonne. Archives de Pau, C 178. Dans un serment prêté au roi, au XIVe siècle, par Sicard de Lautrec, évêque d'Agde (1354-1375), nous lisons : « Moi, *Sieur* évêque, je jure que je serais bon et fidèle au roi, notre Sire etc. » Fisquet, *La France pontificale*, diocèse d'Agde.

2. Littré.

d'au-delà des monts et s'établit en France au XVIIe siècle[1]. Au début de cette époque, saint François de Sales donne à tous les prélats ses correspondants ce titre qu'il semble avoir contribué à propager plus que tout autre. M. de Villars, archevêque de Vienne, avait fait des remontrances à l'évêque de Genève sur cette appellation. François de Sales lui répond, en 1606, et lui prouve en trois points que la qualification de Monseigneur lui est due. Il s'autorise de l'usage de la cour romaine et de l'Italie, d'où la formule est passée en France. M. de Villars se laissa appeler Monseigneur, mais continua à traiter de Monsieur François de Sales [2].

Monsieur convenait très bien à la modestie de l'évêque de Genève. Dans sa correspondance avec Mme de Chantal, nous voyons l'un se défendre de la qualification

1. « En France, le *Monseigneur* est une terrible affaire. Un évêque n'était, avant le cardinal de Richelieu, que mon *Révérendissime Père en Dieu*. Avant l'année 1635, non seulement les évêques ne se monseigneurisaient pas, mais ils ne donnaient point du *Monseigneur* aux cardinaux. » Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, mots *cérémonies, titres*.

2. Par exemple, dans une lettre du 25 Mars 1609.— La lettre de saint François de Sales à M. de Villars, archevêque de Vienne, est de novembre 1606. Il lui dit : « Je dis donc avec votre congé, que je vous puis appeler *Monseigneur*, et que ce titre n'est pas trop grand pour vous. Cela est clair par l'autorité de tous les plus dignes évêques de l'Eglise qui ont appelé de titres bien plus relevés, non seulement les patriarches et archevêques, mais les autres évêques mesmes... Il serait bon que cela se fist pour tous les évêques. Car quelle raison y a-t-il que j'appelle les princes du siècle Monseigneur (le saint écrit Monseigneur au duc de Savoie), et non pas ceux *quos constituit Dominus principes populi sui*. Puisque nous ne pouvons refuser aux princes mondains ce titre d'honneur, ne ferions-nous pas bien de nous esgaler, tant qu'en nous est, à eux pour ce regard... Encore que l'Italie et la France soient séparées et qu'il ne faut porter le langage de l'Italie en France, si est-ce que l'Eglise n'est pas séparée et le langage, non pas de la cour, mais de l'Eglise de Rome, est bon partout en la bouche des ecclésiastiques. C'est pourquoi, puisque le Pape même vous appellerait Monseigneur, il est séant que j'en fasse de même. Il ne reste à résoudre que l'argument fondamental de votre volonté ; mais il ne peut se résoudre, car ce n'est que vostre humilité... J'appelle ainsi tous les évesques à qui j'écris en esprit de liberté, et les rends égaux quant à cet honneur extérieur, laissant à mon intérieur de donner diverses mesures de respect, sous un mesme mot, selon la diversité de mes devoirs. » Œuvres complètes de St François de Sales, en six volumes, t. V, p. 191, 192, 210, 214. St François de Sales, dans une lettre adressée, en 1597, à l'archevêque de Bourges, lui dit encore *Monsieur*. La même année, il écrit à un cardinal : « Illustrissime et Révérendissime Seigneur. » Œuvres, t. V, p. 83, 92.

de *Monseigneur*, l'autre du titre de *Madame*[1]. « Je ne puis laisser, lui dit le saint, le mot de Madame, car je ne veux pas me croire plus affectionné que saint Jean l'Evangéliste, qui néanmoins en l'épître sacrée qu'il écrit à la sainte dame Electa, l'appelle madame, ni être plus sage que saint Jérôme qui appelle sa dévote Eustochium *madame*. Je veux bien néanmoins vous défendre de m'appeler *monseigneur*, car encore que c'est la coutume de deça (cisalpine) d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de delà, et j'aime la simplicité. »

Cette correspondance nous montre les premiers progrès d'une expression dont soit l'humilité soit la coutume combattaient encore l'extension. « Etant enfant, dit Balzac, j'avais grand commerce de lettres avec Monsieur Coeffeteau, nommé par le roi à l'évêché de Marseille. Ce savant prélat se contenta toujours de *Monsieur* dans notre commerce[2]. »

Mais voici Richelieu. Traité encore de *Monsieur* pendant son épiscopat de Luçon [3], tenant beaucoup au *Monseigneur*, il contribuera puissamment à accréditer ce titre. « Le mot *monseigneur*, dit le savant Baluze[4], n'est pas si vulgaire en ce royaume (France), où l'on ne s'en ser-

1. Autrefois le titre de *Madame* était réservé aux seules femmes des chevaliers ; les plus grandes princesses dont les maris n'avaient pas encore reçu l'ordre de la chevalerie n'avaient que le titre de *Mademoiselle*.

2. Œuvres de Balzac, édit. Moreau, 2 vol. t. I, p. 423. Coeffeteau fut évêque de Marseille de 1621 à 1623.

3. Un des chanoines et amis de Richelieu, alors évêque de Luçon, lui écrit : « Voilà, *Monsieur*, tout ce que je puis vous faire savoir etc.» *Archives des affaires étrangères*. France, t. 767, f° 173. L'usage n'est pas encore établi, au temps de Richelieu, de signer du nom de baptême avec le mot : évêque de... On trouve dans les *Mémoires* de Montchal des signatures avec le nom de famille : L. Duchesne, év. de Senez ; ou d'autres simplement libellées : l'évêque de Riez.

4. A son époque, l'usage n'attribuait pas absolument, même aux cardinaux, le titre de *monseigneur*. Richelieu l'exigea. Il n'y eut que deux hommes en France qui crurent pouvoir se dispenser de l'appeler *monseigneur*, les ducs d'Epernon et de Sully. Encore ce dernier y vint-il sur la fin de sa vie, en lui écrivant pour lui demander un service. Quant à *Eminence*, on ne trouve guère qu'en 1629, une seule lettre portant cette qualification. Quelques correspondants seulement, et de petite condition, écrivent Votre Grandeur. Des ecclésiastiques commencent, en 1631, à appeler le cardinal *Eminence*. L'Archevêque de Toulouse, de Montchal (*Mémoires*, I, 242) raille « ceux qui baptisent Richelieu du titre de *Monseigneur*, en parlant de lui. » En 1637, la reine de Suède, « pour lui faire honneur », donne au cardinal de l'Eminence. Cf. d'Avenel, op. cit. III, p. 245, 246.

vait point sous le règne des derniers rois morts, et avant que le cardinal de Richelieu fût venu changer les choses du monde. Dans les lettres, nous ne le devons pas seulement aux princes, aux ducs et pairs et aux officiers de la couronne, mais aussi, à mon avis, aux gouverneurs des provinces où nous faisons notre résidence... M. de Racan fut le premier qui me mit des scrupules dans l'esprit et qui me remontra que la dignité d'évêque ne devait pas être moins respectée par un vrai chrétien que celle de duc et pair par un naturel français ; sa remontrance me sembla fondée en raison, et nous résolûmes lui et moi de donner, à l'avenir, du monseigneur à tous les évêques sans excepter l'évêque de Bethléem, quoiqu'il logeât dans un trou d'un collège de Paris, quoiqu'il allât à pied par les rues, quoiqu'il fût lui-même son aumônier [1]. »

Ces causes diverses, l'initiative d'un saint, la volonté d'un grand ministre, le respect religieux des peuples, les encouragements de l'épiscopat finirent par lancer, au XVIIe siècle, la qualification de Monseigneur. Sous Louis XIV, on dit en parlant des évêques : M. de Paris, M. de Cambrai, M. de Meaux, ou M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Meaux ; mais quand on s'adresse directement à eux de vive voix ou par écrit, on les traite de Monseigneur. Il suffit pour le constater d'ouvrir la correspondance de Bossuet ou de Fénelon. Comme l'usage s'introduisit alors d'appeler le Dauphin *Monseigneur* tout court, M. de Montausier, au dire de Saint-Simon, aurait demandé un jour plaisamment « si ce prince était devenu évêque. » Cette observation prouve que les prélats étaient bien en possession de ce titre.

Nous voyons cependant par les correspondances du temps qu'il portait ombrage à quelques hauts personnages. Mme de Maintenon écrivait, le 12 octobre 1695, à Noailles, archevêque de Paris : « Je dînais, il y a

1. Baluze, *Dissertations critiques*, VII.

quelques jours, chez M. de Pontchartrain : il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *Monseigneur* que les évêques se donnent. » A en croire Saint-Simon [1], « dans une assemblée du clergé, les évêques, pour tâcher à se faire dire et écrire Monseigneur, prirent délibération de se le dire et se l'écrire réciproquement les uns aux autres. Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalterne. Tout le monde se moqua d'eux, et on riait de ce qu'ils s'étaient monseigneurisés. Malgré cela ils ont tenu bon, et il n'y a point eu de délibération parmi eux sur aucune matière, sans exception, qui ait été plus invariablement suivie. »

Saint-Simon avait contre le *Monseigneur* des évêques les préventions et les dédains d'un duc et pair. Mais comment les prélats n'auraient-ils pas revendiqué pour eux-mêmes un titre qui tendait à se généraliser. Nous savons par Saint-Simon [2] comment Louvois se fit donner cette qualification. Les secrétaires d'État, les maréchaux, les ambassadeurs, les gouverneurs des provinces, les présidents de parlement, les intendants, jusqu'aux chanoines [3], voulaient tâter du Monseigneur. Les petites gens, surtout les solliciteurs en donnaient facilement ; les gros personnages s'en montraient

1. Mémoires, édit. Chéruel, in-12, t. IV, p. 360-362.

2. *Ibid.* t. I, p. 430-431. Saint-Simon raconte avec douleur comment Louvois et puis Colbert réussirent à refuser le *monseigneur* aux ducs et à se le faire donner à eux-mêmes. Voyez sur Louvois le grand ouvrage de M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, 1863, 4 vol. in-8°. Cette course *au monseigneur* tenait à l'avilissement des anciens titres qu'il faillait remplacer par une formule plus relevée. Un auteur du XVIIe siècle, qui plaide ici en faveur des évêques, écrivait en 1677 (*Le droit des évêques* etc. t. II, p. 457) : « La qualité de noble homme ne se donnait qu'aux personnes de la première qualité, témoin cet épitaphe : *cy-gist noble homme, Artus, duc de Bretagne.* Il n'y a rien aujourd'hui de plus trivial, et il ne faut que cela dans un titre pour faire douter de la meilleure noblesse du monde. »

3. Nous voyons, dans *l'Histoire d'Auxerre* par l'abbé Lebeuf, qu'en 1375, les chanoines de la cathédrale sont traités de monseigneur. Nous trouvons fréquemment dans l'histoire le même titre donné aux chanoines de Notre-Dame de Paris. — Les chanoines, qui acceptaient volontiers le titre de monseigneur, firent parfois quelque difficulté pour le donner à leur évêque. Dans le livre de 1677, intitulé : *Le droit des évêques*, t. II, p. 452-458, on cherche à prouver que le chapitre haranguant son évêque doit user du terme de *monseigneur*.

plus avares. Quand c'est à un Colbert que l'on écrit, le général de la compagnie de l'Oratoire, le général des Frères-Prêcheurs veulent bien lui dire *Monseigneur*. Les évêques, plus haut placés, lui écrivent d'ordinaire *Monsieur* ; c'est *Monsieur* que Colbert leur répond à son tour. En 1697, Charles de Sévigné, le fils de la fameuse marquise, écrit *Monseigneur* au ministre Pomponne et le « supplie très humblement. » C'est qu'il a besoin de sa protection contre le bouillant évêque de Nantes, M. de Beauvau. Ce dernier s'adresse de son côté à Pomponne et l'appelle *Monsieur*[1]. Les évêques ont une trop grande situation pour *monseigneuriser* facilement les hommes du pouvoir. Cependant nous voyons, en 1681, Lecamus, évêque de Grenoble, donner du *Monseigneur* au chancelier Le Tellier ; ce n'est pas le seul ministre qui obtienne parfois des prélats cette qualification. Les cardinaux étant princes par leur dignité même, paraissent avoir le privilège d'appeler *Monsieur* les évêques. Ainsi Lecamus, qui traitait Bossuet de Monseigneur quand il était simple évêque, ne lui dit plus que *Monsieur* lorsqu'il a revêtu la pourpre. Quant aux cardinaux eux-mêmes, il ont, sous Louis XIV, conquis leur Eminence, mais on dit en parlant d'eux : *Monsieur le cardinal*[2]. Le roi les appelle mon cousin, même dans ses lettres de cachet[3]. A cette époque, les cardinaux se donnent entr'eux de *l'Eminence*, tout en se disant *Monsieur*[4].

1. Collection des grands écrivains. *Œuvres* de Mme de Sévigné, t. X, p. 432-436.

2. Œuvres de Bossuet, édit. Lachat, t. XXIX, p. 13, 69, 152, 177, 201 ; t. XXX, p. 263, 358, 569. — Gérin, *Recherches sur l'assemblée de 1682*, p. 60-63, 172, 176, 177, 188, 202, 203. — Ibid. p. 175, 294, Louis XIV écrit : *M. l'archevêque de Besançon*. Dans une lettre de Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères, 1691, au cardinal d'Estrées, nous trouvons les termes de Monseigneur, Eminence. Voir aussi *Lettres* du cardinal Lecamus, publiées par le Père Ingold, Picard éditeur in-8°, p. 593, 603.

3. Voir en Gérin, p. 199-200, une lettre de ce genre adressée, en 1681, par Louis XIV « à mon cousin, le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix. »

4. Par exemple, le cardinal Lecamus, en 1702 (*Lettres* p. 603), écrit *Monsieur* au cardinal de Noailles.

Les écrits du temps nous permettent également de déterminer à quelle époque s'accrédita une autre formule aujourd'hui en usage, celle de *Votre Grandeur*. La lettre suivante de Lecamus, évêque de Grenoble, nous apprend quelle était la situation, à cet égard, en 1676. « Vous savez, écrivait-il, ce que saint François de Sales dit sur le *Monseigneur* ; le mot *Grandeur* est fort en usage dans les provinces. Je ne conseillerais pas à un ecclésiastique de le donner à un évêque ; mais comme il se donne aux grands du monde, et que, depuis neuf cents ans, notre dignité a été élevée selon le siècle, je ne croirais pas que nous dussions entièrement refuser ce titre, ni aussi le désirer, ni être fâché quand on ne nous le donne pas. La règle de saint Augustin à Aurélius est très belle : ne pas recevoir tout l'honneur qu'on veut rendre à l'épiscopat pour donner l'exemple de l'humilité, et ne pas le refuser entièrement, *ne nimia defectione vilescat*. Pour moi, j'ai un très grand éloignement de tous ces titres séculiers ; mais je crois qu'un évêque en doit user comme font les grands seigneurs du monde qui ont du sens : ils laissent faire le peuple sans estimer ou désirer ces marques d'honneur[1]. »

On laissa en effet courir le temps ; on laissa faire le peuple, on l'encouragea même. Le résultat fut la consécration définitive, au XVIIIe siècle, de titres que nous avons vus encore contestés au dix-septième. En particulier, le *Monseigneur* triompha complètement. Les évêques s'appellent et s'écrivent *Monseigneur*. Mais un évêque, parlant d'un autre, dira jusqu'en 1789 : M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne [2]. Les ministres con-

1. *Lettres* de Lecamus, p. 283.

2. Dans la correspondance de *Mgr de Vintimille, évêque de Carcassonne*, publiée par Monerie de Cabrens (1888, in-8°, p. 5, 21, 27, 28, 30), et qui est des temps de la Révolution, on le voit écrire : M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne, M. l'archevêque d'Aix. Il dit cependant dans une lettre : Mgr l'évêque de Soissons, Mgr l'évêque d'Autun. Dans le même ouvrage, M. le Pelletier, conseiller du roi, parle de Mgr l'évêque de Carcassonne.

tinuent à leur écrire : *Monsieur*[1]. A plus forte raison, les rois de France les traitent de *Monsieur l'évêque*[2].

Les ministres de l'ancien régime, qui sont si avares du *Monseigneur* pour les évêques, ont fini par le lâcher aux cardinaux. Nous voyons par les correspondances qu'ils leur écrivent *Monseigneur* et *Votre Eminence*. A plus forte raison, les simples mortels sont-ils attentifs à donner ces titres[3]. Un seul cardinal, au XVIIIe siècle, tenait à les refuser et il en donnait spirituellement la raison ; c'était le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais. Il était bossu et contrefait. Aussi observait-il en plaisantant : « Je ne permets à personne de me dire : *Votre Eminence*[4]. » Si on traite les cardinaux d'Eminence, on continue à dire le plus souvent en parlant d'eux : *M. le cardinal* et non *Mgr le cardinal*[5].

Le Monseigneur avait fait des progrès en dehors du clergé, au XVIIIe siècle. De plus en plus nombreux étaient les aspirants à ce flatteur hommage. Il est donné, jusqu'à la veille de la Révolution, aux secrétaires d'Etat, aux intendants, même aux membres des parlements, d'entendre fréquemment résonner à leur oreille cette douce appellation. Que de fois nous voyons Necker traité de Monseigneur dans la correspondance électorale de 1789 !

1. En 1750, le comte de Saint-Florentin écrit *Monsieur* à de Villeneuve, évêque de Viviers, lequel lui répond *Monsieur*. A la même date et pour la même affaire, ce prélat et Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille, se traitent de *Monseigneur*. Cf. abbé Saurel, op. cit. p. 207-214.

2. « Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque d'Uzès, en sa sainte garde. » Signé : *Louis*. Lettre du 3 septembre 1789.

3. En 1788, le ministre Montmorin écrit au cardinal de Bernis : *Monseigneur, Votre Eminence*. Cf. Masson, p. 453. Voltaire écrit au cardinal de Bernis (15 d'Auguste 1758) : « Le vieux Suisse, *Monseigneur*, apprend, dans ses tournées, que cette tête qualifiée carrée par M. de Savigny est ornée d'un bonnet qui lui sied très bien. *Votre Eminence* doit être excédée des compliments qu'on lui a faits sur la couleur de son habit. » Bernis raconte dans ses Mémoires (I, 146) que lorsqu'il fut nommé, en 1751, ambassadeur à Venise, un courtisan lui dit, en lui prédisant le chapeau : « *Votre Excellence*, je fais compliment à *Votre Eminence*. »

4. Mémoires de Bachaumont, 26 juillet 1774, t. XXVII, p. 310.

5. Ainsi Mgr de Vintimille, dans sa correspondance pendant la Révolution (op. cit. p. 15, 27, 28), dit : M. le cardinal de la Roche-Aymon, M. le cardinal de Bernis, dans la lettre même où il dit, un peu par ironie, *Mgr l'ex-évêque d'Autun*.

Arrive la Révolution : que de pétitions vont recevoir à leur tour « Nosseigneurs les députés de la Constituante[1]. » Voltaire avait dit : « Pour terminer ce grand procès de la vanité, il faudra un jour que tout le monde soit *monseigneur* dans la nation, comme toutes les femmes, qui étaient autrefois *mademoiselle*, sont actuellement *madame*[2]. »

Ces prévisions ne se sont pas encore réalisées. Le XVIIIe siècle vit l'extrême fortune de ce titre véritablement prodigué dans l'ancien régime. Notre siècle ne le donne qu'aux princes et aux évêques, et même les gouvernants, s'appuyant sur les articles organiques[3], sur les exemples des rois de France, dont le descendant, le comte de Chambord, traitait Mgr Dupanloup de *M. l'évêque*, ont supprimé le Monseigneur. Mais l'usage, l'éducation le maintiennent. Cette expression est tellement passée dans le langage du peuple que, dans beaucoup de diocèses, on ne dit point l'évêque, mais *Monseigneur* tout court. On parlera de la visite de Monseigneur, d'aller voir Monseigneur. Notre époque a même fait ici un pas sur l'ancien régime. Les hommes de notre temps, qui avaient reçu les traditions d'un autre âge, disaient encore : *M. l'évêque d'Orléans*, *M. l'évêque d'Autun*[4]. La coutume

1. En 1788, on imprime le « procès-verbal de l'assemblée de Nosseigneurs des Etats-généraux du pays et comté de Provence. » In-4°, Aix.

2. Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, mots *cérémonies*, *titres*.

3. L'article XII dit : « Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou celui de Monsieur ; toutes les autres qualifications sont interdites. » En conséquence, les évêques perdirent non seulement le *monseigneur*, mais encore tout titre de noblesse et même le *de*. L'almanach national de 1803 dit : Maillé, Boisgelin, Chabot, Mercy, Fontanges, Champion-Cicé, tout court. Ceux qui ont le *de* dans leur nom, deviennent Dosmond, Debelloy, archevêque de Paris. En retour, dans l'almanach impérial de 1809, le *de* reparaît dans toute sa splendeur et les titres de baron pour les évêques, de comte pour les archevêques s'étalent devant les noms les plus roturiers.

4. Il nous sera permis de raconter cette anecdote que nous tenons de la bouche de M. de Falloux. Lors de l'élection de Mgr Perraud à l'Académie française, le duc d'Aumale dit à M. de Falloux : « Comment faut-il formuler le vote ? Faut-il écrire monseigneur Perraud, monseigneur l'évêque d'Autun ou M. l'évêque d'Autun. — Monseigneur, répondit M. de Falloux au duc d'Aumale, puisque vous me faites l'honneur de me consulter sur ce point où vous avez une toute

paraît avoir prévalu de dire maintenant : Mgr l'évêque d'Orléans, Mgr l'évêque d'Autun. Il semble qu'à mesure que l'épiscopat se plébéianise, si je puis ainsi dire, il doive à son caractère sacré et à la force même de l'habitude, l'extension de plus en plus large et universelle d'une appellation qui est un titre de noblesse.

Les évêques d'ancien régime pouvaient d'autant mieux être appelés Monseigneur qu'ils étaient vraiment seigneurs et très grands seigneurs. Les histoires qui nous racontent leur vie, nous les représentent presque partout comme étant de belle mine et d'une distinction suprême. Ils ont puisé dans les traditions de race, dans l'éducation de famille, dans la pratique de la société, l'aisance, l'air du gentilhomme. On remarque dans leur tenue, dans leur démarche, dans leur façon même d'écrire une lettre, de nuancer leurs respects et leurs hommages, que sais-je enfin, dans les mille détails de la vie, un je ne sais quoi qui est la marque de naissance. Sur la fin de l'ancien régime, la majesté du grand siècle a fait place à je ne sais quoi de plus poli, de plus raffiné et de moins solennel ; mais les fonctions du clergé, l'habitude de la représentation[1], ont maintenu dans ses rangs la gravité des manières et la noblesse du port. Aussi les évêques nous apparaissent-ils, avant la Révolution, avec ce mélange de dignité et de grâce, du prélat et du grand seigneur, qui ont marqué l'ancien épiscopat français d'un cachet qu'on ne voyait nulle part et qu'on ne reverra jamais.

L'abbé Frayssinous, ayant à faire l'oraison funèbre d'un de ces prélats d'ancien régime que notre siècle a

autre compétence que la mienne, je vous dirai que je mettrai sur mon billet : M. l'évêque d'Autun. Ce sont les traditions que j'ai reçues.— Mettons donc, reprit le duc d'Aumale, M. l'évêque d'Autun.» Du reste l'Académie avait dit *Monsieur* au duc d'Aumale lui-même.

1. Mme Roland dira des députés du clergé à la Constituante : « Je remarquai avec dépit du côté des *Noirs* ce genre de supériorité que donnent dans les assemblées l'habitude de la représentation, la pureté du langage, les manières distinguées. »

connu, M. de Talleyrand-Périgord, cardinal-archevêque de Paris, archevêque de Reims avant la Révolution, en traçait ce portrait qui fait en quelque sorte revivre devant nous ces évêques de la vieille France : « La sérénité de son âme reluisait sur son front ; une douce majesté était répandue sur toute sa personne ; simple avec dignité, grand sans faste, il était d'une égalité d'âme que rien n'altérait ; on l'abordait sans crainte, mais avec respect. Il n'avait rien de ce qui intimide, mais rien aussi de ce qui provoque la familiarité. Ses manières étaient douces, ses paroles plus douces encore. Le sentiment qu'il faisait éprouver était celui d'une tendre vénération. On trouvait toujours en lui et le pontife et le pasteur, et l'homme pieux et l'homme né dans les plus hauts rangs de la société. Il avait ce goût exquis des convenances qui assortit les paroles aux personnes et fait rendre à chacun ce qui lui est dû. Jamais la grandeur n'avait été unie à plus de politesse, et, si la dignité de la chaire comportait une expression familière qui rendrait bien ma pensée, je me plairais à dire que personne n'était plus grand seigneur que lui. »

Ces prélats gentilshommes avaient une véritable fierté d'appartenir à cette Eglise gallicane dont le nom et la gloire furent si grands dans le monde. Plus ancienne que la dynastie des Bourbons, la plus vieille et la plus illustre pourtant de toute l'Europe, elle avait assisté aux débuts de notre nationalité et bercé sur ses genoux la monarchie française. Ses conciles avaient donné l'idée et l'exemple des assemblées politiques ; ses enseignements, sa hiérarchie avaient dégagé les principes de gouvernement du chaos du moyen âge ; ses ministres, transformés en hommes d'Etat, avaient présidé brillamment aux destinées du pays ; sa discipline religieuse et morale avait suscité, sauvegardé, à travers les âges, les vertus privées et publiques d'un grand peuple. Par sa cohésion, par ses richesses, par ses traditions séculaires, par la force de la possession, par le prestige attaché à

sa mission et à son caractère sacré, l'Eglise gallicane était bien encore, sur la fin de l'ancien régime, le premier corps de l'Etat. Hommes de leurs temps et de leur pays, Français toujours, fiers de leur nation et de leur roi, je vois, jusqu'en 1789, les évêques rangés autour du trône, prêtant à toutes les cérémonies, à toutes les fêtes, à toutes les joies comme à tous les deuils, un concours rehaussé par leur double qualité de seigneur temporel et de pontife.

CHAPITRE CINQUIÈME

Les Évêques et les villes

Quelques prélats descendent dans une abbaye, d'où ils se rendent à la cathédrale. — Réception de l'évêque de Paris. — Des députations vont les attendre au loin, avec chevaux, arquebuses. — Harangues sans nombre. — Curieuse réception des archevêques d'Auch. — Le fier baron de Montaut conduit, nu-jambe, la mule du pontife. Il brise la vaisselle de verre du cardinal de Tournon. Dépouilles de la cérémonie partagées entre les barons vassaux. — Évêques en *sedia gestatoria*. — L'évêque de Paris porté par les sires de Montmorency, les ducs de Bretagne, le roi de France. — Procès pour ou contre ces usages parfois étranges. — Un dîner pantagruélique. — Entrée du cardinal de Bernis à Alby. — Curieuse navigation des nouveaux archevêques de Bordeaux sur la *maison navale*. — Fière allure de ces entrées d'évêques. — Droits temporels des évêques sur leur ville. — Rapports et difficultés avec les municipalités. — Celles-ci plus ombrageuses vers la fin de l'ancien régime. — Évêques protecteurs de la cité. — Exemples de grâces obtenues à leur peuple. — Richelieu. — Patriotisme local de ces évêques.

Il est temps de montrer dans leur ville épiscopale ces brillants prélats que nous voyons déjà entourés de tout l'éclat de leur haute naissance, de tout le prestige de leurs dignités spirituelles et temporelles.

Leur entrée était très solennelle. Les histoires locales rapportent ici des usages, des traditions, que nous ne connaissons plus. Parfois le nouveau pontife vient frapper à un monastère et se rend de là à la cathédrale.

L'évêque de Paris va coucher à l'abbaye de Saint-Victor. C'est là qu'il reçoit, le lendemain matin, les compliments du prévôt des marchands et des échevins, lesquels doivent l'accompagner à Sainte-Geneviève, avec les archers et officiers de l'Hôtel de Ville. Les religieux de Saint-Victor conduisent processionnellement le prélat jusqu'à ce monastère où l'abbé de Sainte-Geneviève lui fait les honneurs de son église. On profite de la présence du pontife pour lui faire jurer la conservation des privilèges

de l'abbaye [1]. Le prélat donne au temple cinq draps d'or, *pannum sericum*, et remet une pièce d'or à chacun des quatre chanoines qui soutiennent son trône. C'est là que le pontife, mitre en tête, reçoit les hommages des députés des cours souveraines. A la sortie de l'abbaye de Sainte-Geneviève, un huissier appelle les vassaux de l'évêque qui doivent le porter sur leurs épaules à la place des chanoines.

Le cortège, formé par les religieux, le clergé des paroisses, les chanoines de Sainte-Geneviève, les gentilshommes, les échevins, le prévôt des marchands, se dirige vers Notre-Dame par les rues Saint-Etienne des Grès et Saint-Jacques, par le Petit Châtelet et le Petit Pont. Au couvent des Jacobins, le recteur de l'Université, entouré de ses suppôts, harangue le prélat. Le chapitre de Notre-Dame est posté devant Sainte-Geneviève des Ardents. Il attend, pour recevoir le nouvel évêque, qu'il lui soit présenté par l'abbé de Sainte-Geneviève. Cette formalité remplie, le doyen le harangue. Quand la tête de la procession atteint Notre-Dame, on fait halte et on élargit les rangs. L'évêque s'avance alors, entre une double haie, jusqu'au portail de Notre-Dame qu'il trouve fermé. Il fait ouvrir en agitant une clochette. Au dedans du temple, la cérémonie s'accomplit dans l'ordre accoutumé. Au dîner qui la suit, l'abbé de Sainte-Geneviève est placé avec les évêques.

Il n'est pas rare de voir ainsi les prélats demander l'hospitalité à un monastère avant leur entrée solennelle. L'évêque de Laon va loger, la veille, à l'illustre abbaye de Saint-Vincent. Le lendemain, il se dirige à cheval vers la ville, précédé des religieux qui marchent pieds nus. Parfois, ce sont les religieuses

1. Voici la formule du serment : « Moi, évêque de Paris, je jure sur les saints Evangiles que je respecterai les droits, libertés, privilèges, exemptions, immunités et coutumes du monastère de Sainte-Geneviève de Paris, et autres conventions conclues entre mes prédécesseurs et les abbés et chanoines du *susdit* monastère. » Ce cérémonial fut observé jusqu'à la fin du XVIe siècle. Abbé Féret, *l'Abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France*, 1882, tom. I, p. 272-275.

qui accueillent le prélat. L'évêque de Quimper descend chez la prieure de Locmaria, qui lui présente un peu de paille dans un modeste lit pour lui rappeler la vertu d'humilité[1]. L'évêque de Troyes se rend à l'église Notre-Dame-aux-Nonnains où le régime paraît moins austère qu'à Quimper. Il est logé, lui et les siens, par l'abbesse, qui est tenue de mettre la main au cheval du prélat et de le faire conduire comme le sien propre. En retour, le cheval lui appartient après la cérémonie[2]. A Nantes, l'évêque passait la première nuit à l'aumônerie des pauvres de Saint-Clément.

Le prélat ne peut pas toujours garder un tel recueillement dès l'entrée en sa ville épiscopale. D'ordinaire les coutumes locales lui imposent un appareil, des cérémonies, des harangues qui font de son arrivée un évènement public et bruyant. Prenons pour exemple les archevêques d'Auch. C'est à la fin du XVIe siècle. Monseigneur de Trappes vient enfin, d'être nommé à ce siège après un long interrègne. A la nouvelle de son approche, on envoie au devant de lui, le plus loin possible, une brillante escorte. Le fameux François Catel, doyen du chapitre, en fait partie ; il est venu « faire la révérence » du diocèse au nouveau pontife. Catel, qui a pris la parole par un temps incertain, aperçoit tout à coup un arc-en-ciel à l'horizon ; il s'écrie aussitôt qu'il y voit le symbole de la paix qui va règner entre le prélat et les chanoines. On avance au milieu d'un cortège de cent chevaux et à travers les détonations d'arquebuses. A l'entrée de la ville, à la porte de la Treille, un arc de triomphe a été dressé ; la foule y est massée, attendant avec impatience. Voici les consuls, revêtus de leurs longues robes rouges et ayant sur la poitrine l'écusson d'Armagnac. L'un d'eux s'avan-

1. Le Gallic, *Un curé breton sous l'ancien régime*, *Correspondant* du 25 octobre 1888, page 309-310.
2. *Mémoires de la société académique de l'Aube*, 1877, tom. XLI, p. 373-377.

ce et exhale en latin sa joie de voir enfin terminer le veuvage de cinquante-trois ans dont a été affligée l'illustre métropole. *Venisti tandem*, dit-il à l'évêque, *tuaque expectata tot annis vicit iter durum pietas*. Le prélat est sensible à cette effusion oratoire. Il lit pourtant cette fière inscription, souvenir de la république romaine, que les magistrats de la ville ont fait graver sur son passage en gros caractères : *Videant consules ne quid detrimenti respublica patiatur.*

On passe, on entre dans les rues jonchées de fleurs, et que les habitants ont décorées en ornant leurs maisons des plus brillantes étoffes. Voici le jeune baron de Montaut, suivi d'environ quarante gentilshommes, tous ceints d'une écharpe verte, revêtus de la livrée blanche et rouge d'Armagnac, ayant des bâtons blancs à la main. Montaut est le premier baron d'Armagnac et de Fézensac. Un vieux dicton du pays détermine ainsi les rangs :

Parle Montaut, et réponds Montesquiou.
Ecoute Pardailhan ; toi, l'Isle, que dis-tu ?

Le dernier descendant des fiers barons de Montaut est là, pour s'acquitter auprès du nouveau prélat de l'office que sa maison doit remplir auprès des archevêques d'Auch à leur entrée dans la ville. Il se trouve que sa tenue n'est pas réglementaire. Monseigneur de Trappes lui fait observer qu'il doit avoir la tête découverte, un pied et une jambe nus. Le baron répond que, d'après les archives conservées dans son château, il lui suffit de mettre à un de ses pieds une semelle de cuir attachée par-dessus avec des lacets, qu'il croit d'ailleurs mieux marquer son respect au pontife en évitant toute nudité. La discussion se prolonge. Enfin, l'archevêque, par égard pour le jeune âge du baron et vu la rigueur de la saison,— on était en plein hiver—, veut bien, pour cette fois, se relâcher au sujet de la jambe nue, mais sans préjudice de ses droits. Le baron prend alors une écharpe blan-

che qu'il noue à la bride du mulet portant le prélat, puis l'attache à son bras et conduit ainsi l'équipage jusqu'à Sainte-Marie. Il est précédé des gentilshommes qui marchent deux à deux, leurs bâtons blancs à la main, tandis que les deux premiers consuls se tiennent aux deux côtés de l'archevêque.

Halte ! Voici apparaître Messires les chanoines revêtus de leurs chapes. Ce sont de grands personnages. Le prélat descend de sa monture pour baiser la croix. Mais avant de l'admettre au baisement, François Catel lui pose la question que les anciens de Bethléem adressèrent à Samuel lorsqu'il vint sacrer le jeune David : *Pacificus-ne est ingressus tuus ?* — L'archevêque répond avec le prophète d'Israël : *Pacificus, ad immolandum veni, sanctificamini.* On pense bien qu'en ce « royaume de parlerie » le prélat dut passer par un feu croisé de harangues. Catel, un des hommes les plus érudits de son temps, s'adressa à Monseigneur de Trappes en quatre langues, en hébreu, en grec, en latin et en français. Il fit ressortir longuement la haute dignité de la charge épiscopale. Il paraît que l'épilogue fut merveilleux. Ce qui ne le fut pas moins, c'est que le prélat répondit dans les quatre langues et continua les citations dont s'était servi le doyen.

L'archevêque entra dans la cathédrale appuyé sur le bras du baron de Montaut. Après la cérémonie religieuse, vint le grand dîner où le jeune baron « servit et trancha. » A la fin, il demanda au nouvel archevêque s'il était content de ses services. Sur sa réponse affirmative, on en dressa acte public. Alors, « il fit trousser la vaisselle d'or et d'argent et tout ce qui avait paru à la table, communément appelé *le buffet*, et le prit comme sien. Ainsi fit-il du mulet caparaçonné » qu'avait monté l'archevêque. Ensuite, il se retira emportant ces dépouilles opimes [1].

1. Léonce Couture, *Procès-verbaux* de l'entrée solennelle en la ville d'Auch des archevêques François de Tournon, 1547 ; Léonard de Trappes, 1600, et Dominique de Vic, 1634. 1873, in 8°.— Monlezun, op.cit. pag. 615-621.

En 1547, son père ou son grand père avaient été moins heureux avec un des prédécesseurs de Monseigneur de Trappes, le cardinal de Tournon. Ce dernier, nommé Archevêque d'Auch, fut à son installation, escorté et servi, selon l'usage, par le baron de Montaut. Par malheur, le cardinal ne faisait usage que de vaisselle de verre, ce qui parut au baron d'un mince profit. Aussi, après l'avoir reçue, il la brisa avec indignation en présence de tous les convives. Le cardinal de Tournon, peiné de ce scandale, quitta Auch pour n'y plus revenir.

Nous trouverions ailleurs qu'à Auch ce genre de réception qui nous paraît aujourd'hui étrange. Le baron de Castelnau d'Orbieu à Lectoure, le baron de Cessac à Cahors, jouissent du même privilège que le baron de Montaut. A Amiens, on allait attendre le nouvel évêque au delà de la ville. Le prélat était monté sur une mule que le seigneur de Rivery conduisait par la bride, avec l'assistance des autres seigneurs vassaux de l'évêque, les seigneurs de Rocquencourt et de Montigny. Le vidame, les sieurs de Rambures, de Coisy et d'autres feudataires, se joignaient aux corps de ville pour le cortège du prélat. Au pied du rempart, il y avait échange de harangues latines, entre le présidial et l'évêque. Au parvis de Notre-Dame, le seigneur de Rivery aidait le prélat à descendre de sa monture; pour prix de ce service, il s'emparait de la mule et de son harnais comme possesseur du fief de la *Mule-l'Évêque*. Le pontife donnait un grand dîner à plusieurs tables. La coupe dont le prélat s'était servi pendant le repas devenait la propriété du sire de Coisy ; la vaisselle était attribuée au seigneur de Rivery ; celui de la Paneterie avait pour sa part les nappes et les autres linges de table. Le vidame recevait l'anneau d'or que l'évêque portait au doigt ce jour-là. Le prélat donnait une robe aux dignitaires du chapitre ; les doyens ruraux recevaient chacun un bonnet carré. Enfin, le pontife fournissait à la cathédrale, pour droit de

réception,une chape en drap d'or de la valeur de 100 écus [1].

Voici les droits que l'évêque de Nantes tient encore à faire reconnaître à la fin du XVIIe siècle. Il fait sa première entrée dans la ville monté sur un cheval blanc et assisté de quatre barons de Bretagme ; se sont les barons « de Pontchasteau, de Raiz, d'Anceny, de Chasteaubriand. » Au jour fixé, ils vont le prendre à l'hôpital de Saint-Clément-les-Nantes. Le « baron de Chasteaubriand lui doit tenir l'estrier pour monter à cheval et, tenant en main une des resnes et la bride dudit cheval, du costé gauche, et le baron de Pontchasteau la droite, et le baron de Raiz et d'Anceny les deux longes de la croupière, le doivent ainsy conduire depuis l'hôpital susdit jusqu'à la grande porte de la cathédrale, à peine de saysie de leurs terres, si au dit jour ils ne justifient leur absence par causes légitimes et ne la remplissent par d'autres gentilshommes qui fassent leurs offices. » Le cheval appartient au baron de Chateaubriand, « en récompense de l'office rendu en tenant l'estrier. » Les nappes et serviettes du dîner de l'évêque sont adjugées au baron de Raiz, « pour lui avoir donné à laver avant la table, ainsi qu'il est déclaré par un acte de l'an 1383, gardé aux archives du chasteau. » L'évêque de Nantes a, en outre, « quatre sergentises féodées », dont les propriétaires sont tenus, au jour de l'entrée des prélats, de marcher la baguette en main devant les quatre barons, sous peine de saisie de leurs terres. Pour qu'on ne s'étonne pas de ces prérogatives

1. Soyez, *Notice sur les évêques d'Amiens*, 1878, in-8°. Une déclaration de 1575 porte que, le jour de l'entrée de l'évêque à Dol, le « sire de Landal doit se trouver présent en personne et tenir la bride de la haquenée ou cheval du dit seigneur évesque, lorsqu'il met pied à terre, sauf à prendre et garder pour lui la dite haquenée ou cheval avec tout son harnais. » Le même jour, le « seigneur du gage doit faire l'état et service de maistre d'hostel » à la table de l'évêque, et enfin « le seigneur de la Chesnaye-au-Bouteiller doit servir d'échanson au dit seigneur évêque. » Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tom. I, page 440.

attachées à son siège, l'évêque de Nantes rappelle que son église cathédrale est la troisième de la chrétienté parmi toutes celles qui sont dédiées aux apôtres Pierre et Paul, « d'où elle aurait été faite *Dame* de toute la cité de Nantes et de presque tout le comté Nantais, et en outre de plusieurs grandes seigneries situées en Anjou, le Maine et le Poitou[1]. »

A Bayonne, François Fouquet, fils du surintendant, prend possession de son siège en 1639. Le corps de ville lui offre un cheval « couvert d'un harnais de taffetas blanc, dont les franges de fil d'or lui descendent jusqu'aux pieds. » Le prélat, en mitre et chape blanche, y monte et va se placer sous un poële de même étoffe que soutiennent deux jurats et deux échevins. Il avance ainsi dans la cité, précédé de sa crosse[2].

Dans quelques diocèses, ce n'est point porté par une mule, mais par ses vassaux que l'évêque fait son entrée. A Angers, les quatre barons de Briolé, Chemillé, Brou et Gratecuisse sont soumis à cette corvée. A Chartres, le prélat traverse la ville sur une *sedia gestatoria* soutenue par le vidame, les barons de Logny et d'Alluges, le seigneur du Chêne-Doré, appelés chaisiers de Notre-Dame[3]. Les évêques de Paris avaient joui, au moyen âge, de la même prérogative, avec la différence qu'ici les gentilshommes tenus de recevoir humblement sur leurs épaules et de porter jusqu'à la cathédrale la litière du pontife, lors de son inauguration, n'étaient rien moins que les sires de Montmorency, les comtes de Saint-Paul, les ducs de Bretagne et le roi de France lui-même[4]. C'est vraiment grand dommage

1. Abbé Grégoire, *Droits et privilèges des évêques de Nantes*, 1885, p. 13-14. Déclaration faite par l'évêque en 1679.
2. Monlezun, op. cit. p. 541.
3. Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre Dame de Chartres*, 1862, *t. I, p. 65-66.* Dictionnaire d'Expilly, mot *Angers.*
4. C'était un devoir féodal. L'évêque de Paris semble avoir surpassé en dignité, au moyen âge, les plus hauts barons de France. Le roi de France, la reine de Navarre, les comtes d'Alençon, de Blois, de Nevers, de Melun, de Saint-Paul, de Bretagne, de Bar-le-Duc, les

que le temps ait aboli cette coutume. On se figure difficilement Louis XIV ainsi attelé à la litière du pontife.

Il n'était pas nécessaire d'être roi de France pour montrer de la répugnance à de pareilles servitudes. Elles tombaient de toutes parts bien avant la Révolution. Les quatre barons de l'évêché de Mende, les quatre pairs, étaient tenus de porter, eux-mêmes ou par suppléants, l'évêque depuis la porte de la ville jusqu'à la cathédrale. Au seizième siècle, le prélat se contente d'un simulacre. Au moment où les barons s'apprêtent à le soulever sur leurs épaules, il en prend acte et déclare qu'il veut aller à pied [1].

Le cérémonial du moyen âge était donc peu à peu abandonné. A Auch, les successeurs de Monseigneur de Trappes réussirent à écarter, sous divers prétextes, le genre de réception pratiqué jusqu'alors. Au XVIIIe siècle, la famille de Montaut essaya de faire revivre l'ancien usage. Vainement l'office de vassal qu'elle était

seigneurs de Bourbon, de Montmorency, de Beaumont, de Saint-Marc, de Garlande, de Chevreuse, de Brunoy et autres barons, figurent parmi les feudataires de l'évêque de Paris et lui ont rendu hommage. Les possesseurs des fiefs de Corbeil, de Montlhéry et de La Ferté étaient obligés de porter l'évêque à sa première entrée solennelle. Comme ces trois fiefs se trouvaient réunis dans la main du roi, celui-ci était tenu de fournir deux chevaliers pour acquitter ce devoir. Les autres porteurs de l'évêque, mentionnés dans les cartulaires, étaient le comte de Saint-Paul et, après lui, le comte de Nevers, fils de saint Louis, pour le fief de Montjay, le comte de Bretagne pour celui de Gournay, le comte de Bar pour celui de Torcy ; les seigneurs de Chevreuse, de Luzarche, de Combs-la-Ville, de Tournans, de Brunoy pour le fief de Gentilly, et le seigneur de Bretigny. Le sire de Montmorency, qui tenait de l'évêque deux fiefs, devait fournir deux porteurs. Ainsi le nombre des porteurs de l'évêque pouvait être de quatorze. Cependant le cartulaire n'en désigne que sept pour l'inauguration de Guillaume de Seignelay et cinq pour l'évêque Renaud, en 1250. Pour ce dernier, le seigneur de Chevreuse et le chevalier représentant le comte de Bar, figurent seuls avec les trois chevaliers envoyés par le roi. Si jamais les rois de France acquittèrent eux-mêmes ce devoir féodal, ils ne tardèrent pas à se faire remplacer. Ils refusèrent même de rendre hommage en personne pour les fiefs et se firent remplacer par des chevaliers. (Voy. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, préface, p. LVI-LXXII.)— L'évêque de Châlons-sur-Marne avait aussi compté les principaux seigneurs du pays parmi ses feudataires. Le comte de Champagne avait été son vassal. La justice patibulaire de l'évêque était hors de la ville.

1. Archives dép. Lozère. G. 41 669 et introduction ; d'Avenel, p. 245.

obligée de remplir en ce jour, montrait-il la force matérielle, représentée par le glaive du baron, s'inclinant devant la force spirituelle représentée par la crosse ; vainement écrivait-on au comte de la Hitte, alors possesseur de la baronnie de Montaut : « On prétend que vous êtes obligé de vous trouver à la porte d'entrée de la ville avec vos hommages, une jambe nue, et prendre la bride de la mule de l'archevêque, le conduire ainsi à pied jusqu'à l'archevêché, ensuite vous placer derrière sa chaise, attendant qu'il vous propose de vous asseoir » ; Monseigneur d'Apchon n'en fut pas moins obligé de soutenir un procès. Nous le voyons s'élever contre « certaines coutumes devenues ridicules », demander, puisqu'on veut faire revivre le moyen âge, que la livrée des gentilshommes soit de « taffetas rouge et blanc, qu'ils tiennent des bâtons blancs à la main. » Comme, au fond de ce procès, il y avait la cupidité des barons de Montaut ou de leurs successeurs, tentés par « la vaisselle d'argent et la mule », on finit par accommoder avec eux à la somme de 5,000 francs. A ce prix, Monseigneur d'Apchon fut quitte d'un cérémonial qui, au premier abord, paraît surtout une corvée pour son noble et tenace conducteur[1]. Il semble que Monseigneur de la Tour du Pin, le dernier archevêque d'Auch avant la Révolution, pût se soustraire aux obsessions de son terrible vassal[2].

On voit qu'il n'était pas toujours facile au nouveau prélat de s'exempter de certaines contributions consacrées par un long usage. Jean IV de Bonzi, évêque

1. Cf. *Le procès de Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, avec le baron de Montaut*, par le comte de la Hitte. *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 97-114.

2. A Amiens, Félix Faure, fit également cesser, en 1654, un apparat qui coûtait fort cher. Parfois cependant, au lieu de donner, c'était aux nouveaux évêques à recevoir. Au commencement du seizième siècle, Jean de Foix avait été, sur la demande de Louis XII, nommé à dix-huit ans, par le chapitre, archevêque de Bordeaux. A sa prise de possession, il se fit donner une somme considérable d'argent, à titre de joyeux avènement, par le clergé séculier, les abbés et les religieux du diocèse.

de Béziers (1596-1621), voulut refuser le festin que les pontifes avaient coutume de payer à leur entrée. Les consuls insistaient. Le parlement de Toulouse dut intervenir. Bonzi se contenta de verser 300 livres tournois, et la cité fut dispensée du cadeau qu'elle offrait au prélat. On comprend que les villes tinssent à ces repas qui offraient parfois à la population un régal véritablement pantagruélique. Les archives de Troyes attestent qu'au dîner d'inauguration de Louis Raguier, au XVe siècle, dix-sept cuisiniers étaient préposés aux casseroles. Il ne fallut pas moins de cent trente marmitons pour tourner les rotis [1].

Bien que le temps ait aboli la plupart de ces coutumes extraordinaires, l'entrée du nouveau prélat dans sa ville épiscopale fut toujours, jusqu'à la fin de l'ancien régime, un évènement considérable. A peine la nouvelle nomination était-elle arrivée en province, qu'on s'entretenait, avec le plus vif intérêt, de l'illustration de sa naissance, de ses relations, de son crédit à la cour, de la carrière qu'il avait déjà parcourue et des espérances qu'il faisait concevoir. La curiosité, le devoir, le respect, les convenances, l'habitude, poussaient sur ses pas une foule immense, avide de contempler son nouveau pasteur. Les histoires locales racontent, comme un grand évènement, ces entrées solennelles où le prestige du pontife était le plus souvent rehaussé par la qualité de seigneur temporel. Toute la ville est sur pied. Le bourdon de la cathédrale sonne à toute volée, les cloches des églises et des couvents font entendre leur joyeux carillon. Les canons dont dispose la cité tirent sans relâche, mêlant leur voix retentissante au bruit des violons, des fifres et des tambours. C'est à travers une immense haie de soldats et de peuple, au milieu des drapeaux, des lumières, des vivats, des harangues sans nombre que le prélat, escorté par le clergé, la

1. Carré, *L'enseignement secondaire à Troyes*, 1888, in-8°, p. 29.

noblesse des environs, les consuls en grand costume, arrive enfin à la cathédrale pour en prendre possession d'après les cérémonies accoutumées[1]. Souvent les procès-verbaux relatent que le nouvel évêque, jeune encore et de haute naissance, charma tout le monde par les grâces de sa personne, la distinction de ses manières et l'amabilité de son langage.

La réception des archevêques de Bordeaux mérite d'être particulièrement signalée. « Nous ne sommes que cérémonie », a dit Montaigne. C'était surtout vrai de la Gascogne et de la Guyenne, que l'auteur des *Essais* connaissait bien. Dans cet assaut de magnificence à l'arrivée des pontifes, les Bordelais, grâce à leur port, trouvaient moyen de se distinguer par un appareil extraordinaire. C'est par eau que le nouvel évêque se rendait à sa ville épiscopale. Pour donner à la navigation une certaine durée, il s'embarquait soit au château de Lormont, soit à Blaye, dans un vaisseau de gala appelé *maison navale*.

Nous avons le procès-verbal de la traversée de Monseigneur de Maniban, en 1730. Les députés du chapitre, les jurats de Bordeaux s'étaient portés à sa rencontre jusqu'à Blaye. Le prélat leur dit gracieusement « qu'en

1. Le cardinal de Bernis, nommé archevêque d'Alby, arriva dans sa ville épiscopale le 19 octobre 1762, vers midi et demi. La grosse cloche de l'église Sainte-Cécile sonnait en branle par ordre du chapitre et les cloches de toute la ville l'accompagnaient. Les pièces de campagne appartenant à la commune tiraient des salves retentissantes. Des violons, les fifres et des tambours accueillaient l'archevêque à son entrée dans les murs, et sur la porte de la ville se dressait, en un cadre, l'écusson de ses armes. Les consuls, en robes mi-partie d'écarlate et de drap noir, doublées de satin blanc, le chaperon en tête, le manteau consulaire aux épaules, le reçurent, lui offrirent les clefs et lui rendirent l'hommage suivant les termes réglés par Louis d'Amboise. A travers les rues, où les artisans en armes formaient la haie à côté des dragons du régiment du roi, le cardinal alla d'abord, d'après l'usage, à l'église Saint-Salvi où il fit sa prière; puis à la Besbia, où il remit aux consuls les clefs et la trompette de la ville, sous promesse de les rendre à la première réquisition. Bientôt arriva le chapitre de l'église métropolitaine et, après des harangues sans nombre, le jour de la prise de possession fut fixé à huitaine. Le soir, dix mille cent lampions, où brûlaient deux pleines comportes de suif furent allumés en signe de fête. Frédéric Masson, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère*, 1758-1794, p. 49-50.

prenant possession de sa personne, ils prenaient possession de son cœur. » En même temps, la « maison navale » était partie de Bordeaux avec ses quatre pilotes. Au moment venu et quand la marée fut favorable, le prélat se rendit au navire entouré des commissaires-jurats de Bordeaux et des consuls de Blaye, que le cérémonial avait bien soin de placer, les premiers à sa droite, les seconds à sa gauche. Sur le vaisseau, il y eut des querelles de préséance au sujet des sièges à occuper auprès du prélat. Les chanoines de Saint-Seurin ne se croyaient pas assez rapprochés de lui. M. de Maniban se déclara incompétent pour trancher le différent. Il était tout entier à la beauté du spectacle et aux charmes d'une traversée favorisée par un temps splendide. « Le *brigantin* de la ville, qui voguait autour de la maison navale, dit le procès-verbal, faisait plaisir à l'archevêque, ainsi qu'il le fit connaître à MM. les commissaires-jurats. » On servit le dîner. Le prélat demanda à trinquer à la santé de MM. les jurats. Il leur devait cet honneur, car la ville de Bordeaux n'avait pas regardé à la dépense. Cette maison navale, si souvent chantée en vers latins et même français par les poètes de la ville, était décorée avec magnificence. Le compte du damas, des franges, galons d'or, des diverses étoffes de soie, montait à 8,506 livres 13 sols, plus les 960 livres du tapissier. Le vitrier avait reçu 150 livres ; le peintre, le Raphaël du lieu, 500 livres ; le chapelier lui-même, 646 livres 10 sols, pour « chapeaux bordés d'argent, fournis aux archers du guet, pilotes et maîtres des bateaux. » Ce qui était mieux encore, c'étaient les 1250 livres payées au traiteur pour le repas donné à « M. l'archevêque sur l'eau, et pour ceux donnés à MM. les jurats pendant leur séjour à Blaye. » A ce prix, on pouvait faire déguster au prélat les meilleurs vins du cru. Le total de la dépense s'éleva à 15,836 livres 10 s., ce qui était une somme en 1730.

Cependant la maison navale voguait toujours. A l'ap-

proche de la ville, M. de Maniban voulut bien exprimer son admiration et s'écrier, raconte le procès-verbal, que ce qu'on lui avait dit de la beauté du port était encore au-dessous de la réalité. Sur l'ordre des jurats, tous les vaisseaux de la rade se rangent, pour laisser passer l'archevêque, et font « un double salut de leur canon. Un nombre infini de petits bateaux voltigent autour de la maison navale. » Enfin, le prélat met pied à terre au milieu d'un immense concours de peuple.

En quittant la « maison navale », nous regrettons de ne pas retrouver, dans le Bordeaux du XVIIIe siècle, la réception pittoresque que la ville des temps anciens faisait à ses évêques. Où est le baron de Montferrand qui, en sa qualité de « premier baron du Bourdelais », conduisait encore « par les resnes », en 1466, la haquenée blanche d'Artus de Montauban, pendant que quatre jurats portaient « le poesle sous lequel marchait le pontife, » et que deux autres barons du Bordelais, l'un à droite, l'autre à gauche, lui tenaient les étriers ? Où sont les deux seigneurs de Candale, qui portaient la queue de la chape archiépiscopale de François de Mauny ? Bien que le surplis et le bonnet du prélat fussent adjugés à ceux-ci, après la cérémonie, et la haquenée blanche au baron de Montferrand, ces légers avantages, faits à de fiers vassaux, n'avaient pu sauver ce cérémonial d'un autre âge.

La maison navale elle-même était condamnée à disparaître. En 1781, les jurats de Bordeaux n'envoyèrent que le brigantin (du mot brig) à Champion de Cicé. Le prélat, « tout en convenant avec eux que le *brigantin* était plus commode et plus sûr, fit ses réserves, et exigea des jurats une déclaration pour la conservation de ses droits et pour ceux de ses successeurs. » Ces droits, ces usages, la Révolution se chargea de les détruire. En 1802, Monseigneur d'Aviau partit encore une fois de Lormont. C'est, croyons-nous, la dernière pom-

pe navale qui ait marqué l'entrée des métropolitains de la seconde Aquitaine [1].

Le tableau des réceptions épiscopales que nous venons de présenter, donne une idée de la grandeur à laquelle s'étaient élevés les évêques de la vieille France. Ils furent véritablement, pendant des siècles, les premiers personnages de leur province. Par leurs richesses, leurs domaines, leurs droits féodaux et politiques, ils étaient hauts et puissants seigneurs. La majesté du pontife venant s'ajouter à toute cette gloire humaine, transfigurait aux yeux du peuple l'élu de Dieu qui lui arrivait avec l'onction sainte. De là ces entrées triomphales qui mettent toute une ville en émoi, qui nous montrent les plus fiers barons inclinant leurs épaules sous la litière de l'évêque, ou conduisant sa haquenée par la bride. Le prélat lui-même a alors quelque chose de cette pétulance, de cette allure guerrière que nous remarquons dans les démonstrations publiques. « Il chevauchera entouré de ses familiers et de ses domestiques », dit le vieux cérémonial des évêques. Que, par humilité, il ne rejette point les honneurs dus à son caractère et à sa situation. « Si quelque grand prince, dit encore le cérémonial, exprimait la volonté de suivre le cortège, l'évêque n'y devra consentir qu'après un moment de résistance ; mais il n'aura garde de refuser d'une manière absolue cette marque de respect et de piété filiale ».

Que le prélat soit arrivé sur les épaules de ses barons, sur une mule, par la maison navale ou le brigantin,

1. Cf. abbé Callen, *L'entrée solennelle des archevêques de Bordeaux*, 1883, in-8°. — On veillait alors au cérémonial avec un soin jaloux. Dans une visite à Monseigneur de Maniban, le prélat n'ayant pas reconduit les jurats aussi loin que ses prédécesseurs, ils en firent l'observation dans une seconde visite où l'archevêque s'empressa de leur donner satisfaction. Le parlement de Bordeaux était moins empressé que les jurats auprès de ses nouveaux archevêques. Au XVIe siècle, Charles de Grammont avait avisé de son arrivée la compagnie, en invitant « Messieurs d'icelle pour prendre leur réfection en sa maison archiépiscopale, à dîner, souper, icelui jour et autre qu'à chacun d'eux plaira. » Le parlement ne se laissa pas tenter comme corps, et se contenta d'envoyer quatre conseillers.

à cheval, à pied et même nu-pieds, comme cela se pratiqua longtemps à Laon et à Rouen [1], par exemple, le voilà en possession de son siège. Il s'agit maintenant de bien vivre avec ses nouveaux concitoyens. Le cours des âges lui avait apporté des dignités séculières et par suite des devoirs civiques, une situation et un rôle temporels qui donnaient à l'épiscopat français, avant la Révolution, un caractère particulier. Nous avons vu qu'un grand nombre de prélats étaient seigneurs de leur ville épiscopale. Si, à ce titre, ils ne battaient plus monnaie, comme plusieurs l'avaient fait au moyen âge, ils étaient restés hauts, moyens et bas justiciers ; ils confirmaient et ratifiaient le choix des maires ou consuls ; c'est de l'évêque que ceux-ci recevaient les clefs de la ville, promettant de les rendre à toute réquisition. Ses officiers de justice présidaient le conseil de la commune. A son entrée en possession, les maires ou consuls [2] lui prêtaient serment et venaient, de temps en temps, lui renouveler leur hommage comme à leur seigneur temporel et spirituel. Bref, il était, dans certains pays, un quasi-souverain et, à Albi, les artisans se déclaraient « ses plus fidèles sujets [3]. »

1. Farin, *Histoire de Rouen*, t. I, 2e part. p. 135. A Couserans, l'évêque était reçu par le vicomte de Couserans qui, au dîner, était obligé de mettre les plats sur la table. Mais le sacristain de la cathédrale ôtait la chaussure à l'évêque pour le rappeler aux sentiments d'humilité. Le prélat marchait déchaux, en rochet et camail. Cf. Manaud de Boisse, *Panorama historique du Couserans, 1886.*

2. Les municipalités autres que celle de la ville épiscopale, se plaisaient aussi à rendre hommage à l'évêque. Les *archives* de la commune de Lombers portent : « 9 mars 1687, noble J. P. de Najac, sieur de la Bruyère, premier consul, expose au conseil général de la communauté, que Mgr l'archevêque d'Albi (le Goux de la Berchère) est arrivé depuis jeudi, et qu'il serait du devoir des habitants du présent consulat d'aller audit Albi, pour faire la révérence au dit seigneur archevêque et l'assurer de la *fidélité* des habitants. Sur quoi on a délibéré d'une commune voix que, pour aller faire la révérence au dit seigneur archevêque, sont députés : le sieur premier consul, etc. »

3. Voici la formule du serment qui fut prêté au cardinal de Bernis : « Je, consul, syndic et député de l'universalité et cité d'Alby, reconnais et confesse que vous, Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur François Joachim de Pierre de Bernis, archevêque d'Alby, êtes seigneur spirituel et temporel de la dite cité, et vous promets et jure, touchant les quatre Evangiles de Dieu, le *Te igitur* et la croix,

A Châlons, l'évêque exigea jusqu'au XVIIIe siècle, que les assemblées de la ville se réunissent dans son palais et se réserva le droit de les présider. L'Evêque d'Arras et l'archevêque de Cambrai nommaient, chaque année, deux échevins. Un intendant se plaint que l'évêque de Pamiers voulait avoir comme consuls « des gens de basse condition », pour mieux les dominer. En 1693, l'intendant de Lyon disait que jamais ses prédécesseurs n'avaient osé donner des ordres aux échevins du vivant de l'archevêque, Monseigneur de Villeroi.

Cette influence, ces droits ne s'exerçaient pas toujours sans difficulté. Il y avait une tendance dans la population à faire tomber des titres, des privilèges, une puissance, qui paraissaient surannés. Le viel esprit

que toute universalité et chapitre d'icelle vous seront *loyaux et francs sujets*, et vous garderont et procureront vos droits, profits et honneurs, et éviteront vos dommages à notre pouvoir, et obéiront à vos commandements et à ceux de vos officiers ; et si aucunes choses savons contre vous, votre église et seigneric, nous y résisterons et vous le signifierons par notre loyal message incontinent et sans delai ; et toutes et chacunes autres choses qu'ont accoutumé de jurer pour et au nom de la dite universalité et chacune d'icelles en cas semblable, je promets et jure faire tenir, garder et accomplir, avec l'aide de Dieu et des saints. » Outre ce serment prêté à l'évêque à son entrée, les consuls d'Alby, revêtus de leurs manteaux et livrées consulaires, accompagnés des notables de la ville, parlant debout et non à genoux, venaient deux fois par an, le jour de Noël et le jour *de fructu*, présenter leur hommage à l'évêque. Les termes en étaient ainsi réglés depuis Louis 1er d'Amboise : « Monseigneur l'évêque, nous venons ici pour vous offrir et présenter les clefs de la ville et cité d'Alby, et vous reconnaître pour seigneur spirituel et temporel, dans laquelle vous avez toute justice haute, moyenne et basse ; et nous vous prions de vouloir bien maintenir et conserver nos anciennes libertés et privilèges écrits et non écrits, et prions Dieu qu'il vous donne les bonnes fêtes. » Les jours d'hommage, les consuls dinaient à la Besbia, le dessert de la table appartenait aux prébendés et au bas chœur de Sainte-Cécile. On distribuait aux invités un millier de gimblettes ; on jetait au peuple, par les fenêtres, cinquante-quatre livres de dragées et les consuls offraient à l'église de Sainte-Cécile cinquante livres de cire. Masson, op. cit. page 42-49. — La correspondance entre les archevêques d'Albi, souvent en voyage à Paris, et les consuls nous montre ceux-ci leur écrivant pour les féliciter d'une heureuse arrivée, pour leur offrir les vœux de bonne année, pour les consulter sur les points d'administration. L'Archevêque répond toujours avec bienveillance, remercie, assure la ville de sa protection, obtient en effet des secours en argent, donne enfin son avis sur le gouvernement de la cité. — *Archives de la ville*, AA 30-39. La ville d'Albi tenait d'un des évêques du moyen âge, Bernard de Castanet, ses armes, qui avaient pour devise : *Stat baculus, vigilatque leo, turresque tuetur*. L'archevêque était à ce point le seigneur de la ville, que ses comptes portent, en 1790, 60,000 livres pour l'acquisition de la mairie. Masson. p. 41-43.

communal, qui avait soulevé tant de villes au moyen âge, se réveillait parfois au siècle de Louis XIV. Nous voyons, à cette époque, l'assemblée générale de Nîmes chercher à exclure l'évêque de ses réunions, l'échevinage d'Amiens refuser au prélat les présents ordinaires de bougie et de cire. Les bourgeois d'Albi luttent pendant dix ans contre leur évêque. On fait, de part et d'autre, saisir les fruits décimaux, le bétail. L'affaire est portée de juridiction en juridiction ; le parlement de Grenoble maintient à l'évêque le droit d'intervenir dans le choix des consuls ; les six consuls, accompagnés des principaux habitants, sont obligés d'aller lui demander pardon [1]. Au XVIIIe siècle, les magistrats de Cambrai eurent de grandes difficultés avec leur archevêque. Monseigneur de Choiseul-Stainville fit appel au crédit de son frère, le puissant ministre, pour reconquérir ses prérogatives de seigneur temporel. Il y réussit, malgré l'opposition de la ville.

En 1785, l'évêque de Grenoble, M. de Bonteville, annonça sa prochaine visite à la cathédrale et invita les consuls à lui rendre les honneurs du poële. Protestation des consuls, procès : le parlement donne raison au prélat. Mais, grâce à l'intervention de M. de Marcieu, les consuls sont dispensés de paraître à la cérémonie [2].

On voyait ces différends s'élever parfois dans les plus humbles cités. Au XVIIIe siècle, un procès s'engagea entre Monseigneur Moreau, évêque de Vence, et le conseil communal, au sujet des remparts dont le prélat se disait le maître, en sa qualité de co-seigneur de la ville avec le marquis de Vence. Les meneurs perdirent

1. Arch. d'Albi, CC, 331-334 ; FF, 158 ; Albert Babeau, *La ville sous l'ancien régime*, in-8°, 1880, p. 178-179.

2. Cf. Prud'homme, *Histoire de Grenoble*, in-8°, p. 542. — En 1637, lors de l'entrée solennelle de M. de Daillon de Lude à Albi, les « sieurs consuls » s'étaient empressés de prendre le poële pour « le porter sur sa personne ; » mais, quoique « cet honneur lui fût dû, il le refusa, disant qu'il n'était dû qu'à Dieu. » Archives de la ville.

leur procès, furent obligés de faire amende honorable au co-seigneur et restèrent ulcérés de cette défaite.

Le dernier évêque de Vence, Pisani de la Gaude, fut complimenté, à sa prise de possession, par maître André, lequel portait fièrement son épée comme maire de la ville et seigneur de Malvan. Un jour que Pisani de la Gaude lui avait donné un démenti au bureau de l'hôpital : « Pardon, Monseigneur, répondit maître André, je n'ai menti qu'une fois dans ma vie, c'est le jour de votre arrivée[1]. » A Gap, au milieu du XVIIIe siècle, le premier consul, M. Barbier, ne craignit pas de faire appel à sa force musculaire pour obliger l'évêque, Mgr de Caritat de Condorcet, à accompagner le corps municipal jusqu'à la porte d'entrée du palais dont il venait de prendre possession[2].

A mesure qu'on approche de la Révolution, les villes supportent avec plus d'impatience les servitudes féodales qui, bien qu'adoucies par le temps, paraissaient l'héritage d'un âge barbare. Sous ce rapport, Mende semblait avoir été rivée au passé plus longtemps que tout autre. Aussi avec quelle véhémence les trois ordres du diocèse protestent, le 29 Janvier 1789, contre une situation qui leur paraît intolérable. « Par un abus manifeste, dit la délibération, contre tous les droits naturels et principes politiques, le siège épiscopal dispose de toute administration civile et judiciaire et de celle des Etats particuliers, par la nomination usurpée des consuls, par celle des juges ordinaires et d'appel, au préjudice du droit royal; par celle des commissaires et syndics du pays, au préjudice des droits des trois ordres, et enfin, par celle des procureurs, greffiers, huissiers, dans les deux cours, auxquelles charges et offices nos évêques nomment arbitrairement ou par l'influence de leur pouvoir de président.» C'est, disent les commissaires délégués, un reste

1. Abbé Tisserand, *Histoire de Vence*, 1860, in-8°, p. 255-268.
2. Gautier, *Précis de l'histoire de la ville de Gap*, 1884, p. 336.

de « l'anarchie féodale épargnée par Richelieu en faveur de l'évêque de Marcillac, sa créature. » Il y avait dans le Gévaudan la justice du roi, dont le siège était à Marvejols, et la justice de l'évêque qui siégeait à Mende. Elles étaient exercées alternativement. Le prélat avait, comme le roi, « son bailli d'épée et son lieutenant général, » qui se trouvaient en activité en 1789. Les trois ordres demandèrent au roi de ne point adresser à ceux-ci les lettres de convocation pour les élections aux Etats-généraux. Elles n'en furent pas moins expédiées au sénéchal de l'évêque de Mende [1].

Si les évêques défendaient leurs droits temporels contre les villes, il faut convenir que les villes faisaient de leur côté bonne garde autour de leurs franchises. Rien n'est plus fréquent que de voir les prélats obligés, à leur arrivée, de jurer de les respecter. Le successeur de Bossuet à Condom, M. de Matignon, déclara qu'il ne pouvait pas prêter ce serment à genoux. Les consuls l'exigèrent. L'évêque en fut piqué, leur fit faire antichambre quand ils lui rendirent visite, refusa même d'écouter leur harangue, sous prétexte de donner audience au présidial. Les consuls se retirèrent et ne parurent plus au palais épiscopal [2]. A Viviers, les portes de la ville ne s'ouvraient au nouveau pontife qu'après la prestation du serment faite sur les saints Evangiles. On dérogea pour la première fois à cet usage immémorial, en 1778, à l'entrée de M. La Font de Savine [3].

Les mesures prises par certains prélats vinrent parfois aggraver les quelques dissentiments que pouvait susciter une compétition de droits. A Toul, Monseigneur de Champorcin souleva contre lui la population pour avoir exigé des quartiers de noblesse de tous ceux qui voulaient

1. Archives nationales, BAIV43. — Innocent VIII releva l'évêque de Mende, Clément de la Rovère, du serment qu'il avait prêté aux consuls, à son entrée à Mende. Cf. Burdin, *Documents historiques sur la province du Gévaudan*, p. 216, 217.
2. Monlezun, op. cit. p. 577-579.
3. Simon Brugal, op. cit. p. 5.

entrer dans le chapitre de sa cathédrale. En général, les évêques étaient trop habiles et trop souples pour se créer des difficultés, ou pour ne point dénouer avec bonheur celles qui venaient à se produire. Monseigneur du Plessis d'Argentré, dernier évêque de Limoges avant la Révolution, fut accueilli avec cette réserve un peu hostile qui attendait parfois les étrangers dans le milieu social de la province. Son esprit et son adresse triomphèrent de tous les obstacles. Il y fut aidé par Turgot, son ami, son condisciple de Sorbonne, qui, envoyé à Limoges en 1761, vécut avec le prélat, durant ses treize années d'intendance, dans la plus intime cordialité [1].

Les cités auraient eu grand tort de ne point entretenir les meilleures relations avec leurs évêques. Ceux-ci n'avaient jamais oublié, dans le cours de notre histoire, le rôle de *defensor civitatis* qu'ils avaient rempli avec tant d'éclat dans la décadence de l'empire romain. Le crédit que leur donnaient leur situation, leur naissance, leurs relations, leurs fréquents voyages à la cour, leur permettait de plaider efficacement la cause de leurs diocésains et de faire alléger leurs charges. Que de fois ils se montrèrent les heureux intermédiaires entre le pouvoir et le peuple ! Dans combien de soulèvements, de révoltes, ils surent, par leur intervention, détourner les châtiments qui menaçaient les coupables ! Les populations sentent alors qu'elles ont en eux [2] des protecteurs. Les communes s'efforcent de se concilier leur bienveillance et les implorent dans leur détresse [3].

1. Louis Guibert, *Une page de l'histoire du clergé au XVIIIe siècle. Destruction de l'ordre de Grandmont*, 1877, in-8°, page 254-255.

2. Voir en P. Regnault, op. cit. I, 78-83, année 1742, la correspondance entre Christophe de Beaumont, alors évêque de Bayonne et la municipalité de cette ville, qui implore sa protection dans une grave affaire.

3. Le 25 janvier 1761, le premier consul de la commune de Lombers dit à l'assemblée de la municipalité que « Monseigneur de Stainville, archevêque et seigneur d'Alby, devait arriver dans le présent diocèse, le vendredi treizième du courant, et qu'attendu que la communauté de Lombers a de grandes obligations à ce seigneur et qu'elle a lieu d'espérer encore davantage, il conviendrait de députer devers ce seigneur

On les trouve toujours prêts à répondre à leurs appels. En 1617, saint François de Sales écrit au duc de Savoie et joint, dit-il, sa « très humble supplication à celle que ceste ville d'Annessy fait à V. A. pour la continuation des privilèges dont elle a ci-devant jouy. » Cinq mois plus tard, le 26 mai 1617, nouvelle instance du saint évêque de Genève. Ce pays, « a grand besoin d'estre allégé, d'estre ravigoré par tels bienfaits[1]. » Richelieu lui-même qui, une fois ministre, devait se montrer moins sensible sur l'excès des impôts, plaida énergiquement la cause de sa ville épiscopale. Nous le voyons écrire au procureur du roi, à Sully lui-même, pour obtenir un allègement de la charge imposée à son peuple[2]. Ces traditions se perpetuèrent jusqu'à la Révolution. On aime, en particulier, à voir ces puissants prélats prendre en main les intérêts des petits, des artisans, des laboureurs, dans la répartition des charges publiques[3].

certain nombre d'habitants et de taillables pour se transporter en la ville d'Alby, pour assurer Sa Grandeur de la reconnaissance de ces dites obligations et la supplier de vouloir bien, à l'avenir, lui continuer sa protection. » Quelques années plus tard, en 1768, le cardinal de Bernis vient en personne, à la demande des habitants, constater à Lombers les ravages causés par le débordement du ruisseau d'Assou. Lombers, connu par le concile tenu dans ses murs, lors de la guerre des Albigeois, payait encore les impositions de la ville détruite, il y avait près de cent cinquante ans. Le cardinal, touché de sa misère, lui fit accorder trois mille livres par le roi, un subside considérable par les Etats. Grâce à ces secours, la communauté, en s'imposant pour le cinquième de la dépense, put redresser le ruisseau dévastateur. *Archives de la commune.* A deux reprises, le diocèse d'Albi dût à ses archevêques (le Goux de la Berchère et Choisseul) une diminution de ses impositions pour la taille.

1. Voir *Œuvres* de Saint François de Sales.

2. Richelieu écrit de Luçon : « Monsieur, étant venu en ce lieu et ayant reconnu la misère du bourg, la pauvreté des habitants et l'excessive taxe des tailles...j'ai cru vous devoir faire la présente,pour vous prier de vouloir bien modérer la charge. » Richelieu va jusqu'à menacer d'un procès : « Je désire obtenir de vous volontairement le soulagement que je sais que les voies de la justice ne me peuvent dénier, je n'estime pas que vous veuillez me donner sujet d'en venir à cette extrémité, qui me fait vous prier de rechef de vouloir décharger ceux pourqui je vous écris, d'une partie du faix qui les accable. » Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 18. Lacroix, op. cit. p. 133.—L'abbé de Pure (*vita Em. Card. Richelieu*, p. 47-49) dit: « Tributa et vectigalia egregia ac paterna pastoris cura minuta. Cuncta ad arbitrium episcopi et pastoris agebantur, vagâ passim famâ accessisse præsulem vere patrem, qui spiritualia temporalibus jungens, vitam simul et cœlum curaret »

3. Le cardinal de Bernis tenait ce noble langage aux Petits Etats d'Albigeois : « N'oubliez jamais, dans la répartition des charges publiques

Nous verrons les services que leur administration temporelle rendit à leur diocèse. Que de fois leur crédit à la cour leur permit d'obtenir à leurs diocésains des grâces qui excitèrent des élans de reconnaissance. L'intervention active, à Paris, de Monseigneur de Montmorency, évêque de Metz, a fait rétablir le parlement de cette ville, supprimé par un édit d'octobre 1771. A son retour, le prélat est reçu avec enthousiasme. Un peuple immense accourt à sa rencontre, à plus d'une lieue de la ville. Le lendemain, l'ordre des avocats et les principaux citoyens lui portent l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance. Les femmes se jettent à ses pieds et lui présentent des branches de laurier, en s'écriant: Daignez les recevoir, Monseigneur, vous les avez méritées[1]. A la veille de la Révolution, en 1788, Lectoure s'adresse à « son premier citoyen », au « protecteur-né » de ses franchises, qui était son évêque, M. de Cugnac, pour plaider les droits de cette ville, colonie romaine, et l'une des douze cités de la Novempopulanie.

que l'homme aisé ne met dans la balance économique que son argent, tandis que le laboureur et l'artisan y mettent leurs sueurs. Oh ! Messieurs, nous sommes tous frères comme chrétiens, amis comme hommes, et membres du même corps comme citoyens. Non, les différentes productions du sol ne constituent pas nos véritables richesses ; ce sont les mains nerveuses, brûlées au soleil, endurcies par le travail, ce sont ces bras infatigables qu'on ose nommer mercenaires, qui fécondent la terre et qui nous enrichissent. Souffrirons-nous que la misère, cause principale de la dépopulation, affaiblisse, énerve et dévore la classe d'hommes qui nourrit tous les hommes. Le prix d'un seul festin, où l'ennui règne encore plus que le faste, nourrirait toute une année une famille de cultivateurs. Que le pain soit le salaire du travail et non la récompense de l'oisiveté ; que l'aumône ne prodigue ses ressources qu'aux seuls infirmes et aux vieillards. Facilitons, multiplions les mariages champêtres ; réfléchissons qu'en dotant les filles de nos laboureurs, nous augmentons la force primitive de nos biens ; qu'il est doux de penser que notre nom sera béni dans les chaumières, derniers asiles de la vérité ; que le père de famille apprendra à ses enfants à le prononcer et à y joindre les noms de sauveur et de père. On n'est bon, on n'est grand, on n'est heureux que lorsqu'on aime la patrie et qu'on nourrit dans son cœur le désir et le courage de se sacrifier pour elle. » (Masson, op. cit. p. 62-63.) C'est déjà le ton et le langage de 1789.

1. Il n'était pas toujours besoin de tels bienfaits pour exciter l'enthousiasme des populations, qui accueillaient volontiers leur prélat par de chaleureuses démonstrations. Au XVIIe siècle, M. de Montchal, archevêque de Toulouse, fut reçu, au retour d'un voyage, par une grande foule ; vingt carrosses, cent cavaliers s'étaient portés au devant de lui.

Ces prélats n'avaient qu'à suivre leur inclination pour prendre à cœur les intérêts de leurs villes. Le patronage séculaire exercé par les évêques avait créé chez eux un courant de patriotisme local, et il leur suffisait, semble-t-il, de prendre possession de leur diocèse, de savoir quel était leur nouveau troupeau, pour en épouser tous les intérêts et toutes les préoccupations. Entendez de quel ton Monseigneur du Lau, le dernier archevêque d'Arles, écrit aux consuls de cette ville, qu'il n'a pas encore vue : « Je connais, leur dit-il, la forme précieuse et respectable de votre police municipale, digne de servir de modèle à tout le royaume. *En devenant votre pasteur, je suis devenu votre concitoyen. Déjà j'éprouve le zèle du patriotisme.* Après l'attention que je dois au dépôt sacré de la foi, des mœurs et de la discipline, rien au monde ne fixera autant mes regards que le maintien des intérêts temporels de la ville d'Arles. Le plus beau jour de ma vie sera celui où je serai assez heureux pour pouvoir vous convaincre, moins par des paroles que par des effets, de la sincérité du respectueux dévouement avec lequel je suis..... » Ce n'était pas un vain langage. Toute l'administration de M. du Lau, sa correspondance fréquente avec les consuls, quand ses devoirs l'amenaient à Paris, prouvent quel dévouement et quelle protection il accorda toujours à la ville d'Arles[1].

1. Dom Théop. Bérengier, *Notice sur Monseigneur du Lau*, 1891, p. 9 et passim.

CHAPITRE SIXIÈME

Faste des Évêques

Tous les palais épiscopaux rebâtis. — Fièvre de reconstruction au XVIIIe siècle. — Le tout presque terminé en 1789. — Splendeur de ces demeures. — Empreinte des siècles sur l'archevêché d'Albi. — Outre les palais, maisons de campagne des évêques. — Mobilier somptueux. — Vie de château. Train de maison. Réceptions brillantes et mondaines où se rend toute la haute société. — Faste d'un Montmorency, d'un Clermont-Tonnerre. — La représentation alors imposée aux plus dignes prélats. —Fénelon, Belsunce, Juigné. — Quelques évêques chasseurs. — Une provocation en duel.

Etudions de plus près l'existence que les prélats de l'ancien régime menaient au milieu de leur peuple. Il fallait tout d'abord à ces grands seigneurs une habitation digne de leur haute situation. La plupart, sur la fin de l'ancien régime, s'occupent de réparer et de reconstruire leurs palais. Nous sommes loin de la cellule que saint Martin de Tours se faisait dresser près de sa cathédrale, ou même de la demeure que l'évêque eut longtemps avec son presbyterium et ses chanoines. La cessation de la vie commune, la division des menses entre le chapitre et l'évêque, amenèrent celui-ci à se bâtir, dès le moyen âge, une maison distincte. Les évêchés, que les services administratifs des diocèses, les prérogatives et l'appareil d'un seigneur temporel et féodal, le besoin d'être longtemps protégé par des tours et des remparts, avaient fait agrandir et transformer à travers les siècles, ne suffisaient plus aux prélats de Louis XV et de Louis XVI. Cependant plusieurs de ces antiques demeures, telles que celle des évêques-comtes du Gévaudan, élevée à Mende vers le XIe ou XIIe siècle, avaient été décorées avec magnificence[1]. Mais

1. Tourette, *Notice sur l'ancien palais des évêques du Gévaudan*, 1859, in-8°.

il fallait des habitations plus appropriées aux goûts et aux habitudes modernes. A Carcassonne, le vieux palais, enfermé dans l'enceinte de la cité du moyen âge, qui jusqu'à Mgr de Grignan a abrité soixante-neuf évêques, est abandonné par les prélats. Une demeure nouvelle, aujourd'hui affectée à la préfecture, est élevée à grands frais par Mgr de Bezons[1].

Déjà, au XVIIe siècle, les prélats sont préoccupés de transformer leurs vieux manoirs. M. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait en 1675 : « Je suis entré dans un évêché pourri, délabré, où depuis cent ans on n'avait mis un clou, où il n'y a ni cour ni jardin. Il n'y avait pas une chambre logeable. » Le prélat consacre tout d'abord aux réparations l'argent amassé à l'économat par trois ans de vacance du siège. Il fait sa confession : « J'ai un peu de goût, dit-il, pour le bâtiment[2]. » Les améliorations réalisées par Le Camus et par ses successeurs ne suffisaient plus au dernier évêque de Grenoble, avant la Révolution, Monseigneur de Bonteville ; si nous en croyons un pamphlet du temps, il obtint 40 000 livres pour restaurer son palais. La fin du XVIIe siècle nous présente d'autres travaux de ce genre. Ainsi, Lectoure vit un de ses plus grands évêques, Hugues IV de Bar, rebâtir à ses frais l'habitation épiscopale, l'une des plus riantes et des plus pittoresques de France. Mais c'est surtout au XVIIIe siècle qu'une véritable fièvre de reconstruction s'empare des évêques. Ici une énumération complète risquerait d'être monotone. Dans le Nord, à Boulogne, la demeure épiscopale est refaite, en grande partie, par Mgr le Tonnelier de Breteuil. A Saint-Omer, elle est transformée par la munificence de ses hôtes. A Marseille, Belsunce embellit sa résidence que deux de ses prédécesseurs avaient reconstruite à

1. En 1790, l'évêché de Carcassonne payait encore l'intérêt de 30,000 livres, reliquat de l'emprunt contracté à cet effet par Mgr de Bezons. Cf. Monerie de Cabrens, op. cit. p. 7, 40 ; Fredié, *Histoire de Carcassonne*, p. 356. Les évêques de Carcassonne avaient le château de Villalier.
2. *Lettres* de Le Camus, p. 202.

grands frais. A Arras, le palais, aujourd'hui hôtel de la préfecture, réédifié en 1780 par Mgr de Conzié, présentait un aspect princier avec ses nombreuses dépendances et son beau parc. On vantait la beauté des salons, la richesse du mobilier, le grand train du prélat. Les jardins de l'évêché, ouverts au public par M. de Conzié, furent trouvés fermés par l'Anglaise qui nous a laissé le journal de son séjour à Arras pendant la Révolution[1].

A une autre extrémité de la France, Phélypeaux d'Herbault, évêque de Riez, fait faire de splendides travaux à son habitation ; à Béziers, Mgr de Nicolaï, pour donner du travail aux ouvriers, fait élever auprès de sa demeure cette magnifique terrasse qu'on admire encore. A Bordeaux, Rohan Guemené, avant de passer au siège de Cambrai, consacre son immense fortune personnelle à bâtir un palais archiépiscopal qui devait être enlevé à ses successeurs [2]. Celui d'Agen, reconstruit en 1775 par M. de Bonnac, allait aussi échapper à l'Église pour devenir une préfecture [3]. Les évêques ne pouvaient alors prévoir de telles vicissitudes. A Nevers, Jean Tinseau ; à Saint-Brieuc, M. de Bellescize ; à Pamiers, M. de Verthamont, refont leur habitation. Les deux frères du Plessis d'Argentré font bâtir deux magnifiques palais, l'un à Limoges, l'autre à Séez. En 1770, Mgr de Bourdeilles achève d'embellir celui de Soissons.

Les plus petites villes sont ça et là aussi bien partagées que les grandes. Le dernier évêque d'Alet, M. de Chanterac, donne à son évêché un aspect monumental. A Alais, un noble prélat, Mgr d'Avejan voulut dessiner lui-même le plan de sa demeure qui fut terminée en 1741. Elle embrassait, avec les enclos, 13,000 mètres car-

1. *Un séjour en France, de 1792 à 1795.* Lettres d'une Anglaise traduites par M. Taine, 1 vol. in-12.
2. Ce fut le château royal sous la Restauration et c'est aujourd'hui l'hôtel de la mairie.
3. Barrère, *Histoire religieuse du diocèse d'Agen*, 1856, 2 vol. in-4°, t. II, p. 415.

rés [1]. A Viviers, le palais épiscopal fut commencé par Martin de Ratabon et achevé par son successeur, M. de Villeneuve. Planté sur les bords du Rhône, entouré de jardins, il est l'un des plus beaux de France.

A Auch, M. de Maupeou avait jeté à terre le vieux bâtiment. Le nouvel édifice fut élevé par M. de Montillet. C'était une vaste construction, d'apparence noble et imposante. La façade, décorée de pilastres cannelés, présente au rez-de-chaussée trois portiques ornés d'archivoltes. Ces soucis n'empêchaient pas Mgr de Montillet de réparer en même temps son château de Mazères. Il bâtissait assez grandement pour pouvoir loger tous ses suffragants [2].

Ces travaux étaient presque terminés sur toute la surface du territoire quand la Révolution vint surprendre quelques retardataires. Elle arrêta la construction d'un magnifique palais que le cardinal de Montmorency élevait à Metz, à proximité de la cathédrale, pour remplacer le vieil évêché, démoli en vue de la dégager. A Langres, La Luzerne ne coucha qu'une seule nuit, la veille de son départ, dans la vieille habitation épiscopale qu'il achevait de restaurer.

Certaines demeures épiscopales portent l'empreinte de chaque génération d'évêques. A Albi, le treizième siècle a légué à la cité, sous le nom de la Besbia ou la Verbie, une sorte de forteresse qui embrassait jadis dans ses murs l'église cathédrale et les maisons des chanoines. L'enceinte était défendue par le Tarn, munie de tours, de herses, et de pont-levis, bâtie avec des briques dont

1. A Paris, M. de Beaumont dépensa plus de 60,000 livres au palais épiscopal, déjà embelli par le cardinal de Noailles (P. Regnault, II. 205). Nous voyons le palais épiscopal bâti, à Belley, par Mgr de Balore,— embelli à Verdun par Mgr des Nos, — à Castres, par Mgr de Barral. (A. Combes, p. 213-214), — à Condom par Mgr d'Anteroche. — A Lodève, le palais épiscopal avait été terminé par Mgr de Souillac ; Mgr de Fumel éleva le corps latéral. Eon de Cely, dernier évêque d'Apt, consacra à l'achèvement de son palais épiscopal 60,000 livres qu'il avait obtenues des économats (*Boze, Histoire de l'église d'Apt, 1820*). A Chartres, Rosset de Fleury décora et augmenta considérablement sa demeure etc. L'évêché d'Aire avait été restauré au XVIIe siècle, par Mgr Boutault.

2. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch*, 2 in-8°, t. II, p. 222-228.

l'amoncellement semblait défier toute attaque. Les prélats taillent, selon leur goût, leur génie et leur temps, dans ce palais qui ressemble à une ville. Les uns, originaires d'Italie, y construisent de vastes salles, de grands escaliers, des doubles terrasses sur la rivière ; d'autres décorent la chapelle, font peindre à fresque les salons et tracent des corridors dans le massif des murs. Mais on a beau le transformer, ce vieux manoir ne suffit plus aux nouveaux évêques qui n'ont d'admiration que pour l'art et les magnificences du grand siècle. Gaspard de Daillon de Lude fait bâtir, aux portes de la ville, un palais à la Louis XIV, avec des jardins, une orangerie [1], des avenues, de larges parterres coupés d'allées droites, des quinconces de grands arbres, des charmilles agrémentées de pièces d'eau. C'était la demeure moderne élevée non loin de l'habitation féodale. Ces deux palais, d'aspect si divers, retraçaient bien le double caractère qu'avaient eu à travers les temps les seigneurs d'Albi. « L'une disait les luttes farouches, les guerres sanglantes, l'asile ouvert aux populations épouvantées, les évêques soldats ; l'autre racontait » la vie tranquille, somptueuse, artistique, « les agréables loisirs dans un beau lieu, les évêques grands seigneurs [2]. »

Le besoin d'une maison de campagne pour les évêques devint général au dix-huitième siècle. Ceux qui séjournaient l'hiver à Paris voulaient passer l'été à la campagne, et était-on à la campagne dans la ville épiscopale ? Parfois les projets des constructions à venir hantaient la pensée des futurs prélats dès le séminaire. L'abbé Morellet nous montre, dans ses mémoires, l'abbé de Brienne, à la Sorbonne, traçant déjà, entre deux sou-

1. Le comte de Bristol, ami du prélat, avait fait graver ces deux vers à l'entrée de l'orangerie :

Semper hic invito fulget poma aurea cælo ;
Sic sævas hiemes ludit Ludovicus et ornat.

2. Masson, *op. cit.*, p. 44-46. Les évêques d'Albi possédaient, en outre, le château de Combefa à 4 lieues d'Albi. De Choiseul-Stainville, en trouvant l'entretien trop onéreux, obtint, le 31 octobre 1761, un arrêt du conseil l'autorisant à le faire démolir.

tenances de thèses, le plan du château de Brienne qui devait coûter deux millions, et la direction des routes qui devaient y conduire.

Ces rêves se réalisaient souvent. Nous assistons en quelque sorte à un assaut de magnificence. Grimaldi, évêque du Mans, se plaît à embellir son château d'Yvré ; Alexandre Lallemand, évêque de Séez, celui de Fleuré ; Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, achève, en 1788, la maison de Saint-Thierry, située près de la ville, et destinée à servir de résidence épiscopale. M. de Termont, évêque de Blois, non content d'embellir son palais, reconstruit le château de Madon, ancien lieu de plaisance des abbés de Saint-Laumer. Rochechouart-Montigny réédifie, à Condé, la maison de campagne des évêques d'Évreux et en fait une demeure charmante. M. de Clugny, évêque de Riez, achète la magnifique propriété de Pilon et y élève une jolie habitation où il passe des mois entiers. Les archevêques de Paris avaient toujours la maison de Conflans, achetée par Harlay, qui y mourut en 1695. Les jardins en avaient été dessinés par Le Notre. Monseigneur de Beaumont, qui y fut souvent exilé, en augmenta encore les agréments. Les évêques de Condom avaient le château de Cassagne, les évêques de Bazas le château de Gand, les archevêques de Lyon celui d'Oullins, les évêques de Mende celui de Chanac, à trois lieues de la ville. Les évêques de Langres, La Luzerne en particulier, ont une prédilection marquée pour le château de Mussy. Sébastien Zamet l'avait fait reconstruire. Au milieu du XVIIe siècle, à la suite d'un incendie, M. de Clermont-Tonnerre y ajouta, en 1700, des embellissements somptueux. M. de La Luzerne y fit des travaux d'agrandissement que la Révolution vint arrêter. Le riche mobilier qu'il lui destinait fut la proie des pillards [1]. Cicé, évêque d'Auxerre, reçoit avec splendeur Monsieur,

1. Abbé Godard, *Notice sur le cardinal de la Luzerne*, en tête des œuvres, édit. Migne, t. I, préf., p. 12.

frère du roi, dans son château de Regennes qu'on appelait *l'Ile enchantée*, à cause de sa presqu'île formée par la rivière d'Yonne. La Rochefoucauld, évêque de Saintes, se complaît dans le séjour silencieux et enchanteur du château de Crazannes ; le dernier évêque de Pamiers aime la belle résidence de Longpré et ses magnifiques ombrages. Le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, dépense un million au château de Gy, en bâtiments et en jardins qui ne doivent pas lui survivre. Un siècle auparavant, le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, avait fait bâtir, à Puy-Ricard, une splendide demeure qu'un de ses successeurs, M. de Vintimille, allait faire démolir comme étant trop somptueuse. M. de Polignac, évêque de Meaux, était en train, quand éclata la Révolution, de reconstruire la maison de campagne de Germigny où souvent Bossuet reposa son génie. Il eut à peine le temps d'achever une des ailes qui allait bientôt tomber sous le marteau des démolisseurs. Avant de partir pour l'exil, ne voulant pas laisser de dettes, il fit venir à Germigny les ouvriers qu'il avait employés, entre autres le charpentier Mayette, qu'il embrassa en gémissant [1].

Les châteaux qui ne pouvaient pas s'adapter aux goûts et aux exigences modernes, étaient condamnés à disparaître. Dans le diocèse de Soissons, les évêques avaient fait subir des remaniements nombreux à leur manoir féodal de Septmonts. Ne pouvant lui donner l'aspect d'une demeure des temps nouveaux, ils finirent par l'abandonner à son malheureux sort. Dans un diocèse voisin, à Laon, ce n'est pas le château, mais l'évêché lui-même, vieille habitation gothique, qui se trouva voué au même abandon. Le procès-verbal du département y signale, en 1790, « de très grandes places soutenues par de mauvais planchers, deux appartements décousus, quelques logements particuliers épars autour des cours ; voilà

1. Allou, *Chronique des évêques de Meaux*. Tous ces renseignements sont puisés dans les histoires locales et dans les notices sur les évêques.

tout ce qu'il renferme... Certes, ajoute l'inventaire, les demeures des évêques de l'ancien régime n'auraient point insulté à l'humilité chrétienne, si elles n'eussent pas été plus somptueuses. » C'est que tous les soins, toutes les préférences des évêques de Laon s'étaient portés vers ce château d'Anizy que le cardinal de Bourbon avait, au XVIe siècle, fait bâtir à grands frais et avec tout l'art de la Renaissance. L'avant dernier évêque de Laon, M. de Rochechouart de Faudoas, venait encore d'y exécuter des travaux considérables [1].

Les plus riches prélats ne se contentaient pas d'un palais dans leur ville épiscopale, d'une maison de campagne dans leur diocèse ; certains tenaient à honneur d'avoir un hôtel à Paris. Les pairs ecclésiastiques y étaient, en quelque sorte, tenus par leur dignité même. L'almanach royal de 1789 ne manque pas de donner l'adresse de leur habitation dans la capitale [2]. Transportez-vous, dit un contemporain, « au quartier des évêques, le faubourg Saint-Germain. Entrez dans leurs hôtels et voyez si leurs appartements ne sont pas aussi magnifiquement décorés, leurs glaces aussi multipliées, leurs tableaux aussi bien choisis....., leurs équipages aussi brillants et aussi lestes, leurs domestiques aussi nombreux, leur vaisselle aussi riche que dans les maisons des grands [3]. »

Toutes les habitations de ces évêques grands seigneurs avaient, en effet, un mobilier digne d'elles. Les tapisseries que M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, fit cacher dans un grenier en quittant la Provence, retrouvées

1. Pécheur, op. cit. VII, p. 83, 84, VIII, 115.

2. « M. de Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Reims, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain ; M. de Sabran, évêque-duc de Laon, grande rue du F. S. Honoré ; M. de La Luzerne, évêque-duc de Langres, rue de Berry au Marais ; M. de La Rochefoucauld, évêque-comte de Beauvais, rue de Sèvres, vis à vis les Incurables ; M. de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Châlons, rue du Bac, vis à vis les Convalescents ; M. de Grimaldi, évêque-comte de Noyon, rue et barrière Saint-Dominique. » *Almanach royal* de 1789, p. 149.

3. Laurent, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 158-159.

seulement soixante ans plus tard, ont gardé toute leur fraîcheur et font l'admiration des connaisseurs. La vente opérée à Albi, en 1793, fait passer sous nos yeux la liste des meubles que le cardinal de Bernis avait réunis dans ses deux palais de la Besbia et du Petit-Lude restaurés à grands frais. L'expertise porte une galerie de cent soixante-neuf tableaux. Que devait être le bureau du cardinal adjugé à 1200 livres, le 17 vendémiaire an III, et ce cabinet poussé jusqu'à 600 livres ? On voit signaler, dans le procès-verbal de vente, « les lustres, les tables de marbre, les encoignures de laque, les toiles peintes, les grands portraits du roi, les fauteuils couverts de velours cramoisi, de velours écarlate, de velours noir, de satin rouge et jaune, de panne rouge, blanche, verte, bleue, de panne à fleurs; les fauteuils couverts de velours écarlate, garnis en or; toutes les sortes de sièges : dormeuses, dauphines, crapauds, bergères ; les écrans de toute espèce, les grands armoriaux dorés, les bras de bronze doré, tout cela pêle-mêle, si bien que le commissaire-priseur inscrit côte à côte ces deux articles :

« *Un christ et quatre chandeliers de bois doré*,

« *Une paire de bottes fortes* [1]. »

On devine, au cadre que Bernis s'était fait, une existence grandiose, un intérieur princier. Comment ne pas donner des fêtes dans des palais si bien ornés, si bien meublés ? Il ne faut point juger, par l'allure si simple de nos prélats, de l'épiscopat français avant la Révolution. Ces évêques gentilshommes avaient grandi dans leur propre famille, au milieu de relations, d'habitudes, d'un genre d'existence qu'ils ne pouvaient guère complètement abandonner. La vie de château avait pour eux tant d'attraits. Mme de Sévigné nous montre, au dix-septième siècle, Mgr de Grignan, archevêque d'Arles,

1. Masson, *op. cit.*, p. 69-70. Ajoutons que Bernis avait réuni une très belle bibliothèque. Loménie de Brienne se montra aussi très amateur de livres.

attiré à Grignan par un attrait invincible, et on comprend qu'il ne résistât point au désir d'y rencontrer la spirituelle marquise. A l'approche de la Révolution, plusieurs prélats ouvrent la porte à des réunions mondaines qu'il ne faut point juger d'après nos mœurs et nos exigences. A Saint-Dié, l'élève de l'abbé Morellet, Mgr de la Galaizière, le jour de son installation, faisait danser toute la ville jusqu'à six heures du matin[1].

A Albi, le cardinal de Bernis tenait table somptueuse et nombreuse. Sa sœur, Mme de Narbonne, installée tantôt à la Besbia, tantôt au Petit-Lude, faisait les honneurs de ses salons. A cette époque où les arts étaient très à la mode, certains prélats attiraient les artistes à leurs réunions et à leurs fêtes. M. de Grimaldi, évêque du Mans, appelle à son château d'Yvré des peintres, des dessinateurs, des graveurs, des musiciens. Lui-même se met de la partie et, dans quelques années, pendant la Révolution, son talent de dessinateur et de miniaturiste l'aidera à se procurer dans l'exil une honnête aisance.

Ces prélats aiment à représenter. Ils tiennent grand état de maison. A Montauban, M. de Breteuil a une table somptueuse, des équipages magnifiques, des chevaux et des valets à l'avenant. Un gentilhomme, l'abbé de La Loge, est chargé de faire les honneurs de son salon. A Bayeux, M. de Cheylus a puisé dans son séjour à la cour l'amour du luxe et l'élégance raffinée des manières. Les hôtes qui lui arrivent du camp de Vaussieux, sont reçus avec une munificence royale. Le jeu figure parmi les distractions, et parfois parmi les émotions qu'on se donne au palais épiscopal ; mais la délicatesse du prélat trouve toujours moyen de ne rien laisser perdre à ceux que le sort n'a point favorisés. Son testament porte le nom de dix-sept domestiques ayant des attributions distinctes, et entre les-

1. Abbé Mathieu, *l'Ancien régime dans la Lorraine et Barrois*, p. 334.

quels il partage 90 000 francs prélevés sur sa fortune [1].

L'évêque de Châlons, M. de Clermont-Tonnerre, n'est pas moins magnifique. Il passe l'été à Sarry, maison de campagne des évêques de Châlons, et n'a qu'un pied-à-terre à la ville, sur l'emplacement même de la maison habitée aujourd'hui par l'archiprêtre. Tous les dimanches et jours de fête, il se fait porter à la cathédrale par une voiture attelée de quatre chevaux blancs. Du reste, la distance n'est que de quatre kilomètres. Un piqueur se tient à chaque portière. Au devant marche un de ses officiers à cheval, portant l'épée nue pour montrer que l'évêque-comte de Châlons a droit de vie et de mort. Il est reçu à l'entrée de la ville. M. de Clermont-Tonnerre, qui avait rebâti presque entièrement le château de Sarry, se disposait à en faire combler les fossés quand éclata la Révolution [2]. Les évènements n'enlevèrent pas à M. de Clermont-Tonnerre l'amour de la représentation. Les grand'mères se souvenaient encore, il y a quelques années, de l'avoir vu, cardinal-archevêque de Toulouse, faire sa visite pastorale en équipage à quatre chevaux.

Le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, réside au château de Frescaty, situé à quelques kilomètres de la ville, et dont M. de Coislin a fait une superbe résidence. Montmorency vit en grand seigneur. Il aime à s'y entourer de la meilleure noblesse d'épée et de robe, qu'il reçoit magnifiquement. Aux principales fêtes, il officie pontificalement à la cathédrale, où il arrive à la minute, en un carrosse conduit au grand trot et attelé de six chevaux [3].

1. Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1876, t. II, p. 199, 200.

2. Renseignements communiqués par M. l'archiprêtre de Châlons. — Voir en Barbat, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, 1855-1860, 2 vol. in-4°, d'autres détails et trois plans du château de Sarry. Châlons était une des très rares villes dépourvues de palais épiscopal, celui bâti, en 1469, par Geofroy Soreau s'étant effondré en 1709, et celui entrepris à cette époque par Gaston de Noailles n'ayant pas été achevé.

3. Renseignements communiqués par M. l'abbé Villemier, vicaire général à Metz.

A Bourges, Phélypeaux, nommé à ce siège à peine âgé de trente ans, par la protection de Maurepas, son cousin, a monté sa maison comme les maréchaux de France, les ambassadeurs, les ducs et pairs. Autour de lui voltige un nombreux personnel de domestiques, de maîtres d'hôtel, d'intendants, sans compter le caudataire, homme d'importance et richement harnaché [1]. Au sujet du caudataire, Bachaumont s'amuse à raconter une anecdote sur le cardinal de Luynes, qui mourut, en 1788, archevêque de Sens. Un jour, un M. Constans le plaisantait, chez la duchesse de Chevreuse, sur ce qu'il faisait porter sa queue par un chevalier de Saint-Louis. — Mais, répondit Luynes, auparavant c'était un de vos parents qui remplissait cette fonction. — Ah ! répliqua l'interlocuteur, il y a longtemps qu'il se trouve dans ma famille de pauvres hères dans le cas de tirer le diable par la queue [2].

Les prélats qui n'ont pas pour caudataire, comme Luynes, un chevalier de Saint-Louis, n'en mènent pas moins grand train de maison. Tel est l'évêque de Soissons, M. de Bourdeilles. Il aime la vie de château, va souvent à Compiègne et se rend aux réunions que la comtesse de Dillon, nièce de l'archevêque de Narbonne, tient à Haute-Fontaine. En 1766, M. de Bourdeilles veut revoir la résidence de Saveille que sa mère a toujours habitée. Son équipage est superbe. Le carrosse tout doré est traîné par quatre chevaux, et flanqué de quatre grands laquais galonnés sur toutes les coutures. A une lieue de Saveille, il aperçoit une vieille femme s'y rendant péniblement. Ayant appris que c'est sa nourrice, il la fait monter près de lui, se détourne de sa route et la conduit à sa petite maison du village. Descendu le premier pour lui donner la main, il la bénit ainsi que tous les villageois, qui sont charmés de voir tant de

1. Cf. baron de Clamecy, *Notice sur l'ancien clergé du diocèse de Bourges*, 1841, in-8°, p. 14-17.
2. Mémoires de Bachaumont, 15 avril, 1768.

condescendance dans un si grand seigneur. Avant de la quitter, le prélat laisse à la vieille Perrigaud des marques de sa générosité, qui firent entrer l'aisance dans cette famille[1].

Au XVIIe siècle, l'évêque de Mende allait aux Etats de la province avec son aumônier, ses deux valets de chambre, son maître d'hôtel, ses chefs de cuisine et d'office, leurs garçons, ses quatre laquais, son suisse et ses porteurs[2].

A en croire Soulavie, le cardinal de Gesvres, mort en 1744, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, poussait un peu loin l'amour de la représentation. Il avait transporté dans son palais tout le cérémonial de la cour romaine. Il avait des pages, des estafiers, des gentilshommes et toute sorte de domestiques d'apparat. Cette troupe était sous les armes et faisait des exercices tous les jours, d'après un ordre hiérarchique, dans les antichambres et les salons du prélat. Après une heure de cette représentation fantastique, Gesvres renvoyait toute cette valetaille qui ne logeait pas dans son hôtel[3].

Attendons-nous à rencontrer l'amour des arts et des goûts parfaits chez ces prélats gentilshommes. Entendons un contemporain sur M. de Thémines, évêque de Blois. « Ayant beaucoup voyagé, il se décida à tenir son évêché comme un palais de Rome ; tout y fut magnifique et extraordinaire. C'étaient des tableaux, point de glaces ; des meubles simples, mais de la plus grande recherche dans le genre. Ayant le goût des livres au suprême degré, il se forma deux bibliothèques, l'une de 60,000 volumes de tout ce qu'on peut connaître, et l'autre de 12,000 volumes des éditions les plus belles et les plus rares de tous les pays. Il tenait état de maison magnifique lorsque les grands de la cour passaient[4]. »

1. Pecheur, *Annales du diocèse de Soissons*, t. VII, p. 464.
2. d'Avenel, p. 245.
3. *Mémoires du maréchal de Richelieu*, VIII, 218-219.
4. *Mémoires* de Dufort, comte de Cheverny, I, 430.

Cet amour de la représentation tombait parfois avec l'âge. Longtemps, Monseigneur du Plessis d'Argentré eut le train le plus magnifique qu'on eût encore vu à Limoges. Il dépensait beaucoup, et n'hésitait pas à payer 3,500 livres, prix élevé pour le temps, des chevaux de carrosse qui lui avaient plu. La table était délicate, et les indiscrètes archives de la Haute-Vienne ont conservé le détail de ses vins. Les valets étaient toujours en grande livrée et servaient l'épée au côté, comme c'était encore l'usage dans les grandes maisons. M. d'Argentré, fin, actif, généreux, élégant, avait les allures et les instincts d'un grand seigneur. Il aimait le luxe, les fines conversations, les arts, la société des lettrés. Ses goûts, ses habitudes paraissent avoir changé avec le temps. Le comte de Tilly, qui le visita vers 1782, dit dans ses mémoires que « c'était un très honnête homme, fort simple, avec un sens droit et vivant assez retiré..... C'était un personnage tour à tour grave et enjoué, qui n'avait ni pédanterie, ni mondanité[1]. »

La représentation paraissait aux prélats de l'ancien régime une convenance de leur situation spirituelle et temporelle. Les plus saints évêques ne pensaient pas à s'y soustraire. Quand Belsunce, évêque de Marseille, se rendait à Paris, il emmenait toute sa maison épiscopale. Il avait alors le carrosse à quatre chevaux, suivant l'usage du temps, trois chaises roulantes, deux litières et un cheval de selle. Parfois, pour épargner ses chevaux, il les envoyait directement à Paris, et se servait alors de chevaux de poste. Ses historiens nous ont décrit les élégances de sa chaise à porteur. Elle était dorée, depuis l'impériale jusqu'en bas. Au milieu, on avait peint les armes de l'évêque ; les armes des Lauzun, des la Force, des Biron, des de Lure, familles alliées à celle de Belsunce, formaient les différentes pièces de l'écu. Des peintures mythologiques figuraient les vertus du prélat. Il est pro-

1. Louis Guibert, op. cit. p. 255-258.

bable que cette chaise un peu mondaine, avait été offerte à l'illustre évêque par son oncle, le fameux Lauzun. Belsunce avait des goûts de magnificence. Austère pour lui-même, se contentant de soutanes de laine ou de damas avec bordure de soie, il croyait de sa dignité et de son rang d'être large et grand pour les autres. Trois ecclésiastiques, un écuyer, un intendant, une dizaine de laquais ou domestiques bien payés, sans compter les gens occupés à l'intérieur, composaient son service. Il recevait avec splendeur dans son palais épiscopal ou dans son château d'Aubagne, dont il était seigneur haut-justicier, les étrangers de distinction qui passaient à Marseille. Il avait pour eux une vaisselle d'argent marquée à ses armes, et la chronique rapporte que son chef de cuisine était toujours à la hauteur des circonstances [1].

L'un des plus modestes prélats de l'époque, M. de Juigné, archevêque de Paris, était cependant condamné à avoir un certain train. Il se rendait au parlement avec la voiture de M. de Vintimille, qu'on appelait la voiture de gala, et qui datait d'un siècle. Comme elle contenait tout son monde, c'est-à-dire ses deux aumôniers, un porte-croix, deux écuyers, et au dehors deux pages, trois domestiques et le cocher, les deux chevaux allaient au pas d'ambassadeur [2].

Il n'est pas jusqu'aux hommes d'étude, tels que M. de La Luzerne, qui ne fissent une part au monde. L'évêque de Langres ouvrait ses salons deux fois par semaine. Bien qu'il ne fût pas musicien et qu'il chantât mal, il y faisait faire de la musique et ne prohibait pas les tables de jeu.

1. Bérengier, *Histoire de Mgr de Belsunce*, 2 vol. in 8°, t. I, p. 99-122.
2. Son prédécesseur, Christophe de Beaumont, avait le même personnel. Son cœur ayant été légué à l'église de Saint-Cyprien du Périgord, on mit cette inscription : « Ici est le cœur de l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Mgr Christophe de Beaumont, comte de Lyon, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne etc. » Regnault, II, 425. — Les deux derniers archevêques de Paris au XVIIIe siècle, avaient donné une preuve de leurs goûts modestes en ayant, à leurs palais épiscopal, un mobilier relativement pauvre. Le mobilier de notre siècle datait de 1802 et venait de Napoléon.

On le voit, à peu près tous les prélats de l'ancien régime se croyaient obligés, par suite de leur grande situation, à une certaine représentation. Nous savons par une visite de l'abbé Ledieu, ancien secrétaire de Bossuet, quelle était la vie de Fénelon à Cambrai au commencement du XVIIIe siècle. « La table, dit Ledieu, fut servie magnifiquement, délicatement ; plusieurs potages, de bon bœuf et de bon mouton, des entrées et des ragoûts de toutes sortes, un grand rôti, des perdraux et autres gibiers en quantité et de toutes façons, un magnifique fruit, des pêches et des raisins exquis quoique en Flandre, des poires des meilleures espèces et toutes sortes de compotes, de bon vin rouge, point de bière, le linge propre, le pain très bon, une grande quantité de vaisselle d'argent, bien pesante et à la mode. Les domestiques portant la livrée étaient en très grand nombre, servaient bien et proprement, avec diligence et sans bruit. Je n'ai pas vu de page ; c'était un laquais qui servait le prélat, ou quelquefois l'officier lui-même. Le maître-d'hôtel me parut homme de bonne mine, entendu et autorisé dans la maison. » Tous ces mets ne tentaient guère Fénelon, qui « mangea très peu et seulement des nourritures douces et de peu de suc ; le soir, par exemple, quelques cuillerées d'œufs au lait ; il ne but aussi que deux ou trois coups d'un petit vin blanc, faible en couleur et par conséquent sans force... Aussi, dit Ledieu, est-il d'une maigreur extrême... avec le visage d'un saint Charles. » Evidemment c'était par situation et pour faire honneur à ses convives, que Fénelon tenait ainsi table somptueuse. « M. l'archevêque, dit Ledieu, prit la peine de me servir de sa main, de tout ce qu'il y avait de plus délicat sur sa table ; je le remerciais chaque fois en grand respect, le chapeau à la main, et chaque fois aussi il ne manqua jamais de m'ôter son chapeau, et il me fit l'honneur de boire à ma santé. » Un siècle plus tard, la sobriété de Boisgelin, archevêque d'Aix, rappelle celle de Fénelon.

Boisgelin ne succombait pas plus que l'archevêque de Cambrai aux séductions d'une table splendide, qu'il croyait devoir à sa situation. Comme un de ses amis s'étonnait qu'il pût soutenir ses forces en mangeant si peu : « Je vis, répondit M. de Boisgelin, de ce que je ne mange pas [1]. »

Comment être gentilhomme, mener un train de grand seigneur, sans être tenté de se livrer à la chasse, cette passion de la noblesse avant la Révolution ? Certains prélats n'y résistent pas. Madame de Sévigné et Saint-Aubin, se promenant un jour à Livry, entendent « passer une personne au travers des arbres : nous avons regardé ; c'était un grand chien courant. — Qu'est-ce que cela ? a dit Saint-Aubin. — C'est un des aumôniers de M. de Senlis [2], lui ai-je dit. » Au XVIIIe siècle, le maréchal de Belle-Isle, dans sa mission diplomatique, trouve l'archevêque électeur de Trèves pris d'une infirmité contractée à la chasse, et qui l'oblige à lever la séance juste au moment où il faut répondre à une question embarrassante. C'est dans une partie de chasse que le comte de Sade, représentant du roi, arrache à l'archevêque électeur de Cologne des engagements favorables à la France [3].

Quelques prélats français chassaient encore au XVIIIe siècle. La maison de campagne où l'on passe une partie de l'été n'est-elle pas justement dans le voisinage des bois ? Le château d'Herbey, bâti par les évêques de Grenoble, s'ouvre par un hall splendide, qui était le rendez-vous des émules de Nemrod [4]. Parmi les plus intrépides chasseurs, on citait M. de Grimaldi, évêque du Mans.

1. Discours à l'Académie de Dureau de La Malle, le 30 avril 1804. Recueil des discours, p. 95.
2. Mme de Sévigné, lettre du 6 octobre 1679.
3. Duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 278-301.
4. Nous avons pu le visiter. On montre à côté la chambre où, en 1788, au retour des États de Romans, l'évêque de Grenoble, M. de Bonteville, se suicida avec son fusil de chasse, dans un accès, croit-on, de fièvre chaude.

On pouvait voir ce dernier partir de son château d'Yvré à la poursuite du gibier, entouré de jeunes seigneurs, avec gibecière au côté, veste et culotte rouges, bas blancs et le reste à l'avenant. Il avait de la peine à renoncer à cet exercice même le dimanche. On l'avait vu, des jours fériés, parcourir la campagne avec sa meute et ses piqueurs durant de longues heures. Un dimanche, raconte son historien, M. de Grimaldi, en équipage de chasse, rencontra une procession qui allait, avec croix et bannière, psalmodier les litanies de la Vierge dans un sanctuaire voisin. Que faire ? La décision du prélat est bientôt prise; il traverse carrément à cheval la foule des pieux fidèles un peu étonnés de cette rencontre. M. de Grimaldi chercha à s'assurer les propriétés de l'abbaye de la Perine qui gênaient sa passion cynégétique. Dès son arrivée au Mans, on remarqua qu'ayant publié un nouveau tableau des cas réservés, il avait supprimé la suspense portée contre les ecclésiastiques se livrant à la chasse[1]. Madame Campan[2] dit, au sujet du cardinal de Rohan, ambassadeur de France à Vienne, que, « un jour de Fête-Dieu, lui et toute sa légation, en uniforme vert, galonné en or, avaient forcé une procession qui les gênait, pour se rendre à une partie de chasse chez le prince de Paars ».

Les Mémoires du temps racontent que Dillon, archevêque de Narbonne, chasseur intrépide, eut quelques difficultés avec ses curés auxquels il interdisait une distraction dont il usait largement pour lui-même. Un de ses prêtres, frappé pour délit de chasse, fit intervenir un protecteur qu'il avait à la cour. A ce sujet, Louis XVI dit un jour à Dillon : « Monsieur l'archevêque, l'on dit que vous aimez beaucoup la chasse. — Oui, sire. — Je le conçois et moi aussi, mais vos curés l'aiment également beaucoup. Pourquoi donc la leur

1. Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. VI, p. 528.
2. *Mémoires*, t. I, p. 68.

défendez-vous, puisque vous vous la permettez ? — Par une raison très simple, Sire, répondit l'archevêque, c'est que mes vices viennent de ma race, et que les vices de mes curés sont d'eux-mêmes [1]. » Dillon n'était jamais en reste de bons mots, même avec un interlocuteur royal.

Il ne faudrait pas juger le clergé de France d'après ces quelques faits exceptionnels et qui faisaient scandale. N'allons pas non plus nous représenter en costume de chasse tous les prélats de l'ancien régime. Ceux qui se livraient à cet exercice sont signalés, parce qu'ils étaient la petite minorité. La plupart des statuts diocésains défendaient la chasse au prêtre. L'anecdote de Dillon prouve que des prélats chasseurs auraient pu difficilement maintenir une telle prohibition. Bernis, une fois archevêque d'Albi, s'interdit ce genre de distraction. L'Infant de Parme lui écrit, en 1764 : « Je vois avec admiration que la vue des bécasses et des perdrix ne vous cause plus de regrets [2]. » L'historien de M. du Tillet, évêque d'Orange, fait observer qu'il avait complètement renoncé au plaisir de la chasse, une des grandes occupations, presque une passion de sa jeunesse. M. de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, rendait un jour visite à l'évêque de Viviers, M. de Savine, qui lui montra sa belle meute. — La mienne l'emporte sur la vôtre, lui dit Reboul de Lambert. Elle comprend les pauvres, les borgnes, les aveugles, les boiteux et les estropiés.

D'autres tentations que celles de la chasse venaient solliciter ces évêques gentilshommes. Avec le règne de Louis XIII, avec la Fronde, avaient disparu les pontifes batailleurs que Richelieu appelait « les prélats de l'église

1. Duchesse d'Abrantès, *Histoire des salons de Paris*, t. I, p. 297-298. - Talleyrand (*Mémoires*, I, p. 30-31) dit : « M. de Dillon, archevêque de Narbonne, avait une terre auprès de Soissons où il passait six mois de l'année à la grande chasse. Cette terre se nommait Haute-Fontaine. » Les chasses de Dillon n'avaient donc guère lieu dans son diocèse.
2. Masson, op. cit. p. 54.

militante. » Il n'y avait pas place sous Louis XIV pour cette humeur guerrière. Et cependant, le vieux sang des ancêtres bout parfois avec violence dans leurs descendants en robe violette. Voyez ce Castellane Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles (1643-1689), dont Mme de Sévigné a fait un si bel éloge. Des troubles éclatent dans sa ville épiscopale. « On n'a jamais vu, dit un témoin des évènements, une ardeur pareille à celle de ce prélat. Comme il se mêlait parmi les armes! Comme il franchissait les barricades par les allées et venues! » C'est la même humeur guerrière qui, à cette époque, poussait le pétulant M. de Beauvau, évêque de Nantes, à prendre l'épée et à provoquer à un duel en règle, le fils de Mme de Sévigné pour une querelle de préséance [1].

1. « Le 27 du mois de juin, écrit Monsieur de Sévigné, M. de Nantes m'appela en duel, bien régulièrement et dans toutes les formes prescrites.... Il s'est vanté hautement de cette aventure à toute la noblesse.... Le 9 de juillet suivant, ajoute Sévigné, le même prélat parut, à deux heures après midi, la soutane retroussée sous le bras gauche et l'épée nue à la main droite... [illegible] ce que son valet de chambre avait pris querelle dans la place Saint-Georges. » *Lettres* de Mme de Sévigné, collection des grands écrivains de France, t. X, p. 432-436.

CHAPITRE SEPTIÈME

Fortune des Évêques

Biens de la mense épiscopale.—Différence étonnante entre les diocèses pour la richesse et le nombre des paroisses.— Evêchés de rien, évêchés de faveur.— Richelieu et l'évêché *crotté* de Luçon. — Les abbayes augmentent les revenus des évêques. — Les plus opulentes sont données aux plus riches prélats, surtout aux cardinaux. — Chiffre énorme d'une telle dotation.— Mais beaucoup d'évêchés sont grevés de pensions. — Les revenus des titulaires sont diminués d'autant. — Malgré cette opulence, le goût des constructions, le luxe jettent plusieurs prélats dans les dettes. — Faste souverain des Rohan à Saverne. — Dettes des Rohan, des Choiseul, des Dillon. — Curieuse anecdote sur d'Estrées. — Luxe des cardinaux ambassadeurs à Rome. Bouillon, Bernis. — Les affaires de Bossuet moins rangées que celles de Fénelon. — Plainte contre la pompe des prélats. — Elle était pourtant d'usage, et beaucoup d'évêques gardaient des goûts simples au milieu de cette représentation. — Néanmoins, invectives amères contre ce luxe, en 1789. — Mariage, au château épiscopal d'Anizy, d'une Sabran, Madame de Custine.

Avec ces maisons de campagne, ces palais, ce luxe, ce train de vie, certains évêques menaient une existence princière. Il fallait de grosses prébendes pour faire face à tant de dépenses. Le prélat avait, comme première ressource, la mense épiscopale dont le rendement provenait d'ordinaire des biens fonds, des dîmes et des droits féodaux de l'évêché. Les lods et ventes faisaient monter à 600 000 livres, par suite du duché-pairie, les revenus de l'archevêque de Paris, portés à 200 000 livres dans l'almanach royal. Le même document attribue à l'évêque de Strasbourg 400 000 livres, à l'archevêque de Cambrai 200 000, à l'archevêque de Narbonne 160 000, aux archevêques d'Auch et d'Albi, à l'évêque de Metz, 120 000 livres, à l'archevêque de Rouen 100 000 livres[1].

1. Puis venaient Beauvais 96 000 livres, Toulouse et Bayeux 90 000 livres, Tours 82 000, Arras 80 000, Verdun 74 000, Sens et Condom 70 000, Lavaur et La Rochelle 64 000 etc. Les archevêchés de Lyon, Reims, Bourges ne sont portés qu'à 50 000 livres, Bordeaux 55 000, Besançon 36 000 livres.

Mais il suffit de poursuivre la lecture de l'almanach pour voir quel contraste il y avait, en fait de richesses, entre les divers évêques de France. Tandis que Strasbourg apporte à son titulaire une véritable opulence, nous voyons Valence, Troyes, Châlon-sur-Saône, inscrits misérablement pour 14 000 livres ; Saint-Brieux, Saint-Flour pour 12 000 ; Gap pour 11 000 ; Senez, Glandève, Grasse, Saint-Paul-Trois-Châteaux pour 10 000 ; Apt pour 9 000, enfin Digne et Vence pour 7 000. Encore la situation avait-elle été améliorée, sur l'initiative du clergé de France qui, dans l'assemblée de 1784, recommanda à Marbeuf, ministre de la feuille, les pauvres évêchés situés spécialement en Provence et en Dauphiné [1].

La même inégalité existait quant à l'étendue et à l'importance des diocèses. Les évènements politiques et religieux, les nécessités féodales ont fait donner à leur circonscription des proportions fort diverses. On en compte treize en Provence et six seulement en Dauphiné, vingt-huit en Languedoc et en Gascogne et très peu en Bourgogne. Les papes d'Avignon les ont multipliés dans le midi de la France pour se créer des partisans. Il est rare, sauf dans le Languedoc et en Bretagne, où le diocèse lui-même servait d'unité administrative, que la circonscription militaire, financière, judiciaire, concorde absolument avec la circonscription religieuse. Les droits mal définis entraînent parfois des empiètements mutuels. L'assemblée du clergé fit, en 1636, un règlement « contre les archevêques qui entreprenaient sur les diocèses des autres [2]. »

L'inégalité des diocèses se traduit par une différence extraordinaire dans le nombre des paroisses. Bourges nous présente 792 cures, Amiens et Clermont 800,

1. *Procès verbaux de l'assemblée de 1785*, in-f°, pag. 523, 534, 1045. La gêne de ces évêchés avait été aggravée par l'augmentation de la portion congrue des curés. L'assemblée de 1785 envoya une députation à Monseigneur de Marbeuf, pour le remercier d'avoir déjà pourvu à la dotation des évêchés de Toulon et de Digne, et pour lui recommander les évêchés de « plusieurs autres diocèses ».
2. d'Avenel, III, 242-244.

Besançon 812, Limoges 868, Rouen jusqu'à 1388. Chartres, qui a encore 810 paroisses en 1789, en avait compté jusqu'à 1700 avant les démembrements du diocèse. En retour, nous n'en trouvons que 34 à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 33 à Senez, 32 à Apt et à Digne, 25 à Agde, 23 à Grasse et à Vence, 20 à Toulon et à Orange. Quelques diocèses semblent avoir perdu leur chef-lieu, du moins l'évêque de Senez réside depuis longtemps à Castellane. Le diocèse de Glandève n'a plus sa capitale, détruite au XIVe siècle. A cette époque, les habitants se retirèrent à Entrevaux où habita également le pontife. Les titulaires de ces sièges si modestes devaient avoir conscience de leur néant, en présence des prélats que leur titre rendait ducs et pairs, princes, et maîtres de centaines de mille livres de rente. Cependant le revenu des évêchés n'était pas en proportion du chiffre des paroisses. Un certain nombre sont riches tout en ayant bien peu de cures. Ainsi, dans le diocèse de Mirepoix, nous trouvons seulement 28 paroisses et 30 000 livres de revenu pour l'évêque, à Marseille 31 paroisses et 30 000 livres, à Saint-Papoul 44 paroisses et 45 000 livres.

Nous savons par la correspondance de Richelieu que les sièges mal dotés étaient traités d'évêchés *crottés*. Lui-même nous a fait confidence de sa pauvreté, de sa gêne, durant les années qu'il passa à Luçon. « Nous sommes tous gueux dans ce pays, écrivait-il, et moi tout le premier... Je puis vous assurer que j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable. » Mal logé, n'ayant, ajoute-t-il, « aucun lieu » où il puisse « faire du feu à cause de la fumée, » sans jardin pour se promener, il est mal à l'aise dans ce village de Luçon dont un proverbe disait en mauvais vers :

Beati qui habitant urbes,
Exceptis Luçon, Séez et Maillezais[1].

1. L'abbé Maury, grand vicaire à Lombez et s'y ennuyant, s'écria un jour, en montrant la petite ville :

Beati qui habitant urbes,
Præter Saint-Papoul et Lombez.

Au milieu de cette misère, il est « un peu *glorieux* », il avoue des « goûts fastueux ». Il a un maître d'hôtel qui fait merveille et dont les convives apprécient beaucoup les talents. Il voudrait rehausser le service par de la vaisselle d'argent. « Je suis gueux, dit-il, de façon que je ne puis faire l'opulent; mais toutefois, lorsque j'aurais plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée[1]. » On comprend l'embarras d'un homme ainsi tiraillé entre sa pauvreté et son désir de faire grand.

Le XVIIIe siècle avait encore ses évêchés crottés. Ce n'étaient pas les plus ambitionnés. Il fut un temps où le roi devait chercher pour l'évêché de Grasse « un bon ecclésiastique dans le pays, étant difficile que Sa Majesté en pût prendre ailleurs pour cette charge qui ne vaut que 4 à 5 000 francs[2]. » A la fin de l'ancien régime, on aurait facilement trouvé pour Grasse un prélat qui n'était pas du pays, mais on préférait d'ordinaire les évêchés de faveur. Ceux-ci devaient remplir une double condition, être bien dotés et n'être pas trop éloignés de la cour. Il n'était pas toujours facile de réunir les deux avantages et il fallait parfois sacrifier l'un à l'autre.

La plupart des évêques trouvaient un appoint considérable à la mense épiscopale dans les abbayes qui leur

1. Avenel, *Lettres, instructions et papiers d'Etat de Richelieu*, 1853-1874, 8 vol. in-4°, t. I, p. 26. — Dans son *Testament* (t. I, p. 138), Richelieu paraissait se souvenir de ses débuts difficiles, quand il a écrit cette page : « Il arrive souvent qu'un évêque riche en toutes les qualités que lui donnent les canons, et que la piété des gens de bien peut lui désirer, mais pauvre par sa naissance, demeure des deux ou trois ans dans l'impuissance de faire sa charge, tant par le payement des bulles auquel les concordats l'ont obligé, qui emporte souvent une année entière de son revenu, qu'à cause que ce nouveau droit lui en soustrait un autre. De sorte que si l'on joint à ces deux dépenses celle qu'il faut qu'il fasse pour acheter les ornements dont il a besoin et se meubler selon sa dignité, il se trouvera souvent que trois ans se passent avant qu'il puisse rien tirer pour sa nourriture, ce qui fait que beaucoup ne vont pas à leur évêché, s'excusant sur la nécessité, ou quittent le ménage (résidence) qu'ils sont contraints d'y faire et se privent de la réputation qu'ils doivent avoir pour paître leur troupeau, aussi bien par l'exemple et plusieurs actions de charité que par leurs paroles. — Voy. abbé Lacroix, p. 124-127.

2. Richelieu, *Lettres et papiers d'Etat. Introduction*, p. LX et V, p. 468.

étaient attribuées.[1] C'était pour eux un moyen d'augmenter beaucoup, parfois de doubler, de tripler leur revenu.

D'après les chiffres donnés par l'almanach royal de 1788, ces abbayes assurent aux titulaires un supplément de rente qui est de 100 000 livres pour M. de Bernis, archevêque d'Albi, de 106 000 pour M. de Brienne, archevêque de Toulouse, de 120 000 pour M. de Dillon, archevêque de Narbonne, de 130 000 pour M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen[2].

On voit par ces chiffres que les plus grasses abbayes allaient aux prélats occupant les sièges les mieux ren-

1. « L'évêque de Laon (de Rochechouart, ambassadeur à Rome, puis cardinal) mérite le cordon bleu ecclésiastique ; il a besoin d'être aidé par une abbaye. » Lettre de Bernis, *Mémoires*, II, p. 329.

2. Donnons quelques détails. L'archevêque d'Aix, Boisgelin, a en jouissance comme abbayes : Saint-Gilles 14 000 livres, Saint-Maixent 1 400 livres, Chanlis 50 000 livres ;— Dulau, archevêque d'Arles, a Ivry 4 500 livres ;— Bernis, archevêque d'Albi, a Saint-Médard de Soissons 50 000 livres, et les Trois-Fontaines 50 000 livres ; — Durfort, archevêque de Besançon, a La Charité 1 200 livres et Lessay 9 000 livres ;— Cicé, archevêque de Bordeaux, a La Grasse 18 000 livres et Ourscamp 4 500 livres ; — Fontanges, archevêque de Bourges,a Saint-Lucien 16 000 livres ;—Rohan-Guemené, archevêque de Cambrai, a Mont-Saint-Quentin 18 000 livres ;— Montazet, archevêque de Lyon a Saint-Victor 35 000 livres et Moustier en Argonne 15 000 livres ; — Dillon, archevêque de Narbonne, a Saint-Etienne de Caen 70 000 livres et Signy 50 000 livres ; — Luynes, archevêque de Sens, a Corbie 66 000 livres et Cerisy 16 000 livres ; — Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, a Saint-Quentin-en-l'Isle 25 000 livres et Cercamp 30 000 livres ; — La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, a Cluny 50 000 livres et Fécamp 80 000 livres ; le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, a la Chaise-Dieu 20 000 livres et Saint-Waast 40 000 livres ;— Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, a Saint-Chaffre 10 000 livres ; — Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, a Saint-Ouen 55 000, livres, Saint-Vandrille 50 000 livres, Basse-Fontaine 1 200 livres, Moissac 18 000 livres.

Pour les abbayes tenues par les évêques, voici les principales : Polignac, évêque de Meaux, a l'abbaye de Saint-Epure 30 000 livres ; Grimaldi, évêque de Noyon, a l'abbaye de Saint-Jean 30 000 livres ; Gallard de Terraube, évêque du Puy, a l'abbaye de Saint-Paul 30 000 livres ; de Quincey, évêque de Belley, a l'abbaye de Conches 30 000 livres, plus celle de Saint-Martin 4 500 livres ; Bourdeilles, évêque de Soissons, a l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes 30 000 livres, plus la Trinité de Vendôme 12 000 livres ; Suffren-Saint-Tropez, évêque de Sisteron, a l'abbaye de Saint-Vincent de Metz 36 000 livres ; Girac, évêque de Rennes, réunit les abbayes de Froidmont 22 000 livres et de Saint-Evroul 20 000 livres ; Agoult de Bonneval, évêque de Pamiers, a l'abbaye de Ferrières 45 000 livres ; Marbeuf, évêque d'Autun, a l'abbaye du Bec 60 000 livres ; M. d'Argentré, évêque de Séez, a les trois abbayes d'Olivet 2 500 livres, de Saint-Aubin 20 000 livres, de Saint-Germain d'Auxerre 14 000 livres ; son frère, l'évêque de Limoges, a l'abbaye de Vaux de Cernay 7 500 livres, de Saint-Jean d'Angely 12 000 livres.

tés. Quelques titulaires de petits évêchés avaient une modique part [1] dans la grande répartition des biens ecclésiastiques. Plusieurs évêchés moyens trouvaient également dans telle abbaye un supplément important de revenus. Mais les situations véritablement hors ligne par leur opulence étaient peu nombreuses, même dans l'épiscopat. Il semble qu'en livrant les plus grandes abbayes aux prélats déjà dotés des menses les plus riches, on ait voulu montrer ce que pouvait la faveur des princes et aussi éblouir la nation par le faste de quelques privilégiés. Seul le siège de Paris était exclu de ces faveurs. « L'usage, dit un contemporain, interdit la pluralité des bénéfices à l'archevêque de Paris, comme il l'autorise dans les autres prélats du royaume. On trouverait indécent qu'un archevêque de Paris ne se contentât pas de son archevêché [2]. » Il avait en effet de quoi se suffire avec ses 600 000 livres de rente.

Les cardinaux étaient d'ordinaire les mieux partagés dans cette distribution. Richelieu, Mazarin s'étaient fait d'énormes revenus en bénéfices. Le cardinal de la Valette n'avait pas moins de huit abbayes. Le cardinal Dubois enflait ses titres de l'énumération pompeuse de ses neuf abbayes, et ne devait pas être loin de son million. Le cardinal Polignac cumulait avec le riche archevêché d'Auch, les abbayes de Corbeil, d'Anchin, de Mouzon, de Begard et de Bonport, sans compter trois prieurés. Loménie de Brienne prouvait par son exemple ce qu'un cardinal ministre, et ministre congédié, pouvait engloutir de bénéfices. Cette situation n'était

1. En 1788, l'évêque de Glandève (10 000 livres) a une abbaye de 4 000 livres ; l'evêque de Senez (10 000 livres), une abbaye de 8 000 livres ; l'évêque de Gap (11 000 livres), une abbaye de 6 000 livres ; l'évêque de Saint-Flour (12 000 livres), une abbaye de 9 500 livres ; l'évêque de Châlon-sur-Saône (14 000 livres), une abbaye de 12 000 livres ; les évêques de Toulon et de Tulle (15 000 livres), l'un une abbaye de 12 000 livres, l'autre deux abbayes de 10 000 livres et de 4 000 livres. Le pauvre évêque de Digne (7 000 livres) jouit de deux abbayes, l'une de 6 000 livres, l'autre de 2 000 livres. — En retour, nous voyons réduits les évêques de Saint-Brieuc à ses 12 000 livres, de Grasse à ses 10 000, d'Apt à ses 9 000, de Vence à ses 7 000 livres.

2. Laurent, *Essai sur la reforme du clergé*, 1789, p. 372.

pas particulière à la France. Nos plus riches bénéficiers, l'évêque de Strasbourg excepté, n'arrivaient pas aux 800 000 livres de l'archevêché de Tolède.

D'après l'état fourni par *l'almanach royal*, quinze archevêques et soixante dix-neuf évêques se partageaient 1 224 800 livres en abbayes. Cette somme, ajoutée au produit des évêchés, portait à environ sept millions la dotation de l'épiscopat avant la Révolution[1]. Encore faut-il augmenter singulièrement ces chiffres. Nous pensons, avec M. Taine, que pour les évêchés, ils ne portent que la moitié du revenu réel[2]. Il faut aussi tenir compte de la différence de valeur de l'argent, si l'on veut savoir ce que représenterait aujourd'hui la richesse de l'ancien épiscopat français. On devine l'importance, le prestige, que lui donnait aux yeux des peuples cette grande situation territoriale. Quelle base

1. Granier de Cassagnac, *Histoire des Causes de la Révolution française*, t. I, p. 231-236, a additionné les revenus des archevêchés et évêchés de France. Le total en est, d'après l'almanach royal, de cinq millions huit cent dix-neuf mille trois cents livres. Il faut ajouter à ce chiffre les 1224800 livres de revenus en abbayes. En 1789, l'abbaye commendataire de Saint-Germain des Prés n'avait pas de titulaire. La mense abbatiale, d'après les déclarations de 1790, avait 360326 livres de revenu, et 124391 livres de charges, soit un revenu net de 235 935 livres. L'almanach royal de 1789 porte ces revenus à 130 000 livres.

2. Ainsi les déclarations officielles de 1790 portent à 130 000 livres les revenus de l'évêché de Langres évalués à 52000 livres dans l'almanach; à 86 000 livres ceux de l'évêché de Mende, évalués à 40 000 livres dans l'almanach. etc.. D'après Monerie de Cabrens (op. cit. p. 5) la déclaration des biens faite, en 1790, pour l'évêché de Carcassonne, porte les revenus à 115 534 livres, dont 43 299 de charges diverses. Or le chiffre de l'almanach royal n'est que de 35 000 liv. En retour, dans beaucoup d'évêchés les déclarations de 1790 n'atteignent pas au double de la somme. Voir les exemples donnés par M. Taine, *l'Ancien régime*, p. 538-540. — Les revenus de l'archevêché d'Albi, portés à 120 000 livres dans l'almanach royal, étaient de 213368 livres d'après la déclaration de 1790 ; il y avait 70199 livres de charges. Masson op. cit. p. 43. — D'après Deramecourt, op. cit. I, 309-310, les revenus de l'évêché d'Arras, portés à 80 000 livres, dans l'almanach royal, ne montaient qu'à 37112 livres en 1752. Il est vrai que l'évêque d'Arras percevait, en outre, les droits suivants de chancellerie : pour la provision d'une prébende à la cathédrale, 7 liv. 4 sols ; pour droit de visite appelé Past, 12 liv. ; pour la bénédiction d'une église, 12 liv. ; pour la réconciliation d'un cimetière, 12 liv ; pour la permission de desservir un bénéfice, 1 liv. ; pour la députation d'un doyen, 2 liv. 10 sols ; pour la provision d'un écolâtre, 7 liv. ; pour la confirmation d'un abbé ou d'une abbesse, 20 liv. ; pour leur bénédiction, 12 liv. D'après Manaud de Boisse, op. cit. l'évêché de Couserans, appelé l'évêché d'or à cause de ses revenus, jouissait de 30 000 livres. L'Almanach royal lui en donne 24 000.

solide à sa puissance, à son crédit, que cette large assise de biens-fonds, patrimoine séculaire de l'Église de France !

Il y a lieu de signaler ici un fait dont on n'a pas tenu assez compte dans l'appréciation de la fortune des évêques avant la Révolution, c'est que d'ordinaire leurs abbayes et même leur évêché étaient grevés de pensions, qui diminuaient d'autant leurs revenus. Les plus riches évêchés surtout, en particulier celui d'Auch, parfois les plus médiocres, n'échappaient pas à cet impôt. Le désir de s'assurer une part des bénéfices ecclésiastiques, les sollicitations de toute sorte qui venaient assiéger le roi, avaient produit un enchevêtrement singulier dans la répartition des biens d'Eglise. Depuis longtemps, on s'était plaint des pensions que la faveur arrachait à la volonté royale sur les évêchés et les abbayes.

Dans les premières années du XVIIe siècle, l'archevêque de Tours a une pension sur les évêchés de Navarre, des chevaliers de Malte l'ont sur l'évêché de Mende. Luçon en paie pour 4 400 livres. L'évêque de Pamiers demande a être déchargé de celles « qui foulaient ce pauvre et désolé évêché » ; ses pensionnaires « venaient le persécuter jusque dans les montagnes où les violences des guerres l'ont relégué [1]. » L'abus persiste durant tout le XVIIe siècle [2], et traverse le XVIIIe pour ne cesser

1. D'Avenel, III, 326. Il en était de même à l'étranger. Le cardinal protecteur d'Espagne à Rome, recevait 40 000 ducats sur un évêché espagnol.

2. En 1668, l'évêque de Mende, dans une lettre à Colbert, donnait l'état ci-joint des pensionnaires de Mende : « Monseigneur l'évêque de Saint-Flour, 1 000 livres ; — M. le commandeur de la Mothe, son frère, 1 500 livres ; — M. l'abbé Tallemant, 1 500 livres ; — Le P. Goth, de l'Oratoire, aumônier de la reine d'Angleterre 1 000 livres ; — M. Benserade, 2 300 livres ; — M. Mérigot, secrétaire de M. le duc de Nevers, 1 500 livres ; — M. de la Potterie, bibliothécaire de feu Monseigneur le cardinal, 1 200 livres ; — Pellari, garde des meubles du mondit sieur le cardinal, 1 200 livres, — Ms. Mél. Colbert, 148. — Gérin, op. cit. p. 57. — Ouvrons le journal de Dangeau. « 3 avril 1684. M. le prince Camille (de Lorraine) eut 2 000 écus de pension sur l'archevêché d'Auch, et M. de Montgommery, colonel de cavalerie, 1 000 écus sur le même archevêché.— 20 avril 1685. Moret, valet de chambre, eut une pension de 1 000 f. sur l'é-

qu'avec la Révolution, c'est à dire avec la fortune de l'Eglise. En 1757, Jarente, alors évêque de Digne, nouvellement chargé de la feuille des bénéfices, faisait une déclaration significative. « Feu M. de Mirepoix (Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille), écrivait-il, à qui le pied avait glissé en cette partie, a tellement chargé les bénéfices de pensions que, quand ils viennent à vaquer, il est impossible d'y en mettre de nouvelles, et je n'ai pu en proposer au roi, sur toutes les vacances depuis quatre mois, que pour 6 000 livres [1]. »

On découvre bien le moyen d'alourdir encore les charges, et puis les anciens pensionnaires avaient l'esprit de mourir pour faire place à d'autres. La joie d'être évêque rendait moins amère au nouveau prélat la pilule de l'hypothèque. Le cardinal de Bernis voit imputer à l'archevêché [2] d'Albi 10 920 livres de pension ainsi réparties : 5 600 livres à M. du Lau, ancien curé de Saint-Sulpice, 1 680 livres à M. du Lau, archevêque d'Arles, 2 800 à l'abbé Barthélemy, 840 à l'évêque de Saint-Omer. M. de Bruyères-Chalabre, nommé en 1778 à l'évêché de Saint-Omer, émarge, il est vrai, sur l'archevêché d'Albi ; mais il doit s'engager à acquitter sur son évêché une pension de 18 420 livres, que le roi, dans son bon cœur [3], trouve à propos de faire servir à différents ecclésiastiques de Béziers, d'Uzès, de Beauvais et de Besançon [4]. A partir de 1787, l'abbé de Boulogne touche 2 000 fr. de pension sur l'archevêché d'Auch.

vêché d'Aire. — 16 avril 1694. Le roi donne à Joyeux, premier valet de chambre du Dauphin, 6 000 livres de pension sur l'abbaye de Saint-Amand et Joyeux se démet de l'abbaye de Serry ».

1. Archives de la Haute-Vienne, art. 1639.

2. Masson, III, 35, 44.

3. Le roi avait assez de mal pour satisfaire, avec les deniers de l'Etat, aux besoins de sa noblesse. « La cour était insatiable d'honneurs, de dignités et d'argent..... Trois familles seules recevaient environ trois millions en bienfaits annuels ; c'étaient les Noailles, les Polignac et les Talleyrand. » D'Allonville (comte), *Mémoires secrets* de 1770 a 1830, p. 106.

4. Cf. Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer* pendant la Révolution, 1884, t. I, p. 11. — En 1713, une pension de 500 livres est accordée à Gaspard de Closmorin sur l'évêché de Saintes.

L'évêque de Limoges voyait un tiers de ses revenus passer à ce genre d'impôt. On pourrait multiplier les exemples. Il est bien peu de sièges qui échappent à cette mainmise. Bientôt la confession publique et forcée que durent faire, en 1790, les bénéficiers, révèlera toutes les pensions dont étaient grevés les évêchés et les abbayes de France [1]. M. de Vintimille, évêque de Carcassonne, écrit par exemple, le 21 février : « J'ai trois pensions dont les brevets sont à Paris : la première, sur l'abbaye régulière de Saint-Nicolas d'Arrouare en Artois, de 1 500 livres ; cette pension je la possède depuis vingt-cinq ans ; la seconde, sur l'archevêché de Cambrai, de 2 400 livres ; la troisième, sur l'archevêché d'Auch, de 6 000 livres. Ces deux dernières pensions m'ont été accordées par le ministère de M. le cardinal de La Roche-Aymon. » On voit que M. de Vintimille, nommé à Carcassonne en 1788, cumulait ces pensions avec son évêché. Il ne faut pas trop l'en blâmer, puisqu'il avait lui-même à payer sur sa mense épiscopale plus de 22 000 livres de pensions établies par brevets royaux [2].

1. Le modeste évêché de Lectoure acquitte deux pensions, l'une de 600 livres, l'autre de 2 800. Nous voyons l'évêché de Périgueux grevé de 250 livres, celui de Vabres de 2 000 livres ; F. Godescart perçoit 5 000 livres de l'évêché de Bourges. Jules d'Amalric, vicaire général de Tulle, a 1 800 livres sur l'évêché, un vicaire général de Montpellier possède une pension de 2 000 livres sur l'évêché de Condom. L'abbé commendataire de Saint-Michel de Tonnerre, diocèse de Langres, joint à son abbaye une pension de 3 000 livres sur l'évêché d'Arras. L'abbé Gattebois des Noyers, attaché à l'ambassade de Vienne, jouit, outre la pension de 2 800 livres sur l'évêché de Lectoure, de 5 000 livres sur l'abbaye de Fécamp, abbaye dont le cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, est abbé commendataire. Un autre bénéficier a 856 livres de pension sur l'abbaye de Saint-Guillen, affectée à l'évêché de Lodève. On peut avoir l'idée de ces distributions étranges par l'état des revenus de Henri Eléonor Le Cornu de Balivière, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, aumônier du roi. Il a : 1° l'abbaye de Royaumont au diocèse de Beauvais ; 2° l'abbaye de Saint-Sulpice, au diocèse de Bourges ; 3° le prieuré de Vedrenne,au diocèse de Limoges ; 4° la chancellerie du chapitre cathédral de Noyon ; 5° une chapelle, au diocèse de Nantes ; 6° une pension de 1 500 livres sur l'abbaye de Saint-Jean de la Castelle, au diocèse d'Aire ; 7° de 8 570 livres sur l'abbaye de Saint-Riquier au diocèse d'Amiens ; 8° de 8 670 livres sur l'abbaye de Saint-Valery. A tous ces biens il joint, comme neuvième source des revenus, une pension de 3 000 livres sur l'archevêché d'Auch. Et encore il se trouve trop pauvre, car tous les documents de l'époque nous le présentent comme un joueur. Voyez, pour tous ces détails, *Papiers du comité ecclésiastique, archives nat.* DXIX, 31-34.

2. Cf. *Mgr de Vintimille, évêque de Carcassonne, d'après sa corres-*

Au lieu de laisser à chaque titulaire la complète jouissance de son bénéfice, quel étrange abus d'aller chercher des étrangers pour leur attribuer une partie des revenus d'un évêque, quitte à dédommager celui-ci par telle abbaye ou par une pension sur tel autre évêché. Ce système de compensation nous montre le suprême dispensateur des bénéfices, le roi, conseillé par son ministre de la feuille, allant au plus pressé dans la satisfaction de tant d'appétits qui l'assiègent, greffant sur les gros bénéfices des pensions, des hypothèques qui permettent de satisfaire plusieurs solliciteurs, consolant un bénéficier amputé par l'amputation d'un autre, arrivant ainsi à produire par ces cotes mal taillées, le plus étrange amalgame qui fût jamais.

Cet impôt, qui frappe les évêchés, les abbayes, n'empêchait point certains prélats de jouir d'une véritable opulence. Et encore tant de richesses ne suffisaient point parfois à soutenir leur train.

Au début de l'épiscopat, la dépense des bulles, de l'ameublement, les mille frais d'installation étaient une première cause de gêne. M. de Vintimille, évêque de Carcassonne, sacré à Paris le 12 octobre 1788, n'avait-il pas eu à verser 52 000 livres pour les bulles, 4 579 livres pour le serment et le sacre, 1 911 livres pour les lettres patentes et autres dépenses. Il avait dû contracter un emprunt, et tel est son désir de rembourser que la marche de la Constituante le préoccupe vivement. « Vous avez, écrit-il à son agent, le 1er octobre 1789, une connaissance suffisante des projets de l'assemblée nationale, de la nature de mes propriétés et de mes charges, pour sentir où je puis être réduit *surtout au commencement d'un épiscopat*. Comme la justice doit passer avant tout, je vous conjure de ne rien faire que de strictement nécessaire, et encore avec

pondance, par Monerie de Cabrens, 1888, p. 7, 15. On y trouvera les lettres très intéressantes de M. de Vintimille pendant la Révolution.

la plus sévère économie, pour ne pas manquer aux engagements que j'ai contractés. Je suppose que je n'ai à Carcassonne et à Villalier aucun autre valet que ceux qui sont nécessaires pour la garde des maisons... Il m'est impossible d'oublier un seul instant l'intérêt de ceux qui ont bien voulu *me secourir à l'époque de ma nomination*[1]. » Voilà donc, à la veille de la Révolution, la situation des prélats obérée tout d'abord par des dépenses que Richelieu signalait déjà comme une première cause de ruine. Malheureusement, plusieurs n'étaient pas assez rangés pour rétablir leurs affaires et équilibrer leur budget. La représentation, le faste, une insouciance de grand seigneur pour le bon ordre de leurs finances[2], l'amour du bâtiment qui devint général au XVIIIe siècle, achevaient d'aggraver la situation et jetaient des prélats dans les dettes.

Au XVIe siècle, on avait vu le cardinal de Bourbon Vendôme, évêque de Laon (1516-1552), mourir insolvable par suite de la reconstruction du château d'Anizy qu'il fit inaugurer par François Ier. Plus d'un prélat du XVIIIe siècle eut le même sort. Du Quesnois, évêque de Coutances[3], de Beaumont d'Autichamp, évêque de

1. Ces chiffres nous paraissent bien élevés. Mgr de Vintimille parle ailleurs « des dettes légitimes que j'ai contractées par ma nomination à l'évêché de Carcassonne. » Cf. Monerie de Cabrens, ibid. p. 7-9. — A toutes ces dépenses, il faut joindre l'ameublement du palais épiscopal qui était à la charge du nouvel évêque. « Le mobilier de l'évêché, écrit Mgr Vintimille, appartient évidemment à M. de Bourges » (Mgr de Puységur, son prédécesseur, transféré à l'archevêché de Bourges). Pour être déchargé sur son successeur des réparations auxquelles il était tenu, Mgr de Puységur céda à Mgr de Vintimille tous les meubles et effets qui garnissaient le palais épiscopal de Carcassonne, le château de Villalier et autres lieux dépendant de l'évêché, ainsi que la bibliothèque et les livres, le tout estimé à 47 000 livres. Ibid. p. 21.

2. Célestin Port (*Vendée angevine*, t. I, 41, 63, 64) dit que Jacques de Grasse, évêque d'Angers, laissa une succession obérée, malgré son riche évêché et ses deux abbayes, que son successeur, Couet du Vivier de Lorry, dernier évêque d'Angers avant la Révolution, contracta également des dettes, au point que, pour les payer, il dut par économie s'interner dans un petit appartement du grand séminaire. La Parisière, évêque de Nîmes, avait encore des dettes à sa mort.

3. Son prédécesseur, Goyon de Matignon avait fait renverser le château de la Motte, maison de campagne des évêques. M. de Vogué obtint, en 1786, des lettres patentes, l'autorisant à démolir le château de Beauregard, avec faculté d'employer les matériaux de démolition à

Tulle, de Vogué, évêque de Dijon, sont grands bâtisseurs de palais épiscopaux et laissent des dettes.

L'exemple de M. du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, nous montre quels embarras causaient de telles entreprises. Pendant que son frère, évêque de Séez, élève une magnifique habitation à Séez et une maison de campagne non moins belle à Fleuré, à l'aide de nombreuses abbayes, l'évêque de Limoges est en train de faire reconstruire le palais épiscopal que son prédécesseur, M. de Coetlosquet, a jeté bas. Ce bâtiment, commencé en 1766, ne fut terminé qu'en 1787. Il est aujourd'hui le plus bel édifice de la ville de Limoges. Le total de la dépense atteignit le chiffre énorme de 1100000 livres. La conséquence d'une telle entreprise fut vingt ans de gêne pour M. du Plessis d'Argentré. Obligé de porter presque seul un tel poids, harcelé par ses créanciers, il vit sans trop de peine la destruction, de l'abbaye de Grandmont, dont il n'avait pas demandé la perte, mais dont il reçut les dépouilles[1]. Voilà le danger d'être grand constructeur.

Ailleurs, un faste inouï, un état de maison presque royal, se chargent de creuser un abîme dans les finances du cardinal de Rohan. Les cardinaux de Rohan, qui se succédèrent à Strasbourg durant près d'un siècle, avaient fait assaut de magnificence. Le cardinal Armand déploya toutes les splendeurs dans son palais de Saverne. Placé, dit l'académicien Bougainville[2], peu après la conquête d'Alsace, sur la plus importante de nos frontières, « entre deux peuples puissants et rivaux, *il semblait s'être chargé de représenter la France* auprès de l'Allemagne. Personne n'était plus fait pour réussir

réparer la maison de Pombières. Il donna pendant toute la semaine qui suivit son arrivée, de magnifiques repas. Cf. Dumay, *Les évêques de Dijon*, 1889.

1. Louis Guibert, op. cit. p. 257-262.

2. Dans l'éloge qu'il prononça du cardinal de Rohan, devant l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

dans cette brillante fonction. La beauté de ses jardins et de ses palais, ornés par les arts, donnaient une haute idée de notre goût; ses manières faisaient aimer nos mœurs, et la grandeur du sujet annonçait la majesté du souverain. Ses correspondances continuelles avec les princes de l'empire, les ont souvent mis à portée de lui donner des marques des sentiments qu'ils avaient pour lui. Il était dans l'habitude de leur donner des présents et d'en recevoir. Les princes de Waldeck, de Bade, de Darmstadt et des Deux-Ponts venaient de temps en temps passer plusieurs jours avec lui. L'électeur de Cologne lui rendit visite, en 1739, et trouva Saverne au-dessus de sa réputation. » Le marquis d'Argenson salue de son côté, dans « la belle Eminence, le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable. Il représente, dit-il, à Saverne, mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillants. Avec cela, il conserve cet air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France et que ceux de l'Allemagne et de l'Italie n'observent pas ? »

A la fin de l'ancien régime, le cardinal de Rohan continuait sur le siège de Strasbourg les traditions de ses prédécesseurs. Il tenait véritablement état de souverain dans son palais de Saverne, où se portait toute la province. Il pouvait mettre sept cents lits à la disposition de ses visiteurs, et encore on manquait quelquefois de place. Les écuries contenaient cent quatre-vingts chevaux ; les calèches étaient à volonté. Un maître d'hôtel parcourait le matin les appartements, prenant note de ceux qui voulaient être servis chez eux ; on leur portait à l'heure dite un dîner exquis. Le soir, tout le monde se réunissait pour le souper. « M. le cardinal, dit un témoin oculaire, l'ornait par sa présence. La beauté de son visage toujours riant inspirait la confiance ; il avait la vraie physionomie de l'homme destiné à représenter ; l'ensemble de ses traits

lui donnait toujours cet air qui fait adorer ; un regard qui ne lui coûtait rien était une politesse[1]. » On jouissait à Saverne de la plus grande liberté et un mot latin, *suadere*, placé comme légende au-dessus de chaque porte indiquait que la persuasion, l'amabilité et la grâce, étaient les seuls moyens mis en œuvre pour attirer et retenir les hôtes. Les femmes de la noblesse y venaient de la province et même de la cour. « Il n'était pas, dit M. de Valfons, femme de bonne maison qui ne rêvât Saverne. » Elles prenaient part aux chasses organisées sur une vaste échelle. Six cents paysans, rangés avec des gardes de distance en distance, formaient une chaîne d'une lieue, parcourant un terrain immense, poussant des cris, battant les buissons et les bois. Les chasseurs attendaient au bas des coteaux le gibier traqué de toutes parts et n'avaient qu'à choisir pour tirer[2]. Ces fêtes continuelles, ce faste, jetaient dans l'étonnement l'électeur de Cologne qui, malgré l'éclat de sa naissance et le chiffre de sa fortune, était très frappé de tant de magnificence.

Le cardinal de Rohan avait, il est vrai, comme évêque de Strasbourg, d'immenses revenus pour faire face à tant de dépenses. Au moment de la Révolution, ses domaines d'Alsace comprenaient 14 lieues carrées et comptaient vingt-cinq mille habitants. Ils renfermaient les bailliages de Ruffach, de Dachstein, de Mutzig, de Schirmek, de Markolsheim, de Benfeld, de Wasselonne, de Kochersberg et de Saverne. Ils lui rapportaient annuellement 350 000 florins, environ 800 000 livres. Outre ses possessions d'Alsace, il étendait son

1. *Souvenirs du marquis de Valfons.*

2. On faisait trois battues jusqu'à une heure de l'après-midi. A ce moment toute la société se réunissait sous une belle tente, dans un site agréable, au bord d'un ruisseau. On dînait gaiement, et comme il fallait que tout le monde fut content, il y avait des ronds et des tables creusés dans le gazon pour tous les paysans, dont chacun recevait une livre de viande, deux livres de pain et une demi-bouteille de vin. Quand la chaleur était un peu tombée chacun allait reprendre son poste de chasse, et la battue recommençait.

autorité princière et épiscopale sur cent quatre-vingts villes, bourgs et villages du margraviat de Bade[1]. Comme si ces revenus étaient de mince importance, on y avait joint des abbayes.

Dans notre siècle, la richesse des évêques de l'Austro-Hongrie peut nous donner quelque idée de l'opulence des anciens évêques de Strasbourg. Le primat de Hongrie tire deux millions de francs de sa mense épiscopale. L'exemple de Mgr Simor prouve qu'un fils de cordonnier peut être élevé à cette situation. Dans l'ancienne France il fallait un Rohan.

L'opulence de l'évêque de Strasbourg ne lui suffisait pas à payer tant de fêtes et tant de faste. Aussi le cardinal de Rohan, en véritable grand seigneur, se donnait-il, avec tous les autres luxes, celui d'avoir des dettes. A la même époque, le cardinal Loménie de Brienne, malgré son riche archevêché et ses abbayes, avait une situation obérée[2]. Non loin de Strasbourg, un autre prince de l'Eglise, le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, occupé à entretenir une cour et à engloutir une fortune dans son château de Gy, avait contracté des dettes considérables. Un jour le cardinal avait invité à sa table M. Legros, directeur du grand séminaire. Celui-ci garda son chapeau. Le prélat, voulant lui faire remarquer son inconvenance, lui dit : « M. Legros, vous avez un beau chapeau. » « Oui, Monseigneur, et il est à moi, je l'ai payé [3]. » Le convive,

1. Seinguerlet. *L'Alsace française, Strasbourg pendant la Révolution.*

2. Le 30 septembre 1788, Loménie fut nommé abbé de Saint-Ouen, le 30 janvier 1788, archevêque de Sens et abbé de Corbie. Il se retira du ministère le 24 août 1788, après quinze mois d'aministration, avec, dit-on, 800 000 livres de bénéfices. Le roi demanda pour lui le chapeau de cardinal. Loménie s'occupa de mettre ordre à ses affaires qui, malgré ses bénéfices, étaient fort dérangées. Marmontel (*Mémoires*, II, liv. XIII, p. 221) porte à 678 000 livres les revenus de Brienne, plus un million que lui rapporta une coupe de bois dans une de ses abbayes.

3. Abbé Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, 1851, 3 vol. in-8°. t. II, p. 422. — Un autre Choiseul, archevêque de Cambrai (1764-1774), laissa une succession telle que ses héritiers n'en voulurent point à cause des dettes. Abbé Bourgeois, *Histoire des évêques de Cambrai*, 1875, in-8°.

avec une rudesse toute plébéienne, voulait faire comprendre au cardinal qu'au lieu de se livrer à ces folles dépenses, il eût mieux fait de payer ses créanciers, en particulier le séminaire auquel il devait beaucoup d'argent.

Ces remontrances n'avaient guère de prise sur ces grands seigneurs, qui regardaient comme indigne de leur rang de s'occuper de leurs affaires. Le fameux Dillon, archevêque de Narbonne, connu pour son luxe, ses prodigalités et aussi sa générosité envers les pauvres, se trouvait un jour en présence de Louis XVI : « Monsieur l'archevêque, lui dit le roi, on prétend que vous avez des dettes et même beaucoup. » « Sire, répondit Dillon, de son ton de grand seigneur, je m'en informerai à mon intendant et j'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté [1]. »

1. Saint-Simon raconte cette anecdote, au sujet du cardinal d'Estrées. « Il ne pouvait ouïr parler de ses affaires domestiques. Pressé et tourmenté par son intendant et son maître d'hôtel de voir enfin ses comptes, qu'il n'avait point vus depuis un très grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigèrent qu'il fermât sa porte, pour n'être pas interrompu ; il y consentit avec peine, puis se ravisa, et leur dit que pour le cardinal Bonzi, au moins, qui était à Paris, son ami et son confrère, il ne pouvait s'empêcher de le voir, mais que ce serait merveille si ce seul homme, qu'il ne pouvait refuser, venait précisément ce jour-là. Tout de suite il envoya un domestique affidé au cardinal Bonzi, le prier avec instance de venir chez lui un tel jour entre trois ou quatre heures... Ses gens, ravis d'avoir à le tenir toute la journée sur ses affaires, arrivèrent sur les trois heures ; le cardinal laisse sa famille..., et passe dans un cabinet où ses gens étalèrent leurs papiers. Il leur disait des choses ineptes sur la dépense où il n'entendait rien, et regardait sans cesse par la fenêtre, sans en faire semblant, soupirant en secret après une prompte délivrance. Un peu avant quatre heures arrive un carrosse dans la cour ; ses gens d'affaires se fâchent contre le suisse et crient qu'il n'y aura donc pas moyen de travailler. Le cardinal ravi s'excuse sur les ordres qu'il a donnés. « Vous verrez, ajouta-t-il, que ce sera ce cardinal Bonzi, le seul homme que j'ai excepté et qui tout juste s'avise de venir aujourd'hui. » Tout aussitôt on le lui annonce ; lui à hausser les épaules, mais à faire ôter les papiers et la table, et les gens d'affaires à s'en aller en pestant. Dès qu'il fut seul avec Bonzi, il lui conta pourquoi il lui avait demandé cette visite, et à en bien rire tous deux. Oncques depuis ses gens d'affaires ne l'y rattrapèrent, et de sa vie n'en voulut ouïr parler. Il fallait bien qu'ils fussent honnêtes gens et entendus. La table était tous les jours magnifique. Les équipages l'étaient aussi ; un nombreux domestique, beaucoup de gentilshommes, d'aumôniers et de secrétaires. Il donnait beaucoup aux pauvres, à pleines mains à son frère, le maréchal, et à ses enfants, qui lors n'étaient pas à leur aise, et il mourut sans devoir un seul écu à qui que

On comprend que les plus riches bénéficiers du royaume fussent au-dessous de leurs affaires, quand ils étaient de l'humeur du cardinal de Bouillon qui, à Rome, avait vingt-huit carrosses, se faisait escorter de vingt-quatre pages, de soixante valets de pied et dépensait 300 000 livres dans un conclave. Du reste, la magnificence était de tradition chez les ambassadeurs de France auprès du Saint-Siège. Tous ne pouvaient pas se donner le luxe d'une entrée solennelle, qui pour faire sensation demandait une prodigalité immense en carrosses, chevaux et livrées. On avait gardé le souvenir de celle que fit, au milieu du siècle, le duc de Nivernais, lequel transporta d'admiration les Romains. Benoît XIV en écrivait en ces termes au cardinal de Tencin : « On ne peut dire si c'est la magnificence et le bon goût qui l'ont emporté. Tout a été magnifique, brillant, noble et applaudi universellement [1]. »

Le dernier ambassadeur français à Rome sous l'ancien régime, le cardinal de Bernis, représentait magnifiquement son pays. Quand il avait été nommé ambassadeur à Venise, le cardinal de Tencin lui avait offert 200 000 livres. Il aurait, dit-il, trouvé un million. Il emprunta 80 000 livres, et il pouvait déjà écrire de l'état de sa maison à Venise : « On n'y voit rien qui sente le cadet

ce fût. » Il semble bien prouvé cependant que le cardinal d'Estrées fut plus d'une fois pendant sa vie en butte à ses créanciers (Voy. Guérin, *op. cit.* p. 293-295). Il avait pourtant de beaux bénéfices. « Il fut à la fois, dit Saint-Simon, évêque d'Albano (dans les Etats-Romains ; il s'était démis, en 1681, de l'évêché de Laon en faveur de son neveu), abbé de Longpont, du Mont Saint-Eloi, de Saint-Nicolas-aux-Bois, de la Staffarde, en Piémont, de Saint-Claude en Franche-Comté, d'Anchin en Flandre, et de Saint-Germain des Près dans Paris. » Citons encore ce trait raconté par Saint-Simon : « Un mot de lui au roi qui dure encore. Il était à son dîner toujours fort distingué du roi, dès qu'il paraissait devant lui. Le roi lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir pas de dents : « Des dents, Sire, reprit le cardinal, eh ! qui est-ce qui en a ? » Le rare de cette réponse, est qu'à son âge il les avait encore blanches et fort belles, et que sa bouche, fort grande, mais agréable, était faite de façon qu'il les montrait beaucoup en parlant ; aussi le roi se prit-il à rire de la réponse et toute l'assistance et lui-même qui ne s'en embarrassa point du tout. » *Mémoires* de Saint-Simon, t. VII, p. 163, 164.

1. Lucien Perey, *Le duc de Nivernais*.

de Gascogne [1]. » Il donna la mesure de sa splendeur à Rome où il avait toujours table ouverte et fastueuse, tenant, comme il disait lui-même, l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe. Il avait un domestique innombrable. Près d'un siècle après, le pape Pie IX disait au colonel de Bernis que la cuisine du cardinal était encore à Rome en odeur de sainteté. Au milieu de cette prodigalité, Bernis se préoccupe de mettre de l'ordre dans ses affaires. « Je ne désire rien tant, écrivait-il, que de pouvoir payer mes dettes. » Louis XV lui répondait : « Je ne vous laisserai pas mourir banqueroutier. » Il est vrai qu'avec ses 150 000 livres de traitement, sa pension de ministre rétablie, les revenus de son archevêché d'Albi et de ses bénéfices, Bernis pouvait faire grande figure à Rome, sans s'exposer à une banqueroute à la Guemené [2].

Ce n'était pas par amour de la représentation et du faste, comme chez les Bouillon et les Rohan, que Bossuet laissa, à sa mort, une situation temporelle embrouillée, malgré ses 60 000 livres de revenu. Ses goûts étaient simples, mais son génie, tout entier aux grandes idées et aux combats pour l'Eglise, se pliait mal aux détails des questions d'intérêt. Il écrivait, en 1672, au maréchal de Bellefonds : « Je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire, si je n'avais précisément que le nécessaire ; et je perdrais plus de la moitié de mon esprit, si j'étais à l'étroit dans mon domestique. »

Le génie plus souple de Fénelon savait embrasser dans

1. Bernis, *Mémoires*, I, 73, 154, 165, 418, 419. « Je conseillerai toujours au roi, écrivait Bernis, d'envoyer des ambassadeurs magnifiques dans les cours étrangères. »

2. L'ambassade de France à Rome avait quatorze carrosses, sans compter les voitures particulières de l'ambassadeur. Lorsqu'un ambassadeur faisait son entrée, il était tenu d'habiller quatre-vingts personnes : valets de pied, coureurs, pages, suisses, cochers, postillons, palefreniers. Son cortège officiel se composait de deux décans, trente-deux valets de pied, huit coureurs, huit pages, dix suisses, quatorze cochers, quatre postillons, huit palefreniers, un écuyer à cheval, un maître de chambre, quatre gentilshommes, deux chapelains et huit valets de chambre. Voy. Masson, III, 113-139.

sa sollicitude tout le gouvernement de sa maison. Il réglait lui-même ses comptes avec exactitude et veillait à la bonne tenue de son palais. De sa tournée pastorale, il écrivait à son cher Panta, l'abbé Pantaléon de Beaumont : « Il est absolument nécessaire de mettre en couleur le parquet de mon appartement et de le faire frotter, faute de quoi tous les meubles périssent. Ce qui me paraît très certain, c'est que le parquet doit être bien frotté. Le maître d'hôtel me demande congé pour aller du côté de Paris pour ses intérêts ; je lui permets volontiers[1]. » Dans telle autre lettre, Fénelon s'occupe du velours de ses fauteuils. De tels documents nous disent assez le côté pratique de cet esprit que Louis XIV trouvait le plus chimérique de son royaume. Grâce à l'ordre de ses affaires et à la règle de sa maison, il sut maintenir un tel équilibre entre ses revenus et ses dépenses, que malgré ses vastes charités, et les immenses largesses qui lui permirent d'entretenir des armées, il mourut, dit Saint-Simon, sans devoir un sou et sans argent[2].

C'était parfait. *Le redde rationem villicationis tuæ* s'adresse aux intérêts temporels comme aux intérêts spirituels d'un diocèse. L'insouciance hautaine qui faisait trouver à quelques évêques le souci de leurs affaires au-dessous de leur dignité, ne peut être une recommandation pour leur mémoire. Disons que ces dissipateurs n'étaient pas la majorité. L'amour de la représentation, la fièvre du bâtiment qui s'empara d'une partie de

1. *Corresp. génér.* II, 89. Cf. Emmanuel de Broglie, *Fénelon à Cambrai*, p. 24, 438.

2. « Quoique j'aime tendrement ma famille, disait Fénelon, dans son testament, et que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas devoir lui laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont point destinés aux besoins des familles, et ils ne doivent point sortir des mains des personnes attachées à l'Eglise. Mgr de Belsunce (Bérengier, op. cit. II, 267 et suiv.) dit aussi dans son testament : « Le testateur connait trop bien les sentiments de probité, piété et religion des proches qui lui restent, pour n'estre pas convaincu qu'ils pensent, comme luy, que le peu de bien qu'il laissera en mourant, ne luy venant que de l'Eglise, doit estre emploïé en œuvres pies. »

l'épiscopat comme aussi des chefs d'abbayes, avant la Révolution, chez plusieurs une indifférence de grand seigneur pour toutes les questions d'intérêt, toutes ces causes creusèrent un abîme dans certaines finances. Mais ces désastres furent l'exception. L'histoire a relevé la prodigalité de quelques prélats, qui n'arrivaient pas à équilibrer leur budget avec cinq cent mille livres ou un million de revenu ; elle se tait sur ceux dont la succession fut édifiante et facile. Contentons-nous de citer du Tillet, évêque d'Orange, qui, à chaque fin d'année, demandait à son comptable une attestation signée qu'il n'avait point de dettes, ni à la ville ni à la campagne.

Il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'évêques déployaient un faste, menaient un train de vie, qui leur furent reprochés avec amertume au moment de la Révolution. On oublia que cet appareil était souvent imposé aux prélats par leur situation sociale, par une tradition de plusieurs siècles, que beaucoup d'entre eux avaient gardé des goûts simples et des habitudes austères au milieu de toutes ces pompes mondaines.

Nous l'avons dit, la représentation était en quelque sorte obligatoire pour les prélats de l'ancien régime. Ils sont alors les premiers de leur province. Les conditions historiques qui ont présidé au développement de leur puissance et de leur richesse, les ont faits grands seigneurs en même temps que pontifes, hommes de l'Etat en même temps qu'hommes d'Eglise. Lorsqu'un personnage passe dans la capitale du diocèse, c'est vers l'évêque qu'il porte ses regards, c'est à l'évêché qu'il reçoit les honneurs de l'hospitalité. Nombre de palais épiscopaux ont ce qu'on appelle la chambre du roi, la chambre de la reine, la chambre des princes. Il est peu de ces demeures, qui, dans le cours des siècles, n'aient eu à abriter quelque voyageur auguste, touchant de plus ou moins près à la maison de France.

Dans ces circonstances, les prélats même de naissance modeste savent se montrer à la hauteur de leur situation. En 1701, le plébéien Fléchier loge dans son palais les ducs de Bourgogne et de Berri, à leur retour d'Espagne où ils étaient allé accompagner leur frère, le duc d'Anjou. C'est lui qui fait aux princes les honneurs de la ville, et qui leur donne tous les renseignements historiques, quoique M. de Basville fût présent. La même année, Fléchier peut écrire à son ami Menard : « J'ai eu l'honneur de voir la reine d'Espagne et de la loger dans ma maison. » L'année suivante, c'est le roi d'Espagne lui-même qui arrive à Nîmes et descend à l'évêché. En toutes ces occurrences, les historiens de Fléchier rapportent qu'il déploya une munificence qui fit l'admiration universelle [1].

On verra des prélats défrayer au besoin toute une cour. En 1615, une vraie foule s'abattit sur Bayonne, à l'occasion du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. L'évêque de Bayonne suffit à tout. L'abbé de Saint-Cyran, du Vergier de Hauranne, qui devait se rendre si célèbre dans les annales du jansénisme, écrit à Richelieu, alors son ami : « M. de Bayonne fait ici une chère extraordinaire à ses amis, et quoique le pays soit disetteux en toutes choses, il le fait paraître riche [2]. »

Pendant des siècles, les peuples ne furent ni surpris ni scandalisés d'un faste que la tradition semblait imposer à leurs évêques. Une longue habitude avait fini par créer une sorte d'esprit public à ce sujet. Il en était en Allemagne comme en France, et naguère encore, dans ce pays, on n'aurait pas compris que Mgr Simor, le fils du cordonnier mais primat de Hongrie, sortit autrement qu'en voiture à quatre chevaux, même

1. Abbé Delacroix, *Histoire de Flechier*, in-12, t. II, p. 152-154. Voy. en Pecheur, op. cit. VII, 79-84, comment Louis XV enfant fut reçu à l'évêché de Soissons, au retour de son sacre à Reims.
2. Abbé Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 179.

pour une simple promenade. Les six chevaux étaient de rigueur pour les courses de cérémonie.

Au fond, beaucoup de prélats d'ancien régime semblent avoir moins obéi, dans leurs pompes, à un goût propre qu'à ce qu'ils croyaient être une convenance sociale. Ils prouvèrent qu'on pouvait être à la fois simple, austère même et magnifique.

M. de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, cumulait avec son évêché, porté à 100 000 livres, l'abbaye de Cluny qui en donnait 50 000, et celle de Fécamp qui en rapportait 80 000. Il put cependant faire un mandement contre le luxe sans qu'on ait songé à lui reprocher ses bénéfices. M. de Machault, dernier évêque d'Amiens, avant la Révolution, unissait à son évêché l'abbaye de Balloires, cotée 14 000 livres de revenu. Un joli mot de lui à Louis XVI nous le montre ennemi de tout luxe. Les évêques d'Amiens faisaient toujours l'office de sous-diacre au sacre des rois. De tous les prélats venus à Reims pour le sacre de Louis XVI, M. de Machault était le seul revêtu d'une soutane de drap violet. Le roi lui demanda pourquoi il ne portait pas de soie comme ses collègues. « C'est, répondit l'évêque d'Amiens, par un privilège de mon siège. » M. de Machauld étant coadjuteur de Mgr de la Motte, alla un jour visiter avec celui-ci les religieux de l'abbaye du Gard ; ils furent reçus avec une grande magnificence. « Ah ! Mgr, s'écria le coadjuteur, si saint Bernard revenait, il ne reconnaîtrait plus ses enfants. — Ah ! Mgr, reprit l'aimable vieillard, prenez garde : si saint Pierre revenait, il nous faudrait, vous et moi, retourner à pied. » Ils étaient arrivés d'Amiens en carrosse.

Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, M. de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, menaient la vie la plus simple et la plus austère. M. Emery, parlant de l'archevêque de Vienne, a pu vanter « sa table frugale, son modeste entretien, son éloignement de la société et des amusements du monde. » M. de Thémines,

évêque de Blois, était « magnifique dès qu'il fallait traiter ; il recevait les maréchaux de France, les princes..., et le maréchal de Noailles n'allait point à son gouvernement de Bordeaux sans passer quatre jours chez lui.... Mais dès qu'il était seul, le vaste palais épiscopal n'était éclairé que par une chandelle. Le suisse vous conduisait jusqu'à l'évêque et celui-ci vous reconduisait jusque chez le suisse. Combien de fois, dit Dufort, comte de Cheverny [1], suis-je resté à causer avec lui le soir des deux heures, sans m'en douter, entraîné par le charme de son esprit et de sa conversation ? »

Voilà un évêque qui illumine son palais pour le maréchal de Noailles, et se contente d'allumer une chandelle quand il est seul. Voici un autre prélat, dont « la politesse et la distinction de manières faisaient, dit son historien, le type achevé du gentilhomme. » C'est M. de la Cropte de Chanterac, dernier évêque d'Alet. Il avait certes de quoi se chauffer en hiver, et cependant « il ne s'approchait jamais du feu ; lorsqu'il sentait ses membres engourdis par le froid, il descendait au jardin pour se réchauffer en marchant [2].

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, prouvent que bien des évêques savaient alors garder des goûts simples et même pratiquer la mortification au milieu du luxe. D'autres ne craignaient pas de heurter de front les usages, les traditions reçues, pour écarter tout appareil. On vit le dernier archevêque d'Arles, Mgr du Lau, décliner une partie des honneurs qui l'attendaient à son arrivée. Sur son ordre, les pauvres de la ville obstruaient le vestibule, l'escalier et les premières salles du palais archiépiscopal. A la même époque, dans cette même Provence, Pisani de la Gaude, évêque de Vence, se signalait par sa simplicité. On montre encore, à la Lubiane et à Saint-Martin, les endroits où ce prélat ai-

1. *Mémoires*, I, p. 430, II, 73.
2. Lasserre, *Recherches historiques sur la ville d'Alet*, 1877, in-8, p. 191.

mait à prendre un frugal repas sur le gazon [1]. Plus modeste encore et plus populaire se montra toujours M. du Tillet, dernier évêque d'Orange.

On ne tint pas compte de ces exemples au milieu des polémiques de 1789. Dans les attaques dirigées contre le luxe des prélats, on oublia que la coutume, les traditions de famille, leur situation spirituelle et temporelle, imposaient ou du moins justifiaient un certain éclat. On se plût à les rappeler à l'austérité des apôtres. On méconnut la différence des temps, les charités auxquelles tant d'évêques employaient leurs revenus, pour ne voir que le chiffre de leur fortune et de leurs dépenses. Malheureusement le faste de plusieurs justifiait cette hostilité.

Ce n'est pas la première fois du reste que des voix se faisaient entendre contre le luxe ecclésiastique. On ne manque pas de reproduire, en 1789, les sorties véhémentes d'un saint Chrysostome, d'un saint Bernard [2]. On rappelle les prescriptions du concile de Trente qui ordonnent aux évêques de se contenter de « meubles modestes, d'une table et nourriture frugale, » de prendre gar-

1. Cf. Bérengier, *Notice sur Mgr du Lau*, 1891, p. 10-12. — Tisserand, *Histoire de Vence.*

2. « Dites-moi, s'écriait saint Jean Chrysostome, (hom. 7 in epist. ad Philip.) l'habit que portent ces clercs est-il de soie ? Les voit-on se faire conduire par une foule de laquais dans la place publique ? Montent-ils à cheval... Construisent-ils des palais lorsqu'ils ont des maisons habitables ? S'ils faisaient cela, vous auriez raison de les blâmer ; je ne les blâmerais pas moins que vous, et, loin de les excuser, je penserais au contraire qu'ils sont indignes du sacerdoce. Comment en effet pourraient-ils apprendre aux autres à se passer de toutes ces superfluités, puisqu'ils n'auraient pu l'apprendre eux-mêmes ? Mais ils se bornent à ne manquer d'aucune des choses nécessaires à leur vie, et vous allez néanmoins leur en faire un crime, comme s'ils se rendaient coupables d'une injustice criante envers les pauvres. » — Saint Bernard (ad Henr. Senon. archiep.), dans une épître véhémente à l'archevêque de Sens, lui dit : « Les pauvres murmurent... Vos chevaux, disent-ils, marchent tout brillants de pierreries et nous allons pieds nus ; vos mulets sont richement caparaçonnés, ornés de boucles, de chaînettes, de sonnettes, de bandelettes allongées, resplendissantes de clous d'or et d'une infinité de pierres précieuses ; et après cela, on refuse à son prochain de couvrir sa nudité. Pourriez-vous faire taire votre propre conscience... De jeunes hommes imberbes, qui n'ont pour tout mérite que leur naissance, se poussent aux plus hautes dignités ecclésiastiques... Est-on doyen, prévôt, archidiacre..., on veut devenir évêque... Du moins alors on demeurera tranquille...Non : d'évêque on veut devenir archevêque. »

de que, dans le reste de leur manière de vivre et dans toute leur maison, il ne paraisse rien qui soit éloigné de cette sainte pratique, et qui ne respire la simplicité, le zèle de Dieu et le mépris des vanités du siècle[1].

Au XVIIe siècle, Bourdaloue[2] et des prélats austères eurent plus d'une fois l'occasion de rappeler ces paroles. Le Camus[3], évêque de Grenoble, écrivait en 1673 : « L'expérience m'apprend tous les jours qu'il y a un faste et un oripeau dans les fonctions et la juridiction épiscopale, qui cabre le monde et qui ne sert de rien..... Combien d'abbayes en commende faut-il à un pauvre évêque pour soutenir séculièrement cette dignité qui est devenue toute séculière ! »

Les critiques que Le Camus se permet ainsi de formuler avec des intimes, dans le respect silencieux du grand siècle, vont être renouvelées cent ans plus tard, mais au grand jour et avec une véhémence inouïe. Le pouvoir lui-même a fait tomber les barrières, délié les langues, proclamé la liberté de la presse et invité l'opinion à dénoncer tous les abus. Le sentiment d'égalité jalouse et ombrageuse qui inspira tant de déclamations, en 1789, s'exalte à la vue des richesses et du faste des évêques.

Tel écrivain leur reproche « le goût des bâtiments. Au lieu, dit-il, de ce *petit hospice* que le concile de Car-

1. Concil. Trid. Sess. XXV, de ref. ch. 1. — Le même concile, IIe session, recommande aux évêques de veiller sur leurs domestiques, de faire faire pendant le repas « quelque lecture de l'Ecriture Sainte », pour éviter « les discours vains et inutiles. »

2. « Ils croient, dit Bourdaloue, ne pouvoir soutenir le ministère que par le faste du monde, que par l'affectation de la grandeur, que par la magnificence du train, que par l'éclat d'une somptuosité superflue, que par les disputes éternelles sur les préséances, sur les prérogatives, en un mot que par toutes les choses dont l'ambition des hommes s'entête et s'occupe... Les dignités ecclésiastiques n'en deviendraient que plus vénérables, et ne seraient en effet que plus respectées et plus vénérées, si la pauvreté de Jésus-Christ et la simplicité de l'Evangile en bannissaient l'abondance, le luxe et le faste. » Bourdaloue, *Panégyriques*. Sermon pour la fête de saint Paul; 2e partie. — Sermon pour la fête de saint François Xavier, 2e partie.

3. *Lettres de Le Camus* p. 99-100, 136. La vie de Le Camus était conforme à ces principes. « J'ai cru, écrivait-il, devoir faire lire à ma table, pour éviter les discours inutiles et profanes. » Ibid.

thage leur permet d'avoir près de leur église, il leur a fallu des palais ; ils les ont obtenus et, depuis longtemps, il est de style d'adresser les lettres d'un évêque *en son palais épiscopal*. Mais non contents de ces magnifiques maisons qu'ils avaient bâties dans les villes, ils en ont encore voulu d'autres à la campagne pour y passer la belle saison. Maintenant, il leur faut des jardins anglais, des rivières factices, et mille autres superfluités de ce genre qui les mettent hors d'état, je ne dis pas seulement de faire l'aumône, mais souvent même de payer leurs dettes. L'entretien de ces constructions immenses passe ensuite à leurs successeurs et absorbe une grande partie de leurs revenus. Il est des évêques de France, à qui leurs jardins seuls coûtent annuellement plus de 10 000 livres. »

Dans ces palais, ces maisons de campagne, ces hôtels, en un temps où « la nation française a porté le luxe dans tous les genres jusqu'à sa dernière période, voyez cependant, dit le même polémiste, si la plupart de nos prélats n'égalent pas pour la dépense les seigneurs les plus opulents. » Ils tiennent à honneur d'avoir les plus beaux chevaux, les voitures du meilleur goût, les laquais les mieux tournés. Un nombreux domestique, « une écurie de prince, de superbes équipages, une table splendidement servie » et toujours ouverte, surtout à la noblesse, l'hospitalité la plus large et la plus raffinée [1] gaspillent des sommes considérables, qui, ajoute-t-on avec amertume, sont autant d'enlevé aux aumônes et au patrimoine des pauvres. Que dirait-on si les curés de Paris, au lieu d'être,

1. « S'il passe un grand seigneur dans une ville épiscopale, l'évêque aussitôt s'empresse de lui faire les honneurs de sa maison et de le régaler splendidement. Si quelque prince du sang s'avise de voyager, c'est alors surtout que le prélat est curieux de signaler sa magnificence. Le prince, en logeant à l'évêché, consomme en un jour, sans s'en douter, la subsistance d'une multitude d'indigents. Du reste, le prélat a ses vues lorsqu'il fait ces énormes dépenses ; c'est pour s'enrichir plus sûrement qu'il se ruine ainsi. Une translation avantageuse, ou du moins une bonne abbaye, le dédommagent ordinairement d'avoir fêté le prince avec l'argent d'autrui. » Laurent, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 160.

comme ils le sont, les véritables pères des pauvres, s'oubliaient au point de dissiper à la ville et à la campagne, « dans des palais richement meublés » le capital de la charité [1].

Les mêmes plaintes reviennent dans plusieurs brochures: Elles reprochent avec complaisance aux évêques « leurs laquais trop multipliés, leurs équipages trop brillants, leur faste trop étudié. L'épiscopat, dit-on, si sublime et si respectable n'a pas besoin de cet appareil [2]. » Donc, trop de cérémonies, de pompe, de livrées, de carrosses, trop d'huissiers, de majordomes, de valets de tout genre. Comment arriver jusqu'à un prélat ainsi gardé comme un monarque asiatique? Un publiciste s'écrie ici avec véhémence: « Que gagne le peuple à cette opulence excessive de ses prélats? c'est de voir reculer à proportion les barrières qui le séparent de son évêque. Ce n'est plus un prêtre, mais un prince; le faste le plus imposant, toute l'étiquette de la grandeur veillent à l'entrée de son palais pour écarter l'ecclésiastique et les simples citoyens qui n'ont ni décorations ni titres. Ou si la nécessité des affaires force enfin de les admettre, un vain appareil auquel leur âme n'est point exercée, les interdit, les intimide. Ils se hâtent de conclure, soit par faiblesse, soit pour se soustraire à l'humiliation où les tient ce spectacle. C'est à peu près le seul rapport que le prélat ait avec eux. Du reste, étranger à presque toutes les fonctions du culte, presque invisible au fond de son palais, il ne se produit en public qu'avec tout l'appareil de la magnificence. C'est ainsi que le luxe et le cortège des vices qui l'accompagnent, arrivent dans nos provinces par les canaux qui devraient n'y apporter que des vertus. » Ce grand train de maison pourrait enrichir toute une contrée; mais bientôt, le prélat part

1. Laurent, Ibid p. 157-175.

2. *Tableau moral du clergé*, 1789, p. 10. Déjà au milieu du XVIIIe siècle, dans l'affaire du vingtième, on avait lancé une brochure contre le haut clergé « vêtu de pourpre et d'écarlate, qui brille par la pompe des équipages, par la magnificence des palais, par la somptuosité de la table, par la richesse des ameublements. » *Remontrances du second ordre du clergé au sujet du vingtième.*

pour Paris, « laissant les fortunes bornées de province, se disputer et s'épuiser dans des prodigalités insensées ; il porte l'immensité de la sienne à la cour et dans la capitale, qui seules peuvent les consommer [1]. »

Le moyen de détruire ou du moins de diminuer ces abus est, dit-on, de supprimer la pluralité des bénéfices. Le concile de Trente avait prescrit l'unité de bénéfice, ne permettant la jouissance d'un second que lorsque le premier ne suffisait pas à une honnête subsistance, interdisant, dans tous les cas, un troisième et même deux à la fois s'ils sont à charge d'âmes. Un usage contraire semble avoir aboli en France ces sages prescriptions. « Des prélats, qui sont d'ailleurs infiniment respectables, dit une brochure de 1789, ne se font aucun scrupule aujourd'hui d'avoir en même temps deux bénéfices. Qui ne croirait pouvoir suivre aveuglément l'exemple d'un archevêque de V. (de Pompignan, archevêque de Vienne), de B. (de Durfort, archevêque de Besançon), d'A. (de du Lau, archevêque d'Arles)[2] ? »

C'est cette habitude invétérée qu'il s'agit enfin d'extirper. Notre réformateur, tout en reconnaissant que parmi « les prélats pluralistes », il en est beaucoup qui « font un excellent usage de leur richesse, » demande avec énergie le retour à la règle du concile de Trente [3]. Comment, dit-il, des cadets de famille, que leur évêché met « dans un état d'opulence auquel ils ne seraient jamais parvenus dans le monde et dont leurs frères aînés ne peuvent approcher...., ne cessent d'importuner les ministres des grâces jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une abbaye. » Et je ne comprends pas encore, ajoute une brochure de 1789, dans le chiffre de leur fortune, « les pensions, prieurés et autres menues broutilles, qu'ils ont pu

1. *Haro sur la feuille des bénéfices*, 1789.
2. *Essai sur la réforme du clergé*, p. 366, 367, 372.
3. Le Camus (*Lettres*, p. 261) écrit, en 1676, au sujet de nouvelles faveurs accordées à M. de Coislin, évêque d'Orléans : « Je plains notre ami, M. d'Orléans, sur ses nouveaux bénéfices. » Bossuet, qui avait d'autres revenus que ceux de son évêché, explique cette situation. Voy. Bausset, t. II, p. 24-25.

d'abord se procurer en entrant dans la carrière de l'ambition et dont ils ne se défont guère, lorsqu'ils sont arrivés au terme de leurs vœux. Ils appellent cela modestement *le premier morceau de pain*, et ils le conservent avec soin, comme un témoignage toujours subsistant de leur ancienne misère. »

Notre écrivain, qui en était à son premier morceau de pain, et qui le trouvait un peu sec devant la table opulente des prélats, multiplie les traits et les arguments. « Nous voyons, dit-il, des évêques posséder en même temps des abbayes en Champagne, en Quercy, en Picardie ; ils mettent en quelque sorte à contribution toutes les provinces du royaume. » Tout cet argent va à Paris, au loin, alors qu'il devrait rester sur place. M. Necker n'a-t-il pas fait ressortir, dans son *Traité de l'administration des finances*, l'importance, « pour une province, que ses revenus ecclésiastiques soient dépensés chez elle? » Arrivé au terme de sa démonstration, notre réformateur n'y tient plus. « Dans le moment où j'écris, dit-il, je reçois la *Gazette de France* ; je l'ouvre à l'article Versailles et j'y trouve trois excellentes abbayes données à qui ? à trois évêques ! — Tout mon sang bouillonne dans mes veines [1]. » Ce qui peut-être excitait encore son indignation c'est qu'on n'avait pas pensé à lui. On y pensa plus tard. Du moins nous trouvons, après la Révolution, l'abbé Laurent curé de Saint-Leu, et Bonaparte aurait songé à lui pour l'évêché de Metz.

Il était facile d'émouvoir sur ce point l'opinion publique. Le fait d'attribuer les abbayes les plus opulentes aux prélats déjà pourvus des plus riches évêchés, était un abus criant. Des observateurs tenaient note de ces largesses, de cette prodigalité des richesses d'Eglise à quelques privilégiés, alors que la masse du clergé était dans une situation fort modeste, et que les canons interdisaient la pluralité des bénéfices. Une correspondance supposée

1. Laurent, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 330-380.

entre évêques fait parler en ces termes Dillon, archevêque de Narbonne : « M. de Rennes (de Girac) évalue à un million ses jouissances illicites : les miennes, les vôtres et celles de M. de Toulouse font trembler. J'ai été sacré en 1753, fait archevêque de Toulouse en 1758 et de Narbonne en 1762, abbé de Saint-Etienne de Caen en 1777, etc. Il faudrait donc que je restituasse près de trois millions... M. de Toulouse (Loménie de Brienne) a été sacré évêque de Condom en 1761, abbé de Basse-Fontaine en 1765, etc. Il serait donc redevable de plus de deux millions... M. d'Aix (Boisgelin) a été sacré évêque de Lavaur en 1765, abbé de Saint-Maixant en 1772, de Saint-Gilles en 1774, de Chaalis en 1779 : malgré ses petites jouissances, il serait tenu de rendre son million. Cela peut-il entrer dans une tête d'évêque ? Et vous-même, Monseigneur, qui en êtes encore à votre première femme (Marbeuf qui en est encore à son premier évêché d'Autun), vous ne vous êtes appliqué l'abbaye du Bec qu'en 1782 ; cependant vous seriez comptable de près d'un million [1]. »

Le temps est venu où ces critiques, jusqu'alors réduites à la demi publicité de brochures plus ou moins anonymes, vont être reprises par les représentants de la nation et bientôt retentir à la tribune de la Constituante. En 1789, au temps de la négociation entre les trois ordres encore séparés en chambres distinctes, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, fut envoyé en ambassade au tiers état, au sujet d'un secours à procurer aux indigents. Boisgelin avait à peine achevé son discours qu'un député inconnu, prenant la parole, s'écria : « Dites à vos collègues que, s'ils ont tant d'impatience de soulager le peuple, ils viennent se joindre dans cette enceinte aux amis du peuple ; ou plutôt, ministres de la religion, imitateurs de votre maître, renoncez à ce luxe qui vous entoure, à cet éclat qui blesse l'indigence ;

1. *Lettres édifiantes et curieuses*, seconde suite, p. 37.

reprenez la modestie de votre origine, renvoyez ces laquais orgueilleux qui vous escortent ; vendez ces équipages superflus et convertissez ce vil superflu en aliments pour les pauvres. » A ces paroles, il se fit un murmure confus dans l'assemblée. On demanda le nom de celui qui avait osé tenir un tel langage : c'était Robespierre. Justement, parmi les prélats les plus fastueux de l'ancien régime figurait l'évêque d'Arras, M. de Conzié, qui, entre autres luxes, s'était donné celui de faire élever gratuitement le futur dictateur, en l'envoyant comme boursier au collège Louis-le-Grand.

A l'époque où Robespierre préludait à sa carrière par cette amère invective, un évêque des plus respectés essayait sur un autre ton, il est vrai, de faire entendre à ses collègues les mêmes conseils ; c'était M. du Tillet, évêque d'Orange. On l'avait vu, à la mort de son prédécesseur, résigner le prieuré de Tornac, malgré l'opinion contraire de Christophe de Beaumont et d'autres prélats, qui lui représentaient que les revenus de ce bénéfice, donnés par lui tout entiers aux pauvres, pourraient bien être perdus pour eux avec un nouveau titulaire. Du Tillet ne voulut voir que la règle du concile de Trente proscrivant la pluralité. Louis XVI s'écria en apprenant sa détermination : « Cet évêque, par son exemple, veut nous apprendre à faire notre devoir. » Dans son mandement du 7 mars, relatif aux Etats généraux, il rappelle avec force que tous les hommes sont égaux. « Nous n'avons, dit-il, dans le ciel qu'un même père, nous sortons tous de la même tige ; le même soleil nous éclaire, nous descendons également dans le tombeau et nous paraissons devant le même juge. » S'adressant alors aux hommes d'Eglise, il s'écriait : « Ayant de quoi nous nourrir et nous vêtir, nous devons être contents. Voilà les bornes de nos droits ; et tout ce qui est au-dessus est un fonds destiné aux œuvres de la charité publique. » Du Tillet avait calculé qu'on arriverait, sans surcharger en rien le peuple, à combler le déficit du trésor et à

payer la dette publique en y appliquant, pendant cinq ans, les deux tiers des revenus des évêchés et des abbayes, et en soumettant la noblesse à l'impôt foncier. Fidèle à ses principes, au moment de quitter Orange pour se rendre aux Etats généraux, il avait donné ordre de vendre ses deux chevaux et sa voiture. « Mon compte est fait, disait-il, je jouis de 30 000 livres de revenus ; je suis très disposé à en céder les deux tiers pour le bien de ma patrie. Durant les débats qui précédèrent la réunion des trois ordres, l'évêque d'Orange eut un jour l'occasion de prononcer dans son bureau, où on discutait les moyens de rétablir les finances, des paroles qui ne furent pas du goût de tout le monde : « Messieurs, dit-il, nous ne pouvons compter sur les ressources du peuple à cet égard, il est déjà accablé d'impôts ; sa misère est affreuse. Selon ma manière de voir, c'est le haut clergé et la noblesse qui seuls doivent prendre à charge les dettes de la France et combler le déficit du trésor[1]. »

M. du Tillet, forcé par la maladie de quitter la Constituante pour rentrer à Orange, écrivit dans le silence de la retraite une brochure hardie dont la conclusion était que le clergé, les évêques surtout, devaient renoncer au luxe et au faste. « Un saint disait : La piété a engendré les richesses et les filles ont étouffé leur mère. » L'écrivain, citant cette parole, tient surtout à la rappeler aux prélats : « Il faut, s'écrie-t-il en parlant de *l'abus de l'opulence*, absolument détruire dans l'épiscopat le fatal préjugé de la représentation. Un jeune évêque, cadet pour l'ordinaire d'une famille pauvre, nourri souvent dans son enfance du pain de l'aumône, croit, lorsqu'il est nommé évêque, devoir monter sa maison sur un ton magnifique. Quelques évêques le font par goût, mais *un grand nombre, qui aimeraient mieux la vie simple et frugale, se laissent entraîner par l'exemple et par l'usage*. En effet, suivant le ton reçu, tout devient pour

1. Cf. Bonnel, *Notice biographique sur du Tillet*, évêque d'Orange, 1880, in-8°.

un évêque une raison de représentation, un grand qui passe dans la ville, une bénédiction de drapeaux, une assemblée de bureau, une visite de corps les jours où il est d'usage qu'il officie dans son église. Le luxe de la table nécessite de grands frais, des domestiques nombreux, de la vaisselle, du linge, des ameublements ; il entraîne une perte de temps considérable par les visites et les conversations [1]. »

Voilà comment un évêque de goûts simples et véritablement apostolique, appréciait au moment de la Révolution le luxe épiscopal. Il était d'accord avec son temps pour condamner un éclat de représentation que les âges anciens, moins ombrageux, moins affamés d'égalité, semblent avoir accepté sans difficulté. Mais plus juste envers l'Eglise que ses impitoyables censeurs, du Tillet avait soin de faire observer que le train de maison, les dépenses des évêques leur avaient été imposées jusqu'alors par la nécessité de leur situation, les convenances sociales et une sorte d'assentiment général.

Nous entendons déjà la voix de la Révolution. Cette terrible visiteuse fit son apparition inattendue et lugubre dans les palais épiscopaux, dans ces maisons de campagne des prélats où retentissait encore l'écho des brillantes fêtes qu'on venait d'y donner. Transportons-nous, par exemple, à ce château d'Anizy que le cardinal de Bourbon a fait bâtir, pour les évêques de Laon, avec tout l'art de la Renaissance. Le dernier pontife de ce siège porte un des plus grands noms de la Provence, c'est un Sabran. Son frère est mort lors du sacre de Louis XVI, laissant deux enfants, Elséar et Delphine, qui ont pour mère la comtesse de Sabran, la fameuse correspondante de Boufflers. En 1787, Delphine, à peine âgée de seize ans, épouse le fils du général de Custine. Le mariage est célébré

1. *Sentiment d'un évêque sur la réforme à introduire dans le temporel et la discipline du clergé*, 1790. Brochure attribuée à du Tillet par Barbier.

à Anizy dans le château même de l'oncle, qui va le bénir, dont on escompte la succession en faveur d'une nièce sans grande fortune, et qui s'engage déjà pour 6 000 livres de rente. N'est-ce pas là d'ailleurs qu'elle venait tous les ans passer l'été avec sa mère ? « L'évêque, écrit la comtesse de Sabran, leur a fait un discours plein de raison et de sentiment, qui a attendri tout le monde. » Après la cérémonie, il y eut déjeuner, fête champêtre, bal, jeux de toutes sortes dans les vastes jardins d'Anizy. Bientôt les réjouissances recommencent au Bartais, autre maison de l'évêque. Festins, musique, chansons, bals de bergers et de bergères à la manière du temps, enthousiasme des paysans, rien ne manque à la joie des jeunes gens, pas même les conseils et les exemples de Philémon et Baucis, qu'on découvre tout à coup dans une cabane au fond des bois. Les fêtes durent huit jours, et la comtesse de Sabran en envoie une description pleine de sentimentalité[1] à son cher Boufflers. C'est à Anizy que les deux « tourtereaux », selon l'expression de leur mère, passent la lune de miel. Puis vient la présentation du jeune couple à la cour, puis le pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, que ne manquaient jamais de faire les princesses.

Ils ont la naissance, la jeunesse, la beauté, et en les

1. « Des lampions couverts comme à Trianon donnaient une lumière si douce et des ombres si légères que l'eau, les arbres, les personnes, tout paraissait aérien. La lune avait voulu être aussi de la fête quoiqu'on ne l'en eût pas priée : mais son éclat argenté et incertain, loin de la ternir, lui prêtait des charmes et elle se réfléchissait tout entière dans l'immensité de l'eau que tu connais ; elle aurait donné à rêver aux plus indifférents et pénétré dans l'âme des plus endurcis. De la musique, des chansons, une foule de paysans bien gaie et bien contente suivait nos pas, se répandait çà et là pour le plaisir des yeux. Au fond des bois, dans l'endroit le plus solitaire, était une cabane, humble et chaste maison. La curiosité nous y porta, et nous y trouvâmes Philémon et Baucis, courbés sous le poids des ans et se prêtant encore un appui mutuel pour venir à nous. Ils donnèrent d'excellentes leçons à nos jeunes époux et la meilleure fut leur exemple. Nous nous assîmes quelque temps avec eux et nous les quittâmes attendris jusqu'aux larmes. » *Correspondance de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers*, publiée par Magnieu et Prat. Bardoux, *Madame de Custine*, Revue des deux mondes, 15 février 1888.

voyant ainsi commencer leur vie sous d'aussi brillants auspices, on est tenté de leur dire avec l'évêque, leur oncle : Soyez heureux. Hélas, hélas ! Voici la Révolution qui arrive, impatiente de faire expier à tous ceux qui ont joui, à tous ceux qui ont un nom, cette insupportable inégalité. Bientôt le château d'Anizy, la splendide demeure des évêques-ducs de Laon, dont le toit tutélaire a abrité l'enfance de Delphine, tombera sous le marteau des démolisseurs. Delphine verra, malgré ses supplications au tribunal révolutionnaire, son beau-père, le général de Custine, son mari, brillant militaire, monter à l'échafaud. Elle même n'échappera à la mort que par miracle. Son oncle, l'évêque de Laon, chassé de son siège, réfugié à l'étranger, ne reverra pas sa patrie et mourra en Pologne, chez les princes Lubomirski. Son frère, le jeune Elséar, qui, trop petit encore en 1787, avait tenu, monté sur une chaise, le poële au-dessus de la tête de la mariée, errera à son tour, emporté par la tempête. Le brillant chevalier de Boufflers, qui a épousé en exil la comtesse de Sabran, finira prosaïquement dans une place de bibliothécaire. Enfin, après la tourmente, Delphine deviendra l'amie délaissée et triste de Chateaubriand rentré en France. Quel désenchantement, quelles ruines ! Quel voile de deuil la Révolution se chargeait de jeter sur ce brillant décor de l'ancien régime ! Où sont aujourd'hui ces châteaux épiscopaux où, sous les auspices d'une noble prélature alliée à toutes les grandes familles, s'étaient déroulées tant de fêtes ?

ADMINISTRATION TEMPORELLE

CHAPITRE HUITIÈME

Engouement d'une partie du clergé pour les affaires publiques

Prélats hantés par le souvenir du rôle politique et diplomatique joué par des évêques. — Les d'Estrées, les Forbin-Janson, les Polignac, les Dubois, les Fleury, les Bernis. — Le goût pour les affaires publiques se traduit dans une partie du clergé, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, par un grand enthousiasme pour les théories des économistes. — Préoccupations profanes, en pleine Sorbonne, de Turgot, Brienne, Morellet, Talleyrand, Vergniaud, le futur Girondin.— Cahiers de séminaire de Sieyès. — Les écrits de Necker, l'assemblée des notables, les assemblées provinciales précipitent le mouvement. — Les évêques administrateurs. —

Le lecteur peut déjà pressentir que les évêques de l'ancien régime, considérables par leurs dignités spirituelles et temporelles, par leur naissance et leurs richesses, devaient paraître dans les administrations locales, provinciales, et se mêler activement à la gestion, à la défense de tous les intérêts du pays.

Les prélats du XVIIIe siècle n'ignoraient pas le rôle que leurs prédécesseurs avaient joué, à travers les âges, dans le gouvernement de l'Etat, dans les négociations les plus importantes et les plus délicates. Leur imagination était comme fascinée par la gloire acquise par un Richelieu, un Mazarin, au service de la France. Avec Louis XIV le pouvoir ne pouvait appartenir qu'au roi ; mais, sous la suprême autorité du monarque, quels heureux et hardis diplomates nous rappellent les noms d'un cardinal d'Estrées, d'un cardinal Forbin-Janson ! [1].

1. « Le Roi, dit Saint-Simon, au sujet des dépêches reçues du cardinal de Janson, se mit sur ses louanges, et ajouta qu'il regardait comme un vrai malheur de ne pouvoir le faire ministre. Torcy, qui avait porté les dépêches, crut faire sa cour de dire, entre haut et bas, qu'il n'y avait personne plus propre que lui, et que dès qu'il avait e bonheur d'en être estimé capable par le roi, il ne voyait pas ce

Quel rôle important joua le cardinal de Polignac en Pologne et au congrès d'Utrech ! Il ne faut pas s'étonner que Louis XIV trouvât dans l'épiscopat des prélats capables de mener à bonne fin les affaires les plus épineuses. D'après Rulhière et Grégoire [1], le Père de la Chaise, ministre de la feuille, « voulait qu'un évêque fût homme du monde et homme d'Etat ; il s'attachait à élever aux places éminentes ceux que nous appelons évêques politiques. » Mais comment être un évêque politique, comment avoir des capacités d'Etat, sans être tenté de les exercer ? Fénelon, exilé à Cambrai, ne peut, en quelque sorte, réprimer son goût pour les affaires publiques. Si sa haute intelligence, son ardent patriotisme, sa situation même vis-à-vis du duc de Bourgogne, expliquent et justifient les plans nombreux qui sortent de sa plume, ces préoccupations n'en trahissent pas moins la noble ambition de servir son pays en éclairant ses destinées.

Le XVIIIe siècle ouvrit à quelques prélats une carrière publique. Le rôle politique ou diplomatique des cardinaux Fleury, Dubois, Tencin, Bernis, encourage les espérances de ceux qui, en s'engageant dans la cléricature, comptent bien trouver dans les dignités ecclésiastiques comme un tremplin pour s'élever aux premiers postes de l'Etat.

Les Mémoires de Morellet nous initient à la vie que

qui pouvait l'empêcher de l'être. Le roi, qui l'entendit, répondit que lorsqu'à la mort du cardinal Mazarin, il avait pris le timon de ses affaires, il avait, avec grande connaissance de cause, bien résolu de n'admettre jamais aucun ecclésiastique dans son conseil, et moins encore les cardinaux que les autres, qu'il s'en était bien trouvé et qu'il ne changerait pas. Il ajouta qu'il était bien vrai, qu'outre la capacité, le cardinal de Janson n'aurait pas les inconvénients des autres, mais que ce serait un exemple ; qu'il ne le voulait pas faire, ce qui ne l'empêchait pas de regretter de ne l'y pouvoir faire entrer... Il était consommé dans les affaires par une longue habitude, magnifique en tout et partout, avec beaucoup d'ordre, fort désintéressé, affable aux petits, naturellement obligeant, fort poli, mais avec choix et dignité.... Il avait l'âme et toutes les manières d'un grand seigneur, doux et modeste, l'esprit d'un grand ministre né pour les affaires, le cœur d'un excellent évêque, point cardinal, au-dessus de sa dignité, tout français sur nos libertés et nos maximes du royaume. » Saint-Simon, *Mémoires*, I, 303, 304, VI, 405, 406.

1. Abbé Grégoire, *Histoire des confesseurs des rois*, 1824, in-8°, p. 362.

menaient en Sorbonne, au milieu du XVIIIe siècle, de 1748 à 1750, Turgot, l'abbé de Brienne et d'autres candidats à la licence théologique. Saint-Simon dit du cardinal de Polignac que « deux fois il avait entrepris une licence, deux fois il l'avait abandonnée. Les bancs, le séminaire, l'apprentissage de l'épiscopat, toutes ces choses lui puaient, il n'avait pu s'y captiver. Il lui fallait du grand, du vaste, des affaires, de l'intrigue. » Les abbés du XVIIIe siècle ont plus d'énergie, et savent mener de front les sciences sacrées et les sciences profanes. Brienne, songeant déjà à devenir ministre, étudiait, dit Morellet, « la théologie comme un Hibernois pour être évêque, et les Mémoires du cardinal de Retz pour être homme d'Etat. » Cette jeunesse brillante et sceptique concilie Tournely avec Locke et Voltaire. Elle collabore à l'encyclopédie. « Pendant notre licence, dit Morellet, Turgot, l'abbé de Brienne et moi, avions approfondi la grande question de la tolérance des opinions religieuses. » Turgot est encore au séminaire de Saint-Sulpice et n'a pas vingt-deux ans, lorsqu'il adresse, le 7 avril 1749, à l'abbé Cicé, futur évêque d'Auxerre, sa lettre sur le papier monnaie, le premier écrit économique que nous ayons de lui. Déjà tous les projets que le futur ministre devait essayer plus tard de faire passer dans les lois, bouillonnaient dans ce jeune cerveau. Ses discours, ses cahiers de Sorbonne, révèlent une activité prodigieuse. Manifestement, l'attention de ces clers courant la licence en théologie, se porte vers les questions profanes plutôt que vers les études religieuses. « On eût dit de Turgot qu'il avait déjà dans l'esprit, quand il était à la Sorbonne, » qu'il quitta à vingt-trois ans, « tout ce qui en sortit plus tard ; de sorte que le seul travail des trente dernières années de sa vie, aurait été simplement de produire au grand jour ce qu'il avait acquis pendant les dix-huit mois qu'il avait passés dans cette maison célèbre [1]. »

1. Léon Say, *Turgot*, 1887, p. 24. — Voir aussi Nourrisson, *Trois révolutionnaires*, Turgot, etc.

Suivons le cours du siècle. Sieyès, né à Fréjus en 1748, élevé tout d'abord chez les Jésuites de sa ville natale, puis chez les Doctrinaires de Draguignan, est au séminaire de Saint-Sulpice vers 1765. On possède encore tous ses manuscrits de cette époque et des années suivantes. On comprend que, devant ces ébauches hardies et plus ou moins orthodoxes, devant ces entraînements vers des sujets étrangers à la science religieuse, les supérieurs de Saint-Sulpice aient prié amicalement Sieyès de se retirer dans un autre établissement. Il alla alors demander l'hospitalité au séminaire de Saint-Firmin, dans le quartier Saint-Victor, pour fournir la carrière de la licence en théologie. Après quoi, il entra dans le monde, en 1772, âgé de 24 ans [1].

Avançons toujours vers la Révolution ; le goût des études profanes ne fait que grandir chez plusieurs aspirants aux grades théologiques. En 1775, nous trouvons les jeunes Sorbonniens « occupés de toute autre chose que de théologie. » Cette fois, c'est Talleyrand, c'est aussi le futur grand orateur de la Gironde, Vergniaud, [2] qu'abritent les murs du célèbre collège. Talleyrand est heureux d'y trouver vivant « le souvenir de Richelieu. » C'est que lui aussi est déjà hanté par l'ambition d'être homme d'Etat. De bonne heure, pour le décider à entrer dans l'Eglise, pour s'emparer de son imagination, sa famille a cherché à « le séduire par l'appât des affaires et par le tableau de l'influence qu'elles donnent. » Dans ce but, on lui a fait lire, soit les Mémoires du cardinal de Retz, soit la vie du cardinal de Richelieu, soit celle du cardinal Ximénès, soit celle de

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. V.

2. « Sa première éducation se fit dans la maison paternelle par les soins d'un prêtre nommé Roby, ami de son père et qui avait fait partie de la corporation des Jésuites du collège de Limoges. Vergniaud, en sortant du collège du Plessis, entra au séminaire de la Sorbonne, et consacra plusieurs années à l'étude de la philosophie et de la théologie. » (*Notice sur Vergniaud* par François Alluaud, p. 2-3). Vergniaud, né en 1753, étant du même âge que Talleyrand, né en 1754, dût se rencontrer avec lui en Sorbonne ; mais nous n'en avons pas une preuve certaine.

Hincmar, ancien archevêque de Reims [1]. Déjà, si nous en croyons une anecdote peu vraisemblable, racontée par Dupont de Nemours, lorsque Turgot se décida à quitter l'état ecclésiastique, pour ne pas porter, disait-il, un masque toute sa vie, ses amis de Sorbonne, les abbés de Cicé, de Brienne, de Véri, de Boisgelin, lui auraient dit pour combattre sa résolution : « Il sera facile à ta famille de te procurer un évêché de Languedoc, de Provence ou de Bretagne. Alors tu pourras réaliser tes beaux rêves d'administration et, sans cesser d'être homme d'Eglise, tu seras homme d'Etat à ton loisir ; tu pourras faire toute sorte de bien à tes administrés. Jette les yeux sur cette perspective. Vois qu'il ne tient qu'à toi de te rendre utile à ton pays, d'acquérir une haute réputation, peut-être même de te frayer le chemin du ministère [2]. »

Voilà donc les amis de Turgot qui lui prêchent de garder la soutane, et viennent le tenter par l'appât d'une grande administration temporelle, dans quelque évêché, en pays d'Etats. Mais Turgot trouva justement le chemin du ministère là même où, d'après ses interlocuteurs, il semblait devoir le fuir. Pendant que Talleyrand faisait sa licence, Turgot, appelé au contrôle des finances (1774), essayait de faire passer dans les faits les réformes discutées ardemment par les économistes, mais restées jusqu'alors dans le domaine de la théorie. Bientôt les assemblées provinciales, tenues en Berry, en Guyenne, en 1778 et 1779, portaient vivement les esprits vers

1. *Mémoires* de Talleyrand.
2. Le discours de ces interlocuteurs aurait débuté ainsi : « Turgot, nous sommes unanimes à penser que tu veux faire une action tout à fait contraire à ton intérêt et au grand sens qui te distingue. Tu es un cadet de Normandie et par conséquent tu es pauvre. La magistrature exige une certaine aisance, sans laquelle elle perd même de sa considération et ne peut espérer aucun avancement. Ton père a joui d'une grande renommée, tes parents ont du crédit. En ne sortant point de la carrière où ils t'ont placé, tu es assuré d'avoir d'excellentes abbayes, et d'être évêque de bonne heure. » Turgot, meilleur juge de ses sentiments intimes que ses condisciples, fit à ce discours supposé la seule réponse honnête : n'ayant plus la foi, il n'avait qu'à quitter l'Eglise.

les questions administratives. Le fameux *compte-rendu* publié par Necker, en 1781, la vogue qu'obtint, en 1784, son livre sur *l'administration des finances*, vendu à quatre-vingt mille exemplaires, prouvent quelle attention passionnée le public prêtait déjà à la discussion des affaires publiques. A mesure qu'on avancera vers la Révolution, le progrès des idées, les assemblées des notables, les nouvelles assemblées provinciales organisées par Calonne, ne feront qu'accroître encore l'entraînement général vers ce que le parlement appelait « les débordements économiques. »

Le clergé partage ici l'enthousiasme de la nation. Au dire de Weber, les évêques recherchent les pays à Etats provinciaux, et un diocèse qui en est privé leur fait l'effet d'une simple cure. Il se sont épris de la belle passion d'administrer. A défaut de compétence spéciale, de préparation immédiate à ces fonctions un peu étrangères à leur ministère, leur culture générale, l'habitude de la représentation, l'art de manier les hommes, une diplomatie, une souplesse en quelque sorte naturelle aux pasteurs des peuples, leur réservent de brillants succès sur ce théâtre d'un nouveau genre. Vers la fin de l'ancien régime, un vaste champ s'ouvre ici à l'activité des prélats, dont plusieurs vont nous étonner par leurs connaissances techniques.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Évêques en pays d'Etats

Etats du Languedoc. — Leur immense réputation. Leur rôle. — Dillon, archevêque de Narbonne, président. — Il est traité d'homme de génie par ses contemporains. — Grandeur de son administration. — Molière, Fléchier aux Etats du Languedoc. — Après la tenue des Etats de la province, Etats des diocèses ou Petits Etats. — Rôle qu'y jouent les évêques. — Bienfaits dont ils comblent leur diocèse dans tout le Languedoc. — Boisgelin rivalise avec Dillon aux Etats de Provence. — Mgr de Saint-Tropez appelé le Turgot de son diocèse. — Les évêques aux Etats de Foix, de Bigorre et de Béarn. — Mgr de Noé. — L'épiscopat aux Etats de Bretagne. — Conzié aux Etats d'Artois. — Les élus de Bourgogne.

En l'absence des Etats généraux, ce sont les Etats du Languedoc qui offrent au clergé la plus belle école d'administration. Vingt-trois archevêques ou évêques y prennent part. Tout a été dit sur cette grande institution si admirée de Fénelon et célèbre dans toute l'Europe. En 1763, Adam Smith vint en France, avec son jeune élève le duc de Buccleugh, pour étudier leur organisation. La noblesse y était représentée par vingt-trois barons, en nombre égal à celui du clergé ; le tiers y comptait des officiers des vingt-trois principales villes et des syndics des vingt-trois diocèses. Les trois ordres formaient une assemblée unique, où on votait par tête. Le tiers état avait donc à lui seul la moitié des suffrages. On a pu dire que cette constitution ressemblait beaucoup à celle de l'Angleterre.

Un contemporain, l'abbé de Montesquiou, nous a laissé un éloge pompeux, mais sincère, de « ces célèbres Etats du Languedoc, dignes à jamais, dit-il, de nos souvenirs et de nos regrets. Une réunion formée d'évêques, des principaux membres de la noblesse, de tout ce que les villes avaient de plus éclairé, venait, chaque année, étudier

les besoins de la province, rechercher tous les moyens d'étendre son commerce, de favoriser son industrie, et d'augmenter la fortune du peuple en améliorant ses mœurs. Là se trouvait la véritable aristocratie, n'ayant d'autres sentiments que celui de ses devoirs, et sans autre prétention que le rôle du bien public. Que de prodiges en ont été le fruit ! Une province si éloignée, remplie de tant de montagnes et de pays incultes, qui ne trouvait pas même un abri dans la mer qui l'environne, en devenait une de nos plus riches contrées. La jonction des deux mers, un port assuré malgré tous les obstacles de la nature, toutes les montagnes, toutes les communes ouvertes par des routes magnifiques, les cultures animées, les manufactures encouragées ; la richesse de l'Angleterre faisant de vains efforts pour lui enlever le commerce du Levant, les villes embellies des plus beaux monuments : voilà ce qui doit exciter votre admiration et mériter à jamais votre reconnaissance [1]. »

Les Etats du Languedoc avaient rencontré, pour les diriger dans l'exécution de cette vaste tâche, un homme supérieur, Dillon, archevêque de Narbonne, qui, durant près de trente ans, dut à son titre même de les présider jusqu'à la Révolution. Dillon était le troisième fils du comte Arthur Dillon, venu en France avec Jacques II. Cette famille était de la plus haute noblesse et remontait aux anciens rois d'Irlande. Tous les contemporains s'accordent à vanter les qualités extraordinaires que Dillon sut déployer comme président des Etats dans cette longue carrière : connaissance approfondie de l'administration et des intérêts de la province, décision, coup d'œil, autorité, volonté, éloquence, souplesse et esprit de persuasion. Les routes tracées dans toutes les directions, les ponts jetés sur les rivières, les encouragements donnés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce ; la jonction du canal des deux mers avec la Robine de Narbonne, par la

1. Abbé de Montesquiou, *Notice sur le cardinal de Bausset*, 1824.

nouvelle direction qu'on lui fit prendre sous les murs de Carcassonne, tant de travaux et de réformes mémorables attestent l'activité féconde d'un gouvernement qui n'avait jamais eu tant d'éclat.

Nous trouvons dans les Mémoires du temps l'écho de l'admiration que Dillon excitait parmi ses contemporains. « Son administration, écrivait Bachaumont, fera une époque mémorable dans les annales du Languedoc. Le desséchement des marais, l'ouverture de plusieurs canaux, qui procurent des débouchés à l'agriculture et au commerce, et qui établiront une communication libre et sûre depuis Lyon jusqu'à Toulouse, la multiplication des haras, la liberté des manufactures, les progrès rapides de l'industrie et des arts, y conserveront son nom à la reconnaissance des peuples dont il a augmenté le bonheur. Il en a reçu, en dernier lieu, les témoignages les plus éclatants, dans tout le cours du voyage qu'il vient de faire dans les montagnes des Cévennes, du Gévaudan, du Velay et du Vivarais, pour s'instruire par lui-même de l'état de ces différents pays, de leurs besoins et de leurs ressources[1]. »

On aimait la représentation et même les distractions aux Etats de Languedoc. C'est devant eux, à Béziers en 1656, à Pézenas en 1657, que Molière fit jouer pour la première fois l'*Etourdi* et le *Dépit amoureux*. La session était inaugurée par une procession magnifique, et par un sermon confié d'ordinaire au prélat le plus éloquent. Nous avons les discours que Fléchier prononça en cette circonstance devant les Etats, à Nîmes en 1688, à Montpellier en 1691 et en 1704, à Narbonne en 1693 [2].

En séance, le président assis sur une estrade élevée,

1. Bachaumont, *Mémoires*, 16 octobre 1780.

2. Soulavie (op.cit. VI, 226-235) raconte, dans ses Mémoires sur Louis XVI, qu'il fut invité, en 1783, par Dillon, à prêcher le sermon aux Etats du Languedoc. Mais, Soulavie paraissant faire la critique des temps nouveaux comparés aux temps anciens, son discours ne plut pas à Loménie, archevêque de Toulouse, auquel il avait été communiqué. On invita un autre prédicateur. Soulavie publia, en 1784, sous ce titre le discours non prononcé : *Des mœurs et de leur influence sur la prospérité et la décadence des empires.*

surmontée d'un dais, ayant les évêques à sa droite, les barons à sa gauche sur ce qu'on appelait les *hauts bancs*, et le tiers état dans le *parterre*, ressemblait au souverain d'un petit royaume.

Dillon remplissait ce rôle avec une noble aisance et une supériorité de vues qui l'ont fait appeler par Soulavie, écho de ses contemporains, *un homme de génie* [2]. Le conventionnel Barrère de Vieuzac nous l'a dépeint dans ces hautes fonctions. « J'assistais, dit-il dans ses *Mémoires*, au mois de janvier 1789, aux séances publiques des Etats de Languedoc qui attiraient un si grand nombre d'étrangers. J'y entendis un éloquent discours de l'archevêque de Narbonne président. Cet Irlandais, doué d'un esprit élevé et d'un style énergique, parle avec ce genre d'éloquence politique qu'on admire dans les discours de M. Fox. Il présenta d'une manière large et rapide les grands travaux des Etats depuis dix années, leurs établissements, leurs projets, les progrès accomplis, les améliorations administratives ; il jeta un coup d'œil pénétrant sur l'assemblée prochaine des Etats généraux, dont il désirait le succès comme citoyen, mais dont il redoutait quelque peu les suites comme homme d'Etat. »

Point n'était besoin d'avoir le génie de Dillon, ni d'être président des États du Languedoc, pour y jouer

1. La présidence appartenait de droit à l'archevêque de Narbonne ; à son défaut, à l'archevêque de Toulouse, puis à l'archevêque d'Albi, enfin au plus ancien évêque de la province. Les vingt évêchés, outre les trois archevêchés, étaient ceux de Lodève, Agde, Montauban, Montpellier, Saint-Pons, Lavaur, Béziers, Rieux, Nîmes, Saint-Papoul, Uzès, Alais, Comminges, Alet, Castres, Carcassonne, Mende, Mirepoix, Viviers et le Puy. — Les Etats s'étaient réunis tantôt à Béziers, tantôt à Pézenas, tantôt à Narbonne ; ils avaient fini par se fixer définitivement à Montpellier. Ils recevaient une convocation royale. La session durait quarante jours.

2. Soulavie, Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI 1801, t. II, p. 4-8. Soulavie, ibidem, dit de l'administration de Dillon en Languedoc et de celle de Boisgelin en Provence : « Ils ont si bien dirigé l'administration en Languedoc et en Provence qu'après même la dévastation de ces provinces par la fureur des autorités révolutionnaires, on jouit encore dans ma patrie, au moment où j'écris, des bienfaits de la plupart de leurs opérations. On y dit, et je le répète avec mes contemporains : *C'est encore là l'ouvrage de M. Dillon, archevêque de Narbonne.* Maintenant qu'il est permis aux Français de louer impunément la vertu et le talent, je me complais de leur donner dans cet ouvrage la place qui leur est due. »

un rôle. Dans une situation plus modeste, les prélats qui composaient l'assemblée savaient prendre une large part aux résolutions qui intéressaient la province. L'historien de Mgr de Villeneuve, évêque de Viviers, nous le montre, par exemple, s'occupant du desséchement des marais, du recreusement du port de Cette envahi par les sables. Réparations à faire aux jetées du môle, au lazaret; améliorations au grau d'Agde et à celui de Narbonne ; entretien des batteries, redoutes et signaux établis sur les côtes de la Méditerranée, achèvement des chemins de Carcassonne, chaussées de Saint-Nazaire au Pont-Saint-Esprit, réparations de celles du Rhône, qui ont été endommagées par les inondations : voilà quelques objets de la sollicitude temporelle de Villeneuve, qui trouva encore le temps, en 1748, à la veille d'aller prendre possession du siège de Montpellier, de venir dans l'Albigeois pour faire une enquête officielle, au nom des Etats, sur un projet de canalisation de la Vère[1].

La grande attribution des Etats du Languedoc était le vote de l'impôt. Ils avaient su maintenir le principe qu'il devait être consenti par les contribuables. Après chaque session, des délégués de l'assemblée venaient à Versailles, déposer aux pieds du roi les hommages et les vœux de la province. Les discours prononcés dans cette circonstance suffisaient parfois à illustrer un orateur. On remarqua particulièrement, vers la fin de l'ancien régime, les harangues de M. de Bausset, évêque d'Alais[2].

Voici maintenant un nouveau rôle qui attend l'évêque dans les Petits Etats de chaque diocèse de la province. Ils se réunissent pour le vote de l'assiette, soit de l'impôt demandé par le gouvernement central, soit de l'im-

1. Cf. abbé Saurel, *l'Évêque François de Villeneuve*, 1889, in-8°.
2. M. de Bausset adressa à Madame Elisabeth un discours contenant un parallèle de cette princesse avec la vertu, lequel fit sensation et fut accueilli par les feuilles publiques. *Mémoires* de Bachaumont, t. XXXIV, p. 178 et suiv.

pôt diocésain. Les trois ordres y sont représentés. Après deux ou trois séances générales, consacrées au vote de l'imposition, à la discussion des affaires générales, les Petits États[1] ou assemblées du diocèse laissent le règlement du détail au *bureau des comptes*. Enfin, durant le cours de l'année, un *bureau* ou *conseil de direction* connaît de toutes les affaires du diocèse. L'évêque en a d'ordinaire la présidence et souvent, comme à Albi, il y exerce une telle prépondérance qu'il peut être regardé comme le gouverneur civil du diocèse, en même temps qu'il en est le chef spirituel.

C'est ainsi que les prélats comprennent leur rôle. Ayant par leur caractère même, par l'éclat de leur naissance, par leurs relations avec la cour, par leurs droits administratifs dans les provinces, une situation hors de pair, ils en profitent pour se mettre à la tête de tous les progrès. M. de Choiseul-Stainville[2], archevêque d'Albi, embrasse d'un coup

1. Les Petits Etats d'Albigeois comprennent : pour le clergé, l'archevêque, le syndic du chapitre de Sainte-Cécile, l'abbé de Gaillac, l'abbé de Candeil et le député de Saint-Salvi ; pour la noblesse, le baron de Castelnau, les vicomtes d'Ambialet et de Paulin, les barons de Lescure, de Salvagnac, de Cestayrols et de Laguépie ; pour le tiers état, des représentants de tous les consulats du diocèse. Le *bureau des comptes* comprenait, outre les représentants du clergé et de la noblesse, les députés de chacune des villes d'Albi, Gaillac, Cordes, Rabastens, Réalmont et Lombers, plus deux députés choisis alternativement par les villes de l'Isle et Valence, Montmirail et Cadalen, Cahuzac et Monestiès. Cf. Elie Rossignol, *Petits Etats d'Albigeois*, 1875. — *Assemblées du diocèse de Castres*, 1878. — *Assemblées du diocèse de Lavaur*, 1881. — A Carcassonne, l'assiette du diocèse dure trois jours. Elle est présidée par l'évêque. Cf. Frédié, *Histoire de Carcassonne*, p. 329-331.

2. Les Petits Etats d'Albigeois de 1764 lui exprimèrent leur reconnaissance. L'archevêque venait d'être nommé à Cambrai. Dans la séance du 4 juin, le grand vicaire exposa aux Etats « que le gouvernement de Mgr de Choiseul avait fait le bonheur et la consolation du pays ; il n'était aucun état qui, dans le court espace d'années où le diocèse a été confié à ses soins, n'ait ressenti les effets de son zèle et de son amour ; l'Eglise, par les règlements de discipline qu'il a établis ; la noblesse, par l'empressement particulier qu'il a mis à lui être utile ; chacune des communautés, par cette tendre attention à leur procurer tous les soulagements qui dépendaient de son cœur. C'est à ses soins qu'Albi doit ses embellissements, qui étonnent l'étranger par leur beauté singulière, autant que nous le sommes nous-mêmes par la rapidité avec laquelle ils ont été créés. Sous son gouvernement, la mendicité a été bannie, la paresse exilée, l'oisiveté devenue laborieuse, le vrai pauvre secouru, le besoin rassuré, la confiance répandue, le commerce réveillé. Par

d'œil rapide la disposition de la ville et, en peu de temps, en change l'aspect. Des remparts flanqués de tours et environnés de fossés profonds, font place à de riantes avenues et à de belles terrasses. La promenade du jardin royal a porté longtemps le nom de Choiseul, et les quais sur la rivière du Tarn l'ont conservé jusqu'à ce jour. L'archevêque d'Albi, comptant sur le secours du ministre, son frère, avait conçu d'immenses projets pour l'embellissement de sa ville métropolitaine, lorsqu'il fut appelé, en 1764, au siège de Cambrai. Le cardinal de Bernis lui succède et continue son œuvre. Le réseau des chemins en Albigeois est dû presque exclusivement à l'administration de Bernis[1]. Etablies au moyen d'ateliers de charité, où les indigents trouvaient un travail assuré, les grandes voies étaient terminées au moment de la Révolution, et ce sont les projets des Petits Etats d'Albigeois que l'on a repris plus tard pour compléter le système des routes dans le diocèse. Le cardinal, pour assurer la sécurité, triple le nombre des brigades de maréchaussée. En même temps que, par les ateliers de charité, il fournit du pain aux indigents valides, il s'occupe de débarrasser les campagnes des aliénés que leurs parents laissaient vaguer sans secours, en leur ouvrant un asile à l'hô-

son application infatigable, se sont établies différentes manufactures qui seront une nouvelle source de richesses. Toujours tout à tous, n'aimant son élévation, son crédit, ses richesses, que pour faire le bien, il serait impossible de raconter tout ce que le diocèse doit à son zèle et à son amour. » L'assemblée, applaudissant par un cri unanime, prie le vicaire général d'écrire à l'archevêque au nom de tout le diocèse, pour lui témoigner sa consternation de le perdre et sa reconnaissance respectueuse pour les biens que le diocèse en a reçus ; et afin que des sentiments aussi justes passent jusqu'à la dernière postérité, les Etats ont délibéré très expressément que la présente délibération serait insérée tout au long dans le procès-verbal de la présente assemblée, comme étant l'expression unanime de tous les états et communautés du diocèse. » Elie Rossignol, *Petits Etats d'Albigeois*, 1875, p. 49, 50.

1. Bernis, se montrant financier habile autant qu'administrateur, ne craint pas, malgré les charges du diocèse, de contracter à ce sujet un emprunt de 339 317 livres ; mais le fonds de remboursement de cet emprunt a été si bien calculé que, en 1788, le diocèse ne devait plus de ce chef que 41 666 liv. qui auraient été remboursées l'année suivante.

pital d'Albi. Dans les années de mauvaise récolte, il décide les Etats à subvenir aux besoins urgents des cultivateurs, et à leur fournir des semences dont ils s'engagent à rembourser la valeur. Le cardinal fait plus. Convaincu que le meilleur moyen de combattre la misère est de faire produire à la terre tout ce qu'elle peut donner, il s'occupe de changer les procédés de culture, d'introduire des assolements nouveaux, de favoriser l'établissement de nouvelles industries. « Tantôt, dit son historien, il fait semer de la graine de mûriers blancs, et distribue à bas prix la pourette et les jeunes arbres aux habitants qui en demandent[1] ; tantôt ce sont des graines de chanvre, de lin, de pastel et de safran qu'il fait venir et qu'il distribue. Il recommande les ruches à miel ; il encourage les efforts des éleveurs du haut Albigeois ; il fonde pour les cultivateurs du diocèse des concours qui sont de véritables comices agricoles. Il obtient des Etats du Languedoc des secours en faveur de la manufacture des bougies d'Albi et de différentes filatures nouvellement établies ; il appelle d'Angleterre une maîtresse fileuse qui apporte des procédés perfectionnés ; il prêche la substitution du charbon au bois de chauffage ; il établit un dépôt de taureaux et de béliers, subventionne un haras, entretient des élèves à l'école vétérinaire de Lyon, s'acharne à développer les ressources du pays et y parvient[2]. » Ecoutez la harangue que Bernis adresse aux Etats du diocèse, en 1766 et 1767 ; on croirait entendre un discours du trône ou plutôt un ministre de l'agriculture. « Vous devez, dit-il, prêter une attention particulière à la confection prompte et solide des différentes routes de communication. Les routes sont les veines du corps économique ; ce n'est qu'en les

1. En 1766, après le terrible hiver qui a détruit les vignobles, le cardinal, pour déterminer les cultivateurs à planter des mûriers, qui ne pouvaient être d'un rapport immédiat, obtient des Etats qu'ils payeront une gratification de 3 sols pour chaque pied de mûrier ayant poussé la première feuille.
2. Masson, *op. cit.* p. 62-64.

désobstruant qu'on peut rendre la circulation libre et générale. Le flux et le reflux des denrées, d'abord converties en argent, métamorphosées ensuite par l'industrie, échangées par le commerce, rapportées au sein de la terre et reproduites enfin par le travail, nous ouvriront dans ce diocèse une source abondante pour fournir aux besoins et pour augmenter les richesses. Couvrons la terre d'arbres utiles ; enlevons à l'Italie ces peupliers qui croissent rapidement sous la main qui les plante et qui payent avec usure les frais de leur éducation. Démêlons, dans l'habitude et la coutume qui nous asservissent, ce qui est fondé sur l'expérience ou sur le préjugé. Défions-nous des nouveautés, mais embrassons-les quand nos voisins ont reconnu leurs avantages. Tournons notre effort du côté de l'augmentation des productions rurales. » Comment s'étonner, après un tel langage, lorsqu'on parcourt les procès-verbaux des assemblées diocésaines ou Petits Etats présidés par l'évêque, d'y voir discuter toutes les questions, tous les intérêts se rattachant à la prospérité du pays : routes [1] à tracer, cours d'eaux à rendre navigables, canaux, douanes, tarifs, cultures, semences, vers à soie, bestiaux, haras, écoles vétérinaires, instruction publique, etc.

Les évêques du Languedoc semblaient, à raison même des fonctions temporelles que leur donnait la constitu-

1 Les états du Languedoc, voulant « perfectionner les chemins et en ouvrir de nouveaux, » les avaient divisés en quatre classes, suivant qu'ils étaient à la charge de la province, de la sénéchaussée, du diocèse ou des communes. Au moment de la Révolution, le diocèse de Castres (Rossignol, loc. cit. p. 135) dépensait plus de 100 000 livres pour ses chemins. En 1705, l'évêque de Castres, Augustin de Maupeou conçut et réalisa en partie le projet de rendre l'Agoût navigable. Le diocèse de Lavaur, en 1758, achète le *semoir* de l'abbé Soumille qui s'adaptait à la charrue du pays, et laissait tomber un à un dans le sillon et à une profondeur égale et suffisante les grains qui, au même instant, étaient recouverts de terre. A l'instigation de l'archevêque d'Albi, on fit venir le frère cordelier Lefèvre pour donner des leçons d'agriculture et montrer l'emploi d'outils perfectionnés. On préconisa l'élevage des bestiaux et les prairies artificielles, les pépinières de chênes, les plantations de mûriers. A Castres, en 1757, on fit acheter en Dauphiné de la graine de vers à soie et on en distribua gratuitement la plus grande partie. Cf. Elie Rossignol, op. cit. en particulier, *Assemblées du diocèse de Lavaur*, p. 53-61.

tion de la province, déployer un zèle particulier dans toutes les branches de l'administration civile. Dillon, dont nous avons vu le rôle comme président des Etats et archevêque de Narbonne, avait signalé son passage à l'archevêché de Toulouse[1] par d'éminents services. Aussi son nom y est-il resté populaire. La ville, qui auparavant n'obtenait rien des Etats de la province, vit s'opérer une foule de travaux et d'améliorations. Des quais s'élevèrent pour la préserver des inondations de la Garonne, de vastes promenades furent établies. Son initiative et ses lumières préparèrent la voie dans laquelle s'engagera si fastueusement son successeur, Loménie de Brienne. Toulouse a donné le nom de cours Dillon à l'une de ses plus belles promenades. Loménie de Brienne continua avec éclat les traditions de son prédécesseur. Toulouse doit à ses soins le canal qui porte aujourd'hui encore le nom de *canal de Brienne* et qui joint le canal du Midi à la Garonne. Achèvement des quais, places publiques, larges rues, belles avenues, grandes routes, rien n'échappa à l'activité de Brienne. Il protégea de tout son pouvoir les lettres et les arts, fit doter les bibliothèques publiques dont l'abbé Héliot avait posé les fondements, établit des chaires, des cabinets de chimie et de physique expérimentale, assura à la ville la propriété de l'observatoire que M. Garipuy avait si heureusement organisé. En même temps il multipliait les maisons d'éducation, en particulier pour les jeunes filles, pour les jeunes gens se destinant au sacerdoce[2].

A Montauban, Mgr de Breteuil mettait de l'égalité et de la justice dans la répartition de l'impôt, faisait sillonner son diocèse par trois grandes routes, dont les ramifications nombreuses portaient partout le mouvement et la vie. Une manufacture, élevée par ses soins, donnait du

1. Dillon fut archevêque de Toulouse de 1758 à 1763 et passa de là au siège de Narbonne qu'il occupait encore à la Révolution.
2. Abbé Cayre, *op. cit.* p. 44.

travail aux ouvriers et occupait nombre d'enfants que l'oisiveté eût livrés au vice et à la misère[1].

M. de Boisgelin, évêque de Lavaur à trente ans, signale son court passage sur le siège de cette ville par la construction[2] sur l'Agoût d'un pont dont l'architecture hardie allait servir plus tard de modèle à des travaux du même genre. Son prédécesseur, Mgr de Fontanges, suivant l'impulsion donnée autrefois par Sully et Colbert, fait couvrir de mûriers les plaines situées des deux côtés de l'Agoût ; il essaie, dans sa ville épiscopale, d'une fabrication de soie au moyen des procédés mécaniques inventés et mis en œuvre par le célèbre Vaucanson. Fontanges de Lavaur et Barral de Castres personnifient, à cette époque, l'élément civilisateur de la contrée, sur ce versant de la montagne noire. En 1756, Mgr de Charleval fait établir à Agde une manufacture d'étoffes de soie. Grignan et Bezons sont les bienfaiteurs de Carcassonne, grâce au crédit dont ils jouissent aux Etats du Languedoc. La municipalité donne à un boulevard le nom d'*allée de Bezons*, par reconnaissance pour son évêque.

Les prélats les plus apostoliques veillent aux intérêts temporels de leur peuple. M. Emery nous montre Lefranc de Pompignan, alors évêque du Puy, très attentif à encourager l'industrie. « L'occupation de la plupart des femmes de son diocèse à fabriquer de la dentelle, dans le loisir des travaux champêtres, est principalement, dit-il, l'ouvrage de son zèle et de ses soins. »

M. de Fumel, évêque de Lodève durant les quarante années qui précèdent la Révolution, use de son crédit aux Etats de la province pour rendre d'immenses services à son diocèse. La ville, avec ses murs ornés

1. Daux, *op. cit.*

2. Le pont sur l'Agoût fut voté à sa requête par les Etats du Languedoc. Projeté en 1768, ce pont ne fut adjugé qu'en 1773 à Jean Chauvet, pour le prix de 340 000 livres. Mgr de Fontanges avait poussé vigoureusement à la canalisation de la rigole. Rossignol, *Assemblées du diocèse de Lavaur*, p. 46-51.

de tourelles et de créneaux, dominés par la cathédrale, véritable forteresse, et par le château de Montbrun dont la tour portant l'oriflamme semblait menacer le ciel, ressemblait encore à une cité du moyen âge. Le prélat, comprenant les nécessités des temps nouveaux, ouvre Lodève au commerce et aux arts. Sur l'emplacement des vieux murs il trace de larges artères qui ont formé les boulevards ; à travers le cloître à demi ruiné de l'abbaye de Saint-Sauveur, il fait percer la belle avenue qui descend de la cathédrale à l'hôpital actuel. Enfin, il fait passer de belles routes là où auparavant les transactions s'opéraient péniblement à dos de mulet [1].

C'était un bonheur pour les villes d'être le siège d'un évêché. Alais n'est pas moins redevable que Lodève à ses évêques du XVIIIe siècle, les d'Avejan, les Beauteville, les Balore, les Bausset. Bausset obtient du roi une belle école pour la marine, recherche avec les principaux habitants du pays les moyens de porter l'aisance et la civilisation dans les montagnes, use enfin de toute son influence aux Etats pour accroître la prospérité de son diocèse. Son prédécesseur, M. de Balore, avait achevé la cathédrale, élevé des fontaines publiques, construit le *quai des États*, protégé la ville contre le Gardon et favorisé d'autres améliorations urbaines. Déjà, M. de Beauteville avait tant fait pour ce pays qu'il reçut de la municipalité cet éloge funèbre : « C'est aux soins de M. de Beauteville, dit le premier magistrat de la cité, que vous devez ces belles routes ouvertes depuis vingt années qui, joignant aux pays circonvoisins un pays que la nature semblait en avoir absolument séparé, nous ont fait cesser d'être, pour ainsi dire, étrangers au reste de la province, qui ont assuré et faci-

1. Notamment les routes de Lodève à Soubès et à Grammont et les ponts qu'il fallut élever pour ces communications. Il fit élargir le pont de la Lergue et construire ceux du Gouffre de Celles, de Fornis et autres. Le corps latéral du palais épiscopal qu'il fit élever sert aujourd'hui au clergé de la cathédrale, de salle d'audience à la justice de paix et de bureau de la vérification des poids et mesures, etc. Voy. Fisquet et Elisée Lazaire, *Eloge de Mgr de Fumel*, 1890.

lité l'exportation des fruits de nos labeurs et de notre industrie, et l'importation des denrées de première nécessité que nos terres ingrates nous refusent, et qui enfin nous ont fait voir les voitures rouler dans les lieux où le cavalier le plus hardi ne passait autrefois qu'en tremblant [1]. »

Qui n'eût béni une activité et une autorité s'exerçant par de tels bienfaits. Dans ces diocèses du Languedoc, bien que l'usage, l'organisation financière du pays, consacrent presque partout la prépondérance de l'évêque, il est cependant des contrées où le prélat doit s'appuyer pour agir moins sur sa situation légale que sur son ascendant moral. Tandis que à Mende [2], l'évêque est en quelque sorte tout puissant, nous voyons, à Viviers, Mgr de Villeneuve s'imposer par la force de volonté, par la supériorité de ses lumières, plus que par ses droits constitutionnels. Un historien local nous le montre « connaissant parfaitement bien ses intérêts et les soutenant avec énergie, dominant sur tous les ordres séculiers de son diocèse. Il avait très peu d'autorité temporelle, mais en somme il en avait plus que s'il en avait été revêtu. *Il commanda toujours dans les Etats du Vivarais* [3]. »

A l'est et à l'ouest du Languedoc, d'autres pays d'Etats occupent l'activité et exercent les talents de l'épiscopat. En Provence, Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, préside depuis près de vingt ans, assisté de deux évêques, *l'assemblée générale* des six cent quatre-vingts *communautés* de la province, qui se réunissent dans la petite ville de Lambesc. Sa supériorité, sa souplesse insinuante et caressante, font accepter sa direc-

1. *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, 1860, in 8°, p. 50 et suiv. *Notice* sur le cardinal de Bausset par l'abbé de Montesquiou.

2. Voir en Gustave Burdin, *Documents historiques sur la province du Gévaudan*, 1846, 2 vol. in 8°, les procès-verbaux des Etats du Gévaudan, tenus tantôt à Mende, tantôt à Marvejols. On y voit que souvent l'évêque se contente de les faire présider par son grand vicaire. En 1770, le président est « Messire Charles Lafont de Savine, chanoine théologal de la Cathédrale de Mende et vicaire général. » C'est le futur évêque de Viviers. Il était le neveu de Mgr de Castellane, évêque de Mende.

3. *Histoire* manuscrite des évêques de Viviers par Soulavie.

tion par cette *nation provençale* si vive, si irritable, si défiante de l'autorité. Il parvient à inspirer confiance et à exciter entre les communautés une émulation salutaire pour le bien public, à imprimer enfin une impulsion vigoureuse à l'administration jusqu'alors un peu languissante de cette province. Une grande œuvre, le canal Boisgelin et les superbes routes qui sillonnent aujourd'hui la Provence, furent le résultat de cette direction. Il fonda une société d'agriculture, s'occupa des reboisements, créa un corps spécial d'ingénieurs des ponts et chaussées pour la Provence. L'archevêque dirigea les séances orageuses des Etats réunis à Aix, le 31 décembre 1787, d'après les formes anciennes, et auxquels assistèrent les évêques de la province. L'habileté, les talents déployés, en Provence, par M. de Boisgelin, avaient porté au loin sa réputation. On associait son nom à celui de Dillon, bien que le président des États du Languedoc opérât avec plus d'éclat et sur un plus grand théâtre. En 1778, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, recevant Boisgelin à l'académie française, lui parlait en ces termes de son rôle en Provence : « Le public et l'académie, Monsieur, rendent justice à vos talents et à vos connaissances dans les matières d'administration. Élevé sur un des plus beaux sièges de France, et placé à la tête des États d'une grande province, vous avez prouvé par votre conduite, que vous possédez l'art de manier les esprits et de concilier heureusement les intérêts des peuples avec ceux des souverains. » C'est que « la douce persuasion, dit François de Neufchâteau, avait mis son miel sur ses lèvres.....Un homme de plus change tout. Il y parut à l'arrivée de l'archevêque d'Aix..... Par son impulsion la Provence semble renaître. Dans un pays où l'on peut dire qu'on n'aimait pas l'autorité, le caractère personnel de M. l'archevêque d'Aix fit un miracle continu[1]. »

1. Discours de François de Neufchâteau à l'académie, le 30 avril 1804.

Pendant que le métropolitain d'Aix exerce ainsi son influence sur toute la Provence, chaque évêque de la province travaille au bien de son diocèse. A Fréjus, le dernier évêque sous l'ancien régime, M. de Bausset de Roquefort, parvient à éteindre un foyer d'infection qui décimait la population, en faisant dessécher les marais formés par l'abandon du port que les Romains y avaient construit[1]. Pendant ce temps, l'évêque de Sisteron, Suffren de Saint-Tropez[2], était attelé à une entreprise autrement importante et difficile. Il s'agit de creuser un canal d'irrigation qui change une plaine stérile en une campagne couverte de prairies et de jardins. Les eaux, qui ont trop souvent porté la dévastation, vont répandre l'abondance. Armé d'une volonté de fer, usant de son autorité et de son crédit, dédaignant les clameurs, les injures d'une population aveugle, l'évêque de Sisteron surmonte tous les obstacles. « Les pères me maudissent, dit-il, les enfants me béniront. » De fait, aujourd'hui encore Sisteron bénit son bienfaiteur. En 1824, la ville a élevé un obélisque chargé d'inscriptions en l'honneur de Saint-Tropez, et de ses collaborateurs dans la construction du canal. Son portrait est placé en évidence à la mairie, et le nom de Saint-Tropez donné au canal est une preuve de la persévérante gratitude des habitants. L'évêque de Sisteron méditait d'autres grands travaux, et il ne tint pas à lui que la belle route reliant aujourd'hui Manosque, Forcalquier et Sisteron, ne fût exécutée sous son pontificat ; aussi a-t-on dit de ce prélat qu'il fut le Turgot de son diocèse.

Si nous nous transportons à l'ouest du Languedoc, toujours dans le midi de la France, nous voyons encore les évêques à la tête des Etats de Foix, de Bigorre et de Béarn. Le dernier évêque de Pamiers avant la

Il y caractérise l'administration de Boisgelin en Provence, d'après les renseignements fournis par Portalis.

1. Aubenas, *Histoire de Fréjus*, 1881, in-8°, p. 332. — Journal *l'Ami de la religion*, 1814, p. 254-255.

2. Evêque de Sisteron de 1764 à 1789, évêque de Nevers en 1789.

Révolution, Agoult de Bonneval, venait d'arriver dans son diocèse, l'esprit plein de projets d'amélioration et de plans de travaux publics, avec une connaissance approfondie de toutes les théories des économistes. Il put donner libre cours à ses idées comme président-né des Etats de Foix. Ses discours sur les routes à tracer dans les Pyrénées, sur les prairies artificielles, sur la création des manufactures, des filatures, remplissent les procès-verbaux de la session de janvier 1788. Toutes ses propositions furent votées avec enthousiasme[1].

Les Etats de Bigorre étaient présidés par l'évêque de Tarbes, ceux de Béarn par l'évêque de Lescar et, à son défaut, par l'évêque d'Oloron[2]. L'évêque de Lescar, président perpétuel et premier baron des Etats de Béarn, était, avant la Révolution, M. de Noé. Les Etats de Béarn avaient cette particularité unique en France d'être, comme en Angleterre, composés de deux chambres, l'une appe-

1. Il inaugura la première séance des *Etats de Foix*, qu'il présida le 21 janvier 1788, en sa qualité de président-né, par un discours où il exposait les améliorations à introduire dans la contrée. C'était d'abord, comme complément des routes nombreuses dont les Etats provinciaux l'avaient sillonnée depuis un demi-siècle, l'ouverture d'un chemin vers l'Espagne par l'Hospitalet, qui ferait du pays de Foix le point de jonction des deux royaumes ; puis l'extension des prairies artificielles, si utiles dans un pays où le commerce des bestiaux est une des principales ressources, et surtout la création de manufactures, de filatures. Elles devaient occuper les habitants des montagnes, auxquels il ne restait guère d'autre moyen d'existence que la dévastation des forêts en train de disparaître chaque jour, et qui allaient être bientôt privés, par l'établissement même des routes de montagne, de leur principale industrie, le transport des marchandises à dos de mulet. Le lendemain, l'évêque lut un mémoire sur l'établissement des routes dans la province et la comptabilité des travaux. Ces projets étaient admirablement conçus. Ils proposaient un nouveau mode d'empierrement, préconisé par M. Trudaine, supérieur à celui qu'on emploie aujourd'hui même. Un lit de trois pouces de pierre vive cassée au marteau, sans sable ni gravier, devait reposer sur une couche de neuf pouces de grosses pierres posées de champ, sans vides. Les conclusions de ce remarquable rapport furent adoptées à l'unanimité dans la séance du 24 janvier. — Cf. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 418-419.

2. Le Labourd, qui correspond aujourd'hui à l'arrondissement de Bayonne, la Navarre et la Soule, qui se partagent l'arrondissement de Mauléon, avaient aussi leurs Etats particuliers. Les archives de Pau conservent en huit volumes in-folio les délibérations des Etats de Navarre de 1606 à 1789. — M. de Cugnac, évêque de Lectoure, présida l'assemblée de l'élection de Lomagne, qui se tint dans son palais épiscopal, du 25 août au 15 novembre 1787, et du 20 octobre au 2 novembre 1788. L'évêque de Dax présidait les Etats de Basse-Navarre quand ils se tenaient dans son diocèse.

lée le grand corps, formée de la noblesse et du clergé, l'autre du tiers état. M. de Noé, dans un discours admiré, fit connaître cette constitution à Louis XVI, lors de son avènement au trône. Il fit mieux : durant près de trente ans, il dirigea les délibérations et veilla aux intérêts du Béarn avec une sagesse et un dévouement qui assurent à sa mémoire un impérissable souvenir [1].

Ne quittons pas cette partie de la France sans rappeler encore quelques bienfaits administratifs des évêques. Bayonne doit à M. de la Ferronays l'avenue de Mousserole, où il fit planter les beaux arbres qu'on y voit encore ; Bazas doit à Edme Mongin le pont de Saint-Martin, Lombez à Guillaume de Maupeou le pont qui joint les deux rives de la Save et la belle avenue qui conduit à Samatan [2].

Si du midi nous remontons vers l'ouest, la Bretagne nous présente ses États où figurent, dans l'ordre du clergé, les neuf évêques de la province. Bien qu'ils soient formés de trois chambres et qu'on y vote par ordre, l'évêque de Rennes, président, a plus d'une fois l'occasion d'exercer sa diplomatie et son influence pacificatrice dans ces réunions tumultueuses, où le droit de vote accordé aux treize cents nobles de la province fit souvent comparer leur assemblée aux diètes de la Pologne. L'avant-dernier évêque de Rennes, M. des Nos se fatigua de cette présidence et échangea son siège

1. « Il fallait voir M. de Noé à la tête de ce conseil vraiment national, tantôt calmant par sa modération les cœurs aigris, tantôt ramenant par sa sagesse les esprits égarés, constant ami de l'ordre et de la justice, intrépide défenseur des droits de tous, toujours le premier chargé d'aller dénoncer au trône les abus du pouvoir, soutenant les réclamations du peuple avec une éloquence égale à son courage, triomphant presque toujours et venant d'un front modeste recueillir les bénédictions de ses concitoyens... Dans cette contrée privilégiée, jamais l'aspect hideux de la misère ne contristait les regards ; partout régnait l'aisance, partout souriait la joie.... Telle était la prospérité dont le peuple jouissait dans ces climats aimés des cieux, que le vertueux évêque de Lescar se plaignait de ce que la bienfaisance n'y trouvait pas assez à faire. » Cf. Œuvres de Mgr de Noé, publiées par Augis, préface, XV, XVI. — Le conventionnel Barrère de Vieuzac a fait, dans ses Mémoires, un grand éloge de la constitution des États du Béarn.

2. Monlezun, op. cit.

contre celui de Verdun. Son successeur, Bareau de Girac, fut plus persévérant et dirigea les Etats pendant les vingt années qui précédèrent la Révolution. Il ne dut pas, malgré sa souplesse, contenter tout le monde, car il ne fut pas épargné par les pamphlets [1]. Les abbayes dont on l'avait gratifié lui permettaient largement de représenter.

Au nord, le clergé prenait part aux Etats de Flandre qui se tenaient à Lille, à ceux d'Artois et à ceux du Cambrésis. Ces derniers se réunissaient sous la présidence de l'archevêque de Cambrai. Aux Etats d'Artois entraient l'évêque de Saint-Omer et l'évêque d'Arras, président. Celui ci fut, pendant les vingt années qui précédèrent la Révolution, le brillant M. de Conzié. Sous son administration, l'Artois passa pour l'une des plus heureuses et des mieux administrées des provinces du royaume [2]. « Les impôts y étaient assis avec intelligence, levés avec douceur, également répartis. » Tel était le bien-être de cette province que beaucoup de bailliages demandaient, à la veille de la Révolution, des Etats comme en Artois [3]. Nommons enfin les Etats de Bourgogne présidés par l'évêque d'Autun, et auxquels assistaient les évêques de Dijon, de Châlons, de Mâcon et d'Auxerre [4]. L'évêque d'Autun fut, jusqu'en 1788, M. de Marbeuf, également chargé de la feuille des bénéfices. Marbeuf, comme élu du clergé de la province de Bourgogne, prit une grande part à l'administration des Etats. Il fit réparer les routes qui traversaient le diocèse d'Auxerre, en ouvrit de nouvelles, vivifiant ainsi des contrées depuis longtemps négligées et où le commerce languissait faute de débouchés.

1. Cf. *Mémoires* de Bachaumont, 24 et 25 novembre, 7 décembre 1784.
2. Deramecourt, op. cit. p. 9.
3. Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*.
4. Les anciens comtés de Mâcon et de Charolles avaient, en outre, des Etats secondaires chargés de répartir les impôts votés en assemblée générale. Les Etats du Mâconnais étaient présidés par l'évêque. Les trois pays de Bresse, de Bugey et de Gex, avaient des Etats particuliers. Citons encore ailleurs les Etats du comtat Venaissin présidés par l'évêque de Carpentras.

CHAPITRE DIXIÈME

Les évêques aux assemblées provinciales

Etablissement des assemblées provinciales. — Evêques présidents. — La majorité des évêques passe dans ces assemblées. — Ils en défendent fièrement les droits contre les intendants. — Grand rôle de Cicé. — Fureur d'administrer. — Le rouet de Massillon. — Les brillants abbés appelés à ces réunions. — Sieyès, Talleyrand, Montesquiou, l'abbé Louis, futur ministre de la Restauration, l'abbé de Clairvaux. — Curés seuls exclus. — Une grande école d'administration pour le clergé. — Il arrivera à la Constituante rompu aux affaires. — Compétence de Talleyrand et de Maury. — Mgr de Barral, évêque de Castres, type de ces prélats administrateurs.

Nous venons de parler des pays d'États, des provinces qui, jouissant depuis un temps immémorial d'assemblées périodiques, ouvraient au haut clergé les portes toutes grandes de l'administration civile. Les assemblées provinciales, organisées, sous l'inspiration de Necker, dans le Berry et la Haute-Guyenne par les édits de 1778 et 1779, plus tard, après l'assemblée des notables, par l'édit de 1787 dans presque tous les pays d'élection [1], appelèrent de tous côtés les évêques à la discussion des affaires et des intérêts publics.

Il faut dire qu'ils remplirent cette mission avec un élan et une compétence extraordinaires. Il y a plaisir, quand on parcourt aujourd'hui les procès-verbaux de ces réunions, à voir un prélat, un abbé, faire des rapports [2] sur des questions d'agriculture, d'industrie,

1. Léonce de Lavergne, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, 1863, in-8°. « La différence entre les pays d'Etats et les pays d'élection, disait au XVIe siècle, Guy Coquille, c'est que les uns ont conservé leur droit et que les autres l'ont laissé perdre. » Les pays d'états dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, avaient conservé le droit de se réunir, de voter l'impôt droit que les pays d'élection n'avaient pas su garder. Les pays d'états ayant déjà des assemblées, les assemblées provinciales furent établies dans les pays d'élection.

2. Dans l'assemblée provinciale du Berry, le bureau du règlement eut pour rapporteur l'abbé de Séguiran, futur évêque de Nevers ;

de commerce, de finances, discuter les projets, les objections, avec une abondance de considérations et d'arguments qui supposent une longue étude de ces matières. Les édits de 1778 et 1779 réservaient au clergé la présidence [1]. L'édit de de 1787 portait que le président pourrait être choisi par le roi dans le clergé ou dans la noblesse. En fait, lorsque ces réunions eurent lieu dans une ville épiscopale, elles furent généralement présidées par l'évêque. Aussi une grande partie de l'épiscopat parut dans ces assemblées [2]. Le clergé usa de son crédit pour défendre, pour faire fonctionner ces institutions ; il sut parler le langage de la liberté. Ces assemblées provinciales, en particulier les premières établies en Berry et dans la Haute-Guyenne, se heurtaient au mauvais vouloir des intendants qui étaient

l'abbé de Véri fit le rapport sur les impôts, l'abbé de Vélard sur la situation de l'agriculture et de l'industrie. Dans la Haute-Guyenne, l'abbé de Saint-Géry fit un rapport sur le commerce des vins, l'évêque de Cahors sur les impositions, l'évêque de Vabres sur les chemins. A l'assemblée de la généralité de Metz, le rapport sur l'exportation des grains fut présenté par l'évêque de Toul, le rapport sur les travaux publics par l'évêque de Verdun.

1. « La formation des assemblées provinciales, dit Talleyrand (*Mémoires*, I, 30-31) pouvait appeler l'attention sur les personnes choisies pour les présider. M. Necker, qui craignait toujours qu'on lui reprochât d'être calviniste, crut se mettre à l'abri de ce reproche en approchant de son administration les évêques qui avaient quelque talent, et c'est ainsi que l'on vit, en peu d'années, toutes les administrations provinciales avoir à leur tête l'évêque le plus distingué de la province. »

2. L'assemblée du Berry fut présidée par Phélypeaux de la Vrillière, archevêque de Bourges. A l'assemblée de la Haute-Guyenne, nous trouvons l'évêque de Rodez, président, les évêques de Cahors et de Vabres ; aux généralités de Châlons, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, président, les évêques de Troyes et de Châlons ; d'Amiens, l'évêque d'Amiens ; d'Orléans, les évêques de Chartres et d'Orléans ; de Tours, l'archevêque de Tours, M. de Conzié, président, les évêques du Mans et d'Angers ; de Poitiers, l'évêque de Poitiers, président et l'évêque de Luçon ; de Riom, les évêques de Saint-Flour et Clermont ; de Moulins, l'évêque de Nevers, président pour l'assemblée du Nivernais ; de Lyon, l'archevêque de Lyon, président ; de Rouen, l'archevêque de Rouen, président, l'évêque d'Evreux ; d'Alençon, l'évêque de Lisieux, président ; de Caen, les évêques de Coutances et d'Avranches ; de Nancy, l'évêque de Nancy, président, l'évêque de Saint-Dié ; de Metz, l'évêque de Metz, président, les évêques de Verdun et de Toul ; de Perpignan, l'évêque de Perpignan ; d'Auch, l'archevêque d'Auch, président, les évêques de Lescar (comme abbé de Simorre), de Lectoure, de Comminges, de Couserans ; de Limoges, les évêques de Limoges, d'Angoulême et de Tulle ; de Besançon, l'archevêque de Besançon, président ; de Grenoble, l'archevêque de Vienne, président, l'archevêque d'Embrun, les évêques de Valence et de Grenoble.

gênés par ce contrôle, à peu près comme nos préfets par les conseils généraux. Tantôt on s'avise de ne plus les convoquer, et il faut alors que l'archevêque de Bourges intervienne énergiquement auprès du roi pour faire reprendre les sessions. Tantôt on veut leur défendre de publier les comptes-rendus des séances. Alors le président se fâche et nous aimons à relire la fière remontrance que Seignelay de Colbert, évêque de Rodez et successeur de Cicé à la présidence de l'assemblée de Haute-Guyenne, adressa au ministre contre l'intendant, Meulan d'Ablois, qui s'opposait à l'impression des procès-verbaux, sous prétexte qu'il était dangereux d'y donner des renseignements sur le mauvais état des récoltes. « M. l'intendant, répond Seignelay de Colbert, semble nous accuser de répandre l'inquiétude relativement à la disette. Le syndic a dit, en effet, que l'année était très mauvaise ; mais quel est l'homme qui n'en était pas convaincu d'avance ? M. l'intendant croit-il que notre subsistance dépende de lui, et des mesures qu'il va prendre pour nous procurer des blés ? Nous n'avons aucune confiance dans cette ressource et nous en cherchons de plus assurées, en faisant connaître d'avance,et aux particuliers et aux communautés,la possibilité et même la probabilité du danger. Ce n'est pas du gouvernement que nous devons recevoir notre instruction. Les principes généraux nous viennent de l'éducation et, quant aux connaissances locales, le gouvernement a besoin de nous pour les acquérir. Du temps du ministère de M. Laverdy, il y eut une défense de rien écrire et de rien publier sur les objets d'administration. Cette loi tomba bientôt comme un règlement injuste et nuisible. *Les hommes qui gouvernent sont-ils donc des dieux* ? N'ont-ils aucun besoin de connaissance et d'instruction sur les objets éloignés d'eux ? Peuvent-ils connaître les besoins des peuples, s'ils interdisent à ceux qui les représentent les moyens de s'en instruire et de les dépeindre ? L'impression de nos procès-verbaux

est utile ; elle excite le zèle pour le bien public, elle a donné aux habitants de la province une énergie qu'ils n'avaient pas auparavant. Cette impression ne peut compromettre en rien le gouvernement, car nos délibérations ne sont pas son ouvrage, mais le nôtre. » Voilà un noble langage ; il obtint gain de cause, et l'assemblée de Haute-Guyenne publia ses procès-verbaux, qui forment cinq volumes in-4°.

Seignelay de Colbert avait eu comme prédécesseur, à la présidence de l'assemblée de Haute-Guyenne et sur le siège de Rodez, Champion de Cicé, appelé depuis à l'archevêché de Bordeaux. Cicé, ami de Turgot, versé dans les travaux et les théories des économistes, aimant les honneurs, le pouvoir, les affaires, voulait marcher, dans ses fonctions nouvelles, sur les traces d'un Boisgelin à la tête des communautés de Provence, d'un Dillon à la tête des Etats du Languedoc. Il y réussit. Par ses vastes connaissances en fait d'administration, par son esprit d'initiative et sa volonté impérieuse, il donna aux travaux de l'assemblée une impulsion décisive et triompha de tous les obstacles. Comme l'intendant et la cour des Aides cherchaient à contrarier sa marche, il passa l'année 1780 à Paris, faisant trancher, avec l'aide de Necker, toutes les difficultés selon ses désirs. Dans sa correspondance avec les procureurs, syndics, conservée à Rodez, il n'est question que de routes, postes, octrois, haras, navigation des rivières, commerce, jauge des vins, impôts. Rien ne lui échappe ; il n'est jusqu'à une manufacture de cuir façon d'Angleterre, qu'il s'agissait d'établir à Montauban, qui n'attire son attention. Une des plus intéressantes créations de Cicé, à Rodez, fut un conseil d'hommes graves, estimés et versés dans les lois. Il les présidait lui-même et y convoquait les contestants. Par là, une foule de procès furent pacifiés avant de naître. Quand la nomination de Cicé à l'archevêché de Bordeaux l'enleva à la présidence de l'assemblée provinciale, le

rapporteur, organe des regrets universels, vanta en lui « ce chef habile qui, par la grandeur de ses vues et la profondeur de son jugement, exerçait l'empire le plus absolu. Il nous guide encore, son esprit nous reste, il est tout entier dans les premiers monuments de nos assemblées[1]. »

On devine le retentissement que de tels éloges, un tel rôle, devaient avoir dans la partie du clergé attentive au mouvement économique de son temps. Nous le voyons donner tête baissée dans le mouvement. Curieuse époque que cette seconde moitié du XVIIIe siècle, où, par exemple, Turgot, durant son intendance de Limoges, rencontra sur le siège de cette ville son ancien condisciple, Mgr du Plessis d'Argentré, qui se montra toujours prêt à seconder tous ses projets, non seulement avec le cœur d'un ami, mais encore avec la compétence d'un véritable économiste.

La faveur que les écrits, les théories, les travaux des économistes, trouvent dans l'opinion publique, pousse chacun à profiter avec ardeur de l'occasion qui lui est offerte de gérer une part quelconque des intérêts publics. « La fureur d'administrer avait saisi tous les esprits [2]. » Les théoriciens ont posé les principes ; il fallait dans chaque province, dans chaque ville, un homme assez éclairé pour les comprendre, assez puissant pour les faire

1. Léonce de Lavergne, p. 84-87. Chacun des quatre évêques (Cahors, Montauban, Rodez, Vabres,) dont le siège faisait partie de la généralité de Montauban, veillait aux intérêts de son diocèse. Ainsi M. de Nicolaï, évêque de Cahors, intéresse l'administration provinciale à la navigation du Lot, aux routes à construire, aux ponts à rétablir, à la manufacture d'étoffes de Cahors etc. Voy. *Histoire du Quercy*, par Cathala-Coture, 1785, t. III, p. 169 et suiv. — Cicé et son successeur sur le siège de Rodez, Seignelay Colbert, fondent des conférences d'agriculture, une chaire de mathématiques, une école d'ingénieurs, des cours d'accouchement ; ils améliorent les routes déjà ouvertes, en percent de nouvelles, diminuent les contributions et les répartissent plus également. C'est à cette administration que Villefranche doit son quai et sa promenade, Millau son esplanade et son lavoir. A Vabres, l'évêque Jean de Castries concourt à la construction du pont, et fait offrir à Saint-Affrique de contribuer pour la moitié aux frais du pont qu'il était aussi question d'y élever, si la ville prenait à sa charge l'autre moitié. Cf. Servière, *Histoire de l'église de Rouergue*, p. 539, 543.

2. D'Allonville, I, p. 229.

triompher. Les évêques se donnèrent ce rôle, sentant bien que leur situation, leur crédit, ne leur permettaient pas de borner leur activité à une mission purement spirituelle.

Nous les avons vus à la tête des assemblées provinciales et des pays d'Etats. Ils rentrent dans leur diocèse et dans leur ville épiscopale, le cerveau rempli de projets de toute sorte qu'ils ne tardent pas, avec une énergie persévérante, à faire passer dans les faits. Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, obtient de Charles III, roi d'Espagne, et disperse dans les campagnes les premiers mérinos qui aient amélioré la race des moutons champenois. Quand Grimaldi, évêque du Mans, arrive de Paris, il ne rêve qu'agriculture et économie politique ; il fait planter son parc d'Yvré de mûriers et d'arbres étrangers au pays ; les religieuses des Maillets imitent son exemple. Forbonnais fit plusieurs rapports à la société d'agriculture sur ces essais qui finirent par échouer. L'évêque-duc de Laon, M. de Sabran, accepte avec enthousiasme de faire partie du bureau d'agriculture, « bien que ne se flattant pas d'apporter de grandes lumières. » Il obtient, en 1783, du colonel duc de Polignac la construction, dans sa ville, d'une caserne de cavalerie aux frais de l'Etat. Comme Laon est d'un abord difficile, M. de Sabran ouvre une souscription, s'inscrit lui-même pour une forte somme, obtient un secours du roi et facilite l'accès de la cité [1].

En Auvergne, les prélats n'ont pas attendu les assemblées provinciales pour s'occuper d'administration. De 1742 à 1776, le plus grand évêque de Saint-Flour au XVIIIe siècle, Paul de Ribeyre comble son diocèse de ses bienfaits. A sa mort, le corps municipal de la ville fait placer les armes du prélat sur la porte d'entrée qu'il avait fait ouvrir. Le nom de Massillon réveille un charmant souvenir. Il aimait à se retirer à Beauregard,

1. Baron de Calonne, *La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France*, p. 44-45. — L. Devisme, *Histoire de la ville de Laon*, 1822, t. II, p. 152—154.

maison de campagne des évêques située à quatre lieues de Clermont. Il suggéra aux habitants de Beauregard de chercher quelques ressources dans le filage du coton. Il fournit lui-même chaque famille d'un rouet et de quelques livres de matière première. Les femmes consacraient à ce travail leurs longues soirées d'hiver. On conserva longtemps à Beauregard, comme une relique, le rouet de Massillon, même quand cet instrument primitif fut abandonné pour des procédés plus perfectionnés [1].

Ce ne sont pas seulement les évêques, les présidents d'assemblées ou d'Etats, qui se plongent ainsi dans l'administration civile. Les futurs évêques, les abbés, les doyens de cathédrale, accourent aussi à ces réunions et prennent part à toutes les discussions. Dans les pays d'Etats, la chambre du clergé comprenait ordinairement, outre les évêques, un certain nombre de prêtres séculiers et réguliers, que leur situation, l'importance de leurs bénéfices y faisaient convoquer [2]. Les organisateurs des assemblées provinciales donnèrent également place à cette catégorie du clergé. De 1778 à 1788, nous voyons passer dans ces assises des hommes qu'attendait une grande renommée. A l'assemblée provinciale de l'Orléanais, nous rencontrons Sieyès [3], chanoine et vicaire général de Chartres, l'abbé Louis,

1. Abbé Blampignon, *Episcopat de Massillon*, 1884, in-12, p. 50-56. — Abbé Chaumeil, *Essai sur l'histoire religieuse du diocèse de Saint-Flour*, 1856, p. 21. A Gap, Mgr de Pérouse avait réglé l'arrosage des prairies.

2. Les Etats du Languedoc ne comprenaient que des évêques ; mais des abbés, des doyens entraient dans les petits Etats ou assemblées de chaque diocèse. En Bretagne, la chambre du clergé comprenait, outre les neuf évêques, des députés des neuf chapitres et des quarante-deux abbés de la province. En Bourgogne, la chambre du clergé comptait, outre les évêques, dix-neuf abbés de la province, parmi lesquels l'abbé de Cîteaux, vingt-trois doyens de chapitre et soixante-douze prieurs, en tout cent dix-neuf membres. Dix-huit abbés et dix-huit députés des chapitres entraient dans les Etats d'Artois ; cinq abbés, dans ceux de Foix, trois abbés et un doyen de chapitre dans ceux du Nebouzan, etc.

3. C'est pendant l'assemblée provinciale de l'Orléanais que, d'après *l'histoire de la Révolution* de Bertrand de Molleville, le premier ministre Brienne aurait fait accepter, pour le faire taire, une abbaye de 12 000 livres de rente à Sieyès, qui s'était tout d'abord montré disposé à faire de l'opposition.

chanoine du Mans, conseiller-clerc au parlement de Paris, et qui devait se rendre illustre comme ministre des finances de la Restauration. A l'assemblée de la généralité de Châlons siègent, avec les abbés de Clairvaux et de Morimond, l'abbé de Périgord, Talleyrand, et l'abbé de Montesquiou, futur député à la Constituante, futur ministre de la Restauration et l'un des principaux auteurs de la Charte de 1814. La première assemblée du Berry, sans nous présenter des noms aussi retentissants, compte cependant des hommes qui jouèrent un rôle sur la fin de l'ancien régime : l'abbé de Véri, ami de Turgot et qui suggéra à Maurepas l'idée de l'appeler au ministère ; trois abbés qui furent promus dans l'année à l'épiscopat : M. de Bethisy à l'évêché d'Uzès, M. de Hercé à l'évêché de Dol, M. de Séguiran à l'évêché de Nevers. Ce dernier, qui s'était déjà distingué à l'assemblée du Berry par des rapports remarquables, apporta plus tard la lumière d'un esprit supérieur à l'assemblée des notables et à la présidence de l'assemblée de Nevers.

Voilà donc, pour le haut clergé, une grande école d'administration. Les curés seuls sont de fait exclus de ces asssemblées, sous prétexte qu'ils ne sont pas grands propriétaires [1]. Cet ostracisme nourrira dans leur cœur un mécontentement qui éclatera en plaintes amères, en 1789.

En attendant, on court aux assemblées provinciales et aux assemblées d'Etats. Comme toutes ont, dans l'in-

1. Nous n'avons pas trouvé un seul curé dans les pays d'Etats. Nous rencontrons un curé dans quelques assemblées provinciales, établies à une époque où l'opinion publique est favorable au second ordre du clergé. Ainsi, dans l'assemblée de Haute-Guyenne, figure un simple curé de campagne, M. Cocural ; dans l'assemblée de la Haute-Normandie, le curé de Gournay, etc. C'était bien peu. Les curés du diocèse de Nancy écrivent, peu avant la Révolution, au sujet d'un projet d'Etats provinciaux pour la Lorraine, qu'ils sont « quinze cents, presque autant de vicaires et autres prêtres séculiers....; qu'ils sont persuadés qu'il n'en sera pas des Etats provinciaux comme de l'assemblée provinciale, dans laquelle, sur onze ecclésiastiques, il n'ont vu qu'un seul des leurs ; encore est-il doyen d'un chapitre... Cette assemblée ne représente la province en aucune manière et pour aucun objet, n'en ayant pas reçu le pouvoir. » Abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, in 8°, t. V, p. 72.

tervalle des sessions, des commissions intermédiaires[1], où le clergé garde le plus souvent la présidence, on peut dire que celui-ci exerce une action continue sur l'administration temporelle des provinces.

Les grandes assemblées quinquennales de l'Eglise de France, où comparaissent les députés des provinces ecclésiastiques, les réunions des bureaux diocésains qui sont ensuite chargés de répartir les décimes sur tous les bénéfices, fournissent un autre et vaste champ aux goûts et aux talents administratifs des nombreux délégués qui les composent. Les deux agents généraux du clergé, véritables ministres en robe détachés auprès du pouvoir central, sont régulièrement nommés évêques après leur gestion, et font ainsi entrer tous les cinq ans dans le corps épiscopal deux prélats rompus aux grandes affaires. Ailleurs encore, la dignité de pair du royaume, la fonction de conseiller-clerc dans les parlements, font assister ceux qui en sont revêtus à de grandes délibérations.

Comment s'étonner que des hommes qui ont passé par tant d'écoles diverses, aient une compétence spéciale sur des questions aujourd'hui tout à fait étrangères au clergé. Talleyrand, par exemple, dont l'attention s'est portée de bonne heure vers les affaires publiques, prend part aux assemblées provinciales, s'occupe de projets de banque, va, dit-il, « prendre une idée des pays d'Etats », adresse des rapports « au conseil des parties », comme agent général du clergé. Quand vient l'assemblée des notables, c'est lui qui improvise, en

1. Non seulement les Etats du Languedoc avaient leur commission intermédiaire, mais chaque diocèse comptait, nous l'avons vu, outre ses petits Etats, qui avaient peu de séances, sa commission permanente en tête de laquelle était généralement l'évêque. Les Etats de Bourgogne, qui ne se réunissaient que tous les trois ans, étaient représentés dans l'intervalle par la *Chambre des Elus*. Chaque ordre nommait un *élu général*. Le roi envoyait un officier du bureau des finances qu'on appelait *l'élu du roi*. L'abbé La Fare avait été choisi par le clergé comme *élu* de Bourgogne. Les talents qu'il déploya dans cette mission le firent nommer évêque de Nancy. — Voir sur les commissions intermédiaires et, en particulier, sur les *élus* de Bourgogne, *les Assemblées provinciales*, par le vicomte de Luçay, in-8°, p. 123-139.

quelque sorte, pour Calonne le Mémoire sur les blés et collabore aux rapports sur les dettes du clergé, sur les corvées etc. On lui a prédit qu'il doit « un jour appartenir aux grandes affaires. » Sous la Constituante, la science acquise en vue d'un rôle politique lui permettra de parler avec compétence des assignats, de la dette publique et des questions de haute finance[1].

A la même assemblée, l'abbé Maury fera preuve de connaissances presque universelles. On le verra, tel jour, improviser à la tribune un projet d'organisation judiciaire à l'occasion d'un incident soulevé par hasard, tel autre, combattre la proposition de Dupont sur la circulation des grains, avec une notion de l'économie politique qui supposait de longues études. On a calculé qu'en deux ans, du 25 août 1789 au 30 septembre 1791, Maury prononça cent trente-cinq discours. Il lui arriva de monter treize fois à la tribune dans une seule semaine. Rien n'échappera à sa compétence : vérification des pouvoirs, juridiction prévôtale, suppression de la gabelle, organisation des municipalités, formation des départements, gouvernement des colonies, des prisons, caisse d'escompte, agiotage, constitution de l'armée, état des juifs, réforme du code pénal, système des impositions, municipalité de Paris, papier monnaie, droit de veto, les sujets les plus variés et les plus profanes font le sujet de ses harangues. Une telle fécondité ne s'explique pas simplement par une faculté prodigieuse d'assimilation et d'improvisation. Elle suppose des connaissances depuis longtemps cultivées, amassées dans une société qui, sur la fin de l'ancien régime, se porta avec une ardeur extraordinaire vers les questions administratives.

Evoquons, à la fin de cet exposé de la sollicitude temporelle et de la science administrative du clergé sur la fin de l'ancien régime, la figure d'un prélat dont la réputation n'a pas dépassé les limites de sa

1. Mémoires de Talleyrand, t. I, p. 54-58, 93, 134.

province. La grandeur de son rôle dans une cité modeste du Languedoc, nous dira assez avec quel engouement, quelle énergie, quelle initiative, quel succès, les premiers pasteurs des diocèses travaillaient alors au bonheur et au bien-être de leur peuple. Nous voulons parler de Mgr de Barral, évêque de Castres. L'étranger arrivant dans la ville, aurait trouvé, près d'une des portes, au milieu d'une route en construction, un homme de taille moyenne, l'œil pénétrant, la tête légèrement inclinée sur l'épaule gauche et couverte d'une perruque ronde, « tenant un compas d'une main, de l'autre un papier avec un crayon, mesurant, calculant, additionnant, ici posant un jalon, là faisant enfoncer un piquet, traçant des lignes au cordeau ou promenant un niveau sur les inégalités du terrain » ; cet homme, c'est l'évêque de Castres qui se fait arpenteur, géomètre, architecte [1], pour donner à la construction des routes, aux travaux de la ville, une marche sûre et une impulsion décisive. Pendant vingt ans il travaille avec une indomptable énergie à ouvrir le pays castrais à toutes les influences de la civilisation. Pour lier Castres, d'une part avec Toulouse, de l'autre avec Montpellier, pour établir des communications avec les villes voisines, il fait passer des routes à travers les forêts, les ravins, les terres mouvantes de la Montagne noire, des roches granitiques, des plateaux âpres et décharnés. Par ses conseils, sa compétence, sa persévérance, par ses importunités auprès des Etats du Languedoc, de l'intendant de la province, de la

1. A sa mort on trouva sur les étagères de son cabinet de travail : « un compas de cuivre, un demi-cercle, un autre compas, un porte-foret, un étui de mathématiques, une longue-vue, une loupe, une pierre d'agate à brunir, une pierre d'aimant, une écuelle de marbre, une pierre à broyer, un compas de diamètre armé de ses pointes en acier, un thermomètre, un miroir à grossir, un niveau à esprit de vin, un compas à ressort, un archet et poitrine à pincer, un microscope, plusieurs écritoires, boites et paquets de couleurs, douze pinceaux, une boite de couleurs à huit compartiments, molettes de marbre à broyer, boite avec de la laque fine, soixante mains de papier ministre, etc. » Anacharsis Combes, *Etude historique sur Mgr de Barral*, 1844, in-8°, p. 191-192. M. de Barral fut évêque de Castres de 1752 à 1773.

sénéchaussée, des Etats castrais, des municipalités, des couvents, il vient à bout de ses entreprises et, avant de mourir, il peut faire en voiture les visites pastorales dans son diocèse, lui qui, pour prendre possession, avait eu de la peine à arriver en litière au siège de son épiscopat. Dans l'exécution de ces travaux les ateliers de charité, mis à contribution par Turgot dans son intendance de Limoges, sont déjà en exercice dans le diocèse d'Albi, de Castres, et donnent une occupation aux pauvres en débarrassant le pays des indigents. Dans la pensée de l'évêque, les routes, en facilitant la circulation, permettront de faire à Castres un entrepôt général des grains qui réponde à tous les besoins des populations [1]. L'attention de Barral se porte sur sa ville épiscopale. Il replante ses promenades publiques, comble ses fossés d'enceinte, jette des allées spacieuses sur l'emplacement de cloaques pestilentiels, reconstruit ses portes, élargit ses rues. Il agrandit le jardin de l'évêché, y prodigue les fleurs rares, les arbustes précieux, et y réserve un enclos où les plantes potagères et les arbres fruitiers sont distribués selon les besoins. Barral voulut rendre un éminent service aux pauvres populations de son diocèse en répandant parmi elles la culture de la pomme de terre. Il en fit demander une grande quantité au Dauphiné, confia la semence aux curés et leur imposa, par mandement, le devoir de s'en faire les distributeurs gratuits à leurs paroissiens. En même temps, les propriétaires riches étaient invités à l'abandon momentané d'une certaine quantité de tenements en friche, pour aider à la subsistance du pauvre. Ces efforts furent couronnés d'un plein succès, et Barral eut la

1. « Mgr l'évêque a dit que les différentes routes qui s'élèvent presque de toutes parts concourraient admirablement à faire de la ville de Castres l'entrepôt général de grains. » *Délibération du diocèse de Castres*, 16 avril 1765. Pour assurer la circulation des grains Barral fit tous ses efforts, mais sans succès, pour faire abolir « un droit appelé du *coup*, appartenant au roi, et qui consiste au soixante-quatrième de tous les grains étrangers vendus dans la ville de Castres. »

gloire de répandre la pomme de terre dans les montagnes du pays castrais plus de dix ans avant que Parmentier [1] en ait popularisé la culture. Rien n'échappe à son activité dévorante. Son attention se porte vers l'industrie comme sur l'agriculture. Il fait tous ses efforts pour fonder à Castres une manufacture d'étoffes de coton, et il intervient auprès du contrôleur général pour faire diminuer à la frontière les droits sur les matières premières. Il n'est pas jusqu'aux casernes de la ville qui n'attirent sa sollicitude. La municipalité s'étant laissé entraîner, à ce sujet, à des dépenses qu'elle a de la peine à couvrir, l'évêque vient à son secours et, par un emprunt habilement combiné qu'il aide à rembourser, il lui fournit les moyens de se libérer [2]. La reconnaissance de son peuple avait fait donner à M. de la Cropte de Chanterac, dernier évêque d'Alet, le nom d'*évêque des routes*, de *bienfaiteur du pays :* il eût fallu multiplier les épithètes pour essayer de dire tout ce qu'avait fait M. de Barral pour le pays castrais.

1. Cette introduction de la pomme de terre dans le pays castrais se fit de 1760 à 1770. Le *Mémoire* de Parmentier sur le principe nutritif de certains végétaux remonte à 1771, et ce n'est qu'en 1774 qu'il se mit à recommander spécialement la pomme de terre.

2. La municipalité ne se montra pas très reconnaissante. Elle contesta à l'évêque, en 1765, le droit d'entrer au conseil politique de la ville.

CHAPITRE ONZIÈME

Deux camps dans l'épiscopat

Prélats divisés entre évêques *administrateurs de provinces* et évêques *administrateurs de sacrements*, ou prélats *politiques* et prélats *évangélistes*. — Les premiers attaqués violemment dans un pamphlet (*lettres secrètes*) qui eut un grand retentissement. — Ils sont accusés d'abandonner l'Evangile pour le compte rendu. — Les simples prêtres envahis par la contagion économique. — Quels évêques font partie de ce camp. — Leurs talents, leur crédit auprès du gouvernement. — Leurs diocèses sont bien dirigés. — Evêques qui font partie du second camp. — Ceux-ci ont plus de vertus ecclésiastiques et sont plus estimés. — Ecrit de Lefranc de Pompignan contre les évêques administrateurs. — Deux théories en présence : Fallait-il s'enfermer exclusivement dans l'Evangile pour sauver la foi, ou bien s'associer à tous les progrès sociaux. — Question de mesure. — Preuve qu'on pouvait allier la vertu du pontife à la science profane de l'administrateur. — C'est Boisgelin administrateur, et non Juigné, qui se montrera homme d'Etat à la Constituante.

Le lecteur trouvera peut-être que les prélats tels que Barral poussaient un peu loin l'activité et le zèle, en accumulant ainsi les fonctions d'évêque, de préfet, d'ingénieur, sans compter la direction de l'instruction primaire et secondaire. Cet engouement administratif, cette effervescence économique, que nous venons de signaler dans le corps épiscopal sur la fin de l'ancien régime, rencontrèrent plus d'une critique et plus d'un censeur. Un pamphlet mordant, incisif, amer, violent, paru sous le nom de *Lettres secrètes* [1], de 1781 à 1783, nous a laissé un étrange portrait de l'évêque administrateur. L'auteur de cet écrit, est armé d'une plume acérée, et paraît connaître à fond les intrigues qui s'agitent autour

1. *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé à M. le Marquis de....* in-12, 1781..... *Suite des lettres secrètes*, 1783.. Elles ont été attribuées aux abbés de Boismont et Maury. D'après Barbier, l'abbé de Bourmont en serait le principal auteur. Le public était fort intrigué par ces lettres. Bachaumont (Mémoires, 29 octobre 1784), prétend avoir découvert qu'elles sortaient de l'entourage de M. de Conzié, évêque d'Arras et ennemi de Marbeuf. Quatre des *lettres secrètes* furent réimprimées en 1789, sous ce titre : *Le triumvirat dévoilé à l'assemblée nationale*. Ce triumvirat était formé de Brienne, Marbeuf et Boisgelin.

de lui. On ne saurait lui reprocher un excès de bienveillance. « La maladie d'être homme d'Etat, dit-il, a gâté les meilleures têtes ; les sollicitudes épiscopales sont teintées aujourd'hui d'une couleur politique ; il semble que les sources de l'Evangile sont devenues étrangères à nos prélats.... Nous voyons s'élever au milieu de la police sainte une espèce d'être inconnu jusqu'à nos jours. » Cet être, « présent inestimable du ciel, s'appelle un évêque administrateur.... Un évêque administrateur est une sorte de métis, moitié sacré, moitié profane, qui sous la livrée sainte exerce un apostolat philosophique, dont l'objet est de purger la France de toutes les erreurs du gouvernement ; c'est un homme suscité par la bienfaisante philosophie pour manifester enfin que le bonheur public est la véritable, la seule religion d'un Etat, et que les hérésies civiles une fois proscrites et déracinées, les mœurs, les lois, les espérances religieuses, tout se met naturellement à sa place. Ainsi un évêque administrateur n'est pas l'homme de Dieu, le successeur des Ambroise et des Chrysostome, c'est un Jacquet ministériel, un ressort secondaire qui s'engraine dans le rouage politique et ne favorise que l'impulsion donnée aux plans, aux projets, aux systèmes qu'enfante le zèle ou, si vous voulez, l'empirisme civil qu'on peut appeler l'épidémie du temps. » Après cette définition peu flattée de l'évêque administrateur, l'écrivain nous montre « ces prélats, civilement illuminés, formant un petit groupe à part, remarquable par un idiome plus concis, un maintien plus confiant, une certaine importance ministérielle qui perce à travers la négligence mystérieuse qu'ils affectent.... Ils regardent en pitié cette bonhomie épiscopale qui s'obstine à croire que les meilleurs chrétiens sont aussi les citoyens les plus heureux. » Ah ! ajoute notre pamphlétaire, le rôle d'un évêque administrateur est plus facile que celui d'un Bossuet ou d'un Fénelon. On ne les voyait point, on ne voyait pas non plus les Richelieu, les Polignac, et les Fleury « prendre des lettres de marque au bureau

du contrôle général pour convoyer les deniers royaux, en diriger le versement, en déterminer l'assurance. » Quel abaissement ! « C'est se faire consul de Bas-Empire, quand on peut être empereur chrétien ; c'est se décorer, sous le bon plaisir et par la grâce de Mgr le ministre des finances, d'une sorte d'épiscopat in *partibus* qui dégrade l'autre, et n'en fait plus qu'un vain simulacre sans honneur et sans fonctions. » C'est « changer le sanctuaire en laboratoire politique, travailler en sous-ordre à des manipulations fiscales, se borner à être le réverbère de toutes les visions d'un législateur subalterne. »

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette contagion administrative menace de tout envahir. Elle s'est communiquée de proche en proche au second ordre des pasteurs, elle y tourne les têtes. « On en trouve ici de manufacturiers, marchands de laine, entrepreneurs de bâtiments, commissaires de police. Ils ne rêvent qu'administration dans les jolis boudoirs de leur maison de campagne, ils savent tout, excepté leur prône ; ils ont tous les succès, excepté ceux de leur ministère. »

Malgré cet entraînement, ajoute le pamphlétaire, il existe encore « quelques évêques du bon vieux temps qui croient à l'Evangile plus qu'aux comptes rendus. » Ils veulent bien se réduire à « être platement évêques, à se traîner obscurément dans la routine et l'habitude d'une pauvre administration diocésaine. » Ils sont peu nombreux. Comment en effet résister aux leçons de ce catéchisme ministériel qu'on distille de tous côtés dans les « cervelles échauffées » de tant de catéchumènes ? « Le moyen d'emprisonner le génie dans des sollicitudes purement pastorales, dans ce petit cercle de vigilance qui n'a pour objet que l'ordre moral, et ce sombre avenir dont il est si commode de laisser flotter les espérances et les craintes au gré des évènements. » Aussi « quelle maladresse, quelle gaucherie, dans ces pontifes du vieux temps, de vivre, de penser à l'antique et de ne vouloir être utiles qu'au nom de Dieu ! »

Ces pages spirituellement amères marquent bien qu'il y avait deux camps dans les rangs de l'épiscopat. Elles signalent la « distinction établie entre les évêques *évangélistes* et les évêques *administrateurs* [1]. » Nous connaissons leurs noms respectifs, leurs tendances ; il nous est possible, grâce aux documents contemporains, de suivre la marche et la politique des deux partis.

En tête des prélats administrateurs étaient Dillon, archevêque de Narbonne, Loménie, archevêque de Toulouse, Boisgelin, archevêque d'Aix, Cicé, archevêque de Bordeaux. Ils étaient suivis de quelques autres, tels que Seignelay-Colbert, évêque de Rodez. « Du côté des vues et des talents, ils l'emportaient beaucoup sur leurs adversaires. Quelques reproches qu'on se soit permis de leur adresser sous d'autres rapports, cependant comme l'esprit est bon à tout, on ne peut leur refuser la justice de reconnaître que leurs diocèses étaient au nombre des mieux ordonnés parmi ceux de la France. » Ils jouissaient de « plus de considération comme lumières et de plus de crédit à la cour [2]. » L'avènement au ministère de Turgot, ancien condisciple de Brienne et de Boisgelin en Sorbonne, donna à ce parti plus d'initiative, de consistance et d'autorité, dès les débuts du règne de Louis XVI.

L'autre camp, plus nombreux, parce qu'il n'y avait pour en faire partie qu'à suivre la tradition et à se tenir tranquille, comprenait, en face *des évêques administrateurs de provinces*, ceux que les contempteurs du passé appelaient avec une pointe d'ironie les *évêques administrateurs*

1. Une autre brochure, qui paraît être du mois de novembre 1788 (*Saint-Jean-bouche-d'or*, 90 pages, in-8°), dit aussi : « On distingue aujourd'hui deux classes d'évêques : les *evêques administrateurs* et les *pontifes spirituels*. Les premiers sont tous des Suger, des Richelieu, des Mazarin. On ne parle pas des autres. Il y a donc deux sortes de prélats : les politiques et les chrétiens. La religion n'est guère du ressort des premiers. Des soins plus importants les absorbent. Tout le monde peut faire des prêtres et des mandements ; mais la félicité publique qui est, comme on sait, le but de toutes les religions, exige du génie. Ce sera pis dans la suite. Les administrations provinciales achèveront de dénaturer l'épiscopat. Insensiblement le sanctuaire se changera en laboratoire politique. »

2. Abbé de Pradt, *Les quatre concordats*, I, 442-444.

de sacrements. Ces derniers croyaient que le clergé, par sa « régularité, jointe à l'autorité du gouvernement, appuyée par les travaux de personnages savants et pieux, suffirait à sa défense. » On nous le montre n'entretenant des relations avec le pouvoir que pour lui opposer les saints canons, les Saints Pères, les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et même de Louis XV. Si leurs noms retentissent moins dans le public que ceux du camp opposé, lequel tire « sa renommée et son crédit de ses liaisons avec le gouvernement, avec les économistes et avec les philosophes novateurs », ils n'en sont que plus estimés. Les évêques administrateurs sont « plus remarquables » par leurs talents, les autres sont « plus recommandables » par leur attachement aux devoirs de leur état, et jouissent auprès des fidèles d'une meilleure réputation [1].

En tête de ces derniers se trouvait placé, par l'importance même de son siège, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Il ne semble pas cependant s'être inquiété de leur donner une direction. Le parti des prélats apostoliques, dit l'abbé de Pradt, « à proprement parler, manquait de chef. Sans plans, sans projets déterminés, il cédait à l'impulsion de M. de Cicé, évêque d'Auxerre, esprit court et dur, plus rompu aux pratiques du palais que propre aux affaires d'Etat [2]. » Dans le même camp, on peut ranger le successeur de Christophe de Beaumont sur le siège de Paris, M. de Juigné, et aussi M. de La Rochefoucauld. On lit, par exemple, dans les Mémoires du temps : « Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, était désigné pour président de l'assemblée décimale du cler-

1. De Pradt, op. cit. I, 442-444.— Soulavie, op. cit. III, 7-15, IV, 72.— D'Abrantès, *Histoire des salons de Paris*, t. I, p. 290 et suiv.

2. La souplesse que M. de Cicé déploya contre le jansénisme à Auxerre, sur un terrain où son prédécesseur, M. de Condorcet, s'était brisé ; sa liaison avec Turgot, qui lui adressa sa lettre sur le papier monaie, le grand rôle qu'il joua à l'assemblée du clergé, en 1788, nous font croire que le jugement de l'abbé de Pradt sur Cicé est trop sévère et en partie injuste.

gé, qui doit se tenir en 1785 ; mais comme cette Eminence n'est pas propre à entrer dans les vues de réforme politique, dont s'occupent les prélats administrateurs, on lui a substitué M. l'archevêque de Narbonne, qui s'est distingué au chapitre de Saint-Denys[1]. »

Les pontifes spirituels avaient l'avantage de compter avec eux un prélat universellement estimé, plein de doctrine et connu par ses luttes contre les philosophes, c'était M. de Pompignan, longtemps évêque du Puy, plus tard archevêque de Vienne. Il écrivit, au sujet des engouements économiques d'une partie de ses collègues, ses *lettres à un évêque*[2]. Ce curieux document, véritable traité des devoirs de l'épiscopat, a été rédigé en même temps que le pamphlet dont nous avons parlé. On y trouve les mêmes idées, les mêmes arguments, mais dépouillés de cette forme mordante et aggressive qui aurait détonné sous la plume d'un évêque faisant la leçon à ses collègues.

Pompignan signale tout d'abord l'apparition de l'évêque administrateur. « Nous avons vu, dit-il, éclore de nos jours un nouveau plan d'administration épiscopale, que nos pères ne connaissaient pas. Il ne tend à rien moins qu'à travestir l'épiscopat en magistrature séculière. *L'administration*, ce terme devenu si commun, ne signifie plus, dans l'usage qu'on en fait, que l'administration politique. De là est né, pour les prélats qui font profession de s'adonner à celle-là, le nom distinctif de *prélats administrateurs*. » Pour ces fonctions nouvelles on « invente un langage nouveau, un code, un assemblage de maximes » la plupart connues de tout temps, mais qu'on propose avec emphase comme « un remède infaillible à tous les abus des gouvernements, à tous les maux de la société civile..... A force de

1. Mémoires de Bachaumont, 1er juillet, 1784.
2. Ces lettres adressées à M. de Frétat de Sarra, évêque de Nantes, mort en 1783, furent écrites de 1777 à 1783. Pompignan avait le projet de les faire imprimer. On les trouve reproduites dans les *Œuvres complètes* de Pompignan, archevêque de Vienne, édit. Migne, 2 vol. in-4°, t. II, p. 181-446.

parler d'importation et d'exportation, de cultivateurs et de consommateurs, de main d'œuvre et de matière première, de branches de commerce et d'industrie, d'impositions et d'emprunts, de chemins, de ponts, de canaux (le tout sans faire mention des mœurs, l'unique moyen de rendre les habitants de la terre heureux, s'ils pouvaient l'être ici-bas), on vient à bout de se persuader qu'on possède la science de l'administration politique et qu'on est capable de l'exercer.»

L'archevêque de Vienne convient cependant que plusieurs membres du clergé ont une connaissance approfondie de ces matières et les traitent avec utilité pour les peuples. « Il y a eu, dit-il, dans un portrait où on peut reconnaître Dillon, archevêque de Narbonne, il y a encore des prélats singulièrement versés dans les principes et les détails de l'administration politique. Les talents qu'ils y ont développés de bonne heure, les ont élevés aux premières places de l'ordre ecclésiastique. Des villes, des provinces applaudissent à l'heureux succès des projets qu'ils ont conçus, des affaires qu'ils ont maniées. On vante la pénétration de leur esprit, la fécondité de leurs vues et de leurs moyens, l'activité et la suite de leurs démarches, la facilité de leur élocution. Et néanmoins si, au milieu de tant de qualités et de travaux estimables, on ne trouve ni vertus épiscopales, ni exercice du ministère sacré, une fâcheuse restriction termine ce panégyrique. On leur accorde tout, excepté le mérite de leur état. »

Ces fonctions peuvent révéler l'homme d'Etat, mais il est à craindre qu'elles ne « masquent et déguisent l'évêque. » Or, « l'évêque n'est pas l'homme du roi ni de la République ! il est l'homme de Dieu », il doit en tout « être et se montrer évêque. » A l'encontre de ces principes, il y a une tendance à « transformer l'épiscopat en une magistrature séculière. » Sans doute, dit Ponpignan, s'il plait au roi de multiplier les assemblées provinciales et d'appeler les évêques soit

à les présider, soit à en faire partie, les prélats doivent répondre à cette confiance et « rendre ce service à leur patrie. Mais autre chose est d'obéir alors, avec un regret inspiré par la reconnaissance et le sentiment de ses devoirs essentiels, autre chose de provoquer cet établissement dans le pays qu'on habite, de s'y offrir soi-même, d'y solliciter la première place ou l'une des premières, tout cela dans la vue trop manifeste de se faire valoir auprès du gouvernement, d'être plus accrédité dans son diocèse et dans sa province, et d'ajouter aux prérogatives de sa dignité l'influence sur les affaires publiques. Que si cet empressement est inexcusable, approuvera-t-on le procédé d'un évêque qui, n'ayant aucun titre acquis à son siège ou à sa personne pour entrer dans l'administration politique, s'occupe de certains détails qui la concernent comme s'il devait en répondre au souverain et à l'Etat. Il ne manque à toutes ces manières de séculariser l'épiscopat, que de voir venir le temps ou l'épée remplaçait la houlette pastorale et la mitre disparaissait sous le casque. » Pompignan, pour donner une force nouvelle à ces observations, montre que des prélats ainsi absorbés par une administration civile, appelés, après la clôture des assemblées, à faire partie des commissions intermédiaires qui se réunissent régulièrement entre les sessions, sont dans l'impossibilité d'observer la résidence, de veiller de près à tous les détails du gouvernement épiscopal, d'apporter à leur diocèse ce bien suprême de la présence d'un évêque, qui ne peut exécuter de loin, ni par des délégués, une foule de mesures qu'il doit ordonner et diriger lui-même. Pompignan aurait pu s'appuyer sur le concile de Trente, qui demande aux évêques de « s'appliquer au salut des âmes et aux pensées de la céleste patrie plutôt qu'aux choses du monde [1]. »

Cette polémique prouve qu'il y avait deux courants

1. Session XXV, de ref. ch. I.

dans l'épiscopat sur la fin de l'ancien régime. Cette divergence de vues dura jusqu'à la Révolution. Une partie des évêques, défiants des nouveautés, moins enclins à l'engouement et à l'enthousiasme, enfermés dans la tradition, pressaient dans leurs mains l'Evangile, et voulaient tirer de lui seul la réponse à toutes les attaques des philosophes ainsi que le bonheur de la société. D'autres prélats, au caractère entreprenant, à l'esprit plus ouvert, croyaient que c'est obéir à l'Evangile que de s'associer et de travailler à tous les progrès de l'humanité, que l'Eglise ne devait point rester étrangère au mouvement qui emporte les peuples vers une amélioration constante de leurs institutions économiques et politiques [1].

Il y avait un peu de *furia francese* dans l'élan avec lequel les évêques, qui étaient dans le mouvement, se firent les promoteurs, les défenseurs des réformes prônées par la nouvelle école. Bossuet s'écria un jour en chaire : « Je suis français et chrétien, je sens, je sens le bonheur public [2]. » Toute notre histoire est une confirmation de ces paroles. De tout temps le cœur de l'épiscopat battit à l'unisson du cœur de la patrie. Les années qui précèdent la Révolution nous prouvent par un nouveau témoignage à quel point l'épiscopat se montra toujours prêt à partager la vie, les combats, les idées et aussi les illusions, les entraînements de la nation. Sur la fin de l'ancien régime, alors que Voltaire et une nuée d'assaillants avaient porté un coup terrible à la religion, et ébranlé par là même la situation de l'Eglise dans l'opinion publique, les assemblées d'Etats, les assemblées provinciales purent sembler aux évêques

1. « Ces deux systèmes, dit l'abbé de Pradt (loc. cit. I, 442-444), n'ont cessé de marcher de front jusqu'à la catastrophe finale. » Cet auteur attribue aux prélats administrateurs la responsabilité de la commission des réguliers, dont Brienne, on le sait, fut le principal moteur. Il pensait qu'il « fallait ôter à la censure quelques-uns de ses aliments, et céder à l'opinion qui grossissait des points trop fortement attaqués pour être défendus avec avantage ou maintenus avec utilité. Alors fut formée une commission pour les réguliers. »

2. 2e sermon pour le premier dimanche de Carême, sur les démons.

une heureuse occasion de retrouver leur popularité, le pontife spirituel devant avoir sa part des bénédictions et de la reconnaissance qui allaient se porter à l'administrateur temporel.

Sans doute, il ne fallait pas s'exagérer l'importance de cette intervention. Notre pamphlétaire a soin de les avertir qu'ils s'amusent à « fondre le cadavre de la religion dans la politique pour en sauver les restes. » Pompignan cherche de son côté à leur démontrer que leur entreprise est vaine, et que leur grand devoir est de conserver avant tout la base de la foi, sans laquelle toutes leurs dignités séculières ne tarderaient pas à s'effondrer [1]. Mais le clergé, mêlé depuis des siècles à tous les rouages de l'Etat et à toutes les manifestations de la vie nationale, devait-il se renfermer dans l'exercice de son ministère spirituel ? De nos jours, l'Eglise de France, ayant conscience de son peu d'influence politique et sociale, borne trop peut-être son activité à sa mission évangélique. Mais cette situation, que les circonstances lui ont faite, ne l'empêche pas d'admirer, par exemple, un Strossmayer se plaçant à

1. « Les prélats qui excellent dans l'administration séculière, dit Pompignan, s'imaginent que, les préjugés répandus dans ce siècle ayant affaibli l'ancienne considération de l'épiscopat, leur méthode est devenue l'unique moyen de le soutenir et de le relever. La mode n'est pas, dit-on, de recourir aux évêques comme aux chefs de la religion. Ils paraîtraient bientôt dans le monde aussi inutiles que des religieux ou des chanoines, s'ils n'avaient à distribuer que des biens et des secours spirituels. Il en faut d'autres plus rapprochés des principes qui ont pris le dessus ; ce sont les secours et les biens que procure une bonne administration dans l'ordre politique. Par là, les évêques se rendront toujours utiles et nécessaires ; ils forceront les hommes à désirer la conservation de leur dignité et prépareront la voie au recouvrement entier de ses droits primitifs, lorsque, dans des temps plus heureux, la religion pourra elle-même reprendre les siens. Tel est le système de nos prélats administrateurs. » Pompignan, tout en convenant que les dignités temporelles en imposent aux esprits vulgaires et forcent même les sages à des respects extérieurs, rappelle que pour les richesses, rangs, dignités, honneurs, les évêques « doivent tout cela au respect originaire des peuples, des grands, des souverains, pour la religion dont ils sont les principaux ministres. Voilà le fondement unique de tout ce que le monde a fait pour l'épiscopat ; s'il vient à s'écrouler, tout l'édifice doit tomber et se dissoudre... L'on ne verra en eux que des *Magnats*, des *Podestats* séculiers. Alors on demandera à quel titre ils le sont, puisqu'ils abdiquent celui par lequel ils ont commencé à l'être et sans lequel ils ne le seraient jamais devenus. »

la tête des Croates, et les soutenant par l'influence que lui donnent sa qualité de pontife, ses richesses et son génie, dans la revendication de leurs droits et de leur nationalité.

L'Eglise varie ses moyens d'action selon les temps et les peuples. Elle était encore puissante en France à la veille de la Révolution. Sa situation politique et sociale aidait à sa considération et aussi à son influence. Les évêques qui étaient dans le mouvement disaient que « le clergé, étant le corps le plus éclairé du royaume, devait être à la tête de toutes les administrations[1]. » Ne valait-il pas mieux, par exemple, pour le bien de l'Eglise et de la France, au lieu d'abandonner à leurs excès et à leur humeur turbulente les communautés démocratiques de la Provence, les faire délibérer à Lambesc sous la main caressante et habile à dénouer les difficultés de Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix? L'éclat avec lequel l'archevêque de Narbonne, Dillon, ce vice-roi du Languedoc, présidait les Etats de cette province, pouvait-il être une cause de défaveur pour le clergé?

Mais il fallait ici garder la mesure et, dans l'entraînement, on eut de la peine à s'y tenir. Nous avons vu que les engouements économiques de plusieurs prélats leur avaient valu le portrait, ou plutôt la caricature, de *l'évêque administrateur*. Sur la fin, la contagion de la mode gagne les esprits les plus rassis. Les évêques administrateurs longtemps en minorité paraissent, grâce aux assemblées provinciales de 1787 et 1788, attirer à eux la plus grande partie de l'épiscopat.

Un très grand seigneur, M. de Talleyrand-Périgord, présidant, en qualité d'archevêque de Reims, l'assemblée provinciale de Champagne, semblait pousser un peu loin l'enivrement administratif, lorsqu'il s'écriait à la réunion : « L'étude de l'administration publique élève l'âme en occupant la pensée. Le temps employé à médi-

1. Talleyrand, *Mémoires*, I, 24-26.

ter sur l'économie politique remplit le cœur d'affections douces ; il répond à ce besoin impérieux que ressent l'homme d'être utile à ses semblables. C'est là que le travail porte avec lui sa récompense, c'est là que l'âme peut jouir en paix des succès de l'esprit [1]. » Mais nous sommes à la veille de la Révolution, à une époque où tous les discours prennent une expression de sentimentalité humanitaire. L'archevêque de Reims, qui se montre ici un fervent apôtre de l'économie politique, était un excellent prélat universellement respecté.

Bien d'autres évêques avaient prouvé, au XVIIIe siècle, qu'on pouvait allier une certaine participation aux affaires publiques avec les devoirs de la charge pastorale. François de Sales, en recommandant avec insistance au duc de Savoie « l'art de la soye » [2] dans le pays du Chablais, n'avait-il pas montré, il y avait près de deux cents ans, qu'un saint savait prendre en main tous les intérêts de son peuple ? Est-ce que M. de Villeneuve, que nous avons vu si attentif dans les Etats du Languedoc aux questions administratives, n'avait point su donner à son diocèse de Viviers, de 1723 à 1748, une impulsion qui se fit sentir jusqu'à la Révolution ? M. de Barral, évêque de Castres, qui nous étonnait naguère par son activité prodigieuse en fait de sollicitudes temporelles, laissa un

1. A la même époque, Montmorency-Laval, évêque de Metz, présidant l'assemblée provinciale de cette généralité, tenait ce langage aux membres de l'assemblée : « Oui, le clergé, la noblesse, le tiers état, animés des mêmes sentiments, du même désir du bien, ont cherché tous les moyens de l'opérer... Je dois vous rendre et je vous rends avec la plus grande satisfaction un témoignage public de votre zèle patriotique, de vos vues bienfaisantes et éclairées, de votre capacité, de votre activité, de votre assiduité au travail, de votre entier et absolu désintéressement. C'est à ces traits qu'on reconnaît le *vrai citoyen et zélé patriote*. Vous allez retourner dans vos foyers, au milieu de vos concitoyens, vous vous écrierez avec un juste et légitime enthousiasme : « Français, écoutez-nous ; le roi bienfaisant qui nous gouverne voudrait que nous fussions tous heureux ; forcé par la situation des finances de lever des impôts sur les peuples, il veut que la perception s'en fasse avec justice, égalité et économie ; il nous a prescrit de prendre tous les moyens possibles pour soulager les peuples, pour encourager et accroître le commerce, pour fertiliser les campagnes. » Léonce de Lavergne, p. 128, 290, 291.

2. Voy. lettres du 2 octobre 1615, du 29 mars 1616. *Œuvres*, t. V, p. 299, 306.

testament admirable où respirent la foi la plus vive et la charité la plus ardente [1]. Le cardinal de La Rochefoucauld, qui n'était pas dans le camp des évêques administrateurs et qu'entourait une vénération universelle, se montra très attentif, comme président de l'assemblée provinciale de Normandie en 1787, aux questions d'agriculture, de finances, de travaux publics. Il offrit 3 000 livres pour introduire dans cette province la culture de la garance.

Celui-là même qui tout à l'heure mettait en garde ses collègues contre la manie d'être homme d'Etat, Pompignan présidera à son tour, en 1787, comme archevêque de Vienne, l'assemblée provinciale du Dauphiné et y fera entendre le langage de la liberté [2]. Bientôt les assemblées de Vizille et de Romans le retrouveront à leur tête, et toujours fidèle à lui-même dans la revendication des franchises de la province et de la France.

Quand viendront les Etats généraux, ce clergé, ainsi formé au maniement des grandes affaires, des grands intérêts du pays, sera à la hauteur de toutes les discussions publiques. Lorsque, devant le déchaînement des passions et les menaces d'une assemblée souveraine, il

1. « Au nom de la Très sainte et adorable Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je soussigné..., sachant combien l'heure de ma mort est incertaine, et qu'il est certain que Dieu exigera le compte le plus rigoureux des biens qu'il m'a confiés, désirant faire mon testament selon les règles de la justice et de la charité, j'ai imploré instamment les lumières de l'Esprit-Saint et, après m'être muni du signe de la croix, étant parfaitement à moi-même, je déclare que je veux mourir dans le sein de l'Eglise catholique dont j'ai le bonheur d'être membre ; que j'accepte dès à présent la sentence de mort que Dieu prononcera un jour contre moi, ainsi que le dépouillement universel de tous les biens de la terre, en réparation du mauvais usage que j'en ai fait, et comme un hommage à la grandeur infinie de mon Dieu, entre les mains duquel je remets mon âme, le conjurant d'oublier mes infidélités sans nombre et de me faire miséricorde par les mérites de Jésus-Christ, mon sauveur, suppliant la très sainte Vierge, mon ange gardien, mes saints patrons et ceux de mon diocèse, de me servir d'intercesseurs au moment terrible et redoutable de mon jugement, etc. » Tout le testament, qui remplit plusieurs pages, a le même accent de piété. Cf. A. Combes, *Etude historique sur Mgr de Barral*, p. 96-103. Nayral (*Biographie castraise*, 1833, t. I, p. 130-134) dit : « M. de Barral était extrêmement pieux. » L'amitié et la parenté avec M. de Saint Priest, alors intendant du Languedoc, avaient beaucoup servi Barral dans ses demandes pour le pays castrais.

2. Dans le discours de Pompignan nous lisons cette phrase : « Le roi.... déclare authentiquement combien il abhorre ces gouvernements asiatiques où les peuples ne sont comptés pour rien. »

faudra prendre des résolutions promptes, graves, et essayer d'arrêter la Constituante dans la voie des spoliations, ce n'est pas un Juigné, strictement renfermé jusqu'alors dans les limites de sa charge épiscopale, ce n'est point un Dulau [1], archevêque d'Arles, bien qu'il ait en lui l'étoffe d'un martyr, c'est un Boisgelin qui saura montrer le coup d'œil et la résolution d'un homme d'Etat.

1. « Peu après l'ouverture des Etats généraux, dit Talleyrand en ses *Mémoires* (I, 31-32), je me trouvais, avec les principaux membres du clergé, à une conférence tenue à Versailles chez M. le Cardinal de La Rochefoucauld ; M. Dulau, archevêque d'Arles, y proposa sérieusement de profiter d'une occasion *aussi favorable*, ce sont ses expressions, pour faire payer par la nation les dettes du clergé. Cette proposition, comme celle de M. de Thémines, lorsqu'il avait engagé le clergé à demander les Etats généraux, ne rencontra aucune opposition. On chargea M. l'Archevêque d'Arles, dans les lumières de qui on avait confiance, de choisir le moment le plus opportun pour la faire adopter par les Etats généraux. Il fallut plusieurs mois et les évènements qui les remplirent pour que le bon esprit de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, pût persuader au clergé non seulement de renoncer à cette absurde proposition, mais même de faire un sacrifice considérable pour combler le fameux déficit, qui avait été le prétexte de tout ce qui se faisait depuis un an. Il était trop tard, il est vrai ; le prétexte était oublié, et on n'en avait plus besoin depuis que les Etats généraux étaient devenus l'assemblée nationale. »

LES ÉVÊQUES ET LE ROI

CHAPITRE DOUZIÈME

La Cour

Tous les yeux tournés vers la cour. — Richelieu, pour préparer sa fortune, prend résidence près « du logis du roi. » — La cour sorte d'Olympe, peuplé de demi-dieux et de déesses. — La noblesse s'y rue, s'y ruine. — Les plus brillants prélats s'y montrent. — Harlay de Champvallon « courtisan du grand air. » — L'art de plaire chez le cardinal de Polignac. — Distinction souveraine du cardinal de Rohan, le fils de « la belle Soubise. » — Tradition maintenue au XVIIIe siècle. — Séduction de Mgr de Boisgelin. — La vision de la cour hante certains prélats. — Nostalgie de la capitale. — Un évêque arrêté en route. — Fond de train de Le Tellier. — Comment s'arracher aux charmes de Paris. — C'est à Paris que Bernis prépare sa fortune.

Il est facile de pressentir que des prélats si empressés à paraître dans les assemblées provinciales, à se mêler aux affaires d'Etat, devaient se montrer volontiers à la cour. Sous l'ancienne monarchie, n'est-ce point de la cour que partaient toute puissance, toute faveur ? Quand Richelieu, fatigué d'être simple évêque de Luçon, veut préparer son avenir et servir son ambition, il se choisit, malgré sa pauvreté, une maison à Paris, proche du « logis de Dieu », sans doute, mais aussi non loin du « logis du roi[1]. » Il est là sur place pour assurer sa fortune politique. A la veille de la Révolution, c'est encore à la cour et autour de la reine qu'un prélat, malheureusement bien différent de Richelieu, Loménie de Brienne, noue les

1. Richelieu, malgré sa gêne acheta un petit hôtel à Paris, rue des *Mauvaises paroles*. Il fallait tenir son rang, paraître. Pour faire une belle entrée à Luçon, n'avait-il pas emprunté à un ami de sa famille un carosse et quatre chevaux ? Il n'avait pas trouvé là pour le recevoir le seigneur de Saint-Gemmes qui autrefois venait, l'épée au côté, en pourpoint de soie et en chausses, prendre les rênes du cheval du nouvel évêque, et le conduisait jusqu'à la porte de l'évêché. Les seigneurs de Saint-Gemmes s'étaient faits protestants. En retour, Richelieu avait encore trouvé à Luçon le *vidame*, cet officier qui s'était rendu si redoutable à certains évêques.

intrigues qui doivent le porter au contrôle des finances et à la tête du conseil. Talleyrand fait observer, dans ses Mémoires, que son père et sa mère « avaient une position de cour, qui, bien conduite, pouvait mener à tout eux et leurs enfants. » Sa grand'mère était dame du palais de la reine et demeurait toujours à Versailles. Les familles prenaient bien garde de négliger ces influences.

La cour avait d'ailleurs un attrait, exerçait une fascination dont il était difficile de se défendre. L'infatuation des souverains, la politique des ministres, le servilisme des grands, l'imagination populaire, en avaient fait une sorte d'Olympe peuplé de demi-dieux et de déesses, au-dessus desquels planait, entourée d'hommages et d'adorations, la personne du roi. Toute la vie de la nation semble s'être concentrée à Paris et à Versailles. Où trouver ailleurs les faveurs, les pensions, les plaisirs, la suprême élégance, l'esprit et cette scène toujours nouvelle de compétitions et d'intrigues qui amusent la frivolité des courtisans. Aussi voyez comme on s'y pousse, comme on s'y rue de toutes parts. Pour aller à la cour le gentilhomme vend ses terres, abandonne le manoir des ancêtres, s'épuise jusqu'au dernier sou et fait des dettes. « C'est là que vient tout l'argent du royaume, et d'après la multitude des impositions, tout écu de 6 livres doit s'y rendre, par une pente insensible, dans le court espace de cinq ou six ans. Que de larmes répandues pour former ce fleuve immense, ce fleuve d'or[1]. » « La cour, dit le marquis d'Argenson, est le tombeau de la nation. » Chose extraordinaire qu'en pleine France, en plein christianisme, un homme ait pu réaliser une conception asiatique et païenne, absorber toutes les forces vives d'une grande nation, incarner en lui l'Etat au point de ne faire accepter qu'une seule volonté, « la volonté du roi », et apparaître enfin dans sa haute majesté

1. Mercier, *Tableau de Paris*, t. I, ch. LXXV.

« ce qu'il y a de plus grand après Dieu aux yeux du peuple, et même avant, à ceux des courtisans[1]. » La Bruyère a écrit : « Les grands de la nation s'assemblent tous les jours à une certaine heure dans un temple qu'ils nomment église. Il y a au fond de ce temple un autel consacré à leur Dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables. Les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel et paraissent debout, le dos tourné directement aux prêtres et aux saints mystères et les faces élevées vers le roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqué. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de subordination : car ce peuple paraît adorer le prince et le prince adorer Dieu. »

Il suffit d'avoir lu Saint-Simon pour savoir que les prélats du grand siècle paraissaient à la cour. A côté de Bossuet et de Fénelon dont le portrait est dans toutes les mémoires, voici l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, avec « ses manières de courtisan du grand air, esprit étendu, juste, solide et toutefois fleuri, qui, pour la partie du gouvernement en faisait un grand évêque, et pour celle du monde un grand seigneur fort aimable et un courtisan parfait quoique fort noblement », prélat d'un profond savoir, d'une véritable éloquence, président des assemblées générales du clergé, habile à manier les hommes, à choisir ses sujets, à conduire son diocèse, mais qui, par malheur, ne savait pas se conduire lui-même. Mme de Maintenon le perdit dans l'esprit du roi. « Le clergé, qui s'en aperçut et à qui l'envie n'est pas étrangère, se plût à se venger de la domination, quoique douce et polie, qu'il en avait éprouvée et lui résista pour le plaisir de l'oser et de le pouvoir. Le monde, qui n'eut plus besoin de lui pour des évêchés et des abbayes, l'abandonna. » Il ne put « s'accoutumer à cette décadence et au discrédit qui

1. Linguet, *Annales poliques*, 1777, t. II, p. 26.

l'accompagna... Toutes les grâces de son corps et de son esprit, qui étaient infinies et qui lui étaient parfaitement naturelles, se flétrirent. » Etrange époque, où on languit loin du roi, où on se flétrit, où on meurt, où on est abandonné de tous quand le crédit nous abandonne. Il est vrai qu'en ce même siècle Fénelon saura mieux supporter la disgrâce royale. Malgré tous les liens de cœur et un peu d'ambition qui le rattachent à la cour, il refusera fièrement de faire ou de laisser faire la moindre démarche tendant à lui reconquérir la faveur.

A côté du prélat courtisan qui a une grande situation à maintenir, voici maintenant l'abbé de Polignac qui veut se la créer et devenir cardinal. « C'était un grand homme, très bien fait, avec un beau visage, beaucoup d'esprit, surtout de grâces et de manières, toute sorte de savoir, avec le débit le plus agréable, la voix touchante, une éloquence douce, insinuante, mâle, des termes justes, des tours charmants, une expression particulière ; tout coulait de source, tout persuadait. Personne n'avait plus de belles lettres, ravissant à mettre les choses les plus abstraites à la portée commune, amusant en récits, et possédant l'écorce de tous les arts, de toutes les fabriques, de tous les métiers. Ce qui appartenait au sien, au savoir, à la profession ecclésiastique, c'était où il était le moins versé. Il voulait plaire au valet, à la servante, comme au maître et à la maîtresse. Il butait toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux. On se croyait aisément de l'esprit et des connaissances dans sa conversation ; elle était en proportion des personnes avec qui il s'entretenait, et sa douceur et sa complaisance faisaient aimer sa personne et admirer ses talents. Toute la fleur de la cour l'environnait sans cesse, il y brillait avec éclat, il en faisait les délices... Il était de tous les voyages de Marly, et c'est à qui jouirait de ses charmes. Il en avait pour toutes sortes d'états, de personnes,

d'esprits[1]. » Louis XIV dit un jour : « Je viens d'entretenir un homme, et un jeune homme, qui m'a toujours contredit et qui m'a toujours plu. » Le pape, après une entrevue avec Polignac, lui marquait son impression en ces termes : « Vous paraissez toujours être de mon avis et, à la fin, c'est le vôtre qui triomphe. »

Veut-on voir en scène un prélat d'une naissance plus illustre encore ? voici un Rohan, le fils de « la belle Soubise ». Le cardinal de Rohan, dit Saint-Simon, « était né avec de l'esprit naturel, qui paraissait au triple par les grâces de sa personne, de son expression, du monde le plus choisi dont le commerce l'avait formé, par les intrigues et les liaisons où Mme de Soubise l'avait mis de fort bonne heure. Son naturel était bon, doux, facile, et sans l'ambition et la nécessité qu'elle impose, il était né honnête homme et homme d'honneur ; d'ailleurs d'un accès charmant, obligeant, d'une politesse générale et parfaite, mais avec mesure et distinction, d'une conversation aisée, douce, agréable. Il était assez grand, un peu trop gros, le visage du fils de l'Amour, et outre la beauté singulière, son visage avait toutes les grâces possibles, mais les plus naturelles, avec quelque chose d'imposant et encore plus d'intéressant, une facilité de parler admirable et un désinvolte merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvait tirer de sa princerie et de sa pourpre, sans montrer ni affectation, ni orgueil, et n'embarrasser ni lui-même ni les autres ; attentif surtout à se mettre bien avec les évêques, à se les attirer et à conserver l'attachement de

1. Il faut entendre Saint-Simon raconter comment l'abbé de Polignac, voulant arriver jusqu'au cœur du duc de Bourgogne, s'attaque au duc de Chevreuse plus accessible, par le duc de Chevreuse s'empare du duc de Beauvillier et, par Beauvillier, se rend maître de la place. Saint-Simon accourt ; il veut dessiller les yeux du duc de Beauvillier ; mais c'est trop tard, et il en est réduit à décharger sa bile dans une vive remontrance. « Une fois établi par vous auprès de Mgr le duc de Bourgogne, dit le charitable Saint-Simon à Beauvillier, il le charmera comme une sirène enchanteresse, et vous-même à qui je parle, qui avez tant de raison, qui vous croyez si avant dans le cœur et dans l'esprit de votre pupille, il vous expulsera de l'un et de l'autre et s'y établira sur vos ruines. »

toute la gent doctrinale, qu'il s'était fait un capital de s'acquérir sur les bancs et à quoi il avait parfaitement su réussir. Il travailla de bonne foi à apprendre ; et en effet, il acquit de la science qu'il sut tripler par la grâce et la facilité de son débit, et tellement gagner ce peuple lettré, que tout grossier, pédant et farouche qu'il soit de sa nature, il ne voulut que l'admirer et le vanter [1]. »

On ne se lasserait pas de citer Saint-Simon, tant il a le génie de faire agir et mouvoir ses personnages. Au siècle suivant, les acteurs ont perdu de leur taille, ou plutôt il leur a manqué un Saint-Simon pour les faire revivre à nos yeux. Et cependant plus d'un aurait mérité, comme Bussy-Rabutin, évêque de Luçon, d'être surnommé « le Dieu de la bonne compagnie. » Que de dons brillants, que d'esprit, que de grâces, dans ces prélats d'ancien régime à la veille de la Révolution. On pourrait appliquer à plus d'un le portrait suivant que Mgr de Bausset a tracé de Mgr de Boisgelin : « Il fut peu d'hommes, dit-il, à qui la nature ait prodigué, à un degré aussi remarquable, toutes les qualités qui assurent cet utile ascendant qui est moins l'ouvrage de la force et de la puissance que celui du caractère personnel. C'était par l'effet de ce caractère, toujours ennemi de la contrainte et de la violence, qu'il préférait les moyens de douceur et de persuasion à ceux de l'autorité... La douceur de son caractère ne s'est jamais démentie, ni dans les affaires publiques, ni dans le commerce de la société. Les formes les plus décentes et les plus aimables, un grand usage du monde, une séduction de langage et de manières, qui ajoutait à ses discours un charme et un intérêt dont il est difficile de se faire l'idée lorsqu'on ne l'a pas connu ; une imagination brillante, un esprit prompt et pénétrant, une facilité extraordinaire pour

1. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. in-12, Hachette, t. I, p. 180 ; III, p. 226, 229 ; VI, 416-417.

exprimer toutes ses idées et pour les revêtir des couleurs les plus agréables, une instruction aussi étendue que variée, le rendirent également propre à toutes les fonctions, à toutes les places, à tous les états ; et, quoique annoncé de bonne heure par une grande réputation, il se montrait encore supérieur à l'opinion qu'on avait pu concevoir de son esprit et de ses talents. » Ici le héros du portrait est profondément digne d'estime ; Mgr de Boisgelin, qui avait fréquenté la ville et la cour, avait su rester évêque ; mais ses relations même avec la société la plus choisie avaient contribué à développer en lui ces grâces natives, ce don de plaire et de charmer, qui rendaient sa séduction irrésistible.

Qui n'était alors tenté de passer par une telle école, de faire son stage dans un séjour si enchanteur? Cette vision de la cour, qui hantait le moindre anobli dans sa gentilhommière, venait solliciter le nouveau titulaire de telle abbaye, tel évêché. L'ordination, en imprimant un caractère sacré, en créant de nouveaux devoirs, ne supprimait point les liens de parenté, les relations, les instincts de race, les besoins créés par l'habitude. Comment être transplanté tout à coup de la ville, de la cour, à Riez, à Senez, à Acqs, à Lombez, à Saint-Papoul, à Saint-Pons, — car à cette époque, où l'épiscopat était l'apanage d'une caste, il y avait de grands noms pour les plus petits sièges, — sans être tenté de quitter de temps en temps sa retraite pour retrouver dans l'entourage du roi, dans l'atmosphère de la capitale, les distractions, le mouvement et la vie. Chaque courrier, en apportant les nouvelles, la correspondance des parents, des amis, d'une mère, d'une sœur, qui sont à Paris ou à Versailles, vient irriter l'impatience et créer une sorte de nostalgie chez de pauvres exilés en ces pays lointains, qui s'appellent Lectoure, Vabres, Dol, Tarbes, Gap, Sisteron et même Orléans.

On n'y tient plus. On part. Voilà le prélat en route

pour la capitale. Une brochure de 1789 raconte l'anecdote suivante. Un évêque des extrémités de la France se rendait à Paris pour y passer l'hiver. Arrivé dans le village de***, il descend chez le curé du lieu, demande à se confesser avant de célébrer la messe. — Volontiers, Monseigneur, si vous voulez retourner sur vos pas, aller dans votre diocèse et y remplir vos devoirs. — Le prélat, étourdi par cette remontrance, accepte la leçon, et revient à son troupeau qu'il ne quitta plus, et qui le récompensa de son sacrifice et de son zèle par son attachement et sa vénération. « Quel curé, mais aussi quel prélat », ajoute le narrateur [1].

Les évêques, en route pour Paris, ne trouvaient pas toujours des curés pour leur crier halte-là, et quand ils allaient du train de Le Tellier, archevêque de Reims [2], et même de Dubois, il eût été difficile de les arrêter. Une fois dans la capitale, comment n'y point prolonger son séjour, comment se défendre contre le charme des relations, la fascination de la cour, les mille attraits d'une ville, où il faisait si bon vivre, selon le

1. *Tableau moral du clergé de France*, 1789, p. 9, 10.

2. « L'archevêque de Reims revenait hier fort vite de Saint-Germain, c'était comme un tourbillon ; il croit être grand seigneur, mais ses gens le croient encore plus que lui. Ils passaient au travers de Nanterre, *tra tra tra* ; ils rencontrent un homme à cheval, *gare, gare ;* ce pauvre homme veut se ranger, son cheval ne veut pas ; et enfin le carrosse et les six chevaux renversent, cul par-dessus la tête, le pauvre homme et le cheval, et passent par dessus et si bien par dessus que le carrosse en fut versé et renversé. En même temps, l'homme et le cheval, au lieu de s'amuser à être roués et estropiés, se relèvent miraculeusement, remontent l'un sur l'autre, et s'enfuient et courent encore, pendant que les laquais de l'archevêque et l'archevêque même se mettent à crier : *Arrête, arrête ce coquin, qu'on lui donne cent coups.* L'archevêque, en racontant ceci, disait : « Si j'avais tenu ce maraud-là, je lui aurais rompu les bras et coupé les oreilles. » Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 5 février 1674. Les contemporains prêtent encore ce propos à Le Tellier, au sujet de Jacques II à Saint-Germain : « Voilà un bon homme qui a quitté trois royaumes pour une messe. » Il aurait encore dit « qu'on ne peut être honnête homme si l'on n'a 100 000 livres de rente. » Cependant Bossuet, dans l'oraison funèbre de Michel Le Tellier (l'archevêque de Reims était son fils cadet), l'appelle « un grand prélat. » Il avait une haute intelligence et administrait admirablement son diocèse. — Dubois allait aussi vite que Le Tellier, mais il envoyait un courrier en avant, pour avertir les gens de laisser passer le cardinal ministre.

mot de Talleyrand, où une civilisation raffinée multipliait les jouissances, aiguisait l'esprit, répandait les grâces, et renouvelait sans cesse l'intérêt et la curiosité par une scène toujours mouvante de comédies à cent actes divers. C'est l'hiver et on meurt d'ennui là-bas, loin, loin dans la ville épiscopale. Restons à Paris. De Paris seront datés les mandements. C'est à Paris qu'on se permettra même de devenir malade et, à la nouvelle que leur archevêque, Mériadec-Maximilien, prince de Rohan-Guemené, est en danger de mort, les bons Bordelais voudront bien se porter dans les églises, implorer le ciel pour sa guérison et, à l'annonce de son rétablissement, chanter spontanément des *Te Deum*, illuminer la ville en signe de joie. Les fidèles exigeaient moins qu'aujourd'hui de leurs évêques.

Paris, qui attire ainsi les parvenus, appelle également ceux dont la fortune est encore à faire. « Si j'étais resté en province, écrit Bernis[1], j'aurais vieilli grand-vicaire de Viviers, brillant dans ce diocèse et inconnu du reste du monde. » Mais Bernis ne voulait pas mourir grand-vicaire. « N'ayant plus l'espoir de la croix de Malte, je voulus, dit-il, la remplacer par celle des évêques. » Une telle ambition exigeait le séjour de la capitale et de Versailles.

1. *Mémoires*, p. 14, 16.

CHAPITRE TREIZIÈME

Le roi est le centre vers lequel tout converge

Tout converge vers le roi. — Le culte qu'on lui rend a, d'après Marmont, quelque chose de religieux. — Un cardinal aux pieds de Louis XIV. — Bossuet et l'amour du roi. — Le droit divin. — Le roi incarne la nation. — A ce titre, on lui doit tout. — Le roi, comme protecteur de l'Eglise, a un second titre à l'attachement des évêques. — Le cœur se met de la partie. — Combien le roi est aimé. — Il aime à son tour. — Joies et tristesses de la famille royale communes à l'épiscopat. — Tous les évènements importants annoncés, commentés par les évêques. — Leur allégresse à la naissance des princes. — Leurs cris d'angoisse à la mort du dauphin, fils de Louis XV. — Les évêques aiment le roi même quand il frappe. — Fénelon, Bernis, Beaumont. — Saisissement royal de La Roche-Aymon. — Voile jeté sur les désordres du roi. — Comment les évêques parlent de Louis XV, après sa mort. — Curieux exemple de dévouement monarchique donné par Lafont de Savine, évêque constitutionnel.

A la cour, le roi est, on le devine, le centre du mouvement et de la vie. On sait quelle sorte d'idolâtrie entoura Louis XIV. Saint-Simon signale chez le duc de Beauvillier, « à travers une éminente piété, presque de l'autre monde, un respect pour le roi très peu distant de l'adoration de latrie. » Transportons-nous au siècle suivant : les hontes de Louis XV, l'explosion libérale de 1789 n'ont pas sensiblement affaibli, chez les sujets, l'amour de leur souverain. Entendons Marmont nous raconter les sentiments qu'il éprouvait encore aux premières années de la Révolution. « En 1792, j'avais, dit-il, pour la personne du roi un sentiment difficile à définir, dont j'ai retrouvé la trace, et en quelque sorte la puissance, vingt-deux ans plus tard, un sentiment [illegible] ment avec un caractère pres[illegible] comme dû à un être d'un[illegible] roi avait alors une magie [illegible] altérées dans les cœurs [illegible] de la royauté existait [illegible]

et surtout parmi *les gens bien nés*, qui, placés à une assez grande distance du pouvoir, étaient plutôt frappés de son éclat que de son imperfection... Cet amour devenait une espèce de culte[1]. » Le mot connu : « Si le roi savait », fut le cri général du peuple jusqu'à la Révolution.

Dans ce culte monarchique, les évêques, tous gentilshommes, sont en tête des fidèles. En 1681, l'archevêque de Paris, M. de Harlay, dit à l'assemblée des prélats, « que la compagnie avait satisfait aux devoirs de *sa première religion* par la célébration de la messe du Saint-Esprit ; mais qu'il y avait une *seconde* religion à laquelle il fallait satisfaire *qui était de rendre ses respects au roi*[2]. » Ecoutons cette anecdote racontée par Saint-Simon. Le lundi matin, 8 août, Louis XIV, étant entré dans son cabinet pour donner l'ordre de sa journée, alla droit à l'évêque d'Orléans, M. de Coislin, « qui se rangea, croyant que le roi voulait passer outre, mais le roi le prit par le bras sans lui dire un mot, et le mena en laisse à l'autre bout du cabinet, aux cardinaux de Bouillon et de Furstemberg, qui causaient ensemble, et tout de suite leur dit : « Messieurs, je crois que vous me remercierez de vous donner un confrère comme M. d'Orléans, à qui je donne ma nomination au cardinalat. » A ce mot, l'évêque qui ne s'attendait à rien moins, et qui ne savait ce que le roi voulait faire de le mener ainsi, se jeta à ses pieds et lui embrassa les genoux. Grands applaudissements des deux cardinaux, puis de tout ce qui se trouva dans le cabinet, ensuite de toute la cour et du public entier où ce prélat était alors une [illegible]

instincts démocratiques. Pour le comprendre, n'oublions pas à quelle hauteur l'imagination populaire, l'abdication des grands avaient placé le monarque, ni quels sentiments d'amour, quel religieux dévouement, le clergé, la noblesse professaient pour leur prince. « La vie du roi, disait Bossuet, fait la joie et le plus grand bien de l'Etat. Un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de l'Etat, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie et plus que sa vie [1]. »

Bien qu'au dix-huitième siècle, et surtout à la veille de la Révolution, l'influence et le prestige de la ville aient grandi de tout ce qu'a perdu la cour, le roi n'en reste pas moins le centre autour duquel tout gravite. Richelieu avait dit : « Mon premier but fut la majesté du roi, le second fut la grandeur du royaume. » On voit que le grand ministre fait passer le roi avant le royaume. Désormais pendant plus d'un siècle et demi, le roi, aux yeux du clergé comme à ceux du pays, incarnera à ce point la patrie, la nation, que la France semble disparaître devant la famille des Bourbons, ou du moins s'identifier absolument avec elle. L'expression qui revient si souvent dans la correspondance de Fénelon et de ses contemporains, *le service du roi*, indique très bien que c'est lui qu'on regarde comme la vivante image de la patrie.

Les évêques du XVIIIe siècle, formés à l'école de Bossuet, accordent à la royauté un pouvoir sans limites. M. de La Luzerne, dans un mandement du 19 Juin 1775, où il prescrit un *Te Deum* d'actions de grâces pour le couronnement et le sacre de Louis XVI, rappelle en ces termes la doctrine du droit divin : « Français, nous tenons que nos rois reçoivent immédiatement de Dieu, et non de son Eglise, l'autorité dont ils sont revêtus, et que l'onction sainte n'ajoute rien à la puissance

1. Bossuet, *Politique tirée de l'Ecriture-Sainte*, liv. VI, art. I, 4e proposition.

qu'ils ont reçue de leurs augustes ancêtres. Donc cette sainte cérémonie rappelle les souverains et les sujets au lien primitif qui les unit, non le pacte chimérique qu'ont imaginé les ennemis de tout joug, qui n'a point de réalité, qui ne peut avoir de sanction. » Quelques années à peine avant la Révolution, l'Eglise de France donne à ces principes une consécration autorisée. L'assemblée du clergé, en 1780, dans une requête à Louis XVI au sujet des protestants, rappelle qu'ils sont les descendants de ces hommes indépendants qui se glorifiaient autrefois, dans de séditieux écrits, d'avoir découvert la source purement humaine du pouvoir royal, tandis que l'enseignement catholique en place le berceau dans le ciel et nous le représente couvert des rayons mêmes de la divinité. » Cette doctrine du droit divin, un moment ébranlée par le mouvement des idées de 1789, reparaîtra après la tourmente dans les mandements des évêques, surtout pendant la Restauration.

Le dévouement à la chose publique ne perdait rien à cette identification du pays avec le prince. Il semble même que les sentiments des sujets, en s'adressant non plus à une abstraction morale mais à une personne, au roi, gagnaient en intensité et en chaleur. Bernis a pu écrire dans ses Mémoires : « En France, le roi est non seulement le maître des biens et de la vie, mais aussi de l'esprit de ses sujets. » Ausssi, entendez le langage qu'il tient, en 1766, comme cardinal-archevêque d'Albi, aux Etats d'Albigeois : « Il n'est pas besoin, dit-il, de vous exhorter, Messieurs, à sacrifier sans murmure le reste de vos facultés échappées au malheur des temps ; le roi est le chef d'une grande famille, tout se partage, tout est commun entre le père et les enfants. Le vrai patriote ne refuse rien à l'Etat qui lui demande ; il se donne lui-même, quand ses ressources sont épuisées. Notre première ambition est de plaire au roi ; le sentiment le plus impétueux et le plus incorruptible

de nos cœurs est de le servir aux dépens de nos biens et de nos vies [1]. »

Le roi est le chef de l'Etat, l'Etat lui-même ; il est aussi le protecteur de l'Eglise. Voilà un nouveau et grand titre à la reconnaissance de son épiscopat. On n'a que l'embarras du choix dans les traités, les harangues où cette doctrine est formulée sous toutes les formes. Ecoutons un homme autorisé, un très grand personnage, le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, ministre de la feuille. En 1775, dans l'assemblée du clergé de France, il parlait ainsi à Louis XV, au nom de l'épiscopat : « La qualité de vos sujets n'est pas le seul lien qui nous attache à Votre Majesté ; il en est d'un autre ordre que la religion elle-même a formés ; nous sommes ses ministres et vous êtes son protecteur. Le Saint-Esprit nous a établis en qualité d'évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu. Roi très chrétien et fils aîné de l'Eglise, ces titres glorieux comportent l'obligation d'employer l'autorité que vous tenez de Dieu pour faire respecter celle qu'il a établie dans l'ordre spirituel. Chargés du dépôt de la foi et dispensateurs des mystères de Dieu, le peuple fidèle attend de nous l'enseignement de la sainte doctrine et l'exercice des fonctions sacrées. Prince religieux : nous attendons de vous la protection nécessaire pour ne point être troublés dans ce double ministère, et, fondés sur votre piété et votre justice, nous espérons l'obtenir. Vous aimez la vérité, Sire; nous la dirons à Votre Majesté, avec cette liberté respectueuse qui fait le plus bel éloge des princes auprès desquels elle trouve un accès favorable. Nous ne vous dissimulerons pas les maux qui affligent l'Eglise, nous vous exposerons nos douleurs pour le passé et nos alarmes pour l'avenir [2]. »

1. *Mémoires* de Bernis, I, 115 Masson, 61, 64.
2. Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé, t. VIII, p. 441.

Ce langage ne manque ni de force ni de grandeur. Le roi, comme protecteur de la religion, acquiert un nouveau titre à la vénération des évêques. Il est vrai que l'exercice de ce droit leur donnera l'occasion, la seule occasion même de lui résister. Sainte-Beuve [1] a dit de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris : « Le catholique et le chrétien cédèrent le pas au sujet, Dieu et le pape ne vinrent qu'à la suite. Le roi avant tout, telle fut sa devise. » Soit pour Harlay, mais au temps de Louis XIV lui-même, il eût été bien difficile de faire triompher un schisme. Au XVIIIe comme au XVIIe siècle, la fidélité, le loyalisme du gentilhomme enlevaient quelque chose à l'indépendance du pontife ; mais malgré leur dévouement absolu à la royauté, ces prélats auraient presque tous su, s'il l'eût fallu, prouver qu'ils donnaient la première place à Dieu. Leur devise était celle de Talleyrand : *Re que Diou, re que lou Rei.* Donc Dieu au premier rang [2], mais après Dieu le roi « qui est son image », selon l'expression de Bernis. Puisqu'il est l'image de Dieu, l'évêque du dehors, le roi doit toujours unir à sa qualité de chef de l'Etat, le rôle de protecteur de l'Eglise. Les évêques se complaisent alors à mettre en pleine lumière cette double mission de la royauté.

En 1751, un saint prélat, M. de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, salue en des termes pleins de poésie et de tendresse pour la famille royale, la naissance du duc de Bourgogne : « Croissez et fructifiez en grâces, s'écrie-t-il, illustre rejeton d'une si excellente tige, et puissiez-vous un jour faire le bonheur de la France !

1. *Nouveaux lundis*, t. V.

2. Au milieu du XVIIIe siècle, l'évêque de Verdun, M. d'Hallencourt de Drosménil, écrivait au contrôleur général pour une question d'intérêt, au sujet du vingtième, impôt qu'on voulait lever sur le clergé : « Je vous supplie, au nom de Dieu, et avec les instances les plus fortes, de ne point mettre en opposition l'obéissance que nous devons au roi et celle que nous devons à notre conscience, car, dans l'incompatibilité de ces deux devoirs, le roi a trop de religion pour ne pas sentir lequel des deux doit avoir la préférence.

Croissez à l'ombre du trône et, soutenu des regards, des conseils et des exemples du plus cher des rois, fleurissez, portez des fruits comme le rosier planté sur le bord des eaux, épanouissez-vous comme le lys, et découvrez chaque jour l'éclat naissant de vos royales qualités ; que leur parfum se répande comme l'odeur du Liban. Soyez l'espérance des peuples, l'honneur de la nation, l'ornement de la cour, la joie de votre aïeul (Louis XV), l'amour de notre dauphin, la gloire de votre mère. » Voilà pour l'Etat ; mais voici la seconde mission qui attend le nouveau prince : « Soyez surtout l'appui de la religion chancelante, la consolation de l'Eglise, la terreur de l'impiété, le fléau de l'injustice, le soutien de l'innocence et le modèle des mœurs publiques. » Bientôt, quand la naissance du duc de Berry, le futur Louis XVI, viendra combler le vide fait par la mort de ses deux aînés, les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine, le même évêque s'écriera : « Dieu assure par là de plus en plus le bonheur de l'Etat et le triomphe de la religion, en affermissant la couronne dans cette race auguste qui, depuis près de huit cents ans, se voit seule dans tout l'univers non seulement toujours régnante, toujours assise sur le plus illustre trône de la chrétienté, mais encore toujours catholique, toujours protectrice de la foi orthodoxe, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu [1]. »

Voila pompeusement décrite la double mission d'un roi de France. Il est le maître de l'Etat, il est le protecteur de l'Eglise. Il agit, il parle en chrétien, en croyant, non seulement comme homme mais comme prince. Il tient un langage qui ne tombe aujourd'hui que de la bouche du pape et des évêques [2]. L'impuissance de la

1. Haigneré, *Etude sur Mgr de Pressy*, 1858, in-8°, p. 104, 105.
2. Voir par exemple en Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 369, les lettres patentes adressées, en 1781, par Louis XVI à Mgr de Gonssans, évêque du Mans, au sujet de quelques fêtes supprimées. Le roi y recommande fortement la sanctification des dimanches et fêtes conservées, défend de se livrer, en ce jour, à des œuvres serviles et d'ouvrir les boutiques.

protection royale dans l'ancien régime, la Révolution, ne paraissent pas avoir ébranlé, chez les survivants du vieil épiscopat, leur foi en l'omnipotence de ce patronage. Le 24 août 1817, le nouveau cardinal de La Luzerne disait à Louis XVIII, à la cérémonie de la barrette : « Le souffle de Votre Majesté dissipera l'esprit d'incrédulité qui causa tous les maux de notre patrie. »

Ne nous étonnons pas de la persistance de ces convictions ; le cœur s'était mis de la partie. L'histoire de la vieille France dit à chaque page combien les rois y furent aimés. Les évêques n'étaient ici en retard sur personne. Laissons parler un prélat favorable à ces jansénistes que l'avocat Barbier [1], vers le milieu du XVIIIe siècle, commence à traiter de républicains, M. de Beauteville, évêque d'Alais. Il disait, en 1774, dans le mandement publié au sujet de l'avènement de Louis XVI : « Aimer ses rois et leur obéir sont des devoirs essentiels, mais qu'il est inutile de recommander à des Français. Ce ne serait pas connaître la nation que de lui peindre sous les couleurs du devoir le plus doux penchant de son cœur. Le reproche d'inconstance et de légèreté que les nations voisines font si volontiers à la nôtre, n'a jamais eu pour objet son attachement à ses souverains ; son zèle pour eux semble prendre son origine dans son sang et couler avec lui dans ses veines. Les générations passent, mais l'amour des rois parmi nous est un hommage immortel, une passion héréditaire dont les liens nous attachent au trône plus fortement que ceux qui nous attachent à la vie [2]. » Quel langage ! quelle énergie d'expression un prélat suspect de jansénisme a su trouver, quinze ans avant la Révolution, pour peindre la passion des Français pour leurs rois !

Le roi tant aimé, aime à son tour. Sans oublier ici l'égoïsme d'un Louis XIV et d'un Louis XV, on peut

1. *Journal*, t. V, p. 253.
2. *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, 1860, p. 62, 63.

dire qu'en général les termes dont il use avec ses sujets : *chers et bien aimés*, ne sont pas une vaine formule. Lorsqu'en particulier on parcourt aujourd'hui la correspondance échangée entre le monarque et les évêques, quand on voit d'un côté l'abandon un peu protecteur, mais paternel et confiant du souverain, de l'autre l'adhésion ardente, l'élan enflammé des prélats, on s'aperçoit bien vite qu'il s'agit d'une famille très unie où les joies et les peines sont communes, où la hauteur à laquelle s'est placé le souverain n'a fait que dilater encore le cœur de ses fidèles de tous les enthousiasmes de l'imagination. Il est difficile aujourd'hui même de n'être point touché de ces communications constantes entre la royauté et l'épiscopat. Le roi sait que rien de ce qui intéresse sa famille et la France ne trouvera ses évêques indifférents. On voit fréquemment les princes et les princesses de la maison de France rendre visite à l'archevêque de Paris. En voyage, c'est à l'évêché qu'ils vont demander l'hospitalité, certains d'y trouver la fidélité la plus ardente, l'accueil le plus empressé et le plus respectueux. Par exception, M. de La Ferronays, évêque de Bayonne, n'eut point à se louer d'avoir logé sous son toit le comte d'Artois. Le futur Charles X vint, le 19 Juillet 1782, dans cette ville, se rendant en Espagne. Le prélat avait avec lui sa famille de Bretagne. On passa ensemble quatre ou cinq jours dans les fêtes. Par malheur, le comte d'Artois s'amouracha d'une nièce de l'évêque et le laissa trop voir. M. de La Ferronays, froissé d'un tel manque au respect de l'hospitalité et à son caractère épiscopal, crut devoir s'absenter de Bayonne, au retour du prince, laissant à son grand-vicaire M. d'Iturbide, le soin de le recevoir et au besoin de lui dire les vrais motifs de son départ. Cette fermeté digne n'empêcha pas M. de La Ferronays, d'être nommé quelques mois plus tard à l'évêché de Lisieux[1]. Les évènements pu-

1. Cf. abbé Duvoisin, *Vie de M. Daguerre*, 1861, p. 414, 415.

blics et privés entretiennent entre la royauté et le clergé une correspondance incessante. Le roi part-il en guerre, il demande aux évêques des prières pour le succès de ses armes ; a-t-il remporté une victoire, il fait chanter des *Te Deum* d'actions de grâces. A-t-il eu la joie suprême de voir assurer sa succession par la naissance d'un prince, il en écrit à « son cousin » le cardinal un tel, à l'archevêque de Paris, aux évêques ducs et pairs [1], à tous les prélats de France. La joie fait alors explosion dans tous les mandements, et les peuples, qui avaient déjà appris par la même voie le mariage du roi, la grossesse de la reine [2], saluent par des trans-

1. Citons la lettre suivante adressée par Louis XVI à M. de Juigné, alors évêque de Châlons : « Mon cousin, la divine Providence vient de mettre le comble à mes souhaits par la naissance d'un fils, dont la reine, ma très chère épouse et compagne, vient d'être heureusement délivrée. Cet évènement qui assure le bonheur de mes peuples, en assurant ma succession, pénètre mon cœur de la plus juste reconnaissance. Mon premier soin est de m'empresser d'en rendre grâces à Dieu, et je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez, pour cette fin, chanter le *Te Deum* dans votre église cathédrale et dans toutes les autres de votre diocèse avec la solennité requise, et que vous invitiez à y assister ceux qu'il conviendra. Ce que me promettant de votre zèle, je ne vous fais la présente plus longue que pour prier Dieu, qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. » Ecrit à Versailles, le 22 octobre 1781. Signé, Louis. Il s'agissait de la naissance de Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin, qui devait mourir le 4 juin 1789. — Pour fêter la naissance du dauphin, Juigné et le chapitre de Châlons prirent à leur charge, pour les faire élever et leur donner un état, vingt garçons et douze filles. Le conseil municipal dota douze filles. Juigné leur donna la bénédiction nuptiale dans la cathédrale, en présence de l'intendant. On chanta le *Te Deum*. *Vie manuscrite* de Mgr de Juigné.

2. Par exemple, M. de Bethisy, évêque d'Uzès, avait annoncé en ces termes, dans un mandement, la grossesse de la reine : « Voir multiplier, N. T. C. F., le sang de nos rois, c'est pour nous voir multiplier les objets de notre attachement. Un espoir nouveau nous luit. Le père chéri des français leur annonce qu'il lui est permis d'espérer bientôt un double titre au bonheur des bons pères etc... A ces causes, nous ordonnons que dans toutes les églises de notre diocèse, il sera dit, tous les jours aux messes, jusqu'à ce que la Reine soit accouchée, la collecte, la secrète et la post-communion suivantes ; et nous exhortons les fidèles de notre diocèse à faire, à cette même intention, de ferventes prières qu'ils accompagneront d'aumônes et de toutes sortes de bonnes œuvres. » Le mandement est daté du 24 juillet 1781. Le dauphin naquit le 22 octobre. Le roi, de son côté, avait fait connaître en ces termes aux évêques la grossesse de la Reine : « Mons. l'évêque d'Uzès, c'est avec une satisfaction infinie que je puis annoncer à mes peuples l'heureuse grossesse de la Reine, ma très chère épouse et compagne, parce que je la regarde comme une nouvelle preuve de la bénédiction que Dieu répand sur ce royaume. La loi que je me suis faite de soumettre à sa Providence tous les évènements qui peuvent m'intéresser, m'engage à vous faire cette lettre pour vous dire qu'il

ports d'allégresse son heureuse délivrance et la perpétuité de la famille royale.

En 1785, la naissance du duc de Normandie, le futur Louis XVII, inspira à M. de Maillé-La-Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul, un mandement qui lui attira les foudres du rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. Le prélat ne s'était-il pas avisé, pour célébrer ce joyeux avènement, d'employer les expressions mêmes dont se sert l'Evangile dans la Nativité du Sauveur. Le *evangeliso vobis gaudium magnum* et les principaux traits du récit sacré, viennent successivement sous sa plume. Le pontife invite ses diocésains à aller vénérer « l'enfant auguste, l'enfant de la patrie, » dans ce nouveau Bethléem, *transeamus usque Bethleem*. « Déjà son étoile brillante a appellé à ses côtés les mages de l'Orient, c'est à dire les gens de la cour ; l'encens a fumé, la main des artistes fameux à tissé l'or des vêtements, *obtulerunt ei munera*. » Le *pannis involutum* arrive à son tour dans le mandement, où l'opulent berceau de Versailles a quelque peine à rappeler la misérable grotte de Bethléem. Maillé termine son chef d'œuvre par souhaiter qu'on s'écrie à l'aspect du jeune prince, comme autrefois devant le Sauveur : « Heureux le sein qui vous a porté, heureuses les mamelles qui vous ont nourri ! » Le journal janséniste n'est pas tendre pour cette littérature de cour. Il y voit des « adulations fades, sans goût, sans un mot d'instruction. » Il s'écrie que cet abus de l'Ecriture-Sainte joint « le ridicule à la profanation[1]. » C'était se montrer vraiment sévère pour une amplification où l'auteur, en se servant ainsi de l'Evangile, n'avait pas voulu lui manquer de respect, mais avait cru trouver un moyen, malheureux il est vrai, d'échapper à la banalité d'un sujet que chaque naissance

me sera très agréable que vous ordonniez une collecte ou prière pour la conservation de sa Personne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. l'évêque d'Uzès en sa sainte garde. » Ecrit à Versailles, le 29 juin 1781. Signé : *Louis*.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1785, p. 138-139.

d'un prince ramenait forcément sous la plume des prélats.

Les évêques sont les intermédiaires indiqués entre le roi et son peuple. Leur grande situation dans la province, le respect que leur attirent leur caractère et leurs fonctions, la faculté qu'ils ont de se faire entendre par leurs curés jusque dans la plus humble campagne, donnent un grand écho à leur voix, une grande autorité à leur parole. D'un autre côté, ils ont un cœur assez français pour vibrer de tous les battements de celui de la patrie. C'est aux évêques qu'il incombe, par exemple, d'annoncer à leurs diocésains la guerre et la paix[1], de faire connaître et, au besoin, de commenter les évènements publics. Ils s'acquittent de cette mission avec le plus ardent patriotisme. On connaît la belle parole de Louis XIV, voulant la paix et forcé de continuer à se battre dans la grande lutte pour la succession d'Espagne. « Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. » Quel éloquent commentaire fait ici Fléchier de cette résolution magnanime ! « Nous n'osons presque, N.T.C.F., s'écrie-t-il dans son mandement à ses diocésains de Nîmes, vous exposer les lois honteuses et tyranniques qu'ils ont voulu nous imposer ; vous les avez apprises avec horreur. Il fallait pour les satisfaire démolir nos murs, nos places, et combler nos ports à leur fantaisie ; leur abandonner les villes que nous avions fermées

1. Un *Te Deum* fut chanté, le 14 décembre 1783, à la suite de la lettre suivante du roi au cardinal de La Rochefoucauld : « Mon cousin, après avoir posé les fondements de la paix par les articles préliminaires, que j'ai signés avec le roi de la Grande-Bretagne, je n'ai point différé à la conclure définitivement. Les conférences tenues à cet effet ont eu le succès que je pouvais désirer, et le traité définitif de paix auquel l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et l'impératrice de toutes les Russies ont concouru comme médiateurs, a été signé à Versailles le 3 du mois de septembre. Les ratifications de ce traité ayant été solennellement échangées et l'ouvrage de la paix étant par là entièrement couronné, mon intention est de rendre à Dieu de nouvelles actions de grâces pour la tranquillité qu'il veut bien accorder à mes peuples. » Signé : Louis. Cf. Falluc, *Histoire politique et religieuse de l'Eglise métropolitaine et du diocèse de Rouen*, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 403.

pour notre défense ; sous prétexte de leur donner des sûretés, nous ôter les nôtres, et livrer le royaume à leurs irruptions et à leurs caprices ; interdire au Roi la liberté de protéger une famille royale, respectable par son rang, par sa piété, par la persécution même qu'elle souffre, et, après l'avoir dépouillée de ses Etats, vouloir encore lui enlever sans pitié l'asile et la protection qui lui restent ; proposer de faire descendre du trône un roi solennellement reconnu, régnant, établi, aimé des siens ; l'arracher de son royaume et, pour ainsi dire, du cœur même de ses sujets ; et, ce qu'il y a de plus inhumain, prétendre de s'aider des conseils et des armes mêmes du père pour déshonorer son propre fils, et violer en même temps les règles du sang et de la nature ; enfin, pour ne rien oublier d'odieux, renvoyer à leur jugement la cause de Dieu et soumettre notre religion à leur politique[1]. » On aime à entendre ce langage dans la bouche d'un vieillard qui, déjà au bord de la tombe, éprouve si vivement toutes les fiertés et toutes les angoisses du patriotisme. Il n'y avait pas, dans ces circonstances, de plus beau rôle pour les évêques que de tremper ainsi l'âme de leur peuple pour les résolutions viriles et les sacrifices imposés par l'honneur.

Cette attitude de Fléchier nous dit assez que l'épiscopat est à l'unisson de la nation et de ses rois, dans les jours tristes comme dans les jours heureux. Sur le penchant du XVIIIe siècle, le 20 décembre 1765, un évènement lugubre, la mort du dauphin, fils de Louis XV, qui couvrit la France d'un voile de deuil, révéla tout ce qu'il y avait au cœur des évêques pour la famille royale. Le clergé, qui espérait tant de ce prince chrétien, avait tout fait pour arracher au ciel sa guérison. A Paris, les prières publiques, *pro serenissimo Delphino infirmo*, la procession de la châsse de

1. *Œuvres* complètes de Fléchier, t. VIII, p. 143 et suiv. Ce mandement de Fléchier est du 10 Juillet 1709. Il mourut le 16 février, 1710.

sainte Geneviève, toutes ces démonstrations de la piété publique avaient montré le prix qu'on attachait à sa vie. Aussi, quel cri de douleur quand arrive la fatale nouvelle ! « Nos vives alarmes ne sont donc terminées que par la consternation la plus profonde, s'écrie Christophe de Beaumont, archevêque de Paris ; l'héritier présomptif, le fils du plus puissant des rois, l'amour et l'espérance de la nation la plus zélée pour le sang de ses maîtres, les délices de la famille royale, Mgr le Dauphin vient de nous être enlevé au milieu de sa carrière, dans un temps où il faisait son bonheur de contribuer au nôtre et de préparer celui de nos neveux [1]. »

La douleur du cardinal de Bernis éclate plus éloquente encore. Il fonde à perpétuité un service solennel dans son église métropolitaine d'Albi où il officie lui-même pontificalement. A l'ouverture des Etats de 1766, il ne peut s'empêcher de faire l'éloge de celui qui voulait l'appeler, dit-on, au premier ministère. Il sait trouver, comme l'avaient fait ses collègues de l'épiscopat, des paroles qui nous remuent encore et dont l'émotion indique assez qu'il ne s'agit point ici d'une littérature officielle [2]. Pendant que les évêques publient des

1. Mandement du 2 janvier 1766. Trente-six prélats assistèrent aux obsèques du prince, le 1er mars 1766. Loménie de Brienne prêcha et fut insuffisant. Le 12 mai, nouveau service au couvent des Grands-Augustins, en présence de l'archevêque de Paris, du cardinal de Luynes et de soixante autres évêques.

2. « La plaie profonde faite au cœur de l'Etat, dit Bernis, se rouvre tout entière à nos yeux. Le temps, ce consolateur, ce médecin des âmes, n'a pu encore les guérir ; la nation a payé son tribut par nos larmes ; les convulsions de la douleur sont passées, la pompe funèbre est finie, l'encens de nos prières s'est perdu dans le ciel. Pourquoi donc l'affliction est-elle encore peinte sur nos visages ? Pourquoi régne-t-elle si profondément dans nos cœurs ? Le roi, dont les jours nous sont si chers, n'est-il pas dans l'âge de la maturité et de la force ? Ses petits-fils croissent comme des plants d'olivier autour de la table royale....; mais l'espoir du bonheur console-t-il de la perte ? Non, jamais la France n'oubliera que le roi avait un successeur digne du trône, que la religion a perdu un disciple et un appui, le conseil un ministre sage et instruit, la vertu un ami, le vice un juge, le malheureux un consolateur, les lettres et les arts un protecteur éclairé, les princes un guide, les hommes enfin un modèle de toutes les vertus sensibles. O grand prince, les Français, les étrangers, les ennemis eux-mêmes, ont pleuré ensemble sur votre

mandements, les académies mettent au concours l'éloge du dauphin, et telle est la sympathie universelle pour ce prince, tel est aussi le goût du temps pour les discours académiques, qu'il suffit de ce seul travail aux lauréats, tels que l'abbé de Boulogne, pour acquérir la renommée.

La maladie de Louis XV ne pouvait pas exciter les mêmes alarmes que celle du dauphin. Cependant, à la nouvelle que le roi est en danger, les évêques ordonnent des prières publiques, font exposer le Saint-Sacrement. Christophe de Beaumont parle de sa « piété. » Lorsqu'il a rendu le dernier soupir, c'est le bourdon de Notre-Dame qui, de sa voix puissante et lugubre, apporte à l'immense cité la première nouvelle de la mort royale [1].

Quand le cœur est pris à ce point, on peut être assuré que les liens qui unissent de tels sujets à leur roi résisteront à toutes les épreuves. Qui porta plus noblement sa disgrâce que Fénelon? Qui se montra plus fier en face de Louis XIV? et quelle était la hardiesse de son langage dans le Mémoire qui devait être mis sous ses yeux! Et pourtant, dans sa correspondance, il se déclare prêt à mourir pour le roi. Sur son lit de mort, après avoir reçu l'extrême-onction, au moment de paraître devant Dieu, il dicte à son secrétaire une lettre à Louis XIV, pour lui dire ses « véritables sentiments » et lui recommander les intérêts de son diocèse.

Si les prélats du XVIIIe siècle n'ont pas le génie de Fénelon, ils ont du moins, ce qui est plus facile, son attachement à la personne royale. On sait que Christophe de Beaumont fut souvent arraché à son troupeau

tombeau. Votre mort sera à jamais une calamité publique ; tout ce qui honore la vertu se plaindra au ciel de votre perte ; la corruption seule avait le droit de vous haïr. » Masson, p. 67.

1. Les actes capitulaires (délibération du 11 mai) disent : « On a sonné les quatre Babillardes et on a bourdonné. »

par ordre du monarque, dans sa lutte contre les jansénistes. Quelle est sa première préoccupation au retour de ses nombreux exils? c'est de courir à Versailles présenter ses hommages au roi et à la famille royale. La preuve qu'il faut voir dans cette démarche, non un acte de servilisme, mais l'impulsion du cœur, c'est qu'en une de ces circonstances, en 1759, Louis XV, ayant eu la malheureuse idée d'exprimer à Beaumont le désir qu'il rendît visite à Mme de Pompadour, s'attira cette réponse de l'inflexible prélat : « Sire, ma malle est encore attachée à ma chaise de poste qui est dans la cour ; je suis prêt à repartir pour l'exil, mais rien ne pourra me déterminer à une démarche qui est contraire à mon devoir [1]. » Tous les prélats du XVIIIe siècle n'ont pas le grand caractère de M. de Beaumont ; tous du moins partagent ses sentiments à l'égard du roi. Qu'ils soient l'objet de quelque rigueur, juste ou injuste, de la part du prince, ils bénissent encore la main qui les frappe [2].

Cette main était parfois un peu lourde. Qu'on relise, par exemple, la lettre par laquelle Louis XV signifiait son congé au cardinal de Bernis :

« Mon cousin, les instances réitérées que vous m'avez faites pour quitter le département des affaires étrangères m'ont persuadé qu'à l'avenir vous ne rempliriés pas bien des fonctions dont vous désiriés avec tant d'ardeur d'être débarrassé. Et c'est d'après cette réflexion que je me suis déterminé à accepter votre démission

1. Regnault, I, 477.

2. Mgr de Brancas, archevêque d'Aix, exilé, comme on disait alors, à Lambesc, en 1755, pour refus des sacrements aux jansénistes, eut occasion d'y prononcer une allocution qui se terminait ainsi : « Tout ce que je puis vous dire, Messieurs, c'est que le déclin de l'âge, qui éteint toutes les passions, n'a rien retranché de celle que j'ai pour le roi, notre auguste maître, pour toute la famille royale et son illustre rejeton et pour toute la province ; elle est toujours plus vive et plus tendre. » Le début de cette harangue était piquant : « Messieurs, dit Brancas, si j'avais les yeux de M. le gouverneur (le duc de Villars) et la mémoire de M. l'intendant (de la Tour), je pourrais prononcer ou vous lire un discours, mais le déclin de l'âge m'a ôté l'un et l'autre. »

de la charge de secrétaire d'Etat. Mais j'ay senti en même temps que vous ne repondiés pas à la confiance que je vous avais marqué dans des circonstances aussy critiques, n'y aux grâces singulières que je vous ay accumulées en si peu de temps. En conséquence je vous ordonne de vous rendre dans une de vos abbayes à votre choix, d'icy à deux fois vingt-quatre heures, sans voir personne, et ce jusqu'à ce que je vous mande de revenir. Renvoiés moy des lettres que vous avez gardé de moy dans un paquet cacheté. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. » A Versailles, ce 13 décembre 1758.

Signé : Louis.

Que fera Bernis ? sans doute il obéira, mais est-ce que ce coup de foudre ne va pas éteindre ou du moins affaiblir daus son cœur la flamme royale qui le consume. Il se charge lui-même de répondre. « J'ai deux maîtres, dira-t-il plus tard, dont l'un est Dieu et l'autre le roi, et je n'en aurai jamais d'autres [1]. »

Pendant que la conduite honteuse de Louis XV produit lentement, dans les différentes classes de la nation, une désaffection qui devait être mortelle à sa famille et à la monarchie, les évêques, hommes de tradition, paraissent garder absolument intact le culte de la royauté. Les nobles se sont faits, avec un dévouement chevaleresque, les chevaliers servants du monarque. S'ils reçoivent du roi de toutes mains, ils ne calculent pas quand il s'agit de donner leur sang. Le cœur d'un épiscopat sorti tout entier de la noblesse, vibre des mêmes sentiments. Il semble même que leur caractère interdise aux prélats un scepticime involontaire et les réflexions désobligeantes que Louis XV inspire à son entourage. Quel dévouement ! On a calculé que M. de Belloy, évêque de Marseille, depuis cardinal archevêque de Paris dans notre siècle, trouva moyen de faire

1. Masson, p. 443. et préf. CXVI.

chanter quatre-vingt-dix-neuf fois le *Te Deum* sous Louis XV[1]. Nous n'aurions pas cru, à en juger par l'histoire, qu'il ait eu lieu de tant se réjouir pendant ce règne. Le cardinal de la Roche-Aymon, grand-aumônier, surnommé *la vieille Eminence*, amuse les courtisans par le sérieux des hommages et des respects qu'il rend à Louis XV. Une anecdote marque bien la ferveur de son culte royal. L'abbé Maury vient un jour à Versailles remercier La Roche-Aymon de lui avoir donné l'abbaye de la Frenade. Le cardinal, qui sait le grand succès remporté récemment par Maury dans son panégyrique de saint Louis, prononcé devant l'Académie, lui dit à brûle-pourpoint, sans lui laisser le temps de parler : « Monsieur l'abbé, vous prêcherez l'an prochain devant le roi le sermon de la Cène, l'avent, et le jour de la Pentecôte, pour la cérémonie des cordons bleus. — Monseigneur... — En outre, préparez-vous à prêcher le carême de 1775 à Versailles, devant Sa Majesté. — Monseigneur, daignez proportionner vos bienfaits à mes forces, je succomberai sous le travail. — Qu'importe, Monsieur, *vous ne seriez pas le premier qui seriez mort au service du roi.* »

Et pourtant le *service* de Louis XV présentait bien quelques difficultés, surtout pour un évêque. Les personnes qui entouraient ce prince, dit Talleyrand, « gémissaient sans doute (de ses désordres), mais on craignait alors de constater par le blâme ce qu'on regardait comme un de ces secrets de famille que chacun sait, que nul n'ose nier, mais qu'on espère atténuer en les taisant et en se conduisant comme si on les ignorait[2]. » C'est à un sentiment de ce genre qu'obéissaient les évêques ; mais la mort du roi vint les mettre dans un cruel embarras. Comment n'en pas parler et, si on en parle, faut-il, je ne dis pas présenter Louis XV comme

1. Sur les soixante mandements publiés par Mgr de Coëtlosquet durant ses dix-neuf ans d'épiscopat à Limoges, vingt-cinq se rapportent aux guerres.
2. Talleyrand, *Mémoires*, I, 5, 6.

un saint, mais du moins faire complètement silence sur une vie qui a été un effroyable scandale ? L'amour dynastique, une sorte de superstition de la royauté, semblent cacher à quelques prélats la triste réalité. Bourdeilles, évêque de Soissons, s'oublie jusqu'à appeler Louis XV « le meilleur des princes[1]. » Malide, évêque d'Avranches puis de Montpellier, accentue encore la louange. Christophe de Beaumont lui-même fait à peine une allusion lointaine au « repentir du roi[2]. » Conzié, évêque d'Arras, dépasse manifestement la mesure. Il appelle Louis XV « ce bon roi, ce monarque magnanime que le Seigneur nous avait donné dans sa miséricorde... Nous ne vous entretiendrons pas, ajoute-t-il, des grands évènements du règne de ce puissant roi, ni de sa gloire, ni de ses succès, ni de ses victoires... Un prince, qui était autant selon le cœur des hommes, aurait-il pu ne pas être selon le cœur de Dieu[3].»

Ne jugeons pas cette littérature sacrée d'après les idées de notre temps. Ces oraisons funèbres eurent pour auteurs des prélats trop fascinés pour bien voir, trop encadrés dans l'Etat pour être libres. Ils auraient craint aussi de porter atteinte, par une trop vive censure, au respect des peuples pour la majesté royale. D'ailleurs, disons-le, la justice sut çà et là faire entendre sa voix. M. de Beauteville, évêque d'Alais, celui-là même qui nous dépeignait tout à l'heure avec tant de force l'amour des Français pour leur roi, ne put s'empêcher de dire de Louis XV, dans son mandement : « La destinée de ce prince est couverte à nos yeux d'un voile impénétrable. Les faiblesses et par conséquent les scandales, qui se sont succédé sur le trône, ont été trop visibles pour être désavoués[4]. » M. de Fumel, évêque de Lodève, ayant à

1. Pécheur, VII, 336.
2. Mandement du 11 mai 1774. « Il veut, dit Beaumont, s'humilier devant sa cour, publier sa résignation et son repentir.» Belsunce écrivait le 23 mars 1730 : « Qu'il est heureux de vivre sous les lois d'un monarque élevé dans le sein de la piété ! »
3. Lecesne, op. cit. p. 657.
4. *Mémoires* de Bachaumont, 20 septembre 1774.

faire l'éloge de Louis XV devant les Etats du Languedoc, le 13 décembre 1774, s'écria : « Je dois cet aveu à la vérité, je trahirais d'ailleurs mon ministère, j'insulterais à Dieu et à la sainteté de son temple, si je prétendais ôter au vice sa difformité, couvrir sa turpitude, déguiser, excuser, pallier les passions les plus criminelles [1]. » Voilà de la liberté apostolique. M. de Beauvais, évêque de Senez, fut encore plus dur. Chargé de prêcher le panégyrique de Louis XV, il laissa tomber de la chaire cette parole célèbre : « Le silence des peuples est la leçon des rois [2]. » Mesdames de France, filles de Louis XV et protectrices de l'évêque de Senez, furent blessées de la liberté de ce langage. La Luzerne, évêque de Langres, qui avait prêché à Saint-Denis l'oraison funèbre de Louis XV, parla aussi dans un mandement de ses « égarements. » Il ne craignit pas de féliciter M. de Beauvais d'avoir osé dire des « vérités dures » à Louis XV, et « attaquer ses faiblesses au milieu de la cour. » Les *Nouvelles ecclésiastiques*, après avoir analysé le discours prononcé dans la même circonstance par l'abbé d'Aviau, vicaire général de Poitiers ajoutaient : « L'orateur en a tant mis (de restrictions) aux éloges qu'il donne au roi, qu'il en est résulté un portrait peu flatteur [3]. » La plupart des évêques et des prédicateurs se tirèrent d'une situation difficile en insistant dans leur éloge funèbre sur la pénitence du roi.

Et pourtant cette pénitence n'avait été ni bien rude ni bien longue. A ses derniers moments, La Roche-Aymon, grand-aumônier, avait dit publiquement au nom du prince : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets, et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour

1. Lazaire, op. cit. 55, 56.

2. Quelques mois auparavant, M. de Beauvais, prêchant le discours de la Cène devant Louis XV, s'était écrié : « Sire, mon devoir de ministre du Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. »

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1774, p. 194, 195, 1776, p. 37.

le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples.» La situation du grand-aumônier n'était pas facile avec un Louis XV tiraillé entre ses maîtresses et son confesseur. Et encore, tiraillé il ne le fut guère, si ce n'est dans sa maladie de Metz où éclata la fermeté apostolique de Fitz-James, évêque de Soissons. Le petit-fils du maréchal de Berwick avait renoncé au duché-pairie de sa famille, auquel il avait droit comme aîné, pour suivre la vocation qui l'attirait vers l'Eglise. Il y apporta la pureté de ses mœurs et l'intégrité de son caractère. Ayant à donner les secours de la religion au jeune Louis XV, il exigea l'expulsion, loin de la ville, de la maîtresse royale, la duchesse de Châteauroux, qui l'appelle avec colère « le Soissons » dans sa correspondance avec Richelieu. Le prince dût faire amende honorable pour ses égarements [1].

L'avènement de l'honnête Louis XVI sembla laver tant de souillures et donner à la dynastie une nouvelle jeunesse. Point n'était besoin de raviver l'amour du roi dans le cœur de l'épiscopat; il battait toujours pour ses princes. L'histoire de Lafont de Savine, évêque de Viviers, nous montre à quel point la fidélité aux Bourbons était gravée dans l'âme du haut clergé. Lafont de Savine qui, dans un mandement sur la naissance du dauphin, duc de Normandie, avait parlé avec émotion de « l'amour pour le sang de nos rois, qui est propre et particulier à la nation française », se donna la fantaisie, entre bien d'autres, de se proclamer républicain le 4 décembre 1792. Savine avait renié le pape, l'Eglise, presque Dieu : rien d'étonnant qu'il ne fut pas resté fidèle au roi ; mais le roi rentrera dans son esprit et dans son cœur avant le pape et l'Eglise. Les années passent, arrive le consulat. L'ancien évêque de Viviers trouve une place de bibliothécaire à l'Arsenal. Tout à coup, on lui dit que le fils de Louis

1. En 1748, Mme de Pompadour fera enlever à Fitz-James sa charge d'aumônier et le fera exiler dans son diocèse.

XVI n'est pas mort, qu'il a pu s'échapper de la prison du Temple, qu'à ce moment il est détenu à Reims, sous le nom d'Hervagault. Savine envoie sa démission de bibliothécaire, court auprès du « dauphin », se fait son professeur, lui donne des leçons de latin, de littérature, de catéchisme orthodoxe, lui fait faire sa première communion, le prépare enfin à être un jour un bon roi de France. Un brigadier de gendarmerie vint troubler la mission de ce continuateur des Bossuet et des Fénelon [1]. Quelle couche profonde de convictions dynastiques ne fallait-il pas que l'éducation, le temps, eussent déposé dans l'âme de Savine, pour que la sève royale en jaillisse avec tant de force, quand elle n'est plus refoulée par le torrent révolutionnaire ! Voici les sentiments d'un prélat mieux équilibré que Savine. L'archevêque de Reims de 1789, depuis cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris, se fait apporter sur son lit de mort la tabatière où était gravée l'image du roi. Ne pouvant la voir de ses yeux, « il s'efforça, dit son historien, de distinguer au toucher le côté où le portrait était enchassé ; il écarta lui-même la camisole dont il était couvert pour la fixer quelque temps sur son cœur. »

1. Simon Brugal, op. cit. p. 7, 8, 36, 61-65.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Le clergé de cour. Dangers de ce séjour

Puisqu'on est si bien près du roi, la suprême ambition sera d'être du clergé de la cour. — Fonctions du grand-aumônier. — Il fallait un nom éclatant. — Un combat de prétendants à cette charge, sous Louis XIV. — Aumôniers des princes et des princesses. — C'est tout un clergé de cour. — Outre les aumôniers, il y a les confesseurs du roi, de la reine, des princes et des princesses. — Ce sont des offices érigés en titre et occupés par les Jésuites jusqu'à leur suppression. — Alors, jusqu'à la Révolution, les confesseurs sont des roturiers pris dans le clergé séculier. — Prédicateurs du roi. — Maury. — Compétitions pour ces charges du palais. — Danger du séjour de la cour pour la vertu et le caractère. — Ce qu'en disent Bourdaloue et Mme de Maintenon. — Mot d'un Oratorien au futur cardinal Fleury, qui se pressait à la cour. — « Les mages y perdirent leur étoile. » — Portrait d'un évêque de cour par Fénelon. — On s'élève, en 1789, contre le servilisme de cour. — Bossuet à la cour. — Il prête serment à genoux à la duchesse de Bourgogne, enfant de onze ans.

Puisqu'on est si bien près du roi, puisqu'on baise avec amour son image, l'idéal du bonheur ne sera-t-il pas d'habiter avec lui, d'être attaché à sa personne en qualité d'aumônier, de confesseur et même de prédicateur. A ce point de vue, la charge la plus enviée est celle de grand-aumônier de France. Le grand-aumônier accompagne le roi aux offices de l'église et lui présente son livre d'heures. Il assiste aux prières du lever et du coucher, aux festins royaux pour la bénédiction et les grâces. Il dispose des fonds destinés aux aumônes du roi ; il a l'intendance du service divin à la cour. Il prend acte du serment de fidélité prêté au roi par les archevêques, évêques, généraux d'ordre, etc. Il présente au souverain le livre des Evangiles pour les serments d'alliance, marche à sa droite dans les processions, délivre les prisonniers graciés aux avènements, mariages et entrées des rois ; distribue les aumônes du monarque, lui donne la communion et les autres sacrements ;

baptise, fiance, marie [1] les fils et les filles de France, les princes et princesses du sang ; accorde au roi les dispenses d'abstinence. Outre la juridiction sur la chapelle royale, il a l'intendance de l'hôpital des Quinze-Vingts, de la maison de l'Assomption, à Paris, et des Six-Vingts aveugles, à Chartres. Il est de droit commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, dont les membres font profession de foi catholique entre ses mains.

Voilà des prérogatives très enviées. Voilà aussi parfois, nous l'avons vu, des fonctions bien délicates. Il n'en fallait pas moins un grand-aumônier. Pour remplir une telle charge avec distinction et faire figure à la cour, on sera de haute naissance. Le temps n'est plus où le seul mérite appelait Jacques Amyot à la dignité de grand-aumônier. Depuis cent ans, un Bouillon, un Coislin, un Forbin-Janson, trois Rohan, un La Rochefoucauld, un Tavannes, un La Roche-Aymon, se sont succédé dans cette situation avec le titre de cardinal, et quand l'affaire du collier a obligé Louis XVI à chasser de la cour l'évêque de Strasbourg, il a fallu un Montmorency, évêque de Metz, pour représenter après un Rohan. Lorsque le grand-aumônier est absent, de Roquelaure, évêque de Senlis, premier aumônier, le remplace.

En 1671, la grande-aumônerie fut particulièrement disputée. Le titulaire était le cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII, archevêque de Reims, et que Mazarin, pour se concilier l'oncle, avait poussé aux plus grands honneurs. Le ministre Le Tellier fit offrir à Barberini 600 000 livres, pour avoir sa démission de la grande-aumônerie en faveur de son fils, déjà coadjuteur de Reims. Coislin, évêque d'Orléans, qui nourrissait la même ambition, lui proposait 420 000 livres et avait la

1. Le curé de la paroisse était toujours présent avec l'étole et inscrivait les actes sur ses registres. Le grand-aumônier avait comme appointements 1 200 livres d'anciens gages, 1 200 livres de pension, 6 000 livres pour ses livrées et 6 000 livres de l'ordre du Saint-Esprit. Voy. *la France ecclésiastique* de 1788.

promesse du roi. Le cardinal de Bouillon, neveu de Turenne, intrigua à outrance et finit par l'emporter auprès de Louis XIV, qui retira la parole donnée à Coislin. La même charge était demandée par le cardinal Rospigliosi, par l'évêque de Laon, César d'Estrées, nommé cardinal cette année même, enfin par l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal Bonzi. On le voit, de partout surgissaient des candidats à cette grande-aumônerie, qui, en un temps où tous les rayons partaient de la cour, plaçait le titulaire en pleine lumière du roi soleil[1].

Les aumôniers paraissent encore plus nécessaires à la reine qu'au roi. C'est un Sabran, évêque-duc de Laon, qui est son premier aumônier. Auprès de Monsieur, frère du roi, nous trouvons, comme premier aumônier et ayant la feuille des bénéfices du prince, M. du Plessis d'Argentré, évêque de Séez. Nous avons la lettre par laquelle ce prélat a le bonheur d'annoncer à son frère, l'évêque de Limoges, que cette charge lui est accordée en survivance[2]. Mgr de Coëtlosquet avait paru faire un acte presque héroïque, en donnant sa démission de premier aumônier et d'administrateur de la feuille du comte de Provence, pour se retirer dans l'abbaye de Saint-Victor. Un Bruyère-Chalabre, évêque de Saint-

1. Oroux, p. 495-498.

2. M. Du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, avait songé à se retirer. Son frère, M. de Séez, lui écrit en 1787 : « Je m'empresse, cher frère, de t'annoncer que Monsieur vient de t'accorder la survivance de ma charge de premier aumônier (il ne donnait pas sa démission d'aumônier). J'eus l'honneur de lui exposer hier la proposition, et il l'accueillit avec cette bonté dont il m'a donné tant de marques jusqu'ici..... J'ai présenté ce matin la feuille au prince, qui l'a signée en me disant les choses les plus obligeantes en ta faveur. Je vais faire expédier ton brevet. Il ne restera plus qu'à prêter serment lorsque tu seras ici. Tu ne pourras guère te dispenser de venir dans le courant de l'année. La faveur que Monsieur vient de t'accorder ne changera rien à ta position et peut augmenter la considération dont tu jouis dans ton diocèse. Elle est d'une grande tranquillité pour moi.... Tu sais que ma santé n'est pas merveilleuse. » Cette survivance ainsi réglée « s'accorde bien avec les projets de retraite dont tu as parlé quelquefois. *Te voilà au moins une existence assurée à la cour.* J'ai demandé en même temps une place de gentilhomme pour mon neveu et Monsieur a bien voulu me la promettre après qu'il aura rempli ses engagements. » Louis Guibert, op. cit. p. 599.

Omer, remplit le même office auprès du comte d'Artois, et tient la feuille des bénéfices de son apanage. Madame la comtesse d'Artois [1], Madame Adélaïde, Madame Victoire, etc., ont aussi leurs aumôniers. Les prélats chargés de ces fonctions ont bien soin de faire suivre leur nom de leur qualité d'aumônier et de s'en faire honneur. Ce titre les lie à la cour, où ils ont parfois un appartement, les rapproche de la personne du roi. Comme « officiers de la chapelle », le cérémonial les place d'ordinaire au premier rang. Ils ont l'honneur de se trouver en tête dans l'énumération que l'almanach royal fait du personnel de la maison des princes et des princesses.

Ces divers services absorbent un personnel considérable. Au milieu du XVIIe siècle, on comptait cent trente aumôniers honoraires du roi, sans parler des aumôniers en exercice [2]. Le temps devait faire abolir, en grande partie, ces titres créés par Mazarin dans un but fiscal, et livrés à beaux deniers comptants. Mais il suffit d'ouvrir l'almanach royal ou de préférence l'almanach de Versailles, pour y lire encore, en 1789, la longue énumération des charges qu'avaient suscitées dans les derniers siècles la piété, les habitudes chrétiennes, et un peu le besoin d'argent [3] chez nos princes. Grands-aumôniers, premiers aumôniers, aumôniers ordinaires, aumôniers de quartier, maîtres de chapelle, chapelains ordinaires, chapelains de quartier, clercs de chapelle,

1. Le premier aumônier de la comtesse d'Artois est Cheylus, évêque de Bayeux ; celui de Mme Victoire est Narbonne-Lara, évêque d'Evreux. Au XVIIe siècle, M. du Tressan, évêque du Mans, ajoutait à ses autres titres celui « d'aumônier de Monsieur, frère unique de Sa Majesté. »

2. « Il y a une liste des seuls aumôniers honoraires du roi, imprimée en 1657, où l'on en compte environ cent trente qui, joints aux aumôniers ordinaires, formaient une compagnie de près de cent quarante ecclésiastiques. » Du reste, il en était de même des autres charges. *L'Etat de la France*, imprimé en 1649, portait 170 maîtres d'hôtel employés avec des gages. Deux autres états, de 1553 et 1660, en marquent 318 ; or, il n'y en avait que trois qui servaient par quartier, au choix du grand maître. Oroux, p. 532.

3. Le cardinal Polignac, qui avait eu gratis la charge de maître de la chapelle musique, se démit en faveur de M. le Tonnelier de Breteuil, moyennant 150 000 livres. L'existence de Polignac fut, jusqu'à sa mort (1741), une alnertative de faveurs et de disgrâces. Oroux, p. 598.

aumôniers des pages, prédicateurs ordinaires, forment tout un clergé de cour qui se croit le premier de France parce qu'il est au service du maître de la France [1].

Les maisons de la reine, de Monsieur, de Madame, du comte et de la comtesse d'Artois, de Mesdames Elisabeth, Adélaïde, Victoire etc. ont un personnel ecclésiastique presque aussi nombreux [2].

1. Sur les vingt-deux départements distincts dont se composait la maison du roi, j'en compte quatre exigeant un nombreux personnel ecclésiastique : la chapelle-oratoire, la chapelle-musique, la musique du roi, la chapelle du commun. Outre le grand-aumônier, le premier aumônier, l'aumônier ordinaire, le maître de l'oratoire, le confesseur, nous trouvons dans la maison du roi huit aumôniers par quartier, un chapelain ordinaire, un chapelain en survivance et huit chapelains par quartier, enfin huit clercs de la chapelle et oratoire. Depuis que Louis XIII et ses successeurs avaient pris l'habitude d'entendre tous les jours la messe en public, la charge de maître de l'oratoire, érigée en titre par François Ier, n'avait plus aucune fonction. Sur les huit aumôniers, « l'aumônier du jour doit se trouver au lever et au coucher du roi, aux grands couverts et à tous les offices de l'église où S. M. assiste. » Les huit chapelains « célèbrent toutes les messes basses qui se disent devant le roi. » Les huit clercs « servent les messes basses devant le roi. Depuis 1677, ils doivent être prêtres pour suppléer aux chapelains absents. — Il nous faudrait encore citer les six aumôniers chargés de dire la messe dans la chapelle du commun pour les officiers commensaux ; les aumôniers de la grande et de la petite écurie ; les aumôniers des troupes de la maison du roi, les aumôniers des chapelles royales de Versailles, Fontainebleau, Saint-Germain, Saint-Cyr, du Louvre etc..... Cf. almanach royal et almanach de Versailles.

2. Dans la maison du roi nous trouvons, outre le grand-aumônier et le premier aumônier, l'aumônier ordinaire, le Cornu de Balivière ; un maître de l'oratoire, l'abbé de Césarge ; un confesseur, l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache ; huit aumôniers par quartier : de Beaumont, de Vesins, de Mauléon, de Malvin de Montazet, de Pontèves, Clément-Dumetz, de Fénelon, d'Osmont ; un chapelain ordinaire, Busnel de Baumais, dont la charge passera à l'abbé du Puget en survivance ; huit chapelains par quartier : Pouret, de Blanchemain, Clédat de Mazeaux, Grellet, Courtalon, de Baudiment, le Brasseur, du Puget. — La Reine, outre le grand-aumônier, le premier aumônier, l'aumônier ordinaire, a quatre aumôniers par quartier, qui sont : l'abbé de Coucy, l'abbé de Cambise, l'abbé de Vichy, l'abbé de Grimaldi ; un confesseur, M. Poupart, curé de Saint-Eustache, un chapelain ordinaire, un en survivance, un clerc ordinaire de la chapelle, l'abbé de Maranzac. Il faudrait faire la même énumération pour tous les princes et princesses de la famille royale. Ainsi, *l'almanach de Versailles* portait pour Madame d'Artois : un premier aumônier, un aumônier ordinaire, quatre aumôniers par quartier, un confesseur, un chapelain ordinaire, quatre chapelains de quartier, un clerc de chapelle ordinaire, quatre clercs par quartier, trois sommiers de chapelle. — Nous trouvons chez Monsieur les abbés de Guignard, de Jons de Kernenon, de Cusaque, de Beclesne, de Lyonne, de Carasmon, de Villeneuve, de Reynaud, de Ballias ; chez Madame, les abbés de Mostuejouls, de Mallian, de Pomayrals, de Langan-Bois-Février, de Bourdeilles, de Cardaillac, de Castillon, Bergier, etc. ; — Chez le comte d'Artois, les abbés de Villers-la-Faye, de Saint-Didier, de Pollier, de Sinety, de Saint-Amans, de Veronne, de Clédat ; — Chez la comtesse d'Artois, les abbés Vabry, de Pradine, de

On sollicite ces charges, on les achète comme les charges ordinaires [1], on les retient en survivance, on s'ingénie pour ressusciter les titres tombés en désuétude. Un rapport de l'archevêque d'Arles signale un chanoine de Nîmes qui vient de se faire nommer « surintendant de la musique de la chambre de Monsieur. » Cette surintendance avait été occupée jusqu'alors par les directeurs de l'opéra et, comme elle consistait à présider à des concerts et à des ballets, la présence d'un chanoine ne paraissait pas indiquée. Ainsi l'avait pensé le chapitre de Nîmes, ainsi en jugea l'assemblée de 1780, qui décida de faire à ce sujet une démarche auprès de Monsieur. Il s'agissait d'arrêter le progrès d'un mal toujours croissant. Avec les provisions, les brevets qu'ils se procurent de toutes parts, disait Mgr du Lau, « les chanoines forcent leur compagnie de les tenir présents [2]. Déjà les rues de la capitale sont inondées de ces sortes de privilégiés, et les peuples murmurent contre le vide que laisse dans les églises cette multitude de chanoines non résidents. » Ces efforts, ces résolutions eussent été inefficaces, si les prélats avaient eux-mêmes prêté le flanc ; aussi l'archevêque d'Arles terminait-il ainsi son rapport : « Les premiers pasteurs, à la tête du troupeau, s'empresseront à donner plus que jamais l'exemple de cette résidence exacte à laquelle vous désirez avec raison soumettre inviolablement les autres membres du clergé [3]. »

Cadignan, de Poligny, de Rauchon etc. ; — Chez Madame Adélaïde, les abbés de Béon, de la Corbière, de Roquefeuille, de Royère, de Castillon ; — Chez Madame Victoire, les abbés de Lubersac, de Langle, de Dardes, de Caqueray, de Melignan, etc...

1. La plupart des charges ecclésiastiques de la maison du roi n'étaient plus vénales depuis 1720 ; celles qui se vendaient encore étaient la charge de premier aumônier, celle de maître de l'oratoire, celle d'aumônier du commun, et de précepteur des pages.

2. « Tous les officiers ecclésiastiques brevetés de la chapelle du roi et de celle de Madame la dauphine, de Madame et de Monsieur le duc d'Orléans, du commun, des maisons royales, des écuries et des troupes de la maison du roi, ont le *droit de commensalité et sont réputés présents* à leurs bénéfices, tout le temps qu'est censé durer leur service. » *France ecclésiastique* de 1768.

3. Rapport fait à l'assemblée du clergé de 1780.

Il semble qu'il y eût une charge plus importante encore que celle de présider ou de participer aux cérémonies de la chapelle royale, c'était de diriger la conscience du roi. Les noms des confesseurs de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, sont historiques. A ces époques, les confesseurs de princes et de princesses sont presque tous Jésuites, de même qu'ils avaient été Dominicains au XIIIe et XIVe siècle. Situation délicate qui tend à faire porter à une congrégation tout entière la responsabilité des actes de quelques-uns de ses membres. Quand on a l'oreille du maître de la France, quand on le voit parfois à ses pieds comme pénitent, comment n'être pas accusé de lui donner des conseils sur le gouvernement, de lui demander des faveurs pour son ordre? On sait le rôle que jouèrent, les colères, les jalousies, qu'excitèrent un Père Lachaise, un Père Le Tellier. « Le confesseur du roi, écrivait, en 1676, Le Camus, évêque de Grenoble, a plus d'autorité que jamais dans les provinces[1]. »

Au XVIIIe siècle, le rôle de ces personnages fut beaucoup moins important, le ministère de la feuille, qu'ils avaient cumulé en fait sous Louis XIV, ayant désormais un titulaire distinct, qui était un évêque. Ils se renfermèrent de plus en plus dans la mission toute spirituelle d'entendre la confession du roi, et cette confession devait être longue si elle était complète, quand ce roi s'appelait Louis XV. Là se bornait leur rôle. Ils n'avaient dans leur domaine que le sacrement de pénitence. L'administration du sacrement de l'eucharistie, à Pâques, ou de l'extrême-onction, en cas de maladie, était dans les attributions du grand et du premier aumônier.

La charge de confesseur ainsi réduite était encore très recherchée et très honorable. Jusqu'à la Révolution elle

1. Lettres de Le Camus, p. 263. Voy. sur le P. Paulin, premier confesseur de Louis XIV, les articles du P. Chérot, *Etudes religieuses* des Jésuites, 1891-1892.

fut une sorte d'office rétribué, donnant une situation et attachant le titulaire à la cour. Non seulement toutes les princesses, mais tous les princes de la maison de France, ont un confesseur attitré dont l'almanach royal révèle le nom au monde. Tous sont censés se confesser, se confessent de fait et en ont souvent bien besoin. Dans l'almanach royal, parmi les dignitaires de leur maison religieuse, figurent l'aumônier de Monsieur, le futur Louis XVIII, qui ne passait point alors pour avoir la foi d'un Père de l'Eglise, le confesseur du comte d'Artois, qui ne passait pas pour mener la vie d'un saint[1].

Les Jésuites ont rempli plus ou moins toutes ces charges jusqu'en 1762, époque de leur suppression. A ce moment, le Père Desmarets, le Père Croust, le Père Berthier, reçoivent des pensions[2] et des successeurs. C'est le tour du clergé séculier. La fin de l'ancien régime voit ces fonctions dévolues à de simples curés, qui n'avaient guère tâté jusqu'alors des honneurs de la cour. Le confesseur de Louis XV à cette époque, celui qui l'assistera à la mort, est un humble prêtre de « très belle réputation », le fils d'un petit épicier du faubourg Saint-Antoine, l'abbé Maudoux, curé de Brétigny. Louis XV mort, Maudoux devient le confesseur de Louis XVI. Nous avons le billet que ce prince lui adressait, le 8 Août 1775, pour l'en aviser. « Monsieur, lui écrit Louis XVI, mon confesseur étant mort dernièrement et n'ayant pas encore choisi son successeur, je compte me confesser à vous pour mes pâques. Vous vous rendrez, demain dimanche, à deux heures et demie après midi, chez moi par le petit degré. » Signé : Louis[3]. C'était

1. « Monsieur le comte d'Artois a causé du scandale par la peine et la répugnance qu'il a marquées à faire ses pâques ; il a fini cependant par remplir ce devoir le 9 de ce mois. » *Correspondance* de Mercy-Argenteau avec Marie-Thérèse, lettre du 13 avril 1776. Le comte d'Artois ne semble pas avoir eu de confesseur attitré. L'almanach royal de 1789 ne fait suivre le mot *confesseur* d'aucun nom propre.

2. « Le Père Desmarets, confesseur du roi, a (dit-on) 12 000 livres de pension ; le Père Croust, confesseur de la Dauphine, et le Père Berthier, confesseur de la famille royale, 6 000 livres. Ils se retirent en Suisse. » *Journal encyclopédique*, 1er mars, 1764, p. 175.

3. Cf. Ant. de Lantenay, *L'Abbé Maudoux, confesseur de Louis XV.*

parler en roi chrétien, mais en roi. Il y a quelque chose d'étrange, même de la part d'un souverain, dans ce ton de commandement employé pour mander un homme devant qui on va se mettre à genoux, qui a droit de juger, de refuser même l'absolution, d'infliger une pénitence.

En 1789, Louis XVI et Marie Antoinette ont pour confesseur M. Poupart, curé de Saint-Eustache. C'était se contenter de son curé comme un simple fidèle. Madame Elisabeth et Madame Victoire s'adressent à l'abbé Madier. Enfin l'abbé Bergier est le confesseur de Monsieur et de Madame, de la comtesse d'Artois et de Madame Adélaïde ; il l'a été par intérim du roi et de la reine. On le voit, les princes de la maison de France confiaient leur conscience à des roturiers et à des roturiers qui n'avaient pu prétendre à cette distinction. « A quarante ans, écrivait, en 1773, l'abbé Maudoux, je n'avais pas encore mis le pied à Versailles, je n'y connaissais personne et, depuis neuf ans que j'y suis, je ne sais pas encore par qui ni comment je m'y trouve. » Bergier, malgré sa notoriété théologique, était à peu près dans le même cas. Lors de son entrée au chapitre de Notre-Dame, il était apparu à ses confrères comme un « curé des montagnes de la Suisse », peu fait aux usages du monde ; il devait être encore plus étranger aux raffinements de Versailles.

Un autre moyen de se rapprocher de la cour, était d'avoir le titre de prédicateur du roi. Il y avait sermon devant le roi à la Toussaint, les quatre dimanches de l'Avent, la fête de la Conception, le jour de Noël, la fête de la Purification, les dimanches et deux autres jours de chaque semaine de Carême, le jour de l'Annonciation et le jour de Pâques, à la cérémonie de la Cène le jeudi saint, à la Pentecôte. Les prédicateurs du roi, qui faisaient partie autrefois, au nombre de huit, de la chapelle royale, furent nommés depuis par le grand-aumônier. Les plus grands orateurs de la chaire

avaient eu le titre de prédicateurs du roi. Bossuet le prit à partir de 1662, et cette date fait époque dans son éloquence. En un temps où le roi était tout, c'est par lui et devant la cour qu'il fallait faire consacrer sa parole et mettre le sceau à sa réputation pour les contemporains et pour la postérité.

Quand Maury quitte sa petite ville de Valréas pour se rendre à Paris, il rencontre en diligence deux voyageurs qui s'amusent avec lui à prophétiser l'avenir.— Moi, dit l'un deux, je veux être membre de l'académie des sciences et *médecin du roi*. — Pour moi, dit l'autre, je serai avocat général. — Et moi, s'écria l'abbé, je deviendrai *prédicateur du roi* et l'un des quarante de l'académie française. — Le premier était Portal, depuis médecin de Louis XVIII et de Charles X, un des princes de la science médicale ; l'autre était Treilhard, depuis un des plus éminents jurisconsultes qu'ait eus la France. Quant à Maury, il réalisa, il dépassa toutes ses ambitions de jeunesse. Il fut, comme il l'avait prédit, prédicateur du roi. A ce titre, il avait ses entrées au palais, et une lettre de lui nous le montre, en 1785, introduisant ses amis dans la chambre du dauphin, fils aîné de Louis XVI, pour y voir ce prince âgé de quatre ans [1]. D'après les renseignements que nous fournit Bachaumont, Maury aurait apporté dans plusieurs de ses sermons à la cour une liberté de langage qui sentait les approches de la Révolution. Le grand-aumônier lui aurait même dit à ce sujet : Monsieur l'abbé, songez que vous prêchez devant le roi et non pas le roi. Parole supposée sans doute, mais parole de courtisan que jamais ni Bossuet, ni Bourdaloue, ni Massillon, n'auraient acceptée, et qui n'eût été guère mieux comprise sur la

1. Il écrit à M. de la Tour. « Si vous m'ameniez M. l'abbé Brottier et M. l'abbé de Fontenay, nous dînerions tous dans mon petit réduit apostolique, et, pendant l'intervalle du dîner au sermon, je vous procurerais la permission d'aller passer une demi-heure avec le dauphin. Vous serez enchanté de la bonne mine et de la gaieté de ce prince.» Ricard, *L'abbé Maury*, 1880, in-12, p. 128.

fin de l'ancien régime, si nous en jugeons par la hardiesse que surent montrer en plein Versailles un abbé de Beauvais, un abbé Maury, un abbé de Boulogne[1].

Cette liberté n'ôtait rien à l'affection, et il semble que tous ces prédicateurs du roi dussent puiser dans l'exercice même de leurs fonctions un nouvel amour pour le prince qu'ils étaient chargés d'évangéliser. Les circonstances particulières dans lesquelles Massillon, par exemple, avait prêché le petit carême à Louis XV, paraissent avoir communiqué je ne sais quoi d'attendri à son attachement pour sa personne. De quel ton il parle, dans un mandement adressé, en 1726, à ses diocésains de Clermont pour faire chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour le rétablissement du roi, de ce « précieux reste de tant de princes, cette étincelle heureuse, seule échappée de l'extinction et du débris de toute la maison royale ; ce gage unique et auguste de l'affermissement du trône et de la tranquillité domestique ; ce don de Dieu laissé à la nation pour la consoler de ses malheurs et de ses pertes ; ce signe sacré, que le ciel, après un déluge de sang et de carnage, a montré à l'Europe, pour être comme le garant de la cessation des fléaux publics, et la paix des peuples et des nations » ; ce trésor que « le Seigneur nous avait donné dans sa miséricorde », et qu'il « a été plus d'une fois sur le point de nous enlever dans sa colère. » En cette même année de 1726, Massillon s'était réjoui avec son troupeau que Louis XV « étant établi de Dieu pour gouverner ce vaste royaume », eût déclaré vouloir « le gouverner par lui même. Les soins d'un père sont en effet toujours plus tendres et plus éclairés que ceux de ses serviteurs, même les plus fidèles. C'est son patrimoine et son héritage qu'il administre ; c'est sa maison qu'il

1. L'abbé de Boulogne prêcha, en 1787, la station à la cour. Comme il avait fait une excursion en dehors du domaine sacré : Monsieur, lui dit le grand-aumônier, avant de porter un pareil discours dans la chaire de Versailles il fallait me le soumettre. Cf. Delacroix, op. cit. p. 64-75.

règle ; ce sont ses enfants et ses sujets qu'il gouverne. » N'y a-t-il pas dans ce langage, à côté de l'amour général de l'épiscopat pour ses princes, la tendresse particulière du prédicateur de Louis XV enfant [1] ?

Tous les regards sont tournés vers les charges de la cour, parce qu'elles placent leurs titulaires sous les yeux et près du cœur du maître. Les indiscrètes archives nous ont conservé plusieurs lettres de solliciteurs [2]. L'évènement prouvait souvent qu'il était bon d'être à la source même des grâces [3]. Plusieurs évêques en 1789, tels que M. de Sabran, M. de Mérinville, M. de Fontanges, avaient été appelés à

1. Massillon eut d'autres occasions de parler des princes. « Dieu, s'écriait-il au sujet du dauphin, né en 1729, qui se plaît à faire passer sans cesse les sceptres et les empires d'une race à une race nouvelle, continue par une miséricorde singulière à perpétuer, depuis un nombre étonnant de siècles, l'empire français dans la maison royale. Le sang de saint Louis ne cessera pas de couler.. Toutes les nations qui nous sont connues ont plus d'une fois changé de maîtres.. La France seule conserve encore ses anciens » rois ; « et avec eux, elle conserve la foi de ses pères, les lois primitives de la monarchie, les maximes anciennes de l'Eglise et de l'Etat. Le nouveau prince, que le ciel vient accorder à nos désirs, assure nos fortunes, la tranquillité de nos villes, l'état de chaque citoyen. » Massillon ajoute le plus grand prix à cette perpétuité de la famille royale. « Les successions des branches régnantes, dit-il, n'ont jamais manqué parmi nous que dans les temps où la corruption des cœurs, et le débordement des mœurs publiques attiraient sur nous la colère du ciel. Le sang royal cessait alors de couler des pères aux enfants ; Dieu livrait à l'esprit de révolte et de dissension les grands et le peuple, et la confusion publique expiait les crimes publics. » Voy. *Œuvres* de Massillon.

2. En 1789, M. de Barral, coadjuteur de Troyes, écrit pour demander pour son frère, l'abbé de Barral, la charge de maître de chapelle de l'oratoire du roi. Même demande, en 1788, de l'évêque de Bayonne pour l'abbé de Brueïs, son grand-vicaire et son parent. « Il a, dit-il, la naissance et tout ce qu'il faut pour occuper cette place. » Archives Nat. O [1] 617. Ibid., lettres de l'évêque de Noyon, en 1788 ; de l'archevêque de Toulouse, en 1787, qui demandent au ministre un logement au Louvre pour telle grande dame. On sait quel prix, quel honneur on attachait alors à jouir d'une chambre au palais.

3. « Une fois évêque d'Amiens, dit Saint-Simon, M. Feydeau de Brou avoua qu'il n'avait acheté la charge d'aumônier du roi que pour parvenir à l'épiscopat ; le scrupule l'ayant pris à ce sujet, il insista auprès du Père de la Chaise, pour faire agréer au prince sa démission pure et simple. Mais le roi, touché de sa délicatesse, accepta sa démission, puis le nomma de nouveau à l'évêché d'Amiens avec ordre absolu d'accepter, ce qui fut honorable pour tous et cela n'eut pas, dit Saint-Simon, une médiocre part au scrupule que le roi prit à son tour de la vénalité des charges de ses aumôniers et à l'attention qu'il a eue depuis de l'éteindre. » Mémoires, I, 268, 272, 273. Saint-Simon fait un triste portrait de l'abbé de La Châtre, aumônier du roi.

l'épiscopat, étant aumôniers du roi ou de la reine. La cour avait au besoin d'autres cadeaux que les évêchés pour marquer sa faveur aux heureux mortels qu'elle nourrissait dans son sein. « J'ai compté, dit M. Taine[1], quatre-vingt-trois abbayes d'hommes possédées par des aumôniers, chapelains, précepteurs ou lecteurs du roi, de la reine, des princes et princesses ; l'un d'eux, l'abbé de Vermont, a 80 000 livres en bénéfices. » Quel abus de mettre ainsi entre les mains d'un seul homme la fortune du clergé avec la fortune de la France, au risque de jeter à ses pieds un flot de solliciteurs, qui se pressent éblouis et prosternés autour de sa personne royale pour en recevoir quelques rayons !

Telle était alors l'omnipotence du monarque que les prélats qui, par austérité, par amour de la résidence, s'abstenaient de paraître à la cour, étaient cependant obligés de s'y assurer quelque crédit en vue de leur influence et de leur indépendance dans les provinces. Les grandes affaires à traiter, souvent les procès à soutenir, les mille nécessités de leur situation, les forçaient à chercher « la protection du roi, dont l'ombre, disait un évêque du XVIIe siècle, nous soutient contre les grands dans nos diocèses ; car il n'y a que les petits et les gens d'une condition commune que la foi engage à nous obéir[2]. » On le voit, trop de raisons, trop de prétextes, trop d'attraits, trop de fascination, poussaient les évêques vers le roi. Ils étaient peu à éprouver au sujet de la cour la répugnance que saint François de Sales[3], retenu quelques temps chez le duc de Savoie, manifestait en ces termes : « Voilà la moitié de ma liberté engagée dans cette cour, où de ma vie je n'eus un seul brin de dessein de vivre, ni en aucune autre, mon âme estant tout à fait anti-

1. *Les origines de la France contemporaine*, p. 83.
2. Lettres de Le Camus, année 1674, p. 141.
3. *Œuvres*, V, 416.

pathique à ceste sorte de train. » Les prélats français regardaient d'un autre œil Versailles et la capitale.

Ce séjour pouvait leur être aussi funeste qu'à la noblesse en général. Nous relevons des plaintes fréquentes contre ceux d'entre eux qui vont engloutir dans ce gouffre les revenus de leur évêché et de leurs abbayes. Bien des dettes ont pour cause première ce ruineux absentéisme. Il y avait péril pour la vertu autant que pour les finances à respirer cette atmosphère capiteuse de la cour. Bourdaloue l'appelle « le siège de l'orgueil.., l'écueil de la sainteté.., le centre de la corruption du monde. » Si l'on est tenté de traiter d'exagération un prédicateur, voici ce qu'en écrivait à l'archevêque de Paris, une femme la connaissant bien : « Comptez, Monseigneur, que presque tous les hommes noient leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, et il n'y a pas de tête qui n'y tourne. Défiez-vous de tout ce que vous estimez le plus. Je suis à la source et c'est ce qui me fait voir trahison sur trahison. La cour change les meilleurs [1]. » M. le duc d'Orléans, régent, avait dit d'un homme de la cour : *C'est le parfait courtisan, il est sans honneur et sans humeur.* La définition aurait été juste, observe Bernis [2], s'il avait ajouté : *et sans pudeur.*»

On comprend qu'un pareil milieu fut peu favorable à l'épanouissement des vertus ecclésiastiques. Le séjour de la cour inspirait aux saints personnages une véritable terreur.

Lorsque l'abbé Fleury, le futur cardinal, eut passé sa licence, il s'empressa d'acheter une charge d'aumônier de Madame la dauphine. Un Père de l'Oratoire, auquel sa famille l'avait adressé, homme austère et ayant l'u-

1. Mme de Maintenon, lettre à l'archevêque de Paris, 15 nov. 1695.
2. *Mémoires*, I, p. 91. Il est intéressant de voir dans la correspondance de Richelieu et de Sully, comment le ton change, selon que l'un monte et que l'autre descend.

sage du monde, combattait ses projets et lui « défendait surtout d'aller à la cour, sous peine de perdition éternelle. » Il fallut bien cependant avouer l'achat de l'aumônerie. Cette confidence fut mal accueillie. Fleury reçut une sévère remontrance, mais enfin, puisque c'était un fait accompli, on dut s'apaiser. « Eh bien, lui dit le Révérend Père, vous avez eu la rage d'aller à la cour, je vais vous donner un conseil pour vous y conduire avec sagesse et sûreté : Assotissez votre esprit et endurcissez votre cœur [1]. »

Un homme qui l'avait assez fréquentée comme aumônier du roi pour pouvoir dire : « J'ai été nourri à la cour, » Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait en plein règne de Louis XIV : « On est en sûreté dans son diocèse, on est toujours en danger pour peu qu'on demeure à la cour. Les mages y perdirent leur étoile [2]. »

S'il y avait peu de saints à la cour, il n'y avait guère plus d'hommes de caractère [3]. Comment trouver des têtes hautes, des consciences fermes, dans cette race de prosternés qui ne croient pas payer trop cher de leur servilisme les faveurs et les regards du prince ? Comment faire fond sur des courtisans [4] dont la règle de

1. *Mémoires* de Bernis, I, 45.

2. Le Camus ajoute : « Pour demeurer à la cour avec honneur, il faut faire beaucoup de dépenses et, pour y fournir, il faut beaucoup de bénéfices, faire peu d'aumônes, aller rarement à son diocèse, n'avoir guère soin de régler ses affaires et de payer ses dettes. » Le Camus, parlant ailleurs des années qu'il avait passées à la cour, ajoute : « Hélas ! que de dissipations en vingt années de servitude volontaire à la cour ! Que de dissipations dans les plaisirs, dans les entretiens, dans les bagatelles, dans l'ambition, dans les médisances et dans l'étude même ! Mais que de dissipations dans la retraite ! » Cependant, Le Camus lui-même, étant tombé en disgrâce auprès de Louis XIV, pour avoir été nommé cardinal par le pape en dehors du roi, en souffrit cruellement. Il aurait voulu que la barrette lui fut remise par Louis XIV. Nous le voyons écrire aux ministres, aux cardinaux, au pape lui-même, pour leur demander de l'aider à rentrer en grâce auprès du roi. Cf. Lettres de Le Camus, p. 265,297, 475, 483, 525.

3. « Rien de si rare que de trouver aujourd'hui à la cour des caractères ; personne ne s'y montre au dessus des autres ; il semble que tout le monde y soit à la même taille. On n'a jamais pu compter à la cour sur l'amitié, mais on pouvait du moins y compter sur la haine. Aujourd'hui les amis sont aussi légers et aussi infidèles qu'autrefois et les ennemis n'y sont pas irréconciliables, les liaisons y changent d'un jour à l'autre. » *Mémoires* de Bernis, I, 104.

4. Les évêques provinciaux, qui ont besoin d'appui auprès du roi,

conduite est l'intérêt ? Quel énervement des caractères, quelle dilution des énergies morales produisait l'air ambiant de la cour ! Fénelon, qui connaissait bien ce terrain et qui sut s'y tenir debout, a tracé finement le portrait d'un de ces prélats, estimables sans doute, mais amoindris par leurs préoccupations séculières. Il s'agit de M. de Beauvau. Evêque de Tournai, il aime mieux rester à la cour que de rejoindre son poste, à cause des guerres qui troublent son diocèse. Il aspire à l'archevêché de Toulouse et il l'eut en effet ainsi que l'archevêché de Narbonne, ainsi que la présidence des Etats du Languedoc. «Ce qui lui plairait, dit Fénelon, serait la vie douce du Languedoc, avec un peu de négociations, où il faudrait de la dextérité et de la souplesse... Il a de la douceur, de l'insinuation, du savoir faire, beaucoup de politique et d'envie de parvenir... Il est d'un nom distingué, son extérieur est poli, doux et agréable ; il a du sens..... du talent pour conduire les esprits ; il se possède avec une égalité peu commune, il ne lui échappe rien de dur ni d'excessif ; il est très politique et très réservé, avec des manières très mesurées et très insinuantes. Je crois qu'il a de l'honneur et de la religion, avec beaucoup d'ambition et d'esprit du monde. J'aimerai beaucoup mieux un homme plus touché, moins vif sur la fortune, plus ecclésiastique, plus nourri des bons prin-

regardent et ne savent trop sur qui compter. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait, en 1674, du ministre Le Tellier : « J'en ai tiré de grands secours, depuis que je suis ici, et je ne vois que lui à la cour qui ait la droiture nécessaire pour bien et nettement servir l'Eglise. Je ne parle pas des prélats qui y sont, car vous les connaissez et vous savez jusqu'à quel point on peut compter sur eux.» Bachaumont raconte dans ses *Mémoires* (t. XXXIV, p. 179) que le cardinal de Rohan, disgracié, chassé de la cour, après l'affaire du collier, passa à Nevers, se rendant en Auvergne, et fit demander l'hospitalité à l'évêque, M. de Séguiran. Celui-ci, éperdu, craignant de faire accueil à un homme en disgrâce, se serait jeté tout habillé dans un bain et là, recevant l'envoyé de Rohan, faisant le malade, lui aurait dit que le cardinal avait toute liberté de venir dans son palais, mais qu'il se voyait dans l'impossibilité de lui en faire les honneurs, à cause de son état de santé. Cette anecdote, racontée également par l'auteur des mémoires de Louis XVIII, paraît peu vraisemblable si l'on songe qu'à l'assemblée des notables, M. de Séguiran attaqua très vivement Calonne, ne craignant pas de déplaire à la cour.

cipes, plus capable d'approfondir, plus instruit de la théologie et plus zélé pour la saine doctrine contre les novateurs. Mais où trouve-t-on de tels hommes ? Les apôtres et les hommes apostoliques sont bien rares. Il faut malgré nous, revenir à juger des hommes par comparaison. » Alors Fénelon se contente « d'un sage et honnête mondain, qui paraît doux, modéré, égal et de bonne volonté pour satisfaire aux règles [1]. » Il fallait citer ce portrait tracé par un maître, et dans lequel plus d'un prélat d'ancien régime aurait pu se reconnaître.

Quelques-uns des collègues de M. de Beauvau ne gardaient pas sa dignité relative, en présence d'un prince qui n'avait devant lui que des prosternés. A ce moment, l'esprit, le cœur, l'imagination des sujets, sont tellement remplis de la grandeur royale, que les protestations de dévouement absolu se traduisent en des termes un peu étranges pour nous qui n'avons plus la superstition de la royauté [2]. Ces sentiments ont beau être sincères, cette prostration du sujet semble une atteinte à la dignité de l'homme. La fierté d'un François de Sales ne lui eût point permis de vivre dans une atmosphère de cour. Les temps modernes ont, il est vrai, les courtisans du peuple, comme l'ancien régime avait les courtisans des rois. Cette nouvelle servitude est parfois pire que l'autre ; mais notre répugnance pour les Cléon ne saurait nous faire aimer les La Feuillade.

On sait que le culte du roi s'étendait, dans une mesure diverse, à tous les membres de sa famille. Le temps était loin où un cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, osait répondre au prince de Condé, qui lui avait reproché d'avoir la tête bien légère : « Ce n'est pas dans la vôtre que j'irai chercher du plomb. » Une telle imper-

1. Corresp. gén., I, 449.

2. Serroni, archevêque d'Albi, écrit par exemple, des Etats du Languedoc, le 24 novembre 1674 : « Le service du roi n'est plus présentement une affaire dans nos Etats, tout le monde y étant porté avec une passion extrême, et il est même presque impossible de se distinguer aujourd'hui que par le bonheur qu'on a d'être des premiers à donner son suffrage. » Mss. Mél. Colbert, 169.

tinence eût passé pour un crime de lèse-sang royal. En 1777, Monsieur, frère du roi, était de passage à Béziers. L'historien de la ville raconte que le prince, venu à l'église pour entendre la messe, remit sa canne et son chapeau à l'évêque qui « resta debout à sa droite et à distance [1]. »

Cette attitude révolte certains publicistes de 1789. A mesure que la royauté perd de cette fascination qu'avait su lui donner Louis XIV, on comprend de moins en moins l'adoration de latrie royale dont nous parlait Saint-Simon. L'un d'eux compare saint Basile, faisant trembler Valens dans sa cathédrale, à « certains prélats en manteau court, en perruque tapée, suivant humblement leur prince à la messe, pour leur donner et en recevoir tour à tour un livre de prières... Lorsque je me trouve à Versailles, ajoute-t-il, je me sens indigné de voir un évêque faire une pareille fonction [2]. » Evidemment l'attitude d'un Basile, d'un Ambroise, était plus fière. Sans sortir de la France, les évêques du moyen âge, traitant d'égal à égal avec le roi, faisaient plus grande figure que les prélats d'ancien régime promenant leur dignité épiscopale dans les antichambres de Versailles.

On oubliait toutefois, dans ces révoltes démocratiques que nous voyons se produire sur la fin de l'ancien régime, surtout en 1789, contre les hommes de la cour, que les évêques, gardés par leur caractère sacré, chancelaient moins que d'autres sur ce terrain mouvant. L'un des derniers prélats précepteurs des princes avant la Révolution, Mgr de Coëtlosquet, ancien évêque de Grenoble, chargé de l'éducation du duc de Bourgogne, du duc de Berry, depuis Louis XVI, du comte de Provence, du comte d'Artois, membre de l'Académie française, y mena une vie sans tache et

1. Sabatier, *Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, 1854, *in-8°*.
2. Laurent, op. cit. p. 254.

laissa une mémoire respectée à Versailles comme dans son diocèse [1].

Si, franchissant un siècle, nous remontons de Coëtlosquet à Bossuet, nous trouvons en lui, selon l'expression de Massillon, « un évêque au milieu de la cour. » Dans cet intérieur rempli de tant de dissipation, agité de tant d'intrigues, il sait se créer une retraite et discuter les plus graves problèmes, dans cette allée de Versailles qu'on appela l'allée des philosophes [2]. On sait le rôle que Bossuet fut appelé à jouer, en 1675, dans la séparation momentanée de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il sut tenir au royal amant un langage ferme, apostolique, qui a fait dire à Saint-Simon : « Bossuet lui avait souvent parlé là-

1. M. de Coëtlosquet s'était associé son parent M. du Plessy d'Argentré dans l'éducation des princes. Comme on offrait à celui-ci l'évêché de Limoges qu'il trouvait trop éloigné de Paris, il répondit en bon courtisan « qu'il croyait garder la part de l'aîné en demeurant auprès du roi, et ayant l'honneur d'être employé à l'éducation de ses petits fils. » Il fit nommer à sa place son frère cadet et obtint plus tard pour lui-même l'évêché de Séez. Louis Guibert, op. cit.

2. Tous les prélats n'étaient point occupés à faire de la philosophie à la cour, témoin l'évêque de Troyes, M. de Chavigny, dont Saint-Simon trace un curieux portrait. « Il avait, dit-il, du savoir et possédait de plus les affaires temporelles du clergé mieux qu'aucun de ce corps, en sorte qu'il était de presque toutes les assemblées du clergé et qu'il brillait dans toutes. Il avait de plus bien de l'esprit, et plus que tout, l'esprit du monde, le badinage des femmes, le ton de la bonne compagnie, et passa sa vie dans la meilleure et la plus distinguée de la cour et de la ville, recherché de tout le monde, et surtout dans le gros jeu et à travers toutes les dames. C'était leur favori ; elles ne l'appelaient que le Troyen, et chien d'évêque, chien de Troyen, quand il leur gagnait leur argent. Il s'allâit de temps en temps ennuyer à Troyes, où pour la bienséance et faute de mieux, il ne laissait pas de faire ses fonctions ; mais il n'y demeurait guère, et une fois de retour, il ne se pouvait arracher. » Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 271-272. Saint-Simon (I, p. 183) raconte aussi cette anecdote sur M. Simiane de Gardes, premier aumônier de la reine, « vrai gentilhomme », évêque de Langres et qu'on appelait « le bon Langres. M. de Vendôme, M. le Grand, et quelques autres de haute volée, lui attrapèrent gros deux ou trois fois au billard. Il ne dit mot et s'en alla à Langres où il se mit à étudier les adresses du billard. De retour à Paris, voilà ces messieurs à le presser de jouer au billard et lui à s'en défendre comme un homme déjà battu et qui, depuis six mois de séjour à Langres, n'a vu que des chanoines et des curés. Quand il se fut bien fait importuner il céda enfin, joua d'abord médiocrement, puis mieux et fit grossir la partie ; enfin il les gagna tout de suite, puis se moqua d'eux, après avoir regagné beaucoup plus qu'il n'avait perdu. » Saint-Simon dit de Le Tellier, archevêque de Reims : « Il était fort de la cour et du plus grand monde et gros joueur. »

dessus avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Eglise[1]. » Il y eut, à cet évènement, une de ces scènes de cour qui montre dans quelle situation parfois étrange se trouvaient les hommes d'Eglise chargés de rappeler aux rois les règles de l'Evangile et du décalogue. Nous avons vu la duchesse de Châteauroux appeler « le Soissons » M. de Fitz-James, qui la faisait expulser de Metz. Ledieu nous raconte que Mme de Montespan, accusant Bossuet de sa disgrâce, « l'accabla de reproches ; elle lui dit que son orgueil l'avait poussé à la faire chasser, qu'il voulait seul se rendre maître de l'esprit du roi, pour le tourner à son intérêt. » Comme ces objurgations ne paraissaient pas émouvoir Bossuet, Mme de Montespan « chercha à le gagner par des flatteries et des promesses ; elle fit briller à ses yeux l'éclat de la pourpre, et aussi ce que les premières dignités de l'Eglise et de l'Etat pouvaient offrir de séduisant à l'ambition. » Il fallait vraiment être de la cour pour avoir l'idée de tenter ainsi Bossuet par l'appât des honneurs. Mme de Maintenon dit de lui, à ce sujet, un mot qui, dans sa pensée, était un blâme, mais qui fait le plus grand honneur à l'évêque : « Il a beaucoup d'esprit, mais *il n'a pas celui de la cour.* »

Bien que Bossuet n'eût pas l'esprit de la cour, il fut plus ou moins attaché toute sa vie à ce milieu, d'abord comme précepteur du dauphin, puis comme aumônier de la dauphine de 1680 à 1690, enfin, en 1697, comme conseiller d'Etat et aumônier de la duchesse de Bourgogne. Il avait désiré et même demandé cette dernière situation[2]. D'après l'usage établi, tous les officiers de la

1. *Cf.* abbé Pauthe, *Madame de la Vallière. La morale de Bossuet à la cour de Louis XIV*, 1889, in-8°. Mgr Perraud écrit à l'auteur : « Vous avez montré, par les témoignages les plus péremptoires, que le courage de Bossuet à prêcher l'austérité de la morale chrétienne avait égalé son génie oratoire, et que, dans les circonstances les plus décisives, il avait pu paraître d'une hardiesse presque téméraire. »

2. Bossuet, dit Ledieu, « reçut cette nouvelle simplement, sans aucune démonstration de joie, sans aucune affectation d'insensibilité. » Mais il

maison de la princesse étaient tenus au serment. Bossuet dut défendre contre le marquis de Dangeau le privilège de le prêter le premier. La duchesse de Bourgogne n'avait que onze ans. Quand elle vit à ses genoux cette tête que les cheveux blancs et la gloire rendaient si vénérable, elle ne put s'empêcher de dire avec une naïveté charmante : « Que je suis honteuse, Monsieur, de vous voir dans cet état. [1] »

Bossuet aux pieds d'une enfant de onze ans ! C'est il est vrai, par son mariage, une princesse de la maison de France ; c'est celle qui, par sa grâce souriante, par ses saillies, son entrain, sa gaieté, par sa « marche de déesse dans les nuées », comme dit Saint-Simon, va jeter un dernier rayon de soleil dans l'atmosphère glacée de Versailles et sur le couchant assombri du grand siècle. N'importe, nous n'aimons pas à voir s'incliner, même devant cette figure radieuse, un front que nous ne nous représentons courbé que devant Dieu. Gardons-nous toutefois de crier ici au courtisan. Le serment, dont on abusait dans l'ancien régime, était d'ordinaire prêté à genoux parce qu'il était prêté au nom de Dieu. C'est souvent dans cette attitude que le nouvel évêque jurait à de simples consuls, à des chanoines, la conservation de leurs privilèges. Nous avons vu le successeur de Bossuet à Condom, se brouiller avec la municipalité, parce qu'elle avait exigé de lui cette formalité et cette posture. On pouvait bien accorder à un prince, à une princesse de la maison de France, ce qu'on ne pouvait refuser à des consuls et à des cha-

avait demandé cette situation. Il écrit, en 1696, à M. de la Broue, évêque de Mirepoix : « Je vous avoue sans hésiter que j'ai fait ma demande ; elle a été aussi bien reçue que possible ; et les apparences sont bonnes de tous côtés. Dieu sait ce qu'il veut, et pour moi, je suis bien près de l'indifférence. » — Bossuet fut également nommé, en 1697, conseiller d'Etat. Il prit place au conseil le 3 juillet. Le Camus, évêque de Grenoble, lui écrit à ce sujet (Lettres, p. 593) le 17 juin : « Je fais, Monsieur, depuis si longtemps, une profession si ouverte de vous honorer et de m'intéresser à tout ce qui vous touche, que je ne peux différer d'un moment de vous témoigner la joie que je ressens de la place du conseil que le roi vient de vous donner. »

1. Cardinal de Bausset, *Vie de Bossuet*, t. II, p. 326, 327.

noines. Ces usages, le culte monarchique de Bossuet qui lui a fait désirer la charge d'aumônier, expliquent donc son serment. Néanmoins, comme nous ne vivons pas sous Louis XIV, nous aimons mieux nous représenter le grand homme dans la chaire de Notre-Dame, prêchant l'oraison funèbre de Condé, ou dans sa cathédrale de Meaux, qu'aux pieds d'une enfant de onze ans, cette enfant fût-elle la duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE QUINZIÈME

Compétitions politiques

En face de la cour se dresse une puissance nouvelle, la société. — Tout le monde, les femmes même parlent politique. — Les salons et le choix des ministres. — Loménie de Brienne, type des prélats ambitieux. — Comment il se fait une réputation d'homme d'Etat. — Femmes qui le vantent. — L'opinion l'impose comme un administrateur hors ligne. — Ses appuis auprès de la reine. — Il est déchiré par les pamphlets. — Quel terrain glissant que celui de la cour ! — Prélats qui avaient alors l'étoffe d'un ministre. — Leur rivalité. — Brienne l'emporte sur tous et arrive au pouvoir. — Ses adversaires à l'assemblée du clergé de 1788. — Rôle des évêques, en particulier de Dillon, à l'assemblée des notables. — Présidents des assemblées du clergé et perte de leur influence sur leur ordre. — Brillante passe d'armes. — La Révolution va engloutir toute cette représentation, tous ces beaux colloques, toutes ces compétitions de cour.

Au XVIIIe siècle, une puissance nouvelle, celle de la ville, se lève et, par son influence grandissante, va contrebalancer celle de la cour. « La puissance de ce qu'on appelle en France la société, dit Talleyrand, a été prodigieuse dans les années qui ont précédé la Révolution et même dans tout le siècle dernier..... Tous les jeunes gens se croyaient propres à gouverner. On critiquait toutes les opérations des ministres. Ce que faisaient personnellement le roi et la reine, était soumis à la discussion et presque toujours à l'improbation des salons de Paris. Les jeunes femmes parlaient pertinemment de toutes les parties de l'administration [1]. » Les prétendants ministres, et il y en avait dans l'épiscopat, ne man-

1. Talleyrand, *Mémoires*, I, 60-63. Talleyrand cite comme dames politiques, Mesdames de Staël, de Blot, de Simiane, d'Hénin, etc. Le duc de Lévis (*Souvenirs et portraits*, 1815, p. 97-105) dit de son côté : «Toutes les têtes étaient bouleversées en France. Les militaires s'occupaient d'administration, les magistrats abandonnaient les procès et rêvaient politique. Les gens de lettres voulaient faire des lois, les abbés parlaient finances et les femmes de tout. Il suffisait de réussir auprès des femmes, puisqu'elles dirigeaient l'opinion. »

quaient pas de prendre pied[1] dans ces grandes maisons, dans ces sociétés mondaines où se bâtissaient les renommées, où se couvaient les portefeuilles. Ces salons pouvaient beaucoup pour l'avenir même ecclésiastique, surtout pour la fortune publique des prélats. Ils y trouvaient un puissant appui pour livrer un dernier assaut sur le terrain de la cour et dans l'entourage de la reine.

Choisissons, comme type des prélats ambitieux sur la fin de l'ancien régime, Loménie de Brienne, dont la vie fut une longue trame d'intrigues savantes qui devaient le conduire au ministère. Comme archevêque de Toulouse, il joua un grand rôle dans les Etats du Languedoc. L'opinion s'était même répandue que Dillon, archevêque de Narbonne, se réservant le côté brillant dans les assemblées, laissait porter à l'archevêque de Toulouse le poids des travaux. « Si M. de Brienne, dit un contemporain,[2] parut bien petit à Versailles, s'il fut bien vil à Sens, il fut, dans le Languedoc et à Toulouse, aussi grand qu'il peut appartenir à un particulier de l'être dans l'administration d'une province ou d'un diocèse. Cette activité administrative, qu'il avait soin de faire célébrer par toutes les bouches de la renommée, les plans qu'il offrait volontiers au gouvernement, ses relations avec les ministres et les partis les plus divers,

1. « Tous les prétendants aux ministères avaient chacun à leur disposition quelques maisons principales de Paris, dont ils faisaient les opinions et le langage. La maison de Madame de Montesson appartenait à M. l'archevêque de Toulouse, qui partageait avec M. Necker celle de Mme de Beauvau. C'était chez Mme de Polignac et à l'hôtel de Luynes, que M. de Calonne trouvait ses appuis. L'évêque d'Arras (de Conzié) venait après M. Necker chez Mme de Blot et chez M. de Castries. M. de Fleury était porté par Mme de Brionne. Le baron de Breteuil était le second dans beaucoup de maisons, le premier nulle part. M. de Soubise protégeait Foulon. L'hôtel du Châtelet avait son ambition personnelle et rivalisait avec le duc de Choiseul. Mme de la Reynière était un peu à tout le monde, excepté à M. Necker. Les Noailles disaient du bien de M. de Meilhan, mais le classaient d'une manière secondaire. » *Mémoires* de Talleyrand, I, 59, 60.

2. Abbé de Pradt, *Histoire des quatre concordats*, I, 442, 444. De Pradt ajoute : « Au reste, il faut savoir si, à l'époque où il eut l'audace d'affronter le ministère, il était encore possible d'être ministre autrement qu'il le fut. »

sa situation d'académicien, ses coquetteries avec les philosophes et les écrivains, distributeurs de la gloire, lui acquirent peu à peu un renom d'homme d'Etat. Son esprit vif, ses connaissances variées, bien que superficielles, contribuaient à l'illusion entretenue par l'enthousiasme des femmes.

Loménie avait eu le talent de les conquérir à ses intérêts et à son ambition. Les Mémoires répètent les noms de celles qui avaient le plus d'action sur l'opinion ; c'étaient, dit Bachaumont, « l'impérieuse et dominante duchesse de Grammont, la superbe comtesse de Brionne, la princesse de Beauveau à l'esprit séduisant, la comtesse de Montesson revêtue de tous les charmes que l'art peut donner, la précieuse comtesse de Blot au jargon sentimentaire, l'enthousiaste comtesse de Tessé, l'idolâtrée comtesse de Châlons, la merveilleuse princesse d'Hénin, la svelte comtesse de Simiane, la piquante marquise de Coigny, la douce princesse de Poix [1]. » Tout ce beau monde se mêlait volontiers d'administration, s'essayait au jargon des économistes, au langage des politiques, trouvait enfin amusant de faire et de défaire les ministres. Mme de Damas, Mme d'Houdetot, Mme de Duras, Mme de Simiane, venaient à Brienne prendre part aux fêtes splendides qu'y donnait la belle-sœur de l'archevêque de Toulouse. Ces jeunes femmes, en rentrant à la cour, « charmaient la reine et même le roi, en racontant les enchantements de ce palais des fées » dont elles avaient fait le plus bel ornement. Tout le monde voulait voir Brienne, jouir de ses merveilles. Ce concours entretenait autour du nom de l'archevêque de Toulouse une agitation d'opinion, une sorte d'auréole mondaine, qui le signalaient à l'attention du roi et de la France.

Loménie de Bienne avait su gagner à sa cause des juges plus compétents et plus autorisés. Son rôle, sa

1. *Mémoires* de Bachaumont, 28 mars 1781. — Soulavie, *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, 1802, t. IV, p. 171, 172.

conduite aux Etats du Languedoc, dans son diocèse, aux assemblées du clergé, lui avaient valu la réputation d'un administrateur hors ligne. Le financier d'Invaux le consulte et lui écrit : « Je devrais vous céder le contrôle général. » Mercy, dans sa correspondance avec Marie-Thérèse, proclame sa supériorité et ses talents. Joseph II va le visiter à Toulouse, et en est si ravi qu'il le recommande à sa sœur, Marie-Antoinette, comme un des hommes les plus capables d'occuper un ministère. Turgot et Malesherbes veulent lui confier un portefeuille, et n'y renoncent que sur l'opposition de Maurepas, qui tient à l'éloigner du conseil, comme un rival dont la supériorité lui porte ombrage [1]. Loménie a un adversaire encore plus redoutable dans Vergennes, qui continue à le faire écarter par Louis XVI. Il ne se décourage pas. Ami de Turgot, de Malesherbes, de Necker au besoin et même de Calonne, qu'il combattra avec acharnement à la première assemblée des notables, il a eu le talent de placer, comme lecteur, auprès de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond, qui met à son service le jeu savant de ses persévérantes et profondes intrigues. C'est là que depuis longtemps Brienne a remporté la victoire, et la reine finira bien par l'imposer comme ministre à Louis XVI, qui ne voulait pas d'un prêtre au conseil, surtout de l'archevêque de Toulouse.

On comprend qu'un tel ambitieux devait rencontrer sur sa route les embûches, et les rancunes des rivaux dont il contrariait les projets et barrait la fortune. Aussi ses adversaires combattent-ils Brienne, qu'ils appellent *le grand lama*, avec une violence inouie. Ils le repré-

1. *Correspondance secrète du comte de Mercy avec Marie-Thérèse*, II, 407, 411, III, 95, 491. — *Mémoires* de Weber. — Maxime de la Rocheterie, *Histoire de Marie-Antoinette*, 1890, t. I, p. 561, 562. — Bachaumont, écho de l'opinion, écrit (t. XXX, p. 286) : « Ce qui a fait dire qu'on songeait à pousser au ministère M. l'archevêque de Toulouse, ainsi que le bruit en a couru, c'est qu'effectivement ce prélat travaille à beaucoup de projets relatifs au bien de l'Etat, qu'il est fort lié avec Maurepas et Turgot, et que ceux-ci usent de ses conseils et de ses plans. » Bachaumont dit encore de Loménie (3 février, 1783) : « c'est un des meilleurs prélats administrateurs de la nouvelle école. »

sentent « à la cour, dans les fouilles de l'intrigue, dans les souterrains de l'ambition, écoutant aux portes, épiant les fausses démarches de quelques ministres, pour tâcher de gagner le vent. » Et quel essaim d'abbés de cour gravite autour de lui, pour servir ses projets ! Au signal de Brienne, « la petite guêpe (sans doute l'abbé de Véri) vole au boudoir de l'impérieuse fée (Mme de Maurepas), qui régnait sous le nom du premier ministre. Chemin faisant, elle s'associe un de ces insectes importants (l'abbé de Vermond), léger de tête et de corsage, animal audacieux et souple, fier et bas, s'agitant toujours dans la poussière de la cour, et de là rongeant tout, corrompant tout, et dévorant tout dans son inquiète inutilité [1]. »

Quelle stratégie, que de campagnes savantes, que de combinaisons profondes et stériles ne révèle point ce tableau, si chargé qu'on le suppose ! L'ancien régime fournissait des prélats passés maîtres dans le jeu de l'intrigue. Quel type par exemple, vers le milieu du XVIIIe siècle, que ce Vauréal, évêque de Rennes, évêque peu résident et qui, dans son poste d'ambassadeur à Madrid, pousse si loin l'art d'observer et d'écrire. L'histoire nous le montre toujours sur le qui-vive, aussi prompt à regarder, à écouter, que sûr de son jugement ; mais le diplomate est resté courtisan. Il « sait se tenir au courant de tout ce qui s'agite autour de son roi et de ses ministres, a des sentinelles aux aguets dans tous les couloirs du palais, des amis de tout rang et de tout sexe, habiles à pénétrer dans les cabinets les plus secrets pour l'avertir des rivalités et des coups fourrés qui le menacent, comme des caprices et des faiblesses qu'il peut utilement flatter et servir [2]. » Que de prêtres

1. *Lettres secrètes sur l'état de la religion à M. le Marquis de...* (publiées de 1781 à 1783) ; plus tard, *Suite des lettres secrètes.*

2. Duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, 1891, 2 vol. in-8°., t. I, p. 93 - 100, II, p. 5 - 18. Un contemporain de Vauréal et comme lui membre de l'Académie, l'abbé de La Ville, se distinguait, dans ses fonctions de premier commis aux affaires étran-

avaient brillé, comme Vauréal, dans la diplomatie, mettant au service de leurs fonctions je ne sais quelle souplesse enveloppante, quelle grâce à la fois digne et souriante, le sens exquis des nuances, et aussi cette dialectique aiguisée par la théologie que Talleyrand disait utile aux ambassadeurs. Mais il faut bien convenir que, si ces personnages, qui avaient un pied dans le monde et un pied dans le temple, ont contribué à la gloire de la diplomatie française, ils ont moins travaillé, pour la plupart, à augmenter le trésor des vertus ecclésiastiques. Et encore le séjour des cours étrangères était-il peut-être moins malsain que celui de Versailles. Si aujourd'hui le clergé n'est plus rien ou presque plus rien dans l'Etat, ce doit être pour lui une consolation de penser qu'en perdant sa situation gouvernementale et sa fortune territoriale, il a vu tomber avec elles ces ambitions de cour qui condamnaient alors les prélats politiques à tant de compromissions et à des prodiges d'équilibre sur un terrain si glissant, depuis le grand cardinal de Richelieu [1] jusqu'au petit cardinal de Brienne. Et encore, ce dernier, obligé de plaire à la reine, était-il mieux partagé que Bernis, forcé de gagner à sa cause la Pompadour.

Louis XV et Louis XVI n'ayant pas posé en principe, comme Louis XIV après Mazarin, l'exclusion de tout ecclésiastique du conseil, nombreux furent jusqu'à la Révolution les prélats qui se sentaient la vocation de gouverner la France. On raconte que l'abbé de Tencin, jeune encore et sortant à peine de sa licence, dit un jour, en quittant et en embrassant ses amis qu'il avait invités à dîner : « Je vous souhaite à tous succès et prospérité ; pour moi, si le temps ne me manque, je serai cardinal et ministre [2]. » Cardinal et ministre, quels beaux titres, quelles dignités enviées, s'appuyant l'une l'autre,

gères, par son habileté extraordinaire à rédiger les dépêches diplomatiques.

1. On connaît le très curieux *Mémoire de Richelieu, alors qu'il méditait de paraître à la cour*, publié par Armand Baschet, chez Plon.

2. *Mémoires* de Bernis, I, 69.

et faisant planer sur celui qui en était revêtu l'auréole lointaine d'un Richelieu et d'un Mazarin ! Les Mémoires de l'époque nomment les prélats que les contemporains eussent vus sans étonnement arriver à cette brilllante fortune. On trouvait l'étoffe d'un ministre à Boisgelin, archevêque d'Aix, que Vergennes, si nous en croyons Soulavie [1], aurait fait écarter ainsi que l'abbé de Véri, alors qu'ils étaient poussés par Turgot. Conzié, évêque d'Arras, était dévoré d'ambitions ministérielles. Thémines, évêque de Blois, « fut nommé un instant, dit-on, à la place de Brienne..... Je ne doute pas, affirme Cheverny [2], qu'il ne fût parvenu au ministère, si la Révolution n'était pas arrivée. Enclin au despotisme, il aurait plutôt été un petit cardinal de Richelieu, et peut-être était-ce l'espèce d'hommes le plus nécessaire dans ce moment. »

Un rival bien plus redoutable était Dillon, archevêque de Narbonne, que l'éclat de son administration et de sa présidence, en tête des Etats de Languedoc, mettait en évidence et semblait indiquer pour les suprêmes honneurs. Il comptait être cardinal et avait espéré succéder à Maurepas. Malheureusement il était né paresseux. Ses facultés brillantes, « son génie, » comme parlent les mémoires du temps, n'étaient pas servies par cette persévérance dans le travail et l'intrigue, alors nécessaire pour faire triompher une candidature. La reine le fit écarter [3]. Les contemporains le regrettent. « Si la France, dit l'un d'eux, eût été assez heureuse pour le posséder dans le ministère, son génie trop peu connu l'eût délivrée de sa situation perpétuel-

1. Soulavie, *Mémoires* du maréchal de Richelieu, t. IX, p. 436. — Soulavie trace dans ces Mémoires un portrait peu flatté de Vauréal.
2. *Mémoires* du comte de Cheverny, I, 430, II, 74.
3. « Dillon, homme de génie, quoique né paresseux, avait eu des habitudes particulières avec Turgot. Il en eut depuis avec Necker pour les affaires de la province. Il aspirait au chapeau de cardinal qu'il méritait par toute sorte de titres, et il avait lieu d'espérer, si la reine ne lui eût été constamment opposée, de succéder à Maurepas. » Soulavie, *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, t. III, p. 4-6. On sait que la reine était aussi hostile au cardinal de Rohan, même avant l'affaire du collier.

lement versatile sous Maurepas comme sous Vergennes. L'Eglise, unie dans le conseil à Turgot et à Necker, aurait établi en France la même prospérité dont nous avons vu jouir la superbe province de Languedoc [1]. » Loménie, qui craignait et jalousait Dillon, lui faisait cependant un accueil empressé, lorsque l'archevêque de Narbonne se rendait aux brillantes fêtes du château de Brienne.

Dans ces compétitions, ces luttes d'influence, il n'était pas indifférent de pouvoir appuyer son prestige sur la confiance du clergé. Par exemple, la présidence des assemblées quinquennales de ce grand corps mettait hors pair celui qui en était honoré. A la mort de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, elle passa à M. de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Mais celui-ci ne tarda pas à la perdre, pour la voir attribuer à M. Dillon, archevêque de Narbonne [2]. D'un autre côté, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, qui avait joué un grand rôle dans les assemblées précédentes, se vit remplacé, en 1780, comme président de la commission la plus importante, par du Lau, archevêque d'Arles. Le rôle qu'il avait joué dans la commission des réguliers, avait indisposé la plus saine partie de l'épiscopat. En même temps, ses intrigues de cour, ses efforts pour se faire nommer archevêque de Paris à la mort de Christophe de Beaumont, ses palinodies, les assauts livrés par lui au pouvoir, provoquaient les attaques les plus violentes.

Au milieu de ces luttes, Brienne, les yeux toujours fixés sur le ministère à conquérir, fort de l'appui de la reine, ne s'abandonna pas lui-même. Calonne avait

1. Soulavie, Ibidem.

2. « La présidence était un moyen de crédit sur le corps et une preuve de la faveur de la cour. Le cardinal de La Roche-Aymon laissa, en mourant, la place au cardinal de La Rochefoucauld. Peu de temps après, le parti opposé la lui enleva, pour la faire attribuer à l'archevêque de Narbonne, qui partagea la direction du clergé avec l'archevêque de Toulouse, jusqu'à ce que ce dernier fut chargé de celle de l'État. » Abbé de Pradt, op. cit. p. 442-444.

pris son avis pour le choix des membres du clergé qui devaient faire partie de la première assemblée des notables[1]. Brienne avait fait exclure Montazet, archevêque de Lyon, et Conzié, évêque d'Arras[2], qu'il regardait comme ses ennemis personnels. Lui qui fut, à la première assemblée des notables, le principal moteur de l'opposition contre Calonne, allait voir, une fois entré au ministère, cette opposition se tourner contre lui.

Les écrits du temps font revivre à nos yeux les discussions, les passions, qui agitaient alors l'opinion publique. Voyez en quels termes Loménie de Brienne est censé apprécier les évêques qui doivent prendre part, en 1788, à l'assemblée du clergé. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'un pamphlet, fait par un laïque, qu'on ne saurait prendre à la lettre, et que nous citons uniquement pour montrer à quel diapason était montée la polémique. « L'archevêque d'Arles, fait-on dire à Brienne, dans la *Cour plénière*[3], est un homme instruit, un bon évêque, mais point de caractère ; je n'en suis pas inquiet, je l'ai noyé. L'évêque de Blois a quelque esprit, mais sa tête est mal organisée, pleine d'une métaphysique

1. Les notables furent distribués en sept bureaux, présidés par un prince du sang ; chaque bureau comptait un archevêque et un évêque. C'étaient les archevêques de Narbonne (Dillon), Toulouse (Brienne), Aix (Boisgelin), Arles (du Lau), Reims (Talleyrand-Périgord), Paris (Juigné), Bordeaux (de Cicé) ; les évêques de Nevers (Séguiran), Langres (La Luzerne), Nancy (de Fontanges), Blois (Thémines), Alais (de Bausset), Rodez (Seignelay-Colbert), Le Puy (Gallard). Il y avait en outre, comme député du clergé du Languedoc, M. de Bernis, coadjuteur du cardinal Bernis, archevêque d'Albi ; comme député du clergé de Bretagne, M. de Hercé, évêque de Dol ; comme *élu général* du clergé de Bourgogne, l'abbé de la Fare ; comme député pour le clergé des Etats d'Artois, l'abbé de Fabry, vicaire général de Saint-Omer. Dans la seconde assemblée des notables, figure de Suffren Saint-Tropez, évêque de Sisteron, comme député du clergé pour les Etats de Provence.

2. Que de compétitions entre ces prélats ! Au dire de Bachaumont, (*Mémoires*, 29 octobre 1784), Conzié eut un procès avec Marbeuf, ministre de la feuille ; il le perdit et fut condamné aux dépens.

3. *La Cour plénière*, héroï-tragi-comédie, jouée le 14 juillet 1788, dans un château aux environs de Versailles, par l'abbé de Vermond, lecteur de la Reine. Brochure attribuée à Bergasse, qui dut chercher un refuge en Suisse. — Les prélats nommés dans ce passage sont du Lau, archev. d'Arles ; Lauzières-Thémines, év. de Blois ; J. B. Marie Champion de Cicé, év. d'Auxerre ; Claude de Nicolaï, év. de Béziers ; Talleyrand-Périgord, arch. de Reims ; Bonal, év. de Clermont ; Seignelay-Colbert, év. de Rodez ; Leyssin, arch. d'Embrun ; Barral, év. de Troyes.

obscure, et ses singularités déparent ses vertus. Pour Auxerre, c'est un petit intrigant très dangereux, mais je sais le moyen de le ramener, il est presque aussi avare que sa sœur. J'ai connu Béziers en Languedoc, pauvre esprit et d'ailleurs facile à séduire ; promettez-lui quelques misères pour lui et sa famille, et il est votre très humble serviteur. Vous connaissez l'archevêque de Reims, loyal gentilhomme et d'un esprit solide ; mais je le fais passer pour un imbécile, et quel crédit voulez-vous qu'il ait dans le clergé. Je ne parle pas de Clermont, c'est un curé de campagne. Voilà ceux que nous pouvons craindre ; les autres sont à nous. Rodez m'est dévoué, et vous en savez la raison ; le pauvre hère était perdu, et je l'ai fait placer ; il n'est point ingrat, hélas ! Embrun est écrasé de dettes, et je lui ai promis une abbaye ; Troyes est un bon valet, et je viens de faire son neveu coadjuteur. A l'égard du second ordre, il est dans ma dépendance.»

Brienne se trompa dans ses prévisions, si elles étaient celles de la *Cour plénière*. Les députés du clergé, convoqués à l'assemblée de 1788, tinrent un fier langage qui prouve combien ce corps partageait toutes les impressions, tous les entraînements de l'esprit public. « Notre silence, dit-il dans ses remontrances du 15 juin, serait un crime dont la nation et la postérité ne voudraient jamais nous absoudre... Le peuple français n'est pas imposable à volonté. Les Francs sont un peuple libre.» Venait ensuite une protestation véhémente contre l'édit de justice du 4 mai, qui avait frappé les parlements. C'était atteindre Brienne en pleine poitrine. Dans cette levée de boucliers contre lui, Séguiran, évêque de Nevers, Thémines, évêque de Blois, furent particulièrement hostiles. Ce fut Thémines qui demanda les Etats généraux. Plus redoutable encore se montra Cicé, évêque d'Auxerre. C'est sous son inspiration que l'assemblée du clergé se refusa à voter plus de 1 800 000 livres de don

gratuit [1]. Il paraît même douteux que Brienne ait pu beaucoup compter sur Dillon, archevêque de Narbonne. A écouter les échos du temps, Brienne aurait contribué à empêcher Dillon d'être, à la mort de Maurepas, premier ministre et cardinal. Aux deux assemblées des notables, à l'assemblée du clergé, Dillon fut, particulièrement contre Calonne, l'organe éclatant des revendications du premier ordre de l'Etat. L'assemblée de 1788 l'avait élu président, saluant en lui « la grandeur des services rendus et la supériorité du génie [2]. » Mais, au témoignage de Brienne, l'archevêque de Narbonne n'avait pas retrouvé son antique influence sur le clergé dans cette réunion, qui écouta plutôt Thémines et Cicé d'Auxerre. Aussi, la cour était-elle en quête, en 1788, d'un président du clergé pour les prochains Etats généraux. On écartait le cardinal de la Rochefoucauld, comme étant « gouverné, dit Brienne, par les évêques les moins pacifiques. » Le roi fit écrire par Montmorin au cardinal de Bernis à Rome, pour lui demander s'il accepterait la présidence du clergé aux Etats généraux [3].

1. Abbé de Pradt, op. cit. p. 449. — Soulavie, *Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 195, 196.

2. Dillon avait proposé quatre archevêques comme présidents. Alors M. de Nicolaï, évêque de Béziers, se leva et parla en ces termes : « Je m'estime heureux de me trouver aujourd'hui l'organe et l'interprète du vœu d'une province qui jouit depuis longtemps de la supériorité des talents de Mgr l'archevêque de Narbonne. Lui seul, Messeigneurs et Messieurs, lui seul, dans cette assemblée, pouvait être opposé à lui-même. En vous annonçant notre suffrage, je suis assuré de prévenir les vôtres. Une longue expérience de ses services, *le sentiment de l'admiration* uni à celui de la reconnaissance, vous feront élire et proclamer pour président, ce prélat recommandable, honoré de votre estime et de votre confiance, et accoutumé à défendre avec autant de *génie* que de zèle et de sagesse les grands intérêts de la religion et ses droits sacrés. » Procès-verbal manuscrit de l'assemblée de 1788, Bib. Sainte-Geneviève, in-fol. p. 15. — Soulavie, op. cit. III, 5, 6. — Voyez, sur l'énergique résistance de Dillon à Colonne et sur ses discours à l'assemblée des notables, Bachaumont, *Mémoires*, 16 et 24 mars, 9 avril 1787 ; t. XXXIV, p. 289, 290, 322, 372, 373. Ibid. p. 322, Bachaumont dit de Séguiran : « M. l'évêque de Nevers parla avec la plus grande énergie. »

3. Nous le voyons par une lettre envoyée par Loménie de Brienne à Bernis à Rome, le 15 décembre 1788. « Je dois m'avouer coupable auprès de votre Eminence, lui dit Brienne, sur la proposition de venir à Paris présider le clergé aux Etats généraux ; j'en avais parlé au marquis de Monteil et pressenti le roi. La dernière assemblée (du clergé) avait mal tourné. L'archevêque de Narbonne y avait perdu son ancienne influence. Le cardinal de La Rochefoucauld pouvait être élu

Le tableau rapide que nous venons de tracer des dernières années politiques de l'ancien clergé de France, suffit à montrer que le terrain de la cour, où Richelieu avait eu tant de peine à asseoir son pouvoir, était resté glissant jusqu'à la veille de la Révolution. Sans doute, une force nouvelle, presque inconnue au XVIIe siècle, l'opinion, la puissance de la société et des salons, a fait son apparition sur le premier théâtre du monde ; mais de quelles intrigues, de quelle trame savante ne se forme point encore une fortune ministérielle !

La Révolution va se charger de briser tant de fils tendus par de fines mains comme un réseau parfois inextricable. De même, tous ces colloques, toutes ces réunions, où les plus illustres évêques du royaume viennent déployer leur souplesse et dresser leurs batteries, vont disparaître devant les Etats généraux. Les prélats appelés aux assemblées de 1787 et de 1788, y ont un peu figuré comme des acteurs très occupés de se faire applaudir par la galerie. Les mémoires du temps nous les montrent, dans la première assemblée des notables, faisant assaut d'éloquence avec Calonne, dans une conférence chez Monsieur, frère du roi. Les archevêques de Narbonne, d'Arles, de Bordeaux, y portèrent successivement la parole. Boisgelin, archevêque d'Aix, « reprit les arguments pour et contre, et se

et présider. Le cardinal de La Rochefoucauld est gouverné par les évêques les moins pacifiques. La présence de votre Eminence aplanissait tout. Elle présidait le cardinal de La Rochefoucauld. Elle connaît peu le clergé actuel, mais il s'agissait d'une assemblée extraordinaire purement politique. J'aurais pu lui aplanir des difficultés, comme elle m'en aurait aplani. Peut-être, aurais-je pu lui remettre les rênes du gouvernement après les Etats. Voilà ce que j'avais dit au roi, et je me proposais de présenter votre Eminence quand j'ai quitté. Le roi s'est souvenu de ce que je lui avais dit, et c'est en conséquence que M. de Montmorin vous a écrit. » Archives Bernis, F. Masson, p. 453, 454. Montmorin avait en effet écrit à Bernis, le 16 septembre : « Je vois avec bien du regret que vous soyez aussi éloigné de nous que vous l'êtes. Ne serait-il pas possible de vous en rapprocher pour le temps des Etats généraux ? Nul doute que, si vous étiez ici, vous ne vous trouviez tout naturellement présider le clergé. J'éprouverais un grand repos, si je voyais cette place entre vos mains, et je crois pouvoir vous assurer que notre maître le verrait avec une véritable satisfaction, et vous saurait gré du très grand sacrifice que vous feriez en vous déplaçant ainsi pour le temps que son service l'exigerait. »

signala par une discussion, qui, selon l'expression de l'archevêque de Narbonne, lui mérita les honneurs de la journée [1]. » Hélas ! il s'agissait bien de joute oratoire et de coups bien portés à un ministre qui a le malheur de déplaire. Les évêques administrateurs, les prélats hommes d'Etat en quête du pouvoir, ne paraissent pas soupçonner que leur situation est aussi menacée que celle de Calonne. Les assises de la nation sont proches ; l'ancien régime touche à sa fin. Dans le cataclysme qui se prépare et que va précipiter l'incapacité de Brienne, sombreront, avec la royauté séculaire, pays d'Etats, assemblées provinciales, assemblées du clergé, seigneuries temporelles, richesses territoriales, toutes ces choses qui ont donné à l'ancien épiscopat tant d'éclat séculier et à la France elle même tant de prestige.

1. *Mémoires* de Weber, II, 161, 162.

LIVRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

CHAPITRE PREMIER

La Résidence

L'absentéisme des évêques. — Mot de Mme de Coulanges à Le Tellier, archevêque de Reims : « Vous vous y ennuierez comme un chien. » — Paris est une glue. — Fénelon dit que « cette ville est devenue tout le royaume. » — De tout temps le clergé attiré vers les grands centres. — Racine chansonne les prélats non résidents. — Ce qu'en dit le concile de Trente. — Remontrances que leur adresse Camus, évêque de Belley. — Richelieu à Luçon. — La résidence est mieux observée au XVIIe siècle. — Bossuet, Fénelon, Massillon. — Quels prélats manquent à la résidence au XVIIIe siècle. — Prétextes invoqués. — Retard à prendre possession de son siège. — Certains prélats ne virent jamais leur diocèse. — Plaintes sur la non résidence en 1789. — Les cahiers des trois ordres. — Un incident à Auxerre. — Ne pas exagérer. — D'après une note de police, le quart des évêques présents à Paris en 1764. — Un arrêt du parlement, en 1764, un ordre du ministre, en 1784, les renvoient dans leur diocèse. — Tous les prétextes de non résidence vivement réfutés par Lefranc de Pompignan. — Beaucoup de prélats résidents à la veille de la Révolution.

Les dignités séculières, le rôle politique et administratif des évêques avant la Révolution, formaient le décor extérieur et comme la face humaine de l'épiscopat. Le temps avait créé à l'Eglise cette situation qui ne lui est pas nécessaire : le temps devait la lui enlever. Il est une mission propre aux évêques, inhérente en quelque sorte à leur caractère, que nous allons maintenant faire connaître en parlant de *l'administration épiscopale*. Bien qu'il s'agisse ici de l'exercice d'un droit, de l'accomplissement d'un devoir qui sont de tous les

siècles, attendons-nous à retrouver encore l'influence de chaque âge et la marque de l'ancien régime.

La première condition pour bien gouverner un diocèse est d'y être ; or plus d'un prélat manquait à la résidence. L'absentéisme fut la grande plaie de la noblesse française avant la Révolution ; il fut aussi la tentation de tant de prélats sortis de cette noblesse même. L'attrait de la cour et de la ville était si grand qu'on se laissait aller parfois à y prolonger son séjour. « Quelle folie d'aller à Reims ! disait Mme de Coulanges à Maurice Le Tellier, d'abord coadjuteur, puis archevêque de ce diocèse, et qu'allez-vous faire là ? vous vous y ennuierez comme un chien. Demeurez ici, nous nous promènerons. — Ce discours à un archevêque nous fit rire, ajoute Mme de Sévigné, nous ne le trouvâmes nullement canonique [1]. » M. de Reims aima mieux obéir au concile de Trente qu'à Mme de Coulanges. Il partit, ce qui ne l'empêcha pas de revenir de temps en temps à Saint-Germain et à Versailles, comme nous l'apprend Saint-Simon. Mais il s'occupait de son diocèse. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait, en 1672, à l'évêque de Luçon : « Je suis très aise, Monseigneur, d'apprendre votre départ de Paris ; c'est une certaine glue dont on a peine à se dépêtrer. » Fénelon pouvait déjà dire de Paris : « Cette ville est devenue à elle seule tout le royaume [2]. » Quand on a à la fois des liens avec la ville et la cour, comment les briser sans déchirement ? Fléchier, arrivé à Lavaur, se plaint « des mauvaises compagnies de ce pays [3]. » Il saura pourtant faire un sacrifice et tenir ferme à son poste.

Au XVIIIe siècle, la force d'attraction de Paris n'a fait que grandir. « La tête énorme du monstrueux royaume de France, dit un publiciste de 1789 [4], vient encore de

1. Lettre de Madame de Sévigné, 20 mars 1671.
2. *Lettres* de Le Camus, p. 67. — Lettre de Fénelon, 10 septembre 1711.
3. Abbé Delacroix, *Histoire de Fléchier*, 1865, t. I, p. 8.
4. Laurent, op. cit. 226.

recevoir tout récemment un accroissement prodigieux par les nouvelles murailles. » Les gens d'Eglise sont entraînés par cette poussée générale. « L'attrait vers la capitale, s'écriait Pompignan à la veille de la Révolution, est en France le plus dangereux ennemi de la résidence des évêques... Il faut avouer qu'on en a fait, par la forme actuelle de l'administration publique, le centre et le théâtre des grandes affaires, souvent même des petites. La cour de nos rois est voisine ; on y peut voir les ministres, les magistrats du conseil, les principaux amis des uns et des autres ; on a la facilité de les aller chercher près de la personne du souverain. Il faut également avouer qu'une partie intéressée traite elle-même ses affaires avec plus de diligence et d'espoir de succès, sur les lieux que par lettres ou par des agents [1]. » De tout temps, le clergé avait eu à se défendre contre la fascination des grandes villes. Nous savons par l'histoire l'affluence des prélats de l'Eglise orientale à Constantinople, depuis que cette cité était devenue la nouvelle Rome et le séjour des empereurs. Les évêques y étaient si nombreux qu'on put tenir plusieurs fois des *conciles sédentaires* avec les seuls prélats qui s'y rencontraient.

Nous retrouvons en France, sous l'ancien régime, ces sortes de conciles sédentaires. Ecoutez les vers de Racine sur la Petite assemblée :

Un ordre, hier venu de Saint-Germain,
Veut qu'on s'assemble, on s'assemble demain.
Notre archevêque et cinquante-deux autres
Successeurs des Apôtres
S'y trouveront. Or, de savoir quel cas
S'y traitera, c'est encore un mystère.
C'est seulement chose très claire
Que nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne résident pas.

1. *Œuvres* de Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, II, p. 242-244.

Madame de Sévigné, après nous avoir montré le saint évêque d'Avranches, M. de Tessé, saisi de tant de crainte de mourir hors de son diocèse qu'il évitait à tout prix d'en sortir, ajoute : « Il y en a d'autres qu'il faudrait que la mort tirât bien juste pour les y attraper [1]. »

La résidence n'était donc pas observée par tous les prélats au XVIIe siècle. Le concile de Trente, en rappelant aux évêques, et même aux cardinaux, ce devoir avec une énergie particulière, avait cependant atténué le mal. Avec quelle vigueur il s'était élevé contre les prélats qui, « s'oubliant eux-mêmes et leur propre salut, préférant les choses de la terre à celles du ciel, les intérêts humains aux choses de Dieu, font toute l'occupation de leur vie d'être continuellement errants et vagabonds en diverses cours, ou dans le soin et l'embarras perpétuel des affaires temporelles, abandonnant leur bergerie et négligeant les soins des brebis qui leur sont commises. » Le concile les avertit qu'ils se rendent coupables d'un péché mortel, s'ils s'absentent plus de trois mois sans cause légitime. Pour donner une sanction à son ordonnance, il prescrit qu'il soit retenu aux non résidents une partie de leurs revenus, qu'en cas de récidive le métropolitain procède selon les canons contre le récalcitrant, et le plus ancien évêque de la province contre le métropolitain [2]. Il fallut du temps pour que cette injonction portât ses fruits. Le cardinal de Lorraine, l'un des Pères qui réclamèrent le plus vivement ce décret, possédait 900 000 livres de rentes en bénéfices, parmi lesquels plusieurs archevêchés et évêchés. Cette étrange habitude de donner certains évêchés en commende,

1. Lettre du 9 mai 1689. — « Ratabon, évêque d'Ypres, ne bougeait guère de Paris et prétendait qu'il y avait une vapeur dans sa cathédrale qui le faisait évanouir toutes les fois qu'il y entrait. C'était un homme d'esprit, du monde, et qui allait si bien avec les Jésuites que ce pouvait être les cendres de Jansénius, son célèbre prédécesseur, qui opéraient cet effet sur lui. » Saint-Simon.

2. Personalem in sua ecclesia vel diœcesi residentiam. Sess. VI, de ref. ch. I ; sess. XXIII, de ref. ch. I.

de les livrer parfois à des enfants, rendait toute résidence impossible.

Le Camus, évêque de Belley, s'écria un jour en chaire, en présence de plusieurs évêques qui purent faire leur examen de conscience : « Quand un curé ne réside point, quand il ne veut point obéir, on a recours à Monseigneur son évêque ; on écrit à Monseigneur, à Paris, qu'un tel etc..... Monseigneur fulmine. Voilà qui est bien, voilà qui est selon les canons. Mais, Monseigneur le prélat, qui ne résidez point, que peut-on dire de vous ? » Tout le monde ne goûtait pas ce langage. Le savant Guillaume du Vair croyait pouvoir être à la fois premier président du parlement de Provence, en résidence à Aix, et en même temps évêque de Lisieux en Normandie, où il n'allait jamais. Evidemment le roi ne voulait pas être agréable à Richelieu quand il lui écrivit, lors de la disgrâce du maréchal d'Ancre : « Allez à Luçon faire les devoirs de votre charge, et exhorter vos diocésains à se conformer aux commandements de Dieu et aux miens. » Cependant Richelieu avait déjà donné l'exemple de huit années de résidence à peu près continue, dans un diocèse qui ne connaissait guère ses évêques depuis soixante ans [1]. Elle est bien mieux observée dans la seconde moitié du XVIIe siècle. La résidence, quoique parfois violée en fait, apparaît alors comme une obligation rigoureuse, à laquelle on ne peut se soustraire qu'au péril de son âme.

Le Camus, évêque de Grenoble, se montre ici particulièrement strict en théorie et en pratique. Il a trop souffert des « mille désordres que *deux cents ans de non résidence* ont autorisés » dans son diocèse, pour ne pas la condamner avec vigueur. En 1686, il peut se rendre le témoignage d'avoir inviolablement observé,

1. « Il était en ce temps là si peu ordinaire de voir un jeune évêque résider, que cette sage conduite donna une grande réputation à l'évêque de Luçon. » *Vie manuscrite du card. de Richelieu*, Bib. de l'Arsenal.

depuis seize ans, « l'obligation étroite de la résidence. » Il dit au sujet d'un évêque qui a retrouvé la faveur du monarque : « Le voilà rentré dans les bonnes grâces du roi, puisqu'il est à Paris. Pour demeurer dans celles de Dieu, je souhaite qu'il retourne promptement à son diocèse. » Il déplore l'absence de M. d'Orléans (Coislin, évêque d'Orléans). « Est-il possible, s'écrie-t-il, qu'une si bonne âme, si innocente, si pure, se damne misérablement pour des péchés d'Etat. » Le Camus n'y tient plus et il sermonne le prélat de cour. « J'ai écrit, dit-il, à M. l'évêque d'Orléans sur sa non résidence... Il n'y a que Dieu seul qui puisse déterminer les gens comme nous à quitter honneurs, biens et cour, quand on est dans les emplois [1]. »

Heureusement, beaucoup de prélats parlent et agissent ici comme l'évêque de Grenoble. On sait que Bossuet hésitait à accepter les fonctions de précepteur du dauphin, les jugeant inconciliables avec ses devoirs d'évêque; aussi donna-t-il sa démission de l'évêché de Condom [2]. Fénelon ne prit l'archevêché de Cambrai qu'à condition de résider neuf mois dans son diocèse [3]. Massillon, une fois évêque de Clermont, ne parut plus à l'académie. Certaines nécrologies en disent long, en peu de lignes, sur les vertus de quelques prélats : « 10 novembre 1685. M. le cardinal Grimaldi est mort à Aix, âgé de plus de 80 ans. Ce prélat n'était point sorti de son diocèse depuis qu'il en était archevêque, que pour des affaires de la dernière importance. Pen-

1. Lettres de Le Camus, p. 88, 90, 115, 137, 152, 190, 191, 481.
2. A Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. III, 482-484, 517-521.
3. Fénelon écrivait dans un mémoire destiné à prouver que M. de Beauvau, évêque de Tournai, devait quitter la cour pour rejoindre sa ville épiscopale : « Des laïques, pleins d'honneur, de bon sens et de zèle pour le roi, peuvent croire que M. l'évêque de Tournai ne doit pas revenir, parce qu'ils ne sont sensibles qu'aux motifs d'attachement et de reconnaissance pour S. M. Mais il est facile de prouver qu'on peut accorder les sentiments de la reconnaissance la plus vive et de l'attachement le plus inviolable avec les règles canoniques, que le devoir de l'évêque ne nuit en rien à celui de sujet, et qu'en faisant tout pour le roi, il ne peut manquer ni à Dieu ni à l'Eglise. » Corresp. génér. V, 288. Louis XIV fut de l'avis de Fénelon et M. de Beauvau dut partir pour la Flandre.

dant sa maladie, les églises n'ont point été fermées même la nuit. C'était le père des pauvres, aimé de tout le monde [1]. »

On voit que Louis XIV aurait pu dire à plus d'un prélat les paroles qu'il adressait à Nicolas Colbert, en passant à Auxerre pour se rendre au siège de Besançon : « Monsieur d'Auxerre, il faut bien vous venir voir, puisqu'on ne vous voit pas à la cour. » Moins héroïques que ces évêques résolus à ne jamais quitter leur diocèse pour paraître à Versailles, mais encore dignes d'éloges, étaient ceux qui savaient allier avec un brin de cour, le devoir de la résidence [2].

On aime enfin à voir les prélats les plus occupés, les plus mêlés aux grandes négociations et aux intérêts d'Etat, se rappeler que le premier devoir de leur charge est le soin de leur diocèse. « Quelque accoutumé qu'il fût aux affaires, dit Saint-Simon du cardinal Forbin-Janson, quelques agréments qu'il trouvât dans le monde, où il était universellement honoré et où il avait beaucoup d'amis parce qu'il en méritait, quelques faveurs, quelques distinctions qu'il trouvât toujours à la cour, il ne se plaisait nulle part tant que dans son diocèse, où il était singulièrement respecté et il se peut dire adoré, surtout des pauvres de tous les états à qui il faisait de grandes aumônes. Tant qu'il a été en France, il a toujours passé plus de sept ou huit mois tous les ans à Beauvais, à y visiter son diocèse et à y remplir toutes ses fonctions avec beaucoup d'application et de vigilance. [3] »

1. Bibl. nat. Mss. fr. 10265.

2. « L'abbé de Maïlly, nommé à l'archevêché d'Arles, dit au roi, en prenant congé, qu'il ne pouvait se résoudre à être longtemps sans le voir, et qu'il le suppliait de trouver bon qu'il vint passer trois semaines tous les ans à Versailles, qui serait le seul objet de son voyage. En effet, il n'y manqua point et ne s'arrêtait point à Paris. Il débarquait chez moi, je le couchais dans un trou d'entresol qui me servait de cabinet, et le roi lui savait le meilleur gré du monde d'une conduite qui lui marquait un attachement dont il était jaloux, sans entamer les devoirs de l'épiscopat et de la résidence. Et l'archevêque en profitait pour voir par lui-même tous les ans ce que les lettres ne pouvaient lui apprendre. » Saint-Simon, t. III, p. 197-198.

3. Mémoires de Saint-Simon, VI, 406.

A la même époque, l'évêque de Langres cherchait à rompre la monotonie de son existence dans la ville épiscopale par sa correspondance avec la cour. Nous voulons parler de ce M. de Simiane que Saint-Simon appelle « le bon Langres », et dont il dit qu'il n'avait « rien de mauvais même pour les mœurs, mais qu'il n'était pas pour être évêque. » M. de Simiane faisait des séjours à Langres, non seulement pour s'exercer au billard, afin de prendre sa revanche à son retour au palais sur M. de Vendôme et sur M. le Grand, mais encore sans doute pour y remplir ses fonctions épiscopales. « M. de Langres, élevé à la cour et de très bonne heure premier aumônier de la reine, » devait souffrir loin de Versailles. De là entre lui et Boursault, qui se chargeait de le renseigner sur les choses de la cour, cette correspondance publiée naguère et qu'on ne peut s'empêcher de trouver bien mondaine pour un évêque [1].

Dans l'âge suivant, les tentations de non résidence ne manquèrent pas aux prélats. Au XVIIIe siècle, si l'attraction de la cour diminue, la fascination de la capitale grandit encore. Attendons-nous à y rencontrer plus d'un évêque. Comment empêcher le bâtard du duc d'Orléans, Charles de Saint-Albin, de quitter souvent son évêché de Laon, son archevêché de Cambrai, pour aller à Paris et à Versailles. Il serait trop dur à un Rohan de se contraindre à la résidence. Armand Jules de Rohan-Guéméné, qui eut l'honneur de sacrer Louis XV comme archevêque de Reims, gouvernait son diocèse par ses suffragants ou par des prélats auxiliaires. Il résidait presque toujours à Strasbourg et mourut, en 1762, au château de Saverne. Un autre Rohan-Guéméné, archevêque de Bordeaux et puis de Cambrai où le trouva la Révolution, date plus souvent ses mandements de Paris que de ses villes épis-

1 Colombey, *Le reporter d'un évêque. Lettres de Boursault à M. de Simiane, évêque de Langres*, 1891, 1 vol. in-12.

copales. Quant au Rohan du collier, ses ambassades, sa charge de grand-aumônier, ses goûts, ne lui permettent guère le séjour de Strasbourg. Les prélats de cette illustre famille paraissaient considérer comme indigne de leur rang de s'occuper des détails du gouvernement d'un diocèse. Ils laissaient ce soin à un évêque auxiliaire, le « valet sacré et mitré » dont parle Saint-Simon.

Les Rohan ne sont pas les seuls à ne point s'inquiéter des obligations de leur charge. Grimaldi, évêque du Mans et puis de Noyon, passe une partie de l'année à Paris. Plusieurs de ses mandements partent de la capitale ou sont signés de ses grand-vicaires. Bonteville, évêque de Grenoble, reste d'ordinaire à la cour ou dans sa maison de campagne de Fougères ; il faut que les pressantes admonestations du parlement de Grenoble le rappellent au devoir de la résidence [1]. Il eut fallu adresser les mêmes remontrances à l'avant-dernier évêque d'Angers avant la Révolution, M. de Grasse, dont on disait « qu'il aurait été meilleur gouverneur de province qu'évêque [2]. » Le dernier évêque d'Avranches, Godard de Belbeuf, fait suivre ses apparitions dans son diocèse de plusieurs mois, parfois de deux ou trois ans d'absence. Il fait les ordinations quand il se rencontre dans le pays. Quand il n'y est pas, les ordinants se transportent à Coutances et surtout à Dol. Il veut bien cependant encourager de loin les œuvres diocésaines, telles que la construction d'un collège [3].

La participation du clergé aux affaires publiques, les fréquentes délégations données aux évêques par les pays d'Etats, le droit de présence au parlement accordé à quelques-uns comme pairs de France, les délibérations de la commission des réguliers, les assemblées quinquennales du clergé de France, l'assemblée

1. Revue du Dauphiné, I, 317.
2. Abbé Tresvaux, *Histoire de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, 1858, I, 342.
3. Le Camus, *Histoire des évêques de Coutances et d'Avranches*.

des notables, les charges à la cour, n'offraient que trop d'occasions, trop de prétextes, aux prélats de se rendre à la capitale. Qui pourrait songer à renvoyer dans son diocèse, où il ne passe guère que trois mois, Champion de Cicé, si occupé, à Paris, à défendre, à organiser l'assemblée de Haute-Guyenne, et plus tard l'assemblée provinciale de la généralité de Bordeaux ? Pourquoi obliger M. de Noé, évêque de Lescar, à habiter sa petite ville ? Ne fait-il pas mieux de résider à Pau, pour être à portée de remplir ses fonctions de président des Etats de Béarn, de premier conseiller d'honneur au parlement de Navarre ? Il serait cruel de renfermer dans les limites de son diocèse d'Arles l'activité de M. Jumilhac, qui se plaît beaucoup à Paris et qui a le prétexte de la commission des réguliers. Marbeuf est vraiment trop absorbé par sa feuille des bénéfices, par les mille sollicitations qui arrivent de toutes parts au distributeur des grâces, pour résider à Autun. Il ira tous les ans y passer trois semaines ou un mois, pour voir la situation et mettre ordre aux principales affaires. Il gouverne par ses grands vicaires. Transféré, en 1788, à l'archevêché de Lyon, à la mort de M. de Montazet, il ne semble pas qu'il ait trouvé le temps de jamais paraître dans son nouveau diocèse [1]. Conzié, évêque d'Arras, doit être souvent à Paris, à Versailles, pour entretenir le roi, les ministres, de la province d'Artois. Dillon vient leur parler des Etats du Languedoc.

Disons-le, la grande cause d'absentéisme est la force attractive de ce Paris, de ce Versailles, dont on a tant de peine à se déprendre. Les nouveaux élus ne se hâtent pas toujours d'aller rejoindre leur poste. Il n'était point alors d'usage de se presser. Christophe

1. Perrier, *Histoire des archevêques de Lyon*, 1887, p. 131-136. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (1790, p. 58) rapportent, à ce sujet, de Marbeuf ce que Fleuri disait de « cette espèce d'évêques commendataires, que pour tout ainsi faire par autrui, un seul aurait suffi dans toute la France et même dans toute l'Eglise. »

de Beaumont lui-même, qui fut un modèle de résidence, fit attendre plus d'un an, comme son prédécesseur Bellefonds, sa bonne ville de Bayonne, dont les magistrats lui exprimèrent leur impatience de le « voir et de le posséder[1]. » Un de ses successeurs, M. de la Ferronays mit deux ans à arriver. Bourdeilles, nommé à Tulle, tarde à y venir et en part bientôt pour aller à Soissons. Le successeur de Puységur à Carcassonne, M. de Vintimille, a été sacré le 2 octobre 1788. Il semble que la fermentation des esprits à la veille des Etats généraux et bientôt les premiers décrets de la Constituante, auraient dû hâter le départ du prélat pour son diocèse. M. de Vintimille manifeste en effet, dans plusieurs lettres, le désir de se rendre à Carcassonne. Mais l'année 1790 l'en trouve encore éloigné par le soin de ses affaires et de sa famille. « Je compte, écrit-il d'Aix en Savoie, le 14 janvier 1790, dans le courant de la semaine prochaine, bénir le mariage d'une nièce avec un homme du même nom que nous. Les avantages de cet établissement, et les vœux de tous les miens pour terminer cette affaire si essentielle pour notre race, ne m'ont pas permis de m'éloigner d'eux. Bientôt, après ce sacrement, je me propose de prendre la route de Carcassonne, où j'ai plus le désir de me rendre que je ne puis le dire. » Cependant on s'impatiente à Carcassonne de cette absence prolongée. On écrit de cette ville aux *Nouvelles ecclésiastiques* : « Notre diocèse est sans évêque, quoique depuis environ deux ans M. l'abbé de Vintimille ait été nommé et sacré pour l'être, et qu'il en perçoive les revenus. Que fait-il tantôt à Paris, tantôt au château de Braqueville, tantôt à Bruxelles, au duché de Limbourg ? » Le journal janséniste, dont toutes les affirmations ne sont pas article de foi, s'était déjà plaint du prédécesseur de M. de Vintimille

1. P. Regnault., I, 79, 84. — Duvoisin, *Vie de M. Daguerre*, 1881, in-8°. — Loménie de Brienne, transféré de Toulouse à Sens dans les premiers mois de 1788, ne fit son entrée à Sens que le 3 mai 1790.

à Carcassonne, M. de Chastenet de Puységur. « Depuis plus de six ans qu'il gouverne cette église, disait-il de lui en 1785, il n'a passé que deux ou trois carêmes au millieu de ses ouailles, observant de n'arriver qu'après le mercredi des cendres et de repartir après Pâques[1]. » Vintimille, après avoir assuré les intérêts de *sa race*, voulut bien songer à ceux de son diocèse. Une de ses lettres nous apprend que son cuisinier parisien est parti pour sa ville épiscopale[2]. Lui-même se décide enfin à aller voir Carcassonne, où nous le trouvons au mois de juin 1790, deux ans après sa promotion.

Parfois certains de ces prélats peu pressés de rejoindre leur évêché, n'ont pas encore trouvé le temps de s'y rendre qu'ils sont déjà transférés à un autre siège[3]. On en trouve qui gardent de longues années le titre épiscopal d'un diocèse qui ne les vit jamais. Le fameux cardinal Polignac mourut en 1741, sans s'être montré à l'église d'Auch, dont il était archevêque depuis quinze ans[4].

Des manquements aussi criants étaient rares, mais les absences ne l'étaient pas. Le mal était donc réel ; on s'en plaignait dans l'ancien régime ; on devait s'en plaindre amèrement en 1789[5], et à cette époque Mgr du Tillet,

1. Nouvelles ecclésiastiques, 1785, p. 89, 1790, p. 32.

2. « Comme ma personne est aussi dépourvue que l'est ma maison écrit-il, le 14 février 1790, j'attends que les effets et le cuisinier qui m'arrivent de Paris, soient rendus à Carcassonne ; je partirai bientôt après, mais il m'est impossible d'indiquer le jour, je ne le sais pas moi-même. » Cf. Monerie de Cabrens, *Mgr de Vintimille*, 1888, p. 5-16.

3. Tel est le cas de Raymond de Durfort-Léobard, qui a laissé à Besançon une mémoire si vénérée. Il porta deux ans, de 1764 à 1766, le titre d'évêque d'Avranches, lança un mandement dans le diocèse à la mort du dauphin, mais il n'y avait pas encore mis les pieds quand il fut transféré, en 1766, au siège de Montpellier. Le Canu, op. cit. I, 62. Le concile de Trente (de ref. sess. VII, c. 9 ; sess. XXIII, c. 2) avait prescrit que les prélats devraient se faire ordonner dans le délai de trois mois et de six au plus.

4. Oroux, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, 1766, 2 vol. in-4°, p. 158.

5. « Le prélat ne paraît presque plus au milieu de son troupeau, qu'il abandonne à des mains faibles mais hardies, sans expérience et souvent sans capacité pour en acquérir. Il établit son séjour (un caustique dirait son domicile) dans la capitale.... Oh ! si nos évêques étaient résidents, s'ils devenaient pasteurs, ils connaîtraient leur troupeau. Ils partageraient avec lui, ils dépenseraient au milieu de lui le re-

évêque d'Orange, aura occasion d'avouer, de déplorer le « défaut de résidence. »

Les cahiers des trois ordres ne pouvaient faire silence sur un tel abus. Les électeurs de 1789 sembleront moins frappés du bon exemple donné par les évêques résidents que des absences fréquentes d'un grand nombre d'entre eux. Aussi, avec quelle énergie les cahiers rappellent aux prélats le devoir de la résidence. Ecoutons, par exemple, le tiers état de Bar-sur-Seine. « Les mœurs, dit-il, souffrent au delà de l'expression, de l'éloignement trop commun des archevêques et évêques de leurs diocèses ; non seulement les fidèles sont privés des instructions que leur doivent leurs premiers pasteurs, mais encore les ecclésiastiques du second ordre n'étant point surveillés, ou ne l'étant que par des personnes subordonnées, auxquelles ils ne peuvent accorder le même respect ni la même soumission qu'à leur véritable supérieur, le relâchement, d'ailleurs autorisé par l'exemple, s'introduit partout ; les instructions des paroisses sont négligées et les mœurs se dépravent. »

Le tiers état de Château-Thierry ajoute à ces considérations morales un argument d'ordre économique. Il s'afflige de voir « consommer au loin, et presque toujours dans la capitale, le produit le plus net des campagnes où la consommation ferait exister une infinité de familles [1]. » La conclusion de ces plaintes est

venu immense qu'ils vont répandre à grands frais dans la capitale. Ils n'iraient en cour que pour exposer ses besoins.... Ils seraient le fléau de l'impie, l'idole des gens de bien. Le méchant en place, qui vexe en province les sujets du roi, n'aurait point de masque qui pût tenir devant leur pénétration. » *Tableau moral du clergé de France*, 1789, p. 4, 13, 20, 21. — Mercier, *Tableau de Paris*, 1782, t. IV, 248, 249, dit : « Quant à la sage loi de résidence, elle est si ouvertement, si constamment violée, qu'il devient inutile d'en faire la remarque. Les ouailles ne connaissent plus le front de leur pasteur, et ne l'envisagent que sous le rapport d'un homme opulent, qui se divertit dans la capitale et qui s'embarrasse fort peu de son troupeau. » Barruel dans son *Journal ecclésiastique* parle du « scandale de la non résidence. »

1. Voir la collection des cahiers de 1789 dans les *Archives parlementaires*, 1868, in-4°, les sept premiers volumes de la première série. Cahier de Bar-sur-Aube, t. II, p. 256, 257 ; cahier de Château-Thierry, t. II, p. 674.

un appel énergique à l'observation des lois canoniques et civiles sur la résidence, sous peine de saisie du temporel [1], une prière instante adressée au roi de ne point donner aux évêques de charge à la cour, des aumôneries qui pourraient les éloigner de leur diocèse [2].

Il semble que l'ordre du clergé n'eût pas la même liberté que la noblesse et le tiers dans la rédaction des cahiers sur le point particulier qui nous occupe. Emettre un vœu sur la résidence des évêques, souvent en leur présence dans l'assemblée du bailliage, n'était-ce point en quelque sorte leur faire la leçon à bout portant ? Les curés purent parler sans détour dans quelques lieux où ne parurent pas les prélats, tels que Etampes, Blois [3].

1. Par exemple, le tiers état de Paris *intra muros* dit : « Que l'article 5 de l'ordonnance d'Orléans, sur la nécessité de la résidence des archevêques, évêques, abbés séculiers et réguliers, et curés, soit observé, et qu'ils ne soient jamais dispensés, même pour service à la cour, dans les conseils du roi, mais seulement pour l'assistance aux conciles. — Qu'à défaut de résidence des dits prélats et curés, leurs revenus soient acquis aux hôpitaux du diocèse, et les administrateurs d'iceux tenus d'en poursuivre la délivrance à peine d'en répondre en leur propre et privé nom. » *Arch. parlem.* V, p. 287.

2. « Le roi sera supplié ne plus accorder aux évêques, dit le tiers de Paris *extra muros*, des places d'aumônier ou de précepteur à la cour, et de ne leur confier aucune ambassade qui les empêche de remplir le premier de leur devoir. » Arch. parl. V, p. 241. — Relevons dans les cahiers, d'après le recueil des archives parlementaires, un grand nombre de demandes relatives à la résidence des évêques. Elles sont formulées par le tiers de Verneuil, t. I, p. 730 ; le tiers d'Amont, p. 770 ; le tiers d'Armagnac, t. II, p. 76 ; le tiers d'Auxerre, p. 124 ; la noblesse d'Aval, p. 142 ; le tiers d'Avesnes, p. 152, 153 ; tiers de Briey, p. 210 ; tiers de Beauvais, p. 298 ; tiers de Bordeaux, p. 404 ; noblesse de Castelnaudary, p. 557 ; noblesse et tiers de Comminges, III, p. 24, 27 ; tiers de Dijon, p. 137 ; tiers d'Auxonne, p. 145 ; noblesse de Lyon, p. 607 ; noblesse de Dole, p. 159 ; tiers de Draguignan, p. 260 ; tiers d'Etampes, p. 288 ; noblesse tiers et ville de Forcalquier, p. 329, 332, 333, 350 ; noblesse de Sisteron, p. 364 ; tiers de Metz, p. 767 ; tiers de Gien, p. 407 ; tiers de Rochefort, p. 488 ; noblesse de Nemours, IV, 111 ; tiers du Poitou, V, 409 ; tiers de Toulon, p. 789 ; tiers du pays de Soule, p. 780 ; tiers de Pont-l'Evêque, p. 604 ; de Gisors, p. 605 ; de Saint-Brieux, p. 630 ; de Saint-Quentin, p. 654 ; noblesse de Sens, p. 755 ; tiers de Vannes, t. VI, p. 107 ; tiers de Dole, III, p. 163 ; tiers de Dourdan, p. 254.

3. « Que la loi si juste et si salutaire, qui oblige les évêques à la résidence, soit fidèlement exécutée. » Clergé d'Etampes, *Arch. parlem.* III, p. 281. 282. — « Pour ne pas détourner les évêques de la résidence rigoureuse qu'ils sont obligés de faire dans leurs diocèses, et dont le défaut entraine les plus grands abus, nous supplions S. M. de les dispenser de tout service qui exigerait leur présence à la cour ou à Paris. » Clergé de Blois, ib. II, 373. — « Obliger les évêques à la résidence. » Clergé du bailliage d'Avesnes, II, 149. —, item clergé de Colmar et de Schlestadt, III, 4. — Les curés du Quercy parlent

Dans d'autres, comme à Paris [1], on se contente de rappeler d'une façon générale l'obligation de la résidence. Dans certaines villes, comme à Bayonne [2], l'évêque contresigne vaillamment le vœu relatif à la résidence des prélats.

Cette question grave souleva un grave incident dans la chambre du clergé du bailliage d'Auxerre. Un chanoine, M. Villetard, Mgr Champion de Cicé présent, crut devoir faire un discours à ce sujet. Il prouva que le devoir de la résidence est de droit naturel et divin, que s'y soustraire c'est porter un préjudice spirituel et temporel aux populations, privées à la fois d'un pontife et d'un protecteur, que la violation par plusieurs prélats de cette obligation rigoureuse forcerait de porter la question aux Etats généraux. Ce discours souleva un grand tumulte. Les amis de l'évêque, surtout ses courtisans, s'écrièrent que l'orateur avait manqué de respect à Monseigneur ; ils le sommèrent de rétracter immédiatement ses paroles, sans quoi le promoteur s'empresserait de l'y contraindre. L'évêque sut garder tout son calme. « Monsieur, dit-il au chanoine, je vous remercie des avis que vous venez de me donner, je tâcherai d'en faire mon profit. » Alors, quittant sa place, il alla embrasser l'orateur. Cette scène servit sa candidature. Il fut élu député du clergé avec le curé d'Auxerre [3].

dans un cahier particulier (*Arch. parl.* V, p. 475, 486, art. 20) de la résidence des évêques. Il n'en est pas question dans le cahier général du clergé, signé des évêques de Cahors et de Montauban. Ibid. V, 483, 484.

1. « Que les lois canoniques et civiles qui prescrivent la résidence soient exactement observées. » Clergé de Paris, *Arch. parl.* V, p. 263. — La même formule est employée par le clergé de Chaumont en Bassigny, II, 722.

2. « Que les lois canoniques concernant la résidence des evêques soient exécutées —. Que les évêques de Bayonne, à cause de l'idiome basque du diocèse, qui n'a aucun rapport avec les autres langues, soient choisis parmi les naturels. » Cahier du clergé de Bayonne, *Arch. parl.* III, 423.

3. *Nouvelles écclésiastiques*, 1789, p. 168. — Le chanoine Villetard fut nommé un des scrutateurs. Le cahier du clergé d'Auxerre, porte (*Arch. parl.*) II, 108) : « Qu'on ordonne l'exécution absolue des lois ecclésiastiques et des ordonnances du royaume sur la résidence de tous les ordres de bénéficiers à charge d'âmes, sans autres exceptions que celles de droit. »

Il ne faudrait pas conclure de ces documents que la majorité de l'épiscopat fût infidèle au devoir de la résidence avant la Révolution. Le sentiment du devoir, au besoin la difficulté des communications, retenaient le plus grand nombre des évêques dans leur diocèse. Parfois des circonstances, des goûts particuliers les encourageaient à y séjourner. Mgr de Saint-Simon de Sandricourt [1] reste durant trente ans à Agde au milieu de ses diocésains et de ses livres. Pour certains prélats, le désir de trouver un peu de calme après une vie agitée fait facilement accepter la solitude. Tencin se retira dans son diocèse pour se ménager, disait-il, un intervalle entre la vie et la mort. Le cardinal de Bernis s'attache à son archevêché. Cette observation de la résidence lui vaut des témoignages d'admiration : « Vous êtes donc, Monsieur, lui écrivait l'Infant de Parme, le 21 décembre 1764, dans la résolution de passer une année entière à Alby ; cela est admirable et digne d'un bon archevêque. » Joly de Fleury lui parle dans sa correspondance « d'un grand archevêque qui, revêtu de la pourpre, aime mieux visiter son diocèse albigeois que de recevoir dans la capitale les respects de tout le monde [2]. » Bernis se souvenait peut-être que Richelieu avait religieusement pratiqué la résidence à Luçon.

Nous connaissons, pour une date déterminée au XVIIIe siècle, le nombre des évêques présents à Paris. Les gouvernements d'ancien régime témoignaient d'une grande curiosité, presque d'une tendre sollicitude à l'égard des prélats. Dans les questions posées aux intendants, on leur demande si l'évêque de tel diocèse est aimé ou non, « s'il y fait sa résidence ordinaire.., s'il s'acquitte de ses visites, quel crédit il a dans le pays, quel effet il pourrait faire en ces temps difficiles, en quelle répu-

1. Evêque d'Agde de 1759 à 1790.
2. Masson, op. cit. p. 54-55. Bernis résida à Albi les années 1765 et 1766. Du reste, son exil ne fut pas long ; il fut nommé ambassadeur de France à Rome.

tation il est parmi les peuples [1]. » Cette enquête n'était point vaine, en particulier pour le devoir de la résidence [2].

En 1764, au fort de la lutte contre le jansénisme, le parlement se fit un malin plaisir de lancer un arrêt contre les évêques qui étaient à ce moment dans la capitale [3].

Un document se rapportant à cette époque, que nous avons trouvé aux archives [4], prouve que le gouvernement avait leurs noms et leur adresse. Il était au

1. Boulainvilliers, *Etat de la France*, 1737.

2. La législation civile avait consacré le devoir de la résidence par des lettres patentes de Louis XI, en 1475, de Charles IX, en 1560 ; par l'article XIV de l'ordonnance de Blois, par l'article XXIII de l'édit de 1695. Ce dernier article portait : « Si aucuns prélats ou autres ecclésiastiques, qui possèdent des bénéfices à charge d'âmes, manquent à y résider pendant un temps considérable, nos cours de parlement, nos baillis, nos sénéchaux pourront les en avertir. En cas que dans trois mois après le dit avertissement, ils négligent de résider,... pourront faire saisir jusqu'à concurrence du tiers du revenu des dits bénéfices... A l'égard des archevêques et évêques, voulons que nos seules cours de parlement en prennent connaissance, et qu'elles donnent avis à notre très cher et féal chancelier de tout ce qu'ils estimeront à propos de faire à cet égard, pour nous en rendre compte.»

3. « Le 3 mars 1764, un conseiller proposa d'inviter ceux (les évêques) qui se trouvaient à Paris (au nombre de plus de quarante dont il lut la liste) à vérifier par eux-mêmes les *Assertions*... La compagnie parut faire moins d'attention au point de vue proposé qu'au grand nombre d'évêques qui semblaient oublier le devoir de la résidence, que leur imposent les lois de l'Eglise et celles du royaume. Il fut arrêté que M. le procureur général serait chargé de faire exécuter les ordonnances concernant la résidence épiscopale et d'en rendre compte le 17. » *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1764, p. 129.

4. Nous transcrivons ici ce document que nous avons trouvé aux archives nationales (O¹617) et qui a pour titre : *Liste des prélats qui sont ou ont été à Paris.* Il n'est point daté, mais on voit par le contexte qu'il se rapporte à l'année 1763 ou 1764. Chaque nom est suivi de l'adresse et d'une appréciation. Cardinal de Rochechouart, évêque de Laon : *charge à la cour et n'en abuse pas.* — Archevêque de Cambrai. — De Condorcet, évêque de Lisieux : *pour un procès, n'en abuse pas.* — De Bonneguise, évêque d'Arras : *parti.* — De Milon, évêque de Valence : *bon à renvoyer.* — L'évêque de Vence : *n'a pas de bulle.* — L'évêque du Mans : *malade.* — L'évêque de Soissons : *malade et n'en abuse pas.* — L'archevêque de Narbonne : *est aux Etats.*— Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg : *malade et n'en abuse pas.* — L'évêque de Meaux : *à la cour.*— L'archevêque de Reims : *à la cour.* L'archevêque de Rouen : *parti.*— L'ancien évêque de Léon : *point de siège.*— L'ancien évêque de Québec : *point de siège.*— Le cardinal de Luynes, archevêque de Sens : *à la cour.*— L'évêque de Troyes : *va partir.*— L'évêque d'Agde ; *malade.*— L'évêque de Rennes: *malade et député des Etats.*— L'évêque de Saint-Omer: *item.*— L'évêque de Belley : *va partir, son palais est tombé en ruines.*— L'évêque de Tréguier : *va partir.*— Le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon : *va partir et n'en abuse pas.*— L'archevêque d'Embrun: *bon à renvoyer.* — L'archevêque de Bordeaux : *item.* — L'évêque de Poitiers : *va partir.* — L'évêque de Carcassonne : *va partir et n'en abuse pas.*— L'évêque

courant de leurs agissements, les faisait surveiller et se permettait même de les renvoyer dans leur diocèse. Cette feuille de police fait foi qu'en 1764 le chiffre des évêques non résidents ne dépassait pas le quart de l'épiscopat français. C'était trop encore; aussi, en 1784, le baron de Breteuil écrivit-il, au nom du roi, à tous les prélats du royaume, pour leur recommander la résidence[1]. Quand

de Langres : *parti.* — L'évêque d'Auxerre : *va partir, il est de la commission des congrégations religieuses.* — L'évêque d'Angers : *malade, va partir.* L'évêque de Senlis : *de la commission des congrégations religieuses.* L'évêque de Bayeux : *va partir.* — L'évêque d'Autun : *à la cour.*— L'évêque d'Evreux : *parti.* — L'archevêque de Tours (aux Tuileries) : *parti.* L'évêque de Chartres (aux Tuileries) : *va et vient à la cour.*—L'évêque de Blois: *bon à renvoyer.*— L'évêque d'Appolonie : *n'a pas de siège.* — L'évêque d'Orléans. — Comte de la Chateigneray, évêque de Saintes : *va arriver à Paris, n'est pas sacré.*—L'évêque de Noyon : *parti.*—L'archevêque de Lyon : *malade et n'en abuse pas, a un procès.* — L'évêque de Perpignan : *parti.*— De Montesquiou, évêque de Sarlat : *bon à renvoyer.* — Moreau, évêque de Mâcon : *n'a pas ses bulles.* — De Choiseul, archevêque d'Albi : *de la commission.* — De Juigné, évêque de Chalons : *n'a pas ses bulles.* — De Cloyne, évêque Ecossais.— Les mots *n'en abuse pas* doivent s'entendre dans le sens de : n'abuse pas de venir à Paris ou d'y prolonger son séjour. Il est justement question d'évêques malades ou qui ont un procès, comme l'archevêque de Lyon, Montazet. Ces mots suivent, par exemple, le nom de l'évêque de Carcassonne, Bazin de Besons, prélat universellement connu par la sévérité de sa vie. Par contre, *bon à renvoyer* indique des prélats qui s'éternisent à Paris. En déduisant les évêques sans siège, ceux qui sont partis ou qui n'ont pas leurs bulles, le chiffre des non résidents ne dépasse guère la trentaine, c'est à dire est à peine le quart des évêques de France. Les évêques habitent de préférence les rues de Bourbon, de l'Université, du Bac, de Varennes, des Saints-Pères, Saint-Dominique, Taranne, Sèvres, Chasse-Midi, du Pot-de-Fer, Cassette, Notre-Dame des Champs, etc. Certaines cérémonies, auxquelles assistaient tous les prélats présents à Paris, nous donnent leur chiffre approximatif aux diverses époques. Ainsi, en 1786, nous constatons vingt-deux évêques aux funérailles de Mgr Phélypeaux, archevêque de Bourges, cousin de Maurepas, mort dans son hôtel du faubourg Saint-Germain, et assez grand personnage pour que tous ses collègues fussent présents à ses obsèques.— Au service funèbre célébré, le 1er mars 1766, pour le dauphin, fils de Louis XV, on avait compté trente-six prélats, dont plusieurs avaient pu venir à Paris exprès pour cette occasion si importante. A la même époque, nous voyons M. de Noé, évêque de Lescar, renvoyé dans son diocèse pour avoir défendu trop chaleureusement son frère, le vicomte de Noé. (*Mémoires* de Bachaumont, 7 octobre et 6 novembre 1784).

1. De Versailles le 16 octobre 1784.

« Le roi ayant fixé, Monsieur, son attention particulière sur l'importance de vos fonctions, ainsi que sur les avantages multipliés que recueille son service, comme celui de la religion, de vos bons exemples et de vos soins journaliers, Sa Majesté m'ordonne de vous marquer qu'Elle désire que vous résidiez beaucoup et que vous ne sortiez jamais de votre diocèse sans avoir obtenu sa permission. Vous avez donné, Monsieur, trop de preuves de votre zèle au roi, pour que Sa Majesté ne soit pas persuadée que vous entrerez dans ses vues, avec un empressement égal à leur justice. L'intention de Sa Majesté est donc que toutes les fois que vous serez dans le cas de vous absenter de

un évêque avait reçu ordre du roi de rester dans sa ville épiscopale et de ne point paraître à la cour, cela s'appelait, selon une expression consacrée, être *exilé* dans son diocèse.

Cette ingérence des laïques dans les affaires de l'Eglise n'était que trop fréquente avant 1789. Nous préférons à cette intervention du baron de Breteuil, celle de Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, qui, quelques années avant la Révolution, adressait à M. de Frétat de Sarra, évêque de Nantes, des lettres qui sont un véritable traité des devoirs de l'épiscopat [1]. Cet écrit porte la trace de toutes les préoccupations, de toutes les difficultés du temps, et l'illustre prélat ne manque pas de s'y occuper de la résidence. Ces pages nous montrent en quelque sorte pris sur le vif les prétextes mis en avant pour s'y soustraire. « On allègue, dit Pompignan, les désagréments du pays, comme si ce pays n'était pas habité par des hommes.... D'autrefois on se retranche sur la disette de bonne compagnie », alors qu'on « devrait plutôt regarder comme un avantage de n'être pas surchargé de visites. » Ce qu'on n'avoue pas, c'est « la lassitude et le dégoût de l'uniformité, maladie d'une âme ennuyée d'elle même et promenant ses ennuis dans l'espérance de s'en délivrer. » On met encore en

votre diocèse, vous m'en préveniez, ainsi que du temps à peu près que vous croirez que vos affaires pourront vous en tenir éloigné. Je me ferai un devoir, comme un plaisir, de mettre sur le champ votre demande sous les yeux de Sa Majesté, et de vous faire part de ce qu'il lui plaira de décider. » J'ai l'honneur d'être, etc. — Signé : Le baron de Breteuil. » Les *Nouvelles ecclesiastiques* (année 1784, p. 208), qui donnent cette lettre, ajoutent : « Cette lettre doit naturellement avoir des suites, dont nous ne manquerons pas de rendre compte. » — Bachaumont, dans ses Mémoires, 6 novembre 1784, dit qu'on trouva la forme de cette lettre dure et inusitée. « On a vu de temps en temps des injonctions de procureur général ; mais on assure qu'une pareille lettre du roi aussi précise est sans exemple au fond et dans la forme. Plusieurs évêques ont eu peine à y obtempérer. Ils ont fait des représentations, mais inutilement, et ils sont à peu près tous partis aujourd'hui ».

1. *Œuvres complètes de Lefranc de Pompignan*, archevêque de Vienne, édit. Migne, 1855, 2 vol. in-4°, t. II, p. 181 — 446. M. Emery, dans sa notice préliminaire, prouve que ces lettres furent écrites par M. de Pompignan de 1777 à 1783. « Il paraît, ajoute M. Emery (tom. I, p. 10, 16), que l'intention de M. l'archevêque de Vienne était de rendre son ouvrage public avant sa mort. »

avant le trop grand éloignement de la capitale ou de sa parenté. Ici le monde « trouve étrange que des cadets de famille, nés au fond d'une province et avec peu de biens (le nombre de ceux-là est grand), ne puissent vivre dans un pays qui ne vaut pas moins et peut-être vaut mieux que celui de leur naissance et de leur première éducation.... S'ils avaient pris les armes, comme quelques-uns de leurs proches, ils s'estimeraient heureux d'être attachés à ce séjour par un emploi inférieur en toute manière à la dignité dont ils sont revêtus.... Le monde est également choqué que des revenus tirés d'un pays auquel on se doit, ne s'y consomment pas. Il se moque de l'ostentation de passer une partie de sa vie à Paris, où l'on est confondu dans la foule, où l'on paie les amusements de la société par des complaisances et des assiduités gênantes, où l'on est quelquefois obligé d'entendre des propos offensants pour un homme qui se respecte lui-même et respecte son état, tandis qu'on fuit une habitation où l'on est le premier ; et si l'on n'y est pas le plus grand seigneur dans l'ordre civil et politique, on l'est toujours assez pour attirer à soi les hommages qu'on n'écarte pas. C'est ainsi qu'on change l'honorable dignité d'une vie publique contre l'obscurité basse d'une vie privée, des devoirs et des soins à recevoir contre des devoirs et des soins à rendre, l'attachement et la reconnaissance qu'on pourrait mériter contre l'indifférence qu'on éprouve et le mépris auquel on s'expose. » C'était déduire avec finesse et avec vigueur les prétextes et les inconvénients de l'absentéisme épiscopal. Pompignan combat avec non moins de force une autre cause de non résidence : l'assistance aux assemblées provinciales, aux commissions intermédiaires. « On s'ennuie, dit-il, d'une résidence assidue ; on ne veut pas cependant mener à Paris une vie oisive et sans aucune espèce de considération ; on redoute la censure publique, encourue par un séjour trop long et sans objet apparent dans la capitale, des ordres fa-

cheux qui surviennent quelquefois et forcent à s'en éloigner, des poursuites plus légales, mais encore moins honorables aux prélats qu'elles rappellent à la résidence. On se met à l'abri de ces inconvénients derrière une administration politique ; elle attire à Paris, elle y retient, elle engage de fréquentes correspondances à la cour. Il faut apprendre de la bouche des ministres les intentions du roi ; il faut les instruire de ce qui se passe dans une province, il faut en solliciter auprès d'eux les affaires : autant de prétextes pour s'absenter de son diocèse. » [1]

Pompignan oppose à tous ces motifs d'absence les prescriptions du concile de Trente, le sentiment du devoir. Il détruit une à une les raisons invoquées pour quitter son diocèse [2]. Il demande aux princes, comme aux évêques qui ont des charges à la cour, de réfléchir si le rôle qu'ils y remplissent peut être « mis en parallèle avec le bien dont une résidence exacte fournirait l'occasion et la matière... De ces deux services, l'un à la cour, l'autre dans leur diocèse, celui-ci est le principal, celui-là n'est que l'accessoire pour eux [3]. » Quant

1. Pompignan, loc. cit. II, 263 - 271. Pompignan montre ensuite les inconvénients des commissions intermédiaires, au point de vue de la résidence. « Les évêques, membres des commissions, font sonner bien haut » les avantages qu'elles présentent. Mais le profit de leur présence compense-t-il « le préjudice causé aux diocèses par l'éloignement périodique de leurs prélats ?.. Ils n'y agissent pas comme chefs de la religion, ils n'y exercent que le pouvoir qui leur est attribué par le roi. » Dans les pages suivantes, Pompignan refute « les prélats qui se flattent de gouverner leur diocèse de loin » ; il montre que les ordinations, la surveillance des études ecclésiastiques et de la discipline, la nomination aux bénéfices exigent la présence de l'évêque.

2. « Un propos que j'ai entendu dire. Un évêque, dit-on, doit faire de temps en temps des voyages à Paris ; il y voit l'état de la religion. Il le voit ; mais le rend-il meilleur par sa présence ? Au contraire, il l'empire, en grossissant la foule des prélats dont le séjour y est pour le monde une matière de censure et de raillerie. » Pompignan, ibid. II, 235, dit que depuis le concile de Trente, « la résidence épiscopale est devenue plus commune qu'elle ne l'était auparavant. »

3. Les brochures de 1789 s'élèvent contre la préférence donnée à leurs fonctions à la cour par les évêques aumôniers du roi, des princes ou des princesses. « En ce moment, dit Laurent (op. cit. p. 230-253), ces différentes places ne réduisent pas moins de douze diocèses à n'avoir pas d'évêques Les frères du roi nomment aujourd'hui aux bénéfices de leur apanage ; ce nouvel arrangement expose trois diocèses, au lieu d'un, à n'avoir point d'évêques. » Ces aumôniers résidaient d'ordinaire à Paris, et ne paraissaient guère dans leur diocèse qu'aux grandes fêtes,

aux précepteurs des princes, quant au ministre de la feuille, leur situation est trop importante et trop absorbante pour qu'ils ne donnent point la démission de leur évêché.

Il ne faut pas croire que ces paroles fussent sans écho. L'un des derniers précepteurs des princes, Mgr de Coetlosquet, imitant l'exemple de Bossuet, avait donné, en entrant en fonctions, sa démission de l'évêché de Limoges. M. de Pompignan allait avoir lui-même l'occasion d'appliquer ses propres principes en se démettant de l'archevêché de Vienne, lorsqu'il fut appelé, en 1789, à remplacer M. de Marbeuf comme ministre de la feuille. Nombre d'évêques de la plus haute naissance montraient la même exactitude à observer le devoir de la résidence. M. de Fontanges, aumônier de la reine, est nommé par sa protection évêque de Nancy. Bachaumont [1] lui rend le témoignage, en 1787, que depuis 1783, il n'est pas sorti de son diocèse. Il y a des sièges, comme Perpignan, qui jouissent durant tout le XVIIIe siècle de la présence de leur évêque. Il y a des provinces entières, comme la Gascogne [2], où les prélats ne quittent presque jamais leur diocèse. A Auch, Montillet corrige par sa surveillance attentive les abus introduits pendant l'absence de son prédécesseur, le cardinal Polignac. A Aix, Plaicard de Raigecourt ne s'éloigne jamais de son troupeau durant trente ans d'épiscopat. On remarqua que l'avant-dernier évêque de Couserans, M. de Marnays de Versel, n'était sorti que deux fois de son diocèse pour affaires majeures. A Pamiers, M. Gaston

pour y remplir les charges de leur ministère. Les survivants de l'ancien régime gardèrent sous la Restauration cette préférence pour leurs fonctions à la cour. La Fare, archevêque de Sens, habitant d'ordinaire à Paris comme aumônier de la dauphine, se faisait remplacer dans son diocèse par un prélat que les diocésains avaient fini par appeler le garçon évêque.

1. Mémoires, 21 février 1787.

2. Torreilles, op. cit. Monlezun, *Supplément à l'histoire de la Gascogne*. Voir en particulier, sur la scrupuleuse résidence de M. de Cugnac, évêque de Lectoure, un article de M. Plieux, *Revue de Gascogne*, 1879, p. 225.

de Lévis garde une scrupuleuse résidence pendant ses quarante-six ans d'épiscopat. M. de Lamotte, évêque d'Amiens, s'indignait qu'on pût parler d'exil dans son diocèse : « C'est à la cour, disait-il, ou dans la capitale que nous sommes exilés ! mais c'est une plaisanterie méchante de prétendre qu'un évêque est exilé au milieu de son troupeau. »

Nous voyons un sévère censeur du clergé, en 1789, reconnaître que certains prélats, « pendant plus de quarante ans, n'ont pas passé trois semaines à Paris, hors du temps des assemblées où ils ont été députés [1]. » La Bretagne nous montre Amelot, évêque de Vannes, et presque tous ses pontifes fidèles à la résidence. Nous voyons les prélats observer ce devoir dans des sièges qui n'avaient point assez de paroisses pour les occuper. M. de Fumel ne quitte ses ouailles que pour se rendre tous les ans aux Etats du Languedoc. Le président Dillon, archevêque de Narbonne, disait en le voyant arriver : « Voici l'ermite de Lodève qui vient quêter pour sa ville et pour son diocèse [2]. » Il fallait de la vertu à Mgr La Broue de Vareilles pour ne jamais sortir de ses montagnes de Gap ; à Mgr de la Cropte de Chanterac, de son petit évêché d'Alet ; à Mgr de Maillé La-Tour-Landry de son village de Saint-Papoul, que le dicton excluait formellement du *Beati qui habitant urbes* [3]. Il fallait presque de l'héroïsme, quand on avait parents et amis à la cour, pour rester enfermé dans la pauvre ville de Senez, triste, noire, humide en hiver, capitale d'un diocèse comprenant trente-deux paroisses et trente succursales. M. de Beauvais, que nous avons vu arriver si péniblement à l'épiscopat à cause de sa tache de roture, n'y tenant plus [4] et ne voulant pas manquer à ses devoirs,

1. Laurent, op. cit. p. 233.
2. Lazaire, op. cit.
3. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1785, p. 138, disent ce prélat « un des plus exacts sur l'article de la résidence. »
4. Il était peut-être aussi fatigué de ne point comprendre le langage du pays. Il avait été question de réunir le siège de Senez à celui de Digne. Mgr de Beauvais vécut à Paris dans l'intimité de Mgr de

donne sa démission en 1783, et vient habiter Paris, sous le toit de Mgr de Juigné. Un Castellane-Adhémar lui succède. En 1789, Mgr de Ruffo de Bonneval est sacré évêque de Senez. Il se montre intrépide dans la persécution et il s'éprend tellement de son pauvre diocèse qu'après la Révolution, lorsqu'on lui offre le siège d'Avignon, il refuse en s'écriant : « Que l'on me rende ma pauvre église de Senez. Elle est petite, elle est pauvre, elle est perdue dans les montagnes, mais c'est l'épouse de ma jeunesse, c'est mon unique. Je suis et je serai à elle à la vie et à la mort [1]. »

Les prélats qui n'étaient pas épris de cette sorte de passion pour leur ville épiscopale, s'aidaient à pratiquer le devoir de la résidence en se tenant au courant des nouvelles, du mouvement d'idées de Paris et de Versailles. Nous avons le reçu des publications périodiques que M. du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges avant la Révolution, se faisait adresser de la capitale. Il lisait *la Gazette de France*, *le Mercure*, *le Courrier de l'Europe*, *le Journal de littérature, sciences et arts*, *les Annales politiques civiles et littéraires du XVIIIe siècle*, *l'Année littéraire* et même les *Causes célèbres* [2].

Juigné. Il s'occupa de former un séminaire de prédicateurs auxquels il fit donner des leçons, mais sans succès, par l'abbé Auger. Les évêques de Senez se mirent à habiter Castellane qui est dans une position riante.

1. Voy. *Vie de Mgr de Ruffo-Bonneval*, par le R. P. Bérengier. Son frère avait été nommé évêque de Senez à la démission de M. de Beauvais et avait refusé.

2. Louis Guibert, op. cit. p. 256.

CHAPITRE DEUXIÈME

Légion de grands-vicaires

Les évêques ont un cortège de grands-vicaires. — Les amis de saint Augustin à Hippone, de Fénelon à Cambrai. — Richelieu et ses grands-vicaires. — On les prend jeunes et nobles. — Assaut de titres. — Promus grands-vicaires à leur sortie de Sorbonne où ils ont pris leurs grades. — Tous les évêques étant choisis parmi les grands-vicaires, chaque abbé noble cherche et trouve un parent sur un siège de France qui lui donne ce titre. Cela fait une armée de grands-vicaires. — Cependant quelques grands-vicaires roturiers, pour faire la besogne. — Maury, M. de Boulogne, M. Emery. — « Les mousquetaires ecclésiastiques » de M. de Grimaldi. — Un grand-vicaire de La Font de Savine, vrai scélérat pendant la Révolution. — Les grands-vicaires de Bernis, de Brienne. — Talleyrand et Siéyès grands-vicaires. — Le conseil archiépiscopal de Paris. — Boisgelin au milieu de ses grands-vicaires, dépeint par Bausset. — Beaucoup de grands-vicaires intrépides pendant la Révolution. — En 1802, beaucoup d'évêques choisis parmi eux. — Malgré ces vertus, attaques contre ce recrutement des grands-vicaires. — Ils sont traités de « gandins » en Lorraine. — Collège de grands-vicaires, « sénat vénérable », établi par la constitution civile du clergé.

Les évêques de l'ancien régime avaient trouvé moyen de rendre agréable le séjour de leur ville épiscopale, en y appelant, à titre de grands-vicaires[1], des prêtres de leur monde, qui formaient leur société et composaient en quelque sorte leur famille.

De tout temps les hommes du plus grand cœur et du plus grand génie, avaient éprouvé le besoin de trouver

1. Les grands-vicaires, *vicarii perpetui*, *generales*, *magni*, ne sont pas très anciens. Il est parlé pour la première fois d'officiers de ce genre dans des lettres d'Innocent II, du 23 juillet 1137. Le pape y permet à l'évêque de Paris de se choisir deux ou trois clercs, capables de l'assister dans les fonctions de son ministère. Ils devaient continuer à jouir des revenus de leur église, bien qu'ils n'y fissent point résidence. Mais dans les chartes, ils ne prennent le titre de vicaire que depuis le commencement du XIVe siècle. Guérard, *Cartulaire de N. D. de Paris*, t. I, préf. p. 108 ; III, 3, 123, 184 ; IV, 54, 83, 196. — Les évêques se créent des grands-vicaires et des officiaux (au début le même personnage exerçait souvent les deux charges) pour donner aux uns la juridiction volontaire, aux autres la juridiction contentieuse, et diminuer d'autant la puissance des archidiacres devenus très redoutables.

autour d'eux une correspondance de sentiments et des échos sympathiques. Le même Augustin qui épanchait son âme avec ses jeunes amis dans les conférences de Cassiacum, saura plus tard, devenu évêque d'Hippone, se créer une communauté de frères vivant avec lui dans la prière, la pénitence, les exercices du ministère, et dont plusieurs seront élevés à l'épiscopat. Traversons les siècles, nous trouvons un noble esprit, Fénelon à Cambrai, se consolant de ses disgrâces avec des amis dignes de lui. C'est d'abord l'abbé de Langeron, appelé le petit abbé par opposition à la grande taille de M. de Beaumont. Lecteur du duc de Bourgogne, il fut enveloppé dans la défaveur de Fénelon. Ami de la première et de toutes les heures, d'une intelligence élevée, d'une humeur égale et enjouée, d'une franchise qui va jusqu'à faire des remontrances à son archevêque, il est tendrement aimé de Fénelon, qui lui demande « un flux et un reflux de cœur sans réserve. » Voici maintenant le neveu de l'archevêque, disgrâcié comme son oncle ; c'est l'abbé de Beaumont, appelé familièrement le grand Panta, par abbréviation de Pantaléon. Il apporte le mouvement et l'entrain dans cet intérieur de Cambrai. Enfin, l'abbé de Chanterac, « le docteur subtil, le vénérable », grand-vicaire de Cambrai, comme l'abbé de Beaumont, complète parfaitement ce trio. C'est l'homme vraiment remarquable. Représentant de Fénelon à Rome, pendant la querelle du quiétisme, il rivalise parfois dans sa correspondance avec son archevêque ; il mène la campagne avec une vigueur, une dignité étonnante ; et, quand intervient la condamnation, il écrit à Fénelon une lettre admirable. Avec de tels amis l'exil était doux. Comme Fénelon savait les apprécier, lui qui a dit : « Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, aiment bien plus solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour propre n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien. » Aussi écrivait-il à l'abbé de Chanterac à Rome : « Ma reconnaissance, ma confiance,

ma vénération et ma tendresse pour vous, sont sans bornes ; venez au plus tôt afin que nous nous consolions dans le sein du véritable consolateur. Nous vivrons et mourrons n'étant qu'un cœur et qu'une âme[1]. » On serait tenté de s'attarder à raconter ces amitiés illustres et suaves, qui répandaient tant de charme dans la vie de quelques grandes âmes ; mais voilà bien de la tendresse. Richelieu, évêque de Luçon, écrivait sur un tout autre ton à l'un de ses grands-vicaires [2], qui avait cru pouvoir user des remontrances que Fénelon permettait plus tard à l'abbé de Beaumont.

Le XVIIIe siècle imita plutôt Fénelon que Richelieu dans les rapports entre évêques et grand-vicaires. Sans être des Augustin, ni des Fénelon, beaucoup de prélats de la vieille France surent faire de leurs vicaires généraux non seulement des collaborateurs, mais encore des confidents et des amis. Malheureusement, l'ancien régime vint ici, comme en tant d'autres points, marquer son empreinte par des abus criants.

1. Cf. Emmanuel de Broglie, *Fénelon à Cambrai*, p. 17-34. Le palais de Fénelon à Cambrai était également animé par la présence fréquente de ses jeunes neveux, qu'il appelle les « non vénérables marmots », les « jeunes péripatéticiens. »

2. « Vous êtes tous deux mes grands-vicaires, lui dit Richelieu, et comme tels vous devez n'avoir d'autres desseins que de faire passer toute chose à mon contentement, ce qui se fera, pourvu que ce soit à la gloire de Dieu. Il semble par votre lettre que vous étiez en mauvaise humeur, lorsque vous avez pris la plume ; pour moi, j'aime tant mes amis que je ne désire connaître que leurs bonnes humeurs, et il me semble qu'ils ne m'en devraient point faire connaître d'autres. Si une mouche vous a piqué, vous deviez la tuer, et non tâcher d'en faire sentir l'aiguillon à ceux qui se sont, par la grâce de Dieu, jusqu'ici garantis des piqûres. Je sais, Dieu merci, me gouverner, et sais davantage comme ceux qui sont sous moi se doivent gouverner... Je trouve bon que vous m'avertissiez des désordres qui sont dans mon diocèse, mais il est bon de le faire plus froidement, n'y ayant point de doute que la chaleur piquerait en ce temps-ci ceux qui ont le sang chaud comme moi... Vous dites que vous renonceriez volontiers au titre que je vous ai donné ; je l'ai fait pour vous obliger, vous croyant capable de rendre service à l'Eglise. Si je me suis trompé en ce faisant, vous désobligeant au lieu de vous gratifier, j'en suis faché, mais je vous dirai qu'à toute faute il n'y a qu'amende. Je ne force personne de recevoir du bien de moi. Vous prêchez aux autres le libéral arbitre ; il vous est libre de vous en servir... Je vous écris cette lettre non en l'humeur que vous étiez quand vous m'écrivites, mais je ne laisse pas de rendre mon style conforme au vôtre pour vous complaire. » Quel homme déjà terrible que cet évêque de Luçon, et quel effet dut produire sur le pauvre grand-vicaire cette amère et mordante épître ! Cf. Avenel, t. I, p. 59.

Sans doute, il ne fallait pas nous attendre à ne rencontrer, avant la Révolution, autour des évêques, que ces hommes modestes, expérimentés, souvent blanchis dans le ministère, chargés du poids de l'administration et d'un labeur incessant, que nous voyons aujourd'hui exercer en France les fonctions de vicaires généraux. Il est facile de comprendre que des prélats de grande naissance et hautement apparentés, devaient être tentés d'appeler auprès d'eux quelques prêtres de leur rang et de leur race. Mais, par un excès qui sera dénoncé amèrement en 1789, ils en vinrent souvent à ne vouloir autour d'eux que des nobles.

Ecoutez les plaintes d'un contemporain : « La place de grand-vicaire, dit-il, est la clef de l'épiscopat. Aucun évêque aujourd'hui qui n'ait été vicaire général. Aussi l'évêque n'a point à dispenser des faveurs plus recherchées, plus vivement sollicitées. Il n'a point encore pris possession de son siège, et il est déjà obsédé d'une foule de jeunes gens de tous pays, protégés par son bienfaiteur, son parent, son ami, par Mme la duchesse de... la marquise de... Tous font parade de leur nom, de leur capacité et surtout des lettres de recommandation dont ils sont porteurs ; tous briguent à l'envi la commission de vicaire général, l'honneur de représenter le nouveau prélat ou plutôt de représenter pour lui. Mgr ne s'arrête point trop au mérite des protégés, mais au poids des protecteurs, aux services qu'il peut lui-même en attendre, et son choix est fait. Nos jeunes gens secouent la poussière des classes, dont ils sont tout couverts encore, pour se mettre à la tête d'un diocèse entier : quel phénomène ou quelle présomption [1].»

Il y a une grande part de vérité dans ce tableau. Le jeune clergé de haute naissance, qui aspire à un grand avenir, commence par apprendre la théologie. Non con-

1. *Tableau moral du clergé de France.* 1789, p. 64.

tent de faire son grand séminaire à Saint-Sulpice, il fréquente la Sorbonne, y croise avec ses condisciples le fer du syllogisme, et ne se retire qu'après avoir énoncé bien des majeures et des mineures, tiré bien des conclusions, et coiffé enfin le bonnet de docteur [1]. Après la protection, après ses quartiers de noblesse, ce sont ses grades qui feront le plus pour son avancement.

Le voilà muni de ses diplômes et béni par le chancelier de Notre-Dame. Il s'agit maintenant de trouver, sur un des sièges de France, un évêque qui veuille bien lui donner des lettres de grand-vicaire, passe-port nécessaire vers la prélature dans l'ancien régime. De nos jours, une grande partie de l'épiscopat est recrutée parmi les curés ; avant la Révolution, la situation curiale ne paraissait point assez haute pour servir de piédestal à une si grande dignité ; c'est même à grand peine qu'on arrivait à tailler dans l'ample fourrure d'un chanoine un costume d'évêque. Le plus sûr était d'être grand-vicaire.

Heureusement, puisqu'on est toujours un peu parents entre nobles, on finira par découvrir un oncle, un cousin éloigné, dans les rangs de l'épiscopat. Il sera trop heureux d'honorer son sang et de précoces mérites, en envoyant, à première sollicitation, le précieux titre qui va permettre de prendre son vol à une jeune destinée. Justement Talleyrand trouve dans l'archevêque de Reims; Juigné, dans M. de Bezons, évêque de Carcassonne ; M. du Plessis d'Argentré, futur évêque de Limoges, en M. de Coëtlosquet, son prédécesseur ; La Rochefoucauld, futur archevêque de Rouen, en la Rochefoucauld, archevêque de Bourges ; La Broue de Vareilles, futur évêque de Gap, en Montmorency, évêque de Metz, etc., un oncle, un parent qui les

1. « Les grands-vicaires sont pour la plupart docteurs en théologie. » *Mémoire pour la faculté de théologie*, dans les Œuvres complètes de La Luzerne, éd. Migne, t. VI, p. 1158. L'article 45 de l'ordonnance de Blois portait : « Nul ne pourra être vicaire général ou official d'aucun archevêque ou évêque, s'il n'est pas gradué et constitué en l'ordre de prêtrise. » Comme cet article ne déterminait pas la nature du grade à obtenir, il suffisait d'avoir le baccalauréat en théologie pour être grand-vicaire. Nous venons de voir que la plupart des grands-vicaires ne s'en contentaient pas.

nomment vicaires généraux. Il n'est besoin, quand on est si bien né, d'avoir ni cheveux blancs, ni cheveux gris, pour porter un tel honneur. C'est au sortir de Saint-Sulpice que M. de Girac, futur évêque de Rennes, est nommé vicaire général d'Angoulême et doyen de la cathédrale [1]. Hachette des Portes, dernier évêque de Glandève, est à peine diacre qu'on le nomme chanoine de la métropole de Reims. Une fois prêtre, il reçoit le titre d'archidiacre et de vicaire général du diocèse. Il sera aussi vicaire général de M. de Beaumont. M. de Sabran, évêque de Laon en 1789, a reçu, dès sa sortie de Saint Sulpice, de M. Rosset de Fleury, évêque de Chartres, des lettres de grand-vicaire, puis de grand archidiacre. Le titre d'aumônier de la reine ne tarda pas à lui assurer un brillant avenir.

Comme les demandes sont nombreuses, instantes, les protecteurs irrésistibles, on allongera la liste des titulaires pour ne pas faire des mécontents. Il suffit d'ouvrir la *France ecclésiastique* de 1789, pour voir autour de chaque évêque un splendide état major, une brillante cohorte de vicaires généraux, dont les noms retentissants sonnent admirablement avec le sien. Boisgelin, à Aix, compte onze grands-vicaires ; Marbeuf, à Autun, Royère à Castres, treize ; Cicé à Bordeaux, quatorze ; Durfort, à Besançon, Talleyrand-Périgord, à Reims, seize ; Barral, à Troyes, dix-sept ; Clermont-Tonnerre, à Châlons, Phélypeaux, naguère archevêque de Bourges, dix-huit. Rohan-Guémené, à Cambrai, tient la corde par le nombre et les blasons. Il ne s'est point donné moins de vingt grands-vicaires, parmi lesquels figure un La Trémouille. Pour représenter un Rohan, ne fallait-il pas un La Tremouille ?

Voilà tous ces abbés gentilshommes se pressant, se poussant autour des cent-trente évêques de France, courant déjà au sortir des écoles la carrière de l'épiscopat,

1. Cardinal La Fare, *Notice sur M. François Bareau de Girac, évêque de Rennes*, 1821.

empressés de se parer d'un titre sans lequel on ne peut en forcer les portes [1]. Malgré le nombre des compétiteurs, il y a ou on a fait tant de places que presque toutes les familles aristocratiques du royaume comptent quelques membres dans le corps des grands-vicaires. Les abbés nobles entre les nobles, ceux qui appartiennent aux premières familles de France, n'ont pas même besoin de rechercher un titre qui vient les trouver tout seul. N'est-il pas honorable pour un évêque de compter dans son collège de vicaires généraux des noms qui brillent entre tous les autres dans l'armorial de France [2] ?

Dans ce beau cortège de grands-vicaires gentilshommes les évêques voudront admettre quelques rares plébéiens. Ces roturiers se décrassent et s'imposent par leur talent. Un jour, l'abbé Maury vit entrer dans son humble demeure un ecclésiastique de grand air, qui s'avançait le sourire aux lèvres et la main tendue. A sa croix pectorale, il reconnaît un évêque. Il s'avance respectueusement pour le saluer, mais subitement il recule de deux pas, comme s'il eût craint d'être le jouet d'un rêve. — Fénelon, s'écrie-t-il ! — Oui, Fénelon, réplique le noble visiteur, mais non pas M. de Cambrai, à qui je ressemble fort, paraît-il, puisque vous vous y êtes mépris ; je ne suis moi que son petit neveu et mon évêché est

1. Nous lisons dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1780, p. 110 : « Le feu roi, avec les meilleures intentions du monde, s'était persuadé de ne nommer aux évêchés que des ecclésiastiques qui fussent déjà grands-vicaires, qui par là pussent être censés avoir travaillé aux fonctions du sacerdoce et s'être mis au fait du gouvernement d'un diocèse. De là tant de jeunes prêtres qui, croyant avoir droit par leur naissance d'aspirer à l'épiscopat, se sont hâtés, aussitôt après leur ordination, de se procurer le titre de grands-vicaires. Beaucoup d'évêques ont la complaisance de se prêter à leur vues, sans que pour cela ces jeunes abbés quittent Paris et la cour, fassent aucune fonction du saint ministère, et s'instruisent des devoirs d'un état auquel ils s'appellent eux-mêmes. Il résulte de cet abus qu'un évêque, qui a dans son diocèse un nombre suffisant de grands-vicaires pour l'aider à soutenir le poids du gouvernement, a de plus à Paris des ecclésiastiques, qui sont absolument étrangers à son église, qui se décorent d'un titre peu mérité, et qu'on a coutume d'appeler grands-vicaires *ad honores*. »

2. « Dès qu'un de ces évêques en herbe a reçu la prêtrise, tous les prélats qui se piquent d'avoir un collège de grands-vicaires bien composé, se disputent à l'envi l'honneur de posséder un si rare sujet. » Laurent, op. cit. p. 133.

plus modeste. Je suis l'évêque de Lombez ; je viens de lire votre éloge de mon grand oncle et j'accours vous en exprimer ma satisfaction. — Maury se montra, en cet entretien, dans un jour si favorable que le prélat arrêta définitivement le projet qu'il avait conçu de le prendre pour vicaire général. La nomination fut signée le 21 janvier 1772. Maury, fait à la fois grand-vicaire et official du diocèse, fut promu six mois après à la première stalle vacante au chapitre de Lombez. Il eut même le crédit de faire donner une prébende à son frère. Tant de faveurs n'empêchèrent pas ce provençal exubérant et terrible de laisser échapper sur le bon Fénelon, son bienfaiteur, quelques propos railleurs, ce qui amenait des explications où naturellement Maury finissait toujours par avoir raison [1]. Avoir trop d'esprit est parfois incommode dans un collaborateur.

Quelques années plus tard, un compatriote de Maury, presque un rival de talent et d'éloquence, l'abbé de Boulogne était choisi, lui rôturier, comme grand-vicaire, et avec promesse du premier canonicat vacant, par un grand seigneur fier de ses quartiers, M. de Clermont-Tonnerre, promu en 1782 à l'évêché de Châlons. C'était une fortune inespérée et aussi un retour de justice pour l'abbé de Boulogne, naguère frappé d'interdit injustement par Mgr de Beaumont. Les mandements de M. de Clermont-Tonnerre ne pouvaient que gagner à ce choix intelligent.

Beaucoup de grands-vicaires de petite naissance, mais de grand sens, rendent de très grands services sans avoir les talents littéraires d'un Maury ni d'un Boulogne. En général, les plébéiens s'appliquent plus facilement que les gentilshommes aux détails de l'administration et aux rudes besognes. Ils sont les gens utiles plutôt qu'agréables, commensaux au besoin, « mais du bas bout de la table, un peu amis et quelque peu

1. Ricard, *l'Abbé Maury*, in-12, p. 72-73.
2. Abbé Delacroix, *Monsieur de Boulogne*, p. 47.

domestiques. » Puisqu'ils sont pour la peine et non pour le décor, leur nombre sera limité aux besoins de l'administration, c'est-à-dire qu'il sera fort restreint. A Besançon, M. de Durfort se contente de treize grands-vicaires gentilshommes sur seize [1] ; à Reims, M. de Talleyrand-Périgord, de douze sur seize ; à Sens, le cardinal de Luynes n'a qu'un plébéien sur dix grands-vicaires ; à Cahors, M. de Nicolaï est plus sévère : sur treize vicaires généraux, pas un qui détonne par la tache de roture. Il faut bien, dans ce cas, que les gentilshommes s'attellent à la besogne administrative du diocèse. Nous les voyons d'ailleurs à l'œuvre dans plusieurs évêchés où des roturiers ne demanderaient pas mieux que d'agir.

Quelle ressource, pour un prélat obligé de vivre dans une ville de province, que la présence autour de lui de prêtres de sa caste et de son monde, parlant sa langue, ayant les mêmes goûts, les mêmes relations, au besoin les mêmes préjugés, parfois le même sang. Le cardinal de Bernis vient prendre possession de son archevêché d'Albi. Son prédécesseur, M. de Choiseul-Stainville a emmené à Cambrai ses créatures, ne laissant à Albi que M. de Lastic, M. de Combettes, abbé de Saint-Hilaire de Carcassonne, M. de Pradine, prévôt de la cathédrale et aumônier de Madame, comtesse de Provence. M. Jean de la Croix de Castries, qui avait promesse d'un des premiers sièges vacants, obtient celui de Vabres. La place n'est pas encombrée et le cardinal peut appeler auprès de lui, avec le titre de grands-vicaires, les abbés de Fraigne, de Villevieille, nommé en 1783 évêque de Bayonne, de Blanquet-Amanzé, de Rouville, de Moncrot, de Puységur, de Rochemore, de Cognart, de Séré de Rivière-

1. Ce sont M. de Bécave, de Ribot, de Solminiac, de Montigny, de Saignes, de Termes, de Gaulejac, de Verdelin, de Rouvenac, de Bargemont, de Laage, de Beaufort, de Villeneuve-Durfort. — La France ecclésiastique de 1768 porte comme grands-vicaires du cardinal de Luynes, archevêque de Sens : M.M. d'Heslin, de Bullioud, de Murat, de Siougeat, de Gabriac, de Chambertrand, de Mercy, de Biancourt, de Monbourg, de Valory, de Rouvres, de Bonnevaux.

re, de Boyer d'Anti [1]. Avec une telle société de prêtres distingués, qui sont des amis, des parents, on peut vivre, même dans un coin du Languedoc. Le cardinal y vécut en effet, faisant garder religieusement autour de lui le respect de toutes les convenances [2].

L'évêque du Mans, M. de Grimaldi, est moins édifiant avec ses grands-vicaires. L'un d'eux, l'abbé de Villedon est un homme du monde, à la conversation brillante, faisant avec une grâce parfaite les honneurs de la table de l'évêché, tournant avec art des lettres familières et des poésies de société. Comme prêtre, ses qualités sont moindres ; il a la malheureuse idée de diriger son talent de poète contre la comtesse de Sourches qui obtient un arrêt contre le chansonnier. On le vit accompagner l'évêque dans sa première tournée pastorale avec un habit court et la canne à la main. De la canne, il indiquait leur place aux confirmants, les frappant à tort et à travers, sans doute pour les préparer au soufflet du prélat. Quelques paysans reçurent les coups avec une résignation chrétienne, mais d'autres menacèrent le grand-vicaire de leur bâton, s'il les touchait. Aussitôt Mgr de Grimaldi regagna le Mans et il ne fut plus question de confirmation pour quelque temps. Deux autres vicaires généraux, les abbés de Cabrières [3] et de Montgrenier, étaient grands amateurs de musique et artistes de talent. Ils avaient fait du séminaire où ils résidaient le centre de réunions brillantes et de bruyants concerts. Tout cela était plutôt de nature à amuser la ville qu'à l'édifier. Il ne fallait pas demander de bons exemples à ces abbés mondains ni à leur collègue, l'abbé de Taradeau,

1. Il y avait aussi deux ou trois roturiers, tels que l'abbé Deshaises, préposé au train de maison du cardinal. Masson, op. cit. p. 52-54.
2. Un de ses grands-vicaires est trop souffrant pour faire maigre ; il fera gras, mais dans sa chambre ; on ne servira que du maigre à la table du cardinal.
3. L'abbé de Cabrières était fils du receveur des décimes à Rodez, et avait été protégé par l'évêque de cette ville, oncle de l'évêque du Mans.

dont la fatuité égalait l'étourderie, et moins encore à l'abbé d'Agoult que ses dettes et sa conduite firent enfermer par ordre du roi aux Capucins d'Autun. M. de Grimaldi eut le bon sens de laisser l'administration, la direction des études, les rapports avec le clergé et les fidèles, à l'abbé Paillé [1] qui, durant la Révolution, devait couronner dans les fers trente ans de ministère apostolique dans le diocèse. M. Emery rendit également de grands services à Angers, sous l'épiscopat peu évangélique de M. de Grasse.

Hâtons-nous de dire que les grands-vicaires de M. de Grimaldi et M. de Grimaldi lui-même, faisaient exception dans l'Eglise de France. Les abbés de Villedon, de Cabrières, de Montgrenier, d'Agoult etc., avaient fait assez de bruit par leurs agissements pour être appelés dans la correspondance de Grimm les « mousquetaires ecclésiastiques de l'évêque du Mans. » Nous ne connaissons pas d'autre prélat qui se soit donné à cette époque une telle garde d'honneur.

Cependant La Font de Savine, évêque de Viviers, avait pour grand-vicaire un personnage bien étrange, l'abbé de Pampelonne, qui devait se porter, durant la Révolution, à tous les débordements et à toutes les fureurs. Nommé député du clergé à la Constituante, il prêta serment, abjura, établit une fonderie de canons, fut nommé député au Corps législatif en 1799, chef de la division des hôpitaux en 1804, administrateur des monnaies en 1814. Sous la Convention, il s'affirma terroriste fougueux, faisant incarcérer les prêtres insermentés, corrompant la jeunesse, ravissant la vertu. Il portait habituellement dans sa poche une petite guillotine en miniature, avec laquelle il s'amusait à décapiter les

1. L'abbé Paillé était fils d'un pauvre savetier. On l'avait donné, à Paris, au jeune Grimaldi pour maître répétiteur de philosophie et de théologie. M. de Grimaldi avait aussi délivré des lettres de vicaire général aux abbés de la Briffe-Ponsan, de Glandève, de Cluzel, de Puch etc.. Voy. dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 518-526.

animaux. Il fut un monstre dans le genre de ces rénégats féroces qui eurent nom Chabot, Jacques Roux, Billaud-Varennes, Joseph Lebon. On est heureux de placer en face de ce misérable deux autres grands-vicaires de Savine, deux gentilshommes, l'abbé de Besses qui fut avec l'abbé Vernes le plus ferme soutien du clergé fidèle, et l'abbé de Mons qui, devenu sous l'empire évêque de Mende et de Viviers, reçut cette lettre touchante de son ancien évêque pénitent : « Puisse mon grand-vicaire, qui est aujourd'hui mon évêque, me traiter avec indulgence, et ne se rappeler que l'amitié qui nous a unis avant le temps où j'ai cessé de la mériter [1]. »

Evidemment les évêques étaient tentés de composer leur maison ecclésiastique d'après leurs goûts, leurs préférences et parfois les exigences de parenté. On ne saurait être très surpris qu'aux fêtes splendides données par la famille de Loménie au château de Brienne, le grand-vicaire de l'archevêque de Toulouse, l'abbé Vanmall, soit occupé, avec l'abbé Morellet, à rimer les chansons qu'on devait y chanter sur l'air : *Dans le fond d'une écurie* [2]. On s'explique que Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, ait donné des lettres de vicaire général à son neveu, le futur évêque d'Autun. On s'étonne un peu plus que M. de Lubersac, évêque de Chartres, ait pris pour un de ses grands-vicaires le fameux abbé Sièyes. Les prélats pouvaient se tromper dans leurs préférences. Jarente, le futur évêque d'Orléans et ministre de la feuille, n'avait-il point été vicaire général de Mgr de Bélsunce ? Le digne cardinal de Luynes, archevêque de Sens, n'avait-il pas dû retirer les lettres de grand-vicaire à l'abbé d'Espagnac, fils du gouverneur des Invalides ?

Malgré ces erreurs toujours possibles, malgré la pres-

1. Simon Brugal, op. cit. p. 6, 41, 49-51, 67-69.
2. *Mémoires* de l'abbé Morellet, 1822, 3 vol. in-8, t. I, p. 265.

sion des parents, des amis, malgré le flot des compétiteurs, la plupart des évêques s'attachaient à faire de bons choix et savaient y réussir. Mgr de Juigné mena de Châlons à Paris les abbés de Dampierre, de Floirac, d'Argent ; mais il conserva tout l'ancien conseil dont faisait partie M. Emery. Un curé de Paris, ayant un jour été appelé pour y exposer une affaire, dit en sortant qu'il avait cru se trouver au cénacle. M. de Fontanges, en arrivant à Toulouse, n'amena qu'un grand-vicaire et confirma l'administration de son prédécesseur. Dans le nord, les trois diocèses d'Arras, de Saint-Omer, de Boulogne, ont gardé le meilleur souvenir des vicaires généraux appelés par M. de Conzié, de Bruyère-Chalabre et de Pressy. Bruyère-Chalabre avait pris dans le chapitre de sa cathédrale les hommes les plus recommandables par leur expérience, leur talent et leurs vertus. Le saint évêque de Boulogne, M. de Pressy, avait surtout à se louer de l'abbé de Montgazin, son plus illustre, son plus fidèle ami et collaborateur ; de l'abbé de Gargan, doyen du chapitre, l'une des lumières du Boulonnais, et que la confiance de ses concitoyens avait plusieurs fois appelé à la présidence de l'administration provinciale [1]. On a pu dire des six vicaires généraux de Mgr d'Esponchez, évêque de Perpignan : « Tous étaient doctes, de mœurs austères, modestes dans leur manière de vivre, malgré leurs gros bénéfices et aussi, sauf M. Anglés, d'opinions fort conciliantes [2]. »

Nous aurions encore à citer, parmi les hommes qui ont marqué alors dans l'histoire de leur diocèse : Faudoas, vicaire général de Condom ; Daguerre, l'illustre

1. Deramecourt, op. cit. p. 12, 13. — Fénelon prenait toujours un vicaire général dans le clergé du diocèse.

2. Abbé Torreilles, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées orientales pendant la Révolution française*, 1890, in-8°, p. 296-297. Citons encore: M. d'Iturbide, grand-vicaire de Bayonne ; Boyer d'Anti, natif du diocèse d'Albi, vicaire général de Mgr de Puységur et auteur d'un livre remarquable sur l'administration des paroisses ; les grands-vicaires de M. du Tillet, évêque d'Orange, etc.

fondateur du séminaire de Laressore ; les abbés Sigorgne, vicaires généraux de Mâcon, Guillot de Mondésio qui ranima la foi dans le diocèse de Vence sous Mgr Moreau, Le Groing de la Romagère, vicaire général de Châlons sous Clermont-Tonnerre et futur évêque de Saint-Brieuc ; M. de Saussol, vicaire général de Lavaur, auteur d'un livre remarqué pendant la Révolution sur la conduite à tenir en temps de persécution, évêque de Séez dans notre siècle ; M. de Dampierre, vicaire général de Paris, nommé en 1802 à l'évêché de Clermont ; M. de Coucy, archevêque de Reims dans notre siècle et vicaire général en cette ville, avant la Révolution, de M. de Talleyrand-Périgord ; M. de Latil, vicaire général de Vence sous Pisani de la Gaude, et cardinal-archevêque de Reims sous la Restauration.

Puisqu'il était admis qu'on ne pouvait être promu à l'épiscopat sans être grand-vicaire, et que tout un cortège de brillants abbés portant ce titre se formait autour de chaque évêque, quel avantage de rencontrer un prélat capable par ses vertus, ses exemples, ses talents, par les conversations et l'intimité de chaque jour, par le spectacle quotidien de son gouvernement spirituel et temporel, par son ascendant intellectuel et moral, de préparer cette jeunesse inexpérimentée encore aux devoirs et aux honneurs qui l'attendaient.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, on avait vu se former à Poitiers, parmi les vicaires généraux de Charles de Lapaye de Vertrieu, comme un essaim de prélats qui occupèrent dignement les sièges d'Oloron, d'Alet, de Noyon, de Mende, de Lyon. Dans les vingt-cinq ans qui précèdent la Révolution, M. de Boisgelin, évêque de Lavaur puis archevêque d'Aix, se fait, avec un éclat et un succès extraordinaires, l'initiateur des nombreux grands-vicaires qui suivent à l'envi sa direction [1]. M. de

1. *La France ecclésiastique* signale parmi les grands-vicaires de M. de Boisgelin, en 1788 : M. de Boisgelin, de Cariolis, de Forbin, de Pierre-

Bausset, l'un d'eux, nous a laissé un tableau si enchanteur de leur existence commune que l'on se prend presque à regretter de n'avoir point vécu à Aix un siècle plus tôt dans ce milieu choisi : « Il faut, dit M. de Bausset, avoir été témoin de l'art naturel et facile avec lequel M. de Boisgelin savait unir l'instruction et l'enjouement dans le commerce de la vie, pour apprécier tout le bonheur et tous les avantages de sa société. On a dit qu'un évêque devait vivre avec ses coopérateurs comme un père avec ses enfants. M. de Boisgelin faisait plus : il était l'ami et l'ami le plus fidèle et le plus indulgent. Il n'affectait avec eux ni une grande réserve ni une fausse dignité ; il ne craignait pas de leur ouvrir son âme tout entière ni de leur confier ses plus secrètes pensées. Ce témoignage dicté par la vérité doit suffire pour démentir le jugement de ceux qui lui supposaient de la finesse dans le caractère, à cause de la finesse de ses regards et du jeu de sa physionomie. C'était au milieu de ses grands-vicaires qu'il aimait à se reposer des études de son cabinet ; c'était dans la conversation qu'il amenait sans effort les discussions les plus intéressantes sur les sciences ou l'histoire, et les détails les plus piquants sur les évènements publics et le caractère des personnages qui jouaient alors un grand rôle sur le théâtre du monde. Ayant vécu, dès sa première jeunesse, dans la société la plus choisie de Paris et de la cour, il avait pu les bien voir et les bien juger. C'est ainsi que par une conversation toujours variée et instructive, il familiarisait l'esprit et le jugement de ses jeunes coopérateurs avec la connaissance des hommes, des affaires et des lettres, *avec la noble ambition d'acquérir, par des études sérieuses, cette considération personnelle sans laquelle on ne peut pas faire le bien, même avec les intentions les*

vert, de Montesquiou, de La Rochefoucauld, de Crouseilhes, de Bonneval. Bachaumont raconte une fâcheuse anecdote sur l'abbé Boisgelin, parent de l'archevêque d'Aix et agent général du clergé.

plus droites et plus pures. Les personnes admises dans cette intimité ne pénétraient pas toujours le motif secret qui amenait ces conversations, tant elles leur paraissaient se présenter naturellement. M. de Boisgelin savait que l'appareil de l'instruction en fait souvent manquer l'objet, et ce n'était que par les résultats sensibles que ses grands-vicaires recueillaient dans ce commerce, qu'ils se rendaient compte, avec autant de surprise que de reconnaissance, du succès de cette méthode aussi douce qu'ingénieuse [1]. »

Les hommes qui se formèrent à une telle école sont encore le meilleur éloge de l'éducateur. En tête, se place Mgr de Bausset lui-même, évêque d'Alais avant la Révolution, cardinal sous la Restauration et l'auteur si connu des vies de Fénelon et de Bossuet. Amelot, que la Révolution trouva évêque de Vannes, avait été grand-vicaire de Boisgelin à Lavaur et à Aix. En 1789, Boisgelin venait de faire nommer évêque de Sisteron son grand-vicaire, l'abbé de Ruffo de Bonneval. On avait remarqué que les grands-vicaires de l'archevêque d'Aix ne tardaient pas à être promus à l'épiscopat. Deux autres de ses vicaires généraux, M. Dombideau de Crouseilhes et Mazenod [2], devaient occuper avec honneur dans notre siècle les sièges de Quimper et de Marseille. M. de Ruffo de Bonneval prit, à son tour, pour grand-vicaire M. de Richery, que sa ferveur avait failli conduire à la Trappe ; il donna le même titre à M. de Miollis, futur évêque de Digne.

Les survivants de l'ancien régime, que notre siècle a vu monter sur un siège épiscopal, aimaient à rappeler les années passées à s'initier auprès d'un digne évêque à l'administration ecclésiastique. En 1821, Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon, faisant à la chambre des pairs l'éloge de Mgr de La Luzerne, dont il

1. *Œuvres* de Boisgelin. Notice par M. de Bausset.
2. Aussitôt ordonné, l'abbé de Mazenod avait reçu des lettres de vicaire général de Mgr Hachette des Portes, dernier évêque de Glandève.

avait été grand-vicaire, disait : « Appelé jeune encore auprès de M. le cardinal de La Luzerne, j'ai appris que l'homme qui est vraiment, intimement bon, l'est à toutes les heures [1]. »

Certains jeunes prêtres semblaient pouvoir se passer d'une lente initiation aux questions administratives. A Besançon, deux hommes que notre siècle devait voir évêques, de Villefrancon et Petitbenoit de Chaffoy, à peine sortis de Saint-Sulpice et de la Sorbonne où ils ont passé leur doctorat, sont nommés à vingt-quatre ans chanoines de la métropole et vicaires généraux du diocèse. M. de Villefrancon, esprit droit, mais un peu étroit et cassant, d'ailleurs laborieux, ami de l'étude, tout occupé de ses devoirs, n'a pas l'amabilité, la douceur insinuante de M. de Chaffoy qui, tout en se montrant aussi pieux que M. de Villefrancon, couvre volontiers son autorité du voile et des grâces d'une modestie charmante. Appelé à la haute inspection du séminaire diocésain, il avait su, tout en sortant d'une école renommée, s'incliner devant l'expérience des vieux directeurs franc-comtois, et ne pas contrister leurs cheveux blancs par ce désir intempestif de réforme auquel ne résiste pas toujours la jeunesse [2]. L'abbé d'Aviau, vicaire général de Poitiers, appor-

1. Chambre des pairs, discours du 2 juillet 1821. L'orateur loue en M. de La Luzerne, la « loyauté, véracité, franchise, bonté, affabilité, désintéressement. » Trois années plus tard, M. de Sèze, parlant à la chambre des pairs (17 avril 1824) de M. Cortois de Pressigny, récemment enlevé par la mort, disait : « M. de La Luzerne, ce prélat si renommé par ses vastes connaissances et surtout par ce caractère admirable de modestie, de bonté et de simplicité qui les relevait encore, crut devoir, presque au moment où il fut appelé à l'évêché de Langres, l'appeler lui-même auprès de lui, l'associer à ses travaux en qualité de son vicaire général... Vous devinez d'avance tous les progrès que, sous un maître si habile et si parfaitement vertueux, fit bientôt M. de Pressigny dans l'administration d'un diocèse. » En 1789, M. de La Luzerne avait dix vicaires généraux qui restèrent fermes dans leur devoir pendant la Révolution. Godard, p. 46. La Luzerne avait été grand-vicaire de Dillon.

2. Parmi les autres grands-vicaires, M. Buretel de Chassey dirigeait les nombreuses communautés religieuses avec la piété douce qui le prédestinait à cet emploi. M. de Camus, académicien distingué par son goût pour la poésie et par ses beaux vers, M. de Boutechoux de Chavannes et M. Maire d'Hurecourt, le plus actif et le plus dévoué serviteur des pauvres à cette époque, participaient dans une mesure moins connue au gouvernement du diocèse. La juridiction disciplinaire

tait aussi dans l'exercice de ses fonctions des qualités éminentes. M. de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, M. de Rosset de Fleury, avaient vainement essayé de se l'attacher. M. de Beaupoil de Sainte-Aulaire fut plus heureux et n'eut qu'à s'applaudir de l'avoir appelé dans son conseil. L'abbé d'Aviau, en sa qualité de nouveau venu, était obligé de donner le premier son avis, bien qu'il eût préféré que les autres grands-vicaires, vieillis dans leurs fonctions, opinassent avant lui. Il ne tarda pas à faire apprécier la précoce maturité de son jugement. Lorsque le moment de clore la discussion était venu, M. de Sainte-Aulaire, au lieu de compter les voix, levait la séance en disant : « Allons, tenons-nous en au petit mot de M. l'abbé d'Aviau ; c'est lui qui nous a donné la clé de la solution ; avec elle la question se simplifie et la difficulté disparaît [1]. » On pouvait déjà saluer dans le grand-vicaire de Poitiers le futur archevêque de Vienne et de Bordeaux.

On le voit, les vertus, les lumières ne manquaient pas au corps des vicaires généraux avant la Révolution [2]. C'est parmi eux que se recrutera la plus grande partie de l'épiscopat dans le premier tiers de notre siècle. Pendant la tourmente révolutionnaire, alors que le pontife a dû fuir devant la persécution, on les verra, tels que Boyer d'Anti à Albi, de Mazenod à Aix, Rous de la Mazelière [3] à Embrun, du Bourg à

était remise entre les mains de MM. Durand et Bailly, appartenant par leurs familles à la judicature, tous deux excellents prêtres et très bons canonistes. Enfin le premier vicaire général était M. de Rans, évêque de Rhosy, modèle de bonté simple et aimable, alliant à la foi et à la piété la plus vive, l'indulgence la plus tolérante. Sauzay, op. cit. t. I, p. 7-9.

1. Lyonnet, *Histoire de Mgr d'Aviau*, 1847, 2 vol. in-8°, t. I, p. 156-172.

2. Dans la liste de présentation, dressée par Portalis et soumise à Bonaparte quand il fallut reconstituer l'épiscopat après la Révolution, la plupart des candidats sont des grands-vicaires. Il y figure un certain nombre de chanoines. On y voit même un petit nombre de curés auxquels assurément on n'aurait pas pensé avant la Révolution. Voy. Jauffret, *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, 1819, 3 vol. in-8°, t. I, p. 44-57, 111, 162-165.

3. Quoique l'aîné de la famille, il voulut entrer dans les ordres. Grand-vicaire de Mgr de Leyssin à Embrun, il resta sur la brèche,

Toulouse, rester sur la brèche, déployer un admirable courage dans l'exercice du pouvoir dont ils sont dépositaires et ne céder la place qu'à la dernière extrémité.

L'opinion, en 1789, oublia les vertus, la sagesse que nous venons de constater chez tant de grands-vicaires, pour ne signaler que l'abus d'appeler au gouvernement des diocèses des prêtres à peine sortis des écoles. Pourquoi, s'écrie-t-on, confier ces hautes fonctions à « des jeunes gens qui ne connaissent les hommes que parce qu'ils vivaient hier avec leurs condisciples dans un séminaire, qui n'ont d'autre expérience que plusieurs tours d'écoliers. » Il en est dans le nombre dont les talents sont connus, dont les noms sont cités avec distinction. Ils pourront un jour occuper avec avantage les plus grandes situations dans l'Eglise ; mais il ne s'en suit pas qu'ils soient dispensés d'acquérir dans les rangs divers de la hiérarchie l'expérience nécessaire. « Le mérite qu'ils ont à présent n'est que le mérite d'un bon écolier. Ils pourraient occuper une chaire. Ils peuvent argumenter, examiner les étudiants pour les ordinations, mais comment parleront-ils du ministère sacré ? ils n'ont rempli aucune de ses fonctions. Ils ont peut-être étudié le dogme, la morale, le droit civil et le droit canon ; mais ils n'auront pas lu le plus savant des livres, celui du cœur humain, celui de la pratique et de l'expérience qui approfondit, qui juge et qui explique tous les autres livres. »

La jeunesse toujours inexpérimentée est souvent tranchante, cassante ; et alors on nous présente un brillant grand-vicaire, bien assis sur son fauteuil, quittant la gazette, la feuille du jour, pour interroger en potentat un curé respectable, qui est debout, timide et tremblant,

étant seul chargé de toute l'administration pendant la Révolution. Voy. Saurel, op. cit. p. 417. Sur l'héroïsme déployé par l'abbé du Bourg à Toulouse, voir Salvan, *Histoire de l'église de Toulouse*, IV, 522-540.

comme si, sous des dehors mystiques et un langage incorrect, il ne cachait pas souvent un grand fonds de vertus et de prudente sagesse. « Ces jeunes grands-vicaires, qui s'appuyent déjà, tout jeunes qu'ils sont, sur un canonicat, une dignité dans leur chapitre et une abbaye, ont peine à abaisser les yeux sur un ancien curé à portion congrue qui vient les consulter. Ils donnent à ses questions l'attention la plus légère. Ils ne répondent qu'en citant leurs cahiers, leurs professeurs et l'époque de leur licence dont la date est d'aujourd'hui.» A en croire l'écrivain dont nous reproduisons ici les attaques, le bonnet de docteur ne défendait pas toujours les jeunes grands-vicaires contre l'étourderie. C'était dans un diocèse où les vicaires, auxquels on renouvelait les pouvoirs, devaient passer un examen. — Combien y a-t-il de péchés mortels, demanda le vicaire général à un abbé de sens rassis ? — Monsieur je ne le sais pas ? — Comment vous n'en savez rien ? c'est une question de catéchisme, un enfant y répondrait. — Monsieur, je ne sais pas et je crois qu'aucun théologien ne peut le savoir.., à moins que vous ne vouliez parler des péchés capitaux [1].

On le voit, les hostilités sont ouvertes contre ces jeunes administrateurs. Leur arrivée est d'autant plus désagréable que le prélat est obligé de leur assurer des moyens d'existence par des canonicats, prébendes, prieurés, ce qui est autant de pris sur le clergé indigène. En Lorraine, les curés qualifient de « gandins », mot qu'on pourrait croire moderne, les abbés que Mgr de la Galaizière, évêque de Saint-Dié [2], fait venir de Paris pour en faire ses vicaires généraux. « On leur dira leur fait, ainsi qu'aux jeunes abbés de cour

1. *Tableau moral du clergé de France, 1789*, p. 63-70. Le même écrivain se plaint (p. 4, 14, 15) que les prélats appellent « à la tête de leur gouvernement des gens de *qualité* qui ignorent le génie des paroissiens. » Il demande qu'on choisisse les vicaires généraux parmi les curés.

2. Abbé Mathieu. op. cit. p. 154.

qui s'en viennent depuis l'annexion prendre les meilleures prébendes. » M. de Fontanges a donné sa confiance à un franc-comtois *cabochard*, qui lui aliène le cœur de ses prêtres. La Tour du Pin, qui sut se faire aimer à Auch, avait commencé par alarmer son clergé avec son essaim de vicaires généraux amenés de Nancy. A Dijon, M. de Vogué, passionné pour les arts, donne à des étrangers les plus belles situations de son diocèse. Des plaintes éclatent dans son clergé, qui supporte avec peine de se voir préférer des étrangers et des intrigants. Le prélat reconnaît ses torts, et conçoit à la suite de ces tiraillements un chagrin qui ruine sa santé. Il meurt dans sa famille à Aubenas, en 1787, à peine âgé de quarante-sept ans.

L'opinion, qui se déclarait avec tant de puissance contre tous les abus, réclamait une réforme dans l'administration diocésaine. « Ne verra-t-on pas bientôt cesser, s'écrie-t-on avec passion, un usage pernicieux et insultant ? Ne verra-t-on pas le prélat renoncer à ses relations d'intérêt, à ses protégés, composer son conseil de pasteurs anciens qui joignent à la capacité de de leur jeunesse, l'expérience, fruit du travail et de la réflexion ? L'évêque, dont le génie sera assez ferme pour opérer cette réforme salutaire, raccourcira la chaîne de ses chagrins, son diocèse sera mieux gouverné. Touchons-nous bientôt à cette révolution si nécessaire et tant de fois désirée [1]. » La Révolution va venir, elle se

1. *Tableau moral du clergé*, p. 70. Il faut faire la part de l'exagération dans ces attaques. Un autre publiciste de 1789 (Laurent, op. cit. p. 203) parle de ces ecclésiastiques nobles, qui « seront grands-vicaires en province, signeront quelques dispenses, assisteront à quelques assemblées provinciales, et passeront ensuite une grande partie de l'année dans leur famille. » Nous voyons cependant, par un règlement de M. de Béthizy, dernier évêque d'Uzès, que ses cinq grands-vicaires (et ils sont nobles ; ce sont MM. de Roche, de Chervin, de Jousbert, de Ribère, d'Autun) ont vraiment la charge de l'administration du diocèse. Aux deux premiers incombe le soin des prieurs, curés et prêtres de tout le diocèse, Uzès excepté, l'examen des comptes des fabriques, des ordinants etc. L'abbé de Jousbert s'occupe spécialement de tout ce qui concerne le personnel et du service religieux de la ville d'Uzès, ainsi que des collèges, écoles et bureaux de charité de tout le diocèse. A M. l'abbé d'Autun incombe le souci du séminaire, des retraites et conférences

chargera de réformer tout en détruisant tout ; mais elle ne passera pas sans que Camus lance un dernier anathème contre les grands-vicaires dont les prélats d'ancien régime encombraient leur conseil. La constitution civile du clergé accordera à l'évêque, proclamé « pasteur immédiat » de sa cathédrale, douze vicaires dans les villes de 10 000 âmes, seize dans les villes plus importantes. C'est un « sénat vénérable » donné au prélat. « Les vicaires des églises cathédrales, les vicaires supérieurs, les vicaires directeurs du séminaire, disait la loi, formeront ensemble le conseil habituel et permanent de l'évêque, qui ne pourra faire aucun acte de juridiction, en ce qui concerne le gouvernement du diocèse et du séminaire, qu'après en avoir délibéré avec eux. » Comme ces grands-vicaires d'un nouveau genre étaient à l'élection, on verra se produire ici des scènes comiques et des choix bien étranges.

ecclésiastiques, des missions, des hôpitaux et des congrégations religieuses. — Après cette distribution du service, vient la disposition suivante : « Messieurs les grands-vicaires s'assembleront tous les jeudis vers les neuf heures du matin dans une des salles de l'évêché. Le plus ancien présidera à l'assemblée en l'absence de M. l'évêque ; chacun y apportera les affaires de son département ; elles seront discutées dans l'assemblée. Le président prendra les voix; s'il y a lieu, le plus grand nombre décidera, en sorte qu'il ne se fera rien dans le diocèse et qu'il ne sera rien accordé que tous MM. les grands-vicaires n'en soient instruits et qu'ils n'aient donné leur avis. Le moins ancien des lettres de grand-vicaire fera chaque jour le résumé des affaires qui auront été portées à la congrégation ; il y motivera succinctement l'avis de l'assemblée et il en tiendra registre pour être gardé dans son dépôt. Lorsque M. l'évêque sera absent, on lui enverra une copie de chaque délibération de l'assemblée, toutes les semaines ou tous les quinze jours suivant l'exigence des cas, afin qu'il puisse être toujours à la suite des affaires de son diocèse. Cette collection de délibérations sera dans la suite consultée par l'assemblée, et assurera au gouvernement du diocèse une marche uniforme et toujours déterminée par les mêmes principes. Cette forme arrêtera nécessairement beaucoup de désordres, effrayera les mauvais sujets, assurera les bons qu'ils sont connus de tous MM. les grands-vicaires, à qui elle rendra plus facile l'emploi de leurs bonnes vues et de leurs lumières. »

CHAPITRE TROISIÈME

Rapports de l'évêque avec son clergé

L'évêque a tous ses collaborateurs. — Rôle qui lui incombe personnellement. — Grandeur de sa mission. — Que peut-on attendre de ces grands seigneurs ? — Chaque diocèse compte quelque apôtre qui le remue profondément. — Perfection des statuts synodaux au XVIIIe siècle. — Relations entre l'évêque et son clergé. — Quel abîme entre un Rohan et un pauvre congruiste ! — Bas clergé intimidé par tant de faste. — Christophe de Beaumont accusé de n'avoir jamais fait de visites pastorales, pour n'avoir pas de curés à sa table. — Jolie réponse d'un curé à Camus. — Sur la fin de l'ancien régime, les distances se rapprochent. — Enumération d'évêques aimés de leur clergé. — Un Crussol d'Uzès qui descend toujours au presbytère. — Un évêque académicien suivi dans ses tournées par un fourgon de vivres. — Ces prélats n'ont qu'à se montrer bons et simples pour gagner les cœurs. — Néanmoins, trop de distance entre l'évêque et ses prêtres dans l'ancien régime. — Un évêque-curé, idole de son clergé. — Les cahiers de 1789 demandent des évêques-curés.

Voilà l'évêque amplement pourvu de grands-vicaires. Il leur conférera l'exercice de ce qu'on appelait la juridiction volontaire. La juridiction contentieuse est confiée à l'official assisté de ses assesseurs. Dès lors le prélat est suffisamment secondé dans l'administration de son diocèse.

Mais, s'il veut remplir toute sa mission, il ne se reposera pas complètement sur ses collaborateurs. Un vaste champ reste ouvert à son activité personnelle. Le concile de Trente lui rappelle, après saint Paul, qu'il a été établi pour gouverner l'Eglise de Dieu. Il doit veiller sur le culte, sur l'administration des sacrements, sur le recrutement, l'éducation et la conduite de son clergé, sur les religieux et les religieuses ; il doit assurer l'instruction de son peuple, défendre la foi, soutenir les écoles et les collèges, protéger les mœurs publiques, et, dans un siècle où tant d'intérêts temporels sont mêlés aux biens spirituels, déployer une véritable capacité pour les grandes affaires.

On a pu se demander si ces prélats aux mains blanches, aux doigts effilés, aux grâces aristocratiques, que leur haute naissance, leur éducation de famille un peu molle, ne semblent guère prédisposer aux rudes labeurs, étaient vraiment de force à accomplir une pareille tâche[1]. Plus d'un, en effet, manque du ressort nécessaire pour cultiver fortement la vigne du Seigneur et remuer tout un diocèse. Mais disons que plusieurs surent puiser dans le sang des ancêtres je ne sais quelle vaillance de race qui allait donner à leur apostolat une admirable fécondité. Il n'est presque pas de diocèse qui n'ait eu, dans le cours du XVIIIe siècle, un grand évêque ou du moins quelque prélat vraiment apôtre, dont le pontificat exerça son influence sur plusieurs générations. Nommer, par exemple, de Montillet à Auch, de Ribeyre à Saint-Flour, de Villeneuve à Viviers, de Durfort à Besançon, de Pressy à Boulogne, c'est rappeler la discipline affermie, le clergé renouvelé par les séminaires, les retraites, les conférences, les statuts diocésains ; le peuple instruit, préservé par les cathéchismes, les prédications, les missions ; les hôpitaux élevés ou restaurés, les aumônes répandues et, en même temps, tous les travaux matériels qui dépendaient alors de l'épiscopat, entrepris et achevés avec magnificence. Nous avons vu rendre cette justice aux prélats même plus particulièrement portés vers les questions sociales et politiques, tels que Loménie de Brienne, que leur diocèse était bien dirigé. Le XVIIIe siècle nous a laissé un très grand nombre d'ordonnances synodales. On admire en les lisant l'esprit de sagesse et de gouvernement qui a présidé à leur rédaction. Dans cette œuvre de législation ecclésiastique, les prélats moins apostoliques ne le cèdent point aux autres. M. de Choiseul, par exemple, qui n'était pas un saint, donna, en 1762, au diocèse d'Albi des statuts qui sont un chef-d'œuvre.

1. M. Taine, *Revue des deux mondes*, 15 mai 1891.

Brienne tiendra aussi à tracer à son clergé de Toulouse, en 1782, des règlements qu'il saura faire vanter jusqu'à Paris et à la cour.

Il convient d'étudier de plus près les rapports de l'évêque avec son clergé. Ils devaient souffrir de la distance que la naissance, la richesse, le faste, avaient creusée entre lui et d'humbles curés de campagne. Quel abîme entre un Rohan, qui a un nom retentissant, un million à dépenser, et un pauvre congruiste ! Il est vrai que la proportion était l'inverse aux yeux de Dieu. Des prêtres gênés, timides, oseront-ils traverser la pompe qui entoure l'évêque pour arriver jusqu'à lui ? Les écrits du temps [1] ne manquent pas de nous présenter les maisons de campagne où le prélat se repose et s'amuse comme interdites aux visites de ce genre. L'histoire atteste que Grimaldi, évêque du Mans, faisait fermer la porte de son château à ceux qui y venaient frapper pour affaires de ministère. Cependant, lors de sa promotion à Noyon, il ne voulut pas laisser ses chers diocésains du Mans sur une mauvaise impression. « Air d'affabilité, propos gracieux, repas splendides » , rien ne fut négligé pour gagner *in extremis* pasteurs et fidèles. Il paraît que curés et chanoines répondirent aux festins par des festins[2] ; mais la plupart, n'ayant point eu le temps d'être séduits par cette amabilité tardive, souhaiteront du fond du cœur au prélat un bon voyage pour Noyon, où il ne sut pas se faire aimer plus qu'au Mans. Un autre évêque, plus sérieux que Grimaldi, effraie son clergé par son faste. Comment aborder même à l'église le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, grand-aumônier ? Lorsqu'il arrivait à sa cathédrale de Metz

1. « Si un prêtre épuisé d'années et de travaux vient troubler les amusements par des difficultés dont lui seul sent le poids, aussitôt les fronts sont ridés, et à l'avenir, pour payer sa témérité importune, les portes du château lui seront fermées. » *Tableau moral du clergé*, 1789, p. 7.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1778, p. 76.

au grand trot des six chevaux attelés à son magnifique carrosse, de quel œil et avec quel sentiment de leur néant les bénéficiers du bas chœur ou quelque humble prêtre obligé de se garer en toute hâte, devaient-ils regarder ce haut et puissant seigneur. Aussi Montmorency, rendu à peu près inaccessible par tant de pompe, n'était-il pas aimé de son clergé.

Il n'était pas rare, dans l'ancien régime, de voir des prélats, ainsi préoccupés de leur grandeur, ne pas admettre à leur table les prêtres même qui entouraient leur personne. L'abbé Ledieu, racontant sa visite à Fénelon, s'applaudit de n'avoir point trouvé chez M. de Cambrai ni dans son entourage « ces airs hautains et méprisants que j'ai tant de fois, dit-il, éprouvés ailleurs. » Fénelon « fait toujours à ses ecclésiastiques l'honneur de les avoir à sa table, comme je l'ai vu à dîner et à souper ; ce que ne fait pas l'archevêque de Reims, ni à Paris, ni même à Reims, où il est très rarement, car il a une table garnie pour ses ecclésiastiques, écuyers et secrétaires. M. de Noailles, étant évêque de Châlons, en usait à peu près de même, et bien plus depuis qu'il fut archevêque de Paris, et encore plus depuis qu'il est cardinal. C'est donc une grande modestie dans M. de Cambrai, avec sa qualité de duc et de prince de l'empire et avec ses grandes richesses, d'avoir à sa table tous ses prêtres autour de lui. » Le narrateur fut d'autant plus sensible à ces égards de Fénelon qu'un « traitement bien différent de celui de M. de Cambrai » l'attendait à Noyon.

Ce bon abbé Ledieu est tout fier d'avoir dîné avec un grand archevêque. L'étrange étiquette, qui faisait ainsi dresser plusieurs tables dans certains palais épiscopaux, tombe peu à peu à mesure qu'on avance vers la Révolution. La morgue d'un Le Tellier ou d'un Noailles n'est plus guère de saison sur la fin de l'ancien régime. Cependant plusieurs évêques, tels que M. de Puységur, évêque de Carcassonne puis archevêque de Bour-

ges, gardent cette réserve un peu froide et un peu réfrigérante qui est parfois l'accompagnement de la distinction. Quelques prélats s'avisent encore d'assaisonner cette retenue d'un peu de dureté. Tel se montra, dit-on, M. de Jumilhac, archevêque d'Arles (1746-1775), à l'égard du bas clergé. Celui-ci, par respect, ne s'avisa pas de lui remontrer qu'il n'observait guère le devoir de la résidence en passant presque tout son temps à Paris. Ces hauteurs, ce dédain, avaient amassé dans bien des cœurs un fonds d'amertume qui s'exhalera ça et là en véritables cris de rage [1] à la veille de la Révolution.

Soulavie, qui accuse Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, d'avoir dépensé cent mille écus pour prouver en deux volumes in-folio qu'il était d'une naissance distinguée, ajoute que ce prélat « se croyait si au-dessus du clergé qu'il n'admit jamais à sa table aucun curé de son diocèse, et se refusa d'en faire les visites d'usage pour éviter de se trouver à celle de ses curés. [2] » Il ne faut point admettre sans contrôle les assertations de Soulavie ; mais cet évrivain rend par ailleurs témoignage aux vertus de Beaumont. Le fait est confirmé par les *Nouvelles ecclésiastiques*. [3] Nous devons aussi convenir que l'historien de l'archevêque

1. Une lettre signée du curé de Marolles et de treize autres, représente le pauvre homme « obligé de se jeter à tâtons le long d'un talus pour se garantir des pieds et des éclaboussures de leurs chevaux, comme aussi des roues et peut-être du fouet d'un cocher insolant », puis « tout crotté, son chétif bâton d'une main et son chapeau tel quel de l'autre, de saluer humblement et rapidement, à travers la portière du char clos et doré, le hiérarque postiche ronflant sur la laine du troupeau que le pauvre curé va paissant, et dont on ne lui laisse que la crotte et le suint. » Cité par M. Taine, *l'Ancien régime*, p. 98. Un pamphlet de 1789 (*Essai sur la réforme du clergé par l'abbé Laurent*) fait dire à un prélat qui secoue sa robe violette au retour d'une confirmation : « N'approchez pas de moi, Mesdames, je pue le curé d'une lieue à la ronde. » Ce propos, qui n'a jamais été tenu, montre cependant quel souvenir amer la morgue hautaine de quelques prélats avait laissé dans les esprits.

2. Soulavie, *Mémoires* du maréchal de Richelieu, VIII, p. 212. Nous avons eu l'occasion de citer plusieurs fois l'*Histoire de Christophe de Beaumont*, par le Père Regnault.

3. « Feu M. de Beaumont, qui est tant prôné par le parti jésuitique, n'en a pas fait une seule (visite) pendant les trente-cinq années qu'il a occupé le siège de Paris. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 25 déc. 1789, p. 205-208, et 1782, p. 61-64.

de Paris est muet sur la question des visites pastorales.

M. de Thémines, évêque de Blois, que nous avons vu si empressé pour les grands seigneurs, était moins accueillant pour ses prêtres. « Toutes ses belles qualités, dit un témoin de sa vie, étaient ternies par une hauteur de caractère qui avait aliéné tout son clergé ; il leur donnait des audiences très laconiques ; souvent il les éconduisait en passant la tête entre sa porte, et il ne les priait jamais à dîner. Il appelait seulement à sa table deux grands-vicaires connus par leurs mœurs et un père capucin son confesseur en titre. » Il est vrai, nous dit le même auteur, que Thémines « conduisait son diocèse avec toute la capacité possible », et « faisait son métier en prélat consommé. » On répéta à son sujet le mot de Tallemant des Réaux sur le cardinal de Sourdis : « Il le portait haut, mais il réglait fort bien son diocèse. » On devine que « le porter haut » n'était pas le moyen de se faire aimer. Le clergé de Blois eut l'occasion de montrer à Thémines ses sentiments. Non content, en 1789, de lui refuser ses voix pour la députation, il inséra dans son cahier l'article suivant : « L'oubli des vrais principes du gouvernement ecclésiastique, qui, contre les préceptes de l'Evangile, est devenu aujourd'hui trop arbitraire et presque absolu, faisant tous les jours de nouveaux progrès, nous supplions S. M. de prendre les moyens que sa sagesse lui inspirera pour que nous voyions reparaître dans les diocèses un conseil digne de la confiance du clergé, qui soit consulté dans les affaires importantes [1]. »

On raconte qu'un prélat, qui n'était pas du XVIIIe siè-

1. Cahier du clergé de Blois, *Arch. parlem.* t. II, p. 373. — *Mémoires* de Durfort, comte de Cheverny. — Les *Nouvelles ecclésiastiques* (1783, p. 142), dont il ne faut pas prendre les assertions à la lettre, accusent Malide, évêque de Montpellier, de parler à ses prêtres « assis sans leur offrir un siège », de les « recevoir et de les congédier avec hauteur. »

cle, Camus, évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales, voulut un jour se montrer dur sans pouvoir y réussir. On lui avait dénoncé l'ignorance d'un de ses curés. Il le fait venir et lui dit de s'asseoir. Le prêtre, voyant son évêque debout, s'excuse. — Asseyez-vous, lui dit Camus ; quant à moi, je suis chez moi, je fais ce que je veux. — Le curé s'asseoit. Camus, continuant à se promener, l'interroge en ces termes : Où était Dieu avant de créer le monde ? — Dieu était en lui-même, répond le curé. — Et que faisait-il en lui-même ? — Le curé reprend : « Dieu était chez lui, puisqu'il était en lui-même ; étant chez lui, il faisait ce qu'il voulait [1]. » Camus avait trop d'esprit pour ne pas voir que son curé n'en manquait point ; il se hâta de donner de l'avancement à celui qu'on lui avait dénoncé comme un ignorant.

Au XVIIIe siècle et dans tous les siècles, on ne pourrait citer que bien peu de prélats ayant autant d'esprit que Camus ; mais ils avaient la bonté, et les exemples de dureté devenaient de plus en plus rares. Sans doute, on ne pouvait pas demander à ces grands seigneurs de ne pas croire à leurs quartiers, et de n'éprouver point quelque tentation de plaindre ceux qui ne les avaient pas. Mgr de Belsunce, par exemple, était bienveillant pour ses prêtres ; cependant sa fierté de gentilhomme ne lui eût guère permis de supporter la contradiction. Sur la fin de l'ancien régime, le mouvement qui emportait la nation vers la Révolution, en rapprochant les conditions sociales, avait contribué aussi à amoindrir les inégalités, les distances, entre les diverses classes du clergé. Au fond, ces évêques d'ancien régime avaient grand et bon cœur. Ceux qui les critiquent le plus sévèrement en conviennent. Ils ne manquent même pas de leur donner, selon le langage du temps, « un cœur sensible [2]. »

1. Depéry, *Hagiographie du diocèse de Belley*, p. 199.
2. « Presque tous nos prélats, malgré le faste pompeux qui les

Comment avoir un cœur sensible sans éprouver le désir de resserrer les liens d'affection et de confiance entre les premiers pasteurs et leurs plus humbles collaborateurs ? Bien des prélats eurent cette ambition et surent la réaliser. A une époque où ces évêques gentilshommes auraient pu être tentés dans leurs visites pastorales de dédaigner l'humble hospitalité du congruiste, pour aller frapper à la porte du château voisin qui s'ouvrait d'elle-même devant eux, nous en voyons plusieurs affirmer leurs préférences pour le toit curial. « Nous préférons, dit un très grand seigneur, M. d'Uzès, évêque de La Rochelle, être reçu au presbytère, quand même nous n'y trouverions pas toutes les commodités qu'on pourrait nous offrir dans les châteaux ou maisons particulières. Et à cette occasion, nous sommes bien aise de témoigner ici notre reconnaissance de la manière pleine d'affection avec laquelle nous avons été reçu par MM. les curés dans le cours de nos visites. Nous nous trouverons toujours bien plus flatté d'être redevable de cette obligation à nos chers coopérateurs dans le saint ministère, qu'à d'autres personnes avec qui nous n'avons pas les mêmes rapports[1]. » Est-il possible de parler et d'agir avec une plus affectueuse bonté ? Un tel langage n'est pas rare. Nous le trouvons dans la bouche de Mgr de Juigné et de bien d'autres prélats.

Comme la réception de ces prélats grands seigneurs et de leur suite aurait pu être onéreuse à un pauvre curé de campagne, Vauréal, évêque de Rennes, se faisait

suit partout et les dépenses qu'il exige, ont le cœur sensible aux cris des malheureux. On en connaît plusieurs qui consacrent la plus grande partie de leurs revenus à donner du pain, des métiers, des habitations..... Le cœur des évêques est aussi compatissant, aussi généreux que celui des autres grands seigneurs. Ils pratiquent les vertus sociales avec beaucoup de facilité. Ils sont familiers avec les égards, la complaisance, le désir d'être utiles. Les personnes qui les approchent sont souvent dans l'admiration. » *Tableau moral*, etc. p. 11.

1. *Ordonnances et règlements synodaux du diocèse de La Rochelle, 1780, p. 330-331.*

suivre par un fourgon chargé de vivres. Dulau, archevêque d'Arles, si bon pour ses prêtres qu'il ne manque jamais d'inviter lorsqu'ils viennent le voir, si attentif au moindre vicaire qu'il a reçu à sa table, a soin de faire porter dans ses tournées tout ce qui est nécessaire pour ses repas et pour sa maison [1]. Monseigneur de Juigné agit de même à Châlons. Dans un mandement relatif à ses visites pastorales, il prie ses curés de mettre des bornes à leur générosité. « Nous vous demandons seulement un asile, et nous vous invitons dès ce moment à venir vous y asseoir à la table de votre évêque. Ne faites donc plus aucun préparatif pour nous recevoir. Cessez aussi de nous préparer des harangues. Si quelque éloge peut nous toucher, c'est le témoignage avantageux que vous nous rendrez de vos peuples. Leurs vertus, voilà le cortège avec lequel nous désirons paraître au milieu de vous. » On devine à ce langage qu'un tel évêque devait se faire aimer, et on comprend qu'en 1776, à la nouvelle que M. de Juigné venait de refuser l'archevêché d'Auch, un des plus riches bénéfices du royaume, le chapitre ait fait chanter un *Te Deum* d'actions de grâces, auquel toute la ville et le clergé s'associèrent avec enthousiasme.

Comment s'étonner qu'avec de telles dispositions les évêques aient su trouver le chemin du cœur de leurs prêtres. Voyez le portrait qu'un contemporain traçait de M. de Saint-Sauveur, évêque de Tulle : « La portion de son troupeau qu'il chérit le plus et qui paraît lui être la plus attachée, c'est son clergé. Sa maison, sa table, sa bourse, lui furent ouvertes, avec ces manières qui ajoutent tant de prix au bienfait. Aucun des ecclésiastiques de son diocèse qui ne fût entièrement convaincu que son évêque était son père, et qui ne dût être assuré qu'il en serait toujours reçu comme un fils. Je me rappelle ces courses pastorales qu'il faisait si exactement dans les paroisses les plus éloignées et où, mal-

1. Cf. Eloge de Vauréal par d'Alembert. — Bérengier, *Notice sur Mgr Dulau*, p. 13, 14, 17.

gré la fatigue des cérémonies, le danger des routes, il paraissait si enchanté de se retrouver avec nous, parmi ses enfants. Les curés se disputaient à l'envi le bonheur de l'avoir chez eux ; c'était à qui lui témoignerait le plus d'empressement. » [1] Mgr de Fumel, évêque de Lodève, fait mieux encore ; il visite fréquemment les paroisses, encourage ses curés. Souvent, nous dit son historien, on le vit, au milieu des neiges et des froids de l'hiver, aller les surprendre dans la plaine ou sur le Larzac, afin de les consoler de leur solitude par la douceur de sa présence. Il ne les quittait point sans leur laisser d'abondantes aumônes pour leurs pauvres [2]. Chatrian a pu dire d'un prélat appelé à jouer un plus grand rôle que Saint-Sauveur et Fumel, de Mgr de la Tour du Pin : « Il aimait tous ses prêtres et était très attaché à ses séminaristes. »

Il serait ici facile de multiplier les preuves des bons rapports entre le premier pasteur et ses collaborateurs. A Vence, Pisani de la Gaude, par sa bonté, sa douceur, sa noble simplicité, la prédilection marquée qu'il témoigne à ses prêtres, gagne leur cœur ; ils l'affectionnent comme un tendre père. Lefranc de Pompignan, dans sa longue et paternelle administration, au Puy et à Vienne, correspond lui-même avec son clergé et ne cesse pas de jouir de son affectueuse confiance.

Le moyen facile pour les prélats de cette époque de provoquer la sympathie, c'était d'en montrer eux-mêmes. A Viviers, La Font de Savine, malgré sa vanité, son esprit déséquilibré, est aimé de son clergé parce qu'il est vraiment bon. La bonté, en cette fin de siècle, prend cette pointe de sentimentalité que nous rencontrons dans les manifestations généreuses de cet âge. Un prélat doux et

1. Mémoire contemporain cité en Poulbrières, *Histoire du diocèse de Tulle*, 1884, p. 330, 331.

2. Lazaire, p. 29. — Mgr de Bonal, dernier évêque de Clermont avant la Révolution, disait à ses prêtres : « Vous avez fait la consolation, la gloire et la couronne de votre illustre prédécesseur ; vous ne nous verrez jamais adopter à votre égard ce *ton* de domination proscrit par le grand apôtre. » Non saint Paul, mais « saint Pierre qui, ajoutent les *Nouvelles ecclésiastiques* (1777, p. 101), ne proscrit pas seulement le *ton* de domination, mais la domination même. »

aimant, Mgr d'Agay, tient à montrer le cœur plutôt que la volonté dans le gouvernement de l'Eglise de Perpignan [1]. Ces affectueux sentiments provoquent une vive reconnaissance et nous voyons, par exemple, M. de Nicolaï, évêque de Cahors, nommé avec acclamation par tout son clergé député aux États généraux. Moins heureux, M. d'Agoult, évêque de Pamiers, qui avait peu attiré ses prêtres par ses allures assez dédaigneuses de grand seigneur, sollicita en vain leurs suffrages en 1789.

Malgré la réelle bonté de la plupart des prélats avant la Révolution, le temps, l'ancien régime, avaient créé un trop grand abîme entre l'évêque et ses curés pour qu'il pût s'établir facilement entre eux une correspondance de confiant abandon et d'affectueux sentiments. Le prélat avait beau condescendre, quand il le voulait bien : son prestige, son train de maison, ses manières, son palais, ses laquais, mettaient mal à l'aise un plébéien timide, un humble pasteur peu habitué à toutes ces grandeurs [2]. Lorsque M. le Normand, un roturier qu'à ce titre Saint-Simon accable de ses mépris, fut nommé évêque d'Évreux, tous les curés du diocèse vinrent le voir. Ils trouvèrent en lui, dit naïvement son historien, « plus un curé qu'un évêque, et il le fut toujours. C'est la justice qu'on lui a rendue. Sa douceur, ses manières gracieuses, son accès facile et sa politesse envers tous, lui gagnèrent les cœurs [3]. » Cet hommage rendu à cet évêque-curé, chez lequel les curés entrent avec une aisance confiante, ne nous dit-il pas l'embarras qu'ils devaient éprouver en présence de prélats d'un autre ton, d'une

1. Abbé Lasserre, p. 131 ; Simon Brugal, p. 23 ; Torreilles, p. 12, 13.
2. Laurent (op. cit. p. 334-335) dit des évêques, en 1789 : « Ce n'est que depuis qu'ils sont si riches qu'ils écrasent le reste du clergé par leur faste et leurs manières hautaines.., qu'ils ont mis un intervalle immense entre les pasteurs du premier et du second ordre. » Il faut conserver les évêchés à petits revenus. « Si les nobles dédaignent ces modiques évêchés on trouvera sans peine dans le tiers état une foule d'excellents sujets. » Ceux-ci ne « donneront ni dans le luxe des meubles et des équipages, ni dans celui des bâtiments et de la table. Ces *modestes évêques vivront avec leur clergé dans une intimité que les autres prélats ne connaissent plus depuis qu'ils sont devenus grands seigneurs.* » Il faut toujours faire la part de l'exagération dans les critiques déjà citées de l'abbé Laurent.
3. *Histoire manuscrite des évêques d'Evreux.*

autre race, d'une autre magnificence. Il est vrai que dans ce cas ils prenaient souvent le parti de rester dans leurs presbytères.

Les cahiers de 1789 reflètent les sentiments qu'inspiraient aux simples pasteurs le choix de leurs évêques, toujours pris dans la noblesse et élevés au pontificat sans être passés par le ministère. Le clergé, les autres ordres expriment fréquemment le vœu qu'on prenne les pontifes parmi ceux qui ont exercé les fonctions pastorales [1]. Le clergé d'Etampes va jusqu'à demander que le roi ne puisse faire son choix que parmi trois candidats nommés à l'élection, « et pris principalement dans la classe des curés qui auront exercé pendant dix ans. Pourront néanmoins être élus les vicaires généraux, pourvu qu'ils aient été vicaires ou curés pendant dix ans [2]. » Manifestement, il semble aux curés que des curés devenus évêques seront toujours plus près d'eux, plus accueillants, plus à leur portée, que des prélats étrangers à leurs fonctions, et appelés à leur enseigner les devoirs de leur charge sans avoir eu l'occasion de les pratiquer eux-mêmes. Ces vœux devaient recevoir dans notre siècle satisfaction surabondante.

Un autre moyen de rapprocher les distances, c'est de faire enfin tomber le parti-pris de prendre tous les évêques dans la noblesse. Ici c'est l'abbé Maury qui tient la plume, au nom du clergé de Péronne qui allait lui confier la députation. On ne sera pas étonné de voir l'orateur, que nous avons déjà entendu tonner contre cet abus à l'occasion de l'évêque de Senez, s'exprimer en ces termes dans le cahier de son baillage : « Il est notoire que l'ordre des curés est totalement exclu des récom-

1. Cahier du clergé d'Auxerre : « Que Sa Majesté soit suppliée de n'élever à l'épiscopat que ceux qui auront exercé avec édification les fonctions du saint ministère pendant un temps déterminé par une loi expresse. » Le même vœu est formulé par le clergé de Blois, de Crépy en Valois, de Laubour etc. Le tiers état de Paris *intra muros* demande que les évêques choisis soient du moins âgés de trente ans, et qu'ils aient « exercé les fonctions du ministère au moins cinq années dans un autre état que celui de grand-vicaire. »

2. Cahier du clergé d'Etampes, *Arch. parlem.* III, p. 282.

penses de Sa Majesté. C'est un outrage, une exhérédation injuste dont nous sollicitons la réparation ou plutôt le terme, au milieu des Etats généraux. En rendant hommage à la noblesse, en reconnaissant même, outre ses droits, la faveur particulière qui lui est due, nous demandons que le tiers état participe dans une juste proportion non seulement aux bénéfices de nomination royale, mais aux premières dignités de l'Eglise. Les évêques qui ont été tirés de cet ordre ne sont pas ceux dont le clergé de France s'honore le moins [1]. »

Ces justes revendications, ainsi exprimées en termes énergiques, ne pouvaient que contribuer à l'union des pasteurs et du pontife, en donnant aux curés un chef plus rapproché d'eux par son éducation et son ministère ecclésiastique, ainsi que par sa situation sociale. La Révolution ne prendra pas le temps d'accomplir cette réforme. Elle se chargera d'effacer les distances, de faire tomber les préventions, les barrières entre le prélat grand seigneur et l'humble congruiste, en poussant indistinctement aux frontières, à l'échafaud, au martyre, curés et évêques, en les confondant tous dans une lutte suprême pour la foi et pour la vie.

1. Cahier du clergé de Péronne, *Arch. parl.* t. V, p. 349. — Le clergé de Troyes dit : « Le roi sera supplié d'avoir égard, dans la nomination aux évêchés, moins à la naissance qu'aux vertus et aux mérites, et de choisir les évêques autant que faire se pourra, parmi les ecclésiastiques nés dans la province du siège vacant et exercés dans le ministère pastoral. » *Arch. parl.* VI, p. 73 —. Le clergé de Mantes dit (*Arch. parl.* III, 655) : « Il est de la justice du roi de déclarer que la noblesse ne sera point destinée exclusivement aux grandes places de l'Eglise. »

CHAPITRE QUATRIÈME

Rapports des Evêques avec leur peuple

Tendance des évêques à se rapprocher de leur peuple. — Table ouverte. — Un moyen plus pratique de connaître les diocésains, c'était les visites pastorales. — Combien elles étaient négligées par certains prélats. — Les suffragants. — Les négligences étaient d'autant plus regrettables que l'action de l'évêque était plus puissante dans l'ancien régime. — Universalité de son contrôle en tournée pastorale. — Crainte qu'il inspire aux délinquants. — Bien produit à travers les siècles par ces *missi dominici* de la religion et de la morale. — Les grands visiteurs au XVIIe siècle. Richelieu, Le Tellier, Fénelon. — Tournées pastorales au XVIIIe siècle. — Pourquoi elles étaient plus rares que de nos jours. — Difficultés des communications. — Belsunce obligé de monter sur un âne. — Nicole incapable de suivre à cheval Le Camus, « évêque des montagnes. » — Quels prélats surent se faire aimer au XVIIIe siècle. — Mgr du Tillet au berceau. — Questions posées par l'évêque en pleine église, au curé et aux paroissiens, les uns sur les autres. — Cette vigilance épiscopale tint en haleine pasteurs et fidèles pendant des siècles.

Le nivellement progressif des classes, que nous avons pu constater à la fin de l'ancien régime, avait contribué à rapprocher les évêques de leur peuple. Ils sont mêlés à tous les intérêts, à toutes les préoccupations de leurs contemporains. Ils tiennent table ouverte, et font preuve dans l'admission des convives d'une large tolérance, presque de goûts démocratiques. Le plébéien s'enhardit à y paraître et n'y fait pas mauvaise contenance. « Le militaire, dit non sans quelque malice un écrit du temps, est assis à côté du robin, l'incrédule à côté du cagot, et l'appétit n'en souffre pas. Le prieur-moine regarde avec jalousie le financier, qui est monté à la place la plus honorable et qui n'a point un équipage aussi brillant que celui du monastère. Depuis que la fierté épiscopale est un peu tombée, le roturier se trouve de temps en temps avec eux. Il commence à vaincre sa timidité, assez pour ne pas quitter le repas le ventre creux et la gorge altérée[1]. »

1. *Tableau moral* etc. p. 6.

Mais ce n'est point à sa table que l'évêque pouvait faire connaissance avec le gros de ses diocésains, c'est dans les tournées pastorales. Quelques uns les négligent. « On trouve dans les campagnes des personnes qui ne savent pas si le prélat est leur chef, leur premier pasteur, s'ils sont du nombre de ses brebis ; ils ne l'ont jamais vu. Ce qu'ils savent, c'est qu'il est très haut et très puissant seigneur. On rassemble de plusieurs paroisses, quelquefois très éloignées, une armée d'enfants, dont le bruit, les cris, le tumulte et la confusion » troublent la cérémonie ; « et parce que Mgr est trop longtemps sans confirmer, on voit parmi les enfants des personnes d'un âge avancé, surtout dans les diocèses étendus [1]. » Grégoire [2] a dit avec exagération : « Les fidèles savaient par ouï-dire qu'ils avaient un évêque. Il était passé en proverbe en France, que nos devanciers avaient réduit les sept sacrements à six, celui de la confirmation n'étant plus guère porté que pour mémoire dans les catéchismes. »

Le chiffre vraiment extraordinaire des fidèles qui se présentaient à certaines tournées de confirmation [3], prouve quelles étaient rares dans plusieurs diocèses. C'était la conséquence de la non résidence. A en croire les *Nouvelles ecclésiastiques*, le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, visita à peine deux ou trois fois son diocèse dans l'espace de quarante ans, de sorte que beaucoup de ses fidèles pouvaient dire comme aux *Actes des apôtres* : « Nous n'avons pas seulement entendu dire s'il y a un Esprit-Saint. » Le cardinal donnait la confirmation dans sa ville épiscopale tous les dix ans. M. de

1. *Tableau moral du clergé*, p. 7, 8.
2. *Mémoires*, t. II, p. 24.
3. Le 5 juillet 1770, Grimaldi, évêque du Mans, administra la confirmation, dans la cour du château de Passay, Sillé-le-Philippe, à 4570 personnes. Son successeur, de Gonssans, s'empressa de passer partout pour la confirmation. Cf. dom Piolin, t. VI, p. 555. — La Rochefoucauld, évêque de Saintes, donna, en 1785, le 1er mai, la confirmation à 2100 personnes, à Barbézieux. Cf. Briand. — L'évêque de St-Malo confirma, en 1642, 2000 personnes. Arch. Morbih. E, préface, p. 89.

Lévis-Léran, évêque de Pamiers, d'ailleurs atteint d'une infirmité grave, n'aurait jamais fait de tournées pastorales ni de confirmation pendant un demi-siècle. Le même journal dit de M. de Cicé d'Auxerre : « Ses visites ne causent aucun des désordres qui étaient le fruit de celles de son prédécesseur (Condorcet), parce qu'il n'en fait point » ; de M. de Clugny, évêque de Riez : « Depuis son arrivée en 1772 (il y avait quatre ans), il n'a pas encore fait la visite de son diocèse qui ne comprend que cinquante paroisses. » Enfin, M. de Fleury, avant-dernier évêque du grand diocèse de Chartres dans l'ancien régime, prélat d'ailleurs connu par sa régularité et sa piété, n'aurait fait sa tournée pastorale que deux fois en trente trois ans [1]. Il est difficile de contrôler les assertions du journal janséniste, qui poursuit la plupart de ces prélats d'une haine vigoureuse. Ce qu'on peut affirmer c'est que beaucoup d'évêques se dispensaient des visites [2], et qu'en général ceux qui les faisaient parcouraient leur diocèse plus rarement que de nos jours.

Les titulaires qui voulaient se décharger à peu près complètement et des tournées et des ordinations, soit qu'une ambassade, une charge à la cour, ou une sorte de tradition de race comme chez les Rohan, les tint éloignés de leur diocèse ou des fonctions épiscopales, se donnaient ce qu'on appelait alors des *évêques suffragants*. D'après un auteur du temps, [3] qui les traite

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 197 ; 1774, p. 117 ; 1776, p. 178 ; 1780, p. 138, 159, 160.

2. Les cahiers de 1789 insistent sur les visites diocésaines. Le clergé de Chaumont en Bassigny dit : « Que les évêques visitent leurs diocèses au moins tous les cinq ans. » Même demande du clergé de Libourne pour « les visites épiscopales, la résidence » ; du tiers état de Bordeaux. « Les évêques, dit le clergé de Troyes, seront tenus de résider dans leurs diocèses et de les visiter, conformément aux saints canons. » « Etant dans l'ordre, dit le clergé de Mantes, que les évêques visitent chaque année leurs diocèses, ou au moins une partie considérable, pour y porter l'exemple de leurs vertus, y rétablir la paix et s'y instruire de la conduite de ceux qu'ils doivent regarder comme leurs coopérateurs, le roi sera supplié de réduire tous les archevêchés et évêchés à quatre cents paroisses. »

3. « Un évêque suffragant est un évêque ordonné sans titre réel, sans territoire et sans ouailles, dont l'unique fonction est de s'attacher à

assez irrévérencieusement de « garçons évêques », ces coadjuteurs n'étaient taxés qu'à deux ou trois mille francs. Cet abus des suffragants, que le concile de Trente avait combattu, qui s'était propagé dans les grands sièges en Allemagne, tendait aussi à se répandre en France au XVIIIe siècle.

Les prélats qui négligeaient de visiter leur diocèse étaient d'autant plus coupables qu'ils avaient alors, dans leurs tournées pastorales, une action bien plus puissante qu'à notre époque. Quand on parcourt aujourd'hui les procès-verbaux ou le programme de leur visite, on est frappé de l'étendue de l'enquête à laquelle ils soumettaient une paroisse. Sans doute, l'examen de l'église, de la sacristie, des reliques, de l'instruction religieuse donnée aux enfants et aux fidèles, n'était pas négligé ; mais en même temps, quel puissant contrôle exercé sur les mœurs, sur l'observation des lois de l'Eglise. Nous lisons, par exemple, dans les statuts synodaux donnés, en 1695, par Le Goux de la Berchère, archevêque d'Albi, qu'il s'informera dans son inspection « de ceux qui fréquentent les sacrements » ; s'il y a des pécheurs publics et scandaleux, des blasphémateurs, jureurs, impies, usuriers, « des concubinaires, des femmes et filles de mauvaise vie, des personnes qui font profession de sortilège et de maléfice » ; quelles superstitions sont plus ordinaires ; de ceux qui gardent chez eux des mauvais livres ; « s'il y a quelque mariage en degré défendu, sans dispense », des mariages invalides pour clandestinité ou autres empêchements ; des personnes mariées, séparées sans cause légitime ; si les parents ont soin

quelque riche prélat, qui se croit trop grand seigneur pour faire la besogne lui-même. Celui-ci l'envoie dans son diocèse pour y faire les ordinations et les visites à sa place, et il en est ordinairement quitte à bon marché, car le taux connu de ces garçons évêques est de deux ou trois mille livres. » Laurent, op. cit. p. 222-224. L'almanach royal de 1789 cite : M. de Vienne, évêque de Sarept, suffragant de Lyon ; M. Collin de Contrisson, évêque des Thermopyles, suffragant de Laon ; M. de Franchet de Ran, évêque de Rhosy, suffragant de Besançon ; M. Daigneville de Millancourt, évêque d'Amicles, suffragant de Cambrai ; M. de Lantz, évêque de Dora, suffragant de Strasbourg.

de faire baptiser leurs enfants dans le temps prescrit, s'il y a quelque famille en divorce ; des inimitiés, procès, querelles considérables ; de ceux qui ne se comportent pas dans l'église avec modestie, qui ne se sont pas confessés ou qui n'ont pas communié à Pâques ; qui manquent à la messe, qui dansent ou jouent publiquement, et vont au cabaret pendant les offices divins ; « qui vivent dans l'oisiveté et fainéantise ; si l'on tient des foires les jours de dimanche et fête, et généralement de tous les désordres et abus [1]. » La sage-femme, les maîtres et maîtresses d'école, se présentent pour « être examinés, demander la continuation de leur approbation et rendre compte de leur conduite. » Les marguilliers, les syndics des hôpitaux, viennent déposer leurs comptes.

On le voit, rien de ce qui touche à la morale publique et privée, n'échappe à la vigilance et à la sanction de l'évêque. Comme il s'agit ici d'une époque où la discipline de l'Eglise est consacrée par l'Etat, où les simples peines spirituelles, comme l'exclusion du temple, de la sépulture ecclésiastique, sont un châtiment redouté, on comprend quelle terreur devait inspirer aux récalcitrants, aux pécheurs publics, aux retardataires de la communion pascale, à tous les pécheurs et délinquants, la seule annonce de la visite épiscopale, la présence de l'évêque haut et puissant seigneur, en qui le caractère sacré de représentant de Dieu était encore fortifiée, aux yeux du peuple, par la qualité de seigneur temporel et de représentant du roi. Tremblez pervers, voici venir le pontife que Bossuet vous présente « établi de Dieu pour faire vivre dans le peuple la discipline chrétienne ; il a reçu la plénitude d'une puissance céleste, pour arrêter le torrent

1. « La fin principale de toutes les visites, disait le concile de Trente, sera d'établir une doctrine sainte et orthodoxe, en bannissant toutes les hérésies, de maintenir les bonnes mœurs, de corriger les mauvaises, d'animer le peuple au service de Dieu, à la paix et à l'innocence de la vie, par des remontrances et des exhortations puissantes etc. » Sess. XXIV, ch. III. de ref. — C'est ainsi que les évêques du XVIIIe siècle comprenaient leur mission. En 1745, Mgr de Pressy, évêque de Boulogne, dit, par exemple, dans son mandement de visite, qu'il va « régler la discipline, réformer les abus, retrancher les scandales etc. »

des mauvaises mœurs qui, s'enflant et grandissant à grands flots, menace d'inonder toute la face de la terre[1]. »

Sans doute cette grande magistrature exercée alors par l'évêque ne cadre plus avec les idées, les habitudes du XIXe siècle ; mais quand on rappelle aujourd'hui les tournées pastorales d'autrefois, comment ne pas admirer les merveilleux résultats obtenus par ces *missi dominici* de la religion et de la morale ? On peut dire qu'à travers les âges, les évêques, et les évêques présents dans toutes les parties de leur diocèse par les visites, ont été les véritables gardiens des vertus privées et publiques.

Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire de n'importe quelle église pour y voir la preuve de ce que pouvait alors un premier pasteur. Il suffit à Richelieu d'une résidence de sept années à Luçon pour transformer son diocèse[2]. Dans le dernier tiers du XVIIe siècle, nous voyons à l'œuvre un homme de haute intelligence, qui menait de front ses obligations d'homme de cour avec ses devoirs épiscopaux: c'est Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, dont Saint-Simon dit « qu'il était grand aumônier, assez résident chaque année, gouvernant et visitant lui-même son diocèse, qui était le mieux réglé du royaume et le mieux pourvu des plus excellents sujets en tous genres, qu'il savait choisir, s'attacher, employer et bien récompenser. » Les procès-verbaux de ces visites nous ont été conservés[3]. On y admire le zèle, la fermeté, la

1. Bossuet, Oraison funèbre du P. Bourgoing. M. de La Ferronays, dernier évêque de Lisieux, disait dans son premier mandement : « Envoyé pour défendre le champ du père de famille, pour enseigner et gouverner, pour arracher et planter, pour détruire et édifier, pour corriger et reprendre, le glaive de la parole ne nous aura pas été confié inutilement ; l'homme ennemi ne se prévaudra pas de notre silence. Nous parlerons, nous travaillerons, nous ne vous refuserons aucun des moyens de sanctification qui dépendront de notre zèle. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 67-68.

2. « Il ne fut pas plus tôt arrivé dans son diocèse qu'il y donna toute son application, pour le purger des erreurs et des vices qui s'y étaient glissés depuis plus de soixante ans qu'aucun évêque n'y avait fait résidence. Il en fit la visite entière, y rétablit quelques églises qui avaient été détruites par les huguenots, il en ramena plusieurs par ses savantes prédications au giron de l'Eglise. » *Vie manuscrite du cardinal de Richelieu*. Arsenal, 186, f° 6.

3. Bibliothèque nationale, manuscrits français.

prudence d'un grand prélat, en qui les plus hautes relations et la fréquentation du grand monde avaient encore développé l'esprit de gouvernement.

La même époque nous présente en Le Camus, évêque de Grenoble, un homme plus ardent encore à la réforme de son clergé et de son peuple. En arrivant dans son diocèse, il y trouve « mille désordres que deux cents ans de non résidence ont autorisés..... On ne peut, dit-il, visiter une paroisse, sans être en danger d'être abîmé. Il y a quarante ans qu'on n'a visité, et quand on a visité, on ne s'est point mis en peine de rien. » Le Camus dit ailleurs que son diocèse « est en friche depuis trois cents ans qu'aucun évêque n'y avait fait une visite générale. »

Il est enfin temps d'agir. L'intrépide prélat ne s'attarde pas à faire des ordonnances. Ce qui importe avant tout, c'est de se porter dans chaque paroisse, « d'y courir comme au feu, quand il y a du désordre et prêcher hautement contre les scandales et péchés connus. Personne n'aime à être tympanisé de la bouche de son évêque. » Le Camus visite tous les ans le tiers de son diocèse. Parfois même on le voit en course pendant dix-huit mois sans discontinuer. Il se fait précéder dans chaque paroisse, où il passe au moins un jour, par des missionnaires qui préparent le terrain. Relâchements, désordres, libertinages, adultères, procès, il s'informe de tout, corrige tout, concilie tout. Les résultats sont immédiats. Le Camus peut écrire après une première visite pastorale : « Quand j'y arrive, tout plie... Les scandales sont levés de ce diocèse, » la discipline est « rétablie dans le clergé », les villages sont « entièrement changés. » Mais pour la durée de ses réformes, il juge sa présence nécessaire. Il ne peut, dit-il, s'absenter sans que « le peuple et le clergé ne retombent dans leur premier état, mes visites continuelles les tenant en crainte[1]. » Quel

1. Lettres, p. 63, 88, 115, 129, 153, 193, 207, 620, 621. On voit encore sur le haut d'une montagne du canton de la Mure, appelé

plus beau spectacle que celui d'un évêque faisant ainsi rayonner la vertu et le devoir autour de lui, relevant, purifiant, soutenant, intimidant au besoin, agent supérieur de moralité pour tout un peuple, remplissant par sa présence, dans les limites de son diocèse, en quelque sorte et toute proportion gardée, le rôle que la présence de Dieu exerce dans le monde.

Ici les évêques du XVIIIe siècle avaient reçu d'un homme qui forme la transition entre deux âges un exemple bien digne d'être imité. Nous voulons parler de Fénelon, qui se montra si ardent à travailler son diocèse de Cambrai. Ni la guerre, ni la fatigue, ni la maladie, ne pouvaient l'arrêter à chaque printemps et à chaque automne. « Je suis accablé de confirmations, » écrivait-il à son neveu ; mais il continuait à se dépenser sans consulter ses forces. Il partait sans appareil, s'arrêtait dans les moindres villages, entrait à l'église de grand matin, y confessait lui-même ceux qui venaient à lui, et puis montait en chaire pour exhorter les populations des campagnes. On le vit retourner à Cambrai avec une complète extinction de voix. Son secrétaire essayait de l'exhorter à se ménager. Il répondait « que quand il aurait donné son âme pour ses ouailles, il aurait alors rempli l'idée du vrai pasteur ; jusque-là je n'aurai rien fait de trop [1]. » On sait que Bossuet se montra également très fidèle aux visites pastorales, instruisant les peuples, répandant les largesses, ramenant la paix dans les fa-

Brame-Farine, une grande borne en pierre qui, d'après la tradition, avait été placée par le cardinal en personne pour servir de limite entre les pâturages que plusieurs communes se disputaient depuis bien des années. — L'intervention de l'évêque avait eu pour résultat de pacifier ces querelles héréditaires. Ibid. p. 620, 621.

1. « Je viens de passer quinze jours en visites dans un canton de ce diocèse, écrivait-il le 30 juillet 1699, et je pars aujourd'hui pour aller visiter les environs d'Avesnes jusque sur les frontières du diocèse de Liège. Quoique je fasse tous les jours un grand travail par rapport à mes forces, ma santé est, Dieu merci, assez bonne, et meilleure que quand j'étais autrefois dans une vie si tranquille et dans un régime si précautionné. » En octobre, il écrit à M. Tronson à St-Sulpice : « Ma santé ne fait que croître dans ce travail, et j'ai soutenu depuis trois mois en visites des fatigues dont je me croyais très incapable. Dieu donne la robe selon le froid. » Corr. gen., II, 70, 384. Emm. de Broglie, *Fénelon à Cambrai*, p. 19, 20, 406.

milles, s'occupant de tout, sauf des comptes des fabriques dont il se déchargeait sur son archidiacre ou son grand vicaire [1].

Les Bossuet et les Fénelon sont rares en tout temps ; mais bien des évêques du XVIIIe siècle avaient hérité, sinon de leur génie littéraire, au moins de leur dévouement aux âmes Nous en entendons plusieurs s'écrier, avec M. Crussol d'Uzès [2], évêque de la Rochelle : « La visite pastorale est un des principaux moyens pour mettre le bon ordre dans un diocèse, et y faire fleurir la sainteté du christianisme. Nous sommes résolus à continuer de visiter toutes les églises de notre diocèse tant que nos forces, notre santé, le permettront. » Beaucoup de ces prélats tiennent un langage qui respire le plus ardent amour de leur peuple. M. de Bonal écrit à ses diocésains de Clermont que, depuis le jour où il est devenu leur évêque, « son cœur leur a été livré ; leurs intérêts sont devenus les siens, il leur a consacré sans réserve et sans retour ses travaux, ses veilles, sa vie. » M. de La Ferronays est plus tendre encore pour ses fidèles de Lisieux. « Peignez-leur, dit-il à ses curés, la vive impatience où nous sommes de nous transporter au milieu d'eux. Parlez-leur de nous comme d'un père qui, les ayant engendrés en Jésus-Christ, les aime déjà comme les fruits de sa tendresse, les porte dans son sein et sera toujours prêt à leur consacrer ses veilles, sa force, sa vie même, s'il le faut, pour assurer le salut de leurs âmes. Invitez-les à se présenter devant nous avec la confiance des enfants qui se jettent entre les bras paternels. Ne cessez de leur répéter que nous vou-

1. Bausset, *Histoire de Bossuet*, II, 25-28. Voy. ibid. II, 213-216, avec quel enthousiasme, quel éclat, Bossuet était reçu dans ses tournées de confirmation, comment tous les cavaliers du pays se portaient au devant de lui. Voy. en *Histoire des évêques de Mâcon*, par M. de la Rochette, avec quel enthousiasme Mgr de Valras était accueilli dans ses tournées pastorales en plein XVIIIe siècle.

2. *Ordonnances et règlements synodaux du diocèse de la Rochelle*, 1780, p. 325. Pour les visites diocésaines de Bourdeilles, évêque de Soissons, voir Pécheur, op. cit. VII, 348.

lons être leur père, leur frère, leur ami, car c'est par l'amour et la persuasion que nous voulons les gouverner et non par la crainte [1]. » Le plus souvent les actes suivent les paroles. Nombreux sont alors les prélats fidèles aux visites pastorales [2]. On remarqua, en particulier, que M. de Saulx-Tavannes était passé dans les moindres villages de Châlons-sur-Marne, s'occupant dans le détail des plus petites églises rurales. M. de Gonssans, évêque du Mans, est signalé pour avoir été confirmer un vieillard au péril de sa vie. M. de Rochebonne, évêque de Carcassonne, ne se laissait arrêter dans ses courses par aucun obstacle. On le voyait parfois, dans ses tournées pastorales, tantôt couvert de poussière et de sueur, tantôt essuyant la pluie et les orages dans les chemins difficiles et au milieu des montagnes. Lorsqu'on lui faisait observer le danger qu'il courait pour sa santé et sa vie : « Bon, bon, répondait-il, nous sommes à notre devoir. [3] » M. Pavée de Villevieille, évêque de Bayonne, faisait encore ses visites en 1790.

Il ne semble pas cependant que les prélats les plus zélés du XVIIIe siècle, aient pu exécuter la prescription du concile de Trente de visiter tout le diocèse en deux ans [4]. Tel eût été, par exemple, le désir de M. de

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1777, p. 101; 1786, p. 67, 68. L'exemple de Belsunce et d'autres prélats prouve que ces protestations de dévouement jusqu'au sacrifice de sa vie n'étaient pas un vain mot.

2. Par exemple, Hachette des Portes, évêque de Glandève ; de Saint-Sauveur, évêque de Tulle ; Bourdeilles, évêque de Soissons ; Dulau, archevêque d'Arles ; M. de Beauvais, évêque de Senez, lequel n'avait du reste que 32 paroisses dans son diocèse, mais à travers des montagnes et des rochers ; M. de Villeneuve et Lafont de Savine lui-même, à Viviers ; Hardouin de Châlons, qui visite plusieurs fois le diocèse de Lescar ; M. de la Marche, qui visite chaque année son diocèse de Léon. M. de la Royère, dernier évêque de Castres, avait partagé son diocèse en quatre districs, il en visitait un tous les ans.

3. Mahul, *Cartulaire* de Carcassonne, in-4°, V, 510, 511.

4. « Tous les évêques ne manqueront pas tous les ans de faire eux-mêmes la visite, chacun de leur propre diocèse, ou de la faire faire par leur vicaire général ou par un autre visiteur particulier, s'ils ont quelque empêchement légitime de la faire en personne. Et si l'étendue de leur diocèse ne leur permet pas de la faire tous les ans, ils en visiteront au moins chaque année la plus grande partie ; en sorte que la visite de tout leur diocèse soit entièrement faite dans l'espace de deux ans ou par eux-mêmes ou par leurs visiteurs. » Sess. XXIV, ch. III.

Pressy, évêque de Boulogne ; mais, malgré son zèle, il lui fallait quatre ans pour le parcourir en entier. Les anciens avaient conservé jusque dans notre siècle le souvenir de ce prélat si bon, si accueillant, si attentif à interroger les enfants, à exhorter les parents, répandant sur ses pas les largesses, réparant de sa bourse les pertes de bestiaux dont avaient pu être victimes les habitants des campagnes, demandant à baptiser, à Samer, le fils d'un cordonnier, et laissant sur tous ses pas l'impression profonde de sa sainteté. M. de Pressy parcourut huit fois tout son diocèse en quarante-sept ans. Il avait projeté de partir encore en tournée pastorale le jour même où il fut enterré. Se voyant arrêté par la maladie, il fit distribuer 3 600 livres aux doyens des districts qu'il se proposait de visiter [1].

Il serait difficile d'établir une statistique pour toute la France. Nous savons que Massillon mit la première fois huit ans, la seconde cinq ans, à parcourir les paroisses du diocèse de Clermont. A son passsage à Riom, son zèle faillit lui être fatal. On exposait à la vénération publique, dans cette ville, des cailloux qu'on prétendait avoir servi à lapider saint Etienne. Massillon, voulant faire cesser cet abus, souleva une telle exaspération qu'il échappa avec peine au sort du premier martyr [2]. Le résultat des visites de Mgr de Chanterac dans son diocèse d'Alet, de 1780 a 1789, est consigné dans un volume in-folio resté en héritage dans sa famille[3]. Il y fait

1. Haigneré, op. cit. p. 18, 87-90.

2. Abbé Blampignon, *l'Episcopat de Massillon*, p. 43-56.— Une statistique, tirée des procès-verbaux des visites pastorales pour le diocèse de Clermont, signale 180 églises visitées par Gilbert d'Arbouze de 1665 à 1675 ; 725 églises, visitées par Bochard de Saron-Champigny de 1698 à 1703 ; 853 églises, visitées par Massillon de 1717 à 1742 ; 193 églises, visitées par M. de la Garlaye de 1742 à 1776 ; 378 paroisses, visitées par M. de Bonal, évêque de Clermont en 1789. Peut-être cette statistique n'est-elle point complète. Voy. *l'Auvergne chrétienne* par un auvergnat, p. 194-207. — On prétend que quand Massillon fit sa première visite, quelques contrées reculées de l'Auvergne étaient privées du sacrement de confirmation depuis plus d'un demi-siècle. Un autre Oratorien et prédicateur célèbre, Mascaron, évêque de Tulle et puis d'Agen, se montra également fidèle aux visites pastorales.

3. Lasserre, p. 193.

admirer son zèle, qui veut s'informer des moindres détails, la sûreté de son coup d'œil et la sagesse de ses ordonnances.

Comme, dans l'ancien régime, les prélats peu portés aux tournées pastorales pouvaient se faire suppléer par l'archidiacre, par les grands-vicaires, il n'était point de diocèse où les paroisses fussent laissées sans contrôle des supérieurs ecclésiastiques. Il y avait d'ailleurs la surveillance toujours présente des curés doyens. Cette organisation permettait aux évêques d'être moins souvent en course. Les prélats les plus zélés prenaient leur temps. M. de la Ferronnays, qui tout à l'heure tenait un si beau langage à ses diocésains de Lisieux, est sermonné par les *Nouvelles ecclésiastiques* qui l'accusent de trop tarder à faire leur connaissance [1].

Une sorte d'usage établi, les difficultés des communications, la fatigue de ces tournées pastorales, où le domaine d'investigation de l'évêque était en quelque sorte sans limite, les rendaient plus rares dans beaucoup de diocèses. Il ne faut pas se représenter la France de l'ancien régime avec nos chemins de fer, ni même avec nos routes tracées dans toutes les directions. Le prélat usait plus souvent du cheval que de la voiture pour arriver dans les paroisses. Dans le diocèse même de Marseille, c'est monté sur une ânesse, comme le Sauveur, que M. de Belsunce traverse les sentiers escarpés de la Gineste et des autres collines abruptes qui séparent la ville des deux petites cités de Cassis et de la Ciotat [2]. Dans les pays de montagnes, les tournées à cheval sont impossibles. C'est souvent à pied que le dernier évêque de Gap avant la Révo-

1. « Il est allé seulement dans un petit nombre de paroisses, et il sera longtemps à faire le tour du diocèse, s'il continue de même. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 67, 68. Les assertions de la gazette janséniste sont sujettes à caution. Ainsi M. de La Ferronnays, alors évêque de Bayonne, avait fait, en 1778, dans une saison très rigide, en toutes les paroisses du littoral, une tournée qui fit sensation.

2. Bérengier, op. cit. p. 75.

lution, M. de la Broue de Vareilles, est obligé d'arriver dans les paroisses. Les lettres de Le Camus, évêque de Grenoble, nous font en quelque sorte assister à ses courses dans les Alpes dauphinoises. « J'ai fait cette année, écrit-il en 1684, la visite de cent paroisses dans les montagnes. J'y ai été attaqué d'une fluxion très fâcheuse sur la poitrine, qui fut arrêtée par la goutte que je gagnai dans les Alpes à force d'aller à pied dans les rochers. » En 1676, le bon Nicole vint voir son ami Le Camus. L'auteur des *Essais de morale* était plus habile à manier la plume que le cheval. « Si c'est un bon auteur, dit Le Camus, c'est un des plus méchants cavaliers qui soient au monde, et à voir la peine qu'il a de monter à cheval et d'aller par nos rochers, je me crois, tout indigne que je suis, plus propre à être en ce poste-ci que lui. » Et cependant Le Camus avait passé toute sa jeunesse à la cour ; mais il y avait dans ces courses à travers les précipices, dans cette espèce de lutte contre la nature, une sorte de bataille qui devait plaire à ces prélats gentilshommes. « Un évêque de montagnes, dit Le Camus, doit avoir, outre la grâce épiscopale, la légèreté des chamois. » Il l'avait. L'intrépide visiteur sut pénétrer jusqu'aux villages les plus inabordables de son diocèse. Un curé perché sur un sommet inaccessible, que jamais de mémoire d'homme un pontife n'avait visité, avait pris le parti de s'y marier, pensant bien qu'aucun évêque ne viendrait le troubler dans son repaire. Le Camus arriva, fondit sur lui comme un aigle et le frappa de ses foudres. Le malheureux en mourut [1].

Tous les prélats n'avaient pas, comme Le Camus, la légèreté du chamois et le cœur d'un apôtre. Aussi les contrées montagneuses étaient souvent privées de leur visite. Le district de Barcelonnette, par exemple,

1. Lettres de Le Camus, p. 269, 433.

dans le diocèse d'Embrum, n'était guère habitué à voir la face de ses évêques.

A la difficulté d'arriver, s'ajoutait pour un prélat visiteur dans l'ancien régime, le poids de la mission qu'il avait à remplir. Comme rien n'échappait à son contrôle, il pouvait y dépenser, y épuiser ses forces. « Je suis accablé de chaleur et de fatigue, écrivait en tournée pastorale Mgr de Belsunce. Agir, parler, exhorter, accommoder des procès, est une terrible occupation par un temps aussi chaud [1]. » Il fallait de la vertu pour s'imposer un tel labeur. Fléchier, qui fit scrupuleusement ses visites [2], soit à Lavaur, soit à Nîmes, avoue à son ami Ménard qu'elles ne le récréaient que médiocrement. Il eût préféré rester dans sa maison de campagne de Bousqueri, son séjour de prédilection.

Comment s'étonner que des prélats moins consciencieux que Le Camus et Fléchier, aient succombé parfois à la tentation de rester chez eux, ou à Paris et à Versailles. On peut le regretter d'autant plus que les évêques n'avaient alors qu'à se montrer pour faire du bien, et aussi pour exciter sur leur passage un véritable enthousiasme. Plus ils étaient simples et bons, plus ils recueillaient de sympathies sur leur chemin. Le temps n'était plus où le prédécesseur de Bossuet à Condom, Charles-Louis de Lorraine, s'avisait de faire la visite de son diocèse avec une suite de vingt chevaux et de six moines. Il avait oublié l'ordonnance du concile de Trente, prescrivant aux évêques « qu'ils prennent garde, pendant leur tournée, de n'être incommodes ni à charge à personne par des dépenses inutiles. » Sans doute, les prélats d'ancien régime continuèrent jusqu'à la Révolution à se montrer à leurs ouailles entourés d'un certain appareil. On peut dire qu'en général, avec

1. Lettre du 25 mai 1729 , Bérengier, p. 76.
2. La preuve et les résultats de ces visites sont consignés dans les actes épiscopaux de Fléchier, 4 vol. in-4°, conservés aux *Archives* de l'évêché de Nîmes.

leurs grands noms, leurs manières, leur magnificence, ils planaient au dessus du peuple plutôt qu'ils ne se mêlaient à lui. Heureusement que l'Eglise, avec ses curés, plongeait dans la foule, atteignait les plus humbles campagnes et les dernières ramifications de la société chrétienne.

Certains prélats savaient aussi se faire tout à tous, et supprimer la représentation qui eût écarté d'eux les petits et les humbles. Un contemporain nous présente M. de Leyssin, dans ses tournées pastorales du diocèse d'Embrun, « bon, affable.... Il reçoit tous les fidèles avec une bonté paternelle ; il les écoute, il leur parle comme un père à ses enfants, il s'informe s'il y a des contestations et des procès dans la contrée, fait ensuite appeler les parties intéressées et termine lui-même leurs différends [1]. » Tel se montra Lefranc de Pompignan dans ses courses à travers les paroisses montagneuses du Velay, qu'il visita au moins jusqu'à trois fois. Aussi, quand il fut transféré sur le siège de Vienne, l'abbé Emery atteste que « la consternation fut générale. »

Plus simple encore, plus ami du peuple apparut toujours du Tillet, évêque d'Orange. Il visitait son diocèse tous les deux ans, et comme il savait se faire aimer dans ses tournées pastorales ! On le voyait arriver à l'improviste dans les chaumières, s'asseoir sur une pauvre chaise, sur un banc malpropre, et là caresser, instruire, récompenser les enfants, prodiguer les conseils aux parents, s'entretenir avec eux de l'état des récoltes, de leur santé, de tout ce qui pouvait les intéresser et leur faire du bien. L'historien de M. du Tillet nous le décrit bienfaisant, modeste, partant seul d'Orange avec son bâton et son petit chien, pour faire ses promenades dans la campagne. Un jour qu'il passait dans un pauvre village, il entendit un enfant au berceau qui poussait des cris perçants. Il

1. Sauret, *Essai historique sur la ville d'Embrun*, p. 404.

s'arrête, frappe à la porte. Comme on ne répond pas, il ouvre, il entre et, ne trouvant personne, il se met à bercer l'enfant qui ne tarda pas à se calmer. Bientôt arriva la mère qui, étonnée de cette rencontre et confuse de tant de bonté, lui demanda la bénédiction pour elle et son enfant [1]. Cette anecdote ne vaut-elle pas celle de la vache de Fénelon?

A la même époque, le métropolitain d'Orange, M. du Lau, archevêque d'Arles, aimait, comme M. du Tillet, la simplicité dans ses tournées pastorales. On le voyait refuser d'ordinaire les honneurs dus à son rang et aussi le *droit de visite*, espèce de contribution que le curé ou les paroissiens de chaque église étaient tenus de verser, en pareille circonstance, à leur premier pasteur. Loin de grever ses diocésains, Mgr du Lau tenait au contraire à les combler. On calcula que, dans sa première visite pastorale, il n'avait pas distribué moins de 40,000 livres [2].

A mesure qu'on avance vers la Révolution, les évêques comprennent qu'il faut de plus en plus se rapprocher de leur peuple pour s'en faire aimer. Pour un prélat qui, comme Grimaldi, évêque du Mans, procède à coups de lettres de cachet et de maréchaussée [3], combien qui veulent aller au cœur par la bonté et la charité. Bernis avait dit à son arrivée à Albi : « Bien faire ma besogne et me faire aimer et respecter de mes diocésains, est mon but unique. » Ce programme, que Bernis tint à remplir en habitant et en visitant son diocèse, durant le peu de temps qu'il passa à Albi avant son ambassade de Rome, était celui de la plupart de ses collègues.

L'affection et la confiance du peuple allaient d'elles-mêmes aux prélats qui faisaient quelque effort pour les gagner. Bernis atteste que Massillon « était adoré dans son diocèse [4]. » Fléchier a eu à peine le temps

1. Bonnel, *Notice biographique sur Mgr du Tillet*, p. 44-47.
2. Bérengier, op. cit. p. 17.
3. Grimaldi obtenait par l'intermédiaire de Nogaret, l'un des premiers secrétaires du duc de la Vrillière, toutes les mesures arbitraires qu'il demandait. Cf. dom Piolin, op. cit. VI, 527-530.
4. Mémoires de Bernis, I, 76.

de se montrer à Lavaur, comme évêque nommé et non revêtu du caractère épiscopal, qu'il a déjà conquis tous les cœurs. Lorsqu'il est transféré à Nimes, après moins de deux ans de séjour, les larmes coulent de tous les yeux. « C'était pitié, écrit sa sœur, de voir comme on pleurait, tant du côté des nouveaux catholiques que du côté des anciens, le jour que notre très honoré frère leur a fait ses adieux en sa cathédrale. On disait tout haut que ce n'était point justice que le roi les dépouillât d'un si bon et si savant pasteur. L'émotion a gagné le prélat lui-même, qui s'est attendri sur ses anciennes ouailles et qui n'a pu achever son discours que par ses larmes [1]. »

On le voit, il ne tenait qu'à l'évêque de faire appel à l'amour autant qu'à la crainte dans l'accomplissement de sa mission. Nulle part sa puissance n'éclatait mieux que dans ses tournées d'inspection, parce qu'il exerçait le plus large contrôle sur tout ce qui touchait de près et de loin à la religion et aux mœurs. Les habitudes du temps permettaient même un genre d'enquête qui pourrait paraître aujourd'hui imprudent. Dans la visite du diocèse de Nimes, faite par Fléchier en 1694, le prélat ordonna aux fidèles de chaque paroisse de venir lui exposer leurs désirs et, au besoin, leur griefs. Il leur adressa d'avance, à cet effet, trente « interrogats », auxquels ils devaient répondre en public, plus dix qui demandaient une réponse secrète [2]. Nous voyons se perpétuer jusqu'à la Révolution cet usage, qu'on pourrait ne croire possible que dans un grand siècle de foi, comme le dix-septième. En 1780, l'évêque de la

1. Abbé Delacroix, op. cit. p. 13.

2. Le procès-verbal de cette visite, rédigé par l'abbé Begault est conservé à l'évêché de Nimes. Dans le mandement envoyé aux curés à cet effet, Fléchier disait : « Nous ordonnons de la publier (la présente ordonnance) au prône.., de faire sonner les cloches extraordinairement la veille du jour, afin que vos paroissiens, en étant avertis, s'y trouvent et exposent sincèrement et charitablement ce qu'ils croiront nécessaire pour le bien de la paroisse. » Delacroix, op. cit. p. 6, 7, 142, 150.

Rochelle[1] interpelle encore publiquement le curé sur les abus qu'il avait constatés dans sa paroisse ; il interroge « sur le catéchisme, indifféremmend grands et petits. » En retour, il demande aux paroissiens ce qu'ils ont à reprocher à leur curé. L'évêque apparaît ici comme le père d'une famille étroitement unie par les liens d'une foi commune, lequel profite de son passage pour apaiser les différents qui ont pu s'élever entre ses membres. Quelles lumières une telle enquête, où il fallait éviter cependant d'encourager la délation, apportait au pontife, au gardien vigilant de la discipline, sur le troupeau et le pasteur ! Cette haute surveillance a tenu en haleine prêtres et fidèles pendant des siècles. L'éloge que les paysans du Dauphiné faisaient, en patois du pays, du dernier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, M. de Reboul de Lambert, résume l'action puissante que les pontifes exercent à travers les âges sur la moralité de leur peuple. « *A quo erou un famous abésqué, un grand religiounari. Foulié marcha drétz, si noun, etc.* C'était un fameux évêque, un grand homme de religion. Il fallait marcher droit, si non, etc. »

1. L'évêque de la Rochelle fait comparaître les maîtres et maîtresses d'école, les sages-femmes. Il s'informe « s'il n'y a point de désordres publics et scandaleux, si les paroissiens vivent en paix et en bonne intelligence, s'il y a des inimitiés, des haines, des procès, des séparations de maris d'avec leur femme ; si on ne fréquente point le cabaret, particulièrement pendant le service divin ; si l'on est exact à assister aux saints offices, si tout le monde s'est acquitté avec édification du devoir pascal ; si les pères et les mères envoient leurs enfants aux catéchismes, les maîtres leurs domestiques ; si l'on profane les dimanches et fêtes par des travaux défendus ; si l'on est exact dans tous les ménages et familles à faire en commun les prières du matin et du soir etc. » *Ordonnances et règlements synodaux de la Rochelle*, publiés par Crussol d'Uzès, 1780, p. 325-334.

CHAPITRE CINQUIÈME

Les évêques et la défense de la foi. Leur valeur intellectuelle

---

Pour défendre la foi, il fallait commencer par croire. — Facilité de relations avec les philosophes. Les correspondants de Voltaire. — Un futur prélat grand lecteur de Rousseau. — Deux ou trois évêques seulement incrédules avant 1789. — Comment les évêques préservent la foi des campagnes par les curés et les missionnaires. — Bridaine. — Si les évêques prêchaient alors. — Pourquoi le talent de la parole n'était pas pour eux de première importance. — Leur forte éducation théologique. — Ils sont docteurs en Sorbonne. — Les prélats savants. — Ils sont ouverts à toutes les préoccupations de leur temps. — Ils jouent le rôle de Mécène. — Les évêques dans les académies de province et à l'académie française. — Leur amour des lettres. — Leur culture classique. — Ils font des vers français et latins. — L'art d'écrire chez quelques-uns. Vauréal. — Aucun n'eut assez de talent pour s'imposer à l'attention du siècle, en face de Voltaire et de Rousseau. — Les mandements, les apologistes, Guenée excepté, ne savent pas se faire lire. — Autres causes de défaite. — Bossuet vivant au XVIIIe siècle, eût-il décidé la victoire pour la foi. — Ces prélats trop haut placés pour bien voir.

Un des grands devoirs, un des grands soucis de la charge épiscopale au XVIIIe siècle, fut la défense de la foi. Les évêques eurent à protéger les croyances de leurs diocésains contre les attaques qui battaient en brèche de toutes parts la religion séculaire de la France.

Pour se faire ainsi l'apologiste du christianisme, il fallait commencer par y croire. Or, quoiqu'on en ait dit, la généralité de l'épiscopat était restée ferme dans ses convictions jusqu'à la Révolution. Il ne faudrait point le juger d'après un Loménie de Brienne, qu'on a pu accuser d'être athée, ni sur un mot prêté à Dillon dans les Mémoires de La Fayette [1]. Sans doute, le clergé ne pouvait fermer l'oreille aux bruits du dehors. Les objections semées dans l'air durent soulever des nuages dans plus d'un esprit. On est même frappé de la facilité de relations qui tendait à s'établir entre quelques gens

1. Mémoires de La Fayette, t. III, p. 58.

d'Eglise et les philosophes. L'abbé de Périgord, Talleyrand, se fait présenter à Voltaire. Un autre futur évêque, l'abbé de Breteuil, frère de la marquise du Châtelet, lutte d'esprit à table avec l'hôte de Cirey, avec l'amant de la « divine Emilie. » A en croire Bernis [1], le fameux Père de Tournemine, mu du désir de convertir les incrédules, avait sa chambre pleine d'esprits forts, de déistes, et de matérialistes : il n'en convertissait guère, mais il avait le plaisir de discuter et de passer une partie de sa vie avec des gens d'esprit. » Plus on avance vers la Révolution, moins l'opinion est sévère pour ce commerce entre croyants et incroyants, qui allait parfois jusqu'à la camaraderie. De quelle indulgence en viennent à jouir même les abbés philosophes ! Voyez en quels termes Mme Necker, qui n'était point, il est vrai, un Père de l'Eglise, parle de cet abbé Morellet que Bossuet aurait frappé de ses foudres. Elle lui trouve « de la candeur, de la probité, mille qualités honnêtes, et assez de religion pour soupçonner qu'il peut y avoir un Dieu et pour l'avouer quelquefois à ses amis, lorsqu'il les connaît discrets et d'un commerce sûr. Je l'aime cependant, ajoute Mme Necker, et je crois que Dieu lui pardonnera son incrédulité qui ne part pas du cœur [2].» Trop grande est alors la fascination exercée par Voltaire, par Rousseau, pour que leur nom magique et parfois un volume de leurs œuvres ne forcent point çà et là la barrière de tel séminaire. Quelques parents ont l'imprudence d'ouvrir aux idées nouvelles l'esprit des enfants mêmes qu'ils destinent au sacerdoce. Lafont de Savine, le futur évêque de Viviers, fils d'une mère enthousiaste de Rousseau, avait fait de l'*Emile* sa lecture favorite, si bien qu'entré au séminaire, il n'eut que les croyances indispensables pour n'être point impie. Il n'aimait ni la discipline de l'Eglise, ni les cérémonies religieuses, ni

1. *Mémoires*, t. I, p. 18, 19.
2. Cf. M. d'Haussonville, *Le salon de Mme Necker*, 1882, in-12, p. 139, 140.

l'oraison mentale. Le Saint-Esprit ne lui inspira point, à son ordination épiscopale, l'aversion pour les philosophes. On voit encore à l'évêché de Viviers « l'enclos mystérieux où il allait avec sa mère lire Rousseau, son auteur de prédilection [1]. » Malgré ces tendances, il ne nous est point prouvé que Savine, même à cette époque, fût incrédule. L'admirable pénitence qui honora les dernières années de sa vie, prouve quel fonds de religion avait été déposé dans son âme.

Des cinq évêques, vivants en 1789, qui paraissent avoir eu, soit dans leur jeunesse, soit pendant leur épiscopat, des relations avec Voltaire : Bernis, Breteuil, Dillon [2], Loménie de Brienne, Talleyrand, ces deux derniers seulement, et Dillon peut-être, étaient incrédules. Un écrivain, qui n'est pas tendre pour ces compromissions avec les philosophes, qui a fouillé en inquisiteur dans leur correspondance, l'abbé Barruel [3] n'a trouvé qu'un prélat de connivence avec eux, c'est Brienne.

On ne saurait affirmer sans preuves qu'une grande partie du clergé avait perdu la foi avant 1789. Une révolution aussi profonde ne s'opère pas dans des âmes, surtout dans des évêques chargés précisément de veiller aux croyances des autres, sans l'action du temps et sans une crise profonde. Des prélats qui occupaient les sièges de France sur la fin de l'ancien régime, le uns, déjà pontifes avant l'éclat triomphant de la philosophie, étaient protégés contre ses séductions par de longues convictions et par les combats qu'ils avaient livrés contre elle ; les autres avaient été appelés à leur charge par un pouvoir généralement attentif à faire de bons choix, et qui ne pouvait vraiment pas peupler les évêchés de France de disciples de Voltaire et de Rousseau. Aussi,

1. Simon Brugal, p. 4-6.
2. Forneron, *Histoire des émigrés*, 1884, in-12, I, 24.
3. « Avant le temps des Périgord d'Autun, avant l'apostasie des Gobel, des Grégoire et autres constitutionnels, je n'en ai trouvé qu'un, c'était Brienne, et c'était bien assez de ce Judas pendant trente ans mêlé au collège des apôtres. » Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, 1798, t. I, p. 337, 338.

à part trois ou quatre prélats dont les convictions paraissent bien superficielles, nous ne connaissons aucun document sur lequel on puisse établir une accusation contre les convictions de l'épiscopat français avant la Révolution. Tocqueville, qui avait lié intime connaissance avec lui par ses études, a dit qu'on trouverait difficilement à une autre époque un clergé plus éclairé, « et en même temps de plus de foi. La persécution l'a bien prouvé. » Ces hommes de foi pouvaient donc en tout honneur travailler à sauvegarder la foi de leurs ouailles. Ils s'y emploieront avec un véritable zèle.

A une époque où le peuple lisait peu, où la presse n'existait point encore, les disputes théologiques et philosophiques s'agitaient dans les hauteurs ; le doute n'atteignait guère les couches profondes de la nation. L'épiscopat, grâce à de bons curés et à l'évangélisation des campagnes, put maintenir intactes les croyances des fidèles et les habitudes chrétiennes dans la plupart des diocèses avant la Révolution. Les nombreux catéchismes que nous voyons publier alors, montrent le désir des évêques de sauvegarder leurs diocésains par une instruction chrétienne.

Le grand moyen de préservation et de rénovation religieuse employé au dernier siècle, fut l'usage des missions. Bossuet avait fourni l'exemple. Dès son arrivée à Meaux, pour ranimer la ferveur dans sa ville épiscopale, il fit donner une mission dont les prédicateurs étaient les pères de l'Oratoire, l'abbé Fleury, l'abbé Fénelon et Bossuet lui-même. Quels auditeurs furent jamais conviés à pareille fête !

Les missions se généralisent au XVIIIe siècle. Un homme se lève qui par la puissance de sa parole, l'éclat tonnant d'une voix souveraine, la libre allure de son apostolique langage, l'émotion tragique de ses discours et son incessant rappel aux fins dernières, semblait fait pour semer sur ses pas la terreur religieuse et les

conversions éclatantes : c'est Bridaine. Ce prédicateur, qui n'est guère connu du public que par ce que dit Maury d'un de ses exordes, eut des triomphes que peut-être aucun orateur sacré des temps modernes n'a jamais provoqués. On le vit, dans ses courses à travers la France, attirer à sa chaire des foules immenses, les y retenir frémissantes, et régner sur les villes où il passait plus despotiquement qu'un roi de France [1].

Il ne faut pas chercher des Bridaine parmi les prélats du XVIIIe siècle. Certains cependant méritèrent d'être surnommés « évêques missionnaires. » Ce titre aurait pu être donné, dès l'aube du siècle, à un prélat qu'on ne se figure guère comme prédicateur populaire, à Fléchier [2]. L'auteur compassé des oraisons funèbres, sut dans les missions qu'il organisa dans le diocèse de Nîmes et où il tenait à prêcher lui-même, parler le langage des campagnes, improviser avec une facilité merveilleuse des instructions toujours correctes, mais simples, et qui allaient au cœur de ses illettrés auditeurs [3]. Plus missionnaire encore se révéla Belsunce, que son historien nous montre doué d'une taille imposante, d'une voix puissante, prêchant trois ou quatre fois par jour avec l'ardeur de son cœur d'apôtre [4]. Il avait à son service pour cette œuvre une armée de quarante-cinq capucins, dont il tenait à se montrer le général en chef. A Lodève, Mgr de Fumel se met à la tête des missionnaires, et va de village en village prêcher la pénitence et le repentir. On se souvient encore au hameau de Lauroux d'une croix

1. Par exemple, dans la mission donnée à Rodez en 1740, Bridaine attire à lui huit mille auditeurs venus de tous les points du diocèse. La mission dure deux mois et les conversions sont innombrables. Bridaine règne en maître sur cette foule. Dans la quête qu'il a organisée pour les pauvres, il est suivi de quatre chariots chargés d'offrandes qui se renouvellent sans cesse. Abbé Servière, p. 525. On compta douze mille communions dans la mission donnée à Marseille par le P. Bridaine en 1731-1732.

2. Cf. Delacroix, op. cit. II, 30-36.

3. Voir, sur la conduite de Fléchier dans les missions, Delacroix, op. cit. t. II, p. 30 et suiv.

4. « Toujours dans mes visites et souvent dans mes missions, je prêche seul », écrivait Belsunce. Bérengier, op. cit.

qu'il fit élever en 1778. A Viviers, à Montpellier, Mgr de Villeneuve, toujours en course avec les missionnaires, se fait précéder par eux dans les paroisses qu'il doit visiter, et auxquelles il apporte lui-même la parole épiscopale. Durant un demi-siècle, l'abbé Daguerre est le grand coopérateur des évêques de Bayonne dans l'évangélisation des campagnes. Ces prédications réussissaient aussi dans les villes, dans les plus grandes cités. Des missions, données à Paris au sujet du jubilé de 1776, eurent assez de succès pour inspirer aux philosophes de véritables alarmes.

Toutes ces missions déplaisaient au journal janséniste, les *Nouvelles ecclésiastiques*. M. de la Rochefoulcauld, archevêque de Rouen, fait-il donner dans sa cathédrale, en 1783, un exercice de ce genre par « quatorze ex-jésuites », la gazette fait observer que les 14,000 liv. dépensées par le cardinal dans cette circonstance, auraient pu être employées à « un meilleur usage. » Les évêques laissaient dire et continuaient leur apostolat. Les *Nouvelles ecclésiastiques* nous apprennent qu'à Castres, sous Mgr de Barral, un de ses oncles, l'abbé de Roschinac, grand-vicaire, avait la direction de ces prédications. Il avait même fait publier à ce sujet un *Manuel du chrétien à l'usage des missions de Castres* [1].

L'intervention oratoire de l'évêque, plus facultative dans les missions, devenait obligatoire dans sa cathédrale et dans ses tournées pastorales. Il ne pouvait oublier la parole de saint Paul : *Potens sit exhortari*. Les évêques s'étaient souvent montrés, surtout au quatrième siècle, vraiment princes de la parole, *dux verbi*. Le concile de Trente rappelle, en termes énergiques, aux premiers pasteurs des diocèses, le devoir de la prédication [2],

1. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, in-4°, 1774, p. 206, 207; 1793, p. 151; 1785, p. 54. Les *Nouvelles* (1771, p. 13-15) déplorent également que 8000 livres aient été dépensées par Machault, évêque d'Amiens, à une mission à Abbeville.

2. « L'exercice de la prédication de la parole de Dieu est la principale fonction des évêques... Les évêques eux-mêmes, dans leur propre église, expliqueront les saintes Ecritures et prêcheront la parole de Dieu ; ou,

trop souvent négligé par eux à travers les âges. Les contemporains du grand cardinal de Lorraine témoignaient leur étonnement mêlé d'admiration, de voir un tel homme leur donner le spectacle inouï pour eux de voir un prélat de si haute naissance monter en chaire. Le sceptique Montaigne vante « sa bonne fortune d'estre ney en un siècle où il feust si nouveau, et si rare et quant si nécessaire pour le bien public, d'avoir un personnage ecclésiastique de telle noblesse et dignité, suffisant et capable de sa charge [1]. »

Les évêques de l'âge suivant sont plus fidèles à porter la parole. Richelieu, arrivé à Luçon avec une grande réputation d'orateur, tint à la justifier. Non content de faire donner des missions dans les campagnes par les Capucins, il voulut les évangéliser lui-même, comme le faisaient ses contemporains, François de Sales et Camus, évêque de Belley. Il prêchait dans ses visites diocésaines. Bossuet, Fénelon, répandirent dans la chaire de leur cathédrale, dans leurs tournées pastorales, des trésors d'éloquence malheureusement perdus pour la postérité, mais qui furent féconds pour leur diocèse. « J'ai prêché, dit à la même époque Le Camus, évêque de Grenoble. Je reconnais qu'il n'y a rien de si nécessaire et qui autorise tant un évêque que la parole ; ma santé ne m'empêche pas de faire mes visites pendant l'hiver et de prêcher cinquante jours de suite [2]. »

Lorsque l'abbé Claude Fleury, le fameux auteur de l'histoire ecclésiastique, reçut Massillon à l'académie française, celui-ci avait été nommé depuis peu évêque de Clermont. Fleury crut pouvoir lui donner ce conseil, qui avait tout l'air d'être une leçon pour d'autres évêques : « Vous arroserez l'heureuse province qui va vous posséder de ce fleuve d'éloquence chrétienne que

s'ils en sont légitimement empêchés, ils auront soin que ceux à qui ils en auront confié l'emploi, s'en acquittent dans leur cathédrale. » De ref. sess. V, c. 2 ; ses. XXIV, c. 4.

1. Montaigne, *Essais*, t. IV, l. II, ch. XXII.
2. *Lettres* de Le Camus, p. 51, 444.

vous faites depuis tant d'années couler parmi nous. Vous savez, Monsieur, que c'est le premier devoir des évêques. » Massillon n'y manqua pas, et Marmontel mettait au nombre de ses meilleurs souvenirs d'enfance d'avoir entendu aux environs de Bort, son pays, la voix encore harmonieuse de l'aimable vieillard.

Le XVIIIe siècle n'eut qu'un Massillon ; mais si plusieurs évêques s'en reposaient sur autrui du devoir de la prédication, d'autres tels que Lefranc de Pompignan, Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Pisani de la Gaude, évêque de Vence, aimaient à s'en acquitter eux-mêmes. On avait observé M. de Pressy comme particulièrement fidèle à prendre la parole dans toutes les paroisses où il passait. M. du Tillet, évêque d'Orange, commentait tous les dimanches l'Evangile dans sa cathédrale. Il faisait plus, il aimait à administrer les sacrements aux malades de sa ville épiscopale. En 1709, on voit Mgr de Belsunce porter lui-même la communion à divers pauvres infirmes des paroisses de la Major, des Acoules, de Saint-Martin et de Saint-Ferréol. Dans un incendie de l'hôpital, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, passe toute la nuit à confesser les malades. Des prélats moins connus, tels que M. de La Vieuxville, évêque de Bayonne, sont également signalés comme se livrant au ministère de la prédication et de la confession.

A en croire le réformateur du clergé, que nous avons eu occasion de citer, de tels prélats étaient extrêmement rares. Il n'y en a, dit-il, que « trois ou quatre qui confessent encore quelquefois.... La prédication n'est pas tout à fait aussi négligée par le haut clergé que l'est la confession. En comptant bien, peut-être trouverait-on un quart ou, tout au plus, un tiers des évêques qui prêchent encore de temps en temps dans les campagnes, car ils ne se hasardent plus à prêcher dans leurs cathédrales. » D'où vient, dit notre écrivain, que des hommes, qui font de « si beaux rapports, des mémoires si bien

digérés » dans les assemblées du clergé ou des provinces, ont parfois de la peine à faire un prône dans une église de village ; c'est qu'aucun d'eux n'a jamais été appliqué au ministère. Ils craindraient, en y participant, de mériter « le surnom dérisoire de curé de campagne. » De « cent quarante évêques qui sont en France, à peine en trouverez-vous un ou deux qui aient exercé par état les fonctions pastorales, avant de parvenir à l'épiscopat. Tous les autres ont été grands-vicaires, aumôniers du roi, ou de la reine, agents généraux du clergé, élus de quelques états provinciaux etc. » On se trouve en France élevé au faîte des dignités ecclésiastiques et au gouvernement d'un diocèse, « sans avoir gouverné, je ne dis pas une paroisse, mais même une seule âme[1]. »

Nous n'avons pas à discuter ici si le candidat idéal pour l'épiscopat est le curé ; contentons-nous de faire observer que notre réformateur, toujours outré dans ses accusations, exagérait singulièrement les obligations pastorales des évêques. Les âges avaient apporté dans la discipline, dans les usages, des changements profonds. Longtemps l'évêque fut le premier confesseur de son diocèse. Jusqu'au XIIIe siècle, les prêtres eurent l'habitude de se confesser à lui ; cette pratique persista même dans certaines églises jusqu'au quinzième. Peu à peu l'évêque se déchargea de ce ministère sur le pénitencier. Le théologal vint à son tour le suppléer pour la prédication. Les diocèses de France n'étaient plus ces réunions de fidèles de l'Eglise des premiers siècles, de l'Eglise d'Afrique, ou l'évêque, qui devait parler toutes les fois qu'il disait la messe, avait sous les yeux la plus grande partie de son troupeau et pouvait faire passer dans son âme la flamme de sa parole. Avec la multiplication des fidèles, avec les transformations que le temps avait apportées dans les diocèses, l'influence de

1. Laurent, *Essai sur la réforme du clergé*, p. 125, 200.

l'évêque s'exerçait moins par la prédication que par ses règlements disciplinaires, ses synodes, ses séminaires pour le clergé ; par les catéchismes, les écoles, les visites pastorales, pour les ouailles. Restait aussi le mandement, ce discours muet auquel chaque curé venait prêter une voix, qui peut être éloquente quand le mandement l'est lui-même. Des prélats qui ne savaient pas parler, tels que Bourdeilles, évêque de Soissons, Malide, évêque de Montpellier, dont on raconte qu'il ne monta jamais en chaire par timidité, furent cependant d'excellents évêques, ayant su racheter ce défaut par d'autres qualités éminentes.

Ce mutisme était néanmoins regrettable. Il est avéré qu'une partie de l'épiscopat négligeait la prédication sur la fin de l'ancien régime. L'abbé de Boulogne, dans un discours prononcé, en 1785, aux Grands-Augustins, devant l'assemblée du clergé de France, crut pouvoir adresser à ce sujet, à ses nobles auditeurs, une véritable remontrance. « O douleur ! o décadence du premier et du plus sublime des arts, s'écria-t-il, après avoir rappelé la prédication incessante de saint Augustin. Qui a donc affaibli cette ancienne vertu du ministère évangélique ? Comment s'est donc éteinte cette foudre divine qui des prophètes fut transmise aux apôtres, et des apôtres aux ministres des premiers siècles ?... Pleurons amèrement sur la fatale stérilité dont est frappée la chaire sainte ; c'est la grande plaie de l'Eglise, c'est le plus terrible fléau dont Dieu ait pu punir un siècle d'incrédulité. Pontifes du Très-Haut, souffrez que nous ranimions ici votre zèle [1]. »

On aurait pu pardonner aux évêques du XVIIIe siècle de ne point parler comme saint Augustin s'ils avaient écrit comme lui. Avec de bons curés, des missions, des instructions, des cathéchismes, des écoles, des œuvres de charité, ils avaient à peu près sauvé la foi des classes

1. *Œuvres* de M. de Boulogne, t. VIII, p. 324 et suiv.

populaires ; mais n'avaient-ils pas été moins heureux avec les classes dirigeantes ? N'avaient-ils pas laissé les philosophes triompher, attirer à eux l'attention, l'adhésion d'une grande partie de la noblesse et de la bourgeoisie, amonceler enfin dans les hauteurs de l'esprit public des nuages d'où allait sortir la tempête qui devait renverser le trône, l'autel, et jeter la perturbation dans les croyances séculaires de toute la nation.

Pourquoi les évêques du XVIIIe siècle se montrèrent-ils inférieurs à leur tâche dans cette œuvre de défense religieuse ? Ce n'est pas que le savoir leur ait manqué. La plupart avaient reçu une forte éducation théologique, et même pris en Sorbonne le bonnet de docteur. Ce grade est requis par le concile de Trente, et il semble que la parole de saint Paul : « Oportet episcopum esse doctorem, il faut que l'évêque soit docteur, » retentisse de bonne heure à l'oreille des futurs prélats. Nous avons vu les grands-vicaires, ceux qu'on appelait volontiers alors « les apprentis-évêques », courir à l'envi la carrière de la licence. L'opinion attachait encore un grand prestige aux grades en Sorbonne, malgré la décadence de cette maison célèbre. Les jeunes gens du plus grand nom aiment à mettre ces parchemins à la base de leur fortune ecclésiastique. L'année 1782 vit mourir l'abbé de Saxe, cousin germain du roi, qui s'était distingué par son ardeur et ses succès dans l'étude au séminaire de Saint-Magloire [1]. Ceux-là même qui sont particulièrement attirés vers l'Eglise par l'ambition politique, par le souvenir d'un Retz, d'un Richelieu, d'un Mazarin, Loménie de Brienne par exemple, argumentent jusqu'à crachement de sang.

Aussi, l'épiscopat savait sa théologie. « Quelle doctrine ! » disait Royer-Collard, parlant des évêques de l'ancien régime. Leur histoire ne manque pas de nous apprendre,— et c'était le cas pour un très grand nombre, — qu'ils étaient docteurs en Sorbonne. Elle nous a même con-

1. *Mémoires* de Bachaumont, 9 septembre 1782.

servé leur ordre de classement en licence. M. du Lau, futur archevêque d'Arles, arriva en tête de ses concurrents. M. de La Luzerne, futur évêque de Langres, qui aurait pu se faire donner la place d'honneur à titre de *nobilissime*, ne voulut la devoir qu'à son mérite. L'amour de l'étude le suivra dans toute sa carrière épiscopale ; il sera pour lui d'un puissant secours dans les tristesses de l'exil. « Monseigneur, disait-on de lui, n'a d'autre paravent que les in-folio entassés dans sa chambre. » De ce labeur acharné sortira une véritable encyclopédie théologique. Les œuvres d'autres prélats, tels que Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, Beaumont, archevêque de Paris, du Lau, archevêque d'Arles, Partz de Pressy, évêque de Boulogne, nous les montrent admirablement versés dans toutes les branches de la science ecclésiastique. Ceux même qui eurent moins d'éclat, et qu'aucun important ouvrage ne recommande à la postérité, savaient cependant faire rayonner autour d'eux et au milieu de leur clergé leur science sacrée. M. de Royère, par exemple, évêque de Castres, aimait dans les retraites pastorales à aborder avec ses prêtres les difficultés du dogme et de la morale. Dans ces conversations familières, il faisait aimer sa bonté et admirer ses connaissances.

Ne regardons pas ces évêques comme exclusivement versés dans la science de leur état, dans l'administration spirituelle et temporelle. Ils savent regarder au delà des frontières de leur église, et leur esprit est ouvert à toutes les préoccupations intellectuelles de leur temps. A Grenoble, Jean de Caulet a une érudition profonde. Il dresse lui-même la carte de son diocèse qu'il fait graver, en 1741, par le géographe Beaurin. Il laisse, en mourant, une bibliothèque de 35 000 volumes que la ville achète par souscription et qui fera le fonds de la bibliothèque de Grenoble. [1] A Gap, M. de Pérouse est,

1. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, in-8°, p. 540.

en milieu du XVIIIe siècle, le plus savant prélat qui ait monté sur le trône épiscopal de cette cité. M. du Plessis d'Argenvre, évêque de Tulle,[1] trouve moyen de consacrer à l'étude sept heures par jour. M. de Saint-Simon de Sandricourt a, comme La Luzerne, des goûts de bénédictin, et passe à Agde, au milieu de ses livres, ses trente années d'épiscopat. Il est nommé, en 1785, associé de l'académie des inscriptions et belles lettres. Le cardinal de Laynes s'occupe d'astronomie, et Barruel le félicite d'avoir « prémuni ses ouailles contre le *Système de la nature*. » M. de Lubersac, évêque de Chartres, avait écrit une vie de Louis XV qui fut perdue pendant la Révolution. L'auteur des Mémoires sur le Rouergue, l'abbé Rose, rend un public hommage aux soins qu'avait pris M. de Seigneulay-Colbert, évêque de Rodez, de réunir les matériaux qui servirent à cette histoire. « Il fut, comme tous les Colbert, ami des sciences, et ses connaissances en littérature l'avaient fait associer à l'académie de Montauban[2]. »

Un prélat austère et tout entier à ses devoirs épiscopaux, M. de la Motte, évêque d'Amiens, aime à entretenir des relations avec les littérateurs et les savants. Le géographe Cassini trouve en lui un précieux concours pour sa grande carte de France. M. de la Motte écrit à ses curés de seconder de tout leur pouvoir cette grande entreprise. Il donne un canonicat de sa cathédrale à l'auteur des *Lettres de quelques Juifs*, l'abbé Guenée. Le poète Gresset est l'hôte assidu du palais épiscopal. La première séance de l'académie d'Amiens se tient à l'évêché, et M. de la Motte prend le titre de membre honoraire, qualification que recevaient également ses successeurs[3]. La part que les évêques de France ont alors à la fondation et même aux délibérations des académies provinciales dont ils font souvent partie, prouve

1. Poulbrière, *Histoire du diocèse de Tulle*, p. 314-317.
2. Abbé Rose, *Mémoires sur le Rouergue*, 1793, 3 vol. in-8°, t. II, p. 302.
3. Soyez, *Notice sur les évêques d'Amiens*, p. 301.

l'intérêt qu'ils portent au mouvement littéraire et scientifique de leur époque. Lefebvre de Laubrière, évêque de Soissons, tient à fonder à l'académie royale de cette ville une médaille d'or de 300 livres pour le meilleur ouvrage de littérature ou d'histoire. Mgr de Belsunce se montre assidu aux séances de l'académie de Marseille, il en est même le premier secrétaire perpétuel. Il a soin, dans ses voyages à Paris, de renouveler sa provision de livres. Lorsqu'une ville, comme Nîmes, a l'honneur d'avoir un lettré tel que Fléchier, elle ne manque pas de le prendre pour protecteur de son académie royale, en faisant observer qu'elle veut honorer en sa personne, moins le caractère épiscopal que « l'homme de France le plus poli, le plus éloquent et des plus savants [1]. » Le prédécesseur de Fléchier à Nîmes, Séguier de la Verrière, avait couvert de son manteau épiscopal et de son haut patronage cette académie de Nîmes à peine naissante et s'essayant à prendre son vol.

Ce rôle de protecteur des lettres et des arts convenait à ces prélats grands seigneurs. Ils avaient reçu par éducation une culture générale qui leur permettait de comprendre et d'encourager le beau sous toutes ses formes. M. de Conzié, évêque d'Arras, favorise les débuts du peintre Boilly, comme il a payé l'éducation de Robespierre. Thémines, évêque de Blois, est fin connaisseur en art. Il a même fait des voyages en Espagne et autres contrées, pour aiguiser et assurer son goût par la comparaison des chefs-d'œuvre. Pas de prélat qui n'eût alors des tableaux, parfois de grand prix, dans son palais. Un des pontifes les plus simples, les plus apostoliques, M. du Tillet, évêque d'Orange, nous est présenté comme joignant à sa science de l'Ecriture sainte, du droit canon, l'amour et la pratique du dessin et de la peinture. On

1. Cf. Pécheur, op. cit. VII, p. 142. — Bérengier, op. cit. I, 105 ; II, 187-202 — Delacroix, op. cit. II, 101-106.

aurait pu appliquer à bien des prélats le quatrain composé pour M. d'Argentré, évêque de Limoges :

Il est de son troupeau le père et le modèle ;
Tous les jours sont marqués par les traits de son zèle ;
Amateur des beaux arts, protecteur des savants,
A toutes les vertus, il joint tous les talents [1].

Quand on étudie dans les publications locales ces évêques, dont la plupart n'ont pas laissé de nom dans l'histoire, on est frappé de voir leur esprit très ouvert, très attentif à toutes les préoccupations. Ils regardent de haut les intérêts de la France et de l'Eglise de leur temps. Comme ils sont grands seigneurs, comme leur situation religieuse et sociale, leurs revenus, les placent au premier rang dans leur province, ils reprennent volontiers ce rôle de Mécène que le cardinal de Lorraine jouait avec tant d'éclat au XVIe siècle. Ils donnent, en particulier, aux hommes d'étude, de parole, de plume, de labeur intellectuel, dans leur clergé, des encouragements qu'ils n'ont pas retrouvés depuis.

On pense bien que l'académie française, fondée par un Richelieu, devait compter plus d'un prélat avant 1789. Certains, comme Boyer, évêque de Mirepoix, sont reçus à cause de leur situation à la cour ; d'autres, tels que le cardinal de Luynes [2], archevêque de Sens, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, à cause de leur haute dignité et de leur grande naissance. Le cardinal de Bernis a plus de titres littéraires. Entré à vingt-neuf ans dans cette illustre compagnie, il fournit avec le cardinal de Luynes une carrière académique d'un demi-siècle. La Révolution trouve à l'académie française, avec Bernis et Rohan, Roquelaure, évêque de Senlis,

1. *Mémoires* de Cheverny. — Louis Guibert, op. cit. p. 255.
2. Le cardinal de Luynes était membre de l'académie française et membre honoraire de l'académie des sciences. Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille, était membre des trois académies, ainsi que Loménie de Brienne. Outre les cinq évêques, l'académie française comptait, en 1789, les abbés de Radonvilliers, Delille, Maury Morellet, ce qui portait à neuf le nombre des académiciens d'Eglise.

Boisgelin, archevêque d'Aix, Loménie de Brienne, transféré depuis peu à l'archevêché de Sens. Le cardinal de Luynes ; Montazet, archevêque de Lyon ; Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, précepteur du duc de Bourgogne, tous trois membres de l'académie, étaient morts, les deux premiers en 1788, le dernier en 1784. Enfin, l'épiscopat comptait dans son sein un homme de grand talent, M. de Bausset, évêque d'Alais, futur académicien, futur historien de Fénelon et de Bossuet.

Plusieurs de ces prélats académiciens justifiaient leur titre par leurs mérites littéraires et leur goût très vif pour les choses de l'esprit. L'évêque de Senlis, recevant M. de Boisgelin à l'académie française, put vanter « cet amour des lettres, dont vous êtes épris, lui dit-il, dès votre plus tendre jeunesse. » Ce n'était point là un compliment menteur. Boisgelin était de ces hommes que Bausset nous montre à cette époque désireux de rehausser leur dignité épiscopale par leur valeur personnelle et qui, pour mener de front les travaux multiples de leur charge, savaient se lever à quatre heures du matin. Ils paraissent vraiment trouver, en particulier dans le culte des lettres, toutes les jouissances si bien décrites par Cicéron. Telle a été leur forte éducation classique que l'un d'eux, M. de Roquelaure, se délectera, étant nonagénaire, à débiter encore de longs passages de Virgile et d'Horace. Ils ne verront dans quelques auteurs bien profanes, dans Ovide lui-même, que leur qualité d'anciens. Ce pieux enthousiasme pour l'antiquité inspirera à Boisgelin, par exemple, une traduction en vers des Héroïdes, à Fléchier tel travail du même genre qui n'avait rien d'ecclésiastique, si ce n'est peut-être un amour religieux des lettres. Une œuvre plus digne d'un évêque sera la traduction des Psaumes en vers français, publiée en 1799 par Boisgelin, pour venir en aide à ses compagnons d'exil. Qui ne se livrait pas à la versification dans l'ancien régime ? N'avait-on pas vu Fléchier tourner en vers la querelle du quiétis-

me [1]. On sait qu'en fait de poésie le cardinal de Bernis avait à se reprocher plus d'un péché de jeunesse.

Une tentation moins dangereuse à laquelle succombait alors plus d'un prélat, fut la poésie latine. Le cardinal de Polignac avait dû autant de réputation à son *Anti-Lucrèce* qu'à ses succès diplomatiques. Nous lisons dans l'histoire des prêtres déportés pendant la Révolution à l'île de Ré et d'Oloron, qu'ils se récréaient à faire des vers latins. Le genre d'éducation classique qu'ils avaient reçue leur rendait cet exercice agréable et facile. Mgr de Juigné, qui ne paraît pas s'être occupé de poésie, maniait en retour la prose latine avec une admirable aisance. Le rituel de Châlons, le pastoral de Paris furent rédigés dans une belle langue.

Comment cet épiscopat n'aurait-il pas compté de fins lettrés dans ses rangs, quand on voit, par exemple, M. de Noé, futur évêque de Lescar, refaire sa rhétorique sous Lebeau, à l'âge de vingt-cinq ans ? Le supérieur du séminaire le trouvant un jour occupé à la lecture de Sénèque : M. de Noé, lui dit-il, celui-là ne vous conduira pas à un évêché. — Non, répondit M. de Noé, mais il me consolera de n'y être point parvenu. — Sénèque n'eut point la noirceur de mettre obstacle à la mitre pour le vain plaisir d'apporter des consolations. M. de Noé, devenu évêque, continua son commerce avec les anciens. Il savait le grec, et quand il venait passer quelques jours dans sa famille à Noé, une de ses plus vives jouissances était d'y lire Homère dans le calme de la solitude. Sa langue avait gagné à cette fréquentation des modèles une correction, une élégance, qui faisaient de lui l'un des écrivains les plus diserts du clergé français sur la fin de l'ancien régime [2].

Certains prélats, non contents de la formation littéraire commune à tous, ont su donner à leur esprit une culture plus étendue. La Font de Savine, évêque de

1. *Poème chrétien sur la béatitude.*
2. *Œuvres* de Luce de Lanceval, 1826, t. II, p. 280-337.

Viviers, n'est pas seulement un orateur distingué, un écrivain classique développant ses idées dans une forme impeccable, un style imagé et avec un tour original ; il a en même temps des connaissances très larges. L'hébreu, le grec, le latin et l'italien lui sont familiers. Un éditeur parisien lui ayant fait hommage d'une traduction nouvelle des *Maximes d'Epictète*, M. de Savine le remercia dans une lettre qui contient les plus brillants aperçus sur la littérature grecque et la philosophie des anciens [1].

L'art d'écrire paraît inné à quelques prélats. Il suffit parfois de les produire sur un grand théâtre, de leur mettre une plume en main, de leur donner des rapports diplomatiques à rédiger pour leur fournir l'occasion de petits chefs-d'œuvre littéraires. C'est le cas, par exemple, de ce singulier évêque de Rennes, Vauréal, qu'un exhumation récente de sa correspondance comme ambassadeur de France pour Madrid nous montre écrivain consommé. Quels vivants portraits il trace du roi d'Espagne, Philippe V, de la reine, des ministres, de ce Campo-Florido, ambassadeur à Versailles, pour qui voler pour donner et donner pour voler sont « les deux points cardinaux de son âme et de sa politique. » Le ministre d'Argenson est assez lettré pour sentir tout le prix de cette correspondance épistolaire. « En vérité, écrit-il à l'évêque diplomate, vos miniatures sont plus de la manière de Rigaud et de Rembrandt que de celle de Massé ; le maître seul les verra ; il aime les vérités, j'ai presque dit les nudités pour suivre votre figure de peinture..... Votre ouvrage ne sera pas perdu pour la postérité, car cela ira ensuite au dépôt du Louvre, d'où après deux siècles on les portera à la bibliothèque du roi [2]. »

Vauréal fut académicien. On trouverait chez d'autres prélats, moins connus et qui n'eurent pas l'honneur d'être des quarante, un véritable talent d'écrivain. La cor-

1. Simon Brugal, p. 4, 7, 13, 72.
2. Cf. duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, 1891, t. I, p. 93-97.

respondance de Mgr de Vintimille pendant la Révolution, la collection générale éditée par le Père Theiner[1], renferment de belles pages, des traits heureux. Les mandements de l'épiscopat publiés à cette époque tourmentée, devront même à la grandeur des circonstances, à la gravité des résolutions, une émotion communicative, une fière allure, qui leur donnent parfois une singulière beauté.

Malheureusement, l'épiscopat du XVIIIe siècle vivait dans un temps où il ne suffisait pas de talents ordinaires pour s'imposer à l'opinion. Nul ne se leva alors dans ses rangs capable de se mesurer, je ne dis pas pour le fonds de la discussion, mais pour l'esprit et l'éloquence, avec Voltaire et Rousseau. Ce corps illustre compte des orateurs tels que M. de Beauvais, évêque de Senez, Noé, évêque de Lescar, La Fare, évêque de Nancy ; des hommes qui savent répondre à une harangue avec grâce et dignité, donner à leurs lettres un tour spirituel et enjoué ; surtout des théologiens tels que La Luzerne, Lefranc de Pompignan. Mais c'étaient là ou de petits talents dépourvus de ce rayonnement qui frappe les yeux de tout un peuple, ou une science un peu lourde, condamnée par sa sévérité même à laisser indifférent un siècle distrait, léger et railleur.

Au fond, bien que les évêques eussent l'esprit ouvert à toutes les préoccupations de leur temps, ils n'étaient guère préparés par la nature de leur éducation à défendre la foi que sur le terrain théologique. Dans ce domaine, ils publient des réfutations solides, provoquent les travaux d'un Bergier et d'autres apologistes. Mais les adversaires ne sont pas des schismatiques ou des hérétiques. Si Voltaire fait parfois intervenir la bible, c'est pour la tourner en ridicule. Le patriarche de

1. Cf. Monerie de Cabrens, *Mgr de Vintimille*, évêque de Carcassonne, d'après sa correspondance, 1888, in 8°. — Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, 1858, 2 vol. in-8°.

Ferney va chercher dans Moïse et les prophètes, dans l'histoire naturelle, dans les annales des peuples, partout des armes contre l'Eglise. Les défenseurs de la religion, désarçonnés par ces attaques d'un nouveau genre, sont lents à se retourner pour faire front à l'ennemi. Et comment atteindre, avec la lourde armure des mandements amples, à forme périodique, un adversaire étincelant, insaisissable, qui faisait feu de toute part avec son artillerie légère ? Encore ces évêques d'ancien régime sont-ils accusés ça et là de les faire rédiger par des mains étrangères. A en croire un contemporain, M. de Montazet, archevêque de Lyon, demanda un jour à un seigneur de la cour avec qui il discutait sur la religion : Avez-vous lu mon mandement ? Celui-ci aurait répondu : « Et vous, Monseigneur, l'avez-vous lu. » Ce mandement sur les *sources de l'incrédulité*, publié en 1776, était bien de Montazet, quoique le P. Lambert eût travaillé peut-être à la seconde partie. On prêta ce mot à Rousseau, entendant Montazet à Lyon : « Il prêche comme un évêque qui n'a pas besoin qu'on lui fasse ses mandements [1]. » M. de Phylipeaux, archevêque de Bourges, écrivait avec élégance. Il demanda un jour à un de ses grands-vicaires, l'abbé Godard, de lui rédiger un mandement. Celui-ci l'oublie. L'archevêque apprend que rien n'est fait trois jours avant la date où il devait paraître. Il se met lui-même à l'œuvre, est prêt à temps et fait merveille. On dit alors de toutes parts que, « lorsqu'on écrivait avec tant de supériorité, l'on avait tort de recourir à des plumes étrangères. » Ces anecdotes prouvent que les prélats faisaient faire alors parfois leurs lettres pastorales, mais que la plupart étaient très capables de les rédiger eux-mêmes.

Certains mandements, dirigés contre les philosophes

1. Note de M. Taveau, citée en Léon Séché, *Les derniers Jansénistes*, t. II, p. 50, 51.

et dont le retentissement fut considérable dans le monde ecclésiastique, avaient bien pour auteurs les évêques qui les avaient signés ; mais ces graves dissertations, dépourvues de charme, d'entraînement et d'éloquence, bien que Beaumont compte quelques belles pages, ne pouvaient guère forcer l'attention d'un siècle amusé par Voltaire et secoué par Rousseau. Quelqu'un qui venait d'assister à une oraison funèbre, prêchée par Lefranc de Pompignan, alors évêque du Puy, en plein mois d'août 1768, se plaignait de la chaleur devant l'abbé de Voisenon. « C'est d'autant plus étonnant, lui dit l'abbé en faisant un calembour, que vous aviez la fraîcheur du Puy[1]. » Cette fraîcheur, ce manque de chaleur, de passion et de vie, se faisaient sentir dans les écrits de ces graves apologistes plus encore que dans leurs discours. En un temps où il se produisait contre l'Église des attaques à faire sortir Bossuet de sa tombe, pas un homme ne se leva dans son sein ayant sur son front la marque du génie.

L'art même d'écrire semble, à quelques exceptions près, s'être réfugié dans le camp des adversaires. Le seul, parmi les apologistes, qui arrive à forcer l'attention et à faire à Voltaire d'assez vives blessures, est un professeur de rhétorique doublé d'un hébraïsant, l'abbé Guenée. Les évêques n'ont pas sa plume alerte, son esprit railleur, son ironie courtoise et mordante. Aussi ne sont-ils guère lus d'une génération habituée à la phrase incisive de Voltaire, à l'éloquence de Rousseau. Ils font de grands efforts pour résister au torrent d'incrédulité qui, grossissant de jour en jour, menaçait de tout emporter. Mais, paralysés dans leurs mouvements par les entraves que l'État imposait à l'Église, s'en reposant trop sur le roi du soin d'arrêter la marche des esprits dans des voies nouvelles,[2] enchevêtrés dans les mille rouages

1. *Mémoires* de Bachaumont, 14 août 1768.
2. L'extrait suivant du cahier du clergé du bailliage du pays de Labourt, en 1789, donne l'idée de cette confiance dans la toute puis-

de la machine administrative et politique, assaillis par une nuée d'adversaires d'un nouveau genre qui, armés à la légère et répondant aux bonnes raisons par le sarcasme et le rire, amusaient un siècle frivole aux dépens de l'Église et de ses graves docteurs, ils se défendirent avec plus de persévérance que de succès.

On peut même se demander si la résurrection d'un Bossuet en plein XVIIIe siècle, aurait fait pencher la victoire du côté de l'Eglise. N'est-ce pas du vivant de Bossuet, de Bourdaloue, de Fénelon, de Massillon, en 1699, que la *princesse Palatine* écrivait à sa sœur, l'électrice de Hanovre : « La foi est tellement éteinte en ce pays de France qu'on ne voit plus maintenant un seul jeune homme qui ne veuille être athée ; mais ce qu'il y a de plus triste, c'est que le même individu qui fait l'athée à Paris, fait le dévot à la cour. » Sans prendre ces affirmations à la lettre, le mal était déjà assez grand pour que Bossuet soit souvent amené à interpeller vivement « les libertins », pour que Fénelon soit bientôt obligé de prouver la religion au futur régent. Des influences étrangères au domaine de la foi, des causes sociales et politiques, la lassitude d'un règne qui s'éternise et qui a fait succéder une dévotion chagrine à l'enivrement d'une cour bercée naguère par la gloire, l'amour et tous les enchantements de la jeunesse, semblent avoir précipité un courant d'incrédulité et de révolte, sous l'œil attristé des grands témoins de la foi, des grands défenseurs de l'Evangile.

Dans l'âge suivant, les rares « libertins » du XVIIe siècle deviennent légion. La race des philosophes pullule avec une fécondité inconnue jusqu'alors. Tout travaille pour eux, et on est même tenté en lisant, par exemple, d'un

sauce royale ; « Que le glaive formidable de nos rois veille sans cesse, et jusqu'à la consommation des siècles, à la garde de cette portion fidèle du troupeau de Jésus-Christ, et que, comme le sang de l'agneau appliqué sur la porte des Israélites, il soit une sauvegarde assurée contre les cruelles attaques de l'ange exterminateur, et contre la cruauté de l'homme ennemi qui tenterait de semer l'ivraie dans le champ du père de famille. » Arch. parl. III, 423.

côté le mandement de Mgr de Beaumont sur l'*Emile*, de l'autre la terrible réponse de « Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris », si ces grands prélats gentilshommes étaient bien les champions désignés pour les combattre. Pour essayer d'arrêter le courant qui emportait la société vers un monde inconnu, il ne fallait point être placé trop en dehors de son atteinte, sous peine de n'en pas mesurer la nature et la violence. Voltaire s'amuse de voir l'archevêque de Paris aux prises avec Rousseau ; il trouve plaisant que « Beaumont pousse à Jean-Jacques et Jean-Jacques à Beaumont. » Il pouvait y avoir pour le public un intérêt de plus dans le contraste des deux conditions. Mais la cause y gagnait-elle ? Le temps n'était plus de remplacer les arguments par des anathèmes, de suppléer par l'autorité à l'éloquence. Il est vrai que Beaumont et les évêques du XVIIIe siècle apportent des raisons solides ; mais peut-être étaient-ils trop grands seigneurs pour deviner toute la puissance de cette armée nouvelle qui s'élevait contre eux, armée déjà démocratique, bientôt révolutionnaire en politique comme en religion, armée à laquelle on n'a pu, je ne dis pas infliger la défaite, mais disputer la victoire dans notre siècle, qu'en changeant les positions et en transformant complètement et constamment l'apologétique.

CHAPITRE SIXIÈME

Les Evêques et le Jansénisme

Evêques distraits de la défense générale de la foi par la lutte contre le jansénisme. — Causes de la popularité des jansénistes. — Grands noms. — Mais c'est une question de doctrine et non de personnes. — L'Eglise se rangea du côté de la liberté. — Ce qui fit durer la querelle deux cents ans, c'est qu'elle mettait aux prises des esprits opposés, les modérés et les rigoristes. — C'était plus encore une question de morale que de dogme. — Les jansénistes, adversaires de ceux qui paraissaient élargir la voie du ciel. — Conséquences de ce rigorisme. — Diminution des communions constatée par saint Vincent de Paul. — Exclusion des sacrements au XVIIIe siècle. — Outre l'appui qu'il trouvait dans une certaine tendance d'esprit, le jansénisme tirait un grand prestige des vertus austères des prélats qui lui furent favorables, de la vie chrétienne des familles parlementaires. Exemples. — Mais à côté de ces beaux caractères, que de petites passions et de haines! — Portrait des appelants tracé par Massillon. — Quel malheur fut pour l'Eglise une telle division. — Invective éloquente au sujet du mal fait par le jansénisme. — Coup d'œil rapide sur les péripéties de la lutte durant les trente ans qui précédent la Révolution. — Deux courants dans l'épiscopat, au sujet de l'attitude à prendre à l'égard du jansénisme : les intransigeants et les modérés, les *Théatins* et les *Feuillants*. — Benoit XIV plus modéré que les premiers. — Beaumont. — Avec quelle prudence doivent manœuvrer Bourdeilles, Cicé, pour ne pas tout compromettre. — On achève de ruiner le jansénisme par les séminaires. — Grand rôle joué par les Sulpiciens. Ils ont formé la plupart des évêques et sont abhorrés des jansénistes. — *Voici les brigands de Saint-Sulpice.* — Les Lazaristes sont aussi adversaires des jansénistes. — Ceux-ci se plaignent de ne pouvoir pas compter sur les Universités. — Une thèse sur « la méchanceté janséniste, *pravitas jansenïana.* » — Le jansénisme éprouve plus de satisfaction de la part des Oratoriens, des Dominicains, des Doctrinaires. — Etat d'esprit de ces congrégations. — Une thèse moliniste soutenue en Sorbonne par un Dominicain. — Lutte entre les livres de théologie des séminaires. — Collet, Tournely, théologie de Poitiers et de Rouen, conférences d'Angers, exécrés des jansénistes, qui vantent Habert et la théologie de Lyon. — Le jansénisme, ainsi combattu au dedans, est sans apppui au dehors, où le siècle nouveau fier de la raison, de la nature, du progrès, remplace Dieu par l'homme et le dogme de la déchéance native par le principe de la bonté originelle. — Dans cette lutte, les évêques ont été les grands artisans de la ruine du jansénisme. — C'étaient pourtant des hommes de paix. — Massillon fait jouer à la boule un Oratorien et un Jésuite. — La gazette janséniste furieuse contre les évêques. — Enumération des prélats principalement attaqués par elle. — Noms de ceux qu'elle ménage ou loue. — Les quatre évêques qui avaient refusé de souscrire aux Actes de l'assemblée de 1765. — Volte-face du diocèse à la mort de M. de Bezons à Carcassonne, de M. de Montazet à Lyon. — Curieux tableau. — Rôle joué encore par le formulaire. — Son histoire. — Pas un seul évêque janséniste en 1789. — Les cahiers des trois ordres sont presque muets sur cette question. — Mais le jansénisme est au fond du cœur des légistes qui vont faire la constitution civile du clergé.

Ce qui contribua malheureusement à amoindrir les forces défensives de l'Eglise au XVIIIe siècle, ce fut d'être

divisée contre elle-même, et d'épuiser une partie de son énergie dans des luttes séculaires contre le jansénisme. Quelle douloureuse histoire que celle de cette erreur! Au début, elle est embrassée, défendue par des hommes auxquels on ne peut refuser ses sympathies et dont un au moins, Pascal, fut marqué du sceau du génie. Au XVIIIe siècle, elle compte encore comme adhérents d'illustres professeurs de l'université de Paris. Au talent, à la science, se joignent le plus souvent des habitudes austères et la dignité d'une vie qui commande le respect. Les Jansénistes furent enfin les plus ardents adversaires des Jésuites. En voilà assez pour expliquer les chaleureux panégyriques qu'ils ont rencontrés dans notre siècle.

Leurs défenseurs, séduits par les grands noms du jansénisme et cédant à un attrait que nous comprenons, paraissent avoir trop méconnu les motifs qui firent agir l'Eglise. On oublie tout d'abord qu'il s'agit ici d'une question de doctrine et non de personnes. Les Jansénistes, avec leurs cinq propositions, avec leur système d'une grâce irrésistible ou d'une volonté entraînée par une délectation invincible, ruinaient la liberté qu'il leur suffisait d'ailleurs de savoir « exempte de contrainte » et non « de la nécessité d'agir. » En proclamant que des commandements de Dieu sont impossibles à des justes, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, ils apportaient une restriction arbitraire et odieuse aux conditions du salut et à l'efficacité de la Rédemption. Etait-il possible que l'Eglise gardât le silence sur des assertions plus ou moins renouvelées de Baius et de Calvin, et qui, même au point de vue de la raison, ruinaient la base de la moralité des actions en supprimant notre libre arbitre. On devrait le lui pardonner d'autant plus facilement qu'à considérer la controverse, je ne dis pas en théologien, mais en philosophe, il est impossible de ne pas reconnaître qu'elle se rangea du côté du bon sens et de la liberté. Et qu'on ne croie pas que les cinq propositions fussent un simple

accident dans l'histoire du jansénisme. Elles en sont l'âme, elles inspirent ses docteurs pendant deux siècles. A voir avec quelle surveillance jalouse, quelle âpreté vigilante, les *Nouvelles ecclésiastiques* dénoncent, jusqu'à la Révolution, les traités de théologie qui écartent cette doctrine, il est facile de voir qu'elle tenait à l'essence même de l'hérésie et aux entrailles de ses sectateurs. En plein XVIIIe siècle, et quelques années à peine avant 1789, on nous parle encore de « ces grâces fortes et victorieuses qui changent et convertissent en tout temps et en toute circonstance les volontés même les plus rebelles [1].»

Mais pour qu'une guerre ait duré ainsi deux cents ans, il faut qu'il y ait entre les combattants une divergence plus profonde qu'un point de doctrine, lequel est rapidement tranché par l'Eglise. Ici, ce qui divisait les adversaires plus encore que les fameuses propositions, c'était une tendance d'esprit opposée. On est frappé en étudiant de près l'existence des solitaires de Port-Royal ou de beaucoup de prélats favorables au jansénisme, de la dignité, de l'austérité de leur vie. Ils sont sévères pour eux-mêmes avant de l'être pour les autres. Le spectacle des désordres qu'ils ont sous les yeux, confirme l'opinion qu'ils professent sur la corruption de notre nature, sur la gravité de notre déchéance originelle. Au flot montant des vices, ils croient devoir opposer la barrière de principes immuables et d'une ferme pénitence. De là leur hostilité contre les prôneurs de règles plus faciles et de ce qu'ils appellent la morale relâchée. Aussi Bossuet, comprenant admirablement ce besoin de sévérité pour elles-mêmes et pour les autres qui tourmente certaines âmes, voulut-il, dans l'assemblée de 1700, faire condamner à la fois par le clergé de France et le rigorisme outré et la casuistique vraiment lâche et fantaisiste de certains théologiens. Déjà, quarante ans aupa-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 41-42.

ravant, Bossuet s'écriait dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet : « Deux maladies dangereuses ont affligé de nos jours le corps de l'Eglise : il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière, qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions, pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes. Ils ne peuvent supporter aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes. L'ennemi de notre salut se sert également des uns et des autres, employant la facilité de ceux-là pour rendre le vice aimable et la sévérité de ceux-ci pour rendre la vertu odieuse. Quels excès terribles et quelles armes opposées !... O faiblesse de l'esprit humain, sans point, sans consistance, seras-tu toujours le jouet des extrémités opposées ? Ceux qui sont doux deviennent trop lâches, ceux qui sont fermes deviennent trop durs. Accordez-vous, ô docteurs [1].» Hélas ! les docteurs ne s'accordent guère et moins encore les confesseurs.

Ce qui divise les deux camps au XVIIIe siècle, ce qui alimente les polémiques jusqu'à la Révolution, c'est moins une question de doctrine qu'une question de morale, c'est moins les propositions de Jansénius ou de Quesnel, bien que toujours présentes à l'esprit des Jansénistes, que la conduite à tenir dans l'administration des sacrements. Arnauld avait ouvert avec éclat la discussion dans son livre sur la fréquente communion, qui eut un retentissement extraordinaire. Le problème resta posé, et les Jansénistes continuèrent à exiger fermement de ceux qui aspiraient à la table sainte des épreuves multipliées, de longs délais ; on en vint çà et là à rétablir les pénitences publiques. Quand on lit aujourd'hui leurs livres liturgiques, leurs mandements, depuis le *Rituel d'Alet* jusqu'à la lettre pas-

1. Œuvres de Bossuet, édit. Lachat, t. XII, p. 669-670.

torale de Montazet sur l'administration des sacrements, on les voit combattre constamment ceux qui semblent élargir la voie du ciel, que l'Evangile dit étroite, et mettre le salut à bas prix. Ils attaquent « les ténèbres enfantées par le probabilisme » et l'usage fréquent des indulgences [1], qui leur paraissent dispenser, par des concessions gratuites, de tout effort personnel ; ils ont en horreur les missions qui appellent en masse les fidèles à la table sainte. Il faut entendre les *Nouvelles ecclésiastiques* reprocher à Mgr de Condorcet « de porter les ravages » dans son diocèse d'Auxerre par les missions qu'il a confiées aux Jésuites. « Ils admettent indistinctement, dit le journal, à la première communion et à la communion pascale, les mauvais chrétiens, les ivrognes, les impudiques, les scélérats, et portent l'impiété jusqu'à un excès dont l'histoire ne fournit point d'exemple dans le christianisme [2]. » Inutile de faire remarquer que c'est la passion qui parle.

Cette question des missions et des conditions nécessaires à l'absolution est traitée avec insistance. On en donnait une tous les dix ans à Angers. M. de Grasse, avant-dernier évêque de ce diocèse au XVIIIe siècle, et d'ailleurs favorable au jansénisme, lança un mandement contre les nouveaux casuistes, qui semblaient « avoir pris à tâche d'élargir la voie étroite de l'Evangile », et se montraient « plus curieux de frapper par le spectacle d'une foule de communiants qu'attentifs à éprouver les pécheurs.... On prend les premiers ébranlements d'une conscience effrayée pour la conversion même, on ne leur donne pas le temps de prendre racine et de se fortifier dans l'âme, on fait avorter le nouvel homme qui commençait à se former. On expédie à la hâte des confes-

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1783, p. 73, raillent Mgr de Bonal, évêque de Clermont, qui a obtenu du pape pour ses diocésains une indulgence plénière à l'heure de la mort. L'évêque de Troyes avait fait de même, et c'était sans doute à l'abbé Barral, « frère du prélat et grand Sulpicien, disent les *Nouvelles*, que le diocèse de Troyes était redevable de ce secours. » Le même journal (1770, p. 153-156) est heureux de montrer comment Mgr de Bezons et Mgr de Beauteville, dans leurs mandements sur le jubilé, exigent une véritable conversion.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1784, p. 118 ; 1785, p. 16.

sions générales et, sur des apparences superficielles de repentir, on donne aux pécheurs.... le poison d'une absolution et d'une communion précipitée, qui par un juste châtiment de Dieu ne manque presque jamais d'être suivie d'une vie encore plus criminelle. Rien n'est plus opposé à l'idée que l'Eglise a toujours eue de la vie chrétienne que ces cercles et ces alternatives de chute et de prétendue pénitence, de mort et de vie [1]. » Quelques années plus tard, les *Nouvelles* reviennent à la charge, au sujet d'une mission donnée à Abbeville, pour représenter aux curés du diocèse d'Amiens qu'il est honteux pour eux de « laisser cultiver leur vigne par des étrangers. » Ces « confessions générales, nécessairement remplies d'abus et de profanations », tourmentent la pensée du rédacteur janséniste. Il ne voit dans une mission donnée à Troyes que « des secousses produites dans l'imagination, des impressions vives mais peu durables, dès lors qu'elles ne sont point entretenues par une conduite suivie, par une application assidue des vraies règles qui conduiraient les pécheurs à une conversion solide [2]. » Avec quelle insistance les jansénistes se plurent à flétrir, sous le nom de *Pichonisme* la doctrine du Jésuite Pichon, qui au XVIIIe siècle, avait affirmé que pour communier tous les jours il suffit d'être exempt de péché mortel. Nous ne prétendons pas que tout soit faux dans les observations qui précèdent. L'Eglise

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1762, p. 121-123. Ce journal cite avec complaisance les mandements des évêques qui insistent sur la nécessité de la pénitence, celui par exemple de M. de Durfort, alors évêque de Montpellier, archevêque de Besançon en 1789, et qui n'était pas janséniste. M. de Durfort demande « un changement de cœur.. Il faut, dit-il, pour recevoir l'absolution que *la pénitence soit arrivée à une certaine maturité*. Par là nous connaissons la plaie profonde que le péché a fait dans notre âme ; et s'il en coûte des gémissements pour revenir à la vie, aussi est-elle plus ferme et plus assurée... Que penser après cela de ces tristes ministres qui mettent des coussins sous les coudes des pécheurs, suivant l'expression du prophète, coupent le nerf de la discipline et le frein de la licence. Ce sont des médecins, dit saint Cyprien, qui couvrent les plaies des blessés et renferment le poison dans leurs entrailles. » Mandement de Mgr de Durfort, *Nouvelles ecclésiastiques*, 1773, p. 93-94.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1771, p. 13-15 ; 1783, p. 151-154. M. de la Motte, évêque d'Amiens, avait fait donner quatre missions à Amiens, trois à Abbeville. Celle que faisait prêcher à Abbeville son successeur, M. de Machault, était la quatrième.

n'aime pas plus que M. de Grasse « ces cercles et ces alternatives de chute et de prétendue pénitence » dont parlait l'évêque d'Angers. Mais il y a ici une question de mesure.

Si trop d'indulgence pousse au relâchement et offre le danger de ne plus tenir le chrétien en haleine, en retour quel mal a pu faire dans plusieurs diocèses de France cette quasi-suspension des sacrements, sous prétexte que ceux qui en avaient le plus de besoin n'étaient pas assez purs pour les recevoir. Combien l'Eglise est mieux inspirée, et plus sagement pratique, en traçant sa route entre les partis extrêmes.

Bossuet que les *Nouvelles ecclésiastiques* essaient en vain de ranger dans le camp janséniste, puisqu'il affirmait que les cinq propositions « sont l'âme du livre » de Jansénius, eut occasion, nous l'avons vu, d'élever contre les rigoristes de son temps son magnifique langage. « Que dirai-je, s'écriait-il dans son oraison funèbre de Nicolas Cornet, de ceux qui détruisent la piété, qui trouvent partout des crimes nouveaux, et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose ? Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité, fait paraître la vertu trop pesante, l'Evangile excessif, le christianisme impossible. [1]» La religion elle-même ne peut exiger, obtenir, du commun des hommes, qu'un certain degré de sacrifice. On fatigue, on désespère le chrétien, à force de ne lui montrer, selon la forte expression de Bossuet, que « la face hideuse de son Evangile. » Le pessimisme janséniste devait avoir pour réaction un dangereux optimisme. Porter les choses à l'extrême et, comme le faisait le jansénisme, d'un côté trop humilier la raison, de l'autre, au point de vue du

1. *Œuvres* de Bossuet, édit. Lachat, t. XII, p. 670. Ce passage, contesté par Deforis, porte bien la marque du génie de Bossuet. Du reste, Bossuet dit dans une lettre (lettre LXI, t. XXVI, p. 209) au maréchal de Bellefonds : « Je crois que les propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'âme du livre. Tout ce qu'on dit au contraire me paraît une pure chicane, et une chose inventée pour éviter le jugement de l'Eglise. »

cœur, ne voir en lui que corruption et impuissance du bien, n'était-ce point pousser l'homme à secouer ce joug insupportable, et à se réfugier soit dans la philosophie de Descartes qui a tant glorifié la raison, et sous le nom de laquelle Bossuet voyait « un grand combat se préparer contre l'Église », soit dans la philosophie de la nature, représentée au XVIIe siècle par La Fontaine et surtout par Molière [1]. Suivre la raison, suivre la nature, sera en effet la double devise du XVIIIe siècle.

En attendant on se plaint, dès le XVIIe, que l'influence des Jansénistes a eu pour premier résultat une diminution dans la fréquentation des sacrements.

Ils voulaient aux mortels trop de perfection.

Un homme qu'on ne saurait accuser de passion, et qui puisait dans sa sainteté même une clairvoyance supérieure, saint Vincent de Paul écrivait en 1648 : « La lecture de ce livre (*De la fréquente communion* par Arnauld), au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, en retire plutôt. L'on ne voit plus cette hantise du sacrement qu'on voyait non seulement à Pâques, mais dans les autres temps. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont bien moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins. M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse en personne et par d'autres, dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont pas communié, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les premiers dimanches du mois, et guère plus dans les Religions (communautés), si ce n'est aux Jésuites encore un peu [2]. » A Port-Royal, la Mère

1. Voy. les brillantes études de M. Brunetière sur la philosophie de Molière, sur les Jansénistes et Cartésiens, sur les Provinciales. *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, IVe série, 1891, in-12.

2. Lettre de saint Vincent de Paul à d'Horgny, prêtre de la mission. *Lettres* de saint Vincent de Paul, t. I, p. 237. Les doctrines mêmes du jansénisme, en portant atteinte à la liberté de l'homme, ne brisaient-elles pas par là même son ressort pour le bien ? « Combien les courtisans et les mondains sont détraqués, écrivait-on en plein dix-septième siècle, depuis ces propositions de la grâce, disant à tous moments : Hé qu'importe-t-il

Angélique Arnauld avait donné l'exemple, en s'abstenant pendant cinq mois des sacrements, même à Pâques. Quelques religieuses passèrent dix-huit mois sans communier, sous prétexte d'imiter sainte Marie d'Egypte et d'autres anachorètes.

Si telle était la conséquence de ces doctrines et d'un rigorisme outré en plein XVIIe siècle, qu'on songe aux vides que devaient produire dans les rangs des communiants les mêmes maximes, les mêmes règles appliquées aux chrétiens moins fervents du XVIIIe. Les Jansénistes, avec leur tendance d'esprit à la Tertullien, ne voyaient pas qu'ils faisaient déserter l'Eglise, et qu'à force d'épurer les fidèles, de leur refuser ou de leur différer l'absolution, de leur imposer des pénitences privées ou publiques, ils finiraient par n'en avoir point. Les *Nouvelles* avaient beau, par exemple, présenter Condorcet comme un prélat « imbu de maximes ultramontaines sur l'autorité du pape, des erreurs moliniennes sur la grâce, sur l'amour de Dieu, sur les règles de la pénitence », comme un théologien ne voyant que « morale outrée dans la pratique des épreuves nécessaires pour s'assurer de la conversion des pécheurs, qu'un rigorisme odieux et désespérant et des principes propres à éloigner des sacrements, dans les livres en usage à Auxerre [1] », il n'en est pas moins vrai que ce prélat, en arrivant dans cette ville pour prendre la succession de M. de Caylus, y trouva des personnes de vingt à trente ans, et dont quelques unes étaient mariées depuis dix ans, qui n'avaient point encore fait leur première communion, parce qu'on ne les avait point jugées dignes de l'absolution [2].

comme l'on fait, puisque si nous avons la grâce nous serons sauvés et, si nous ne l'avons pas, nous serons perdus. Lettre de Mme de Choisy à la comtesse de Maure. Rapin, *Mémoires*. Mme de Choisy dit dans une autre lettre: « Voyez comme ils s'étranglent trétous. Les uns soutiennent une chose, les autres une autre. Avant toutes ces questions, quand Pâques arrivait, ils étaient étonnés comme des fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et ayant de grands scrupules. Présentement ils sont gaillards et ne songent plus à se confesser, disant : *Ce qui est écrit est écrit*. Voilà ce que les Jansénistes ont opéré à l'égard des mondains. »

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1776, p. 180

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (1784, p. 117) expliquent que sous M. de Caylus, à Auxerre, « pour admettre les enfants à la première communion,

Spectacle étrange donné par des esprits convaincus mais extrêmes, qui voyant toujours les hommes tels qu'ils devraient être au lieu de traiter avec eux tels qu'ils sont, crient sans cesse à la profanation des sacrements, semblent prendre occasion du relâchement général pour renchérir encore sur les lois de la pénitence et ne s'aperçoivent pas que, sous prétexte de n'ouvrir les biens spirituels qu'aux âmes vraiment converties, ils finissent dans quelques diocèses par en priver des populations entières. M. Emery disait pendant la Révolution que beaucoup de prêtres avaient conservé « de leur première éducation un vernis de jansénisme, des préjugés rigoristes. Le bruit de leur sévérité s'était répandu au delà des frontières. Aussi quand les ecclésiastiques français réfugiés en Espagne demandèrent les pouvoirs de confesser : « Non, leur répondit-on, vous vous aviseriez de refuser ou de différer l'absolution et vous recevriez quelque coup de couteau. »

Les dangers d'un rigorisme outré furent plusieurs fois représentés aux tenants du jansénisme dans l'ancien régime sans les émouvoir. De telles considérations avaient peu de prise sur des hommes trop convaincus de l'indignité de la créature, de la corruption de la nature humaine, pour ne pas la mater sévèrement, et ne permettre qu'après des épreuves réitérées la sublime rencontre de l'âme avec Dieu dans le sacrement de son amour.

on exigeait dans le diocèse, outre une instruction suffisante, qu'ils eussent conservé l'innocence du baptême ou qu'ils l'eussent recouvrée par une sincère pénitence. On voulait avec saint Augustin, qu'ils fissent le bien, non par crainte mais par amour de la justice, et que cette disposition eût pris des racines profondes dans le cœur, de manière qu'on n'eût plus à redouter ces alternatives fréquentes de vertus et de crimes qui souillent la vie de tant de chrétiens. » Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, dans son rituel (*Rituel de Lyon*, 1788, 3 vol. in-12, t. I, p. 222-253), tout en se disant aussi éloigné d'une sévérité « capable de jeter les âmes dans le découragement et le désespoir » que du relâchement, écarte avec soin « cette compassion fausse et cruelle qui se contente de couvrir des plaies profondes, au lieu de les guérir, qui leur fait ainsi trouver la mort dans les sources mêmes de la vie. » Pour la première communion, il faut avoir discernement et piété. Il pose comme règle, dont cependant les curés pourront dispenser pour de bonnes raisons, que la première communion ne se fera point avant quatorze ans pour les garçons, avant douze ans pour les filles. Voir en Léon Séché, *Les derniers Jansénistes*, in-8, p. 71, 72, comment Jacquemont retardait de plusieurs mois l'absolution au sacrement de pénitence.

Ce qui fit la fortune du jansénisme, indépendamment de je ne sais quel besoin de pénitence, d'expiation, de sacrifice, ce fut d'être représenté, dans le cours de sa carrière, par des hommes d'une grande élévation morale et d'un fier caractère. Sans rappeler ici les noms illustres de Port-Royal, quelle dignité de vie, quelles habitudes austères ne trouvait-on pas chez un Pavillon, un Noailles, un Fitz-James. La fatalité des circonstances avait placé à la tête du fameux concile d'Embrun pour condamner Soanen, homme fanatique, mais sévère pour lui-même et pour les autres, un prélat vraiment trop XVIIIe siècle, le cardinal de Tencin. On ne pouvait pas contester que de tous les pontifes qui occupèrent le siège de Pamiers, du milieu du XVIIe siècle à la Révolution, les deux plus grands furent précisément deux évêques qui avaient des attaches jansénistes : M. de Caulet et M. de Verthamon. M. de Caulet, l'un des trois compagnons d'Olier au séminaire de Vaugirard, fut toute sa vie pieux, régulier, austère. Il suivait l'exemple et aussi la direction de son voisin Pavillon, évêque d'Alet. Verthamon fut un de ces prélats dont les vertus, l'ascendant, les bienfaits accumulés dans une longue vie, gravent profondément le nom dans la mémoire des peuples. « Jamais, dit un contemporain, évêque n'a été plus auguste ni plus admirable. Il avait les cheveux blancs dès sa jeunesse ; il faisait beau voir sa prestance, son geste, son corps droit jusqu'à la mort, ses magnifiques habits pontificaux. [1] »

Veut-on connaître un évêque mort quelques années à peine avant la Révolution, et qui montra une grande tolérance pour les jansénistes, s'il n'en adopta pas les doctrines ? Voici le portrait qu'un contemporain, un Capucin peu disposé à le flatter, parce qu'il n'avait pas eu à s'en louer, trace de Mgr de Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne : « Grand évêque à tous égards, doué de

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 341, 342, 405-415. Caulet fut évêque de Pamiers de 1645 à 1680, Verthamon de 1693 à 1735.

rares vertus, avec des mœurs pures mais trop austères pour lui-même et pour les autres. Un rigorisme outré lui faisait trop facilement croire le crime d'autrui. S'il était la terreur de son clergé séculier, les religieux en général, dont il ne fut jamais amateur, ont éprouvé plus d'une fois des reproches dictés par son humeur altière.... Du reste, d'un très bon caractère, d'un abord facile, familier même, d'un cœur généreux et compatissant, lorsqu'il était seul. Il suivait exactement la dernière semaine de nos missions, parlant même et développant aux peuples avec beaucoup d'énergie les vérités saintes de la religion. Il eût voulu embraser tous les cœurs du feu sacré de la charité dont il était pénétré lui-même, surtout dans la célébration des divins mystères. Il se plaisait à faire solennellement ces cérémonies augustes, et on eût cru voir un séraphin au pied des autels ou devant le trône de l'agneau immortel. A certains moments, il était d'un air fort enjoué, aimant les bons mots ; une plaisanterie de parole ou d'action, à propos, ne lui déplaisait pas. Sa table était frugale, sa charité sans bornes ; car, à sa mort, les pauvres n'ont hérité que de ce qui avait pu échapper à sa générosité et à sa bienfaisance.... Un esprit juste, éclairé par le discernement et une longue expérience, joint à de si rares vertus, en aurait fait un prélat accompli. Mais si les gens qui l'entouraient lui faisaient faire des fautes, son humeur altière savait bien s'en revancher sur eux ; les plus durs reproches, les réprimandes amères, la religion les lui dictait assez dès qu'il revenait de la surprise ou de sa bonne foi abusée, ce qui a paru dans la longue maladie qui précéda sa mort, qu'on pourrait dire la mort d'un martyr de la charité, par sa patience extrême et sa parfaite résignation durant quarante jours des douleurs les plus cruelles, sans qu'on l'ait entendu former la plus légère plainte. Quoique son règne, qui dura quarante-neuf ans, ne fût pas le siècle heureux des cloîtres, car on pourrait assurer qu'il inspirait à ses ecclésiastiques de ne pas leur

donner leur confiance, je lui ai ouï dire, et parlant à moi-même dans des moments familiers, qu'il aimait les bons religieux, mais cet amour ne démentit jamais l'aversion avérée qu'il portait aux religieux en général. Il nous a suspendu pendant neuf ans l'exercice des missions. [1] »

Quel relief ce Saint-Simon d'un couvent de Capucins a su donner au portrait de l'évêque de Carcassonne. C'était un honneur pour les Jansénistes de compter, sinon pour disciples, du moins pour amis, des hommes tels que M. de Bezons. Ce prélat, qui resta ferme à son poste durant un demi-siècle, donnant l'exemple d'une résidence scrupuleuse, menant une vie austère et pénitente, étranger à toutes les ambitions de ce monde, modèle et gardien vigilant de son troupeau, qui, à la mort de Louis XV, sut parler fermement, d'après Soulavie [2], au grand aumônier, La Roche-Aymon, faisait autrement figure, avait un tout autre caractère, malgré ses défauts, ses aspérités, ses sympathies jansénistes, que son successeur, M. de Puységur, prélat orthodoxe, estimable, de bonnes mœurs, mais souvent en route, si nous en croyons les *Nouvelles*, pour Paris et pour Versailles.

Si des pasteurs nous descendons aux fidèles, le jansénisme tirait un nouveau prestige, une recommandation puissante, des exemples des familles parlementaires qui, sans être toujours acquises à ses doctrines, s'inspiraient souvent de son esprit [3]. La plupart restèrent jusqu'à la

1. Ce portrait est pris d'un *Mémoire historique* du couvent des Capucins de Carcassonne et cité par Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 518.

2. D'après Soulavie (*Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, t. I, p. 516), La Roche-Aymon aurait dit à l'évêque de Carcassonne : « De quel droit me donnez-vous des avis ? — Voilà mon droit, lui répliqua Bazin de Bezons, en détachant sa croix pectorale. » — Le R. P. Jean, *Les évêques et archevêques de France* de 1682 à 1801, 1891, in-8°, p. 262, nous paraît bien sévère pour M. Bazin de Bezons qu'il semble accuser d'hypocrisie. Le portrait tracé par le Capucin est plus fidèle.

3. « Aujourd'hui que de toutes parts on parle si bien du XVIIe siècle, on connaît les liens de parenté, les amitiés graves, les affinités religieuses, le commerce philosophique, les correspondances littéraires, toutes les conformités de goût, d'intelligence et de foi, qui attachaient aux solitaires de Port-Royal la plupart des familles parlementaires et de la haute bour-

Révolution profondément religieuses, et la sève chrétienne circulait puissante encore chez ces magistrats fidèles à entendre tous les jours la messe, à suivre tous les offices de leur paroisse, à lire et méditer l'Ecriture Sainte, comme Omer Talon, à observer les lois de l'abstinence et du jeûne. Rares étaient leurs communions que devaient précéder des confessions nombreuses ; mais, en fait, le chiffre des communions n'est pas la mesure exacte de la valeur morale d'un fidèle. La pratique de l'Eglise a varié beaucoup sur ce point. Comment oublier, par exemple, que saint Louis faisait à peine dans le courant d'une année les communions qu'on permet aujourd'hui à un simple collégien dans une seule semaine, que la règle de sainte Claire portait sept communions par an pour les Clarisses.

Nous n'avons point ici à juger chez ces parlementaires d'ancien régime le peu de fréquence des pratiques sacramentelles, ni leur habitude de donner peut-être à la crainte de Dieu le pas sur l'amour, dans la direction de leur vie chrétienne. L'excès contraire a aussi ses dangers, et ce n'est point sans péril qu'on se familiarise avec la Majesté du Dieu trois fois saint. Ce que notre époque, très pénétrée de la distinction essentielle du spirituel et du temporel, n'est pas disposée à pardonner à ces magistrats du XVIIIe siècle, c'est d'avoir mis la main à l'encensoir, c'est leur intrusion scandaleuse dans le domaine réservé à l'Eglise.

Au plus fort de la lutte, le clergé, obsédé de cette ingérence incessante, disait au roi non sans émotion : « Qui pourrait compter le nombre prodigieux d'arrêts, d'arrêtés, de sentences, de procédures, où les personnes et les choses saintes ont été indignement traitées ? La postérité sera étonnée, en lisant ces évènements dans l'histoire de nos jours ; et après que la chaleur des disputes et le feu des passions auront été amortis, les magistrats auteurs de ces évènements ou leurs successeurs, en croiront à peine leurs yeux, quand ils verront les registres

geoisie de Paris. » Edmond Rousse, *Discours, plaidoyers et œuvres diverses. Les parlements de France.* t. I, p. 117.

des biens, de l'honneur et de la vie des citoyens, chargés presque à chaque page, pendant quelques années, d'affaires concernant la doctrine ou les sacrements. [1]» C'est bien, en effet, l'impression que nous fait aujourd'hui éprouver cette ingérence inouïe des parlements dans une querelle qui, à notre époque, serait tranchée par des théologiens et non par des robins. Quel est cet usage de la force dans une question qui dépend de la foi et de la conscience ? quel spectacle s'offre à nos yeux [2] : l'archevêque de Paris, Beaumont, arraché plusieurs fois à son siège parce qu'il n'accepte pas les instructions du pouvoir laïque qui oscille entre les deux camps ; les mandements épiscopaux, les brefs du pape, brûlés par la main du bourreau ; les prêtres violentés, exilés, parce qu'ils refusent les sacrements aux appelants ; les tabernacles forcés de par le roi ; l'absolution, la communion, l'extrême-onction, administrées par arrêt, et Dieu obligé de se laisser conduire là où l'envoie une ordonnance de la cour.

Quoique l'histoire de l'ancienne magistrature soit ternie par cette espèce d'aberration qui la poussa trop souvent à se substituer à l'épiscopat, nous nous plaisons à reconnaître les vertus et les convictions chrétiennes qui étaient un héritage de race dans les grandes familles parlementaires. C'était un honneur pour le jansénisme de rencontrer des sympathies dans un tel milieu comme auprès des prélats dont nous avons prononcé les noms. Mais il n'avait pas que de tels adeptes. Un contemporain de Mgr de Bezons, M. de Grasse, évêque d'Angers, favorable à ce parti, ne passait pas pour un saint. Au

1. Assemblée du clergé de 1760, *Collection des procès-verbaux des assemblées*, in f°, t. VII, pièc. justi. p. 283.

2. Les scènes que l'histoire signale à Paris se renouvelaient en province et n'étaient pas moins extraordinaires. On peut lire, par exemple, en Saurel *(l'Evêque François de Villeneuve, p. 155)* comment, à Montpellier, un prêtre est obligé par la force de porter la communion à un Janséniste mourant. Les magistrats l'accompagnent portant des cierges. Les cavaliers de la maréchaussée et un détachement de soldats font la haie. Toutes les rues sont gardées par la troupe. Pendant ce temps le parlement de Toulouse fulmine des arrêts contre les prêtres qui ont refusé les sacrements au malade.

XVIIe siècle, les adversaires des jansénistes leur faisaient observer qu'ils comptaient dans leurs rangs, à côté de graves docteurs, de Mères de l'Eglise, d'illustres pécheresses qui venaient se refaire une sorte de virginité au grand renom de Port-Royal, telles que Mme de Longueville, Mme de Sablé.

Si de ces hauteurs, où nous avons rencontré les convictions fortes, la vie austère, l'esprit de pénitence et de prière, nous descendons dans l'arène où les passions se heurtent, où les haines s'avivent, où les coups s'entrecroisent, l'histoire du jansénisme est loin d'être un sujet d'édification. Massillon écrivant un jour, pour le détacher de ce parti, à M. de Tourouvre, évêque de Rodez, un des douze prélats qui sollicitèrent Louis XV en faveur de Soanen, lui disait : « Je connais, comme vous savez, le caractère des appelants, et c'est parce que je les connais que dans aucun temps il ne m'a été possible de les goûter : orgueil, amour de la singularité, mépris pour tout ce qui ne pense pas comme eux, quelque rang qu'on puisse tenir dans l'Eglise, partis extrêmes sur tout ; hardiesse à décider et à revenir sur ce qu'il y a de mieux établi ; nulle règle, nul amour de la paix, une intrigue et une cabale éternelle et puérile ; les ignorants, les femmes, les dévotes, les mondains, tout leur est bon. Si vous les connaissez, les voilà. Je les ai toujours vus tels à mes propres yeux pendant près de trente ans que j'ai été à Paris. En vérité, un homme sensé et qui a un peu vécu ne peut que revenir de ce parti, s'il a été capable d'y donner dans ses jeunes ans. [1] »

Le portrait est de main de maître. Les Jansénistes auraient pu ajouter qu'il n'était point flatté et qu'il n'y avait pas que des saints dans le camp opposé. Soit, mais il n'en faut pas moins tenir compte de l'opinion de Massillon connu pour son amour de la paix, et qui, bien

1. Lettre du 28 février 1728. Cf. Blampignon, *L'épiscopat de Massillon*, p. 274.

qu'un peu aigri par les attaques dont il était l'objet de la part des Jansénistes, n'était pas un homme passionné. En suivant dans les histoires locales les péripéties de la lutte ; en assistant à la signature ou au refus du formulaire, aux accès de fanatisme, aux convulsions, aux transports de personnages graves et souvent par ailleurs extrêmement respectables, à toutes ces passions saintes qui s'agitent dans les centres religieux ; en saisissant, sur le vif, à Troyes [1] ou à Auxerre par exemple, la physionomie d'une guerre sans cesse renaissante, on y voit la preuve que le tableau tracé par Massillon est fidèle.

Les chefs eux-mêmes furent-ils dans leur attitude exempts de reproche ? On souffre de voir Pascal nier qu'il soit de Port-Royal, les Jansénistes les plus éminents s'enfermer dans les misérables subterfuges du fait et du droit, du silence respectueux, répondre par des restrictions secrètes aux restrictions mentales qu'ils reprochaient aux Jésuites, et les plus honorables parmi leurs successeurs du XVIIIe siècle, tels que Rollin, venir s'échouer aux extravagances des convulsionnaires. Au fond, il manqua aux plus recommandables de ces hommes l'esprit de soumission à l'Eglise qui s'était prononcée et une vertu bien chrétienne, l'humilité.

Quel malheur fut pour l'Eglise de France une division qui se prolongea près de deux siècles ! Dans le cours de son histoire, je ne connais pas de pages plus lamentables, de luttes intestines plus désolantes. L'état de guerre avait assez duré pour tenir le clergé aux prises avec lui-même, fermer ses yeux au véritable péril, épuiser dans des haines fratricides des forces qu'il eût fallu tourner contre l'ennemi commun, le philosophisme menaçant et élargissant chaque jour ses conquêtes. Le dégoût inspiré au public par ces éternelles querelles, n'avait que

1. Le récit que donne M. Séché (op. cit. t. II, p. 138—178), d'après le journal du chanoine Simonnot, n'est nullement à l'honneur du jansénisme.

trop disposé l'opinion à écouter les voix enchanteresses qui venaient prêcher la révolte contre l'Eglise avec l'esprit étincelant de Voltaire et la passion de Rousseau.

Les ennemis des Jansénistes eurent plusieurs fois l'occasion de leur reprocher d'avoir ainsi travaillé pour les philosophes. Avec quelle véhémence indignée ils renvoyèrent cette accusation à leurs adversaires, et essayèrent de prouver que la perte de l'Eglise venait du *molinisme*[1] ! Ils eurent cependant quelque peine à réfuter la formidable philippique qui fut dirigée contre eux dans *l'Apologie de l'abbé de Prades*. Le janséniste Caylus avait reproché aux philosophes d'être la cause de la décadence religieuse. On leur répondit dans l'apologie : « O cruels ennemis de Jésus-Christ, ne vous lasserez-vous pas de troubler la paix de son Eglise ? N'avez-vous aucune pitié de l'état où vous l'avez réduite ? C'est vous qui avez encouragé les peuples à lever un œil curieux sur les objets devant lesquels ils se prosternaient avec humilité, à raisonner quand ils devaient croire, à discuter quand ils devaient adorer.[2] Malgré l'atteinte que le protestant avait donnée aux choses saintes et à leurs ministres, il restait encore de la vénération pour les unes, du respect pour les autres ; mais vos déclamations contre les souverains pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, ont presque ache-

1. L'abbé d'Aviau, vicaire général de Poitiers, avait dit dans son oraison funèbre de Louis XV : « Rien peut-être n'a plus favorisé les progrès de l'impiété que les manœuvres d'un parti qui s'est glorifié souvent de le combattre. L'incrédulité s'est servie de ces odieuses déclamations pour accréditer les siennes et, en affectant de confondre avec nous ceux qui étaient parmi nous sans nous appartenir, elle a profité de leur conduite bizarre pour prévenir les esprits légers, et insinuer qu'il n'y a rien de sérieux dans les règles diverses de la croyance et du culte. » Les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1776, p. 37, repoussent avec indignation ces accusations.

2. Massillon (*Œuvres complètes*, *XIV*, 54), avait le même grief contre le jansénisme : « Une des grandes plaies, dit-il, que le jansénisme ait faites à l'Eglise, c'est, à mon avis, d'avoir mis dans la bouche des femmes et des simples laïques les plus relevés et les plus incompréhensibles mystères, et d'en avoir fait un sujet de conversation et de disputes. C'est ce qui a répandu l'irréligion ; il n'y a pas loin pour les laïques de la dispute au doute, du doute à l'incrédulité. »

vé d'avilir cette puissance. Si l'impie foule aux pieds la tiare, les mitres et les crosses, c'est vous qui l'avez enhardi. Quelle pouvait être la fin de tant de libelles, de satires, de nouvelles scandaleuses, d'estampes outrageantes, de vaudevilles impies, de pièces où les mystères de la grâce et la matière des sacrements sont travestis en un langage burlesque, sinon de couvrir d'opprobre Dieu, le prêtre et l'autel, aux yeux mêmes de la plus vile populace ? Malheureux, vous avez réussi au delà de vos espérances. Si le pape, les évêques, les prêtres, les religieux, les simples fidèles, toute l'Eglise ; si ses mystères, ses sacrements, ses temples, ses cérémonies, toute la religion est descendue dans le mépris, c'est votre ouvrage. [1] »

L'éloquence de cette philippique dénote assez que ce n'est point l'abbé de Prades, mais Diderot qui tient la plume. Bien que nous ne voulions pas demander à Diderot ce qu'il faut penser des Jansénistes, pas plus que ce qu'il faut penser des Jésuites, qui pourrait ne pas reconnaître dans cette vive peinture les tristes conséquences de la lutte séculaire du jansénisme ?

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici, même en quelques mots, cette fastidieuse histoire [2]. Qu'il nous suffise

1. *Apologie de l'abbé de Prades.*

2. On peut distinguer avec les *Mémoires sur le dix-huitième siècle*, par Picot, deux périodes dans l'histoire du jansénisme : la première, du livre de Jansénius jusqu'à la bulle *Unigenitus*, donnée en 1713 par Clément XI ; la deuxième période, depuis 1713 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Dans la première période elle-même, on peut distinguer trois époques : la première va jusqu'à la condamnation du livre de Jansénius par Innocent XI en 1663 ; à la seconde se rapportent les contestations élevées sur la distinction du fait et du droit jusqu'à la condamnation définitive du silence respectueux par la bulle *Vineam Domini* en 1705 ; la troisième est remplie par les discussions que souleva le livre du P. Quesnel : *Reflexions morales sur le Nouveau Testament*, jusqu'à sa condamnation par la bulle *Unigenitus*. Dans la deuxième période, une première époque de 1713 à 1729, est remplie par la condamnation de Quesnel par la bulle Unigenitus, et par l'appel au futur concile. L'appel dont quatre évêques français donnent l'exemple envahit comme une contagion les universités, les communautés et les corps religieux, une partie du clergé régulier et séculier, les cours judiciaires. Le mal se propage à l'étranger. Mais la généralité des évêques tient fermement à l'enseignement du Saint-Siège et sauve la situation. La seconde époque qui va jusqu'à 1762, date de l'expul-

d'en marquer les principaux traits à une époque où elle est peu connue, pendant les trente années qui précèdent la Révolution. Nous verrons mourir dans cet intervalle les derniers évêques favorables à l'erreur, et les *Nouvelles ecclésiastiques* nous renverront l'écho de cette polémique suprême où la défaite, la raréfaction même de ses partisans, donnent au journal du parti une âpreté de discussion et de haine qui ne le cède en rien aux guerres antérieures.

On sait que les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* par le Père Quesnel, furent pour le XVIIIe siècle ce qu'avait été pour le dix-septième l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres. La bulle *Unigenitus*, qui les condamna en 1713, fut le champ de bataille sur lequel acceptants et appelants se combattirent avec un acharnement inouï.

Les assemblées du clergé de France firent une guerre persévérante, puissante, au jansénisme et finirent par lui infliger une irrémédiable défaite. En l'absence d'un primat reconnu, il n'y avait point avant la Révolution, pas plus que de nos jours, de lien hiérarchique entre les évêques. C'était là une cause de faiblesse dont plus d'un prélat gémissait. « Il serait souhaitable, écrivait, en 1674, Mgr Le Camus, que les évêques eussent de la correspondance les uns avec les autres; cela ferait un bien infini, mais je ne crois rien de plus difficile que cela : la jalousie, l'indépendance, le peu de conformité de principes fait que nous nous entre-appuyons malaisément [1]. » Heureusement qu'à défaut d'une action combinée par une entente commune, les assemblées du clergé, réunies périodiquement, prenaient des mesures au nom de toute l'Eglise de France. C'est d'elles que partirent les plus rudes coups portés au jansénisme. Aussi que de

sion des Jésuites, est remplie par des conflits entre les deux autorités par rapport aux refus des sacrements. A partir de 1762 jusqu'à la constitution civile du clergé, on peut distinguer une troisième époque où le jansénisme, malgré l'expulsion des Jésuites, malgré quatre ou cinq évêques qui lui paraissent favorables, se meurt. C'est surtout de cette dernière époque peu connue que nous avons à parler ici et encore seulement pour montrer l'attitude de l'épiscopat.

1. *Lettres* de Le Camus, p. 131.

fois les appelants et les magistrats récusèrent leurs décisions sous prétexte qu'elles n'avaient qu'une mission et des attributions « purement économiques. [1] » Les prélats qui se succédèrent au ministère de la feuille contribuèrent aussi très efficacement à sa ruine par le choix des évêques. Le cardinal Fleury avait presque anéanti le jansénisme en France. Boyer, évêque de Mirepoix, son successeur à la feuille, marcha sur les mêmes traces, mais avec moins de prudence ; il est accusé d'avoir compromis parfois, par un excès de zèle, la cause qu'il voulait servir [2]. Après lui les ministres de la feuille sont plus modérés, et c'est son successeur dans ces fonctions, le cardinal de La Rochefoulcauld, qui, à l'assemblée de 1755, est à la tête des dix-sept évêques *tolérants*, que l'opinion opposa aux seize prélats *intolérants*. « Nous sommes tous d'accord sur les principes, écrivait Mgr de La Motte, évêque d'Amiens. » Tous étaient déterminés à dénier les sacrements à quiconque rejetait la constitution ; mais ils se divisaient sur la *notoriété du fait* constatant la révolte et autorisant le refus *public* du viatique. L'opinion se mêla de ce différend et baptisa du nom de *Feuillants* les prélats qui suivaient les inspirations de la Rochefoulcauld, ministre

1. Ce sont les expressions du parlement de Paris protestant contre les Actes de l'Assemblée de 1765.

2. « Le clergé subit quelque division dans l'affaire de la bulle *Unigenitus*, branche du jansénisme. Des ambitieux s'en emparent. Les Tencin, les Bissy, s'occupaient plus du chapeau de cardinal que du fond de la bulle. Le cardinal de Fleury mit tous ses soins et fit servir tout le poids de l'autorité dont il disposait, à ramener le corps entier du clergé à l'observation de cette bulle. Ce ministre, si modeste pour lui-même, si tempérant dans l'exercice du pouvoir, si réservé en politique, semblait ne retrouver quelque chaleur, j'ai presque dit quelque âcreté, que contre le jansénisme. Disposant de toutes les grâces du prince, de toute la fortune de l'Eglise, il dut rencontrer peu d'opposition. Il fit, autant qu'il put, le clergé anti-janséniste. » De Pradt, *Les quatre concordats*, I, 438-441. — « Le ministère du cardinal de Fleury avait presque anéanti le jansénisme en France. Les convulsions avaient déjà jeté un grand ridicule sur le parti, les écrivains célèbres qui l'avaient défendu étaient morts ; il ne restait plus qu'un seul évêque suspect, encore avait-il un pied dans le tombeau. Il ne s'agissait plus que de placer dans l'Eglise des sujets d'une doctrine assurée, d'opposer le mépris et le silence aux vains efforts de cette faction expirante, tout était fini. L'Eglise et l'Etat auraient joui d'une tranquillité constante. L'évêque de Mirepoix, à force de zèle et de dureté, a su ranimer les cendres éteintes du jansénisme ; il a été la cause et l'occasion de la protection que paraissaient lui accorder les parlements. En un mot, le parti a repris toutes ses forces. N'aurait-il pas été plus sage de le laisser expirer dans une agonie lente? » *Mémoires* de Bernis, I, 83.

de la feuille. Les évêques plus rigoureux furent appelés *Théatins*, du nom de Boyer, évêque de Mirepoix et ancien Théatin, auquel ils devaient leur nomination. L'assemblée divisée prit le parti d'en référer au pape. La bulle de Benoît XIV parut trop modérée aux Théatins avec lesquels marchaient Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et La Motte, évêque d'Amiens. M. de Pressy, évêque de Boulogne, contribua puissamment, par un savant rapport, à ramener l'unité de vue et de conduite parmi le clergé dans l'assemblée de 1760. « En suivant la route tracée par l'encyclique, disait M. de Pressy, on ne pèche ni par défaut, ni par excès ; on n'est ni trop indulgent, ni trop rigide. On n'expose ni le plus auguste sacrement à une profanation scandaleuse, en le donnant à des réfractaires, ni les personnes auxquelles il ne doit pas être refusé publiquement à une diffamation injuste. »

Ce grave incident de l'assemblée de 1755[1] était important à connaître, parce qu'il nous montre les évêques de France, dans leur lutte contre le jansénisme, les uns plus sévères, plus inflexibles, plus inexorables, les autres plus tolérants, amoureux de la paix et prêts à faire toutes les concessions compatibles avec les principes.

Parmi les premiers, le lecteur a déjà nommé Beaumont, archevêque de Paris. Noble figure, caractère indomptable dans un siècle où trop de fronts s'inclinent devant la faveur et l'opinion triomphante ; âme haute, désintéressée, que nul dans sa vie d'éternels combats, ne soupçonna de partir en guerre pour d'autres intérêts que ceux de la foi ; homme de doctrine et de talent[2],

1. Cf. Picot, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*, t. III, p. 282-324 ; Regnault, I, 293-305.

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (1782, p. 61—64), un peu sujettes à caution, contestent absolument le talent de Beaumont. Il avait, dit ce journal, « très mal fait ses études. Dans sa licence (1732), composée de cent vingt sujets, il n'avait eu que le quatre-vingt-quatrième lieu de mérite.... Le prélat avait si peu de goût pour ce genre de travail (l'étude), qu'à peine lisait-il dans toute une année la valeur d'un volume in-12. Il ne composait point d'ouvrages ; tout le monde sait que la part qu'il a eue aux écrits qui ont paru sous son nom se réduit à les avoir signés.... Il ne prêchait point.... Lorsqu'il administrait la confirmation ou les saints ordres, il n'ouvrait la bouche que pour réciter les prières pontificales. »

auquel il ne manqua que le génie, des lieutenants, des circonstances plus propres pour disputer la victoire aux philosophes. Il lui eût fallu aussi, pour gagner les cœurs, l'amour de la paix et un peu de cet esprit de conciliation, qui souvent est non faiblesse mais clairvoyance, et dont Benoît XIV lui donna l'exemple dans son encyclique[1]. On a beau prendre pour devise : *Impavidum ferient ruinæ*, encore faut-il éviter de multiplier les ruines pour le plaisir de faire bonne contenance sous l'avalanche. Les contemporains, les admirateurs de Beaumont le flattaient en l'appelant *Athanase français*, bien que sa résistance opiniâtre à l'écœurante ingérence du parlement dans les choses de la foi, ait fait de lui le plus ardent apôtre de la liberté religieuse au XVIIIe siècle.

Un jour, au fort de la lutte entre le clergé et les parlements, Mme de Pampadour, voyant Louis XV très irrité, lui demanda : « Qu'avez-vous donc ?— Les grandes robes (les magistrats) et le clergé, repondit le roi, sont toujours aux couteaux tirés. Ils me désolent par leurs querelles, mais je déteste bien plus les grandes robes. Mon clergé au fond m'est attaché et fidèle, les autres voudraient me mettre en tutelle. — La fermeté, disait la marquise, peut seule les réduire. — Robert de Saint-Vincent, reprenait le roi, est un boute-feu que je voudrais pouvoir exiler, mais ce sera un train ter-

1. Dans les lettres adressées par Benoît XIV au chanoine Peggi et publiées par le docteur Kraus, on lit ce passage : « Dans votre lettre, écrit le pape, vous nous avez exposé vos sages réflexions sur les questions de la grâce. Nous vous dirons les nôtres et les voici : Toutes les disputes disparaîtraient si un des partis adverses cessait de s'en occuper, mais tant que les deux s'en occuperont, la discussion durera, au grand préjudice de la charité chrétienne et aussi de la république des lettres, car on voit s'absorber uniquement en elle des esprits qui pourraient faire en d'autres matières les progrès les plus importants. » Bossuet, dans la lettre adressée au maréchal de Bellefonds, où il affirmait l'existence des cinq propositions dans le livre de Jansénius, ajoutait : « Comme la chose était à un point qu'on ne pouvait pas passer à toute rigueur la signature du formulaire, sans causer de grands désordres et sans faire un schisme, l'Eglise a fait selon sa prudence d'accommoder cette affaire, et de supporter par charité et condescendance les scrupules que de saints évêques (Pavillon, évêque d'Alet, Caulet, évêque de Pamiers, Buzenval, évêque de Beauvais, Arnauld, évêque d'Angers), et des prêtres, d'ailleurs attachés à l'Eglise, ont eus sur le fait. »

rible. D'un autre côté, *l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle* [1]. » Louis XV, qui ne voulait que jouir de la paix dans sa tranquille indolence, était un peu sévère pour Beaumont, mais l'idéal eût été de n'être ni tête de fer, ni tête de verre [2]. On aurait pu souhaiter à Beaumont quelques qualités d'un prélat, certes moins estimable que lui, mais doué d'un véritable esprit de gouvernement, nous voulons parler de Harlay de Champvallon, un de ses prédécesseurs sur le siège de Paris. D'Aguesseau nous le montre déployant une dextérité merveilleuse pour maintenir la paix entre les adversaires prêts à en venir aux mains. Il contribua puissamment à la paix de l'Eglise. Il « étouffait d'abord autant qu'il le pouvait toutes les semences de discordes. Ses manières aimables et engageantes étaient comme un charme qui calmait les fureurs des partis contraires. »

Il est difficile aux hommes les mieux intentionnés de garder au fort de la lutte l'exacte mesure. Chacun agit, combat avec son tempérament, et poursuit l'exécution du devoir tel qu'il le voit. Les évêques français du XVIIIe siècle, à peu près unanimes pour la condamnation

1. *Mémoires* de Mme du Hausset, collection Barrière, t. III, p. 72.

2. Bernis, dont le lecteur pourra ne pas prendre les appréciations comme règle de ses jugements, dit : « Les billets de confession (que Beaumont faisait exiger des mourants) avaient excité une grande fermentation dans la capitale et une plus grande dans les parlements. La rigueur d'une discipline toute nouvelle en cette matière, et qui privait des sacrements ceux qui ne s'y soumettaient pas, n'était ni nécessaire ni admissible.... Il était imprudent de chercher à établir une inquisition si rigoureuse et dont les moindres suites étaient le scandale public et le murmure général.... L'archevêque de Paris, en faisant ôter au parlement la surintendance de l'hôpital général, arma tout ce grand corps contre lui. » Bernis, parlant d'une entrevue avec Beaumont, pour affaire de jansénisme, dit qu'il se heurta à « son inflexibilité.... Comme il me parlait sans cesse de sa conscience qui lui défendait de se prêter à aucun tempérament, il m'est échappé de lui dire que sa conscience était une lanterne sourde qui n'éclairait que lui. » *Mémoires* de Bernis, I, 318, II, 56. Soulavie, *Mémoires* du maréchal de Richelieu, VIII, 335-342, dit que le cardinal de Luynes, lequel montra toujours d'ailleurs de la sympathie aux Jésuites, favorisa, en 1755, les projets de conciliation du cardinal de La Rochefoucauld. Le parti eût été heureux de voir l'abbé d'Harcourt, doyen du chapitre de Notre-Dame, favorable au jansénisme, arriver, au lieu de Beaumont, à l'archevêché de Paris. « Fleury, dit Soulavie, ibid. 201—204, avait résisté à la maréchale d'Harcourt qui défendit au cardinal de lui adresser la parole, tant elle était indignée de voir son fils éloigné des grâces ecclésiastiques. » Boyer l'écarta comme Fleury.

du jansénisme, varient dans la façon de le proscrire. Tandis que Christophe de Beaumont, La Motte, évêque d'Amiens, ne parlent que de mettre le fer à la plaie, au point que La Motte fut un jour blâmé par des hommes peu suspects de modérantisme, par Boyer, ministre de la feuille, d'autres prélats, tels que le cardinal de la Rochefoulcauld, archevêque de Bourges, son successeur au ministère de la feuille, M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims [1], M. de Belloy, évêque de Marseille, désirent laisser au temps, à la paix, le soin de les cautériser. Les prélats modérés répugnaient aux moyens de rigueur et voulaient abandonner le jansénisme à sa propre ruine, pensant que des dangers autrement terribles menaçaient désormais la foi et l'Eglise. Il faut convenir que M. de Belloy arriva ainsi, par une administration paternelle et une sage bonté, à calmer un diocèse que Belsunce avait laissé agité par d'ardentes controverses.

Les prélats continuent ainsi d'user à l'égard des Jansénistes, dans une mesure diverse, de tolérance relative ou de rigueur, selon leurs convictions et leur caractère. Plusieurs poursuivent vigoureusement les derniers amis de Jansénius. A Mende, Choiseul-Beaupré les avait ménagés, Castellane se montra moins tolérant. A Saint-Malo, La Bastie, des Laurents, se sont chargés de faire le vide dans leur camp. A saint Claude, Mgr de Fargues est jusqu'à sa mort, en 1785, leur adversaire déclaré. A Agde, l'avant-dernier évêque, M. de Charleval, extirpe l'hérésie de son diocèse. En général, on donnait pour

1. Une lettre d'un curé janséniste (*Nouvelles ecclésiastiques*, 1766, p. 80; 1769, p. 128) dit que la Roche-Aymon, dès son arrivée à Reims, a « gagné les cœurs par son affabilité, par la sagesse de ses discours, par l'abondance de ses aumônes et par les bontés qu'il a témoignées aux personnes de son état. Il a dit qu'il n'aimait pas les brouillons et qu'on ne verrait pas sous son pontificat de refus de sacrements. » Ce correspondant est cependant obligé de convenir que M. de La Roche-Aymon est nettement pour la bulle. Il fit souscrire tout son clergé aux *Actes* de l'assemblée de 1765. Les *Nouvelles*, 1765, p. 117-118, disent que Belloy est « ami de la paix », que « son gouvernement est rempli d'indulgence. » Cependant elles lui reprochent de trop accorder aux Jésuites par faiblesse, « de les servir dans son diocèse à peu près comme s'il leur était livré. Il a sept grands-vicaires, sur trois desquels il se décharge du principal fardeau de l'épiscopat. »

successeur à un prélat faible pour les Jansénistes ou acquis à leur doctrine, un prélat ouvertement prononcé contre eux [1]. On sait qu'à Paris le cardinal de Noailles fut suivi d'évêques adversaires déclarés du jansénisme jusqu'à la Révolution. Le cas, fréquent dans les accès de fièvre janséniste, était devenu rare sur la fin de l'ancien régime.

Il est toutefois bien peu de diocèses où les évêques n'aient point à convertir quelques dissidents. Dans les contrées où le passage d'un prélat favorable au parti lui avait acquis des sectateurs, il fallait une grande prudence pour les ramener, faire tomber peu à peu les préventions opiniâtres et panser les blessures. Parmi les plus habiles dans l'art de manier les esprits, on citait le cardinal de Saulx-Tavannes qui, placé à Châlons-sur-Marne entre deux Noailles, ses prédécesseurs, et un Choiseul-Beaupré son successeur, tous plus ou moins sympathiques au jansénisme, avait su faire triompher l'orthodoxie sans soulever aucun trouble. Un curé auquel on reprochait sa soumission répondit : « Que vouliez-vous que je fisse, Monseigneur me la demanda avec tant de politesse qu'il ne me fut pas possible de la refuser. »

La situation de M. de Bourdeilles à Soissons, après Fitz-James, était plus difficile encore. Celui-ci manœuvra habilement, parla au besoin des « larmes que la mort de son prédécesseur avait fait répandre », remplaça

1. A Rodez, à M. de Tourouvre, prélat longtemps favorable aux Jansénistes (1716-1733), avait succédé M. de Saléon, antijanséniste (1735-1746) ; à Montpellier, à Colbert de Croissy janséniste, 1696-1738, succède M. de Charancy, antijanséniste, 1738-1748 ; à saint Pons, M. de Montgaillard, 1664-1713, a pour successeur M. de Crillon, antijanséniste, 1713-1727 ; à Orléans, Fleuriau d'Armenonville, 1706-1733, va à l'encontre de quelques prédécesseurs plus ou moins favorables aux Jansénistes. M. de La Vieuxville, 1724-1734, en agit de même à Bayonne, et M. de Bertin à Vannes, 1746-1774 ; à Bayeux, M. de Lorraine-Armagnac, janséniste, 1718-1728, a pour successeur M. de Luynes, antijanséniste, 1729-1753 ; à Troyes, Bossuet, neveu du grand évêque de Meaux et Janséniste, 1716-1742, a pour successeur Poncet de la Rivière, 1742-1758, acharné contre le jansénisme ; à Saint Papoul, M. de Charancy, 1735-1738, extirpe le jansénisme semé par son prédécesseur, M. de Ségur, 1723-1735 ; à Luçon, M. de Verthamon, à Condom, Matignon et Milon s'étaient montrés favorables aux Jansénistes.

dans son séminaire les Oratoriens par des prêtres du diocèse « dévoués à la bulle », Habert par Collet, laissa tomber le catéchisme de Fitz-James que vint supplanter celui de Mgr Languet, imposa enfin aux ordinants, au jeune clergé, la signature du formulaire, mais le tout sans violence et sans interdits inutiles. « Le prélat ne va pas vite, disent les Nouvelles. Il sait que la cour compte trouver en lui un évêque pacifique et qu'on a promis pour lui qu'il le serait [1]. »

M. de Condorcet, oncle du philosophe de ce nom, aurait bien fait de s'inspirer de cet exemple à Auxerre, où la situation laissée par le janséniste Caylus était plus difficile encore que celle qu'avait créée à Soissons M. de Fitz-James. Mais il fut moins prudent et moins heureux. Formé, disent les *Nouvelles ecclésiastiques* [2], aux fonctions de l'épiscopat par M. de Saléon, « l'un des prélats de France les plus contraires au jansénisme », il apparut dans le diocèse d'Auxerre « comme le sanglier dont parle le prophète », qui porte le ravage dans la vigne du Seigneur. Il se jeta tête baissée dans la lutte contre les jansénistes, dont son prédécesseur, M. de Caylus, tout acquis au parti, avait peuplé le diocèse. Au lieu de désagréger l'armée ennemie, il voulut l'attaquer de front et procéda par souscriptions en masse du formulaire, excommunications du haut de la chaire et autres mesures violentes. Il se heurta à ses professeurs, au clergé, aux laïques eux-mêmes, et surtout aux terribles chanoines d'Auxerre [3], qui lui rendirent la vie insupportable. N'y te-

1. « M. de Bourdeilles, disent les *Nouvelles*, transféré de l'évêché de Tulle à celui de Soissons, disait à son arrivée qu'il venait essuyer les larmes que la perte de son prédécesseur avait fait répandre et que la conduite de M. de Fitz-James serait le modèle de la sienne. Les effets répondent mal à des promesses si consolantes. » *Nouvelles ecclesiastiques*, 1766, p. 69-70 ; 1772, p. 202.

2. 1771, p. 17 ; 1776, p. 180 ; 1784, p. 113, 120. « On convient néanmoins, disent les *Nouvelles ecclésiastiques* (1767, p. 121) que, dans son nouveau poste (Lisieux), il s'est abstenu de coups d'éclat. »

3. Christophe de Beaumont, à son arrivée à Paris, trouva à la tête du chapitre de la cathédrale, comme doyen, M. d'Harcourt. Il le ménagea et M. d'Harcourt ne tarda pas à donner sa démission. — L'abbé Lebeuf, natif et chanoine d'Auxerre, se signala par son jansénisme.

nant plus, il dut échanger, en 1761, son évêché d'Auxerre contre celui de Lisieux.

Son successeur, Champion de Cicé, paraissait destiné à porter avec lui la paix sans sacrifier l'orthodoxie. Telle avait été sa mission durant ses trois années d'épiscopat dans le diocèse de Troyes, agité avant lui par le zèle militant de Poncet de la Rivière, adversaire déclaré des jansénistes. On attendait de lui que, d'une main légère et caressante, il dénouât les difficultés à Auxerre, comme il l'avait fait à Troyes. Il dut cependant débuter par un coup d'audace. On avait tenu secrète la translation de Condorcet à Lisieux, pour éviter que le chapitre, toujours favorable aux jansénistes, ne profitât de l'interrègne pour les favoriser. Tout à coup, Cicé arrive à Auxerre, accompagné de l'archidiacre de Sens qui avait le privilège d'installer les évêques de la province ; il se présente au chapitre, et lui demande de le mettre immédiatement en possession de la cathédrale. On lui répond qu'il n'est point d'usage de précipiter ainsi une telle cérémonie, qu'il y a des formalités à remplir. Cicé réplique que toutes ses mesures sont prises, qu'il a fait prévenir les notaires, et qu'en cas de refus, il est décidé à passer outre. Le chapitre, comprenant l'inutilité de la résistance, se réunit après complies, fait la lecture des bulles, reçoit le serment du prélat dans le parvis de la cathédrale et lui en ouvre les portes à la lueur des flambeaux, au milieu de la foule attirée par la nouvelle de cette réception insolite et tardive.

Après la fermeté, la souplesse. Cicé ne tarde pas à conquérir son clergé à force de modération, d'affabilité et de grâce. Sa douceur fit plus que l'intransigeance de Condorcet. Une fable du temps mettait en garde le clergé d'Auxerre contre les manières insinuantes du nouveau prélat. Elle se terminait par ces vers :

Cecy s'adresse à vous, prêtres peu clairvoyants.
De Condorcet l'humeur atrabilaire,

Vous rendit circonspects, sages et clairvoyants ;
Mais de Cicé la douceur mensongère
Vous charme, vous enchante et vous asservira.
Ce que, dans sa fureur, le premier n'a pu faire,
En vous flattant, le second le fera.

Les craintes du fabuliste n'étaient pas vaines. La volonté de Condorcet s'était brisée contre l'opposition ouverte de son chapitre, contre l'inertie invincible de ses curés. Cicé temporise, divise, s'insinue, profite de la mort de tel chanoine, de tel curé, de la collation des bénéfices, pour nommer des prêtres orthodoxes. Cette politique fut un désastre pour le jansénisme qui, au moment de la Révolution, avait à peu près disparu du diocèse. La déclaration du chapitre lui-même porte, en 1790, une ferme adhésion à la « foi catholique, apostolique et romaine [1]. » Un pareil résultat avait excité les alarmes et les colères des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui eurent plus d'une fois l'occasion de tracer un portrait peu flatté de l'évêque d'Auxerre, et de le présenter comme un renard triomphant par ses ruses là où avait échoué le lion [2].

1. Lebeuf, *Histoire de l'Eglise d'Auxerre*, édit. Challe et Quentin, t. II, p. 325-375.

2. « De tous les évêques de France, qui depuis les troubles de la bulle ont abusé de leur autorité et de leur crédit pour dominer leurs diocèses, il n'en est peut-être aucun, disait la gazette, en 1776, qui ait poussé les entreprises aussi loin que M. Champion de Cicé. Ce qui le caractérise singulièrement, c'est son adresse à couvrir les poursuites les plus oppressives et les plus criantes sous une apparence de modération et d'équité. Après avoir joué toute sorte de personnages, il a toujours fini par se présenter comme n'ayant eu aucune part aux scènes dont il avait été le principal acteur. Cette marche constamment suivie par M. de Cicé forme un cahos d'intrigues et de violences..... En attaquant son clergé à visage découvert, M. de Condorcet se conduisait en *lion* fier de ses forces. On retrouve encore le lion dans M. de Cicé, mais employant toutes les ruses et toute la souplesse du renard. Il arrive à Auxerre dans la ferme résolution de suivre les erremens de son prédécesseur immédiat, et il fait tout ce qui est en lui pour persuader qu'il vient dans des dispositions entièrement opposées. Bien éloigné de prendre M. de Caylus pour son modèle, il en parle avec estime et il en joue le personnage dans quelques actions d'éclat. Il se donne un air d'équité, de modération, de confiance même envers le chapitre de sa cathédrale ; mais il ne juge aucun de ses membres propre à être associé à ses grands-vicaires, ni même à exercer le ministère de la parole et le pouvoir des clefs. Il proteste de son aversion pour le schisme, et il ne place que des sujets propres à le perpétuer dans le diocèse. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1771, p. 20 ; 1776, p. 179-180. Cependant le journal janséniste (1762, p. 129) avait regretté le départ de Cicé de Troyes : « Ce prélat, disait-il,

Le plus sûr moyen d'éclaircir les rangs des Jansénistes et d'éteindre peu à peu les sympathies qu'ils pouvaient avoir dans le clergé, c'était d'élever les séminaristes dans des idées opposées à leurs doctrines. Une congrégation entre toutes se chargea de cette mission et mérita, par son opposition séculaire à Jansénius, les anathèmes de ses partisans, depuis Saint-Simon jusqu'au dernier rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*. En 1790, M. Asseline, dans une lettre pastorale du 25 janvier, avait dit de son prédécesseur sur le siège de Boulogne, M. de Partz de Pressy : « Formé de bonne heure à la pratique des vertus sacerdotales par des hommes vénérables, qui se dévouent généreusement à un genre de vie mortifiée et pénible à la nature, pour être les modèles et les maîtres de ceux qui sont appelés aux fonctions du saint ministère, il a toujours conservé les impressions salutaires qu'il avait reçues dans une maison sainte, et fait fructifier au centuple la semence précieuse qui lui avait été confiée [1]. » Un tel éloge de Saint-Sulpice irrite le journal janséniste. « Chacun sait, répond-il, si cette maison sainte a produit beaucoup de bons évêques, depuis que le cardinal de Fleury se fit une règle de les prendre parmi les élèves qu'elle avait formés. » Il signifie à Asseline qu'il dément, dès son début, les espérances qu'il avait fait concevoir, qu'il oublie que M. de Pressy avait eu recours contre ses prêtres à la mesure « odieuse des lettres de cachet. »

Les Sulpiciens sont cause de tout le mal, et ont le don d'exciter à tout propos la bile de la gazette janséannonçait des dispositions pacifiques. Mais à peine trois ans s'étaient écoulés, que M. de Cicé fut transféré à Auxerre et remplacé par M. de Barral. » Le Père Jean, op. cit. p. 371, 377, trouve M. de Cicé tiède à l'égard du jansénisme. Il nous paraît difficile de l'accuser de modérantisme devant les résultats obtenus à Auxerre et les attaques virulentes des *Nouvelles ecclésiastiques*.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1790, p. 61-62. M. de Machault, évêque d'Amiens, ayant dit que son saint prédécesseur, M. de la Motte, avait gardé pour Saint-Sulpice « une tendre vénération », les *Nouvelles* protestent. 1775, p. 61-64.

niste. M. de Maillé-La-Tour-Landry, récemment transféré à Saint-Papoul, fait-il un mandement qui n'a pas l'heur de lui plaire : « Quel présage, dit-elle, pour le gouvernement futur de ce diocèse, déjà livré depuis longtemps aux ténèbres de l'*aveugle sulpicianisme.* » M. de Vintimille s'est-il fait précéder à Carcassonne par un grand-vicaire dont les discours sont remplis de « molinisme et de zèle pour la morale jésuitique et sulpicienne », la gazette s'écrie que le règne du prélat « s'annonce comme devant être sulpicien dans toute la force du terme, c'est-à-dire ignorant, fanatique et persécuteur. » Est-il arrivé de meilleures nouvelles à Carcassonne sur les dispositions de Vintimille, les Jansénistes reprennent espérance et pensent que son premier souci sera de réformer le séminaire,« école de doctrine pélagienne ou sulpicienne, ce qui revient au même. » Ce n'est pas que tous les maîtres du séminaire, d'ailleurs étrangers à la communauté de Saint-Sulpice, soient répréhensibles. L'un d'eux même serait le favori du journal janséniste, s'il arrivait à « haïr autant la vieille et mauvaise constitution *Unigenitus* qu'il est amoureux de la nouvelle constitution française. » Le fantôme du « sulpicianisme » hante manifestement l'imagination de la gazette. Elle voit Saint-Sulpice partout, même où il n'est pas. C'est ainsi qu'elle anathématise « l'université toute sulpicienne » de Montpellier comme coupable de « molinisme et de probabilisme. » Les Sulpiciens ont hérité de toute l'ardeur des haines qu'on portait aux Jésuites. La gazette fait même observer, au sujet de leur conduite à Lyon et de l'exigeance du formulaire que jamais Jésuite honnête ne se serait permis pareille monstruosité [1].

Nous connaissons en détail les griefs de doctrine que le jansénisme fait valoir contre les Sulpiciens. Ne s'avisent-ils point de soutenir « la possibilité de l'état de pure

1. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1783, p. 142, 165 ; 1784, p. 142 ; 1785, p. 138 ; 1786 p. 105, 106 ; 1789 p. 105, 172 ; 1790, p. 139, 140.

nature. » Ne professent-ils point, entre autres noirceurs, que la « grâce suffisante » est donnée à tous les hommes, que « l'amour de charité » parfaite n'est pas nécessaire « pour s'approcher du sacrement de pénitence. » Leur terreur, c'est de trop accorder à Dieu. On a vu, disent les *Nouvelles*, des élèves des Sulpiciens d'Orléans avouer ingénuement qu'ils ne récitaient qu'avec peine ces paroles du Psaume : « Seigneur, créez en moi un cœur pur, *cor mundum crea in me, Deus.* Ils ne savent comment les concilier avec le libre arbitre, qu'ils croient blessé à mort par de telles expressions, et auquel ils ont grand soin de faire intérieurement réparation toutes les fois qu'ils sont obligés de les prononcer. » Encore sont-ils contenus dans leur exaltation « moliniste » par « la crainte d'encourir la juste indignation de M. l'évêque. » Cet évêque d'Orléans est Jarente, ministre de la feuille, qui avait paru, après l'ardent Montmorency, d'un zèle très tempéré pour la bulle. Il apaisa le diocèse, mais eut le grand tort, aux yeux du jansénisme, de ne point aller « à la racine du mal, en ôtant les deux séminaires aux Sulpiciens [1]. »

Le même reproche est adressé à Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. N'a-t-il pas livré tous ses séminaires aux Sulpiciens. Les séminaires ? Ces écoles nouvelles où une congrégation toute entière s'emploie sur la surface du territoire à détruire certaines doctrines, à en faire triompher d'autres, excitent au plus haut point l'irritation des Jansénistes. Au dernier siècle, c'est là que

1. « L'amour de la paix, qui a toujours caractérisé l'évêque (Jarente), a un peu calmé leur faux zèle. A peine M. de Jarente avait-il pris possession de cet évêché, après la translation de M. de Montmorency, qu'il fit cesser les scènes déplorables qui s'y passaient journellement. Il rétablit dans l'usage des sacrements des communautés religieuses qui en étaient privées, et il proscrivit l'espèce d'inquisition qu'on exerçait à l'égard des personnes les plus pieuses aux approches de la mort. Heureux s'il eût été à la racine du mal en ôtant les deux séminaires aux Sulpiciens.... Depuis que M. de Jarente est infirme, les schismatiques (les antijanséniste) sont plus hardis ; et quoique M. le coadjuteur les ait réprimés en diverses occasions, des curés et des vicaires ne laissent pas d'inquiéter les fidèles dans le tribunal de la pénitence. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 41, 42 ; 1788, p. 83. Beaumont ne put guère compter sur Jarente, comme ministre de la feuille.

le parti subit une irrémédiable défaite, comme dans le nôtre c'est là que devaient être effacés dans les générations nouvelles de lévites les derniers vestiges de gallicanisme. Les universités étaient plus conservatrices des traditions anciennes que ces communautés, où il suffisait d'un mot d'ordre pour donner aux jeunes esprits une direction particulière, et combattre tel enseignement avec une efficacité toute puissante. Aussi la gazette trouve que ces « nouvelles maisons d'éducation ecclésiastique sont le tombeau des bonnes études. Tous les bons livres y sont généralement interdits. L'ignorance et le fanatisme sont le caractère des maîtres, et tout le mérite exigé des élèves consiste à savoir un peu de leur misérable théologie, d'être fort soumis à la bulle *Unigenitus* et pleins d'ardeur contre le fantôme du jansénisme. C'est de cette source ténébreuse et impure que les ecclésiastiques, comme des eaux empoisonnées, se distribuent dans les différentes paroisses. » Le public est scandalisé de « l'air évaporé » de tous ces séminaristes, et on dit quand on les aperçoit : « *Voici les brigands de Saint-Sulpice.* » Une polémique montée à ce diapason dit assez les coups terribles que les Sulpiciens du XVIIIe siècle achevèrent de porter au jansénisme. Ce qui avait facilité leur victoire, c'est que, de l'aveu des *Nouvelles*, « la plupart » des chefs eux-mêmes, des évêques, avaient été « élevés par les Sulpiciens [1]. »

Les Lazaristes partagent avec les Sulpiciens, mais dans des proportions moindres, l'hostilité des Jansénistes. Nous parlons des trente années qui suivirent l'expulsion de la compagnie de Jésus. Les Jansénistes n'avaient jamais pardonné à Vincent de Paul de n'avoir point été des leurs. Les disciples du saint, ayant gardé son esprit et ses sentiments, furent regardés comme des ennemis. S'avisent-ils, comme les Jésuites, de donner des missions, on les accuse de « prodiguer indifféremment l'absolution à toute sorte de personnes.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1781, p. 195-196 ; 1783, p. 165.

On a vu, paraît-il, un homme demi-ivre sortir de leur confessionnal, en se vantant d'avoir fait son affaire. » Ils ont surtout le grand tort de tenir des séminaires. Il semble même qu'une sorte de fatalité les ait placés à la tête de ces maisons dans les diocèses où les prélats sont moins recommandables. Nous avons vu les Sulpiciens à Orléans sous Jarente, à Toulouse sous Loménie de Brienne. Voici maintenant les Lazaristes à Narbonne dirigeant, sous un prélat peu évangélique, Dillon, le petit et le grand séminaire. Le supérieur de ces établissements n'aime pas le jansénisme, et prétend y découvrir « l'hérésie la plus subtile, la mieux combinée qu'on ait jamais vue, parce que les Jansénistes s'entortillent beaucoup. » Partout les Lazaristes pensent, parlent de même. Les Nouvelles ne manquent pas de nous l'apprendre et de s'en plaindre [1]. Quel malheur de voir ainsi les disciples de M. Olier et de Vincent de Paul porter les ravages dans les rangs de la jeunesse cléricale ! Ils ont eu le crédit de se maintenir là même où les chefs du diocèse leur sont défavorables. « On eut la douleur, disent les *Nouvelles*, de voir M. de Choiseul trompé par les Lazaristes, qui occupent le séminaire de Châlons comme en tant d'autres diocèses. » A Lyon, M. de Montazet est hostile au séminaire de Saint-Irénée tenu par des Sulpiciens, qui attirent les élèves des diocèses voisins. Mais il n'ose ou ne peut le leur enlever, arrêté par une influence supérieure. Il a beau leur imposer ce qu'on appela « l'année de ville », protéger ouvertement les écoles de théologie des Oratoriens et des Joséphistes, la maison des Sulpiciens est toujours pleine. Les *Nouvelles* le déplorent. « Depuis que les Sulpiciens et les Lazaristes ont infecté les séminaires et les facultés de toutes les rapsodies de Tournely et de Collet, on ne voit plus, s'écrient-elles, dans les thèses que des erreurs manifestes. Quand ils

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1776, p. 31 ; 1779, p. 162. Les *Nouvelles* de 1778, p. 77, se plaignent du fanatisme qui règne à Saint-Malo. « C'est le fruit, dit le journal, de l'éducation que le jeune clergé reçoit des Lazaristes qui occupent les deux séminaires. M. des Laurents, évêque de Saint-Malo depuis 1767, autorise ces mauvais guides ; il imite en cela M. de la Bastie, son prédécesseur, dont il était grand-vicaire. »

ont accolé ces mots sacramentaux, *de fide est*, à leurs opinions moliniennes, sur une volonté générale de Dieu de sauver tous les hommes, sur une grâce suffisante donnée à tous, sur des bonnes œuvres sans que l'amour du vrai bien y entre pour rien, ils croient avoir fermé la bouche à tous ceux qui réclament contre ces prétendus articles de foi [1]. »

Quoique le jansénisme fût plus favorable aux universités qu'aux séminaires, il ne paraît pas avoir tiré grande satisfaction de ces corporations, sur la fin de l'ancien régime. Bien loin était le temps où la faculté de théologie de Paris résistait à la bulle *Unigenitus*. Depuis des années, hélas ! le torrent de ses docteurs coule ses flots dans l'ornière moliniste. Ne les a-t-on pas vus approuver en masse les *Actes* de l'assemblée du clergé de 1765. Il a fallu l'intervention du parlement et du comte de Saint-Florentin pour les empêcher de rendre cette adhésion publique. La gazette ne reconnait pas là son antique Sorbonne, dont elle attribue la décadence, avec le parlement de Paris [2], à l'invasion du molinisme. On a beau y signaler de temps en temps « quelques bonnes thèses échappées du naufrage », telle décision favorable au droit divin des curés, ces lueurs ne suffisent pas à éclairer une nuit sombre. Les *Nouvelles* ne peuvent dissimuler leur dédain pour cette maison autrefois célèbre ; elles lui décochent l'épithète de « vieille carcasse [3]. » Ces injures n'étaient point faites pour la convertir. Pendant la Révolution, tous les pro-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 77.

2. Le parlement de Paris disait dans ses remontrances de 1753 : « Quelle perte pour l'Etat entier que la destruction de tant d'écoles où règnaient la piété et l'instruction la plus solide, l'affaiblissement de ses universités. Pour étendre la soumission à la bulle *Unigenitus*, les sujets les plus instruits des saintes maximes de la religion, de la morale et de nos précieuses libertés, ont été éloignés. En un seul jour, cent docteurs de la faculté de Paris, respectables par leurs lumières et par leurs vertus, ont été privés de toute voix délibérative et de toute assistance aux assemblées. L'université a éprouvé un retranchement pareil, et ce vide affreux a presque tari la source la plus pure de l'instruction, a laissé ce corps asservi aux délateurs. De là, le découragement dans les écoles, l'affaiblissement des études, l'ignorance devenue presque universelle dans le royaume. » *Nouvelles ecclésiastiques* 1767, p. 4.

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 194 ; 1766, p. 165.

fesseurs de Sorbonne et de Navarre refusèrent le serment à la constitution civile du clergé, aussi bien que tous les professeurs des séminaires.

Comment compter sur le maintien des bons principes en province quand ils succombent dans la capitale. Les évêques, limités à Paris dans leur action, peuvent tout dans les universités locales pour faire le vide autour des chaires et diriger l'enseignement. Aussi les *Nouvelles* n'ont-elles point assez de gémissements sur les doctrines qu'on y professe. Ne s'est-on pas avisé, à l'université de Toulouse, par exemple, de combattre « la grâce efficace et la délectation victorieuse », dans une thèse dédiée à M. de Cugnac, évêque de Lectoure[1] ! Ne s'est-on point permis, dans une thèse présentée à l'université de Reims, d'employer une expression révoltante et de parler de « la méchanceté janséniste, *pravitas janseniana*. »

Du moins le jansénisme semblait pouvoir compter sur l'université de Poitiers. De toutes celles du royaume, disaient les *Nouvelles*, « il n'y en a aucune qui ait combattu les erreurs des Jésuites aussi persévéramment. Elle était encore aux prises avec eux lorsque l'institut fut proscrit, en 1761. » Mais l'évêque, le terrible Beaupoil de Sainte-Aulaire a tout incliné vers le molinisme. Deux Dominicains professent, il est vrai, la théologie à l'université de Poitiers, et ont la satisfaction de voir les séminaristes assister à leurs cours ; mais le prélat leur a interdit le ministère de la prédication et de la confession. L'influence doctrinale qu'ils exercent sur leurs élèves est d'ailleurs bien faible. « Les jeunes gens, après avoir pris les dictées des Dominicains, n'en font aucun usage. On y subtitue la misérable théologie de Poitiers sur laquelle seule on les interroge, soit au sémi-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 67. « Si le parfait désintéressement de M. de Brienne pour tout ce qui a rapport à la doctrine de l'Eglise était moins connu, disent les Nouvelles, on prendrait la liberté de lui représenter qu'il ne doit pas souffrir plus longtemps que ses jeunes clercs soient empoisonnés par les erreurs qui infectent les écoles de son diocèse, qu'il est temps pour lui de sortir de son sommeil léthargique. » Mais il est inutile d'interpeller des « prélats plongés dans les délices et dans les intrigues de l'ambition. »

naire, soit aux examens de l'ordination. » Tous ces lévites sont ainsi placés sous l'action des Lazaristes qui dirigent le petit et le grand séminaire. On voit que l'influence théologique était passée des universités aux séminaires. En 1777, la gazette se plaint que les Sulpiciens de Toulouse n'envoient plus leurs élèves aux écoles publiques de l'université, à cause d'un cours qui ne leur plaisait pas [1].

Dans cette déroute de leurs partisans et de leurs doctrines, les Jansénistes éprouvent du moins quelques consolations avec les Oratoriens, les Dominicains et les Doctrinaires. On sait que Quesnel, le fameux auteur des *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament, qui devaient provoquer la bulle *Unigenitus*, avait été oratorien. L'auteur d'une des dernières publications les plus agréables aux Jansénistes, la théologie de Lyon, était un oratorien, le Père Valla. Tandis que les évêques qui sortaient de Saint-Sulpice étaient généralement des adversaires déclarés, on voyait les prélats formés au séminaire oratorien de Saint-Magloire moins hostiles et même favorables au parti, tels que M. de Choiseul, évêque de Châlons-sur-Marne, M. de Bezons, évêque de Carcassonne. Et pourtant la majorité de la congrégation de l'Oratoire était loin d'être acquise au jansénisme. Les *Nouvelles* nous racontent avec larmes comment Boyer, évêque de Mirepoix et ministre de la feuille, « entreprit de la subjuguer, de la soumettre à la bulle », et imposa ses conditions au Père de la Valette, supérieur général. Il fallut souscrire le formulaire. Le successeur de Boyer à la feuille, le cardinal de La Rochefoucauld était d'humeur plus tolérante. « Si cette Eminence avait eu plus de vigueur dans l'âme et peut-être moins de politique, c'en était fait, disent les *Nouvelles*, de la bulle et du formulaire. » Mais la bulle, le formulaire lui survécurent ; le molinisme fit beaucoup de ravages dans l'Oratoire. En 1775, la gazette représente à cette congrégation quelle « honte c'était pour

1. *Nouvelles ecclésiastiques* 1777, p. 24-28.

elle qu'on enseignât, dans plusieurs de ses maisons, une théologie aussi méprisable, et pour le fond et pour la forme, que celle de Poitiers [1]. » Cependant, malgré ces défaillances, beaucoup d'Oratoriens se rapprochent du parti janséniste. Aussi quels cris font entendre les Nouvelles, lorsque M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, s'avise de les remplacer par des prêtres du diocèse, quand M. de Grimaldi les exclut pour quelque temps du collège du Mans, quand M. de Valras manœuvre à Mâcon pour les décider à quitter son séminaire, où il a fait le vide d'avance en envoyant pendant cinq ans ses élèves aux Sulpiciens de Lyon [2].

Les Dominicains ne donnent pas non plus pleine satisfaction aux *Nouvelles ecclésiastiques* ; et pourtant quel ordre est mieux préparé à soutenir les véritables principes ! « La doctrine de la grâce efficace par elle-même et de la prédestination gratuite des élus, est devenue pour ainsi dire son héritage. C'est un droit que l'Eglise lui a confié et qu'il s'est engagé solennellement à transmetttre d'âge en âge dans toute son intégrité. Les Jésuites, ennemis dès leur naissance de ces dogmes sacrés, n'ont point discontinué de persécuter cet ordre. » La gazette janséniste, qui se plaît à leur décerner cet éloge, est obligé de constater avec douleur que, depuis l'expulsion des Jésuites, beaucoup de Dominicains accusent des tendances « moliniennes », et se rapprochent de la bulle « par ambition, par politique ou par faiblesse », à la suite du Père Mamachi. En 1778, le régime de l'ordre se montre favorable à ce mouvement. On voit les Dominicains « se soumettre aveuglément à tout ce que les évêques exigent d'eux... Mais ces faiblesses n'empêchent pas que l'esprit de corps ne subsiste toujours parmi eux [3]. »

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1773, p. 82-84 ; 1775, p. 192.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1767, p. 42-43. D'après les *Nouvelles*, 1764, p. 34, 35, le dernier évêque de Grasse, M. de Prunières chercha à écarter les Oratoriens appelés à Grasse par les consuls après l'expulsion des Jésuites.
3. *Nouelles ecclésiastiques*, 1779, p. 33-39.

Cet esprit de corps et les erreurs auxquelles s'étaient laissé entraîner des Dominicains, indisposaient les évêques contre eux. A Saint-Paul-Trois-Châteaux, ils rencontrent l'hostilité de M. de Reboul de Lambert. Appelés par les consuls au collège de Mâcon, ils s'y installent contre le gré de l'évêque et du clergé. A Pamiers, Lévis-Leran leur enlève la chaire de théologie, qu'ils occupaient depuis des siècles, pour l'attribuer aux Lazaristes [1].

A Albi, les Dominicains éprouvent des désagréments de la part de M. de Choiseul. Ce prélat s'était laissé prévenir par les États du Languedoc contre leur enseignement théologique. Il fit dire au prieur que son intention était de faire apprendre désormais la théologie dans son séminaire. Le prieur répondit que, leur école de théologie étant « publique et fondée » à Albi, il ne pouvait refuser les leçons à ceux qui viendraient les recevoir. Défense fut alors intimée aux étudiants de s'y rendre. La théologie leur fut professée au séminaire par M. de Lestang, « bulliste » envoyé par les Sulpiciens de Toulouse et deux autres maîtres. Le Père Bonhomme, qui enseignait depuis quinze ans la théologie à Albi, dut quitter cette ville [2].

Les Dominicains, ainsi chassés d'Albi, avaient eu la satisfaction, lors de l'expulsion des Jésuites, de rentrer à Montpellier, et d'y reprendre les chaires qu'on leur avait enlevées, après une longue possession, pour les attribuer aux disciples de saint Ignace. Ils devaient ce retour de fortune au parlement. Ils se présentèrent à l'évêque, qui était alors le terrible Villeneuve, peu tendre pour tout ce qui pouvait avoir une attache même lointaine avec le jansénisme. Comme ils lui demandaient sa protection et sa bienveillance : « Je ne vous accorde ni l'une ni l'autre, répondit le prélat fort courroucé. Vous avez em-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 68 ; 1766, p. 69 ; 1767, p. 42 ; 1777, p. 26-28 ; 1780, p. 137.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1764, p. 74-76.

piété sur mes droits. Il n'appartient qu'à moi de pourvoir à l'enseignement de mon diocèse, et vous avez recours au parlement. Je vous interdis tous tant que vous êtes. Il le leur répéta, dit la gazette, avec tout le feu dont un homme de quatre-vingts ans est capable. » Après cet assaut de l'évêque, les nouveaux professeurs eurent à en soutenir un autre non moins redoutable donné par cinq cents personnes, hommes et femmes, qui voulaient les expulser avec violence [1].

Cette hostilité témoignée çà et là aux Dominicains par les prélats les plus déclarés contre le jansénisme, montre qu'ils étaient suspects de sympathies pour l'erreur. Un incident provoqué, en 1779, par une thèse soutenue en Sorbonne par un Dominicain de la rue Saint-Jacques, nous fait connaître l'état d'esprit de cet ordre vingt ans avant la Révolution. « Le collège de la rue Saint-Jacques, disent les *Nouvelles*, est le berceau et comme le chef-lieu de l'ordre de saint Dominique. » Or, c'est dans cette maison sainte qu'un jeune Dominicain, le Père Pichegru (un nom prédestiné à toutes les trahisons) allait soutenir que « la grâce est un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement », la « possibilité de l'état de pure nature » et autres erreurs moliniennes. Les vieux docteurs de la maison s'émeuvent de l'injure faite à l'école thomiste par un Dominicain, qui refuse de « reconnaître la grâce efficace par elle-même. » Un vénérable vieillard de l'ordre, auquel Pichegru a apporté sa thèse, refuse de la recevoir, disant qu'il ne voulait pas que « sa chambre fût souillée par une pièce si détestable. » Et comme le jeune délinquant se jette à ses genoux : « Ce n'est pas à moi, lui dit-il solennellement, que vous devez demander pardon, c'est à Dieu, à l'Eglise et à tout l'Ordre que vous avez outragé. » Les Dominicains de la rue Saint-Honoré, ceux de la rue Saint-Dominique, s'émeuvent à leur tour et écrivent au supérieur général. Au cou-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1763. p. 38.

vent de la rue Saint-Jacques, dans le chapitre réuni à ce sujet, les vieux Dominicains exhalent leur indignation ; mais, symptôme grave, « les jeunes ne parurent à l'assemblée qu'un instant et, voyant de quoi il s'agissait, se retirèrent aussitôt en disant : Quoi, ce n'est que cela ! C'était bien la peine de nous assembler. Pourquoi ne pas laïsser chacun libre de soutenir la doctrine qu'il veut [1]. » Dans la circonstance, ils avaient d'autant plus raison que la doctrine de Pichegru est aujourd'hui celle de tous nos catéchismes. Mais l'attitude de cette jeunesse n'en est pas moins significative. D'un côté les vieux docteurs, en particulier celui qui apostrophait tout à l'heure avec tant de véhémence le Père Pichegru à ses pieds, un des derniers vieillards qui rappelaient de loin cette époque héroïque de la fin du XVIe siècle où, le molinisme mettant aux prises Dominicains et Jésuites, on vit parfois de ces rudes jouteurs, les champions des deux camps, convoqués pendant dix ans devant la congrégation *de Auxiliis*, tout cousus d'arguments comme des chevaliers bardés de fer, discourir jusqu'à extinction de voix et épuisés de forces, n'ayant plus de soufle, expirer parfois, dit-on, sur le champ de bataille, rendant leur âme avant leur dernier syllogisme. En face de ces survivants d'un autre âge, une génération nouvelle de Dominicains peu disposés à s'échauffer sur les divers systèmes de la grâce, non seulement éloignée des idées jansénistes, mais capable d'abandonner en pleine Sorbonne les doctrines de l'école thomiste. De ce côté là encore l'avenir était sombre pour Jansénius.

Les jansénistes croyaient pouvoir compter sur les Doctrinaires, comme sur les Oratoriens et les Dominicains. Ne leur était-il point prescrit par « leurs constitutions, tant anciennes que nouvelles, de suivre fidèlement saint Augustin et saint Thomas. » Pourtant, ils se laissent imposer à Gap, malgré leur répugnance, par M. de la

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1779, p. 33-39.

Broue de Vareilles, un auteur de théologie détestable, Collet. N'auraient-ils pas dû « faire goûter leur opposition à ce prélat, et lui montrer que quand on raisonne avec Collet on ne peut éviter de raisonner mal. » Même oubli de leurs statuts à Vence, où ils acceptent d'expliquer « la misérable théologie de Poitiers. » Comment des prêtres de la Doctrine chrétienne, chargés de former le clergé d'un diocèse, peuvent-ils oublier jusqu'à ce point leurs engagements ? Il est vrai qu'ils ont affaire à un prélat « excessivement zélé pour tout ce qui tient au jésuitisme, M. de la Gaude[1]. »

A Mende, le dernier évêque de l'ancien régime, M. de Castellane, veut bien garder les Doctrinaires, qui dirigent le collège et le séminaire, mais à condition d'enseigner la théologie de Collet qu'ils pourront modifier et commenter. On trouva qu'ils abusaient de la permission. Quand parut la théologie de Lyon, les Doctrinaires obtinrent de la mettre entre les mains de leurs élèves ; mais les réclamations d'une partie du clergé obligèrent de revenir à Collet, l'année suivante. Mende comptait beaucoup de séminaristes « imbus des maximes moliniennes », qu'on leur avait inculquées à Montpellier, au Puy ou à Clermont où ils allaient faire leur quinquennium[2].

Quels étaient donc ces manuels, cette fameuse *théologie* de Lyon, qui mettaient ainsi aux prises les deux camps ? Les échos de l'ancien régime répétaient les noms de quelques théologiens aujourd'hui parfaitement ignorés, auxquels ces polémiques du temps donnèrent une célébrité d'occasion. Un janséniste ne pouvait entendre parler de Collet, de Tournely, de la théologie de Poitiers, sans se voiler la face et éclater de colère. « Nouvel Elisée, revêtu du manteau et pénétré du double esprit de son père, le sieur Collet a réchauffé toutes les hor-

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1779, p. 162 ; 1785, p. 28 ; 1786, p. 79-80.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, p. 80.

reurs que la horde jésuitique a enfantées ; il n'est pas un seul traité de Collet qui ne renferme des propositions séditieuses, des maximes corrompues, des assertions fausses et téméraires... On peut surtout consulter les articles sur le vol, le jurement, l'usure, l'homicide, l'obéissance due aux princes etc. » Ainsi parle un cahier janséniste destiné à éclairer la marche des Etats généraux en 1789. Tournely paraît plus criminel encore. Cet auteur, qui « enseigna vingt-quatre ans en Sorbonne est aujourd'hui, dit la même brochure, le théologien de nombre de séminaires, d'universités, d'écoles particulières. En un mot, Tournely est dans notre France le héros de la théologie. » Il règne en maître « sur la grâce », il infeste la jeunesse cléricale de ses funestes doctrines, de « son venin mortel. » La théologie de Poitiers achève de tout perdre dans les maisons trop nombreuses où elle a été adoptée. Le manifeste conclut en demandant qu'on arrache ces livres des mains de tous les ecclésiastiques. « Ce sont là les sources empoisonnées qui ont rendu le clergé de France si ignorant et si corrompu [1]. »

En dehors de ces auteurs plus généralement répandus, on voit pulluler çà et là d'autres productions molinistes. Ne s'est-on pas avisé à Rouen de composer, depuis 1780, des traités latins de théologie dogmatique, qui ont déjà rempli quatorze volumes in-12 ? En tête sont les armes de l'archevêque de Rouen, cardinal de La Rochefoucauld, et une approbation emphatique du docteur Riballier. Le prélat fait enseigner ce cours dans son vaste diocèse, et a donné des canonicats de sa cathédrale aux deux auteurs, les sieurs Baston et Tuvache. On a voulu les récompenser de ce qu'ils « molinisent, dégradent, travestis-

1. *Doléances des eglisiers, soutaniers, prêtres, des paroisses de Paris, in 8°*, 123 pag. Bibl. Nat. L e [24] 245. Les traités théologiques de Tournely parurent de 1725 à 1730. Deux abrégés de sa théologie furent donnés, l'un par Montaigne, docteur en Sorbonne et prêtre de Saint-Sulpice, mort en 1767, l'autre par le Lazariste Collet. Collet fut d'une fécondité extraordinaire. Les jansénistes se plaignaient surtout de ses *Institutions théologiques à l'usage des séminaires*, 7 vol. La première approbation de la théologie de Poitiers date de 1711.

sent la parole de Dieu [1]. » Si à ces publications diverses on joint les *Conférences d'Angers*, coupables surtout d'amoindrir les droits des curés, on aura rappelé les livres les plus attaqués par l'organe janséniste.

Pourquoi puiser à ces sources empoisonnées, lorsque tant d'écrivains irréprochables ne demandent qu'à initier la jeunesse à la saine doctrine ? N'a-t-on pas, par exemple, à sa disposition cet excellent Habert, contre lequel Fénelon composa une instruction pastorale, et que le dernier évêque de Soissons avant la Révolution venait de congédier pour lui substituer Collet [2]. N'a-t-on pas surtout la fameuse théologie de Lyon que l'Oratorien Valla venait de publier, en 1784, sous le patronage de M. de Montazet. Ce livre destiné à une orageuse carrière, souleva dès son apparition de violentes polémiques, où les adversaires comme Pey et Feller, où les admirateurs avaient besoin de centaines de pages pour exhaler leur mauvaise humeur ou leur enthousiasme [3]. La théologie de Lyon, dont l'étoile allait pâlir en France à la mort de Montazet, fut propagée par l'esprit de parti en Allemagne et en Italie, en Espagne et en Portugal.

On comprend la serveillance jalouse que les *Nouvelles* exercent sur les livres théologiques des séminaires et l'esprit des professeurs. Par ce seul enseignement, sans violence, avec les vides faits par la mort dans les rangs des anciens, la race des Jansénistes tendait peu à peu à s'éteindre.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 85-86 ; 1785, p. 161, 164 ; 1786, p. 33-36, 88, 125-128. La gazette consacre de longues pages à essayer de refuter cette théologie de Rouen.

2. *Nouvelles ecclésiastiques* 1766, p. 69. La première édition de la théologie d'Habert avait paru en 1707, en 7 vol. sous ce titre : *Theologia dogmatica et moralis* ad usum seminarii catalaunensis.

3. L'abbé Pey avait publié quatre lettres sous ce titre : *Observations sur la théologie de Lyon*. Il y fut répondu dans la *Défense de la théologie de Lyon ou réponse aux Observations d'un anonyme contre cette théologie*, 415 p. in-12. *Nouvelles ecclésiastiques* 1788 p. 141-143. Il parut un *Examen critique de la théologie du séminaire de Poitiers* en 700 pages in-12. C'était une œuvre posthume du P. Maille Oratorien, lequel déclare qu'il n'a pas pu relever toutes les erreurs. *Nouvelles*, 1766, p. 109. 110.

Mais quel appui, quels disciples le jansénisme du XVIIIe siècle allait-il garder dans le pays, s'il venait à perdre ses partisans dans le clergé ? Le temps était loin où les questions de la grâce passionnaient l'opinion, où un Corneille pouvait y faire allusion dans ses tragédies. Cent ans expliquent à peine la révolution profonde qui s'est opérée sur ce point, comme sur tant d'autres, du XVIIe au XVIIIe siècle. Cette pauvre nature humaine que les Jansénistes nous montrent avec complaisance comme infectée par le péché originel, accablée sous le poids de sa corruption native, incapable d'un généreux sentiment, d'une bonne action, est présentée au XVIIIe siècle dans un état de santé parfaite, en pleine possession de ses forces, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un secours surnaturel pour la conduire à sa fin. En face de Rollin, représentant dans l'université la tradition janséniste, et affirmant qu'il y a dans le cœur de l'homme depuis sa déchéance « une *malheureuse fécondité pour le mal*, qui altère bientôt dans les enfants le peu de bonnes dispositions qui y restent », s'est dressé l'éducateur d'*Emile*, Rousseau, qui pose en « maxime incontestable que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. Il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain. » Puisque les mouvements de la nature, de cette nature que Port-Royal ne pouvait assez mâter par de trop sévères pénitences, sont toujours bons, il n'y a, d'après Rousseau, qu'à se livrer à ses penchants pour pratiquer la vertu. Car, ajoute-t-il, « à force d'outrer tous les devoirs, le christianisme les rend impraticables et vains [1]. »

Le dogme de la *bonté originelle* vient donc remplacer au XVIIIe siècle le dogme du péché originel. La raison humaine, tant déprimée par Pascal et les Jansénistes, prend hardiment le pas sur la foi. Fière de ses découvertes dans tous les ordres de connaissances, enivrée, en par-

1. *Emile*, livre V.

ticulier, de ses triomphes dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles, exaltée par les théories du progrès indéfini, elle est vraiment reine du siècle. Ce n'est point elle qui accepterait aujourd'hui l'objurgation hautaine que lui adressaient cent ans auparavant un Pascal ou un Bossuet : Tais-toi, raison orgueilleuse. La raison ne se tait pas : elle parle, veut se faire écouter, et monte, monte toujours dans l'opinion qu'on a d'elle et qu'elle a d'elle-même. On peut prévoir le moment où on lui élèvera des autels, où elle sera déesse, *la déesse Raison*. Mais ce n'est pas seulement la raison, c'est l'homme tout entier qui devient Dieu. A mesure que la divinité se voile, l'homme apparaît au premier plan. Ce seul mot d'humanité a-t-il le don de faire verser des larmes aux âmes sensibles du XVIIIe siècle. La Révolution qui a divinisé la Raison aura aussi un culte pour l'Humanité[1].

Mais que devient l'esprit janséniste dans ce bouleversement des idées anciennes ? Dieu à qui il s'est toujours attaché à rapporter le tout de l'homme, au risque de ruiner notre libre arbitre, disparaît de ce théâtre du monde et de l'âme, où non seulement Port-Royal, mais encore les chrétiens de tous les âges s'efforçaient de lui attribuer le premier rôle. Voilà que l'homme prend sa place. L'homme, ce « monstre », ce « chaos », cet « imbécile ver de terre », ce « cloaque d'incertitude et d'erreur », comme l'appelle Pascal, ne prend plus la peine de discuter ces injures, tant il se sent maître de l'univers par sa raison. Si les Jansénistes du XVIIIe siècle s'avisent de le rappeler à la modestie au nom de leurs théories surannées, une réponse méprisante de Voltaire ou de quelque autre philosophe, leur signifie qu'ils n'aient plus à ennuyer le public de leurs convulsions et de leurs prétendus miracles, de leurs éternelles « rapsodies sur la grâce et la déchéance. »

1. « Le seul culte qui doit plaire au ciel est celui de l'humanité. » Boissy d'Anglas, Essai sur les fêtes, p. 67. Le décret du 18 floréal (7 Mai 1794) érige des fêtes à l'Etre suprême et à la Nature, — au Genre humain etc.

Comme si cette volte-face des idées ne suffisait point à détourner l'attention du jansénisme, les questions sociales et politiques étaient venues captiver l'opinion publique sur la fin de l'ancien régime. Oh ! comme on était loin de la grâce irrésistible et de la délectation dominante. Un contemporain a pu dire au sujet des doctrines économiques, des assemblées provinciales qui passionnèrent les esprits plusieurs années avant la Révolution : « On ne songeait guère à Jansénius, et le fameux diacre Paris était déjà aussi loin de nous que Nostradamus... Même le goût de la philosophie moderne, dont Voltaire avait fait une secte fanatique, semblait s'être amorti [1]. »

Cette défaite progressive du jansénisme n'était point faite pour le calmer. La perspective de la ruine irrémédiable de son parti, exaspère la gazette et rend ses attaques plus violentes.

Les évêques, on a pu le voir, ont été les grands artisans de sa ruine. Ce sont eux qui reçoivent les coups. La force de la vérité oblige cependant leurs adversaires à leur rendre le témoignage qu'ils sont amis de la paix. On n'a plus recours, sur la fin de l'ancien régime, aux mesures de rigueur, aux exécutions sommaires et retentissantes pratiquées dans d'autres temps. Le vent n'est plus à la persécution. Les évêques, par l'éducation des séminaires, en se montrant avares de faveurs aux derniers tenants de Jansénius, en usant ça et là du formulaire, achèvent de rétablir l'unité d'esprit dans leur clergé. Le mot de paix est dans les paroles et dans les actes. Les prélats aiment à dire avec M. de La Ferronnays à son arrivée à Lisieux : « Nous vous la souhaitons, nous vous la donnons cette paix de toute l'effusion de notre cœur. » Ils aiment à prendre pour devise, comme M. de Puységur à Carcassonne : *Concordia*

1. Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 1815, p. 98-105.

et pax [1]. L'âge calmait souvent ceux qui s'étaient montrés plus ou moins belliqueux dans leur jeunesse. M. de Montmorency, évêque d'Orléans, avait fait campagne au premier rang des Théatins. Transféré à Condom, à la suite de ses démêlés, et depuis évêque de Metz, grand aumônier, cardinal, il fut assez modéré pour que pendant trente ans, les *Nouvelles* n'aient point eu à s'occuper de lui [2].

Ces prélats ne veulent point la guerre ; on les voit même éviter de parler du jansénisme et des luttes qui ont marqué son histoire, par crainte de ranimer d'anciennes divisions, de rouvrir des plaies mal fermées. « Ne réveillons point, s'écriait l'évêque de Senez dans l'oraison funèbre de Louis XV, le souvenir dangereux des troubles dont l'Eglise de France paraît enfin délivrée pour jamais [3]. »

Il y avait quelque mérite à maintenir ainsi désarmés des adversaires qui ne demandaient souvent qu'à partir en guerre. Bernis raconte l'anecdote suivante au sujet de Massillon. Le fameux prédicateur, « adoré dans son diocèse, en avait banni, dit-il, toutes les disputes de religion. Clermont était cependant un des berceaux du jansénisme. Un jour qu'il montrait à un étranger son jardin de Beauregard, et que cet étranger se récriait

1. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* : pour M. de La Ferronays, 1786, p. 67-68 ; pour M. de Puységur, 1778, p. 193, 194. A la mort de M. de Bezons, les grands-vicaires du chapitre s'étant trop hâtés de faire du zèle dans une voie opposée à celle de l'évêque défunt, M. de Boyer, grand-vicaire de Puységur, se hâta de dire, à son arrivée, que la devise du nouveau prélat était *Concordia et pax*. Les *Nouvelles* vantent ailleurs (1785 p. 89-90) les dispositions pacifiques du prélat, et mettent les excès de zèle sur le compte de ses grands-vicaires. Le même journal, après avoir attaqué Malide, évêque de Montpellier, ajoute : « Toute la théologie de M. l'évêque se réduit à dire qu'il veut la paix et qu'il ne veut pas qu'on parle des matières contestées. » *Nouvelles*, 1786, p. 105-106. — Même jugement porté sur Durfort, évêque de Montpellier, puis archevêque de Besançon. *Nouvelles* 1707, p. 127. — Le même journal attribue aux grands-vicaire de l'évêque de Mende, Castellane, une grande partie des mesures prises.

2. *Les Nouvelles ecclésiastiques*, années, 1754, p. 48 ; 1757, p. 176 et suiv. ; 1758, p. 31, parlent de Montmorency. Au début, elles constatent avec douleur que Montmorency, en « versant dans le parti des constitutionnaires », avait trompé les espérances que « sa douceur, sa bonté avaient fait concevoir. »

3. *Nouvelles*, 1774, p. 157-162.

sur la beauté et la richesse de la vue : venez, lui dit-il, dans cette allée, je vous montrerai quelque chose de plus singulier que tout cela. L'allée était sombre ; l'étranger témoigna sa surprise en ne voyant rien de ce qu'on lui annonçait. Comment, lui dit Massillon, vous n'apercevez pas ce Jésuite et ce père de l'Oratoire qui jouent à la boule ensemble ! Voilà à quoi je les ai réduits [1]. »

Massillon, malgré sa souplesse, n'aurait pas amené le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* à jouer à la boule avec un Jésuite. Jamais la hargneuse gazette ne déposa les armes, et il semble que son humeur acariâtre devient plus belliqueuse à mesure quelle voit diminuer le nombre de ses soldats. Elle répond à l'évêque de Senez [2] qu'il y a mensonge à présenter comme ancienne et finie une persécution qui dure encore à Paris. Les mots de « bullistes », de « constitutionnaires », lui servent d'épithètes pour marquer son profond mépris. Elle reçoit de tous les points de la France des informations passionnées, et nous voyons défiler dans ses colonnes durant les vingt-cinq ans qui précèdent la Révolution une partie de l'épiscopat français.

Les portraits ne sont pas flattés. A mesure que M. de Bonal étale davantage « son sulpicianisme », à Clermont, il irrite de plus en plus la gazette. Le futur archevêque de Paris, M. de Juigné, a paru aux *Nouvelles*, dès son arrivée à Châlons, « naturellement doux et modéré, rempli de zèle, dans ses visites pastorales, pour le salut des âmes. » Il ne tarde pas à se pervertir. En 1780, on nous le montre « aussi imbu de préventions qu'aucun autre évêque constitutionnaire », et faisant tous ses efforts pour

1. *Mémoires de Bernis*, I, 76. Massillon, que nous avons vu condamner si nettement les appelants, blamait cependant l'excès contraire. Il écrivait au cardinal de Bissy : « Il me semble que sur la bulle Unigenitus et sur la matière de la juridiction, votre Eminence fait beaucoup d'articles de foi qui pourraient trouver bien des mécréants parmi les théologiens les plus orthodoxes. » Cf. P. Ingold, l'Oratoire et le jansénisme au temps de Massillon, 1880, p. 15.
2. 1774, p. 157-162.

soumettre son clergé à la bulle. Juigné retrouva à Paris l'hostilité des jansénistes qui n'épargnèrent pas les critiques à son pastoral. Mais le temps n'était plus aux querelles, et on ne devait pas revoir la sévérité intraitable de M. de Beaumont.

Ce qui afflige les *Nouvelles*, c'est que La Broue de Vareilles, évêque de Gap, ne marche pas sur les traces de son grand-oncle, « l'illustre évêque de Mirepoix. » N'a-t-il pas l'aveuglement d'imposer Collet dans son séminaire. Les Doctrinaires, ainsi condamnés à enseigner Collet à Gap, ne sont pas plus heureux à Vence où Pisani de la Gaude leur impose la *théologie de Poitiers*. La Gaude a puisé ses principes « molinistes » à l'école de son oncle, dont il a été grand-vicaire, Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui lui a inspiré « toutes ses préventions, nous pouvons même dire son fanatisme. » On a vu La Gaude porter dans les chaires d'Aix « ses sermons à la sulpicienne. » Lefranc de Pompignan a le tort, aux yeux de la gazette, de trop restreindre les prérogatives des curés dans son nouveau catéchisme, et surtout d'y parler de « l'intégrité de la foi » d'un de ses prédécesseurs, M. de Saléon, ennemi déclaré du parti. Lui-même ne s'avise-t-il point, dans son instruction pastorale sur l'hérésie, de consacrer quarante pages au jansénisme, lequel n'existe pas. Aussi les *Nouvelles*, reprenant un mauvais calembour de Voisenon, disent-elles au sujet de l'*Avertissement* de l'assemblée de 1775, rédigé par l'ancien évêque du Puy, que c'est de « l'eau de puits. »

Nous ne pouvons nommer ici tous les prélats qui excitent la verve du rédacteur janséniste [1]. Citons parmi

1. Voy. *Nouvelles ecclésiastiques* : pour M. de Bonal, 1777, p. 101, 103; 1778, p. 101-104; pour Juigné, 1772, p. 153; 1780, p. 183-188; 1787, p. 156, 200; pour Broue de Vareilles, 1786, p. 79-80; pour Pisani de la Gaude, 1786 p. 80; pour Lefranc de Pompignan, 1766, p. 169 et suiv.; 1776, p. 150; 1782, p. 199-200; 1787, p. 205-208. Nous voyons encore attaquer par les *Nouvelles*, Lubersac, évêque de Chartres, 1780, p. 159-160; 1784, p. 25-28; M. de Balore, successeur du janséniste Beauteville à Alais, accusé d'être hostile au catéchisme de son prédécesseur, 1778, p. 125-128; 1780, p. 129-130. M. de La Rochefoucauld, archevêque de

ceux qui sont attaqués avec le plus de persévérance et de passion : M. de Fumel, évêque de Lodève, à qui on reproche son amour des Jésuites, ses préventions contre le bréviaire de Paris, ses mandements sur le Sacré-Cœur ; M. de Sainte-Aulaire, évêque de Poitiers, dont l'humeur militante occupe en longues colonnes la polémique des *Nouvelles* ; M. de Grimaldi, évêque du Mans, plus soucieux de l'orthodoxie que de la vertu ; M. de Barral, évêque de Troyes, accusé de faire enseigner Collet, de vouloir subtituer au catéchisme du diocèse celui du cardinal de Luynes, archevêque de Sens, de donner des missions et des repas [1].

Rouen, est défavorable aux jansénistes et permet la théologie moliniste de Rouen. Ibid. 1765, p. 85 ; 1782, p. 24 ; 1785, p. 161. M. de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, est accusé de faire de son diocèse un repaire de Jésuites. 1787, p. 141-144 ; 1790, p. 65. M. de Cugnac, évêque de Lectoure, a accepté la dédicace d'une thèse moliniste. Ibid. 1786, p. 67. M. Moreau, évêque de Mâcon, a assisté à l'assemblée du clergé de 1765 dont il fait souscrire les Actes par son clergé. « Comme bien des prélats, il ne paraît faire consister l'incrédulité que dans l'opposition à la bulle. » Ibid. 1767, p. 42-43. — Hachette des Portes, évêque de Glandève, a le grand tort d'avoir été grand-vicaire de Beaumont et d'avoir même gouverné le diocèse de Paris pendant un exil de l'archevêque. Ne s'avise-t-il point de publier, en 1788, un mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur de Marie. Ibid. 1764, p. 130 ; 1789, p. 45-46. — M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons, se permet de mettre entre les mains de son clergé le rituel moliniste de son prédécesseur, M. de Juigné. Ibid. 1787, p. 68. Malide paraît bien tiède pour occuper le siège de Montpellier que « l'immortel Colbert avait gouverné pendant quarante-deux ans avec tant de sagesse, d'application et de fruit. » Ibid. 1783, p. 142 ; 1786, p. 105, 106. — Machault, évêque d'Amiens, est ami des Jésuites, plongé dans les missions et digne successeur de M. de La Motte. Ibid. 1771, p. 13-15 ; 1775, p. 61-64, 195. En 1774, M. de La Luzerne, évêque de Langres, ayant parlé, dans son oraison funèbre de Louis XV, de la « secte souple et audacieuse », s'attira une vive réponse, la *Lettre à M. de la Luzerne* par Joseph Massillon, neveu du grand prédicateur. M. de Clugny, évêque de Riez, est présenté comme avare ; M. des Nos, évêque de Verdun, comme autoritaire et peu aimé de son clergé. Il a d'ailleurs le tort d'être ami des Jésuites. Ibid. 1772, p. 13 ; 1776, p. 178. — M. de Beauvais, ancien évêque de Senez, et M. de Bausset, sont attaqués pour avoir donné les mains à l'union projetée des sièges de Senez et de Digne (Ibid. 1779, p. 113) ; — Dillon, archevêque de Narbonne, pour avoir pesé sur les délibérations de la congrégation de l'Oratoire (ibid. 1779, p. 189-192) ; M. de Plan des Augiers, évêque de Die, pour un mandement, dont cependant quelques pages sont jugées dignes d'éloge (ibid. 1761, p. 38) ; M. de Prunières, évêque de Grasse, pour avoir essayé d'écarter les Oratoriens de son collège (ibid. 1764, p. 34). Tous les évêques que nous venons d'énumérer, sauf M. de Beauvais, étaient titulaires en 1789.

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1762, p. 129 ; 1763, p. 140 ; 1764, p. 174 ; 1774, p. 186, 205, 206 ; 1775, p. 8 ; 1776, p. 10-12 ; 1779, p. 126 ; 1784, p. 120 ; 1785, p. 54-56. Ailleurs, les *Nouvelles* (1774, p. 205 ; 1775, p. 198) parlent néanmoins d'un « prélat aussi ami de la paix que M. de Barral », de

« Si de ces prélats vivants en 1789 nous voulons remonter quelques années en arrière, il serait facile de reconnaître aux coups portés par les *Nouvelles ecclésiastiques* ceux qui se montrèrent particulièrement hostiles au jansénisme. Sans parler ici de M. de Beaumont, M. de Charancy, évêque de Saint-Papoul et puis de Montpellier ; son successeur à Montpellier, M. de Villeneuve ; son successeur à Saint-Papoul, M. de Langle ; le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais ; le cardinal de Luynes, archevêque de Sens ; M. de Charleval, évêque d'Agde ; M. de Termont, évêque de Blois ; M. de Fontanges, évêque de Lavaur ; M. d'Agay, évêque de Perpignan ; M. de Brancas, archevêque d'Aix, et bien d'autres excitent l'indignation et la verve du rédacteur janséniste. En 178[illegible], il ne peut rencontrer sous sa plume le nom de M. Languet [1], archevêque de Sens, membre de l'académie française, fameux dans les annales du jansénisme, sans décharger sa bile, bien qu'il fût mort depuis trente ans. Le prélat qui, aux approches de la Révolution, paraît avoir le plus occupé la gazette, au point d'obtenir un portrait en pied, mais peu flatté, c'est M. de Lévis-Léran, évêque de Pamiers. Le diocèse de Pamiers, qui, dans l'espace d'un siècle, avait compté deux pontifes chers au jansénisme, Caulet et Verthamon, devait attirer particulièrement l'attention des *Nouvelles*. Ce fut pour le malheur de M. de Lévis-Léran [2], qu'elles ont voulu

« l'esprit de schisme qui fermente dans le diocèse de Troyes, malgré les *dispositions pacifiques de M. l'évêque* et qui est entretenu par le propre neveu du prélat. » Ce neveu est l'abbé de Barral, « jeune ecclésiastique partisan outré des Jésuites, ardent constitutionnaire et imbu de toutes les maximes qu'on enseigne à Saint-Sulpice. Il ne fut pas plutôt grand-vicaire qu'il travailla à rallumer le schisme qui semblait assoupi dans la plupart des ecclésiastiques. » *Nouvelles*, 1774, p. 206. — L'abbé de Barral, arrivé à Troyes en 1771, fut donné pour coadjuteur à son oncle en 1788.

1. « M. de Languet était d'une hauteur et d'une vanité singulières. On aurait dit qu'il croyait porter l'Eglise sur son dos. Il était dur, violent, brutal ; il s'applaudissait de tous les maux qu'il faisait à son diocèse ; il le traitait en pays ennemi, et le gouvernait bien plutôt en tyran qu'en père. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1780, p. 24.

2. Caulet fut évêque de Pamiers de 1645 à 1680, Verthamon de 1693 à 1735 ; puis vint La Motte-Fénelon jusqu'en 1741, auquel succéda Lévis-Léran de 1741 à 1786.

desservir par des attaques répétées auprès des contemporains et de la postérité [1].

Quelques prélats trouvent cependant grâce auprès de la gazette et obtiennent ses éloges sans faire acte d'adhésion au jansénisme. Il suffisait à M. de Durfort de se montrer, à Montpellier, ami de la paix, après les ardents Charancy et Villeneuve, et aussi de faire un mandement sur la nécessité d'une sévère pénitence, pour obtenir des *Nouvelles* une neutralité bienveillante [2]. De même, M. de Saint-Simon de Sandricourt a l'avantage de succéder, à Agde, à M. de Charleval, détesté des Jansénistes. « Pacifique de caractère, et très éloigné de ces refus schismatiques des sacrements pratiqués » par les molinistes, il apaise les querelles, renvoie de son séminaire les prêtres du Sacré-Cœur de Marseille, admet enfin à la communion des Ursulines que son prédécesseur avait laissées depuis des années sans secours spirituels [3]. A Mirepoix,

1. « Qu'est devenu, disent les *Nouvelles*, l'heureux temps du célèbre Caulet, qui a gouverné ce diocèse dans le dernier siècle avec tant d'édification pendant trente-six ans, et dont la mémoire a été jusqu'à nos jours si universellement en bénédiction dans ce diocèse, qu'il n'y a pas encore trente ans on couvrait sa tombe de fleurs, toutes les fêtes et dimanches. Qu'est devenu le temps de M. de Verthamon, évêque si recommandable à tous égards, qui a gouverné ce diocèse pendant quarante-deux ans. » Lévis-Léran eut un grand tort, ce fut de succéder à ces prélats et de durer plus qu'eux. Ne s'avisa-t-il pas de régner pendant un demi-siècle et de résider constamment dans son diocèse. La résidence, qui serait une vertu chez un autre, est en M. de Lévis une calamité pour son troupeau, tant il gouverne mal au gré du journal janséniste. A l'en croire, M. de Lévis ne dit presque jamais la messe, ne vient presque jamais à sa cathédrale, et, quand il y vient, « c'est pour troubler l'office divin ou par l'appareil fastueux de son cortège ou par des sarcasmes indécents contre son archiprêtre. » Fier de sa noblesse, il s'imagine que tout lui est permis. « *Un homme comme moi*, voilà son refrain ordinaire. » Un jour qu'il était sorti de son palais en carrosse « attelé de six chevaux superbes », il rencontra le Saint Sacrement, que « le chapitre en corps venait de porter à son bedeau malade. » Loin de s'arrêter, de mettre genou en terre, ou de suivre la procession, comme le firent Louis XV et le Dauphin, il aurait coupé le cortège avec son équipage. Pour achever le tableau, M. de Lévis aurait fait peser une véritable tyrannie sur la province comme président-né des États de Foix. M. de Lévis-Léran se serait écrié un jour au sujet d'une mesure importante prise par lui : « Dites à la jambe de bois qu'il en fasse autant », parlant ainsi du marquis de Bonnac, commandant dans le pays de Foix. *Nouvelles*, 1777, p. 150; 1780, p. 138-140; 1781, p. 185-188. N'oublions pas que c'est un ennemi déclaré qui parle.

2. *Nouvelles*, 1767, p. 127; 1773, p. 93-94.

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1768, p. 126; 1772, p. 189-192; 1775, p. 97-104. « M. de Saint-Simon, dit la gazette, rendit les sacrements aux deux

M. de Cambon réprimande un curé qui s'est montré intraitable pour un vieux prêtre suspect de jansénisme. La gazette l'en félicite, tout en lui disant qu'elle aurait attendu plus de fermeté de la part d'un prélat ancien conseiller au parlement de Toulouse. M. de Becdelièvre, évêque de Nîmes, est bien noté pour avoir causé quelques désagréments aux Jésuites, qu'il remplaça par des Dominicains dans le ministère de la prédication. Toutefois ce prélat, « modéré et bon par caractère », a eu le tort de supprimer des fêtes malgré son chapitre, tant est fort le courant qui pousse les évêques au « gouvernement absolu. » M. de Chanterac, évêque d'Alet, est vanté pour avoir réédité le *Rituel d'Alet;* M. de La Neufville, évêque d'Ax, pour avoir adopté le bréviaire de Paris ; M. de Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer, pour avoir pris dans son séminaire la théologie de Lyon et lancé un beau mandement. M. de Thémines, évêque de Blois, est défendu par les *Nouvelles* contre certaines critiques, « malgré les préjugés dont il paraît n'être pas exempt au sujet du prétendu jansénisme. » Elles exaltent surtout M. de Chabot, évêque de Saint-Claude, qui a publié des mandements respirant la simplicité, l'amour des pauvres et favorables aux curés, à la tenue des synodes annuels [1].

Mais ce n'étaient pas là des Jansénistes. Vers la fin de l'ancien régime, le parti avait bien de la peine à en trouver sur les sièges de France. Durant les années qui précèdent la Révolution, les vieilles rigueurs, l'attitude militante à l'égard du jansénisme, ont fait place à un sentiment de tolérance inspiré par la lassitude, par la claire vue de périls autrement graves pour l'Eglise. Une foule de prélats, tels que Jumilhac à Arles, Boisgelin à Aix, ne veulent persécuter personne et paraissent bien modérés

religieuses qui en étaient privées depuis dix-huit ans, sans rien exiger d'elles qui pût blesser leur conscience. Il leur donna un confesseur à qui il défendit de les inquiéter. »

1. *Nouvelles ecclesiastiques*, 1762, p. 77 ; 1773, p. 109-111 ; 1780, p. 17-20, 110 ; 1782, p. 41, 42 ; 1785p. 201 ; 1790, p. 149-160, 176, 185. Sur Bruyères-Chalabre, voir Deramecourt, loc. cit. p. 11.

après Brancas et Forbin-Janson. Cependant, cette indulgence ne profite point à l'erreur d'ailleurs expirante. Le courant n'est plus de ce côté. La gazette constate avec douleur les vides faits dans les rangs de ses amis, sans que d'autres prélats se lèvent pour prendre leur place. Elle se console en faisant un retour sur le passé, en prodiguant les épithètes à l'*immortel Colbert* (ce n'est point le fameux ministre, mais l'évêque de Montpellier), au « saint et vénérable Caulet. » Elle va jusqu'à nous parler du crâne et de la langue de Soanen qu'elle oppose à l'oreille de Villeneuve [1].

Elle salue de ses regrets émus, à sa mort, Choiseul, évêque de Châlons [2]; elle couvre même de fleurs un homme moins digne d'estime, M. de Grasse, évêque d'Angers, qui avait eu le grand mérite, aux yeux du parti, de lâcher les Jésuites en 1762 et d'être blâmé par l'assemblée de 1765.

Hélas! les derniers patrons ou amis dans les rangs de l'épiscopat disparaissent un à un. Des quatre derniers prélats qui, sans être tous acquis doctrinalement au parti, avaient refusé de souscrire aux actes de l'assemblée de 1765 sur la triple question des attaques de l'incrédulité, des droits de l'Eglise et du jansénisme : M. de Noé, évêque de Lescar, M. de Beauteville, évêque d'Alais, M. de Bezons, évêque de Carcassonne, M. de Montazet, archevêque de Lyon, un

1. Un sacristain de Montpellier, sachant peut-être de quels respects les jansénistes entouraient le crâne de Soanen, se serait un jour avisé de présenter à la princesse de Beauvau l'oreille de M. de Villeneuve, grand adversaire du jansénisme et mort évêque de Montpellier à l'âge de quatre-vingt-trois ans. « Ah! mon enfant, répondit la princesse toute saisie, garde ton bijou. Que veux-tu que je fasse de l'oreille d'un mort. — Pour moi, dit à ce sujet une personne de considération, j'aimerais mieux la langue de M. de Senez (Soanen) que l'oreille d'un de ses juges. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1766 p. 71.

2. D'après les *Nouvelles ecclésiastiques* (1765, p. 41, 44), M. de Choiseul voulait « qu'on enseignât hautement dans son diocèse, comme autant de dogmes sacrés, la prédestination gratuite, la grâce efficace par elle-même, l'obligation de rapporter toutes les actions à Dieu par un motif de charité, et la nécessité de l'amour dominant pour être réconcilié dans le sacrement de pénitence. » Il imposait la théologie d'Habert auquel les Lazaristes réussirent parfois à substituer Collet. « Chaque année, il faisait la visite d'une partie de son diocèse ; jamais il ne parlait qu'avec indifférence de la noblesse de sa famille et de son grand crédit à la cour. Sa charité était sans bornes. Il distribua dans ses tournées pastorales pour 80000 francs de livres. »

seul, M. de Noé, était vivant en 1789. Ce prélat, qui s'était séparé dans cette circonstance de son métropolitain d'Auch, M. de Montillet, et des évêques de sa province, donna néanmoins si peu de gages au jansénisme que son nom n'est pas même prononcé dans les *Nouvelles*. M. de Beauteville s'était autrement engagé. Non content d'avoir lancé, en 1764, une instruction pastorale pour condamner les *Assertions* attribuées aux Jésuites, il passa jusqu'à sa mort pour fauteur du jansénisme, au point que l'assemblée du clergé de 1765 demanda au roi, mais inutilement, la convocation du concile provincial de Narbonne pour lui faire un procès canonique. Deux ans après M. de Beauteville, mort en 1776 [1], les jansénistes ont la douleur de perdre M. Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, qui sans avoir formellement professé, croyons-nous, aucune erreur doctrinale, ne réclamait point la signature du formulaire, était peu exigeant pour l'acceptation de la bulle, et n'aimait ni les Jésuites, ni les religieux en général. C'en était assez pour avoir le cœur des jansénistes, qui ne voyaient pas sans déchirement disparaître de tels hommes. Avec quelle sollicitude inquiète les *Nouvelles* suivent à Carcassonne les conséquences de ce changement de règne, les premières rigueurs exercées par les grands-vicaires du chapitre, en particulier par l'abbé de Molleville, auquel pourtant M. de Bezons avait « tenu lieu de père », sur la nouvelle arrivée de Paris, que le nouvel évêque, M. de Puységur, approuvera cette volte-face. Il faut qu'un grand-vicaire de M. de Puységur vienne calmer cette ardeur de réaction, et prêcher la modération à ces zélés « molinistes » du lendemain [2].

Mais le véritable coup de théâtre se produisit à Lyon, à la mort du dernier grand ami des jansénistes, de M. de Montazet. Ce prélat, formé à l'école de Fitz-James, évêque

1. Bachaumont, *Mémoires*, 12 avril 1776, dit de M. de Beauteville, mort récemment : « C'était un coryphée du parti janséniste et, en mourant, il a recommandé son troupeau à M. l'archevêque de Lyon, son métropolitain, connu pour penser comme lui. »
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1778, p. 193, 194.

de Soissons, dont il avait été grand-vicaire, était regardé comme le patron des Jansénistes. Comme M. de Fitz-James, il reconnaissait l'autorité des constitutions pontificales, tout en proclamant presque tous les principes des appelants. Il s'était laissé entourer des plus ardents d'entre eux, et Lyon semblait devenu la place forte du jansénisme. Montazet eut la douleur de voir se renouveler dans son diocèse les folies des convulsionnaires. On devine l'émotion que dut causer au parti la disparition d'un prélat qu'on n'appelait plus que le primat des Gaules, qui avait causé tant d'embarras à Christophe de Beaumont, qui, par ses idées, par les publications qu'il couvrait de son autorité, en particulier la théologie de Lyon, par sa longue carrière épiscopale, apparaissait comme la protection vivante et le dernier rempart du jansénisme.

A peine a-t-il rendu le dernier soupir que les *Nouvelles* mesurent avec douleur toute l'étendue de la révolution qui va s'accomplir. C'est le ministre de la feuille, Marbeuf, évêque d'Autun, qui lui succède, Marbeuf qui lui doit tout, qui a été sacré par lui, mais qui a laissé « l'esprit sulpicien régner à Autun sans contradiction. » Hélas ! dit la gazette, il est facile de prévoir que « les trente années d'épiscopat de M. de Montazet ne laisseront d'autre trace dans son diocèse que celle d'une fusée volante, qui commence par un sillon de lumière et finit par des éclats suivis d'une profonde obscurité. » Le mot d'ordre à Lyon est celui qu'on a entendu à Châlons après la mort de M. de Choiseul : *Recedant vetera, nova sint omnia* [1]. A peine, M. de Montazet a-t-il rendu le dernier soupir que son prélat auxiliaire, l'évêque de Sarepte, impose la signature du formulaire. En vain lui représente-t-on

1. « Le chapitre de Châlons-sur-Marne, composé de bullistes, à part trois ou quatre de ses membres, commença son gouvernement pendant la vacance du siège par écarter tous ceux qui avaient été attachés à M. de Choiseul. » Le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon et frère du défunt, « ne put s'empêcher de témoigner publiquement son indignation de ce que l'on manquait si grossièrement à son respectable frère. Il dit qu'il allait à la cour et qu'on y parlerait de la conduite indécente du chapitre. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 42-43.

qu'il « outrage les cendres encore fumantes de M. de Montazet », qu'il se couvre lui-même de confusion, puisque, depuis dix ans il a imposé les mains aux ecclésiastiques sans exiger d'eux « un serment aussi absurde qu'irreligieux », le prélat allègue le cri de sa conscience « laquelle est sortie tout à coup d'un profond sommeil. » Il faut obéir et en passer par le formulaire. Le supérieur du grand séminaire sulpicien de Saint-Irénée se charge de procéder à l'opération. Une table est dressée dans une salle, on y place le livre des Evangiles, et à côté le registre pour recevoir les souscriptions. « C'est à cette idole qu'un sulpicien conduisit les jeunes clercs, l'un après l'autre, pour lui sacrifier leur conscience. Là chacun jura que Jansénius, évêque d'Ypres, a consigné dans un gros livre qu'ils n'ont jamais lu, cinq erreurs monstrueuses, que personne ne soutient, et qu'aucun théologien n'a jamais pu y découvrir. On avouera sans peine qu'il n'y avait qu'un sulpicien qui eût le courage de rétablir à Lyon ce culte sacrilège. Des Jésuites honnêtes en rougiraient aujourd'hui. Il fit prosterner les ordinants, et ils signèrent à genoux avec le respect qu'on apporte à la réception des saints mystères. » Défense est faite aux Oratoriens de prononcer l'oraison funèbre de Montazet. On chasse plusieurs religieux appartenant à cette congrégation ainsi qu'à la congrégation de Saint-Joseph. Les Sulpiciens, tenus en suspicion par le prélat défunt, triomphent. De nouveaux grands-vicaires molinistes prennent le gouvernement. Désormais, « tels sont les astres brillants qui éclairent l'Eglise de Lyon sous l'autorité de M. de Marbeuf[1]. » Nous laissons dans ces récits la parole au journal janséniste pour mieux montrer quelles passions soulevaient encore ces dernières luttes. Nous comprenons l'émotion de la gazette. Avec Montazet, le parti perdait son dernier patron, et l'épiscopat français ne comptait plus un seul évêque janséniste en 1789.

1. *Nouvelles ecclésiastiques* 1789, p. 105-111.

Le lecteur a pu remarquer que le formulaire était encore en usage à la veille de la Révolution. Abandonné par les prélats favorables au jansénisme, et aussi plus ou moins négligé peut-être dans les diocèses où l'erreur ne comptait pas d'adhérents, il était aussitôt repris par leurs successeurs comme grand moyen d'écarter et des ordinations et des bénéfices tous les clercs acquis à ses doctrines. Nous venons de voir le formulaire rétabli à Lyon après Montazet. Il reparut immédiatement à Carcassonne après Bazin de Bezons, à Alais après Beauteville, à Soissons après Fitz-James [1], c'est-à-dire dans toutes les églises qui avaient eu à leur tête des prélats plus ou moins teintés de jansénisme. Beaucoup d'évêques, tels que M. de Bonal à Clermont [2], imposaient aussi le formulaire, soit pour achever de détruire les Jansénistes dans leur diocèse, soit pour prévenir leur intrusion.

Le formulaire, rédigé par une assemblée du clergé, le 17 mars 1657, imposé par une bulle d'Alexandre VII que vint confirmer une déclaration royale du 29 avril 1665, semblait destiné à enserrer le jansénisme dans un véritable étau. Il obligeait à jurer soumission aux bulles pontificales et condamnation des cinq propositions de Jansénius [3]. Le serment devait être prêté par les évêques à leur entrée en fonction, par les professeurs des universités, des séminaires et des collèges, par tous les séminaristes promus à « l'ordre du sous-diaconat » ou aspirant aux grades universitaires ; par tous les bénéficiers déjà

1. M. de Fitz-James, disent les *Nouvelles*, 1766 p. 69, « laissait pleine liberté à ses diocésains pour la signature du formulaire. M. de Bourdeilles a rendu à cette pièce, dès la première ordination, toute la force contraignante d'un symbole de catholicité. » On le signe, dit ce prélat, à Tulle, à Périgueux, à Paris etc. Oui, répondent les *Nouvelles*, mais on ne le signe pas à Rome.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1777, p. 101.

3. Le formulaire prescrit par la bulle d'Alexandre VII était ainsi conçu : « Je soussigné me soumets à la constitution apostolique d'Innocent X, du 31 mai 1653, et à celle d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656, et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Corneille Jansénius, intitulé *Augustinus*, dans le propre sens du même auteur, comme le saint siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles. »

pourvus ou à pourvoir, par tous les novices [1] faisant profession et prononçant des vœux dans un monastère. A ce serment dut souvent s'ajouter, au XVIIIe siècle, celui de soumission explicite à la bulle *Unigenitus*. Il semble qu'aucun réfractaire ne put passer à travers les mailles serrées du formulaire, qui fermait aux jansénistes toutes les avenues de l'Eglise. L'exclusion dont ils étaient frappés durant leur vie les suivait jusqu'à la mort. Sous Mgr de Beaumont, par exemple, les malades, prêtres ou laïques, qui persévéraient dans leur erreur, se voyaient refuser les billets de confession et les sacrements [2]. En sorte qu'ils encouraient le double châtiment de n'être pas de l'Eglise catholique et romaine en ce monde, ni du nombre des élus dans l'autre.

On devine quelles difficultés, quelles révoltes souleva dans la pratique cette sévère discipline. Les scènes qui se produisirent aux lits des mourants, et dont trop souvent l'esprit de parti a travesti le caractère dans les relations qui nous en ont été transmises, n'étaient que l'incident suprême du traitement infligé aux jansénistes dans les principales circonstances de leur existence chrétienne [3]. Des religieuses, en particulier les Hospitalières, les

1. Voir l'énumération de tous ceux qui devaient prêter le serment du formulaire dans la déclaration royale d'avril 1665. Isambert, t. XVIII, p. 49-55. Nous lisons dans la vie de Mgr de Partz de Pressy, évêque de Boulogne jusqu'à la Révolution, qu'à son entrée en fonctions il prêta à genoux le serment au formulaire.

2. M. de Charancy, évêque de Montpellier, n'accordait les derniers sacrements aux fidèles que sur acte de soumission à la bulle, attestée par le billet de confession d'un prêtre approuvé. On refusait très rarement la sépulture ecclésiastique. Cf. Saurel, op. cit. p. 149.

3. Citons un exemple, pour la simple collation des bénéfices. On écrit de Bayeux, le 8 janvier 1765 : « M. Pelé, pourvu d'une cure en cette ville, s'est présenté à M. l'évêque (de Rochechouart), qui lui a demandé comment il pensait sur les affaire présentes de l'Eglise. — Mgr, je suis chrétien, catholique et romain. — Ah ! s'écria l'évêque, un calviniste en dirait autant. — Le prêtre lui rappela qu'un calviniste n'aurait pas osé se dire romain, puisque Rome est la bête noire pour les gens de cette secte. — Il faut signer le formulaire, repartit le prélat. — Réponse : Mgr, je vais le signer avec la distinction du fait et du droit, conformément à la paix de Clément IX, d'heureuse mémoire, paix consentie entre les deux puissances. — Allez le signer, dit l'évêque. — Le pourvu, fort étonné de cette parole, va trouver le secrétaire qui lui laisse écrire tout ce qu'il veut, et lui dit ensuite de revenir l'après-midi pour recevoir le visa. Le sieur Pélé y étant retourné, le secrétaire lui dit qu'il ne

Ursulines [1], fournirent par leur résistance opiniâtre leur contingent à ces troubles. Les *Nouvelles* renvoient au formulaire toute la responsabilité de cette agitation. Aussi de quels anathèmes on le charge. Comment compter les attaques dirigées contre cette arme terrible. En 1776, on lui décoche encore un volume de 738 pages. Un cahier de 1789 résume toutes les objections, reprend toutes les plaintes et lance contre le formulaire une protestation suprême. « Cette fatale pièce a eu, dit-il, tous les effets de la malheureuse boîte de Pandore : elle a renversé toutes les règles de la religion, de la piété chrétienne et de la discipline de l'Eglise. Point d'ordination, point de bénéfices, point d'emplois ecclésiastiques pour quiconque a le courage de refuser cette signature. Quels désordres n'a pas entraînés cette invention pernicieuse ! A combien de calomnies, de persécutions n'a-

peut lui donner le visa et que Mgr veut lui parler. — Pour conclusion, l'évêque refuse le visa, faute par le pourvu de vouloir signer le formulaire purement et simplement. Celui-ci a fait venir un notaire chez le prélat pour prendre acte du refus, ce qui a duré près d'une heure. L'affaire est portée au parlement de Normandie. » — Récit des *Nouvelles ecclésiastiques*, 1765, p. 40.

1. On pourrait s'étonner de cette précaution prise contre les couvents de femmes ; mais il ne faut pas oublier que Port-Royal fut jusqu'en 1626 une communauté de religieuses. Les maisons d'Ursulines et d'Hospitalières se distinguèrent encore au XVIIIe siècle par leur ardeur janséniste. Voici comment les *Nouvelles* (1772, p. 189) décrivent avec leur passion habituelle le traitement infligé par M. de Charleval, évêque d'Agde, aux Ursulines jansénistes de Pézénas : « Anciens confesseurs interdits et remplacés par de nouveaux ; privation absolue des sacrements, refus d'accorder des prédicateurs, lettres de cachet pour renvoyer les pensionnaires et les novices, église fermée aux grandes solennités pour que le peuple n'y allât point, parloirs fermés ; reproches continuels, menaces de l'enfer sans cesse répétées pour forcer ces Ursulines à recevoir la bulle », voilà leurs maux. « Le prélat eut enfin le malheur de réussir et d'emporter la place après un siège d'environ cinq ou six ans. Privées de toute espèce de secours spirituels et surtout des sacrements,— deux des principales d'entre elles étaient mortes sans avoir pu les obtenir, et n'avaient eu qu'à peine la sépulture ecclésiastique, une autre étant exilée, — le reste de la communauté découragée s'affaiblit et consentit à tout ce que l'évêque exigea d'elles. Il y en eut cinq qui demeurèrent fidèles jusqu'à la mort. » Le cardinal de La Roche-Aymon fit « signer le formulaire et la bulle aux religieuses de Reims et même aux converses, à qui il a fait faire une croix lorsqu'elles ne savent pas écrire. » M. de Saulx-Tavanne avait interdit les sacrements aux Ursulines de Châlons-sur-Marne. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* : pour les Ursulines 1762, p. 197 ; 1764, p. 19, 53 ; 1765, p. 41-44 ; 1766, p. 73, 83 ; 1770, p. 176 ; 1772, p. 189; 1775, p. 85 ; 1776, p. 21 ; 1777, p. 41 ; 1778, p. 73 ; — pour les Hospitalières, 1764, p. 130 ; 1765, p. 187 ; 1768, p. 55, 180 ; 1769, p. 25 ; 1772, p. 69 ; 1777, p. 37, 97 ; 1778, p. 101 ; 1779, p. 206 ; 1780, p. 57.

t-elle pas donné lieu ! Les ecclésiastiques les plus saints, les plus savants, les plus capables de servir l'Eglise, ont été, depuis cent trente ans, ou exclus de l'entrée aux saints ordres et aux bénéfices, ou privés même de ceux qu'ils possédaient. On a jeté le trouble dans toutes les communautés, dans toutes les familles ; on a fourni aux évêques l'arme la plus meurtrière pour écraser le second ordre. Des millions de lettres de cachet arrachées à la faiblesse, à l'injustice du gouvernement, attestent hautement la tyrannie du despotisme épiscopal. » Le publiciste conclut en demandant « l'exécution fidèle de la déclaration de 1754, qui a enseveli dans un silence absolu tout ce qui désole depuis si longtemps l'Eglise de France [1]. »

Ce janséniste n'était pas seul à éprouver alors le besoin du silence. Un évêque, nullement acquis à ces doctrines, M. du Tillet, évêque d'Orange, écrivait à la même époque : « Ne pourrait-on pas espérer désormais un silence raisonnable sur les questions obscures de la grâce et éviter ce qui pourrait renouveler les anciennes querelles. Il n'est pas plus intéressant aujourd'hui de savoir si les cinq propositions condamnées sont de Jansénius, qu'il l'est de savoir si Ibas était véritablement l'auteur de la lettre au persan Maris [2]. »

Ce qui étonne, c'est cette persistance du formulaire à travers le XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution française. Il ne semble pas néanmoins que ce serment, soit parce qu'il n'était pas imposé partout, soit parce que les jansénistes étaient devenus rares, ait été un poids bien

1. *Doléances des églisiers, soutaniers et prêtres des paroisses de Paris*, 1789. « L'histoire nous apprend, dit la brochure, que cet édit (de 1665 sur le formulaire) n'a pas été exécuté dans un grand nombre de diocèses. — Il est demeuré sans exécution dans presque tous ses chefs et surtout dans celui qui pourvoit à la vacance de plein droit des bénéfices. » « La bulle d'Alexandre VII, qui prescrit la signature du formulaire, n'a été reçue qu'en France et dans les Pays-Bas. Elle est parfaitement ignorée en Espagne, en Portugal, en Allemagne. A Rome même on n'en exige pas la signature. Il est des royaumes dont l'entrée lui a été expressément interdite. »

2. Brochure déjà citée et attribuée à M. du Tillet. *Sentiments d'un évêque* etc. 1790, p. 12.

lourd pour le clergé à la fin de l'ancien régime. Si cette exigeance avait paru une tyrannie insupportable à une partie de l'Eglise de France, les cahiers de 1789, qui dénoncent tous les abus, n'auraient pas manqué de faire entendre ici leurs revendications. Or, à peine trouvons-nous çà et là quelques rares mentions du formulaire, et encore seulement dans les cahiers [1] du tiers état où l'on sent qu'un avocat janséniste tenait la plume.

Rien ne paraît moins préoccuper les électeurs en 1789 que cette question du jansénisme. Néanmoins, cette doctrine réside au fond du cœur des nombreux hommes de loi que les élections envoient aux Etats généraux, et trouvera aussi de l'écho dans une petite partie du clergé inférieur. Laissez la Constituante, une fois sortie des discussions orageuses qni marquent son début et du vote de ses grandes lois d'Etat, aborder la constitution civile du clergé, l'inspiration janséniste va présider à l'organisation de la nouvelle Eglise. Camus triomphera de Louis XIV ; le comité ecclésiastique vengera les cendres de Port-Royal, et les législateurs jansénistes qui ont tant parlé de rendre au clergé l'organisation de la primitive Eglise, le ramèneront en effet au martyre.

1. « Pour rendre libre l'entrée dans le ministère ecclésiastique et dans les Universités, toute adhésion à des formules introduites depuis l'ordonnance d'Orléans sera supprimée. » Tiers état de Paris intra muros. — « Que le formulaire d'Alexandre VII soit abrogé, comme rendant suspecte la foi des prêtres qui répugnent d'attester un fait douteux sous la religion du serment, comme propre à éloigner de l'état ecclésiastique des sujets qui pourraient s'y rendre utiles, enfin comme contraire à la loi du silence de 1754, et à l'arrêt du conseil de 1784, qui la renouvelle avec énergie. » Tiers état d'Auxerre.

CHAPITRE SEPTIÈME

Les Évêques et le Gallicanisme

Les luttes du jansénisme tournèrent les évêques vers Rome et affermirent leur attachement au saint Siège. — Cependant ils n'étaient pas ultramontains. — Exposé de la théorie gallicane. — Alors grande liberté sur ce point. — On fait bonne garde autour des quatre articles. — Les libertés gallicanes. — Fier langage tenu au pape par Beaumont. — Les curés sont plus gallicans que les évêques. — Prérogatives extraordinaires que revendiquent pour eux leurs flatteurs. — Ils sont très soutenus par les Jansénistes. — Vent de presbytérianisme. — Dans les cahiers de 1789, les curés sont peu favorables à Rome. — Plus d'Annates. — Demandes nombreuses pour la suppression du Concordat, pour le rétablissement des élections. — Les erreurs de la constitution civile sur l'institution canonique et autres, sont dans l'air et dans plusieurs cahiers de 1789. — Mais le gros des curés reste dans les bons principes. — Les évêques surtout ont montré dans leurs actes et leurs écrits, durant le cours du XVIIIe siècle, une fidélité au saint Siège qui fait pressentir leur attitude en présence de la constitution civile du clergé.

Le jansénisme obtint un résultat que certainement il ne cherchait pas, ce fut de tourner plus souvent les évêques vers Rome. Toute la querelle roula au XVIIIe siècle sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, d'une bulle papale. Les prélats, en combattant pour elle, travaillaient en conséquence pour l'autorité du souverain pontife. Dans leur lutte contre une partie de leur clergé et des fidèles, trouvant dans les parlements une opposition acharnée, mal soutenus par la cour, ils étaient amenés à s'appuyer sur le pape. « On m'exilera, disait un des plus ardents adversaires du jansénisme, Mgr de la Motte, évêque d'Amiens ; eh bien ! si l'on m'exile, je n'irai pas, comme Quesnel, chercher un refuge en Hollande. *J'irai me jeter aux pieds du saint Père* ; j'irai par tout pays catholique où la cause même de mon exil me fera recevoir comme défenseur des droits les plus sacrés. »

Les documents de l'époque nous montrent les évêques de France en parfaite union avec le pape. Ils se disent évêques « par la grâce de Dieu et par l'autorité du saint Siège [1]. » Dans leurs testaments, ils déclarent mourir « dans le sein de l'Eglise apostolique et romaine [2]. »

Gardons-nous toutefois de présenter comme ultramontain cet épiscopat du XVIIIe siècle qui substitua presque partout la liturgie gallicane à la liturgie romaine, auquel appartenaient Mgr de La Luzerne et tant d'autres évêques fermement attachés aux maximes du royaume [3]. On comprend que les nonces ne trouvassent pas ces prélats tout à fait de leur goût. Un quart de siècle avant la Révolution, le nonce Pamphili, dans une correspondance, range les évêques de France en trois catégories et les qualifie de bons, de mauvais, de très mauvais, *buono, cattivo o cattivissimo*, selon qu'ils ont des opinions ou relativement ultramontaines, ou nettement gallicanes, ou, par exception, des sympathies pour le jansénisme. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut entendre ces épithètes, car la qualification de *cattivo*, mauvais, est appliquée par Pamphili à des hommes entourés d'une vénération universelle, tels que Juigné, évêque de Châlons, puis archevêque de Paris, Cortois de Quincey, évêque de Belley, La Rochefoucauld, archevêque de Rouen [4].

Rappelons en deux mots que dans le système gallican

1 Les *Nouvelles ecclésiastiques* (année 1767, p. 119 ; année 1789, p. 123) s'indignent de cette formule employée par les évêques. Elles disent (1790, p. 176) que les évêques commencèrent seulement vers 1607 à l'adopter.

2. Ainsi parle Barral, évêque de Castres. Voir An. Combes, op. cit. p. 96, 97.

3. « Trente ans après l'apparition du bréviaire de 1736 et du missel de 1738, la liturgie romaine avait disparu des trois quarts de nos cathédrales et, sur ce nombre, cinquante et plus s'étaient prononcées pour l'œuvre des Vigier et des Mesenguy. » Fisquet, *France pontificale*, diocèse de Paris, I, 482.

4. Les prélats suspects de sympathies jansénistes, tels que M. de Grasse, évêque d'Angers, Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, Montazet, archevêque de Lyon, sont traités de très mauvais, *cattivissimo*. Ce curieux Mémoire, dont un extrait nous a été communiqué par M. Silvy, est conservé dans les archives de la famille Pamphili à Rome, sous ce titre : *Catalogo dei Vescovi di Francia ordinato secundo il suo loro carattere buono, cattivo o cattivissimo.*

l'Eglise est une *monarchie tempérée par l'aristocratie*. Le pape est un vrai monarque, mais les évêques ont un droit divin et inamissible dans le gouvernement général et, par leur union avec leur chef, ils forment la souveraineté spirituelle. A la tête de l'Eglise est le pontife romain, dont la primauté est la condition absolue et permanente de l'unité religieuse. Il a le pouvoir de régir et d'enseigner toute l'Eglise. Mais, dans l'exercice de sa « juridiction et de son magistère », l'autorité du pape est pondérée par celle des évêques. 1° Le pontife romain ne jouit pas de la *plénitude absolue* du pouvoir législatif. Il doit respecter les lois générales portées par les conciles ou consacrées par l'Eglise universelle. Il ne peut les modifier que dans des cas extraordinaires ; son pouvoir administratif doit être réglé par les canons. Beaucoup d'auteurs gallicans tiraient de ce principe la conclusion que le pape n'a pas sur tous les fidèles pris individuellement, ni sur les diocèses, un pouvoir *immédiat et ordinaire* mais seulement *médiat et extraordinaire*. 2° Il ne connaît en première instance que des causes qui lui sont réservées ; les autres ne peuvent être portées devant lui qu'en appel et en suivant les divers degrés de la hiérarchie judiciaire. 3° Quoique le pape soit docteur de l'Eglise universelle, et qu'à lui surtout appartienne de faire entendre sa voix dans les questions de foi et de morale, son jugement n'est pourtant pas infaillible ; il n'est irréformable que lorsque les évêques, réunis en concile ou dispersés, y ont donné leur assentiment [1]. Tel était l'enseignement propagé dans les séminaires par les manuels théologiques, par exemple par la fameuse théologie de Lyon si chère aux *Nouvelles ecclésiastiques*, et même par la théologie de Rouen attaquée pourtant par les Jansénistes [2].

1. Cf. Assemblée de 1682. — Mgr Maret, *Du concile général et de la paix religieuse*. — Moulart, *l'Eglise et l'Etat*, 1879, in-8°.

2. Dans la théologie de Lyon (Institutiones theologicæ auctoritate archiepiscopi Lugdunensis ad usum scholarum suæ diœcesis editæ, 1784, t. I, p. 518-606), nous lisons ces propositions : Romanus pontifex, etiam ex cathedra loquens, in iis quæ ad fidem et mores pertinent, falli

A défaut de l'infaillibilité doctrinale du souverain Pontife définissant une question de foi et de mœurs, telle que l'a décrétée depuis le concile du Vatican, les gallicans admettaient avec Bossuet *l'indéfectibilité* du siège. Si à ces principes on joint l'article premier de la déclaration de 1682, qui dénie au pape tout pouvoir direct ou indirect sur le temporel des rois [1], on aura l'exposé succinct des doctrines de l'ancienne Eglise de France sur la question qui nous occupe.

Lorsque les évêques du XVIIIe siècle ont occasion de faire œuvre de théologien, ils s'inspirent des écrits de Bossuet et aiment à affirmer, en particulier, l'indéfectibilité du saint Siège [2]. A la veille de la Révolution, Mgr de Juigné, archevêque de Paris, se plaît à reconnaître « la prééminence de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, centre de l'unité catholique. » Il proclame que le souverain Pontife a une « primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'Eglise, qu'il en est le chef visible comme vicaire de Jésus-Christ, et que tous les

potest. — Neque romanus pontifex, neque ecclesia, ullam habet directam aut indirectam in principes temporales potestatem. — Suam episcopi a Christo jurisdictionem, non a romano pontifice, immediate habent. — Romanus pontifex concilio generali auctoritate inferior est. — La théologie de Rouen (Lectiones theologicæ ad usum diœcesis Rotomagensis denuo editæ, (1818, t. V, p. 385 et suiv.) dit aussi que le pape peut errer, proindeque ipsius judicium non prius esse irreformabile quam totius fraternitatis, id est episcoporum consensus accesserit. — Romanum pontificem, nedum extolli possit supra concilium œcumenicum, ipsi e contra subjici, nec inglorié. — La théologie de Poitiers, tant attaquée par les *Nouvelles* (Compendiosæ institutiones theologicæ ad usum seminarii Pictaviensis, 1753, p. 461 et suiv.) se borne à établir : primatum honoris et jurisdictionis in universâ ecclesiâ romano pontifici competere jure divino. Est de fide. — Les autres théologies, celle de Lyon comprise, établissent aussi cette primauté d'honneur et de juridiction.

1. Voir cette question traitée dans toute son ampleur par M. Emile Ollivier, *L'Etat et l'Eglise au concile du Vatican*, 2 vol. in-12.

2. Citons, par exemple, ces passages d'un livre théologique (de locis theologicis, c. 7) de M. Duplessy d'Argentré, évêque de Tulle (1723-1740) : « Jésus-Christ a réuni ces deux choses, que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre l'Eglise ni contre le siège principal de son souverain vicaire. Il serait presque impossible que l'intégrité de la foi se conservât pure et sans tache parmi les autres églises, si souvent assaillies par une armée d'hérétiques, si le siège de Rome, au milieu des agitations du monde et d'un océan d'erreurs, ne demeurait pas seul immuable et sans altération. Aussi les paroles de Jésus-Christ, qui assurent que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, regardent-elles spécialement le saint-Siège. » C'est l'indéfectibilité du siège.

fidèles lui doivent honneur, docilité et obéissance, et que se séparer de lui c'est sortir de l'unité [1]. »

Les évêques ne pouvaient que difficilement, et sans doute ne voulaient point dépasser ces affirmations qui étaient l'exacte mesure de leurs convictions. Il y avait alors sur ces questions plus de latitude que de nos jours. Le futur pape Benoît XIV, encore simple cardinal Lambertini et archevêque de Bologne, disait un jour au père Montfaucon qui lui rendait visite en sa ville épiscopale: « Moins de libertés de l'Église gallicane de votre part, moins de prétentions ultramontaines de la nôtre et nous mettrions les choses au niveau qu'elles doivent avoir [2]. »

Les parlements de France n'auraient point accepté cette solution pourtant si modérée. Ils faisaient bonne garde autour des quatre articles. Un arrêt du parlement de Paris, en date du 31 mars 1753, ordonne à tous les professeurs de théologie dans les collèges et séminaires de jurer soumission à la déclaration de 1682. Aucun bachelier ne devait être reçu licencié ou docteur « qu'après avoir soutenu la dite doctrine dans l'une des thèses, dont il fera apparaître à ceux qui ont le droit de conférer les degrés dans les Universités. » La faculté de théologie finit, après une vive résistance, par enregistrer cet arrêt [3].

Ces dispositions ne restaient pas lettre morte. En 1781, un bachelier de la Faculté de Caen, le sieur Onfroi, ayant paru biaiser au sujet de la déclaration, M. Lentaigne, curé de Saint-Sauveur, docteur en théologie porta plainte au doyen. L'éveil étant donné sur l'orthodoxie gallicane du candidat, il

1. Ex institutione divina primatum honoris et jurisdictionis in tota ecclesia obtinet..... ecclesiæ caput visibile.... centrum catholicæ unitatis. ... Fideles summo Pontifici honorem debent obsequium et *obedientiam* si si ab illo segregent semetipsos, non possunt in mystici corporis Christi unitate permanere. » *Pastorale parisiense.* Le Clerc de Juigné auctoritate editum, 1786, in-4°, t. II, p. 454.

2. Le même cardinal Lambertini, écrivant un jour au pape Clément XII pour défendre son vicaire général calomnieusement accusé, ne craignait pas de lui dire : « Je prie tous les jours notre divin Sauveur pour qu'il soit aussi content de son vicaire que je le suis du mien. »

3. Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, t. III, p. 238-244.

fut décidé que celui-ci, avant de recevoir la « bénédiction de licence, représenterait la thèse de *l'espérie*, où les quatre articles étaient disertement exprimés, et qu'il ne lui serait donné aucune lettre de licence qu'après qu'il aurait soutenu la thèse réprésentée [1]. »

Malgré la faveur dont jouissaient les quatre articles, l'Université de Toulouse était la seule à avoir une chaire des libertés gallicanes. Si nous en croyons les *Nouvelles ecclésiastiques*, les Sulpiciens de cette ville eurent la noirceur, à partir de 1773, de ne plus envoyer leurs élèves aux écoles publiques de la Faculté, parce que le parlement de Toulouse obligeait les étudiants en théologie à « prendre, pendant une année au moins, les leçons du professeur des libertés de l'Eglise gallicane, dont les Sulpiciens sont aussi ennemis que de la saine théologie. » En 1779, cette chaire étant devenue vacante, les Sulpiciens allaient y pousser un de leurs disciples, sans la vigilance du parlement qui prescrivit le concours, tenant à relever cet enseignement « délaissé et avili depuis si longtemps [2]. »

La gazette janséniste unit sa vigilance à celle des parlements pour dénoncer toute proposition paraissant favoriser la puissance romaine. Mgr de Juigné ayant, dans son pastoral, appelé le pape « patriarche de tout l'univers », elle lui demande s'il entend lui reconnaître par là « une juridiction immédiate et ordinaire dans les diocèses du royaume », ce qui n'est pas admis en France, ce qu'il serait « peu honorable à un archevêque de Paris » de soutenir [3]. On devine avec quelle indignation les *Nouvelles* devaient parler d'une thèse soutenue à l'université de Louvain par un Récollet sur l'infaillibilité personnelle du souverain pon-

1. *Nouvelles ecclésiastiques* 1782, p. 60.

2. *Nouvelles*, 1777, p. 24; 1779, p. 58, 59. Les évêques évitaient d'ordinaire d'agiter cette question passionnante des quatre articles. Cependant les *Nouvelles* signalent, en 1763, p. 150, un mandement sur ce sujet de M. de Grasse, evêque d'Angers et favorable au jansénisme.

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1789, p. 7. Ce journal poursuit de sa haine la cour romaine. Il fait, par exemple 1788, p. 2-5, 153-155, le tableau des « usurpations du Saint-Siège. »

tife : *se solo est infallibilis*. « Faire le pape infaillible, disent-elles, lors même qu'il se décide seul et sans conseil, *se solo*, c'est la manière la plus odieuse, la plus dangereuse, la plus absurde, de présenter le système de l'infaillibilité papale [1]. »

Les évêques de France ne s'égaraient point dans ces polémiques violentes. Ils tenaient trop fermement au centre de l'unité pour se livrer à des déclamations contre le pape ; mais ils gardaient sur ses actes une liberté de jugement et de langage qu'aujourd'hui ils n'oseraient plus se permettre. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, écrivait à Clément XIV, au sujet du bref qui avait supprimé la compagnie de Jésus : « Ce n'est autre chose qu'un jugement isolé et particulier, pernicieux, peu honorable à la tiare et préjudiciable à la gloire de l'Église, à l'accroissement et à la conservation de la foi. Saint-Père, il n'est pas possible que je me charge d'engager le clergé à accepter le dit bref. Je ne serais pas écouté sur cet article, fussè-je assez malheureux pour vouloir y prêter mon ministère que je déshonorerais [2]. »

Un tel ton, adopté pour parler au pape, est celui d'un homme qui se sent maître chez lui. Aussi ne prétendons-nous point présenter comme ultramontains les évêques de l'ancienne France. Nous disons seulement qu'ils étaient plus attachés au centre de l'unité et moins gallicans que leurs curés. Ceux-ci n'ont point alors l'habitude, comme à notre époque, de se tourner à toute occasion vers Rome. Jamais ils n'auraient l'idée, excepté dans certaines questions bénéficiales où le droit canon et les usages

1. *Nouvelles*, 1780, p. 57. Le même journal signale l'année suivante (1781, p. 89 - 90) une thèse soutenue par un Sulpicien à la Faculté de Toulouse, laquelle faisait résider toute l'infaillibilité (*tota*) dans le corps épiscopal uni au pape, sans qu'il soit « nécessaire que tout le corps des évêques soit d'accord avec le pape, le plus grand nombre suffit... Il ne restait plus, ajoutent les *Nouvelles*, que d'attribuer l'infaillibilité au pape lorsqu'il parle seul et que les évêques gardent le silence. » Voir ibid. 1782, p. 24, une thèse sur l'infaillibilité du pape parlant *ex cathedra*.

2. Cretineau-Joly, *Histoire religieuse de la Compagnie de Jésus*, t. v, p. 376. Cette lettre de Beaumont, bien qu'à peu près certaine, n'est point cependant d'une authenticité absolue.

du royaume les y obligent, de porter devant le pape les appels que les parlements sont toujours prêts à accueillir favorablement.

Sur la fin de l'ancien régime, bien des voix flatteuses se font entendre aux curés pour grossir leur importance et allumer dans leur âme des ambitions dangereuses. Dans la théorie gallicane, le pape et les évêques semblent s'être partagé le gouvernement de l'Eglise ; pourquoi n'y aurait-il pas place dans la direction générale pour les simples pasteurs, qui portent le poids du jour et de la chaleur pour cultiver la vigne du Seigneur. Il s'agit enfin de les défendre contre l'espèce de conspiration qui s'est « formée contre eux depuis le concile de Trente. » On proclame hautement tout d'abord avec l'Université de Paris que les cures sont de droit divin [1]. On ajoute, ce qui est plus difficile à faire admettre, que les curés font partie de l'Eglise enseignante ; on proteste avec véhémence contre Mgr de Juigné affirmant dans son pastoral « qu'il n'appartient qu'aux évêques de juger de la foi et de la définir dans les conciles [2]. » De quels éloges on comble M. de Chabot, évêque de Saint-Claude, qui les convoque à un synode avec voix délibérative [3] !

Au pouvoir d'enseigner, de juger la foi, les curés uniront celui de régir. Ils ont sur leur paroisse la juridiction ordinaire. A ce titre, ce sera d'eux et non de l'évêque que leurs vicaires devront recevoir délégation pour toutes les fonc-

1. « Il semble, disent les *Nouvelles ecclésiastiques* (1775, p. 153) que depuis le concile de Trente, il se soit formé dans l'épiscopat une conspiration générale contre les droits du second ordre. On paraît avoir oublié cette maxime tant de fois répétée par les anciens docteurs de l'Université de Paris, que l'état des curés est de droit divin autant que celui des évêques et du pape. »

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1789, p. 5-6. Le même journal (1784, p. 117) reproche à Mgr de Condorcet d'invoquer « le principe absurde de l'Eglise enseignante qui concentre toute l'autorité spirituelle dans le pape et les évêques. »

3. *Nouvelles ecclésiastiques*, (1790, p. 149-160). La simple promesse faite par tel prélat, par M. de Broglie par exemple, à sa prise de possession du siège de Noyon, de gouverner avec douceur et dans « l'ancien esprit des canons », lui vaut d'être présenté comme un homme apostolique. *Nouvelles*, 1767, p. 39, 40.

tions paroissiales [1]. Il ne reste pour les émanciper qu'à proclamer hautement qu'ils ont par le seul fait de leur « ordination le pouvoir des clefs et l'usage de ce pouvoir », ce qui fera tomber l'article 11 de l'édit de 1695, article très odieux aux Jansénistes, parce qu'il donnait aux évêques la faculté de limiter ou d'interdire à volonté tous les prêtres dans l'administration du sacrement de pénitence [2].

Ce vent de presbytérianisme, qui venait ainsi caresser doucement les pasteurs du second ordre, leur apportait plus d'une tentation. Quelques-uns de ces curés auxquels on répétait qu'ils étaient avec les évêques juges de la foi, que le pouvoir des clefs leur venait de leur ordination, allaient être tentés de le croire. Si l'organe janséniste prêche avec tant de véhémence l'émancipation de simples pasteurs, c'est que le parti recrutait encore dans leurs rangs ses derniers fidèles.

La tendresse des Nouvelles pour les curés fait déjà pressentir leur peu d'ardeur à l'égard des maximes ultramontaines. Les cahiers de 1789 confirment ces prévisions. Le droit d'*annate*, acquitté à la curie romaine à chaque vacance d'évêché ou d'abbaye, était venu encore grossir les préventions contre la cour romaine. A lire les cahiers de 1789, on dirait vraiment que tout l'argent de France

1. Le pastoral de M. de Juigné dit que « tous les prêtres, non pasteurs, n'ont qu'une juridiction vicariale et déléguée ; cela est certain. Mais on veut faire entendre qu'ils tiennent cette délégation de l'évêque, ce qui est faux. C'est le curé qui seul délègue dans sa paroisse. Dans les pouvoirs de confesser que les évêques donnent aux ecclésiastiques attachés aux paroisses, on n'omettait jamais autrefois la clause du *consentement du curé, de consensu parochi*. Elle est aujourd'hui entièrement supprimée. Il serait à souhaiter, que la puissance royale fît une attention sérieuse au danger des entreprises continuelles du premier ordre du clergé sur les droits du second, qu'elle mît enfin des bornes à une domination intolérable. » *Nouvelles ecclésiastiques*, 1782, p. 10; 1789, p. 5, 6.

2. Les *Nouvelles* (1733, p. 57) disent : « Le prêtre reçoit dans l'ordination et le pouvoir des clefs et l'usage de ce pouvoir. Il peut l'exercer sur tous ses justiciables, c'est à dire sur tous ses paroissiens. » L'article 11 de l'édit de 1695 disait : « Les prêtres séculiers et réguliers ne pourront administrer le sacrement de pénitence sans en avoir obtenu la permission des archevêques ou évêques, lesquels la pourront limiter pour les lieux, les personnes, le temps ou les cas, ainsi qu'ils le jugeront à propos et la révoquer sous quelque prétexte que ce soit. »

passait en Italie pour payer les bulles nommant aux bénéfices consistoriaux. Nous savons heureusement par la correspondance de Bernis que les annates ne dépassaient pas annuellement un demi-million, grâce aux sollicitations de toute sorte adressées à l'ambassadeur, pour obtenir le *gratis*[1] des bulles. Cette contribution n'avait pas de quoi effrayer un pays riche comme la France. Et encore, comme compensation à cette sortie du numéraire, une foule de demandes apostillées de Monsieur, du comte d'Artois, du duc d'Orléans, du duc de Penthièvre, des ministres, venaient-elles solliciter en faveur des français les bénéfices réservés au pape dans les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne entière. C'était un moyen de faire rentrer l'argent.

Le public ignorait ces chiffres, ces cabales. Le droit d'annates, aggravé encore par les frais de dispenses pour mariage qu'il fallait demander à Rome, lui apparaissant comme une pompe aspirante qui faisait le vide dans le trésor national, nombreux sont les cahiers des ordres laïques et du clergé lui-même qui en demandent la suppression, en 1789[2]. Autre marque d'hostilité, c'est que nous recueillons ça et là des déclarations formelles contre le concordat qui avait régi la France pendant près de trois siècles. Dans plusieurs bailliages, la noblesse et le tiers en demandent absolument la suppression. Nulle

1. En 1782, pour 440 000 livres payées pour annates, Bernis obtint 266,500 livres de diminution ; en 1783, 120,000 livres pour 427.000 ; en 1784, 100000 livres pour 432.000 ; en 1785, 45,000 pour 419,000, etc. En 1788, la dépense des bulles a atteint 660 000 livres, soit 125, 812 écus romains. Sans les réductions obtenues par Bernis, la dépense eut été de 1 041 600 livres. Necker se fache Montmorin écrit à Bernis sur « ce tribut qui paraissait bien onéreux. » Bernis invoque l'ancienneté des concordats. « Nos sucres, nos cafés, nos modes, dit-il, font rentrer dans le royaume le quadruple de ces sommes, fixées par le plus ancien comme par le plus solennel des traités. Toute la ville de Rome s'habille d'étoffes de Lyon. » Cf. Masson, III. p. 422-425, 456.

2. Ces demandes sont trop nombreuses pour pouvoir être reproduites. Le tiers état de Montpellier, par exemple, veut arrêter les « sommes énormes qui vont à Rome. » Le tiers état d'Auxerre parle des « annates, premiers fruits des bénéfices consistoriaux... versés dans les coffres d'une cour étrangère. »

part cette requête n'est formulée avec plus d'énergie que dans la catholique Bretagne. Abolition du concordat, rétablissement de la Pragmatique-Sanction, des élections pour les évêques et les curés [1] : Voilà les idées qui sont dans l'air, des vœux trop souvent répétés pour ne point répondre à un véritable mouvement d'opinion.

Le clergé était tenu d'émettre sur ce point sa pensée avec plus de modération ; mais là où les curés parlent, ils s'expriment sans ambages. Le clergé de Toul, par exemple, « demande le rétablissement de la Pragmatique-Sanction, la suppression de tous les concordats et indults par lesquels les souverains pontifes auraient accordé à Sa Majesté la nomination aux places ecclésiastiques. L'église et l'Etat ont gémi longtemps sur l'abolition de cette loi. Tous les tribunaux ont réclamé pendant plus d'un siècle sur cette plaie faite à la discipline et aux études. Si leurs plaintes ont cessé, c'est moins parce qu'elles cessaient d'être justes que parce qu'on était convaincu de leur inutilité. Si l'élection est rendue, l'Eglise changera de face. La voix publique appelle aux distinctions toujours bien plus sûrement que les intrigues de cour [2]. »

On ne s'étonnera point que des électeurs animés de ces dispositions à l'égard de Rome demandent la confirmation des libertés de l'Eglise gallicane. Les ordres laïques [3]

1. « Le concordat sera aboli. En conséquence, les prélatures seront électives. Les paroisses se choisiront leurs curés.» Tiers de Paris hors les murs. Même demande du tiers de Paris intra muros, du tiers de Rennes (très-violent), de Draguignan, d'Anjou, de Gien, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Nérac, Rochefort, Forcalquier, Rivière-Verdun, etc ; — noblesse de Lyon, de Lille, de Sézanne, etc.

2. *Archives parlementaires*, t. VI, p. 2. Même demande du clergé de Saumur (Arch. parl. V, 720) etc. Le clergé d'Etampes « demande l'exécution du concordat, mais que tous les bénéfices ne soient donnés qu'après une élection préalable de trois sujets qui seront présentés au roi. » Arch. parl. III, 282.

3. Le tiers état de Paris hors les murs dit : « La déclaration faite par le clergé, en 1682, touchant les libertés de l'Eglise gallicane, sera sanctionnée par la nation et rendue loi constitutionnelle. » Le tiers état de Paris *intra muros* dit : « La religion catholique est la religion dominante de France ; elle n'y est reçue que suivant *la pureté de ses maximes primitives* ; c'est le fondement des libertés de l'Eglise gallicane. La juridiction ecclésiastique ne s'étend en aucune manière sur le temporel ; son exercice extérieur est réglé par les lois de l'Etat. Nos pères ayant toujours désiré le maintien ou le rétablissement des élections aux

ne sont point seuls à formuler ce vœu. Ça et là le clergé [1] se montre aussi fidèle que la noblesse et le tiers aux articles de 1682.

Ce qui est plus inquiétant que ces manifestations gallicanes alors libres, ce sont les erreurs répandues dans les esprits sur les questions de juridiction, d'institution canonique, sur les droits de l'Etat en matière de discipline ecclésiastique. Qu'on demandât que les dispenses pour mariages fussent accordées par les archevêques et évêques [2], après entente avec le pape, passe encore ; mais nous relevons dans les cahiers des propositions bien autrement hardies. La noblesse de Lyon veut que « toutes *institutions canoniques* et dispenses soient données par les évêques diocésains, sans recours au Saint-Siège. » Le tiers état de Forcalquier, après avoir demandé la suppression du concordat, déclare qu'on obtiendra « *du Roi* les bulles nécessaires pour se mettre en possession des grands bénéfices et les autres de l'ordinaire. Ce moyen aurait l'avantage inappréciable de prévenir la sortie du numéraire. » Le tiers état d'Anjou déclare que « les Etats provinciaux feront une nouvelle distribution et arrondissement des paroisses. » A la chambre de la noblesse de Dourdan, un membre demande « si, dans la supposition où l'on voudrait porter et discuter aux Etats généraux des matières de religion,

prélatures, comme le plus sûr moyen d'avoir des ministres savants et vertueux, il sera pris des mesures pour faire revivre cette discipline primitive de l'Eglise. » *Archives parlementaires*, t. V, p. 241, 286, 287.

1. Le clergé de Colmar et de Schlestadt dit (Arch. parl. III, p. 4.) « que, la résidence des évêques de Spire et de Bâle hors du royaume, obligeant les Alsaciens sujets du roi, à sortir du pays de la domination française pour recevoir les ordres sacrés, pour puiser dans des écoles non surveillées une doctrine et des principes qui pourraient n'être pas conformes aux *maximes de l'Eglise de France*, l'établissement d'un grand-vicaire suffragant et official, résidant en Alsace, et la création d'un séminaire dans chacun de ces diocèses soient ordonnés ». La brochure janséniste de 1789, que nous avons eu occasion de citer, parle « d'ordonner rigoureusement, dans toutes les écoles, l'enseignement public des libertés gallicanes, d'en prescrire des livres élémentaires pour toutes les classes de citoyens. Ces éléments doivent marcher sur la même ligne que les éléments de la religion. »

2. Tiers état d'Anjou, Châlons, Saint-Quentin, Limoges, Meudon etc. Noblesse de Châlons, Auxerre, Nancy, Orléans, Vermandois, Beauvais etc. Le tiers état de Nérac (art. 18) va jusqu'à demander que toutes les dispenses soient accordées par les évêques *à l'exclusion du Pape*.

ils seraient un tribunal compétent pour donner une décision ; et si l'autorité des Etats s'étend jusqu'au spirituel, ou si elle est bornée au temporel. La chambre déclare *qu'elle croyait les Etats généraux compétents pour la discipline et non pour le dogme.* »

Qu'une telle question puisse se poser c'est déjà la preuve d'une grave confusion d'idées sur les droits de la puissance temporelle. D'un autre côté, déclarer que les Etats généraux sont souverains en matière de *discipline ecclésiastique*, n'est guère rassurant pour les consciences. La circonscription des évêchés et des paroisses, l'institution canonique, les bulles que le tiers de Forcalquier veut faire accorder par le roi, ne seront-elles pas matière de discipline ? Avec la suppression du concordat, les élections des évêques et des curés réclamées par tant de cahiers, l'institution canonique demandée à d'autres qu'au pape, nous pouvons déjà apercevoir les grandes lignes de la constitution civile du clergé.

On voit que les théories jansénistes sur l'Eglise n'ont pas seulement pour partisans les nombreux hommes de loi que les élections de 1789 envoient aux Etats généraux. Elles flottent dans l'air et inspirent çà et là les nobles comme les robins.

Une portion du clergé secondaire ne paraît point avoir de répugnance pour ces doctrines. Les curés avaient été trop vantés durant les vingt-cinq ans qui précèdent la Révolution, pour ne point fournir quelques disciples à leurs flatteurs transformés en constituants. Ils avaient trop de confiance dans les Etats généraux, ils avaient trop répété avec le clergé de Saumur : Nous ne mettons « aucune restriction aux pouvoirs » de notre député, pour ne point éprouver quelque vertige et laisser plusieurs de leurs confrères dans les voies schismatiques où le comité ecclésiastique s'efforcera de les entraîner. La plupart heureusement sont des hommes de discipline autant que de foi. Fermes, hardis même dans les revendications, ils disent cependant avec le clergé d'Etampes : « L'ordre du clergé

demande à être toujours inviolablement uni au Saint-Siège et aux évêques » ; avec le clergé de Gien : « Que la plus étroite union avec le Saint-Siège soit conservée pour le bien de la religion. » Ces principes seront pour eux le salut.

A cette époque, les évêques sont plus près du pape que les curés, non seulement par leur dignité, mais encore par leurs sentiments et leur conduite. La longue lutte contre le jansénisme a été pour eux l'occasion de tourner plus souvent leurs regards vers Rome. Sans doute, nous l'avons dit, ce serait une erreur de les présenter comme ultramontains ; mais ils alliaient à la tradition gallicane un inébranlable attachement au Saint-Siège.

Le cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, écrivait le 4 juillet 1786 : « Les cardinaux sont depuis six cents ans les électeurs nécessaires du chef de l'Eglise ; *l'Eglise catholique, à moins qu'elle ne soit détruite de fond en comble, ne pourra exister sans chef, ni ce chef sans une juste autorité* [1]. » Tels avaient été dans le cours du XVIIIe siècle, tels furent jusqu'à la fin de l'ancien régime les principes de l'épiscopat français. Dans les polémiques soulevées, en 1753, par l'arrêt relatif aux quatre articles, le parlement de Paris, le chancelier avaient parlé des *hommages*, du *respect* dus aux souverains pontifes. M. de La Motte, évêque d'Amiens, répondit dans une lettre publique qu'il ne suffisait pas de parler d'hommages, de respect, ni d'appeler l'Eglise romaine le centre de l'unité, si on ne lui rendait pas une *filiale et sincère obéissance*. Ce mot d'obéissance, le clergé de France, réuni en corps, aime à le prononcer à son tour. L'assemblée de 1760 écrivait au pape, en lui annonçant l'acceptation de la bulle de Benoît XIV : « Nous avons voulu montrer que la chaire apostolique était le centre de notre accord mutuel, et que l'Eglise gallicane est encore aujourd'hui telle qu'elle était dans les temps anciens de Charlemagne, lorsqu'elle consultait l'Eglise romaine et suivait ses réponses avec une

1. Masson, p. 445.

piété filiale. Ce même respect, cette même *obéissance, nous la promettons à votre Sainteté pour l'avenir*, car nous nous souvenons de cet éloge que Grégoire IX donnait à nos églises que, dans la ferveur de la foi et dans le dévouement apostolique, elles ne suivaient pas celles des autres nations, mais qu'elles les précédaient, et nous déclarons vouloir de plus en plus mériter les mêmes éloges [1]. »

Un épiscopat qui parle ainsi a beau avoir reçu en héritage ce qu'on appelait les maximes gallicanes, on sent qu'il a au cœur l'attachement invincible de Bossuet à l'unité catholique. On peut le mettre à l'épreuve : vienne la persécution, elle le trouvera préparé à la résistance dans laquelle semble l'avoir affermi la longue lutte du jansénisme. Tous les pouvoirs publics auront beau cette fois s'armer pour trancher les liens qui le rattachent à Rome, il restera impassible devant la persécution et montrera au monde la fidélité que tout nous fait déjà pressentir.

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, piec. justif. p. 279. — L'assemblée ajoutait dans sa lettre aux évêques de France : « La voix du vicaire de Jésus-Christ a fixé nos sentiments et notre langage sur les points de pratique qui avaient été contestés. »

CHAPITRE HUITIÈME

Les évêques et l'instruction publique

Veiller à l'instruction publique, est une des grandes attributions de la charge épiscopale avant la Révolution. — Alors ni budget, ni ministre d'instruction publique. — Les évêques portent tout le poids de l'enseignement. — Leur rôle dans l'instruction primaire. — Ils sauvent l'enseignement secondaire dans la crise ouverte par l'expulsion des Jésuites, qui durent quitter plus de cent collèges. — Edit de 1763. — Ce que les évêques avaient fait de tout temps pour les collèges leur permettait de parler haut. — Comment ils les sauvent de la ruine en cette circonstance. — Nouveau personnel. — Séculiers ou congrégations. — Reconnaissance des villes. — Alarmes des parlements au sujet de cette prépondérance du clergé. — Chiffre énorme des élèves recevant l'instruction secondaire. — A combien s'élevait le budget permanent ou la dotation des écoles et des collèges. — Jusqu'à la Révolution, l'Eglise a été l'éducatrice de la nation.

Après la défense de la foi, une des plus importantes attributions de la charge épiscopale avant la Revolution fut le soin de l'instruction publique, durant les longs siècles du moyen âge et de l'ancien régime. Il n'y avait point alors, comme aujourd'hui, un ministre chargé de veiller aux intérêts de l'enseignement à tous les degrés, ni de budget spécial affecté à ce grand service. L'Eglise dut porter à travers les âges le poids de l'éducation, fournissant à la fois et le personnel enseignant et la plus grande partie des ressources qui permettaient d'élever presque gratuitement l'enfance et la jeunesse.

L'évêque était le véritable ministre de l'instruction publique pour son diocèse. Il réunissait en sa personne les pouvoirs exercés aujourd'hui par le préfet et le recteur. Par ses archidiacres, par le grand-chantre, capiscol, écolâtre ou chancelier de son chapitre [1], par ses curés ou par lui-même,

1. Il convient de faire la part des chapitres dans cette grande œuvre. « L'examen de nombreuses pièces d'archives, dit M. Maggiolo (*Dictionnaire de pédagogie*, de M. Buisson, V°. chapitres, p. 364), m'a laissé la conviction que partout, de bon gré, ou par nécessité, les 526 chapitres qui existaient en France avant la Révolution, remplissaient l'obligation qui leur était imposée par les conciles de fonder et d'entretenir des écoles pour le peuple. » Ils durent fournir surtout aux collèges la *prébende préceptoriale*.

il instituait, inspirait, dirigeait, inspectait tous les maîtres et maîtresses. L'État ne se contentait pas de lui reconnaître tacitement ces attributions. Les rois de France avaient tenu à les lui confirmer par de nombreuses déclarations. Au besoin, les prélats recevaient ordre d'établir dans chaque paroisse des écoles pour les garçons et pour les filles [1].

Leur ardeur n'avait pas besoin d'être stimulée. Les conciles provinciaux, les statuts diocésains, les recueils de mandements et d'ordonnances, attestent leur sollicitude pour l'instruction de la jeunesse. Les prélats réitèrent à leurs curés l'ordre d'établir des écoles dans leurs paroisses [2]. Ils les y aident par tous les moyens. Mais il y a mieux que ces documents pour prouver le zèle des premiers pasteurs. Les nombreuses publications tirées des archives locales que chaque année voit éclore, ont fait la lumière sur ce point de notre histoire. On avait trop répété que le clergé s'était montré, avant la Révolution, aussi avare d'écoles que prodigue de collèges. Il est impossible de maintenir cette assertion après les révélations que chaque jour rend plus complètes. « Les Petites-Ecoles étaient innombrables, dit M. Taine, dans la Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre française, dans la Lorraine et l'Alsace, dans l'Ile-de-France, la Bourgogne et la Franche-Comté, dans le Doubs,

1. La déclaration de mars 1666, art. 22, dit : « Les régents, tant des collèges que des petites écoles, même dans les bourgs et villages, seront catholiques, et *nul ne pourra tenir école qu'il n'ait été examiné par l'évêque ou par ses grands-vicaires.* » L'art. 25 de l'édit de 1695 dit : « Les régents, précepteurs, maîtres et maîtresses d'écoles des petits villages, seront approuvés par les curés des paroisses ou autres personnes ecclésiastiques qui ont droit de le faire ; et les archevêques ou évêques, ou leurs archidiacres, dans le cours de leurs visites, pourront les interroger, s'ils le jugent à propos, sur le catéchisme, en cas qu'ils l'apprennent aux enfants du lieu, et ordonner que l'on en mette d'autres en leurs places s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs, et même en d'autre temps que celui de leurs visites, lorsqu'ils y donneront lieu pour les mêmes causes. » L'art. 5 de la déclaration de 1724 dit : « Voulons qu'il soit établi, autant qu'il sera possible, des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire les enfants de l'un et de l'autre sexe. Le tout ainsi qu'il sera ordonné par les archevêques et évêques, en conformité de l'art. 25 de l'édit de 1695. »

2. « Nous ordonnons à tous nos doyens ruraux dans leur ressort, et à tous les curés dans leurs paroisses d'en établir (des écoles) au moins une pour les garçons et une pour les filles dans chaque paroisse. » Statuts de M. de Tressan, évêque du Mans, 1672. Les ordres des autres évêques étaient formulés dans les mêmes termes.

le Dauphiné, le Lyonnais, dans le Comtat, les Cévennes et le Béarn, c'est-à-dire dans la meilleure moitié de le France. On en compte presque autant que de paroisses : 25,000 pour les 37,000 paroisses de France, et fréquentées et efficaces. » Les évêques avaient donc fait leur devoir pour l'éducation des classes populaires. Sur ce point, la vérité, longtemps obscurcie par la passion, peu connue faute de preuves, est maintenant établie. Nous renvoyons aux documents multiples qui permettent déjà d'écrire l'histoire des écoles avant la Révolution [1].

Aussi bien ne voulons-nous point nous attarder à faire ressortir le rôle des prélats ni dans l'instruction primaire, ni dans l'instruction secondaire. En fait de collèges, l'ancien régime reprocha plus d'une fois à l'Eglise de les avoir trop multipliés. On a souvent rappelé le rapport où M. Villemain, comparant 1843 à 1789, montre qu'au moment de la Révolution la population des collèges était relativement plus considérable que de son temps.

Il est néanmoins un point que les publications les plus récentes mettent en pleine lumière, et qui se rapporte directement à l'époque qui nous occupe, c'est la protection puissante que les évêques accordèrent aux collèges dans des circonstances particulièrement difficiles, de 1762 à 1789.

La suppression des Jésuites, en 1762, laissait vides les cent collèges qu'ils tenaient en France [2], Cette expulsion subite de tels maîtres d'un si grand nombre d'établissements, ouvrait une crise dans l'enseignement secondaire. Elle ne pouvait être atténuée, conjurée que par l'épiscopat.

De tout temps, les communautés appelées par les évêques

1. On peut consulter sur cette question, l'*Instruction primaire de France avant la Révolution* (1881), par M. l'abbé Allain, qui analyse un très grand nombre d'ouvrages ; — les nombreuses publications de M. Maggiolo ; — le *Dictionnaire de pédagogie* de Buisson ; — diverses études de M. Albert Babeau, etc.

2. Le clergé de France, qui défendit de son mieux les jésuites, disait au roi dans l'assemblée de 1761 : « Les jésuites, sire, tiennent actuellement cent collèges. » Villemain, dans l'exposé des motifs de la loi de 1844, porte ce nombre à 124. M. Silvy (*Les collèges en France avant la Révolution*, brochure de 23 pages, p. 3), porte à 113 les collèges tenus par les jésuites.

et les villes à la tête des collèges les avaient gouvernés à peu près souverainement. Les municipalités, l'autorité diocésaine, ne s'ingéraient que très rarement dans leur gestion. L'édit de février 1763 laissa l'indépendance aux collèges placés sous la direction des « congrégations régulières ou séculières ». Aussi les parlements, très opposés à cette autonomie, très partisans de la prépondérance que l'Etat tendait de plus en plus à s'arroger dans l'éducation publique, firent tous leurs efforts pour écarter les religieux des établissements abandonnés par les Jésuites. Le même édit attribuait le gouvernement des maisons non confiées à une congrégation à un bureau composé de huit membres : l'évêque président, deux officiers de justice, deux officiers municipaux, deux notables de la ville et le principal. Ce règlement ne faisait que rendre justice aux prélats en leur décernant la présidence. Jusqu'alors, fallait-il décider la création d'un établissement, obtenir l'approbation royale, traiter avec une congrégation, fournir des professeurs séculiers, doter enfin la nouvelle fondation, l'évêque avait toujours eu un rôle prépondérant, et le roi ne manquait pas de parler de son intervention dans le texte des lettres patentes obtenues le plus souvent à sa demande et par son crédit [1].

Si grands avaient toujours été en fait le rôle et l'action des évêques dans l'enseignement primaire et secondaire que plusieurs, tels que le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, ne dissimulèrent point leur hostilité contre l'édit de 1763. « L'instruction n'appartient qu'à Son Eminence, disent les gens de sa cour. Son Eminence, malgré l'édit du roi, veut seule administrer le collège. » A Montpellier, le collège « ci-devant occupé par les Jésuites est tombé entre les mains de l'évêque, qui en est seul administrateur ; car quoiqu'il y ait un bureau, M. de Malide s'est tellement rendu le maître qu'il décide de tout souverainement [2]. » A Lyon, « la

1. Consulter sur ce point toutes les histoires des collèges, par exemple, *Les écoles et les collèges d'Amiens par Darsy*, 1881, in-8°. On y voit le rôle joué au collège d'Amiens par les évêques depuis le XVIe siècle jusqu'aux derniers prélats avant la Révolution, La Motte et Machault.

2. *Nouvelles ecclesiastiques*, 1764, p. 36 ; 1786, p. 105, 106. — Le collège de

sénéchaussée souffrait de la prépondérance de l'archevêque, Montazet, dans le bureau des collèges. L'habile prélat, de Paris où il résidait dans son abbaye de Saint-Victor, menait tout à son gré, sans paraître dans sa ville épiscopale. Le consulat le laissait à peu près maître de composer son bureau à sa dévotion[1]. » La prépondérance des évêques, qui continuait ainsi à s'exercer malgré le peu de voix dont ils pouvaient disposer personnellement dans le bureau, avait pour motifs les bienfaits que l'enseignement secondaire leur devait dans le passé et continuait à en recevoir dans le présent.

L'évêque de Marseille pouvait invoquer le souvenir de Belsunce, fondateur dans cette ville d'un collège portant son nom et qui, en 1738, comptait six cents élèves [2]. L'évêque de Pamiers, M. de Verthamon, en prenant sous sa protection puissante le collège de sa cité épiscopale, en lui assurant une dotation permanente, en lui élevant à ses frais une belle église et une riche bibliothèque, en donnant, en un mot, la vie et des élèves à cet établissement naguère abandonné et où on accourut des contrées voisines sous l'impulsion de ce prélat, avait légué à ses successeurs le droit de parler haut dans les questions d'enseignement. En 1789, les trois ordres, frappés de la décadence de leur collège de Pamiers depuis l'expulsion des Jésuites, s'adressent à l'évêque pour lui demander de traiter avec une congrégation [3]. L'évêque de Meaux pouvait s'autoriser d'un de ses prédécesseurs, le cardinal de Bissy, qui avait couvert son diocèse

Beauvais avait, en 1789, de 250 à 300 élèves. — Les renseignements que nous donnons sur le chiffre des élèves et des revenus des collèges en 1789, sont empruntés aux histoires locales et à l'*Enquête scolaire* de 1791-1792 et de l'an IX, dont M. Allain a donné un long résumé, *Revue des questions historiques*, juillet, 1891 ; et à son *Œuvre scolaire de la Révolution*, 1891, in-8°, p. 351-364.

2. Cf. A. Bonnel, *Histoire de l'enseignement à Lyon avant la Révolution*, in-8° - A. Clerc, *Les collèges de la Trinité et de Notre-Dame du Bon-Secours*, in-8°, 1888.

2. Bérengier, *Histoire de Mgr de Belsunce*, t. II, p. 118-126. En 1733, Belsunce confia aux Minimes le collège de la Ciotat.

3. Labondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 315-319, 425. Voyez ibid., p. 321 et suivantes, le zèle déployé par Verthamon en faveur des petites écoles.

d'établissements d'instruction pour la jeunesse des deux sexes [1].

Il suffit, en effet, d'ouvrir les histoires locales pour retrouver partout leurs bienfaits dans l'œuvre de l'éducation. C'est à eux que la ville d'Agde devait son collège et son hôpital [2]. En plein XVIIIe siècle, Paul de Ribeyre consacre 25 000 francs aux bâtiments de son collège de Saint-Flour [3]. Les lettres patentes adressées à M. de Choiseul, archevêque de Cambrai, en ordonnant la réunion du collège et du séminaire, signalent les « libéralités qui lui ont été faites par les archevêques de ce diocèse [4] ». A Bayonne, Mgr Druillet relève le collège en décadence. A Soissons, M. de Fitz-James n'a épargné ni ses soins, ni son argent pour son collège, étendant sa sollicitude sur l'établissement fondé à Château-Thierry. M. de Bourdeilles, son successeur, suit les mêmes traditions. Il fait doter largement l'enseignement secondaire avec les ressources provenant de la succession des Célestins. Non content d'assurer ainsi la prospérité de son collège jusqu'à la Révolution, il procure la gratuité des écoles en appelant les Frères à Soissons en 1787 [5]. A Belley, deux évêques, qui remplissent presqu'à eux seuls le siège de cette ville au XVIIIe siècle, se signalent par leurs libéralités. Le premier, M. Jean de Caulet, donne 54 000 francs pour l'établissement d'un collège et d'un séminaire ; l'autre, M. de Balore, achève de pourvoir par des fondations à l'existence de cet établissement [6].

1. « Un fort volume in-quarto, de 227 pages, découvert aux Archives de Meaux par M. Maggiolo (*ap.* Buisson, *loc. cit.*), comprend les fondations de vicaires, maîtres de latin, maîtres et maîtresses d'école, faites dans le diocèse par le cardinal de Bissy, qui, durant trente ans, s'est appliqué à subvenir à tous les besoins spirituels et temporels de son troupeau et a pourvu à l'instruction de la jeunesse des deux sexes ». Les évêques de Meaux avaient si bien fait que le séminaire-collège de cette ville avait 30 000 livres de revenus en 1789.

2. Cf. Jordan, *Histoire de la ville d'Agde*, 1824, p. 177 et suivantes. Pour le rôle des évêques d'Agde dans les petites écoles, cf. ibid., p. 389.

3. Cf. Chaumeil, *op. cit.* Le collège de Saint-Flour avait de 360 à 450 élèves en 1789.

4. Durieux, *Le collège de Cambrai*, 1882, p. 79 et suivantes, 201-208. — Le collège de Cambrai avait 300 élèves en 1789.

5. Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, VII, 176-196, 227-240, 419-424. Les élèves du collège de Soissons étaient très nombreux en 1789.

6. Depery, *Histoire hagiologique de Belley*, 1835, 2 vol. in-8°. Le collège de Belley avait 350 élèves en 1789.

Certains prélats font mieux encore. Une mention spéciale est due à M. de La Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui bâtit à ses frais un vaste et beau collège, assez ample pour recevoir les élèves des contrées voisines, y ajoute un petit séminaire pour l'éducation gratuite des écoliers se destinant au sacerdoce, et dote les deux maisons de revenus suffisants. Ce fut une dépense de 400 000 francs [1]. Le prélat fut payé de tant d'efforts. Son établissement comptait 400 à 500 élèves en 1789. L'évêque de Chartres, M. Rosset de Fleury, se proposait de marcher sur ces traces quand il fut enlevé par la mort [2].

Lorsqu'on rend de pareils services, on a le droit de parler haut. Un édit, tel que celui de 1763, a beau réduire l'évêque à la simple présidence d'un bureau, qui peut le mettre en minorité ; la force des choses, la grandeur de son crédit, la nécessité de son intervention, rendent son rôle prépondérant. L'histoire de l'enseignement secondaire, sur la fin de l'ancien régime, nous en fournit la preuve à chaque page. C'est à lui que les provinces, au moment de l'expulsion des Jésuites, durent la conservation et les nouveaux maîtres d'établissements qui leur étaient chers.

Ici les exemples abondent. Mgr de Juigné à Châlons, Mgr de Breteuil à Montauban, Mgr de Leyssin à Embrun, préservent de la ruine le collège de leur ville épiscopale. En 1789, le collège de Châlons a 25 000 livres de revenus ; celui d'Embrun 18 000 livres et 230 à 300 élèves. Le roi, dans les lettres patentes qui confirment, en 1764, le collège de Carcassonne parle des « instances qui nous ont été faites par l'évêque et par tous les corps de la ville de Carcassonne [3]. »

L'évêque de Clermont, M. de la Garlaye, sauve les collèges de Billom et de Mauriac, que la municipalité de Clermont voulait supprimer. Le prélat écrit de Saint-Sulpice, à

1. Cf. Notice publiée dans l'*Ami de la religion*, 1814, p. 127-128.
2. Chevard, *Histoire de Chartres*, II, 545.
3. Cf. Sauret, *Essai historique sur la ville d'Embrun*, 1860, p. 406-407. — Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, VI, p. 480.

Paris, le 11 juillet 1765 : « Le 9 de ce mois, les lettres patentes du roy, portant confirmation totale des collèges de Billom et de Mauriac, ont esté enregistrées au parlement, les Chambres asssemblées. Je ne regrette pas mes peines et l'argent que j'ay dépensé pour y parvenir. *Ils étaient détruits sans moy*, et si je n'étais pas venu à Paris cette année. Les principaux du parlement étant assemblés me l'assurèrent hier. » La statistique montre l'importance de ces deux collèges ainsi sauvés par l'intervention de l'évêque. Celui de Mauriac avait 14 000 à 17 500 livres de revenu, et de 3 à 400 élèves en 1789 ; celui de Billom 30,000 livres de revenu et 400 élèves. Le collège de Clermont était plus prospère encore avec ses 800 élèves [1]. Tandis que M. de La Garlaye s'interpose auprès du parlement de Paris, M. de Barral, évêque de Castres, plaide auprès du parlement de Toulouse la conservation de son collège et l'obtient. Au lieu de quatre professeurs qui s'y trouvaient au temps des Jésuites, il en établit six, sans compter le préfet des études et le principal. Il a la satisfaction de laisser à sa mort cet établissement en pleine prospérité. Le nombre des élèves était de 360 en 1789. Le même prélat servit puissamment les intérêts de l'enseignement primaire et populaire, en appelant à Castres des frères de la doctrine chrétienne, et des sœurs pour les filles. On a calculé qu'au moment de la Révolution, Castres devait aux fondations de ce prélat l'éducation de plus de deux mille de ses habitants [2].

On le voit, les évêques ne se contentent pas de défendre leurs collèges contre un arrêt du parlement qui aurait pu en ordonner la suppression après l'expulsion des Jésuites, ils s'attachent à les faire prospérer. Le dernier archevêque d'Arles, M. du Lau, est à peine nommé qu'il s'occupe de ranimer celui de sa ville épiscopale désorganisé depuis le départ des maîtres. Il rétablit les classes, fonde un pen-

1. Jaloustre, *Les anciennes écoles d'Auvergne*, 1881, p. 391-392.
2. Cf. An. Combes, *Etude historique sur Mgr de Barral*, p. 111-137. — Abbé Salabert, *Notice sur les frères de la doctrine chrétienne établis à Castres par Mgr de Barral*,

sionnat où la majorité des étudiants est entretenue à ses frais, et fait restituer à cet établissement plusieurs bénéfices qui lui avaient été enlevés[1]. Il mène de front le soin des petites écoles et des grandes.

A Sens, le départ des Jésuites a également mis en péril le collège. Heureusement que le cardinal de Luynes est là pour le protéger et doter cet établissement. A sa mort, en 1788, le chapitre de la cathédrale pourra rendre hommage à la munificence et au zèle du prélat, qui a ainsi préparé dans le « centre de son diocèse, aux générations à venir et à tous les ordres de la société, des hommes éclairés et des citoyens vertueux[2]. »

A Auch, Mgr de Montillet se devait à lui-même de protéger le collège fondé et doté par ses prédécesseurs. Au XVIe siècle, le cardinal de Clermont-Lodève avait laissé 500 000 livres aux pauvres de cette ville. Son successeur le cardinal de Tournon jugeant que l'*ignorance de la jeunesse est une pauvreté qui n'a point de pareille*, employa la plus grande partie de la somme à créer un collège. Cet établissement, occupé brillamment par les Jésuites, de 1589 à 1762, fut soutenu après leur départ par les maîtres distingués que sut recruter M. de Montillet. Le collège d'Auch, « doté et sanctionné par les archevêques de cette ville, jouissait de 33000 livres de revenu » en 1789[3].

La difficulté était de trouver des professeurs capables de remplacer les anciens. Le parlement et l'Université de Paris voulaient empêcher à tout prix les congrégations de prendre la succession des Jésuites. Quelques prélats, comme Seignelay-Colbert, évêque de Rodez, n'étaient pas favorables aux communautés religieuses et préféraient pour les collèges des

1. Berengier, *Notice sur Mgr du Lau*, p. 15-18. Dès sa nomination, Mgr du Lau écrivait, le 23 avril 1775, aux administrateurs du collège : « Le succès de l'œuvre confiée à votre vigilance intéresse également l'Église et l'État. Je dois donc, comme pasteur et comme citoyen, ne perdre jamais de vue un si précieux établissement ». Archives d'Arles.

2. Max-Quantin, *Annuaire du département de l'Yonne*, 1877, p. 212-214. Ducoudray *Le collège de Sens en* 1788, 1888, in-8°.

3. Cf. *Notice historique sur le collège et le lycée d'Auch* par Hippolyte Masson. *Revue de Gascogne*, 1873, p. 341-353.

professeurs séculiers. On en trouva. On est frappé, en compulsant l'histoire de nos provinces avant la Révolution, du nombre de prêtres instruits, écrivains, littérateurs, curieux des choses de l'esprit, qu'on rencontre sur toute la surface du territoire. Les droits attachés aux grades académiques, les loisirs assurés aux titulaires des bénéfices simples, stimulaient et entretenaient l'activité intellectuelle. Quand l'expulsion des Jésuites vint surprendre par sa soudaineté le clergé de France, il y eut un temps de confusion, de découragement, en face de la nécessité où on se trouva tout d'un coup de pourvoir à plus de cent établissements. Çà et là quelques maisons furent momentanément fermées, mais on ne tarda pas à se raviser : les maîtres semblèrent sortir de terre et accoururent de toute part [1].

Dans le diocèse de Cambrai, les aspirants étaient si nombreux qu'on crut pouvoir mettre les places au concours. Dans la liste des maîtres et directeurs de la maison, on compte des hommes de grand mérite, tels que les abbés Noyer et Auvray. Rouen vit passer dans ses établissements des professeurs éminents. Le collège de cette ville et celui d'Avranches n'avaient pas moins de huit cents élèves en 1789, celui de Coutances, sept cents. Bordeaux, Amiens, Arras, Auxerre, Sens [2], etc., trouvèrent aussi des maîtres habiles dans le clergé séculier. Celui-ci mena également d'une façon très brillante le collège de Rodez après l'expulsion des Jésuites. Cet établissement eut Chaptal et Frayssinous pour élèves. L'abbé Carnus se distingua particulièrement comme professeur de physique. Il se rendit célèbre en s'élevant à 8 500 mètres dans une ascension en ballon [3].

A Dijon, le collège garda sa réputation après le départ

1. Cf. nos *Études classiques avant la Révolution*, 1887, in-12, Perrin, p. 400-401, ouvrage couronné par l'Académie française.

2. Cf. Durieux, *op. cit.* 92, 97, 98. — Robillard de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, 3 vol. in-8°, 1872, t. III, p. 73. — Gaulieur, *Histoire du collège de Guyenne*, 1874. — Darsy, *Les écoles et les collèges du diocèse d'Amiens*, 1881, p. 98, 99. — Max-Quantin, *Histoire de l'enseignement secondaire dans le département de l'Yonne*. (Annuaire de l'Yonne, 1877).

3. Lunet, *Histoire du collège de Rodez*, 1882.

de la célèbre compagnie [1]. L'abbé Courtepée, connu par son *Histoire du duché de Bourgogne ;* J.-B. Mailly, par son *Histoire de la Fronde ;* M.-B. Clément, par quinze volumes de polémique contre Voltaire, le soutinrent avec éclat. L'intérim de quatorze ans entre le départ des Jésuites et l'arrivée des Doctrinaires fut rempli à la Flèche avec un tel succès par des prêtres séculiers, qu'un contemporain a pu appeler cette période de l'école militaire « l'époque la plus mémorable » de cette illustre maison. Le collège de l'université de Reims, appelé collège des Bons-Enfants, compta, au XVIIIe siècle, des maîtres éminents. En 1789, il n'avait pas moins de six cents élèves et jouissait de 38 000 livres de revenu. La statistique attribue également six cents élèves et 28 447 livres de rente au collège de Besançon. Cet établissement avait eu l'illustre Bergier pour principal [2]. L'abbé Proyart, connu par ses écrits, dirigea admirablement le collège du Puy-en-Velay, qui jouissait de 40 000 livres de rente en 1789.

Ces choix, cette prospérité, étaient dus le plus souvent à l'intervention et à la sollicitude de l'épiscopat. Nous lisons, par exemple, dans l'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy*, pour l'année 1787 : « Un des premiers soins de Mgr l'évêque (Galard de Terraube) à son avènement à l'épiscopat, fut d'améliorer l'éducation publique. Les vastes bâtiments du collège sont distribués de la manière la plus convenable. Les pensionnaires couchent dans des alcôves fermées pendant la nuit et cependant bien aérées. Le dortoir contient environ cent lits. La distribution de cette immense salle, exécutée d'après le plan de Mgr l'évêque satisfait la curiosité de tous les étrangers. » L'abbé Proyart confirme ces renseignements et ces éloges. « Secondé par MM. les administrateurs, dit-il, Mgr l'évêque du Puy créa dans notre collège le nouvel ordre de choses qui y règne. Il y établit

1. Cf. Muteau, *Les écoles et les collèges de province*, 1882 p. 586-587
2. Cf. Jules Clerc, *Histoire de l'école de la Flèche*, in-12, p. 174-221. — Cauly, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims*, in-8°, p. 480, 544-546, 614-615. — Droz, *Recherches historiques sur la ville de Besançon*, t. II, p. 10-12.

un pensionnat qui, dès sa naissance, obtint une confiance marquée du public, confiance qui alla toujours en croissant, lorsque les pères de famille eurent appris qu'un prélat aussi distingué se faisait une affaire personnelle de l'éducation de leurs enfants ; que, voulant tout voir et suivant tout par lui-même et dans le physique et dans le moral, il entrait, sous ce double rapport, dans les détails qui échappent souvent aux pères mêmes, et dont la tendresse maternelle seule sait tout le prix. » [1].

Voilà les résultats que la sollicitude des évêques avait pu obtenir avec des professeurs séculiers. Il est vrai que beaucoup de prélats préférèrent s'adresser à des congrégations pour remplacer les Jésuites. En confiant leurs établissements à des corps se recrutant eux-mêmes, où les vœux assuraient la bonne entente parmi les maîtres, où la science de chacun pouvait s'éclairer encore à la lumière de traditions quelquefois séculaires, ils étaient par là même débarrassés du souci de trouver et de former des professeurs, de veiller aux études, de pourvoir au gouvernement spirituel et temporel des établissements scolaires.

En 1765, M. de Chabannes, évêque d'Agen, qui voulait des Dominicains, écrit au cardinal La Roche-Aymon pour se plaindre des difficultés qu'on oppose à l'admission des religieux dans les collèges. « Le clergé séculier, dit-il, n'est point tourné aux belles-lettres, il ne les a jamais apprises ; et ce n'est point en faisant le catéchisme à des paysans, à des artisans et même à des bourgeois, que l'on apprend Cicéron et Virgile [2]. » A la suite des réclamations du clergé dans l'assemblée de 1772, il s'opéra un changement dans l'attitude du gouvernement, jusqu'alors opposé à l'admission des congrégations religieuses en remplacement des Jésuites. Désormais, les prélats et les villes purent donner suite à leurs préférences. En 1781, le successeur à Agen de

1. Cf. *Almanach historique du Puy*, 1787, p. 106. — Denais, *Recherches historiques sur le collège du Puy en Velay*, 1876, p. 188. — Abbé Proyart, *De l'éducation publique*, 1784, in-12, préface, p. 13-14.
2. Lauzun, *Notice sur le collège d'Agen*, 1888, in-8°.

M. de Chabannes, M. de Bonnac, fit voter par les trois ordres de la ville le recours aux Oratoriens. Les lettres patentes données par le roi sont expressément délivrées « en faveur de Jean d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, des officiers municipaux, » et appellent les Oratoriens à « enseigner gratuitement la jeunesse au collège d'Agen [1]. »

A Laon, le collège était à charge à la ville. Mgr de Sabran persuada aux Bénédictins qu'il était de leur honneur de le prendre, en un temps où on accusait les moines d'inutilité. Ils le logèrent, à partir de 1780, dans leur abbaye de Saint-Jean [2]. A Nîmes, Mgr de Becdelièvre représente au chapitre que les besoins du collège, depuis l'expulsion des Jésuites, exigent de sa part un sacrifice. Les chanoines affectent à cet établissement la prébende préceptoriale. Le prélat, après avoir engagé avec les Bénédictins des pourparlers qui n'aboutirent pas, conclut un traité avec les Doctrinaires. Sous cette direction, le collège reprit jusqu'à la Révolution une nouvelle splendeur [3]. Mgr de Conzié prit l'initiative d'appeler à Arras les Oratoriens qui entrèrent au collège en 1777. Celui de Grenoble fut confié, en 1786, à la congrégation de Saint-Joseph. L'année précédente, M. de Conzié avait déjà installé les frères dans sa ville épiscopale [4].

L'illustre évêque de Langres, M. de la Luzerne, plaça des séculiers à Langres, des Doctrinaires à Chaumont, dans les deux établissements qu'avaient dû abandonner les Jésuites. En même temps, le zélé prélat, aidé par la générosité de trois chanoines, pouvait annoncer avec joie, en 1786, la fondation dans sa ville épiscopale d'une grande école confiée aux frères de la doctrine chrétienne [5].

1. Lauzun, p. 63-74.
2. L. Devisme, *Histoire de la ville de Laon*, 1822, 2 vol. in 8°, t. II, p. 152-154.
3. Abbé Goiffon, *L'instruction publique à Nîmes*, 1876, in-8°; p. 111-114.
4. Cf. Lecesne, *Histoire d'Arras*, 2 vol. in-8°, t. II, p. 663. — Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras*, t. I, p. 302. — Prud'homme, *Histoire de Grenoble*, p. 436.
5. « Combien de fois, disait La Luzerne dans son mandement, les plus vertueux de vos citoyens sont venus gémir avec nous de voir cet âge si intéressant, cet âge que Jésus honora d'une affection toute particulière, abandonné, dispersé au milieu de vos rues comme un troupeau sans pasteur, flétrissant ses grâces naïves dans une brutale grossièreté, perdant sa

Il n'était pas possible que de tels bienfaits n'excitassent point la gratitude des populations. Sur ce point, les municipalités se firent souvent les organes de la reconnaissance publique. En 1768, la communauté de Lectoure remercie de ce qu'il a déjà fait son évêque, Mgr de Jumilhac, et « le prie de continuer ses bontés à une ville qui mérite toute sa protection par le sentiment de vénération, de confiance et d'attachement dont elle sera toujours pénétrée pour sa personne. » A Digne, la municipalité avait eu l'occasion d'exprimer à Mgr de Jarente combien elle était touchée de « l'intérêt qu'il voulait bien prendre à l'éducation de la jeunesse de la ville, et des règlements pleins de sagesse » qu'il avait donnés au collège. En 1786, des remerciements réitérés sont adressés au nouvel évêque, M. de Mouchet de Villedieu, pour avoir « fait élever un second étage à ses dépens propres et personnels, afin de rendre l'édifice plus agréable et plus utile [1]. »

L'histoire d'Albi nous offre un des plus curieux exemples et du rôle que jouèrent les évêques dans cette grande crise de l'enseignement secondaire, et de la gratitude que suscitait dans le cœur des peuples leur tout-puissant patronage. La communauté souffrait de l'arrêt des classes, conséquence du départ des Jésuites. Dans la séance du 6 novembre 1764, le consul Vitalis faisait observer : « que c'est avec le plus grand empressement que, depuis longtemps, on sollicite le rétablissement du collège ; que la protection singulière que Son Eminence le cardinal de Bernis veut bien accorder à cette ville et les soins qu'il daigne porter à un objet aussi intéressant, nous font espérer avec la plus grande confiance l'acheminement de ce grand ouvrage ; qu'à la vérité le pu-

candeur naturelle par tous les vices qu'amène l'oisiveté, que la fausseté accompagne, et ternissant sa première innocence par la funeste maturité des désirs. » Cf. *Notice sur La Luzerne par l'abbé Godard*, p. 14, 22. Voyez dans les *Œuvres de La Luzerne*, édit. Migne, t. VI, p. 782-791, une *dissertation académique sur la nécessité de l'éducation religieuse*.

1. Cf. Plieux, *Etude sur l'instruction publique à Lectoure*, 1890, in-8°, p. 108-109. — Jules Arnoux, *Collège et lycée de Digne*, 1889, in-8°, p. 41-49.

blic souffre beaucoup du retard que la nécessité des circonstances a occasionné, que c'est aussi pour remédier à cet inconvénient dans le moment présent, que Son Eminence s'est proposé d'approuver un certain nombre de maîtres d'école pour enseigner jusqu'au rétablissement du collège.» L'année suivante la communauté constate que toutes les difficultés sont loin d'être aplanies ; elle met de nouveau sa confiance dans l'intervention toute-puissante de l'archevêque : « Connaissant combien Son Eminence Mgr le cardi- « nal de Bernis s'est occupé du bien de cette ville, et prin- « cipalement du rétablissement du collège, l'assemblée a « plutôt dans cette occasion à lui faire connaître les senti- « ments de reconnaissance dont elle est vivement pénétrée « qu'à solliciter de nouveau sa protection. » En 1766, la question a fait un pas de plus. Le Conseil politique décide qu'à l'avenir, les écoles gratuites qui se trouvent dispersées dans la ville et peu à la portée des habitants se réuniront désormais dans la première cour du collège, en attendant les lettres patentes confirmant définitivement cet établissement. Ces lettres patentes si vivement désirées arrivèrent enfin le 21 mai 1768. Elles confirmaient les unions de bénéfices qui avaient été faites au collège par les évêques depuis sa fondation en 1623, maintenaient la distinction du collège et du grand séminaire et développaient un nouveau plan d'organisation [1].

Sans faire oublier l'enseignement des Jésuites, le nouvel établissement réussit au delà de toute espérance. Grâce à un corps professoral des plus distingués, il se maintint jusqu'à la Révolution dans un état de prospérité incontestable, puisque ses revenus étaient supérieurs à ses dépenses. L'honneur de l'avoir créé revient tout entier au cardinal de

1. Le roi y disait : « Les mémoires qui nous ont été adressés par notre « cousin le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, au sujet du collège de « cette ville, en nous faisant connaître l'utilité et même la nécessité de cet « établissement pour l'éducation de la jeunesse de la dite ville, nous ont « déterminé d'autant plus aisément à le conserver que nous avons reconnu « par les titres mêmes qui ont été mis sous nos yeux que le roi Louis XIV, « notre très honoré seigneur et bisaïeul, l'avait jugé digne de sa protection « et l'avait honoré de ses bienfaits ; nous suivrons avec plaisir ses exemples... »

Bernis, qui, dans cette circonstance, se montra digne de ses prédécesseurs, et les surpassa dans le zèle qu'il mit à surmonter les graves difficultés qui s'opposaient à une confirmation du collège avec tous les bénéfices qui en dépendaient. La ville reconnut cet important service et M. Philippe Boyer, consul, fut chargé d'être l'interprète de la reconnaissance publique, lorsque, selon l'ancien usage, la communauté alla en corps complimenter le cardinal aux fêtes de la Noël 1768 : « C'est à Votre Eminence, disait l'o-« rateur, que cette ville, cette contrée, doivent l'instruction « publique que l'autorité du plus chéri des rois vient d'y « fixer. Heureuse cette ville, dans l'impuissance de peindre « à Votre Éminence la vive reconnaissance qu'un bienfait si « distingué lui inspire ; heureuse cette ville de pouvoir lui « présenter la reconnaissance des générations futures, qui « béniront d'âge en âge le nom illustre, le nom cher à tous « les cœurs albigeois, qui perpétuera dans son sein la « lumière, le goût des sciences et des mœurs [1]. »

Nous avons donné assez d'exemples, trop peut-être au gré du lecteur, pour le convaincre que le rôle des évêques dépassa de beaucoup celui de simples présidents de bureaux de collège. En fait, après comme avant l'édit de 1763, l'église garda la direction et continua à porter en grande partie le poids de l'enseignement à tous les degrés. Les assemblées du clergé qui, en 1762, 1765, 1772, 1775[2], avaient discuté avec le roi les intérêts de l'éducation, prirent le parti, en 1780, d'adresser à tous les évêques de France, par l'intermédiaire de l'abbé de Périgord, le futur Talleyrand, alors agent général, diverses questions sur les moyens d'opérer « la réformation des études nationales ». Si l'Eglise de France ordonnait une telle enquête, c'est qu'elle croyait

1. Nous empruntons presque textuellement ce récit à l'excellente *Histoire littéraire d'Albi*, par M. Jules Rolland, p. 360-363. En 1790, ce collège était en grande prospérité, puisque ses recettes s'élevaient à 28 232 livres sur 12 432 livres de dépenses, soit un excédent de recettes de 14 799 livres.

2. Cf. *Collection des procès-verbeaux des assemblées du clergé*, in-fol., t. VIII, et pièces justificatives, p. 233, 375, 479, 687, 771, 792.

avoir qualité pour le faire, c'est qu'elle avait conscience de son rôle et de sa force. Le parlement se montra effrayé de cette démarche. Le président Rolland poussa un cri d'alarme. « Le clergé, dit-il, s'occupe de consommer ou du moins de préparer une révolution dans l'éducation. Cette révolution est bien avancée et on pourrait dire consommée, si le gouvernement continue à adopter le système du clergé sur les réguliers [1]. »

Les évêques, dans les réponses qui nous ont été conservées, signalent les obstacles à la prospérité des collèges. Ils montrent, en particulier, que le système des bureaux créés par l'édit de 1763 est fatal à la discipline et à l'unité de direction, parce qu'il substitue à l'autorité du principal, qui devrait commander seul aux professeurs et aux élèves, la prépondérance de plusieurs administrateurs souvent incompétents et divisés [2]. C'est à cette cause et à d'autres, signalées par ces documents, qu'il faut attribuer la décadence relative des collèges dont se plaignent plusieurs cahiers de 1789.

Malgré cette erreur, malgré le dépérissement de quelques établissements à la suite du départ des Jésuites, on peut dire que les évêques avaient sauvé la situation, et conjuré la catastrophe dont la suspension subite de plus de cent collèges avait menacé l'enseignement secondaire. Grâce à leur intervention et à leur puissant patronage, la France comptait, en 1789, jusqu'à 562 collèges fréquentés par 72 747 élèves [3],

1. Cf. *Recueil de plusieurs ouvrages du président Rolland*, 1782, in-4°.

2. Cf. Réponse de l'évêque de Langres aux agents généraux du clergé, en Carnandet, *Le trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne*, t. I, p. 17-34. — Servières, *Histoire de l'Eglise de Rouergue*, 1875, in-8°, signale la réponse de Seignelay-Colbert, évêque de Rodez.

3. Nous avons déjà trouvé 800 élèves à Rouen, Avranches, Clermont. Citons encore, outre les établissements dont nous avons parlé, les chiffres suivants donnés par les histoires locales ou par les enquêtes de 1791-1792 et de l'an IX. Nous trouvons 740 élèves aux deux collèges de Poitiers (collège Sainte-Marthe et collège des Dominicains) ; 600 élèves à Valogne, Cahors ; 500 à 600 à Auch ; 500 à Limoges ; 400 à 500 à Quimper ; 450 à Mayenne ; 400 à Nantes, Château-Gontier, Périgueux, Aurillac, Valenciennes, La Flèche, Sorèze ; 300 à 400 à Avignon et Châlon-sur-Saône ; 300 à 350 à Ancenis, Nancy ; 300 à Troyes, Saint-Gaudens, Magnac, Pont-à-Mousson, Le Cateau, Rebais, Juilly ; 200 à 300 à Riom, Alais, Béthume ; 250 à Nevers ; plus de 200 à Epinal, Toulon, etc. Cette statistique signale 700 élèves pour les deux collèges réunis de la Trinité et de Notre-Dame de Lyon. M. A. Bonnel *(loc. cit.)* compte de 800 à 900

dont quarante mille recevaient l'instruction soit entièrement, soit partiellement gratuite. Cent soixante-dix-huit de ces établissements étaient dirigés par différentes congrégations, les trois cent quatre-vingt-quatre autres, par le clergé séculier. D'après de nouvelles et patientes recherches, ces chiffres, donnés par M. Villemain dans son rapport, seraient inférieurs à la réalité, et il faudrait porter à neuf cents le chiffre des écoles secondaires sous l'ancien régime [1].

Le personnel enseignant fut pris presque tout entier dans les rangs du clergé jusqu'à la Révolution. « Il n'y avait pas, disait le président Rolland, dans tous les maîtres qui ont remplacé les Jésuites, un dixième qui ne fût ecclésiastique. » L'Église, pour faire fonctionner les divers établissements d'instruction primaire et secondaire, ne demandait rien au pouvoir. Non contente de ne point grever le présent, elle avait assuré l'avenir en créant des ressources permanentes à ces écoles, à ces collèges qui, dans l'ancien régime, n'étaient point censés fondés s'ils n'étaient point dotés. En 1792, Romme, dans un rapport fait au nom du comité d'instruction publique, n'estimait pas à moins de douze millions de revenus : « 1° ce que la plupart des fabriques donnaient pour les maîtres des petites écoles ; 2° ce que, dans plusieurs villes et villages, les municipalités y ajoutaient ; 3° *les fondations très nombreuses* faites pour ces écoles ; 4° les mois des enfants ; 5° le salaire des maîtres particuliers dans les villes et bourgs, chez lesquels un grand nombre d'enfants apprenaient l'arithmétique, l'arpentage, un peu de grammaire, de géographie et d'histoire [2]. » L'abbé

élèves dans ces deux collèges. Il estime que le chiffre des élèves des deux sexes recevant l'instruction primaire et secondaire était à Lyon, en 1789, « de huit à neuf mille pour une population de cent mille âmes, un peu moins que la proportion actuelle. »

1. Cf. Silvy, *loc. cit.*, p. 5.

2. *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de l'assemblée législative*, p. 308. Dans ces revenus assurés aux écoles, la part de fondation du clergé est d'ordinaire la plus considérable. M. Fayet, *Recherches sur les communes et les écoles de la Haute-Marne*, p. 309-360 (et Allain, *op. cit.*) a établi que la part du clergé dans les libéralités faites aux écoles de cette contrée était de 45 maisons sur 80, et de 16,730 livres de rente sur 28,281. A 5 0/0, ces 16,730 livres de rente représentent un capital de 334,600 livres ; les 45 maisons à 2,000 livres, 90,000 livres, soit 424,000 livres sur un capital

de Montesquiou, ancien député à la Constituante, ancien agent général du clergé, et qui avait eu en main, comme Romme, tous les éléments d'information, écrivait à Lainé, en 1820 : « La Révolution a pris aux collèges près de trente millions de revenus [1]. » Voilà donc un budget d'instruction publique assuré, créé sans le concours de l'Etat, et fournissant le moyen de donner dans les écoles et les collèges un enseignement souvent gratuit et toujours peu coûteux. Nos pères en profitaient et poussaient leurs enfants dans les collèges, avec un élan qui donnait l'alarme aux philosophes et aux politiques sur le trop grand développement de l'éducation classique. On connaît, sur ce point, les plaintes de la Chalotais, de Voltaire, des parlementaires Rolland et Guyton de Morveau, et même des intendants. Daunou [2] se demande

total (valeurs mobilières et immobilières) de 725,000 livres. Dans le département de la Mayenne, le clergé figure dans la fondation d'écoles pour un chiffre de 60 0/0; 29 0/0 sont dus aux seigneurs des paroisses et autres bienfaiteurs; 11 0/0 reviennent surtout aux populations intéressées. — Abbé Angot, *L'instruction populaire dans le département de la Mayenne avant* 1790, 1890, in-8°, p. 31. — En 1787, la ville de Blois ayant eu le projet, auquel il ne fut pas donné suite, d'établir une école chrétiennne, l'évêque, M. de Thémines, offrait de se charger gratuitement de la nourriture et de l'entretien des Frères. *Histoire de Blois*, par Bergeron et Dupré, 1847, in-8°, p. 532. — M. de Narbonne-Lara, évêque d'Evreux, offrit 50,000 francs pour les écoles primaires. (*Histoire manuscrite des évêques d'Evreux.*) — Mgr Drouas, évêque de Toul, donne 60,000 livres pour établir des écoles de filles dans toutes les paroisses dépendant directement de l'évêché. (Mathieu, l'*Ancien régime dans la province de Lorraine*, p. 127.) — Caylus, évêque d'Auxerre, prescrivait à ses curés de suppléer à l'indigence des habitants quand il s'agissait d'établir des écoles. (Max-Quantin, *op. cit.*, p. 32.) — Mgr Begon, évêque de Toul, poussait le dévouement à l'enfance jusqu'à composer lui-même un excellent livre sur les devoirs des instituteurs et la discipline des écoles, avec un traité de prononciation et un traité d'écriture enrichi d'exemples en taille douce. (Cf. Maggiolo, *Pouillé scolaire de Toul*, p 20.)

1. Lettre datée de Plaisance, 18 décembre 1820; elle nous a été communiquée par la famille. — Donnons encore quelques chiffres, outre ceux que nous avons déjà eu occasion de citer. Nous trouvons, en 1789, comme revenus des collèges : 13,000 livres à Perpignan; 14,000 à Effiat; 15,000 à Aurillac; 16,000 à Riom; 18 000 à Verdun; 18,000 à 20,000 à Alais, à Châlon-sur-Saône, à Sorèze; 20,000 à Périgueux; 25 000 à La Rochelle et à Cahors; 30,000 à Auch, Lille, Rennes; 37,072 à Limoges; 40,000 à Orléans et à Poitiers; 55,332 à Dijon. Le collège de Bordeaux est noté comme très richement doté. A Lyon, les deux collèges de la Trinité et de Notre-Dame réunis ont 80,000 livres de revenus. — La même enquête de 1791-1792 porte à 150,000 livres les revenus du collège de la Flèche.

2. «On a décerné, dit Daunou, de magnifiques éloges à ceux qui ont contribué à rendre gratuite l'éducation des collèges. Cette gratuité n'est assurément pas sans danger et je n'en aperçois pas moins dans le nombre si multiplié des collèges qui existent en France. » Daunou, *Journal encyclopédique*, 1789, t. VII, p. 281. Voir sur cette question nos *Etudes classiques avant la Révolution*, p. 513-532.

si on n'a pas fait fausse route en établissant la quasi-gratuité de l'enseignement secondaire. Les évêques laissaient dire et continuaient à soutenir, à faire prospérer, à multiplier au besoin les collèges, dévouement d'autant plus remarquable qu'ils avaient en même temps à entretenir leurs petits et grands séminaires. Un écrivain de 1789 [1] porte à 165 le nombre des séminaires répandus dans 99 diocèses. Les évêques, par ces établissements de tout genre, mettaient à la portée de toutes les classes la culture intellectuelle qui alluma parfois la flamme du génie parmi les enfants du peuple. L'élite de la nation passa d'âge en âge dans ces établissements, dont les programmes, tout en maintenant à la base l'éducation classique, s'élargissaient avec les besoins des temps. Il faut bien convenir que, durant de longs siècles avant la Révolution, la France, formée par de tels maîtres, a fait quelque figure dans le monde.

1. « Pour ce qui concerne les séminaires, je remarque qu'il en existe 165 répandus dans 99 diocèses. » Ce relevé est pris de la *France ecclésiastique* de 1789. Cf. *Question très importante: la suppression de la dîme et du casuel sera-t-elle avantageuse à la nation ?* 1789, p. 3. — A Castres, M. de la Roère dépensa 72,000 livres pour achever le séminaire commencé par M. de Barral.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Evêques et la charité.

Le budget de la charité était à la charge des évêques, plus encore que celui de l'instruction publique. — Ils ne peuvent s'empêcher de donner. — Leur luxe pouvait diminuer la part des pauvres. — Quelques prélats accusés d'avarice par les *Nouvelles*. — Ils sont sollicités par leur parenté. — Lettre ardente de Mme de Sévigné à l'évêque de Carcassonne en faveur de son neveu Grignan. — Refus des évêques de léguer à leurs familles les biens d'Eglise. — Une tradition séculaire d'admirable charité pousse les évêques du XVIIIe siècle à imiter leurs prédécesseurs. — Traits divers depuis Fénelon jusqu'à Juigné. — La grande bourse de Durfort. — Le médecin de Nicolaï fait « citoyen de Béziers. » — Un matelas adjugé pour 8000 francs au cardinal de Rouen. — Les deux milles pauvres de Mgr de Montées. — Exclamations d'un aveugle qui reçoit une aumône extraordinaire : *Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine*. — Deux prélats qui courent au feu et à l'eau. — Les évêques inventeurs et promoteurs de l'assurance contre l'incendie. — Son fonctionnement. — Plus de toit de chaume. — Le prêt gratuit. — Plus de mendicité. — Ils aident Turgot. — Bureaux de charité, ateliers de charité, industries nouvelles, créés, propagés par les évêques. — Sollicitude pour les nouveaux-nés. — Cours d'accouchement fondés par les prélats. — Leurs succès. — La charité tend à se séculariser. — Mot de *bienfaisance*. — Pointe de sentimentalité. — Explosion de sensibilité sociale. — Montmorency à Metz. — Quête étonnante. — Œuvre philanthropique qui écarte tout caractère religieux à Besançon. — Efforts des évêques pour maintenir à la charité son cachet chrétien. — Le pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ. — Bossuet et l'éminente dignité des pauvres. — Evêques qui se font pauvres pour les pauvres. — Leur prédilection pour les hôpitaux. — Sommes énormes données par eux à ces établissements. — Evêques grands seigneurs qui se font enterrer à l'hôpital. — *Pauper morior*. — Mgr de Beaumont et Mme Necker. — Charité des évêques dans le terrible hiver de 1788-1789. — Un triomphe de Boisgelin à Aix. — Trait de désintéressement des évêques pendant la Révolution. — La charité chez ces prélats gentilshommes prend un caractère chevaleresque.

Un budget qui, plus encore que celui de l'instruction publique, incombait presque exclusivement à l'Eglise, était celui de la charité. On peut dire que la charité a été apportée au monde par le christianisme ; l'Eglise catholique s'est fait gloire à travers les siècles de prendre en main la cause du pauvre. Sous ce rapport, le clergé de France n'a jamais manqué à sa mission. En élevant des hôpitaux, des refuges, des asiles de tout genre, selon les besoins des temps, il a, par ses seules forces et durant quatorze cents ans, créé le capital et assuré le service gratuit de la charité.

On a droit d'attendre des anciens évêques une générosité en rapport avec leur fortune et les devoirs de leur charge pastorale. On ne comprendrait pas que des prélats ne fissent point une large part aux pauvres dans l'usage des richesses données surtout à l'Eglise pour les pauvres. Ils ne pouvaient pas se dispenser de donner et de donner largement.

Est-ce à dire qu'il n'y eut pour eux aucun mérite à le faire? Ils avaient trop d'occasions, trop de prétextes de dépenser leurs revenus, si grands qu'ils fussent, dans leur train de maison, dans l'éclat de représentation que semblait leur imposer leur siècle, pour qu'il n'y eut point quelque vertu à se restreindre afin de sauvegarder la part du pauvre. Nous avons malheureusement constaté chez plusieurs des habitudes de luxe qui réduisaient d'autant les aumônes.

Une tentation moins grande pour des évêques gentilshommes, mais qu'il faut signaler puisqu'elle touche à un des péchés capitaux, c'était celle d'avarice. Notre sincérité historique nous fait un devoir de signaler les rares prélats qui, à notre connaissance, sont accusés d'y avoir succombé sur la fin de l'ancien régime. Et encore faut-il n'accueillir cette inculpation que sous bénéfice d'inventaire, car elle est dirigée par les *Nouvelles ecclésiastiques* contre quelques pontifes qui ont mérité la haine particulière du journal janséniste, comme adversaires déclarés du parti. Elles nous parlent donc de « l'avidité » de Lévis-Léran, évêque de Pamiers. Elles dressent le bilan des gras revenus et des maigres aumônes de M. de Barral, évêque de Troyes, qui est accusé de ne contribuer ni pour l'hôpital ni pour les écoles. M. de Cicé d'Auxerre est également présenté comme peu libéral. Ses charités, dit la malicieuse gazette, « n'occasionnent pas de jalousies, car elles sont si secrètes qu'elles sont absolument ignorées, ce qui donne lieu de penser que lui-même ne les connaît pas, et que, par une perfection plus qu'évangélique, ni sa main gauche, ni sa main droite n'en savent rien [1]. »

La vigilante gazette assiste à l'ouverture des testaments

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1770, p. 197 et suiv.; 1781, p. 185-188; 1782, p. 122; 1785, p. 54-56.

des prélats qui lui ont déplu. Elle compte les rouleaux d'or laissés par M. de Brancas, archevêque d'Aix, par M. de Langle, évêque de Saint-Papoul, deux pontifes qui ont souvent mérité ses anathèmes. Elle se scandalise d'une succession qui se chiffre par centaines de mille francs. Mais comment faire partager par le public cette belle indignation, lorsque le séminaire d'Aix, l'hôpital de Saint-Papoul sont légataires universels et héritent, l'un de 600 000 livres, l'autre de 500 000. Les Nouvelles elles-mêmes, tout en regrettant que cet argent n'ait point été distribué aux malheureux du vivant de M. de Saint-Papoul, conviennent cependant, d'après l'opinion d'une partie des habitants, « qu'un secours passager n'était pas comparable à un legs qui assure pour toujours une ressource aux pauvres du diocèse [1].»

Mais ne parlons point d'avarice avec ce noble épiscopat de l'ancien régime. Une tentation pour lui autrement dangereuse c'était de faire part de ses richesses à sa parenté ; c'était ce souci, cet orgueil du nom, de la famille, dont nous entretenait Talleyrand, qui tendaient à transformer l'évêque en frère, en oncle dévoué aux siens jusqu'à la bourse. Et ici les sollicitations, qui pouvaient toujours faire entendre la voix du sang, savaient revêtir une singulière éloquence. Il est souvent question dans les lettres de Mme de Sévigné, de ce Grignan, oncle de sa fille, que la marquise appelle, en 1676, « le plus beau des abbés », qui, en 1688, adresse au grand roi, en sa qualité d'évêque de Carcassonne, une harangue « bonne et belle comme lui. » Pourquoi ce Grignan si beau, si bon, ne serait-il pas surtout bon oncle? Avec quel cœur de mère, quelle vivacité entraînante, Madame de Sévigné lui demande de se faire la providence

1. Cf. *Nouvelles ecclésiastiques*, 1771, p. 10 ; 1775, p. 45-48. Ce journal dit de Mgr de Langle : « L'abbé Couturier (supérieur de Saint-Sulpice) l'avait fait évêque. Il s'imposa la loi de ne donner de pouvoir qu'aux prêtres qui auraient signé le formulaire et la constitution. » Les *Nouvelles* disent qu'on trouva, à la mort de Mgr de Brancas, « trente rouleaux de cinquante louis chacun, 500 louis dans un petit coffre-fort, 91 000 livres en autres espèces, outre 20 000 livres de vaisselle, 40 000 livres de mobilier, etc. On croit que le séminaire, que le prélat institue son héritier, aura eu, tous frais déduits, plus de 600 000 livres. Il a laissé 10 000 livres à distribuer dans neuf paroisses désignées et 9 000 livres à partager entre ses domestiques. »

de sa fille et de son gendre. Nous n'avons pas malheureusement les épîtres adressées par la marquise à M. de Carcassonne. Mais elle nous apprend, par une lettre du 24 janvier 1689, quelle lui « prêche l'ordre ; que c'est cela seul qui le fera riche, qu'avec cela rien ne l'empêchera de suffire à tout, et aux devoirs, et aux plaisirs, et aux sentiments du cœur *pour un neveu dont il doit être la ressource* ; qu'avec de l'ordre on va fort loin. Et puis, ajoute l'irrésistible correspondante, il me prend un sentiment de tendresse pour vous, pour M. de Grignan, pour son fils, pour votre maison, pour *ce nom qu'il doit soutenir...* ; que ma douleur la plus sensible, c'est de ne pouvoir plus rien pour vous, mais que je l'en charge, que je demande à Dieu de faire passer tous ces sentiments dans son cœur. » Oh ! l'insinuante solliciteuse ! quelle tendresse passionnée pour ses enfants ! Que fit l'oncle ? je l'ignore. Il se souvint peut-être qu'il était Grignan : il n'oublia point, dans tous les cas, qu'il était évêque. Le plus clair de ses ressources passa à l'hôtel-Dieu dont il est le fondateur et où il établit une confrérie de charité pour le soulagement des pauvres malades. Il mérita, par son amour des pauvres et ses bienfaits de toute sorte, que son nom soit associé à celui de Mgr de Bezons dans la reconnaissance de son diocèse.

Les petites familles comptent, comme les grandes, sur le patronage des évêques. Fléchier, sans être un Grignan et un peu parce qu'il ne l'était point, eut six neveux à entretenir dans les armées, dans la marine, dans les collèges, sans compter les nièces qu'il ne pouvait abandonner. Il n'y songeait point. Fléchier est bon oncle, mais il se garde bien de faire du népotisme aux dépens des pauvres. « Je n'ai que peu de bien, écrit-il à ses neveux. Je vous aiderai *de mon vivant*. Servez-vous du temps[1]. »

Le lecteur aura remarqué l'expression de Fléchier : je vous aiderai de mon vivant. C'est qu'en effet, si ces prélats ne refusent point, en cas de besoin, et tant qu'ils sont de

1. Delacroix, op. cit, II, p. 158-164.

ce monde, protection et même secours à leur famille, ils se feraient scrupule de lui léguer par testament une fortune d'Eglise. Fénelon, qui ne fut jamais insensible au bonheur, à la gloire des siens, et que nous avons vu appeler à Cambrai ses neveux pour veiller à leur éducation, pour peupler sa solitude et égayer son sombre palais de leurs jeux enfantins, déclare à sa famille, qu'il savait obérée, qu'elle n'avait rien à voir dans sa succession. Ainsi parle Belsunce [1], ainsi parlent les évêques du dix-huitième siècle [2].

Ce parti pris des prélats de laisser leur famille en dehors de leur succession ecclésiastique, n'était pas toujours du goût de leurs parents. En 1774, mourut le cardinal de Gesvres, laissant « tous ses biens aux hôpitaux. » Malgré, dit Bachaumont, « la charité du cardinal, qui donne tout son mobilier aux pauvres, aux hôpitaux de ce diocèse, il est à craindre qu'elle ne soit éludée par les économats qui

1. Belsunce ayant fait mention dans son testament de ses illustres parents auxquels du reste il ne donnait rien : le duc de Lauzun, le duc de Foix, la maréchale-duchesse de la Force etc..., les *Nouvelles ecclésiastiques* ne manquèrent pas de dire : « A l'occasion de cette cession, l'humble testateur fait un modeste étalage de ses parents et alliés dont les noms sont les plus honorables, maréchaux de France, ducs, duchesses, marquises, comtesses etc. »

2. M. de Partz de Pressy, dernier évêque de Boulogne, laisse par testament à sa famille ce qu'il tient d'elle et il ajoute : « Si je ne lui fais point de legs plus considérable, ce n'est point par défaut d'affection, mais c'est que je me souviens de ce que m'a dit plusieurs fois mon père, qu'il serait fâché que des revenus ecclésiastiques, qui sont le patrimoine des pauvres, entrassent dans sa famille, sur laquelle il serait à craindre qu'il n'attirassent les malédictions du ciel. » Un contemporain de l'évêque de Boulogne, M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, précepteur des petits-fils de Louis XV, écrivait dans son testament : « Si mes parents trouvent que je suis trop resserré dans mes dons à leur égard, je les prie de faire attention que je n'ai d'autre patrimoine que celui de l'Eglise et des pauvres. » (Kerviller, *la Bretagne à l'Académie*, p. 592-593).—Mgr de Barral, évêque de Castres, dira à son tour dans son testament : « A l'égard de mes frères et sœurs, auxquels je suis tendrement attaché, je voudrais être à même de leur donner des marques affectueuses de mon attachement; mais ayant rendu à ma famille tout ce que j'en avais reçu, j'espère qu'ils ne désapprouveront point la délicatesse de conscience qui m'empêche de me servir des biens d'Eglise pour leur donner des preuves réelles de mes sentiments pour eux. » Les pauvres furent ses héritiers. An. Combes, p. 102. —On lisait dans le testament de René le Sauvage, évêque de Lavaur, en date de 1677 : « Pour prévenir et exclure mes parents d'aucune prétention en mes biens et effets mobiliaires, je donne à chacun d'eux la somme de 20 livres une fois payée, d'autant que je leur ai déjà abandonné mes biens et droits qui ne proviennent pas du revenu des bénéfices, auquel revenu je ne veux pas qu'ils puissent rien prétendre. » — On pourrait multiplier les exemples. Les évêques, en prenant ces dispositions, se conformaient au décret du concile de Trente (sess. XXV, ch. I, de ref.) qui leur avait « interdit absolumemt de s'attacher à enrichir des revenus de l'Eglise leurs parents ni leurs domestiques. »

absorberont tout en réparations. La succession la plus claire qu'il laissera, ce seront quatre-vingt-deux procès dont hérite son coadjuteur. Le cardinal très honnête, très bonhomme même, avait l'esprit du clergé au suprême degré, et pour ne rien perdre de ses droits, il aurait plaidé contre son père. » La famille de Gesvres n'avait aucune prétention à la succession des quatre-vingt-deux procès, que le chroniqueur n'avait sans doute pas comptés ; ce qu'elle regrettait, c'était le reste. « Elle veut travailler, dit Bachaumont, à faire casser le testament [1]. »

Le lecteur peut pressentir que l'épiscopat du XVIIIe siècle se montra fidèle à l'exercice de la charité. Ici son devoir, ses instincts étaient excités par les exemples que lui avaient légués les siècles précédents. De combien de prélats des âges chrétiens on pourrait répéter ce que les *Chroniques bordelaises* disaient, en termes touchants, de Prévost de Sansac, archevêque de Bordeaux, dans la seconde moitié du XVIe siècle : « Il avait toujours tenu bon à tous les orages de la guerre. Grand aumônier, ne faisant aucune réserve. *Les malades de la ville envoyaient ordinairement quérir de son pain pour se remettre en appétit, à l'archevêché.* Il en faisait donner avec une telle franchise qu'il estait admiré. Il fut pleuré et regretté autant que jamais prélat le fut, car il ne fut jamais haï de personne, ni refusa de faire plaisir, lorsqu'il en avait le moyen [2]. »

Les évêques les plus connus du XVIIe siècle sont signalés par leur grande charité. Bossuet, dit Ledieu, répondait à son intendant qui lui demandait de restreindre ses largesses à l'hôpital de la ville : « Pour les diminuer je n'en ferai rien, et pour faire de l'argent à cette occasion je vendrai tout ce que j'ai. » L'hôtel-Dieu, l'hôpital général de Nîmes reçoivent de Fléchier plus de 60 000 livres. Il donnait également beaucoup aux indigents, aux pauvres hon-

1. *Mémoires* de Bachaumont, 26 juillet 1774.
2. *Chroniques bordelaises*, p. 104.

teux. Son historien nous le montre dans ses tournées pastorales visitant les pauvres dans leur cabanes, et s'entretenant avec eux des heures entières de leurs besoins, de leurs travaux, de leurs peines, prodiguant les secours et les consolations [1].

La charité de Fénelon est plus connue encore. Elle s'exerça sur un plus grand théâtre avec des ressources plus grandes et dans des circonstances plus critiques. Sa générosité pour les pauvres, pour les hôpitaux, où il appela les Filles de la charité, était sans bornes. Il visitait lui-même les malades. La guerre lui fournit l'occasion de déployer toute sa grandeur d'âme. Le sanglant combat de Malplaquet avait poussé à Cambrai une foule de blessés, de fuyards, tandis que les paysans de la contrée, voulant soustraire leurs bestiaux au pillage des troupes ennemies, n'avaient rien trouvé de mieux que de les conduire à la ville et dans le palais même de l'évêque. A un moment, les cours, les jardins furent remplis de bêtes à cornes. C'est là sans doute ce qui a donné lieu à l'anecdote non historique de la vache cherchée toute la nuit par l'archevêque. Fénelon, si accueillant pour de pauvres bêtes, se multiplia pour les hommes, pour les blessés, les soignant de ses mains, prodiguant aux soldats et officiers de toute nationalité une bonté, presque une tendresse qui toucha profondément tous les cœurs. En même temps, il achevait de se ruiner par le grand effort qu'il fallut faire pour soulager tant de misères et défrayer une table qui réunissait alors jusqu'à cent cinquante personnes. Il fournit en partie le blé qui empêcha les armées françaises de mourir de faim après le terrible hiver de 1709 [2].

1. Cf. Delacroix, t. II, p. 151-158. — En 1707, le nouvel archevêque et vice-légat d'Avignon ayant eu tout son avoir et, en particulier, 500 louis pillés par les corsaires, Fléchier lui écrivit : « Je sais les dépenses excessives qu'on fait dans un nouvel établissement, surtout quand on vit noblement et qu'on fait les honneurs d'une ville comme vous les avez faits de la vôtre. Pardonnez-moi si j'ose offrir à votre Excellence, comme son serviteur et son voisin, une somme pareille à celle qu'elle a perdue, en attendant qu'elle ait réparé ce dommage et rétabli ses affaires. Ce ne serait point elle, ce serait moi qui lui serais obligé, si elle voulait accepter ma bonne volonté. » Le vice-légat accepta une offre faite de si bonne grâce.

2. Cf. Emm. de Broglie, op. cit., p. 213-214.

On rappelle d'autant plus volontiers ces traditions plusieurs fois séculaires dans l'Eglise de France, qu'elles furent admirablement continuées jusqu'à la Révolution. On a ici l'embarras du choix dans les mille traits de générosité et de bienfaisance que nous apportent les histoires des diocèses. Mgr de Juigné accomplit déjà à Châlons ces prodiges de charité que Paris devait admirer plus tard. Pour pouvoir donner davantage, il a une table frugale et un ameublement modeste. Tous les jours, les pauvres viennent à l'évêché chercher leur nourriture. Il se fait indiquer les familles nécessiteuses et il tient à honneur de les visiter lui-même. On l'a vu, l'hiver, la nuit, marcher dans la neige, arriver sans être attendu dans une maison dont on lui a signalé la détresse, et là, parmi les bénédictions et les larmes d'attendrissement, distribuer du pain, du vin et les autres provisions que ce grand seigneur a apportées sous son manteau. Il faut que sa bienfaisance ait été grande pour que le souvenir en soit encore vivant à Châlons. Les actions d'éclat n'ont pas manqué à cet apostolat de la charité. Un incendie terrible éclate à Saint-Dizier. A cette nouvelle, l'évêque, qui se trouvait sur un autre point du diocèse, part en toute hâte ; il emprunte à son frère, à ses domestiques même, l'argent dont ils disposent ; il distribue aux victimes 10 000 francs comme premier secours. Il se prodigue tellement que le bruit court à Châlons qu'il a péri dans les flammes ; on le pleure, on vante ses vertus. La nouvelle est démentie : on s'embrasse, on court à sa rencontre, les larmes coulent de tous les yeux. L'évêque, pensant que ce n'est point le temps de pleurer, mais d'agir, lance une lettre pastorale émouvante en faveur des incendiés et, grâce à des secours provoqués de toutes parts par les ardents appels du pasteur, Saint-Dizier peut renaître de ses cendres. Juigné se montrera à Paris tel qu'il est apparu à Châlons, augmentant ses charités en raison de l'augmentation de ses revenus et de l'étendue des misères, donnant jusqu'à 10 000, 20 000 francs à la fois à des pauvres honteux pour relever leurs familles, s'interdisant toute dépense de luxe comme un larcin fait à l'indigence, et répon-

dant à ceux qui lui proposent d'acheter les volumes en tranche dorée de la bibliothèque de Bourbon : « Des livres couverts d'or, tandis que mes pauvres ne sont couverts que de haillons, ne m'en parlez pas. »

M. de Juigné n'avait fait que marcher sur les traces de son prédécesseur, Christophe de Beaumont. On a dit de ce dernier que sa charité fut « une des gloires du dix-huitième siècle ». Le feu ayant détruit une partie de l'Hôtel-Dieu, les malades furent transportés à la cathédrale et à l'archevêché. Christophe de Beaumont venait de gagner un procès lui attribuant, en grande partie, le terrain de l'ancien hôtel de Soissons. Il en fit immédiatement l'abandon aux hôpitaux[1]; c'était plus de 500 000 livres données aux pauvres. Aussi, à la nouvelle de sa mort, les vit-on accourir de tous les quartiers de la ville, au nombre de plus de trois mille, assiéger les portes de l'archevêché, redemander un père et témoigner par leurs sanglots de l'étendue de leur perte et de leurs regrets. A son convoi, cinquante pauvres, soixante-douze enfants trouvés ouvraient la marche. On comprend les cris des malheureux qui avaient reçu plus d'un million de leur archevêque, la dernière année de sa vie. On découvrit à la mort de Christophe de Beaumont que plus de mille ecclésiastiques et cinq cents personnes, retirés dans des couvents ou pensions, vivaient du secours du prélat [1]. Si grande était la confiance en sa charité, qu'aux jours où il officiait à Notre-Dame, on ne comptait pas moins de mille pauvres réu-

1. Sur 600 000 livres de rentes qu'avait l'archevêque, 500 000 au moins passaient aux pauvres. « On compte que, la dernière année de sa vie, ils ont eu de lui 1 100 000 livres, au moyen des 600 000 livres de son procès gagné, qu'il avait abandonnées pour les hôpitaux. » Bachaumont, 16 décembre 1781. — Les traits de sa charité sont innombrables. Un jour que l'archevêque se promenait près de Conflans, un vieil officier l'aborde et lui expose son infortune. « Monsieur, lui dit le prélat, je n'ai d'argent ni sur moi ni au château, mais venez, dans huit jours, à l'archevêché et nous pourvoirons à tout. En attendant, voici ma montre, elle a quelque valeur, disposez-en. » Peu de temps après, Christophe de Beaumont, ayant été voir Mesdames de France, fut bien surpris d'entendre Madame Adélaïde lui dire : « Monseigneur l'archevêque, je sais que cette année vous vous êtes plusieurs fois privé de votre montre, en voici une que je vous donne, mais à la condition que vous la garderez. » Voy. P. Regnault, *Christophe de Beaumont*, t. I, p. 180, 199, 208, 228, 413, 483, 495 ; t. II, p. 208, 330, 334, 416.

nis dans la cour de l'archevêché pour attendre ses aumônes[1].

A Boulogne, Mgr de Pressy accomplit des merveilles avec des ressources médiocres. On le voit, à certaines époques de disette, acheter des provisions de riz pour les distribuer aux pauvres, les recevoir lui-même par bandes à la porte de son palais, doter les filles vertueuses, fonder des écoles, des séminaires et même des manufactures, et porter jusqu'à la Guyane, au Maroc, en Terre-Sainte, à Paris, partout où il y a des misères à soulager, les dons de son inépuisable générosité[2]. Les pauvres ont une large part dans son testament qui établit le séminaire légataire universel. Si grande est la renommée acquise par une telle conduite que « les Anglais, dit un contemporain, passent la mer pour admirer des vertus nées sur un sol étranger[3]. »

L'archevêque de Besançon, M. de Durfort, pratique la générosité d'un prince. Chaque jour, douze couverts sont mis dans son palais pour les officiers les plus pauvres de la garnison ; il leur fait servir des aliments gras, quand l'usage le permet aux militaires, pendant qu'il fait maigre. Il recommande d'être large pour ses fermiers, bien qu'il se trouve parfois à court d'argent. Il abandonne à un pauvre gentilhomme la résidence du château de Mandeure. Son palais est un lieu d'asile et tel peintre poursuivi pour dettes y trouve un refuge. Quand il officie pontificalement, les pauvres de la ville sont rangés sur son passage, du palais ar-

1. « Cela a été interrompu par les ordres de la police, dit Barbier, *Journal*, t. VII, p. 222 — Soulavie, peu favorable à Beaumont, lui rend cependant témoignage sur ce point (*Mémoires du maréchal de Richelieu*, VIII, 211-212). Beaumont, dit-il, dépensait « le tiers de ses revenus.... Le reste était distribué aux pauvres. Ses aumônes s'étendaient jusqu'aux frontières de France et jusqu'aux catholiques irlandais hors du royaume. »

2. Le romancier impie, Pigault-Lebrun, raconte cette anecdote : « M. de Partz de Pressy était évêque de Boulogne lorsque j'étudiais chez les Oratoriens de cette ville. Un charretier de l'endroit, nommé Caboche, perdit son cheval qui le nourrissait lui et sa famille. Il fut trouver son évêque et déplora devant lui la perte qu'il venait de faire. — Combien valait votre cheval ? — Cent écus, Monseigneur. — Un tel, donnez cent écus à cet homme. — Mais, Monseigneur, vous donnez tous les jours, il n'y a rien à votre caisse. — Eh bien, donnez lui un de mes chevaux. — Eh ! Monseigneur, vous n'en avez que deux. — Allons, allons, donnez-lui en un, j'irai à pied jusqu'à ce que je puisse en acheter un autre. Cet évêque et M. Duteil, alors curé de Calais, pouvaient servir de modèle à tout le clergé du monde chrétien. » Haigneré, op. cit., p. 97-99, 200-209, 216. — Deramecourt, p. 311, 443.

3. Laurent, op. cit. p. 178 et suiv.

chiépiscopal à la cathédrale. Des serviteurs armés de grandes bourses précèdent le prélat et leur distribuent des aumônes qui atteignent chaque fois le chiffre de 1 000 livres. Il ne survient pas dans le diocèse une inondation, une grêle, une calamité quelconque, sans que ce prélat de grand cœur ne lance un mandement pour faire appel à la charité publique.

A Lodève, Mgr de Fumel se montre, pendant quarante ans, le père et le consolateur de son peuple. Secourir les malheureux, payer leurs dettes, bâtir des églises, se dépenser pour la cathédrale et l'hospice, visiter son diocèse : voilà sa vie. Quand Louis XVI le voyait arriver : Je parie, disait-il, que M. de Lodève vient demander quelque chose pour ses pauvres. Il mourut en 1790, ayant pour oraison funèbre les sanglots des malheureux et les larmes de ses diocésains.

L'historien de l'Eglise de Béziers, Sabatier, apprécie en ces termes, la charité de son dernier évêque : « Prétendre énumérer tout le bien que M. de Nicolaï fit dans le cours des vingt années qu'il occupa le siège épiscopal, ce serait entreprendre une tâche impossible à remplir. Les sommes de 10 000, de 12 000 livres sortaient à l'occasion du palais de l'évêché et arrivaient à l'hospice. Toute famille honnête tombant dans l'indigence était inscrite d'office sur son livre de pensions, et ses pensionnaires lui coûtaient jusqu'à 40 000 livres par an ; et encore, en dehors de ses charités habituelles, que d'infortunes soulagées ! » Sortant, un jour, en voiture, il voit un rassemblement. Un malheureux est conduit en prison pour dettes ; M. de Nicolaï compte immédiatement la somme et le fait délivrer. Ce prélat avait dû se rendre plusieurs fois à Paris pour se faire opérer de la pierre. En 1787, au retour d'un de ces voyages où la crise avait été particulièrement grave, il fut accueilli dans sa ville par des ovations. On lui prodiguait les noms de « pasteur bienfaisant, bien aimé père ». L'habile médecin, M. Deschamps, chirurgien major de la Charité, à Paris, reçut en reconnaissance, du conseil de Ville, le « titre de citoyen de Béziers, avec tous les droits de la bourgeoisie. »

Le cardinal de Bernis, en arrivant à Albi, avait dit au sujet des pauvres au syndic de l'hôpital : « Je serai leur père autant par inclination que par devoir, et vous me trouverez toujours disposé à seconder et à partager votre zèle pour cette partie si précieuse de mon diocèse. » Il tint parole. Des désastres inattendus, des inondations, puis le terrible hiver de 1766 avaient jeté dans le désespoir une partie de la population de l'Albigeois. Bernis donna tout ce qu'il possédait et s'endetta pour 150 000 francs. On le vit renvoyer ses domestiques et assister, chaque jour, deux cents indigents à son palais épiscopal [1].

Vingt-cinq ans auparavant, dans le rude hiver de 1740 à 1741, le cardinal de Saulx-Tavannes avait eu occasion de déployer le même dévouement, transformant son palais en hôpital, lors d'un débordement de la Seine, et soignant de ses mains ceux qui y avaient cherché refuge. « Sa charité était proverbiale », dit l'historien des Saulx-Tavannes [2]. C'est lui qui fit transporter l'hôtel-Dieu à la place qu'il occupe actuellement en aidant puissamment à sa construction. Ce grand seigneur voulut à sa mort un enterrement très simple. Il fit légataires universels les prêtres infirmes de son diocèse, à charge d'acquitter « ses dettes. S'il s'en trouve, dit-il, elles seront peu considérables, ayant toujours eu grand soin de faire tout payer. »

Si de Rouen nous passons à Amiens, nous y trouvons les deux derniers évêques avant la Révolution, M. de la Motte et M. de Machault, luttant de générosité et de dévouement. Quand M. de La Motte prit M. de Machault pour coadjuteur, il le présenta à ses diocésains, « sinon comme un saint Chrysostome, du moins comme un saint Jean-l'Aumônier. »

1. Masson, *op. cit.* p. 49, 57, 58. L'*Annual Register for* 1767 (Londres, 1768, in-8°, p. 113) dit : « Le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, a donné dernièrement une grande preuve de son humanité en renvoyant tous ses domestiques, excepté trois, à cause du prix élevé des provisions qui lui rendait impossible l'exercice de sa charité accoutumée à l'égard des pauvres. Il secourt chaque jour deux cents pauvres qui viennent dans ce but à son palais, sans compter les malades et autres malheureux qu'il soulage dans sa métropole et dans les autres villes de son diocèse. »

2. Cf. Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, 1876, in-8°.

Un poète latin de l'époque chanta avec un grand bonheur d'expressions ces deux cœurs, d'où sortait comme un grand fleuve de charité formé par un double courant [1].

Rennes et Verdun reçoivent, tour à tour, les bienfaits de Mgr des Nos. Plein de compassion pour les malheureux, il dépense 130 000 francs pour la maison des Filles de la charité, à Verdun ; il fait construire les nouvelles salles de de Saint-Hippolyte en y affectant des revenus. Par la main des curés, il répand ses aumônes sur tous les pauvres du diocèse. Dans l'hiver de 1782 à 1783, il épuise toutes ses ressources et fait vendre toute son argenterie. Le roi, connaissant la charité de M. de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, qui pendant deux hivers a abandonné tous ses revenus aux pauvres, lui donne l'abbaye de Montier-Ramey au diocèse de Troyes. En 1765, l'évêque de Montauban, M. de Breteuil, répare les ravages causés par l'inondation du Tarn. « Plus de huit cents pauvres, dit un contemporain, puisèrent dans la charité de M. de Breteuil de quoi couvrir leur nudité. Quel tableau pour les hommes sensibles ! »

L'évêque d'Orange, M. du Tillet, envoie, au premier de l'an, au curés de son diocèse, les sommes destinées aux indigents. Ses promenades ont souvent pour but la visite des pauvres et des malades de la campagne. Il pénètre dans les plus humbles demeures et, dans ces circonstances, Dieu seul connaît le secret de ses aumônes. Il va lui-même, à une heure avancée de la nuit, porter des secours aux pauvres honteux et s'écrie souvent à son retour : Je dormirai bien, Dieu m'a fait la grâce de faire des heureux. Le premier jour de chaque mois, il visite l'hôpital et la prison.

1. L'ode se terminait par ces vers à l'adresse des pauvres :

Ite, consueto properate gressu,
Pauperes, sorti data prœda ; vobis
Fonte manabit gemino bonorum
Copia major.
Ceu duo miscent fluvii secundos
Proximi fluctus, socioque cursu
Influunt campis, populosque facto
Fœdere ditant.

Cf. Nos *Etudes classiques*, 1887, in-12, p. 407. Perrin. Ouvrage couronné par l'Académie française.

Son séjour à Orange est une succession ininterrompue d'œuvres de charité. Une année, le feu prit au gerbier et la récolte était perdue. Il court sur le lieu du sinistre et, voyant de pauvres gens désolés, il leur dit : « Mes enfants, consolez-vous, la perte est pour moi. » Séance tenante, il nomme une commission, fait estimer le dommage et chacun est intégralement remboursé. On pourrait citer une foule de traits de ce genre. A défaut de documents écrits, dit son historien, le cœur de ses diocésains s'est chargé d'en transmettre le souvenir [1].

M. de Rosset de Fleury, évêque de Chartres, pendant qu'on travaillait au grand chemin de Chartres à Tours, envoyait journellement des voitures chargées de pain, pour être distribué aux pauvres convoyeurs. « Le cœur de ce digne prélat, raconte son historien, fut un asile constamment ouvert aux malheureux. Point de contrée, point de hameau du diocèse qui n'ait éprouvé les secours de sa main libérale. Lorsqu'il fut mis en possession de l'abbaye de Saint-Père réunie à son évêché, il disait aux curés de la ville : Désormais je donnerai aux pauvres le double de ce que je leur donnais, parce que je vais devenir plus riche. » Il mourut subitement au moment où il se proposait de reconstruire en entier l'hôpital [2]. Tel M. de Fleury avait été à Chartres, tel son frère Henri-Bernardin apparut sur les sièges de Tours et de Cambrai. Sa vie, dans ces deux diocèses, fut une série de bienfaits prodigués aux hospices, aux établissements de bienfaisance et à toutes les formes de la misère.

Le même hommage est rendu à un contemporain de Rosset de Fleury, à Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême. Sim-

1. Granget, *Histoire du diocèse d'Avignon*, t. II, p. 420, 430.
2. Chevard, *Histoire de Chartres*, An X, t. II, p. 545, 554. M. de Fleury voulait aussi reconstruire le collège et donner des fontaines publiques à la ville qui en avait grand besoin. Le prédécesseur de M. de Fleury à Chartres, M. de Mérinville, s'était montré également charitable. « Accoutumé, dit le même historien (t. II, p. 531), à regarder les pauvres comme ses enfants, il allait les visiter tous les ans dans la ville accompagné des curés des paroisses. » Il fut admirable dans la disette de 1739. On le vit monter à cheval, à peine rentré de Paris, et courir aux malheureux. « Mourons du moins pour eux, disait-il, s'ils ne peuvent vivre pour nous. »

ple, ennemi du faste, il vivait dans la retraite pour pouvoir consacrer plus de ressources à la charité. « Plus de trois cents familles de la ville et de la province recevaient de lui des secours dans leurs besoins. » Il emporta, en mourant à 74 ans, les regrets universels, au point que son nom, dit l'écrivain de 1844 auquel nous empruntons ces renseignements, « est encore en vénération à Angoulême [1]. »

Il faudrait citer Mgr de Bezons [2], évêque de Carcassonne, dont la charité était telle, qu'il était impossible de se dérober à ses largesses et qui légua tous ses biens aux pauvres ; Mgr de la Tour-du-Pin, qui multiplia les secours à Nancy et fit établir des chauffoirs publics dans les rigueurs de l'hiver ; Mgr de Nicolaï, qui répara presque à lui seul les affreux désastres causés à Cahors par les débordements du Lot en 1783.

Il y a comme un besoin de donner chez ces prélats, qui ont le cœur aussi grand que leur naissance, et en qui l'instinct du gentilhomme correspond si bien au devoir le plus sacré de l'évêque. Si quelques-uns, comme Dillon, ont des dettes, il faut dire à leur décharge que la charité plus encore que le luxe les a fait contracter. Ils ne peuvent pas recevoir une demande sans y répondre, voir une détresse sans la soulager, recevoir l'expression d'un simple désir sans le satisfaire. Un enfant, attiré par la bonté du cardinal de la Rochefoucauld, regarde avec des yeux de convoitise sa croix pastorale. — Tu veux ma croix, mon fils, dit le prélat, je te la donne et il l'attache à son cou. — L'archevêque, en voyage, entend le long de sa route une criée pour saisie. Il fait arrêter sa voiture ; il s'informe ; il s'agit d'une mère de famille expropriée pour une dette de 8 000 livres. Il y a enchè-

1. Cf. Michon, *Vie de J. Joseph Guigou*, évêque d'Angoulême, 1844, in-8°, p. 168, 169. — Amédée de Broglie, né à Arles en 1710, de la branche des Broglie établie en Provence, fut évêque d'Angoulême de 1753 à 1784. Il assista à sa mort, en 1777, son cousin Charles de Broglie, évêque de Noyon.

2. « Et n'était-il pas possible de se dérober aux gens qui l'entouraient pour distribuer ses aumônes, car c'était un grand aumônier. S'il jouit d'un grand revenu, durant quarante-sept ans d'épiscopat, les églises de son diocèse, les maisons de charité, les pauvres mêmes de son abbaye, tous éprouvaient les dignes traits de sa générosité. » *Mémoire historique du couvent des Capucins*, Mahul, V, p. 518.

re sur un matelas. « Il est à moi, s'écrie le prélat ; inscrivez le cardinal de Rouen pour 8 000 livres, » et, remettant la pauvre femme en possession de sa maison et de son mobilier, il part emportant la bénédiction de l'assistance.

Ces évêques donnent toujours. Nous ne parlons point ici des sommes énormes qu'ils consacrèrent parfois aux travaux de leur cathédrale. En se bornant au domaine de l'assistance des malheureux, que de générosités l'histoire a enregistrées ! « Pauvres familles affligées, au soulagement desquelles je m'intéresse si vivement, s'écrie M. de Becdelièvre, évêque de Nîmes, dans un ardent appel à la charité publique, je conjure le Seigneur d'amollir par sa grâce les cœurs en votre faveur ; mais si, contre mon espérance, je ne puis vous procurer des soulagements de la part des riches, il ne me reste plus qu'à vous offrir tout ce qui est à moi. C'est votre patrimoine et, en vous le distribuant, je ne ferai que satisfaire aux sentiments de mon cœur et au devoir le plus indispensable [1]. »

Mêmes protestations de la part de Mgr La Fare, évêque de Nancy : « Nos biens, dit-il, nous ne l'oublierons jamais, sont le patrimoine des pauvres. Malheur à nous si nous laissions dire que les enfants ont demandé du pain et que personne ne s'est mis en devoir de leur en donner. » [2]. Ce n'étaient point de vaines paroles dans la bouche de l'épiscopat. Les œuvres de charité forment l'une des quatre branches d'administration organisées par Mgr La Fare.

Combien de prélats méritent par leur bienfaisance ce nom de Charles Borromée, qu'on avait, au commencement du dix-septième siècle, donné au cardinal de Sourdis. Leurs distributions s'accroissent avec leurs revenus, et, quand aux biens de leur charge s'ajoute une fortune personnelle, leurs largesses sont parfois sans bornes. La richesse de Charles II Fontaine de Montées, bien qu'atteinte par la ban-

1. Abbé Goiffon, *Histoire des évêques de Nîmes au dix-huitième siècle*, p. 170.
2. Abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, in-8°, t. v. p. 68-69.

queroute de Law, lui permet de renouveler sur le siège de Nevers l'immense charité dont Guillaume de Saint-Lazare avait donné l'exemple sous saint Louis. On le voit durant des hivers très rigoureux nourrir plus de deux mille pauvres, et faire allumer de grands feux devant son palais épiscopal pour les défendre contre le froid.

On raconte qu'un aveugle mendiant ayant reçu, à Rome, de Jean IV de Lorraine une aumône extraordinaire, laissa échapper ce cri sublime d'admiration : « Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine. » Les évêques du dix-huitième siècle, malgré leurs grandes ressources, n'avaient pas les revenus du cardinal de Lorraine : mais aussi grand était leur cœur, aussi prompte leur charité. Ils avaient trop de générosité et de noblesse pour calculer leurs dons d'après les plus stricts besoins des malheureux. Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, assistait une honnête famille tombée dans l'indigence. On vint lui dire qu'elle n'était pas très à plaindre puisqu'elle se payait le luxe de prendre du café. « Je vous remercie de m'en avertir, répondit le bon évêque, j'en profiterai pour augmenter mes aumônes en faveur de ces pauvres gens, afin qu'ils ne soient point exposés à être privés de café. »

Voici maintenant des hardiesses de zèle où l'instinct de race donne au dévouement de l'évêque quelque chose de chevaleresque. Un enfant est resté dans une maison en proie à l'incendie et va mourir au milieu des flammes. Mgr d'Apchon, qui fut évêque de Dijon et archevêque d'Auch, offre 100 louis à quiconque voudra opérer ce dangereux sauvetage ; personne ne répond à son appel. Alors s'enveloppant d'un drap mouillé il s'élance, arrive jusqu'à l'enfant, le rapporte dans ses bras et place sur sa tête les 100 louis qu'il vient de gagner[1]. Dans le diocèse de Saint-Brieuc une inondation fournit, en 1773, à Mgr de la Ferronnays, plus tard

1. Un jour que le peuple s'était soulevé pour avoir du pain, Mgr d'Apchon se porte vers le rassemblement, calme les exaltés et fait distribuer tout le blé dont il peut disposer. Voir, pour le sauvetage de l'incendie, *Mémoires* de Bachaumont, 31 mai 1781.

évêque de Bayonne et de Lisieux, l'occasion de montrer le même courage. Un enfant est emporté par les eaux. Le prélat se précipite dans le courant, saisit le noyé et le rend à sa mère. Ce trait est connu à la cour et Louis XV dit que les la Ferronnays vont à l'eau comme au feu. Un anonyme profite de la circonstance pour envoyer 24000 livres à cet évêque plein de compassion pour les pauvres. On sent que ces prélats sont de la trempe de Belsunce, et qu'ils ne reculeraient pas plus devant la peste que devant l'eau et le feu [1].

A Bayonne, M. de la Ferronnays aura à pratiquer la charité d'un autre genre. Une épizootie terrible a porté la ruine dans les campagnes; le prélat les parcourt pour consoler les paysans et fournit à chaque paroisse les bœufs nécessaires au labourage. A la même époque, en 1776, le même fléau désole le pays de Lescar. L'évêque de Lescar, Mgr de Noé, qui donnait tous les ans aux pauvres ses 27000 livres de revenu, se multiplie pour parer au désastre. Il obtient un million de Louis XVI pour ses malheureux diocésains. Il ouvre deux caisses, l'une pour ceux qui peuvent donner, l'autre pour ceux qui peuvent prêter; il verse 30000 livres dans la première et 15000 dans la seconde. Son exemple est suivi et le pays traverse cette crise sans y périr. En ces graves circonstances, une *lettre pastorale* [2] sur l'épizootie avait rappelé aux riches dans un langage enflammé les devoirs qui leur incombent à l'égard du pauvre.

A cette époque où les évêques, par leur rôle religieux, politique et social, par une longue tradition de bienfaits, étaient encore véritablement les pères de leur peuple, leur

1. Belsunce fut ruiné par ses aumônes durant la peste de Marseille. — On voulait détourner un jour M. de Mailly, archevêque d'Arles, de visiter deux paroisses ravagées par la petite vérole. « Vous ne savez donc pas, répondit-il, que le manteau de la charité est invulnérable. Il y alla, » prit le mal et en guérit. On cite, au XVIIIe siècle, plusieurs évêques tels que M. de Gonssans, évêque du Mans, qui visitent des malades atteints de maladies contagieuses.

2. Voy. *Œuvres* de Mgr de Noé, publiées en 1818 par Auguis.

sollicitude s'étendait sur tout le diocèse, et il n'était pas un progrès pouvant améliorer la condition matérielle ou morale de leurs ouailles, qu'ils ne fussent prêts à provoquer, à appuyer de leur crédit et de leur bourse.

On ignore généralement que c'est à eux que l'on doit sous l'ancien régime le fonctionnement de nos assurances contre l'incendie, sous forme de contribution à une quête annuelle. Dans l'est, dans le nord, les maisons couvertes de chaume étaient fréquemment la proie des flammes. Les victimes de ces désastres faisaient des quêtes sans fin dans les diocèses. Pour parer à ces abus, les prélats établirent un bureau de secours pour les incendiés.

Un mandement de M. de La Luzerne, évêque de Langres, daté de 1771, explique parfaitement le fonctionnement de cette institution. Les curés ont ordre de choisir dans leur paroisse une ou plusieurs personnes qui auront mission de faire la quête pour les incendiés deux ou trois fois par an. Ils sont exhortés à les accompagner chez leurs paroissiens. Le curé inscrit le produit de la quête sur un registre dont l'évêque détermine avec soin la forme. Tous les curés versent à leur doyen les sommes reçues ; les doyens, à leur tour, remettent cet argent au trésorier général qui est un chanoine de la cathédrale. Quelques paroisses n'ayant pas contribué à cette quête générale, il leur est signifié qu'elles n'auront pas droit aux secours si elles ne prennent point part aux charges. Les curés qui ont ainsi réuni les fonds, ont mission de les répartir. En cas d'incendie, ils appellent un ou deux experts pour connaître le dommage. Ils leur adjoignent « deux ou trois des principaux habitants et des plus honnêtes gens, pour voir et estimer la perte du mobilier, bestiaux, grains, denrées, etc.. Tous signeront le certificat [1]. »

Cette forme d'assurance ne valait-elle point la nôtre ? Elle avait l'avantage d'enrôler tous les habitants d'un diocèse, alors qu'aujourd'hui encore c'est le petit nombre qui

1. *Œuvres* complètes du cardinal de La Luzerne, édit. Migne, t. VI, p. 743-748.

se prémunit contre le danger, de leur donner une sauvegarde par le versement d'une aumône modique, d'entretenir enfin un sentiment de fraternité en faisant concourir tout le monde a réparer le malheur de chacun.

Ce bienfait apporté par l'Eglise était une nouveauté ; à ce titre, il souleva quelques oppositions. Dans le diocèse de Châlons, où l'abus des quêtes pour les incendiés était criant, M. de Juigné fit établir, comme à Langres, un bureau général de secours. Pour y avoir part, il fallait payer une cotisation. Certains curés de la ville opposèrent de la résistance, et la foule fit interrompre la lecture du mandement annonçant l'innovation. L'intendant dut intervenir, la ville céda et s'applaudit bientôt de la mesure prise par l'évêque. En 1802, M. de Jessaint, préfet de la Marne, rétablit l'œuvre sous le nom de caisse des incendiés. Elle a devancé d'un demi-siècle toutes les sociétés d'assurance. Sous l'impulsion des évêques, le bureau des incendies s'organise partout où il paraît nécessaire. Dès 1766, Mgr de Barral l'a fondé à Troyes ; M. de Bourdeilles le constitue de son côté à Soissons, M. de Champorcin à Toul, M. de Fontanges à Nancy [1].

En 1785, Mgr Machault, évêque d' Amiens, organise une assurance mutuelle contre l'incendie entre tous ses prêtres ; deux années plus tard, il publie un mandement portant création d'une caisse de secours pour tous ses diocésains en pareil cas. Comme le meilleur moyen de remédier à ces désastres, était encore d'en supprimer la cause, Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, pousse les habitants à remplacer leurs toits de chaume par les tuiles, s'engageant à payer la différence du prix. La Rochefoucauld, évêque de Saintes, qui a établi, en 1779, sa caisse de secours aux incendiés, fait lui aussi la guerre aux toits de chaume, offrant de fournir à ses frais le bois de charpente aux indigents. A Bresles, il se charge de relever plusieurs maisons dévorées par les flammes [2].

1. Guillaume, op. cit., v. 60. — Voy. ibid. t. IV, p. 381—383, le texte de la circulaire envoyée à ce sujet par M. de Champorcin.
2. Abbé Delettre, *op. cit.*, t. III, p. 545—554.

Un évêque de Montpellier, M. de Pradel, avait inauguré dans son diocèse, sur la fin du XVIIe siècle, une œuvre qui devait être d'une très grande utilité, le *prêt gratuit et charitable*. Cette création, soutenue par ses successeurs, est encore vivante à Montpellier depuis deux cents ans [1]. En 1742, Jean de Gaulet, frappé des services rendus par cette œuvre, l'inaugurait dans sa cité épiscopale de Grenoble. Il établissait un bureau d'assistance judiciaire et, dit l'historien de la ville, « comme tous ses prédécesseurs, faisait bénir sa mémoire par les bienfaits de sa charité [2]. »

On s'était préocupé de tout temps de ne soutenir que les vrais pauvres, et de ne pas encourager la paresse sous prétexte de soulager l'indigence. « Les curés qui sont dans la ville, écrivait en 1705 Le Camus, évêque de Grenoble, m'apportent tous les ans un état des pauvres honteux de leurs paroisses, car les autres sont enfermés dans l'hôpital général que j'ai fondé. Sur les listes des curés de la ville, on donne tous les dimanches à l'évêché du pain jusqu'à concurrence de 1000 écus par an. La fondation que j'en ai faite est à perpétuité. Les aumônes en argent ne servent de rien aux familles et les maris s'en prévalent pour faire la débauche aux cabarets [3]. » Voilà donc Le Camus qui, pour parer aux abus, aux dangers de l'aumône, donne de préférence des secours en nature, tantôt du pain, tantôt une « pistole de sel », et pousse les mendiants à l'hôpital [4].

1. Saurel, op. cit., p. 167.

2. Prudhomme, *Histoire de la ville de Grenoble*, p. 539—540. Caulet compléta ses créations en instituant dans les quatres paroisses de Grenoble, sous la présidence des curés, des associations de bienfaisance composées de dames et de jeunes filles.

3. *Lettres du cardinal Le Camus*, publiées par le Père Ingold, in-8°, 1892, Picard, p. 621, 624.

4. Le procès-verbal de l'hospice d'Alet, du 23 novembre 1764, porte que Mgr de Chanterac a reçu une « lettre de Mgr le comte de St-Florentin, ministre secrétaire d'Etat, en date du 6 août 1764, par laquelle on le prie d'indiquer les moyens d'éteindre la mendicité, conformément aux vues de S. M. On voudrait établir un hôpital général dans chaque diocèse. » Au commencement du XVIIIe siècle, Mgr de Saulx, premier évêque d'Alais (1694-1712), avait déjà formé le projet d'un grand hôpital destiné à éteindre la mendicité. Abbé Lasserre, *Recherches sur la ville d'Alais*, p. 28 et suiv., 267-277. — En 1535, les magistrats d'Arras, ayant interdit la mendicité dans toute la ville, quoiqu'elle eût été pratiquée jusqu'alors par les bons-enfants, vulgairement appelés *cappati*, le chapitre de la cathédrale résolut

Une des grandes préoccupations de l'esprit public à la fin de l'ancien régime fut de supprimer la mendicité. Il suffit d'ouvrir le *Traité de police* de La Mare, pour voir les tentatives, les ordonnances renouvelées à travers les siècles en vue de ce résultat. Turgot posa nettement la question comme contrôleur général, dans sa circulaire du 18 novembre 1774 [1]. Le problème fut agité dans les villes, dans les assemblées provinciales. On ne voulait plus de mendiants. Les évêques se firent les puissants auxiliaires de cette réforme. Le premier souci de Mgr de Champorcin, à son arrivée à Toul, est de publier la circulaire de Turgot. La mendicité est interdite dans la ville de Bayeux. L'évêque, M. de Cheylus, promoteur de cette mesure, la justifie dans un mandement du 26 avril 1782 [2].

Pour assurer la subsistance des malheureux, qu'on empêche ainsi de mendier, pour centraliser les secours et arriver par une bonne distribution à soulager plus de misères, on crée de toutes parts des *bureaux de charité*. L'évêque de Limoges, M. du Plessis d'Argentré, préside avec son ami Turgot, le 11 février 1770, la première réunion *du grand bureau de charité* tenue dans cette ville. Il y prend le premier la parole [3]. Comme les Turgot sont rares, les évêques se montrent ici presque partout à la tête du mouvement. M. de Machault, évêque d'Amiens, par un mandement du 15 août 1778, annonce la formation d'un *bureau général de cha-*

de donner aux Augustins les aumônes qu'il faisait ordinairement. Cf. Fanien, *Histoire du chapitre d'Arras*, 1868, p. 205.

1. Bachaumont (*Mémoires*, 15 juillet 1786, t. XXX, p. 286) présente Loménie archevêque de Toulouse, comme ayant travaillé avec Turgot à ce projet. Il « paraît décidé aujourd'hui », ajoute Bachaumont, de fixer « irrévocablement le sort des mendiants et de faire à cet égard une loi générale uniforme, où tous les cas possibles seront prévus, et surtout qui soit exécutée. Le prélat a donné à cet égard un mémoire très profond, très étendu, plein d'ordre et de clarté qui a été extrêmement goûté. Il s'occupe aussi des hôpitaux, et, sur ce point, il peut donner des avis d'autant meilleurs, qu'ils sont appuyés sur des expériences qu'il a imaginées en petit dans son diocèse et qui prouvent la sagesse, la sûreté et l'économie de ses vues. »

2. Cf. Laffetay, *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1876, t. II, p. 192-197. — Abbé Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, t. IV, p. 323. — Champorcin demande aux curés des notes sur les établissements de charité de leur paroisse, sur leurs revenus, sur la façon dont ils sont administrés.

3. Louis Guibert, loc. cit.

rité siegeant à l'evêche, et compose de l'evêque, de l'intendant de la province, d'un chanoine de la cathedrale, d'un délégue des cures de la ville et d'autres notables. Il aura pour mission de diriger les bureaux particuliers qui, etablis dans chaque paroisse, secourent les pauvres a domicile par des dons en nature et s'efforcent surtout, en procurant du travail aux ouvriers, de diminuer le nombre des mendiants. Nous voyons se multiplier les fondations à Nevers et dans la plupart des diocèses de France. Depuis 1715, fonctionne à Auxerre un établissement du même genre connu sous le nom *d'aumône générale*. Les bureaux de charite, tout en poursuivant le même but, varient leurs moyens d'action suivant les pays. Celui du Mans, fonde en 1784, par Mgr de Gonssans, achète des quantites de ble, le donne aux indigents, le livre à très bas prix aux cultivateurs en detresse qu'il sauve par un prêt genereux. A Embrun, un grenier public, organise, en 1773, sous le nom de mont de piete, par Mgr de Leyssin qui s'est fait le principal pourvoyeur, livre sur gages aux pauvres le ble necessaire à leurs besoins. Plusieurs paroisses du diocèse suivent l'exemple de la ville episcopale. Le mont de pieté etabli à Reims par Mgr de Talleyrand-Périgord previent la ruine de plus de huit cents familles. Le bureau de charité organise à Soissons par Mgr de Bourdeilles, a un vaste programme et affirme la volonte « d'interdire pour toujours la mendicite [1]. » On comprend admira-

1. Le bureau de charité de Soissons, 7 mai 1786, exposait ainsi son programme : « Secourir les vrais pauvres, faire subsister les vieillards et les infirmes dans une honnête aisance selon leur état, en leur fournissant le logement, le vêtement et la nourriture ; pourvoir aux besoins des malades que des raisons solides ne permettent pas d'admettre dans les hôpitaux ; essuyer les larmes des veuves desolées en leur procurant les moyens de nourrir leurs enfants et les mettre en état de gagner leur vie ; détruire surtout l'oisiveté et la paresse en accoutumant de bonne heure les enfants au travail, en leur facilitant les moyens de s'en procurer, soit en les mettant en métier, soit en fournissant aux pères et aux mères de quoi les y accoutumer eux-mêmes ; récompenser ceux qui se distinguent par leur activite et leur bonne conduite... ; continuer aux pauvres honteux, sous le voile du secret, les secours qui leur étaient administres par les pasteurs ; *interdire pour toujours la mendicite à toute espèce de pauvres valides ou non valides et renfermer sans miséricorde ceux qui auront enfreint les ordres de la police et les règlements faits à cet égard* ; mais en même temps pourvoir à leurs besoins les plus urgents et ne leur laisser aucun prétexte à opposer à cette sévérité indispensable ; étendre ses charités jusque sur les prisonniers et les voyageurs indigents. » Cf. Pécheur, *Annales du diocèse de Soissons*, t. VII, p. 451-452.

blement à cette époque qu'un des grands moyens de supprimer la cause de l'indigence est de procurer du travail. On ne veut plus de mendiants. Occuper les gens valides et nourrir les autres, voilà le mot d'ordre de la charité à la veille de la Révolution, voilà en particulier le programme du bureau général de Bayeux. Dans plusieurs villes du Languedoc, comme à Castres, à Albi, où les évêques poussent activement à la construction de routes, les ateliers fonctionnent et rendent de grands services. On a même pu se demander si la première idée des ateliers de charité, généralement attribuée à Turgot, n'appartiendrait pas à Barral, évêque de Castres. Celui-ci obtint, le 10 mars 1771, que les travaux de la route d'Albi à Saint-Pons fussent divisés en deux ateliers pour les pauvres, l'un situé à Réalmont, l'autre à Castres [1]. C'est également aux ateliers de charité qu'on s'adresse pour la construction des routes dans la généralité de Montauban [2], et dans d'autres provinces. A Evreux, Mgr de Narbonne-Lara en crée lui-même l'hiver pour occuper les pauvres sans ouvrage [3].

Là où on ne peut avoir recours à ce genre de travail, la charité inventive des évêques découvre d'autres moyens

1. An. Combes, op. cit., p. 209. — Les ateliers étaient une institution ancienne que Turgot renouvela et perfectionna.

2. On lit dans le rapport fait à l'assemblée à ce sujet : « On n'a pu qu'être saisi d'admiration en voyant ce grand nombre de routes vicinales traverser et vivifier nos campagnes jusqu'à présent inaccessibles, en voyant des marais malsains devenir des prairies fertiles, des cantons secs et arides auparavant, pourvus aujourd'hui de réservoirs abondants et suffisants pour nourrir des hommes et des bestiaux dans toutes les saisons de l'année, en voyant enfin une grande *quantité d'ateliers où le pauvre de tout âge est nourri*, la jeunesse de tout sexe occupée au travail, et où elle conserve, en travaillant, les mœurs que l'oisiveté et la misère lui auraient infailliblement fait perdre. » L'assemblée fonda des bureaux de bienfaisance dans toutes les communes et prit des mesures sévères pour réprimer la mendicité. Léonce de Lavergne, *Les assemblées provinciales*, p. 97.

3. Il établissait au rez-de-chaussée de son palais des chauffoirs publics où les pauvres pouvaient venir se chauffer et travailler. « Il faisait des distributions de pain, de bois et de tout ce qui était nécessaire à la vie ; il payait des pensions dans les couvents, il dotait des filles de condition pauvre, soit pour les marier, soit pour leur faciliter les moyens d'entrer en religion, si elles en avaient le désir. Il plaçait les jeunes gens à l'Ecole militaire et leur procurait une existence honorable et convenable à leur naissance. On peut dire avec vérité que ses revenus étaient le patrimoine des pauvres. C'est ainsi qu'il s'occupait à faire du bien et que, sous une écorce rude, il avait un cœur excellent et compatissant qui lui faisait mettre son bonheur à rendre les autres heureux. » *Vie* manuscrite des évêques d'Evreux.

d'existence et va, au besoin, jusqu'à susciter de nouvelles industries. Pendant un rigoureux hiver, la ville de Beauvais n'ayant d'autre moyen de faire subsister les pauvres qu'en les employant aux terrassements, Mgr La Rochefoucauld les paie les dimanches et fêtes comme les jours de labeur. En 1780, l'évêque de Coutances, Talaru de Chalmazel, fonde à grands frais dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Montebourg deux ateliers, l'un de blonde pour les femmes, l'autre de tisseranderie pour les hommes ; celui-ci était disposé pour six cents ouvriers. L'un et l'autre étaient en pleine activité quand éclata la Révolution où ils trouvèrent leur ruine [1].

Sous Mgr de Luynes, s'élève à Bayeux une manufacture de dentelles. En 1746, Mgr d'Autichamp avait fait venir à Tulle un « maître sergetier », pour diriger une manufacture fondée par lui dans l'hospice et qu'il avait dotée de 3000 livres. Elle existait encore en 1790 [2]. Dans les ateliers de charité établis à Soissons par Mgr de Bourdeilles, on essaie la filature de la laine et du coton, le tissage des gazes, le polissage des glaces. Ces tentatives ne réussirent guère, mais on fut plus heureux pour les métiers à filer le chanvre. M. de Bourdeilles n'en était pas moins le bienfaiteur de son diocèse. Lorsque en 1787, l'assemblée provinciale du Soissonnais décida la création d'un bureau de bienfaisance dans chaque ville, elle donna comme exemple « le prélat qui gouverne ce diocèse, saintement prodigue d'un revenu qu'il n'aime à dépenser que dans le sein de l'indigence. » Il a établi un bureau de charité, auquel vient en aide toute la ville qui sera bientôt délivrée du spectacle et de « l'importunité des mendiants [3]. »

Il y a quelque chose de plus important que d'assurer la subsistance, c'est de veiller à la conservation de la vie. A mesure que les médecins faisaient quelque découverte, les

1. Le Canu, op. cit., t. II, p. 64.
2. Poulbrière, p. 319.
3. Pécheur, op. cit , p. 461. La commission intermédiaire de l'assemblée du Soissonnais s'efforça, dans la disette de 1789, de provoquer dans chaque paroisse des bureaux de charité.

évêques aimaient à être dans leur diocèse les promoteurs du progrès. Le vaccin de la petite vérole, connu vers 1713, introduit en France en 1754, rencontrait bien des résistances. Mgr de Barral, évêque de Castres, s'en fit le propagateur. Il se faisait accompagner, dans ses visites pastorales, par le médecin Icart, et exigeait que les enfants fussent soumis à l'inoculation ; il demandait aux curés le bulletin sanitaire de leur paroisse. En moins de dix ans, la pratique du vaccin se répandit dans le pays castrais.

Mgr de Barral porta sur un autre point sa sollicitude. Il était reconnu qu'il mourait chaque année, dans son diocèse, de vingt-cinq à trente femmes en couche et de cent quarante à cent cinquante enfants, « victimes de la pratique vicieuse et meurtrière des matrones ». Le prélat fit faire à ses frais un cours d'accouchement par le chirurgien Icart. Cinquante élèves s'y rendirent de tous les points du diocèse. Il y avait deux leçons par jour et, « dans l'intervalle, un digne et prudent ecclésiastique instruisait les matrones sur ce que la religion exigeait d'elles dans les cas qui ne s'offraient que trop souvent dans la pratique de leur art ». Pour vaincre le mépris où le préjugé avait fait tomber le métier de sage-femme, l'évêque se proposait de donner à celles qui auraient suivi le cours pendant trois ans, le droit de banc à l'église et autres privilèges de nature à relever leurs fonctions. Les curés constatèrent rapidement les heureux résultats de ces instructions. Le succès fut tel que les chroniqueurs de la capitale, tels que Bachaumont, s'occupent de cet enseignement. Cette intervention épiscopale était utile à une époque où la rareté relative des médecins livrait à des mains inexpérimentées le sort de la mère et de l'enfant. Aussi voyons-nous partout comme une émulation à multiplier les cours d'accouchement. Les Etats du Languedoc s'en occupent. Celui que Mgr de Bernis fonde à Albi voit quarante-trois femmes [1] assister régulièrement aux leçons. Mgr

1. Cf. Masson, op. cit., p. 59. — An. Combes, op. cit. — Rossignol, *Assemblées du diocèse de Castres*, p. 95-97. — Le 26 novembre 1786, les commissaires du diocèse de Castres affectent une somme de 500 livres à l'achat des instruments nécessaires aux sages-femmes et font imprimer les instructions du

Dulau établit à Arles un cours de ce genre en 1784, Mgr de Champorcin à Toul, Mgr de Fontanges à Nancy. Ce dernier motive fortement la nécessité pour l'Église de s'occuper des sages-femmes : « Leur impéritie dans l'art des accouchements enlève tous les ans, dit-il, un grand nombre d'enfants à la religion et à l'État, et souvent les mères elles-mêmes deviennent les victimes. Le seul moyen de diminuer un si grand mal est de répandre dans les campagnes des lumières sur l'art des accouchements et de faciliter des instructions aux femmes qui se destinent à une profession si précieuse aux yeux de la religion et de l'humanité. » De concert avec l'intendant, M. de Fontanges fonda, en 1786, un cours d'accouchement à Nancy. Quinze femmes choisies par l'autorité religieuse et vivant en communauté suivirent les leçons des chirurgiens, qui leur délivraient un certificat leur permettant d'être agréées comme sages-femmes par les communautés [1].

Le lecteur a pu voir par ces pages que l'exercice de la charité prend vers la fin de l'ancien régime un caractère philanthropique et des formes humanitaires. Nous voyons naître et grandir la tendance de secourir les malheureux moins par amour de Dieu que par amour de l'homme. Ces *bureaux de charité* qui se substituent aux anciennes *confréries de charité* du XVIIe siècle, indiquent un affaiblissement de la foi. Le mot de *bienfaisance*, que le bon abbé de Saint-Pierre a mis en circulation, a fait fortune, et tous les échos du siècle répètent à l'envi le nom de cette vertu laïque [2]. Nous assistons à une immense explosion de sensibilité sociale.

chirurgien Icart. En 1785, l'assiette du diocèse de Lavaur vote 500 livres pour entretenir six élèves au cours d'accouchement fait à Castres. Rossignol, *Assemblées du diocèse de Lavaur*, p. 38.— Bachaumont (*Mémoires*, 14 décembre 1784) dit des cours de Castres : « Le nombre des élèves distinguées entre les sages-femmes a été tel qu'il a fallu partager presque tous les prix. M. l'archevêque de Toulouse, frappé de cet exemple, a appelé cette année pour instruire les sages-femmes un chirurgien professeur de l'école de Castres. »

1. Guillaume, V, 59, 60.

2. « Certain (l'abbé de St-Pierre) vient de créer un mot qui manque à Vaugelas. Le mot est *bienfaisance*, il me plaît. » Voltaire, Dic. 7. Le mot bienfaisance ne se trouve dans le dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1762.

Elle se joint ici à la compassion naturelle, aux nobles cœurs pour les attendrir.

Phélypeaux, archevêque de Bourges, neveu de Maurepas, ne peut entendre le récit d'une grande infortune sans que ses yeux se mouillent de larmes. La grande partie de ses immenses revenus passe aux pauvres, à des pensions sans nombre, à des centaines de familles dont il est la providence et qui le pleurent à sa mort. Comme on lui insinuait un jour de se montrer moins généreux pour des gens qui s'étaient ruinés par leur faute : « Je dois, répondit-il, tout ignorer, excepté le malheur [1]. »

La charité de Mgr de Montmorency à Metz porte le cachet humanitaire qui marque la fin de l'ancien régime. Au jour de la réintégration du parlement, à laquelle il a pris une si large part en 1775, cent pauvres vieillards viennent s'asseoir à la table qu'on leur a préparée. On leur sert une poule au riz, avec du pain et du vin. Chacun peut emporter le couvert mis à sa disposition. Quand Montmorency entre dans la salle du festin, tous les vieillards se lèvent saisis de respect devant un si grand seigneur et veulent même se jeter à ses pieds. Le prélat les arrête, les force à s'asseoir et pousse la popularité jusqu'à remettre lui-même le chapeau sur leur tête. Un de ces vieillards, transporté d'émotion et de reconnaissance, — pauvres et riches étaient très sensibles avant 1789 —, saisit la main de l'évêque qu'il presse longtemps en l'arrosant de ses larmes. A cette occasion, treize jeunes filles de la ville furent dotées. Montmorency voulut les marier lui-même ; à l'issu de la cérémonie, les nouveaux époux se rendirent à l'hôtel de ville où le prélat leur avait fait préparer un festin à une table de cent couverts [2]. Ces générosités étaient dans le goût du temps. A la naissance de celle qui devait être Madame Royale, Marie-Antoinette fit célébrer cent mariages pauvres à Notre-Dame. Ils furent bénis par Christophe de Beaumont. Les

1. Cf. de Clamecy, op. cit., p. 14-17.
2. Nous devons ces renseignements à une obligeante communication de M. l'Abbé Villemier, vicaire général de Metz.

cu·és de Paris[1] accompagnèrent en personne les futurs conjoints de leur paroisse respective.

Une sorte de sentimentalité sociale se mêle désormais à l'exercice de la charité et produit parfois des effets surprenants. En 1782, l'abbé de Boismont prêchait un sermon de charité à Paris, en faveur de la création d'un hôpital pour les militaires et ecclésiastiques délaissés. Il parla avec tant de succès que la quête faite après le discours rapporta cent cinquante mille francs. Le résultat est extraordinaire et la sensibilité[2] de l'auditoire dut venir en aide à l'éloquence de l'orateur.

Rien de mieux que ce renfort apporté par l'engouement humanitaire à la vieille charité chrétienne. Malheureusement un divorce tend déjà à s'établir entre la nouvelle philanthropie et la religion. Parmi les sociétés qui se fondent, certaines déclarent hautement quelles veulent secourir les malheureux, non plus au nom de Dieu, mais au nom de la nature, quelles entendent se placer en dehors de toute religion positive et des « pratiques superstitieuses[3]. »

1. D'après les *Mémoires de Bachaumont* (26 janvier 1779), il y eut même, à cette occasion, des difficultés entre l'archevêque et les curés de Paris, ceux-ci voulant absolument paraître en étole à la cérémonie et l'archevêque s'y refusant.

2. Grand était partout l'élan pour les fondations. Dans le diocèse d'Amiens, Elisabeth de Louvencourt se distingua par sa charité extraordinaire.

3. A Besançon où le christianisme avait prodigué les inventions les plus délicates et les plus ingénieuses d'une charité sans rivale, il se fondait, en 1788, parmi les principaux personnages de la ville, et sous l'invocation d'un vers comique de Térence transformé en apôtre de l'humanité : *homo sum et humani nihil a me alienum puto*, une société philanthropique, à l'instar de celles qui commençaient à couvrir la France. Son but était de secourir les malheureux, non plus au nom de Dieu, mais au nom de la nature, non plus au nom de la religion, mais au nom de la philosophie. « Depuis que la philosophie, disaient les fondateurs, a répandu ses lumières dans presque tous les Etats, il s'est élevé de tous côtés des hospices et des sociétés de bienfaisance, les aumônes sont devenues plus abondantes... La société philanthropique n'a rien de commun avec d'autres sociétés dont la bienfaisance est également un des objets, mais dont les formules préliminaires qu'on exige pour y être admis, en éloignent souvent ceux qui regardent ces formules comme puériles et superstitieuses. La société philanthropique n'exige pour toute formule qu'une parfaite égalité entre tous ses membres. » Parmi les instigateurs de cette œuvre destinée à remplacer la charité chrétienne, on remarque avec surprise un vicaire général honoraire, M. de Maillac, six chanoines, les abbés de Falletans, de la Fare et de Desnes, deux prêtres attachés au chapitre. Les noms des princes de Bauffremont, de Montbarrey et d'une foule de nobles surprennent beaucoup moins. Au bout d'un an, la société comptait plus de cent quarante membres. Elle sombra sous la Révolution. Sauzay, op. cit., t. I, p. 65-66.

Il appartenait aux évêques de réagir contre cette tendance. Sans doute, que la bienfaisance fut inspirée par un sentiment chrétien ou simplement par une pensée humanitaire, ils n'avaient qu'à se réjouir du résultat qui tournait en faveur des pauvres ; ils savaient d'ailleurs qu'en fait la compassion pour les malheureux est sortie de l'Evangile. Mais précisément parce que la charité inspirée par l'amour de Dieu est plus persévérante, plus profonde, qu'elle peut aller jusqu'au don de soi-même, jusqu'à l'amour attendri du pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ, il convenait aux évêques de ne pas la laisser sacrifier à une inspiration purement humaine. Les accès de sensibilité passent comme les accès de fièvre. Ce qui reste, c'est ce dévouement inépuisable de la charité chrétienne, qui, à travers les âges, a soulevé le poids de nos misères, qui, au XVIIIe siècle, comme dans le nôtre, continuait à enfanter des merveilles. Les prélats le comprenaient et, tout en se faisant les promoteurs ardents des œuvres de civilisation et de bienfaisance qui étaient dans les goûts de leur époque, ils ne manquaient pas de ramener la charité à sa source éternelle qui est Dieu et le Dieu de la souffrance.

En 1778, Mgr Machault affirme en termes énergiques les devoirs de l'aumône et marque nettement la différence entre la charité chrétienne et la simple philanthropie. Les évêques rappellent que ce n'est point satisfaire au précepte de l'aumône que d'abandonner simplement son superflu, abandon facile à ceux qui nagent dans l'abondance. Ils font mieux que parler, ils prêchent d'exemple. On voit M. de Pavillon, évêque d'Alet, donner aux pauvres 40 000 écus de patrimoine qu'il avait exigés de son frère aîné, vendre un diamant qu'il tenait de sa mère et qui ornait son ostensoir, faire enfin les indigents ses légataires universels [1]. On voit Guillaume d'Arche, évêque de Bayonne, se réduire à la pauvreté pour soulager les pauvres et ne laisser en héritage qu'un mobilier misérable. Le Camus écrit d'Armand de

1. Ses successeurs soutinrent l'hôpital d'Alet et furent la providence des malheureux. Cf. Abbé Lasserre, op. cit., p. 267-277.

Béthune, évêque du Puy : « On dit qu'il casse tout son équipage, qu'il ne s'occupe que des visites de son diocèse, qu'il sert tous les jours vingt-deux pauvres à sa table et qu'il donne tous ses biens aux pauvres. » M. de Villeneuve, dont l'ardeur généreuse a assuré l'achèvement du bâtiment des incurables commencé par son prédécesseur à Montpellier, porte sur sa personne les marques de l'esprit de pauvreté. Un de ses auditeurs ne put s'empêcher de s'écrier un jour : « Il fait beau voir un évêque prêcher la pauvreté avec les coudes rapiécés [1]. »

En un temps où l'esprit public tend à supprimer la mendicité, on voit certains prélats, comme M. Le Normand, évêque d'Evreux, faire distribuer tous les jours une aumône aux indigents qui se présentent à sa porte, et ils étaient souvent plus de cent cinquante. Les pages qui précèdent nous les ont montrés en rapports fréquents avec les malheureux. On pourrait ici multiplier les exemples. Une femme, tombée après de longs désordres dans une misère profonde, était atteinte d'une maladie si horrible et si répugnante que la supérieure de l'hôpital avait refusé de l'y recevoir ne pouvant se résoudre, disait-elle, à infecter la maison. Mgr de Cuillé, évêque de Quimper, blâme la supérieure. Non content de faire entrer la malheureuse à l'hospice, il va fréquemment la voir, la consoler, l'exhorter à la résignation et à la pénitence. Il entend enfin sa confession générale et lui administre lui-même les derniers sacrements. En un temps d'épidémie, les hôpitaux de Tours ne pouvaient suffire à recevoir les malades. Mgr de Conzié transforme les salles de son palais en dortoirs. Aidé de la sœur supérieure du couvent de la Visitation et de ses domestiques, il soigne les malheureux qu'il avait recueillis [2].

Pour bien montrer que l'assistance du pauvre n'est pas un simple passe-temps et comme un soulagement du riche versant à l'indigent d'une main distraite le trop-plein de

1. Cf. Lettres de Le Camus, p. 294. — Saurel, op. cit., p. 162-172. — Villeneuve donnait annuellement 16 000 livres, dont 12 000 au séminaire.
2. Pithou, *l'Episcopat tourangeau*, p. 299-302.

son abondance, les évêques portent de préférence leur sollicitude vers les hôpitaux où la vie apparaît dans sa triste réalité. Ils ne pouvaient point oublier que leurs prédécesseurs les avaient fondés et entretenus à travers les âges, presque de leurs seules ressources [1]. Loin de vouloir interrompre ces traditions glorieuses, nous voyons les évêques du dix-huitième siècle les continuer avec une nouvelle ardeur, multiplier les asiles, créer de nouveaux hôpitaux, ou transformer, agrandir les anciens, y introduire les sœurs de Saint-Vincent de Paul, y prodiguer leurs largesses et y faire bénir leur nom par les malades et les malheureux.

Il est alors fréquent de voir les évêques, tels que Menou de Charnisay à la Rochelle, Fumel à Lodève, Beauteville à Alais, Massillon à Clermont, M. de Pérouse à Gap, M. de Langle à Saint-Papoul, M. de Rochebonne à Carcassonne, prendre les hospices comme légataires universels. A Mâcon, Mgr de Tilladet leur laisse 800 000 livres de bien. La Garlaye, successeur de Massillon à Clermont, lègue 150 000 livres à l'hôpital général, 25 000 livres à l'hospice Saint-Joseph, 25 000 à l'hospice de Billom. A Lodève, Mgr de Fumel avait fait élever un magnifique hôpital qui existe encore. Mgr des Nos, évêque de Verdun, consacre 130 000 livres à une maison de sœurs de charité, ajoute de nouvelles salles à l'hôpital de la ville, et dans un hiver rigoureux vend toute son argenterie pour multiplier ses aumônes [2]. Mgr de La Neufville, dernier évêque d'Acqs, réussit à élever

1. Le concile de Trente (sess. XXII, ch. VIII, de ref.) fait un devoir aux évêques de visiter tous les hôpitaux, collèges, les aumônes dites du Mont-de-piété ou de la charité..., quelques privilèges d'exemption qu'ils puissent avoir.

2. De La Rochette, op. cit., p. 578. — *Recherches sur la ville d'Alais*, p. 50. — *L'Auvergne chrétienne*. — *L'Ami de la religion*, 1834, p. 175-176. — M. de La Luzerne aide à la reconstruction de l'hôpital de Langres; M. de Nicolaï est d'une générosité sans bornes pour l'hospice de Béziers; M. de Ribeyre, évêque de St-Flour, donne chaque année 4 000 livres aux sœurs de charité et 30 000 livres pour la reconstruction de l'hospice. (Chaumeil, op. cit.) A Auch, M. de Maupeou meurt au moment où il songeait à rebâtir l'hôpital, laissant 72 000 livres aux pauvres. Mgr Phélypeaux lègue 40 000 livres à l'hôpital de Bourges. Citons encore parmi les prélats particulièrement généreux pour leurs hôpitaux ou pour leurs pauvres: Matignon à Condom, Cheylus à Bayeux, Balore à Alais. Les sœurs de charité durent tout à M. de Conzié à Arras. Lecesne, op. cit., t. II, p. 657.

et à doter un nouvel édifice « vaste, aéré, salubre, commode », disent les archives locales, à la place de deux vieux hôpitaux tombant en ruine. La sœur Rutan, fille de la charité, qu'il appelle à le diriger, fait merveille et subit le martyre pendant la Révolution. M. de La Neufville mérita à sa mort que Mgr d'Aviau, dans l'épitaphe qu'il rédigea pour sa tombe, parlât de son « immense charité envers les pauvres [1] ». A Belley, Mgr du Dousset fait tant pour l'hôpital qu'il est surnommé « le père des pauvres », et que son buste est placé sur l'édifice par les administrateurs. Le dernier évêque de Belley avant la Révolution, M. Cortois de Quincey, ne laissera point perdre ces traditions glorieuses. Jean de Tinseau, qui s'est déjà montré à Belley le digne trait d'union entre Dousset et Quincey, laisse éclater sur le siège de Nevers toute la générosité de son cœur. « Je nomme légataire universel, dit-il dans son testament, l'hôpital général des pauvres de la ville de Nevers ; je lègue mille francs à l'hôtel-Dieu ; je me recommande aux prières des pauvres [2]. » A Agde, l'hôpital a été construit par Mgr François Fouquet, de concert avec la communauté. Le dernier évêque, Mgr de Saint-Simon de Sandricourt, le sauva de la ruine, le dota de 12 000 livres de rente et y appela des sœurs [3]. A Lavaur, M. de Fontanges avait cédé, en 1757, les bâtiments inachevés de l'hospice pour une manufacture de soie, et fait cession aux pauvres du vieil évêché. En 1775, son second successeur, M. de Castellane put rendre à l'hospice les bâtiments de la manufacture mis en parfait état. A Oloron, l'hôpital hérite de toute la succession de Mgr de Révol qui apporte aux pauvres 80 000 livres. Machault donne, en 1783, 40 000 livres ; en 1784, 30 000 ; en 1788, 15 000 ; en 1789, 20 000, à l'hospice de

1. Cirot de La Ville, *Notice sur Mgr le Quien de La Neufville*, 1890, p. 75-81. — Lyonnet, *Histoire de Mgr d'Aviau*, t. II, p. 526.

2. Cf. Depery, op. cit., p. 348 et suiv. — Crosnier, *Monographie de la cathédrale de Nevers*, 1854.

3. Jordan, *Histoire de la ville d'Agde*, 1824, p. 177, 178. D'après des renseignement fournis par M. l'abbé Mariès, curé de Pézenas, qui connaît à fond l'histoire du dernier évêque d'Agde, l'hôpital de cette ville avait 15 000 livres de rente en 1789.

Saint-Charles à Amiens. Les archevêques d'Albi font ouvrir un asile pour les aliénés à l'hôpital de la ville. Les registres des hôpitaux portent encore la preuve des générosités du cardinal La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. Il compte au nombre des bienfaiteurs de l'hôtel-Dieu. A Castres, Mgr de Barral est par ses largesses la providence de l'hôtel-Dieu de la ville. Il fait circuler dans les bâtiments l'air, la lumière, et donne aux constructions une véritable magnificence. Il réussit, à travers bien des difficultés, à y introduire les sœurs de la charité. Il y attire deux médecins et chirurgiens habiles qui exercent gratuitement pour les pauvres. Enfin, il couronne son œuvre en inscrivant dans son testament ces paroles : « Je nomme et institue pour mes héritiers universels et généraux, l'hôpital général et l'hôtel-Dieu des pauvres malades de la ville de Castres, pour de tous mes biens et hérédité être par eux fait et disposé à leurs gré et volonté [1]. » Les hôpitaux ainsi entourés de la sollicitude particulière des évêques, favorisés aussi de quelques largesses venues d'ailleurs, arrivaient souvent à suffire à tous les besoins. L'hôpital principal de Grenoble, par exemple, abritait cinq cents pauvres, entretenait à la campagne trois cents orphelins ou bâtards, distribuait chaque semaine aux indigents de trente à quarante-cinq quintaux de pain, et ouvrait aux malades cinquante lits dans les maisons de la Charité et de Sainte-Marthe [2].

L'épiscopat ne se contentait pas d'assurer l'existence des malheureux. Il aimait à les honorer. Bossuet, prêchant sur « l'éminente dignité des pauvres », n'aurait pas été désavoué par ses successeurs. M. de Polignac arrive à Meaux pour prendre possession de sa ville épiscopale. Sa première visite est pour les pauvres malades de l'hôtel-Dieu et les vieillards de l'hôpital. Son cocher lui demandant des ordres pour la voiture : « Non, dit le prélat, c'est à pied qu'il faut aller voir les pauvres. » Il avait ordonné d'avance le dîner,

1. An. Combes, op. cit., p. 64-102.
2. Cf. Prudhomme, op. cit., p. 539-540.

Il arriva au moment où les pauvres allaient se mettre à table. Il voulut les servir lui-même et les personnes de sa suite suivirent son exemple [1].

Si l'on est tenté de voir dans cette démarche un peu de parade et l'exercice exceptionnel d'une humilité facile, voici du moins des actes où il est impossible de ne pas reconnaître un renoncement qui avait sa source dans la foi. Des évêques de la plus haute naissance, des La Rochefoucauld protestent qu'ils veulent mourir et être inhumés pauvrement. La Rochefoucauld, évêque de Saintes, écrit à son clergé : « Le sacerdoce n'est qu'une sollicitude laborieuse et universelle qui vous met pour ainsi dire entre les mains les passions, les faiblesses, les besoins et tout le détail des misères humaines. Un pasteur est un homme livré uniquement au soulagement de ses ouailles ; c'est là son état, son devoir primitif ; c'est là toute sa constitution... S'il ne peut pas toujours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place quand il le sollicite. » Belles paroles, bien dignes d'un prélat qui, avant de tomber martyr au massacre des Carmes, avait écrit dans son testament : « J'institue le bureau des pauvres de la ville de Beauvais mon légataire universel. Je recommande et même ordonne d'être enterré en vrai pauvre [2]. » C'était reprendre en quelque sorte l'épitaphe que Alphonse-Louis, frère du cardinal Richelieu, lui-même cardinal, grand-aumônier, archevêque de Lyon [3], fit mettre en 1653 sur sa tombe : « *Pauper morior, et inter pauperes sepeliri volo.* »

De tels traits de renoncement et d'humilité ne sont pas rares dans l'épiscopat de la fin de l'ancien régime. La Motte, évêque d'Amiens, M. de Pressy, évêque de Boulogne, M. d'Apchon, archevêque d'Auch, demandent à être enterrés parmi les pauvres [4]. On voit encore à Bazas la modeste

1. Allou, *Chronique des évêques de Meaux*, 1876, p. 120-127. M. de Polignac fut nommé évêque de Meaux en 1779.
2. Abbé Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 545-554.
3. A sa mort la reine donna ses bénéfices à Mazarin qui ne pourra pas dire : *Pauper morior.*
4. Les chapitres d'Amiens et de Boulogne-sur-mer ne firent pas droit à cette demande et ensevelirent leur évêque dans la cathédrale.

tombe que le dernier évêque, M. de Saint-Sauveur, s'était ménagée dans le petit cimetière de l'hospice. L'avant-dernier évêque de Couserans, M. de Marnays de Vercel avait fait bâtir un bel hôpital auquel il légua tous ses biens. Il y fut enseveli dans le tombeau qu'il s'était fait construire près des cendres d'un de ses prédécesseurs, Bernard de Marmiesse. Aveu touchant du néant de toute grandeur, acte d'humilité suprême qui décèle de vrais pasteurs. Certains prélats, dans l'élan de leur foi et dans la crainte des jugements de Dieu, traduisaient jusque dans leur épitaphe des sentiments bien chrétiens, témoins, par exemple, ces mots que le noble évêque de Léon, Mgr de La Marche, fit graver sur sa tombe : *Hic jacet Franciscus, insignis peccator, ignavus pœnitens ; supple precibus qui cinerem calcas* [1].

On comprend que des prélats animés de tels sentiments eussent quelque difficulté à laisser séculariser la charité. Ils savaient que l'Eglise avait jusqu'alors, presque de ses seules ressources, fondé, soutenu les hôpitaux, les refuges et soulagé toutes les misères. Ils voulaient que, dans les appels aux fidèles, on s'adressât avant tout au sentiment chrétien qui avait opéré tant de merveilles. Christophe de Beaumont, qui livra tant de combats, n'acceptait pas facilement le concours des profanes. En 1773, à l'occasion d'un incendie à l'hôtel-Dieu, d'Alembert lui fit remettre dans la sacristie de Saint-Roch, au moment de dire la messe, 1200 livres

1. Le chapitre se chargeait parfois de rétablir la vérité. La Motte-Houdancourt, archevêque d'Auch, ayant fait mettre sur sa tombe: « Cy-git, en attendant la résurrection des morts, Henri de Lamotte-Houdancourt, indigne archevêque d'Auch, » le chapitre fit graver, en face, ces paroles sur un marbre noir ; « Quod Henrici meritis detraxit humilitas id reddit veritas, illum pietate, doctrina et nobilitate clarissimum, venturis retro sæculis commendans, 1684.» Monlezun, op. cit., p. 520. En fait d'épitaphes, signalons comme chef-d'œuvre de mauvais goût celle qui fut faite par Colletet sur Mgr de Marca, enlevé par la mort avant d'avoir pu prendre possession du siège de Paris : « Cy-git l'illustre de Marca que le plus grand des rois marqua pour être le prélat de son église ; mais la mort, qui le remarqua, et qui se plaît à la surprise, aussitôt le démarqua. » — La ville de Saint- Flour, par reconnaissance pour les bienfaits de Mgr de Ribeyre, avait fait placer ses armes sur la grande porte d'entrée qu'il avait fait ouvrir, avec ces vers ;

De Ribeyre, en ces lieux, tu vois le moindre ouvrage.
Compter nos monuments, c'est compter ses bienfaits.
De l'Eglise et du pauvre il accroît l'héritage
Et légue à ses parents les heureux qu'il a faits.

qu'il avait recueillies au sein de l'académie, trouvant piquant, écrivait-il à Voltaire[1], de lui verser « l'argent des philosophes pour les pauvres dans le temps où il s'habillait pour les exorciser. » Beaumont se montra défavorable au Mont-de-piété créé par les lettres du 9 décembre 1777. Comme on lui représentait que cet établissement procurerait, chaque année, 150 000 livres à ses pauvres : « Eh bien, répondit-il, je m'oppose encore à cette usure publique, et je fournirai moi-même aux pauvres 200 000 livres[2]. » Lorsqu'on pouvait parler ainsi, lorsqu'on offrait 100 000 écus pour frais du premier établissement de l'École militaire, lorsqu'on répondait aux demandes de Sartine, lieutenant de police : « Voici cinquante mille écus, c'est à peu près tout ce qui me reste, et je regrette d'avoir à vous offrir si peu pour tant d'infortunés »[3], on avait quelque droit d'émettre son avis en matière de charité. Les adversaires de Beaumont, frappés de ses prodigieuses prodigalités, l'accusèrent de faire des dettes. C'était une calomnie. L'archevêque de Paris, malgré son horreur de toute concession, fut amené par la force des circonstances à associer une protestante, Mme Necker, à ses générosités. La reine Marie-Antoinette dissipant son argent et son temps à ses amusements, c'est à Mme Necker que Beaumont remit les 500 000 livres gagnées dans un procès avec la ville, en vue de l'établissement qui porte encore le nom d'hôpital Necker[4]. « Le prélat, disaient les *Nouvelles à la main*, s'en est rapporté à elle, quoique hérétique. »[5] L'esprit du temps avait fait accepter et, en quelque sorte, imposé une association qui

1. Lettres des 9 et 12 janvier 1773.

2. *Correspondance secrète sur la cour et la ville*, publiée par M. de Lescure, t. I, p. 132. — Les collègues de Beaumont se montrent moins scrupuleux sur les Monts-de-piété. Nous en voyons plusieurs, tels que M. de Leyssin à Embrun, en fonder dans leur ville épiscopale. Presque toutes les paroisses du diocèse d'Alet possèdent des *Monts-de-piété* ou des revenus particuliers légués le plus souvent par les pasteurs pour soulager les pauvres de la paroisse, marier les filles pauvres, prêter des grains à ceux qui en manquaient pour les semailles. Lasserre, op. cit.

3. P. Regnault, II. p. 329-334.

4. Voy. sur ce sujet un article de M. d'Haussonville, *Revue des deux mondes*, 15 décembre 1880, p. 822.

5. Bachaumont, 30 août 1779.

eût étonné Louis XIV. Il devenait évident que désormais le clergé n'aurait pas le monopole de la charité publique.

Cependant un beau rôle lui était encore réservé à la veille de la Révolution. Dieu, en envoyant, en 1788-1789, un hiver particulièrement rigoureux, semble avoir voulu donner l'occasion à ce noble épiscopat de montrer, avant de disparaître, à la France et au monde, tout ce dont il était capable en fait de charité.

On connaît l'admirable conduite de Mgr de Juigné, archevêque de Paris, épuisant toutes ses ressources, s'écriant, lorsque sa bourse est vide en présence des misères à soulager : « Il nous viendra peut-être demain des lods et ventes [1] », finalement contractant un emprunt de 400 000 livres, qui est garanti par son frère, le marquis de Juigné. La province marche sur les traces de la capitale.

Dans l'ancien régime, par suite de conditions économiques particulières et de la difficulté des communications, c'est par le manque de pain que se produisait la détresse publique. En ces circonstances, les évêques étaient toujours la providence de leur diocèse. Dans une disette, on avait vu l'avant-dernier évêque de Mâcon, M. de Valras, faire venir tout d'un coup et prendre à ses frais 6000 hectolitres de blé [2]. Louis XVI, au début de son règne, avait fait écrire à tous les curés du royaume pour leur demander d'user de leur influence en vue de calmer le peuple que la faim poussait au pillage des greniers publics. Le clergé fut admirable [3], et ses conseils, ses largesses aidèrent la nation à tra-

1. Les lods et ventes étaient des droits sur les successions, les transactions, et formaient la meilleure part des revenus de l'archevêque de Paris.

2. Le même évêque, dans une année de grêle, avait distribué 20 000 livres. De la Rochette, *op. cit.*, p. 585. En 1725, M. Le Normand, évêque d'Evreux, avait fait distribuer en quelques jours 1 000 écus de pain.

3. Voir en particulier, pour le diocèse de Soissons, Pécheur, *op. cit.* t. VII, p. 447 et suiv. M. de Bourdeilles disait dans son mandement : « Je sais quelle est la véritable destination de mes revenus et je ne puis en faire un meilleur usage qu'en les consacrant au soulagement des malheureux. » En la seule année de 1775, la chartreuse de Bourgfontaine donna quatre-vingts muids de blé pour les pauvres et pour les semences. En 1784, M. de Bourdeilles prodigua de nouveaux secours au sujet des ravages causés par un débordement de l'Aisne ; en 1788, à l'occasion des grêles.

verser cette crise. Celle de 1789 fut autrement redoutable et, pour la conjurer, il fallut un immense effort de la charité chrétienne et française.

Du fond de l'Italie, le pape Pie VI donna l'exemple. Il fit acheter dans la péninsule et expédier à Avignon 9000 rubies, soit environ 261 000 décalitres de blé [1]. Ce qu'il faut partout c'est du blé, du pain. « Du pain ou le pillage, crie le peuple d'Arles. » Mgr Dulau accourt, provoque une souscription, s'inscrit pour une forte somme, réunit immédiatement 41 000 francs et le peuple se calme. A Béziers, Mgr de Nicolaï fait livrer le blé à bas prix et paye la différence entre le chiffre d'achat et le chiffre de vente. Les consuls envoient au prélat une députation pour le remercier de sa générosité. A Evreux, Mgr de Narbonne-Lara se rend lui-même tous les matins à la halle pendant cinq semaines. Il fixe le blé au minimum et, suivi d'un domestique porteur d'une bourse, il indemnise les marchands séance tenante [2]. Talleyrand-Périgord, comme archevêque de Reims et comme abbé de Saint-Quentin, fait livrer les grains à bas prix. M. de Séguiran à Nevers, M. de Clugny à Riez, multiplient leurs efforts. Jean de Castries, évêque de Vabres, fait établir à Saint-Affrique un grenier d'abondance pour lequel il verse 10 000 francs et sauve ainsi son pays de la famine. Ce charitable prélat, mourant à Paris, dès les premiers temps de la Révolution, ordonnera à son secrétaire de distribuer aux pauvres et aux églises de son diocèse « tout ce qui lui restait, tant en argent qu'en numéraire [3]. » M. de Bourdeilles adresse un pressant appel à ses diocésains et tous les couvents du diocèse luttent de générosité [4].

1. Granget, *Histoire du diocèse d'Avignon*, t. II, p. 436. Le vice-légat Casoni fit distribuer des provisions aux pauvres et ouvrir des ateliers publics.

2. De tout temps les évêques s'étaient cru obligés de nourrir leur peuple dans les rudes hivers. On citait à Saint-Pons la conduite de Mgr Crillon dans une telle circonstance. Les évêques possesseurs d'abbayes se croyaient obligés de donner à la fois comme évêques et comme abbés. Le cardinal La Rochefoucauld multiplia ses aumônes comme archevêque de Rouen et comme abbé de Cluny.

3. M. l'abbé Servières. *Histoire de l'Eglise du Rouergue*, p. 542-543.

4. L'abbesse de Notre-Dame de Soissons fait distribuer 3000 livres de pain par semaine, bien que le couvent n'ait plus que 340 muids de blé. Pécheur, *loc. cit.*, p. 451.

Les registres municipaux de Blois témoignent de la magnificence de Mgr de Thémines. On ne s'étonne pas de voir ainsi multiplier les charités, en un rigoureux hiver, un prélat qui avait fondé de ses deniers à l'hôpital général quarante lits pour les enfants et quarante-quatre pour les femmes [1]. M. de Lubersac, évêque de Chartres, ne se contente pas de lancer un beau mandement au sujet de la grêle du 13 Juillet. Après avoir épuisé ses ressources par ses contributions personnelles, il va lui-même dans toutes les maisons de la ville et des faubourgs solliciter la charité des habitants en faveur des campagnes désolées. Cette quête d'un nouveau genre produit les plus heureux effets [2].

Mais le plus grand triomphe était réservé à Boisgelin, archevêque d'Aix. Quelques années avant 1789, dans une crise provoquée par l'absurde législation sur les grains, Boisgelin, partisan passionné de la liberté commerciale, avait imposé, sous sa responsabilité personnelle, aux vives répugnances de l'abbé Terray la libre circulation des grains étrangers ; la situation s'était améliorée immédiatement. Son intervention ne fut pas moins nécessaire et moins efficace à la veille des Etats Généraux.

Mirabeau avait apporté à Aix cette agitation révolutionnaire dont le résultat fut le pillage des greniers publics, l'outrage aux représentants du gouvernement et des menaces contre le palais de l'archevêché. M. de Boisgelin fut admirable. Se regardant, dit son historien, M. de Bausset, « comme investi de cette espèce d'autorité qui peut seule suppléer à la force par la confiance générale », il convoque chez lui les magistrats de la ville, les concitoyens les plus considérés, les négociants les plus importants. Il leur parle avec tant de chaleur et d'onction que ces hommes, découragés et encore effrayés par la présence du péril, se raniment à sa voix et lui promettent que tout le blé dont ils peuvent disposer arrivera à Aix dans le courant de la semaine.

1. Cf. Bergerin et Dupré : *Histoire de Blois*, 1847, t. II, p. 301.
2. Laurent, op. cit., p. 178.

Assuré de leurs dispositions, il reprend la parole, mais ce n'est que pour ajouter ces mots : *Si les fonds vous manquent, je m'engage pour* 100 000 *francs*. Ce trait de générosité achève d'exalter les esprits et de remuer tous les cœurs. La nouvelle se répand en un moment et le calme se rétablit.

M. de Boisgelin voulut faire davantage et il ménagea à la religion un véritable triomphe. Dès le lendemain, il convoqua les curés de la ville à l'archevêché et il leur dit : « J'ai, autant que la prévoyance humaine le permet, assuré la quantité de blé nécessaire pour les besoins du moment ; mais il serait urgent de rendre aux greniers publics les grains qu'on a enlevés, et c'est à vous à faire parler la religion : allez remplir cette noble mission. » Ils partent, et des prêtres, par la seule force de la persuasion et de la foi, réparent en quelques heures le désordre que la force publique a été impuissante à conjurer. Le peuple étonné, attendri, reconnaît sa faute et il rapporte en triomphe aux greniers publics ces mêmes blés qu'il pillait naguère au milieu des cris de fureur. L'archevêque venait à ce moment de présider une cérémonie religieuse. Il traverse les flots de cette foule tout à l'heure si menaçante ; il ne reconnaît pas les mêmes hommes : le peuple ému environne sa voiture et « le reconduit à son palais, avec les acclamations de la joie, du respect et de l'amour. » Les habitants d'Aix accourent à l'archevêché et demandent à l'archevêque de célébrer ce retour à la paix par un acte solennel de religion. Il s'empresse de répondre à ce désir ; il annonce qu'il se rendra à la cathédrale pour y rendre grâces à Dieu et il invite tous les corps de la ville à s'y trouver. Quelques heures lui suffisent pour préparer son discours. « On conçoit facilement, dit M. de Bausset, que M. de Boisgelin n'avait pas besoin du talent de la parole dont il avait fait un si long usage pour s'élever à toute la hauteur de son sujet. Il est des occasions où les hommes les moins éloquents se sentent inspirés par les circonstances ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en ce moment il parut au-dessus de lui-même. Lorsque du haut de la chaire pastorale il dé-

plora le crime et le repentir du peuple qui l'écoutait, la sainteté du lieu ne put arrêter les transports de douleur, de respect et d'admiration qui se firent entendre de toutes les parties du temple et du sanctuaire [1]. »

De pareils triomphes, même en 1789, ne sont pas vulgaires. Il y avait quelque chose de plus beau encore que d'emprunter des centaines de mille francs pour les pauvres quand on était en situation de pouvoir les rendre et de ne manquer de rien, c'était en pleine persécution, au moment de quitter la France pour l'exil, de se dépouiller de ses dernières ressources. Que de saintes imprudences de ce genre l'histoire s'est plu à enregistrer chez ces prélats qui ne surent jamais repousser une demande. M. de Serre racontait en pleine Chambre des pairs le trait suivant de M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo. « Au moment où il se disposait à partir, c'est-à-dire dans ce moment que je pourrais appeler suprême puisqu'il était alors impossible de ne pas penser que ce fût le dernier qu'il passait en France, deux curés de son diocèse viennent le trouver et lui font connaître les besoins qu'éprouvaient les paroisses qui leur étaient confiées. Il fait appeler son secrétaire. De quelle somme, lui dit-il, puis-je disposer ? — De 1500 francs, Monseigneur, répond le secrétaire, mais c'est tout ce qui vous reste, et vous ne toucherez rien de bien longtemps. — C'est bien, dit le généreux évêque, apportez-moi ces 1500 francs. » Et sur le champ il les partage entre les deux curés étonnés eux-mêmes de tant de vertu [2].

M. de Pressigny, dont on vantait ainsi la charité à la

1. Cl. *Œuvres de Boisgelin. Notice préliminaire par Mgr de Bausset*, p. LV à LXIX. — Un article de M. de Carné sur Boisgelin, *Correspondant* de mai 1874. — M. de Bertier, premier évêque de Blois, avait également calmé le peuple mutiné dans une disette.

2. Chambre des pairs, 17 avril 1824. La dignité, chez ces prélats, était à la hauteur de leur charité. M. de Serre raconte que M. de Pressigny, envoyé ambassadeur à Rome par Louis XVIII, dut se retirer à Gênes avec le pape et les cardinaux lors du retour de Napoléon. Il se trouvait sans traitement, sans ressources ; quelques cardinaux crurent devoir mettre leur bourse à sa disposition. Il refusa. « Je ne sais, leur dit-il, si l'ambassadeur de France pourrait vous le rendre; mais, comme simple particulier, je ne possède rien et je ne voudrais pas contracter des engagements que je ne pourrais pas remplir si les événements venaient à se prolonger. »

Chambre des pairs, avait eu lui-même l'occasion, trois ans auparavant, de rendre le même hommage à l'évêque de Langres, le cardinal de La Luzerne. « Je l'ai vu, dit-il, vendre tout ce qui lui restait susceptible de quelque prix, pour le distribuer à des prêtres français, que la tourmente révolutionnaire avait poussés jusqu'à la ville éloignée où il habitait alors. » [1]

Nous pourrions demander à un prélat infidèle à ses devoirs, durant la Révolution, une preuve nouvelle de cette générosité irrésistible qui caractérise cet ancien épiscopat, Lafont de Savine, évêque de Viviers et évêque jureur, est réfugié à Paris. Sorti de prison en 1795, il vit de privations, se faisant commis de bureau, expéditionnaire, porteur d'eau, et est recueilli la nuit dans la mansarde d'un de ses anciens domestiques. Une âme charitable, qui l'a reconnu et a pitié de sa détresse, lui donne un jour un écu de six francs. A quelques pas, Savine est accosté par un mendiant qui lui demande l'aumône ; Savine lui remet les six francs qu'il

1. Chambre des Pairs (2 juillet 1821.) L'abbé Godard raconte le trait suivant (p. LII-LIII) de l'évêque de Langres exilé. « M. de La Luzerne songeait moins à lui-même qu'aux autres ; mais il n'en était pas ainsi de son vieux valet de chambre. Ce fidèle serviteur grondait souvent le prélat sur l'excès de sa générosité. Un jour il arrive dans la chambre de celui-ci. — Monseigneur, dit-il, je vous préviens que l'on ne veut plus me faire crédit ; on me demande de l'argent partout ; je ne veux plus aller au marché, je ne veux plus me mêler de votre maison ; elle est toujours pleine de monde ; on ne peut y suffire, vous serez bientôt réduit à mendier votre pain. — L'évêque se mit à rire. — Eh ! mon pauvre ami, répondit-il, que m'importe, Dieu y pourvoira. Je ne puis pas laisser mourir de faim tous ces pauvres prêtres ; demandez aux marchands du temps, de la patience et continuons, je le veux. — Là dessus il prend son chapeau et sort pour se promener. Il avait fait quelques pas à peine en avant qu'un individu l'accoste et le prie de lui indiquer la demeure de M. de la Luzerne. — C'est très facile, lui dit l'évêque, et si vous voulez venir avec moi, je vais vous conduire chez lui. — Il rebrousse donc chemin et, tout en marchant, il demande à l'inconnu quel peut être l'objet de sa visite. « Je lui apporte de l'argent, dit l'étranger, car il a bien voulu prêter cent louis à M.N., il y a quelques mois. M.N. jusqu'ici n'avait pas pu les lui rendre. Il est maintenant en mesure d'acquitter sa dette et j'apporte les cent louis à M. de La Luzerne. » L'évêque était au seuil de sa maison ; il frappe fort, le domestique vient ouvrir. « Eh bien, monsieur l'incrédule, n'avais-je pas raison, on nous apporte cent louis ; vous voyez que d'ici à quelque temps mes pauvres prêtres ne manqueront de rien. » En 1799, M. de La Luzerne vend ses meubles pour secourir trente prêtres du diocèse de Langres auxquels il envoie en même temps sa croix pectorale. Les exilés acceptèrent quelque argent avec beaucoup de discrétion, mais pas la croix. »

vient de recevoir [1]. Chez lui, l'habitude, l'instinct de la charité sont plus forts que le cri de la faim et le souci de sa propre misère. Tels furent ces nobles prélats en qui le cœur du gentilhomme venait imprimer un nouvel élan et je ne sais quoi de chevaleresque à la charité de l'évêque.

1. Simon Brugal, p. 46.

CHAPITRE DIXIÈME

Les évêques nommés jeunes. — Longs règnes épiscopaux. Changements de siège.

Les évêques, alors nommés jeunes, pouvaient marquer de leur empreinte l'administration d'un diocèse. — Les 74 ans d'épiscopat de St-Remi. — Richelieu, évêque de Luçon à 21 ans. — La règle était 27 ans d'âge. — La généralité des évêques de 1789 promus entre 30 et 40 ans. — Impatience de Talleyrand. — Un joli mot de M. de la Motte. — Dangers et avantages de ces promotions précoces. — Exemples de longs règnes épiscopaux. — Des translations assez fréquentes en abrègent la durée. — Cependant les plus petits sièges trouvent des prélats qui leur sont fidèles. — Si l'on passait d'un évêché à un évêché. — Nominations directes à un archevêché. — L'abbé de Saint-Vincent de Laon dit aux chanoines en leur présentant le nouvel évêque : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » — Plaintes, au XVIIe siècle et en 1789, sur les changements trop fréquents. — « Sièges de passage » en Bretagne, en Provence. — Nombreux évêques fidèles à leur premier troupeau. — Belsunce. — Acclamations des peuples pour les évêques qui refusent de les quitter.

Les évêques d'ancien régime pouvaient d'autant mieux marquer leur empreinte dans l'administration d'un diocèse, former et accomplir de longs desseins, que d'ordinaire ils étaient promus jeunes à l'épiscopat. Les vieux âges fournissaient des exemples de ces élévations précoces. Saint Remi, appelé à vingt-deux ans à l'évêché de Reims, fut soixante-quatorze ans évêque. C'est probablement le plus long épiscopat qu'ait enregistré l'histoire. Innocent III fut pape à trente-cinq ans. Nous ne parlons pas des évêques enfants du seizième et des premières années du dix-septième siècle. Ces nominations, contraires aux lois canoniques et aux intérêts de l'Eglise, n'avaient d'autre origine que la cupidité des familles. Richelieu réussit à se faire promouvoir à l'évêché de Luçon à l'âge de vingt-un ans ; il est vrai que, pour obtenir l'assentiment du pape, il lui présenta l'acte de baptême de son frère. A partir du second tiers du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution, on s'en tient généralement aux prescriptions du Concordat et de l'ordonnance de Blois, qui exi-

geaient pour l'épiscopat au moins vingt-sept ans commencés[1]. Nombre de promotions ont lieu à cet âge ; il semble que pour élever certains sujets au pontificat, on attende avec impatience que la première heure de leurs vingt-sept ans ait sonné. Pour quelques-uns même, on la devance. Le jeune abbé de Saulx-Tavannes, né en 1690, est encore au séminaire et poursuit ses études théologiques, quand Fénelon jette ses yeux sur lui pour en faire son coadjuteur. L'archevêque de Cambrai allait le demander lorsqu'il fut surpris par la mort[2].

L'usage reçu, les protections qui venaient de toutes parts à ces clercs de grande naissance, les poussaient de bonne heure à l'épiscopat. Il suffit d'ouvrir *l'Almanach royal* ou la *France ecclésiastique* de 1789 pour voir que le plus grand nombre des évêques occupant à ce moment les sièges de France, ont été sacrés entre trente et quarante ans. Talleyrand est du nombre et, à son gré, il avait trop attendu. Nous l'avons vu exprimer son impatience à son ami Choiseul-Gouffier, parler avec amertume de ses trente-quatre ans et de ses services.

D'ordinaire, on ne prenait guère des évêques au delà de quarante ans[3]. Par exception, Monseigneur de la

1. In vigesimo septimo suæ ætatis anno ad minus constitutum, dit le Concordat. Ordonnance de Blois, art. II. Le concile de Trente (sess. VII, chap. I, de ref.) se contente de prescrire que nul ne soit élevé à l'épiscopat qui ne soit d'un âge mûr.

2. Cf. Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, 1876, in 8°, p. 262-271. La mort de Fénelon retarda la promotion de l'abbé de Saulx-Tavannes. Il fit, comme grand vicaire de Pontoise, l'apprentissage de l'épiscopat, fut nommé, à 34 ans, à l'évêché de Châlons, douze ans plus tard à l'archevêché de Rouen, puis cardinal.

3. Donnons des exemples : ont été sacrés à 26 ans, le futur cardinal de Rohan ; — à 28 ans, Lefranc de Pompignan ; — à 29 ans, François de Pierre de Bernis, coadjuteur du cardinal ; — à 30 ans, Montmorency-Laval, Talleyrand-Périgord comme coadjuteur de Reims ; à 31 ans, de Grimaldi, de Pressy, d'Osmond ; — à 32 ans, Dillon, La Luzerne, Rohan, archevêque de Cambrai ; — à 33 ans, Thémines-Lauzières, Marbeuf, Cicé (évêque d'Auxerre), Clermont-Tonnerre, Nicolaï (évêque de Béziers), Castellane-Mazangues, Roquelaure ; Conzié (archevêque de Tours), Crussol d'Uzès, Boisgelin ; — à 34 ans Girac, Amelot, Chastenet de Puységur, Larlc, Bonnac, Tour-du-Pin, Conzié (évêque d'Arras), Loménie de Brienne, cardinal La Rochefoucauld, Polignac, Talleyrand, évêque d'Autun ; — à 35 ans, Lubersac, La Ferronnays, Maillé-la-Tour Landry, Bausset de Roquefort, Sabran, Machault, Castellane (évêque de Mende), Cicé (archevêque de Bordeaux), Cahuzac ; — à 36 ans, Lorry, Duplessis d'Argentré, Béthizy, Malide, Bausset (évêque d'Alais), Lafont de Savine, Castellane-Adhémar, Juigné ; à 37 ans, Dulau (archevêque d'Arles), Quincey, Vintimille, Fumel, Breteuil, de Blot,

Motte n'avait été appelé qu'à cinquante ans à l'évêché d'Amiens. Comme le jeune duc de Bourgogne s'en étonnait : « C'est que, lui dit l'évêque, quand le roi, votre grand-père, a une faute à faire, il la fait le plus tard possible. » Le saint prélat qui, on le voit, avait de l'esprit, eut celui de vivre jusqu'à quatre-vingt-dix ans, fournissant ainsi quarante années d'épiscopat malgré sa promotion tardive.

Il pouvait y avoir quelque danger[1] à choisir de jeunes évêques. L'âge apporte avec lui l'expérience et des conseils de prudence, de modération, d'indulgence dans le gouvernement des choses humaines et divines. D'un autre côté, il convient que les vertus sacerdotales, qui doivent surtout briller sur un trône pontifical, aient été longtemps éprouvées par une vie sans reproche. Mais, tout en tenant compte de cette observation, de quel intérêt n'est-il point pour un diocèse d'avoir à sa tête un homme en qui les fatigues de l'âge n'aient point brisé le ressort de la volonté ni l'énergie de l'action. Les longues entreprises et les vastes pensées

La Rochefoucauld (évêque de Beauvais), Grossoles de Flamarens, La Fare, (évêque de Nancy) — à 38 ans, Lastic, Balore, Bonneval, Galard ; — à 39 ans, Durfort, Castellane (évêque de Lavaur), Beaupoil Sainte-Aulaire, etc. — Bossuet avait été nommé à l'évêché de Condom à 42 ans, Fénelon à l'archevêché de Cambrai à quarante-quatre. Haelay de Champvallon, futur archevêque de Paris, fut archevêque de Rouen à 26 ans.

1. Louis XIV en fit l'expérience. « Il nomma à Beauvais, dit Saint-Simon (t. VI., p. 406-407), l'abbé de Saint-Aignan, qui était encore à Orléans au séminaire. Le duc de Beauvilliers représenta au roi que, encore qu'il parût que son frère eût de la piété et de l'application aux choses de son état, il était encore trop jeune pour être aussi assuré de lui qu'il convenait de l'être pour le faire évêque. Il n'y eut rien qu'il n'employât pour faire changer le roi là-dessus. Le roi fut inflexible, loua la délicatesse de M. de Beauvilliers, s'appuya sur tout le bien qui lui était revenu de son frère, ajouta que Beauvais ne vaquait pas toujours et à point, et qu'il voulait bien lui dire que, s'il était encore d'usage,comme dans les anciens temps, que des fils de France fussent évêques, il n'aurait rien de mieux à donner à son second fils que Beauvais..... L'abbé de Saint-Aignan parut en parfait séminariste. Jamais rien de si gauche, de si plat, de si béat. Je proposai au duc de Beauvilliers de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. Il afficha la régularité la plus exacte, et il remit Saint-Germer près Beauvais, la seule abbaye qu'il eût, pour n'être pas en pluralité de bénéfices. On la donna à l'abbé Begon, depuis évêque de Toul, proche parent de Colbert, qui fut choisi pour être le conducteur du jeune prélat, sous le nom de grand-vicaire. M. de Beauvilliers ni le roi ne vécurent pas assez pour voir combien il y avait eu de sagesse et de raison dans les craintes et les refus du duc de Beauvilliers de faire son frère évêque si promptement, que ses désordres éclatants et persévérants firent enfin renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours, presque gardé à vue, et forcément démis de son évêché pour éviter la dégradation et la déposition juridique. »

étaient permises à des prélats promus jeunes et en pleine possession de leurs forces, qui pouvaient employer à l'accomplissement de leur tâche un véritable règne épiscopal et des facultés grandissantes. On avait soin d'initier de bonne heure les futurs évêques à l'administration diocésaine, en leur donnant un titre de grand-vicaire. Aussi les vit-on souvent faire preuve, jeunes encore, d'une prudence consommée.

Au XVIIe siècle, La Baume de Suze eut le temps, durant un épiscopat de soixante-neuf ans (1621-1690), de former le diocèse de Viviers, qui lui dut son organisation et sa vie. Deux évêques, Belsunce et Belloy remplissent à eux seuls le siège de Marseille durant tout le dix-huitième siècle, et Mgr de Belloy a l'esprit de vivre assez pour inaugurer à Paris l'Eglise concordataire du XIXe siècle. Trois prélats tiennent le petit évêché de Vabres durant cent-vingt-trois ans. A la fin de l'ancien régime, nous aimons à saluer le vénérable cardinal de Luynes, né assez tôt pour être l'élève de Fénelon, mort assez tard pour fournir soixante ans d'épiscopat et entrevoir, non peut-être sans quelque crainte, l'aurore de la Révolution [1].

Cette Révolution verra paraître à la Constituante, non comme un grand homme ni un politique très ferme, mais comme un patriarche, haut placé dans le respect de tous par près de cinquante ans d'épiscopat et de nombreux travaux pour la défense de la foi, le vénérable Pompignan, archevêque de Vienne. Son contemporain, Mgr de Pressy, sacré évêque, comme Pompignan, en 1742, tire de son âge, de son long pontificat, une autorité nouvelle. Il a ordonné presque tous ses prêtres ; il est obéi comme un père et vénéré comme un saint. Le temps travaillait ici à la fécondité et à la gloire de tels épiscopats. Le pontificat de Christophe de Beaumont

1. Mgr de Luynes, né en 1703, élève de Fénelon, promu en 1727 à l'évêché de Bayeux, à l'âge de vingt-six ans, mort en 1788 cardinal archevêque de Sens. Choiseul-Beaupré, évêque de Saint-Papoul, mort, en 1767, évêque de Mende, fournit 51 ans d'épiscopat. Il eut pour neveux les deux frères Choiseul-Beaupré, morts l'un évêque de Châlons, l'autre archevêque de Besançon, et pour cousin Choiseul-Stainville, mort archevêque de Cambrai.

n'eut point été si célèbre ni si important, si, au lieu de passer trente-cinq ans sur le siège de Paris, il y eût été appelé dans un âge avancé, comme ses prédécesseurs Bellefonds et Vintimille-du-Luc.

Ce qui abrégeait fréquemment ces longs règnes épiscopaux, c'est que les changements d'un siège à l'autre n'étaient pas rares.

Le XVIIIe siècle avait encore ses évêchés *crottés*. Ils n'étaient pas pour les Rohan, auxquels on donnait d'emblée soit l'évêché de Strasbourg, soit l'archevêché de Bordeaux, échangé bientôt contre l'archevêché de Cambrai. Un Montmorency pouvait bien aller à Condom, d'ailleurs riche évêché, porté à 70 000 livres de revenu dans l'almanach royal, mais c'était pour y passer deux ou trois ans et de là être transféré à Metz. Loménie de Brienne, successeur de Montmorency à Condom, s'y attarde deux ou trois années à peine et monte sur le siège de Toulouse. Plus les prélats ont du crédit à la cour, plus rapidement ils changent de situation. Champorcin n'a fait qu'entrevoir Senez et il est déjà à Toul. Tulle ne retient qu'une année Bourdeilles que réclame Soissons. Comme les nouveaux élus ne se hâtent pas toujours d'aller rejoindre leur poste, le changement vient parfois les surprendre avant qu'ils aient paru dans leur diocèse. Sabran, nommé premier évêque de Nancy, n'a pas encore pris possession qu'il est transféré à Laon. Durfort n'a pas trouvé le temps de paraître à Avranches, et le voilà déjà à Montpellier qu'il devra quitter pour Besançon. François de Crussol d'Uzès, archevêque de Toulouse, a rendu à peine le dernier soupir que Bernis travaille à faire donner ce siège à l'abbé de Choiseul. « Je demande très vivement cette place pour Monsieur votre frère, écrit-il à Choiseul-Stainville. » Il échoue pour Toulouse qui est dévolu à Dillon, mais l'abbé de Choiseul aura Evreux. « Il n'a pas été possible, dit Bernis à son correspondant, de faire donner l'archevêché de Toulouse à Monsieur votre frère... Mme de Pompadour et moi avons failli mourir de douleur de manquer Toulouse... Il faut que

l'abbé de Choiseul accepte Evreux. *Le roi a promis de ne pas le laisser languir* dans un petit siège [1]». En effet, l'archevêché d'Albi ayant vaqué sur ces entrefaites, l'abbé de Choiseul y fut nommé et n'eut pas même à se présenter à Evreux.

Il faut bien cependant des prélats pour occuper les pauvres postes. Il s'en présente, et plusieurs y font un très long séjour. La Révolution trouve Hachette des Portes, évêque de Glandèves depuis 1771, Saint-Jean de Prunières, évêque de Grasse depuis 1752, M. de Saint-Sauveur, évêque de Bazas depuis 1746, Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux depuis 1743. Alexis de Gaspard-Plan des Augiers est évêque de Die depuis 1742, et fournit ainsi, avec Mgr de Pompignan et Mgr de Pressy, le plus long règne épiscopal que nous ayons à enregistrer au moment de la Révolution. En 1789, il occupait cet humble siège depuis quarante-sept ans. Dans le même siècle, Milon fut pendant quarante-cinq ans évêque de Valence, M. de Lévis pendant quarante-six ans évêque de Pamiers ; l'austère Bazin de Bezons avait eu le temps, durant cinquante ans d'épiscopat, de façonner à son gré le diocèse de Carcassonne.

Nous trouvons, avant la Révolution, d'assez fréquentes translations d'évêché à évêché. M. de Belloy a quitté, après trois ans, le pauvre évêché de Glandèves pour monter, en 1755, à Marseille, sur le siège de Belsunce. Royère, évêque de Castres, et plusieurs autres évêques ont déjà passé par un autre diocèse. Couet de Vivier de Lorry a été évêque de Vence et de Tarbes avant d'être transféré à Angers. M. de la Ferronnays a occupé les sièges de Saint-Brieuc et de Bayonne avant celui de Lisieux.

Les promotions de simples prêtres à un archevêché étaient alors moins rares que de nos jours. On sait que Fénelon et plus tard Dubois arrivèrent d'emblée à Cambrai. Au moment de la Révolution, du Lau, archevêque d'Arles ; Bernis, archevêque d'Albi ; Leyssin, archevêque d'Embrun ; d'Aviau, ar-

1. Mémoires de Bernis, lettre du 13 mai.

chevêque de Vienne, ne sont point passés par un autre siège. Angélique de Talleyrand a été nommé coadjuteur de Reims. La Rochefoucauld, archevêque de Rouen; Rohan, archevêque de Cambrai, avaient été appelés directement, l'un à l'archevêché d'Albi, l'autre à celui de Bordeaux. Mais, en général, on n'était promu aux archevêchés importants que par une série de translations, tantôt lentes, tantôt rapides. M. de Fontanges, évêque de Nancy en 1783, archevêque de Bourges en 1787, est déjà archevêque de Toulouse en 1788. L'un des prélats du XVIIIe siècle le plus remarquable par ses pérégrinations, fut M. de la Roche-Aymon, sacré évêque de Sarept en 1725, évêque de Tarbes en 1739, archevêque de Toulouse en 1740, de Narbonne en 1752, enfin de Reims en 1763 [1].

On le voit, l'antique discipline qui attachait pour toujours un évêque à son siège, comme un époux à son épouse, avait éprouvé de fortes brèches. Nous voyons encore à Laon, au XVe siècle, l'abbé de Saint-Vincent, chez lequel le nouvel évêque avait coutume de loger avant de prendre possession de son siège, présenter le pontife aux chanoines en ces termes : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » Mais ce n'était déjà plus qu'une formule trop souvent démentie par l'évènement. Jean-Juvénal des Ursins, ainsi annoncé aux vénérables chanoines de Laon, ne devait pas rester à Laon ni être enseveli à Saint-Vincent; il mourut archevêque de Reims.

Au XVIIe siècle, l'austère évêque de Grenoble, M. Le Camus se plaint de ces changements répétés. « Je ne m'étonne pas, écrivait-il en 1673, que M. le cardinal de Bonzi ait pris l'archevêché de Narbonne : *cardinalis habet os apertum ad omnia ;* mais je suis épouvanté comment les évêques, qui ont dessein de se sauver, peuvent être seulement tentés de ces translations... Ceux que l'on propose pour Toulouse sont tous trois très grands prélats et en grande estime, mais ils

1. M. Ize de Saléon fut successivement administrateur de Senez, évêque de Digne, d'Agen, de Rodez et enfin archevêque de Vienne.

ont tous trois quitté leur première femme (leur premier évêché)... *Ab initio non fuit sic* [1]. »

Nous retrouvons les mêmes plaintes formulées en 1789, non plus dans l'intimité d'une correspondance secrète, mais avec toute la publicité, toute la passion d'une époque qui s'était promis de réformer tous les abus. L'abbé Laurent, en particulier, prend plaisir à rappeler les actes des conciles interdisant ces translations épiscopales. Elle furent inconnues, dit-il, durant de longs siècles et saint Augustin ne songea jamais à quitter Hippone pour Carthage. Il accuse ces fréquents changements de favoriser les calculs de la cupidité, les intrigues de l'ambition, la non-résidence, le dégoût des situations modestes. Il faut du temps pour mener à bien les entreprises que comporte l'administration d'un diocèse, pour connaître son troupeau, pour l'aimer et s'en faire aimer. Quels liens pourraient s'établir entre des diocésains et un pasteur qui ne pense qu'à les briser avant qu'ils aient eu le temps de se former ? N'est-il point à craindre qu'un évêque se montre servile envers un pouvoir, qui le tient « dans sa dépendance et dans le dévoûment à ses volontés par l'espérance de mieux? » On trouve en Bretagne [2] et en Provence, dit notre réformateur, « certains sièges disgraciés qui, dans un intervalle de dix-huit ans, viennent d'avoir au moins cinq évêques ; c'est à peu près comme s'ils n'en avaient point du tout. » On les appelle des « sièges de passage. » L'écrivain que nous citons avoue cependant que « depuis quelques années », le ministre de la feuille, M. de Marbeuf, s'efforce de réformer ou d'atténuer cet abus, en donnant une partie des évêchés de Provence et de Bretagne, « soit à des ecclésiastiques du pays, soit à d'autres personnes qui, suivant les apparences, ne se flattent pas d'une translation. » Le pape seul pourrait supprimer ces changements en refusant l'institution canonique ; mais l'abbé Laurent ne craint pas d'ac-

1. Lettres de Le Camus, p. 107-108.
2. M. de Kermoran est le dernier évêque de Tréguier qui soit mort dans sa ville épiscopale. Ses successeurs, à partir de 1761, MM. de Cheylus, de Rovère, de Sarra, de Lubersac, furent transférés à d'autres sièges. Le dernier, M. Le Mintier mourut en exil.

cuser la cour romaine d'être favorable aux mutations pour servir les intérêts de la chambre apostolique [1].

Il ne faudrait pas conclure de ces plaintes que les évêques de l'ancien régime fussent toujours sur les chemins, en quête d'une situation plus brillante. Bien que les translations d'un siège à l'autre fussent autorisées par l'usage, nous voyons beaucoup de prélats agir ici avec une grande délicatesse de conscience, et vouer à leur première église une fidélité inviolable. Parmi les évêques de 1789, M. Cortois de Quincey ne voulut jamais quitter, durant l'espace de quarante ans, le siège de Belley. M. de Galard, évêque du Puy, refusa l'évêché de Chartres en 1780; La Broue de Vareilles, évêque de Gap, celui de Nevers en 1789. M. Roux de Bonneval s'éprit de son pauvre évêché de Senez. On citait encore M. de La Neufville, évêque d'Acqs, M. de Cugnac, évêque de Lectoure, parmi ceux qui n'avaient jamais voulu se séparer de leur troupeau.

Quelques années avant la Révolution, on avait inutilement offert l'archevêché de Tours à Coetlosquet, évêque de Limoges, l'archevêché d'Auch à Juigné, évêque de Châlons. C'est à grand peine que Beaumont et Juigné acceptèrent l'archevêché de Paris. Rohan, qui avait fait aimer à Bordeaux sa bonté et sa charité, ne se décida que sur les instances de Louis XVI à aller à Cambrai. Nous avons vu les plus petits sièges trouver des pontifes fidèles. Phélypeaux d'Herbault, que le crédit de sa famille aurait pu porter aux plus grandes situations, s'attacha, de 1713 à 1751, à son évêché de Riez. Comme Louis XV lui demandait un jour s'il était content de son diocèse : « Très content, sire, répondit-

1. « Le souverain Pontife, dont le concours est nécessaire pour autoriser les translations, ne songe pas même à s'y opposer. C'est peut-être qu'il n'y aurait pas de sûreté pour la cour de Rome à l'entreprendre; mais quand elle pourrait essayer impunément d'arrêter le cours de ces désordres, je doute fort néanmoins qu'elle le fît jamais. Plus les translations sont fréquentes, plus il revient d'argent à la chambre apostolique. » L'abbé Laurent ne donne point de preuves à l'appui de ses assertions. Il est plus content de la Savoie que de la France. En Savoie, dit-il, on prend les évêques dans toutes les classes du clergé et pas exclusivement dans la noblesse. On exige qu'ils aient quarante ou cinquante ans. Plusieurs d'entre eux ont été curés. — Cf. abbé Laurent, op. cit., 1789, p. 202-220.

il ; mon peuple est bon, excellent. Tout ce que je puis lui reprocher, c'est de perdre la tête deux fois par an. — Comment cela, reprit le roi étonné. — Hélas ! oui, sire, quand arrive le carnaval et la Pentecôte. »

On a souvent cité la belle lettre par laquelle Fléchier, transféré de Lavaur à Nîmes, demandait à Louis XIV de ne pas le séparer de sa première église [1]. Belsunce, poussé, à son insu, par son oncle Lauzun, refusa en 1723, de passer de Marseille à Laon. Six ans plus tard, nouveau refus plus méritoire encore de l'archevêché de Bordeaux [2].

Ces témoignages d'affection et de fidélité donnés ainsi à leur peuple, provoquaient toujours des démonstrations publiques de reconnaissance. Marseille, en apprenant que son pasteur ne voulait pas se séparer de son troupeau, se livra à l'allégresse et toutes les autorités de la ville allèrent féliciter le prélat. Quand le dernier évêque d'Arras avant la Révolution, M. de Conzié, refusa le siège de Tours auquel fut appelé son frère, les magistrats de la ville vinrent lui offrir vingt-quatre bouteilles de vin d'honneur. M. du Tillet, dernier évêque d'Orange, ne voulut point passer, en 1777, à l'évêché du Mans. « J'ai épousé l'église d'Orange, dit-il, je ne puis la quitter. » En 1788, ce prélat, à la demande du clergé de France, fut transféré à Grenoble où il s'agissait

1. « V. M. me permettra de lui représenter que j'ai regardé le premier choix qu'elle a bien voulu faire de moi pour l'évêché de Lavaur, comme une première vocation ; que j'y ai travaillé comme n'en devant point sortir, et qu'une marque que Dieu me voulait en ce lieu, c'est qu'il y bénissait mes travaux... J'avoue, Sire, que j'ai une grande passion d'achever l'ouvrage que j'ai commencé... L'évêché de Nîmes est vaste et difficile à gouverner, et je ne me sens ni assez de force, ni assez d'adresse pour cela. Je sais qu'il est plus riche et plus honorable que le mien, mais V. M. m'a déjà donné tant de bien, que je n'en souhaite pas davantage... Je me jette donc aux pieds de V. M. pour la supplier de me laisser dans ce diocèse. »

2. Le cardinal Fleury lui écrivit à ce sujet la lettre suivante : « Issy, 19 mars 1729. — Je vois, Monsieur, dans la réponse dont vous m'avez honoré, du 6 de ce mois, une nouvelle preuve de votre désintéressement et de votre amour pour votre Eglise, dont je suis touché et édifié au delà de tout ce que je puis vous exprimer. J'ai eu l'honneur d'en rendre compte au roi, qui était persuadé que vous n'auriez pas gouverné moins utilement pour la religion et son service l'archevêché de Bordeaux que l'évêché de Marseille..... Sa Majesté loue ce grand exemple de désintéressement... Je vous supplie d'être persuadé de la part que je prends à une résolution si honorable et des sentiments de la plus parfaite vénération, avec lesquels, Monsieur, je fais profession de vous honorer. » Cf. Théoph. Bérengier, op. cit., II, p. 33-34.

de remplacer le malheureux Bonteville. M. du Tillet donna un consentement qui lui fut demandé de toutes parts, puis le retira et rentra à Orange. A cette nouvelle, la ville est illuminée, toute la population court à la rencontre de son pasteur, dételle ses chevaux et s'abandonne à un véritable délire. « C'est trop, mes enfants, c'est trop », répétait le bon évêque. Ces exemples, ces nombreux prélats que nous avons vus s'attacher aux diocèses les plus modestes, malgré la facilité que la protection, le crédit de leurs amis, leur offraient d'en sortir, nous prouvent quel esprit de désintéressement, quelle foi animaient de tels évêques.

Le lecteur connaît maintenant les conditions et peut embrasser d'un coup d'œil l'étendue de l'administration épiscopale sous l'ancien régime. A l'action sociale et politique que nous avons fait connaître, les prélats de la vieille France joignaient une magistrature religieuse et morale plus large, plus puissante que de nos jours, et dont l'heureuse influence se traduisit par des bienfaits séculaires.

Jusqu'à la Révolution, les évêques nous apparaissent véritablement pasteurs des peuples, au sens patriarcal du mot. Comme ils sont les chefs d'un clergé qui avait lumières, richesses, puissance, lorsque les autres classes de la nation les cherchaient encore, ils ont gardé de la longue tutelle exercée par l'Eglise, la sollicitude, le patronage de tous les grands intérêts du pays. La France a trouvé commode, à travers les âges, de se décharger sur eux du soin de l'instruction publique à tous ses degrés, de la bienfaisance sous toutes ses formes. Et certes, ses écoles, ses collèges, ses universités, en prodiguant l'éducation intellectuelle, lui fournirent les moyens de faire figure dans le monde, tandis que la charité, symbolisée par cet admirable prêtre qui s'appela Vincent de Paul, enfantait des prodiges pour soulager toutes les misères. Ici, les prélats que nous avons vus marcher à la tête du progrès dans les assemblées provincia-

les et les administrations urbaines, ont su élargir, varier, au XVIIIe siècle, les fondations bienfaisantes. Assurances contre l'incendie, prêts gratuits, monts-de-piété, suppression de la mendicité, amélioration et dotation des hôpitaux, ateliers de charité, cours d'accouchement pour donner des sages- femmes aux campagnes, toute entreprise ayant pour objet le soulagement du pauvre, l'intéret des humbles, la conservation de la vie, trouva en eux des promoteurs, des protecteurs tout-puissants.

Elevés jeunes à l'épiscopat, riches, ils avaient le temps et les moyens de concevoir et d'accomplir de grandes choses. On put reprocher à plusieurs de manquer au devoir de la résidence. Mais la hiérarchie diocésaine était si fortement organisée, si resserrée par une chaîne allant de l'évêque jusqu'au plus humble prêtre, à travers les grands-vicaires, les archidiacres, les curés doyens ; le branle donné, depuis des siècles, à l'organisme catholique était toujours si puissant, que la discipline se maintenait, la vie religieuse circulait en quelque sorte d'elle-même dans les différents membres de la grande famille chrétienne. Nous avons vu les résultats obtenus par les efforts personnels des prélats les plus zélés, les plus apostoliques.

Quelle ne fut point à travers les âges, quelle n'était point encore à la veille de la Révolution, la bienfaisante influence de l'action religieuse ! Elle s'exerçait dans un domaine que les lois politiques, les gouvernements ne peuvent atteindre. Et comme, dans l'ancien régime, la sollicitude de l'évêque avait un champ plus large que de nos jours, nous avons aimé à le suivre dans ses tournées pastorales, pacifiant les esprits, arrangeant les procès, réconciliant les ennemis, réprimant les scandales, veillant à la sainteté du mariage, à la dignité et à l'honneur de la famille, à tous les établissements d'instruction et de charité.

L'Eglise faisait plus encore. Non contente d'assurer la correction des mœurs publiques, elle pénétrait jusqu'aux consciences, jusqu'à la région de l'âme. En conviant, tous les ans, tous les fidèles à la communion pascale, elle don-

nait à des millions d'êtres humains la pensée, l'occasion et un admirable moyen de régénération morale. Malgré la malheureuse diversion du jansénisme, malgré les brèches faites par les philosophes dans les antiques croyances, on peut dire que l'influence religieuse de l'épiscopat, de l'Eglise, avait continué à s'exercer dans la multitude. La nation française, fière de la traînée lumineuse que les siècles glorieux de ses annales avaient marquée dans l'histoire des peuples, arrivait à la Révolution encore pleine de sève, préservée de la décomposition du vice par les vertus que la religion fait éclore, avec une population nombreuse et sans cesse accrue par la fécondité d'unions que la crainte de Dieu empêchait alors d'être stériles, avec des élans, des ardeurs, où les qualités de la race s'alliaient heureusement aux inspirations de la foi. Un courant ennemi fera dévier le mouvement de 1789 et précipitera une crise terrible ; mais telles sont les réserves de courage, d'honneur, de dévouement, d'activité, d'intelligence, accumulées dans notre pays par plusieurs siècles de christianisme et de vie nationale, que la France jouera longtemps encore le premier rôle sur la scène du monde.

TABLE DES MATIÈRES

Préface . . . . . .

LIVRE PREMIER

SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

Naissance et Titres des Évêques.

Chapitre Ier. *Tous les évêques pris dans la noblesse*

Grands noms de l'épiscopat. — Evêques fiers de leur naissance. — Depuis le concordat de François Ier, l'épiscopat envahi par la noblesse. — Sous Louis XIV, on y rencontre encore des roturiers. — Au XVIIIe siècle, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, les plébéiens exclus de plus en plus. — Pourquoi ? — La nomination de M. de Beauvais à l'évêché de Senez fut tout un événement. — En 1789, il n'y a pas un seul évêque roturier. — L'absence de particule chez quatre ou cinq n'est pas une preuve de roture 5

Chapitre II. *Poussée des grandes familles vers les hautes situations de l'Église.*

L'Eglise regardée par la noblesse comme une issue au trop plein des familles. — Des évêchés héréditaires. — Tout garder à l'aîné. — Les La Rochefoucauld. — Plaintes de Bossuet et de Bourdaloue. — Changement de carrière après la mort de l'aîné. — Quelques cheveux coupés pour avoir des bénéfices. — Bernis, des Cars. La tonsure de Chateaubriand. — Tous ces jeunes nobles ont des parents qui les protègent. — Un La Rochefoucauld, futur cardinal, découvert par un Choiseul-Beaupré sous des habits de paysan. — Ces abbés aident à leur fortune par leur distinction et leur monde. Leur belle et grande mine. — Talleyrand et sa mère. — Un théologal professeur de révérences. — Heureusement que beaucoup de ces vocations prématurées se développent dans un milieu encore chrétien. — Exemples de persévérance de ces clercs précoces, futurs évêques. — Traditions et vertus conservées dans la noblesse de province. — La vocation forcée de Talleyrand. — On peut prévoir quels grands noms sont prédestinés à la mitre. — Réflexions de Morellet sur ces brillants abbés qui le dédaignent. — Les temps sont durs pour la roture. — Plaintes amères, en 1789, au sujet de la mainmise de la noblesse sur l'épiscopat. — Anomalie de ce fait dans une société où déjà toutes les conditions se mêlent. — L'abbé d'Aviau trouvé encore de trop petite noblesse au moment de la Révolution 14

Chapitre III. *Titres retentissants des évêques.*

Titres qui leur viennent de leur siège. — Les pairs ecclésiastiques ; leur rôle au sacre du roi. — Evêques présidents d'Etats, princes du Saint-Empire ; princes, ducs, comtes, seigneurs

de leur ville épiscopale. — Sièges particulièrement fastueux et restes étranges de privilèges féodaux. — Évêques conseillers de parlement, conseillers d'État. — Lutte entre les primaties. — Assaut de titres retentissants. Les Rohan, les Talleyrand, les Sabran et jusqu'à Dubois . 42

CHAPITRE IV. *Le titre de Monseigneur.*

Les évêques longtemps appelés *Messire, Révérend Père en Dieu.* — Le *Monseigneur* vient d'Italie et se propage en France au XVIIe siècle. — Résistance qu'on lui oppose. — Saint François de Sales, Richelieu contribuent à le répandre. — Coalition des évêques pour, des grands seigneurs contre. — Les ministres et autres prétendants à ce titre. — Usage des cardinaux. — *Votre Grandeur.* — En 1783, les députés traités de Monseigneur. — Les articles organiques. — Usage de notre siècle. — Avec tous ces titres, cette éducation, cette noblesse, grandeur et distinction suprême de l'ancien épiscopat 50

Grandeur des Évêques dans leur province.

CHAPITRE V. *Les évêques et les villes.*

Quelques prélats descendent dans une abbaye, d'où ils se rendent à la cathédrale. — Réception de l'évêque de Paris. — Des députations vont les attendre au loin, avec chevaux, arquebuses. — Harangues sans nombre. — Curieuse réception des archevêques d'Auch. — Le fier baron de Montaut conduit, nu-jambe, la mule du pontife. Il brise la vaisselle de verre du cardinal de Tournon. Dépouilles de la cérémonie partagées entre les barons vassaux. — Évêques en *sedia gestatoria.* — L'évêque de Paris porté par les sires de Montmorency, les ducs de Bretagne, le roi de France. — Procès pour ou contre ces usages parfois étranges. — Un dîner pantagruélique. — Entrée du cardinal de Bernis à Alby. — Curieuse navigation des nouveaux archevêques de Bordeaux sur la *maison navale.* — Fière allure de ces entrées d'évêques. — Droits temporels des évêques sur leur ville. — Rapports et difficultés avec les municipalités. — Celles-ci plus onéreuses vers la fin de l'ancien régime. — Évêques protecteurs de la cité. — Exemples de grâces obtenues à leur peuple. — Richelieu. — Patriotisme local de ces évêques 62

CHAPITRE VI. *Faste des évêques.*

Tous les palais épiscopaux rebâtis. — Fièvre de reconstruction au XVIIIe siècle. — Le tout presque terminé en 1789. — Splendeur de ces demeures. — Empreinte des siècles sur l'archevêché d'Albi. — Outre les palais, maisons de campagne des évêques. — Mobilier somptueux. — Vie de château. Train de maison. Réceptions brillantes et mondaines où se rend toute la haute société. — Faste d'un Montmorency, d'un Clermont-Tonnerre. — La représentation alors imposée aux plus dignes prélats. — Fénelon, Belsunce, Juigné. — Quelques évêques chasseurs. — Une provocation en duel 86

CHAPITRE VII. *Fortune des évêques.*

Biens de la mense épiscopale. — Différence étonnante entre les diocèses pour la richesse et le nombre des paroisses. — Évêchés de rien, évêchés de faveur. — Richelieu et l'évêché *crotté* de Luçon. — Les abbayes augmentent les revenus des évêques. — Les plus opulentes

sont données aux plus riches prélats, surtout aux cardinaux. — Chiffre énorme d'une telle dotation. — Mais beaucoup d'évêchés sont grevés de pensions. — Les revenus des titulaires sont diminués d'autant. — Malgré cette opulence, le goût des constructions, le luxe jettent plusieurs prélats dans les dettes. — Faste souverain des Rohan à Saverne. — Dettes des Rohan, des Choiseul, des Dillon. — Curieuse anecdote sur d'Estrées. — Luxe des cardinaux ambassadeurs à Rome. Bouillon. Bernis. — Les affaires de Bossuet moins rangées que celles de Fénelon. — Plaintes contre la pompe des prélats. — Elle était pourtant d'usage, et beaucoup d'évêques gardaient des goûts simples au milieu de cette représentation. — Néanmoins, invectives amères contre ce luxe, en 1789. — Mariage, au château épiscopal d'Anizy, d'une Subran, Madame de Custine 106

Administration temporelle.

CHAPITRE VIII. *Engouement d'une partie du clergé pour les affaires publiques.*

Prélats hantés par le souvenir du rôle politique et diplomatique joué par des évêques. — Les d'Estrées, les Forbin-Janson, les Polignac, les Dubois, les Fleury, les Bernis. — Le goût pour les affaires publiques se traduit dans une partie du clergé, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, par un grand enthousiasme pour les théories des économistes. — Préoccupations profanes, en pleine Sorbonne, de Turgot, Brienne, Morellet, Talleyrand, Vergniaud, le futur girondin. — Cahiers de séminaire de Sieyès. — Les écrits de Necker, l'assemblée des notables, les assemblées provinciales précipitent le mouvement. — Les évêques administrateurs 142

CHAPITRE IX. *Les évêques en pays d'États.*

Etats du Languedoc. — Leur immense réputation. Leur rôle. — Dillon, archevêque de Narbonne, président. — Il est traité d'homme de génie par ses contemporains. — Grandeur de son administration. — Molière, Fléchier aux Etats du Languedoc. — Après la tenue des Etats de la province, Etats des diocèses ou Petits Etats. — Rôle qu'y jouent les évêques. — Bienfaits dont ils comblent leur diocèse dans tout le Languedoc. — Boisgelin rivalise avec Dillon aux Etats de Provence. — Mgr de Saint-Tropez appelé le Turgot de son diocèse. — Les évêques aux Etats de Foix, de Bigorre et de Béarn. — Mgr de Noé. — L'épiscopat aux Etats de Bretagne. — Conzié aux Etats d'Artois. — Les élus de Bourgogne 148

CHAPITRE X. *Les évêques aux assemblées provinciales.*

Etablissement des assemblées provinciales. — Evêques présidents. — La majorité des évêques passe dans ces assemblées. — Ils en défendent fièrement les droits contre les intendants. — Grand rôle de Cicé. — Fureur d'administrer. — Le rouet de Massillon. — Les brillants abbés appelés à ces réunions. — Sieyès, Talleyrand, Montesquiou, l'abbé Louis, futur ministre de la restauration, l'abbé de Clairvaux. — Curés seuls exclus. — Une grande école d'administration pour le clergé. — Il arrivera à la Constituante rompu aux affaires. — Compétence de Talleyrand et de Maury. — Mgr de Barral, évêque de Castres, type de ces prélats administrateurs 166

CHAPITRE XI. *Deux camps dans l'épiscopat.*

Prélats divisés entre évêques *administrateurs de provinces* et évêques *administrateurs de sacrements*, ou prélats *politiques* et prélats *evangélistes*. — Les premiers attaqués violemment dans un pamphlet *(lettres secrètes)* qui eut un grand retentissement. — Ils sont accusés d'abandonner l'Evangile pour le compte rendu. —Les simples prêtres envahis par la contagion économique. — Quels évêques font partie de ce camp. — Leurs talents, leur crédit auprès du gouvernement. — Leurs diocèses sont bien dirigés. — Evêques qui font partie du second camp. — Ceux-ci ont plus de vertus ecclésiastiques et sont plus estimés. — Ecrit de Lefranc de Pompignan contre les évêques administrateurs. — Deux théories en présence: Fallait-il s'enfermer exclusivement dans l'Evangile pour sauver la foi, ou bien s'associer à tous les progrès sociaux. — Question de mesure. — Preuve qu'on pouvait allier la vertu du pontife à la science profane de l'administrateur. — C'est Boisgelin administrateur, et non Juigné, qui se montrera homme d'Etat à la Constituante 179

Les Évêques et le Roi

CHAPITRE XII. *La Cour.*

Tous les yeux tournés vers la cour. — Richelieu, pour préparer sa fortune, prend résidence près « du logis du roi. » — La cour sorte d'Olympe, peuplé de demi-dieux et de déesses. — La noblesse s'y rue, s'y ruine. — Les plus brillants prélats s'y montrent. — Harlay de Champvallon « courtisan du grand air. » — L'art de plaire chez le cardinal de Polignac. — Distinction souveraine du cardinal de Rohan, le fils de « la belle Soubise. » —Tradition maintenue au XVIIIe siècle. — Séduction de Mgr de Boisgelin. — La vision de la cour hante certains prélats. — Nostalgie de la capitale. —Un évêque arrêté en route. — Fond de train de le Tellier.—Comment s'arracher aux charmes de Paris.—C'est à Paris que Bernis prépare sa fortune. 193

CHAPITRE XIII. *Le roi est le centre vers lequel tout converge.*

Tout converge vers le roi. — Le culte qu'on lui rend a, d'après Marmont, quelque chose de religieux. — Un cardinal aux pieds de Louis XIV. — Bossuet et l'amour du roi. — Le droit divin. — Le roi incarne la nation. — A ce titre, on lui doit tout. — Le roi, comme protecteur de l'Eglise, a un second titre à l'attachement des évêques. — Le cœur se met de la partie. — Combien le roi est aimé. — Il aime à son tour. — Joies et tristesses de la famille royale communes à l'épiscopat. — Tous les évènements importants annoncés, commentés par les évêques. — Leur allégresse à la naissance des princes. — Leurs cris d'angoisse à la mort du dauphin, fils de Louis XV. — Les évêques aiment le roi même quand il frappe. — Fénelon, Bernis, Beaumont. — Saisissement royal de la Roche-Aymon. — Voile jeté sur les désordres du roi. — Comment les évêques parlent de Louis XV, après sa mort. — Curieux exemple de dévouement monarchique donné par Lafont de Savine, évêque constitutionnel 202

CHAPITRE XIV. *Le clergé de cour. Dangers de ce séjour.*

Puisqu'on est si bien près du roi, la suprême ambition sera d'être du clergé de la cour. — Fonctions du grand-aumônier. — Il fallait un nom éclatant. — Un combat de prétendants à cette charge, sous

Louis XIV — Aumôniers des princes et des princesses. — C'est tout un clergé de cour. — Outre les aumôniers, il y a les confesseurs du roi, de la reine, des princes et des princesses. — Ce sont des offices érigés en titre et occupés par les Jésuites jusqu'à leur suppression. — Alors, jusqu'à la Révolution, les confesseurs sont des roturiers pris dans le clergé séculier. — Prédicateur du roi. — Maury. — Compétitions pour ces charges du palais. — Danger du séjour de la cour pour la vertu et le caractère. — Ce qu'en disent Bourdaloue et Mme de Maintenon. — Mot d'un Oratorien au futur cardinal Fleury, qui se pressait à la cour. — « Les mages y perdirent leur étoile. » — Portrait d'un évêque de cour par Fénelon. — On s'élève, en 1789, contre le servilisme de cour. — Bossuet à la cour. — Il prête serment à genoux à la duchesse de Bourgogne, enfant de onze ans 224

CHAPITRE XV. *Compétitions politiques.*

En face de la cour se dresse une puissance nouvelle, la société. — Tout le monde, les femmes même parlent politique. — Les salons et le choix des ministres. — Loménie de Brienne, type des prélats ambitieux. — Comment il se fait une réputation d'homme d'État. — Femmes qui le vantent. — L'opinion l'impose comme un administrateur hors ligne. — Ses appuis auprès de la reine. — Il est déchiré par les pamphlets. — Quel terrain glissant que celui de la cour ! — Prélats qui avaient alors l'étoffe d'un ministre. — Leur rivalité. — Brienne l'emporte sur tous et arrive au pouvoir. — Ses adversaires à l'assemblée du clergé de 1788. — Rôle des évêques, en particulier de Dillon, à l'assemblée des notables. — Présidents des assemblées du clergé et perte de leur influence sur leur ordre. — Brillante passe d'armes. — La Révolution va engloutir toute cette représentation, tous ces beaux colloques, toutes ces compétitions de cour . . 246

LIVRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

CHAPITRE Ier. *La résidence.*

L'absentéisme des évêques. — Mot de Mme de Coulanges à Le Tellier, archevêque de Reims : « Vous vous y ennuierez comme un chien. » — Paris est une glue. — Fénelon dit que « cette ville est devenue tout le royaume. » — De tout temps le clergé attiré vers les grands centres. — Racine chansonne les prélats non résidents. — Ce qu'en dit le concile de Trente. — Remontrances que leur adresse Camus, évêque de Belley. — Richelieu à Luçon. — La résidence est mieux observée au XVIIe siècle. — Bossuet, Fénelon, Massillon. — Quels prélats manquent à la résidence au XVIIIe siècle. — Prétextes invoqués. — Retard à prendre possession de son siège. — Certains prélats ne virent jamais leur diocèse. — Plaintes sur la non résidence en 1789. — Les cahiers des trois ordres. — Un incident à Auxerre. — Ne pas exagérer. — D'après une note de police, le quart des évêques présents à Paris en 1764. — Un arrêt du parlement, en 1764, un ordre du ministre, en 1784, les renvoient dans leur diocèse. — Tous les prétextes de non résidence vivement refutés par Lefranc de Pompignan. — Beaucoup de prélats résidents à la veille de la Révolution. . . 259

CHAPITRE II. *Légion de grands-vicaires.*

Les évêques ont un cortège de grands-vicaires. — Les amis de saint Augustin à Hippone, de Fénelon à Cambrai. — Richelieu et ses grands-vicaires. — On les prend jeunes et nobles. — Assaut de titres — Promus grands-vicaires à leur sortie de Sorbonne où ils ont pris leurs grades. — Tous les évêques étant choisis parmi les grands-vicaires, chaque abbé noble cherche et trouve un parent sur un siège de France qui lui donne ce titre. Cela fait une armée de grands-vicaires. — Cependant quelques grands-vicaires roturiers, pour faire la besogne. — Maury, M. de Boulogne, M. Emery. — « Les mousquetaires ecclésiastiques » de M. de Grimaldi. — Un grand-vicaire de La Font de Savine, vrai scélérat pendant la Révolution. — Les grands vicaires de Bernis, de Brienne. — Talleyrand et Sieyès grands-vicaires. — Le conseil archiépiscopal de Paris. — Boisgelin au milieu de ses grands-vicaires, dépeint par Bausset. — Beaucoup de grands-vicaires intrépides pendant la Révolution. — En 1802, beaucoup d'évêques choisis parmi eux. — Malgré ces vertus, attaques contre ce recrutement des grands-vicaires. — Ils sont traités de « gandins » en Lorraine. — Collège de grands-vicaires, « sénat vénérable », établi par la constitution civile du clergé 283

CHAPITRE III. *Rapports de l'évêque avec son clergé.*

L'évêque a tous ses collaborateurs. — Rôle qui lui incombe personnellement. — Grandeur de sa mission. — Que peut-on attendre de ces grands seigneurs ? — Chaque diocèse compte quelque apôtre qui le remue profondément. — Perfection des statuts synodaux au XVIIIe siècle. — Relations entre l'évêque et son clergé. — Quel abîme entre un Rohan et un pauvre congruiste ! — Bas clergé intimidé par tant de faste. — Christophe de Beaumont accusé de n'avoir jamais fait de visites pastorales, pour n'avoir pas de curés à sa table. — Jolie réponse d'un curé à Camus. — Sur la fin de l'ancien régime, les distances se rapprochent. — Enumération d'évêques aimés de leur clergé. — Un Crussol d'Uzès qui descend toujours au presbytère. — Un évêque académicien suivi dans ses tournées par un fourgon de vivres. — Ces prélats n'ont qu'à se montrer bons et simples pour gagner les cœurs. — Néanmoins, trop de distance entre l'évêque et ses prêtres dans l'ancien régime. — Un évêque-curé, idole de son clergé. — Les cahiers de 1789 demandent des évêques-curés 305

CHAPITRE IV. *Rapports des évêques avec leur peuple.*

Tendance des évêques à se rapprocher de leur peuple. — Table ouverte. — Un moyen plus pratique de connaître les diocésains, c'était les visites pastorales. — Combien elles étaient négligées par certains prélats. — Les suffragants. — Les négligences étaient d'autant plus regrettables que l'action de l'évêque était plus puissante dans l'ancien régime. — Universalité de son contrôle en tournée pastorale. — Crainte qu'il inspire aux délinquants. — Bien produit à travers les siècles par ces *missi dominici* de la religion et de la morale. — Les grands visiteurs au XVIIe siècle. Richelieu, Le Tellier, Fénelon. — Tournées pastorales au XVIIIe siècle. — Pourquoi elles étaient plus rares que de nos jours. — Difficultés des communications. — Belsunce obligé de monter sur un âne. — Nicole incapable de suivre à cheval Le Camus, « évêque des montagnes. » — Quels prélats surent se faire aimer au XVIIIe siècle. — Mgr du Tillet au berceau. — Questions posées par l'évêque en pleine église, au curé et aux paroissiens, les uns sur les autres. — Cette vigilance épiscopale tint en haleine pasteurs et fidèles pendant des siècles 318

CHAPITRE V. *Les évêques et la défense de la foi. Leur valeur intellectuelle.*

Pour défendre la foi, il fallait commencer par croire. — Facilité de relations avec les philosophes. Les correspondants de Voltaire. — Un futur prélat grand lecteur de Rousseau. — Deux ou trois évêques seulement incrédules avant 1789. — Comment les évêques préservent la foi des campagnes par les curés et les missionnaires. — Bridaine. — Si les évêques prêchaient alors. — Pourquoi le talent de la parole n'était pas pour eux de première importance. — Leur forte éducation théologique. — Ils sont docteurs en Sorbonne. — Les prélats savants. — Ils sont ouverts à toutes les préoccupations de leurs temps. — Ils jouent le rôle de Mécène. — Les évêques dans les académies de province et à l'académie française. — Leur amour des lettres. — Leur culture classique. — Ils font des vers francais et latins. — L'art d'écrire chez quelques-uns. Vauréal. — Aucun n'eut assez de talent pour s'imposer à l'attention du siècle, en face de Voltaire et de Rousseau. — Les mandements, les apologistes, Guénée excepté, ne savent pas se faire lire. — Autres causes de défaite. — Bossuet vivant au XVIIIe siècle, eût-il décidé la victoire pour la foi. — Ces prélats trop haut placés pour bien voir 336

CHAPITRE VI. *Les évêques et le Jansénisme.*

Evêques distraits de la défense générale de la foi par la lutte contre le jansénisme. — Causes de la popularité des jansénistes. — Grands noms. — Mais c'est une question de doctrine et non de personnes. — L'Eglise se rangea du côté de la liberté. — Ce qui fit durer la querelle deux cents ans, c'est qu'elle mettait aux prises des esprits opposés, les modérés et les rigoristes. — C'était plus encore une question de morale que de dogme. — Les jansénistes, adversaires de ceux qui paraissaient élargir la voie du ciel. — Conséquences de ce rigorisme. — Diminution des communions constatée par saint Vincent-de-Paul. — Exclusion des sacrements au XVIIIe siècle. — Outre l'appui qu'il trouvait dans une certaine tendance d'esprit, le jansénisme tirait un grand prestige des vertus austères des prélats qui lui furent favorables, de la vie chrétienne des familles parlementaires. Exemples. — Mais à côté de ces beaux caractères, que de petites passions et de haines ! — Portrait des appelants tracé par Massillon. — Quel malheur fut pour l'Eglise une telle division. — Invective éloquente au sujet du mal fait par le jansénisme. — Coup d'œil rapide sur les péripéties de la lutte durant les trente ans qui précèdent la Révolution. — Deux courants dans l'épiscopat, au sujet de l'attitude à prendre à l'égard du jansénisme : les intransigeants et les modérés, les *Théatins* et les *Feuillants*. — Benoît XIV plus modéré que les premiers. — Beaumont. — Avec quelle prudence doivent manœuvrer Bourdeilles-Cicé, pour ne pas tout compromettre. — On achève de ruiner le jansénisme par les séminaires. — Grand rôle joué par les Sulpiciens. Ils ont formé la plupart des évêques et sont abhorrés des jansénistes. — *Voici les brigands de Saint-Sulpice.* — Les Lazaristes sont aussi adversaires des jansénistes. — Ceux-ci se plaignent de ne pouvoir pas compter sur les Universités. — Une thèse sur la « méchanceté janséniste, *pravitas janseniana.* » — Le jansénisme éprouve plus de satisfaction de la part des Oratoriens, des Dominicains, des Doctrinaires. — Etat d'esprit de ces congrégations. — Une thèse moliniste soutenue en Sorbonne par un Dominicain. — Lutte entre les livres de théologie des séminaires. — Collet, Tournely, théologie de Poitiers et de Rouen, conférences d'Angers, exécrés des jansénistes, qui vantent Habert et la théologie de Lyon. — Le jansénisme, ainsi combattu au dedans, est sans appui au dehors, où le siècle nouveau fier de la raison, de la nature, du progrès, remplace Dieu par l'homme et le dogme de la dé-

chéance native par le principe de la bonté originelle. — Dans cette lutte, les évêques ont été les grands artisans de la ruine du jansénisme. — C'étaient pourtant des hommes de paix. — Massillon fait jouer à la boule un Oratorien et un Jésuite. — La gazette janséniste furieuse contre les évêques. — Enumération des prélats principalement attaqués par elle. — Noms de ceux qu'elle ménage ou loue. — Les quatre évêques qui avaient refusé de souscrire aux Actes de l'assemblée de 1765. — Volte-face du diocèse à la mort de M. de Bezons à Carcassonne, de M. de Montazet à Lyon. — Curieux tableau. — Rôle joué encore par le formulaire. — Son histoire. — Pas un seul évêque janséniste en 1789. — Les cahiers des trois ordres sont presque muets sur cette question. — Mais le jansénisme est au fond du cœur des légistes qui vont faire la constitution civile du clergé. 359

CHAPITRE VII. *Les évêques et le gallicanisme.*

Les luttes du jansénisme tournèrent les évêques vers Rome et affermirent leur attachement au Saint-Siège. — Cependant ils n'étaient pas ultramontains. — Exposé de la théorie gallicane. — Alors grande liberté sur ce point. — On fait bonne garde autour des quatre articles. — Les libertés gallicanes. — Fier langage tenu au pape par Beaumont. — Les curés sont plus gallicans que les évêques. — Prérogatives extraordinaires que revendiquent pour eux leurs flatteurs. — Ils sont très soutenus par les Jansénistes. — Vent de presbytérianisme. — Dans les cahiers de 1789, les curés sont peu favorables à Rome. — Plus d'Annates. — Demandes nombreuses pour la suppression du Concordat, pour le rétablissement des élections. — Les erreurs de la constitution civile sur l'institution canonique et autres, sont dans l'air et dans plusieurs cahiers de 1789. — Mais le gros des curés reste dans les bons principes. — Les évêques surtout ont montré dans leurs actes et leurs écrits, durant le cours du XVIIIe siècle, une fidélité au saint Siège qui fait pressentir leur attitude en présence de la constitution civile du clergé 422

CHAPITRE VIII. *Les évêques et l'instruction publique.*

Veiller à l'instruction publique est une des grandes attributions de la charge épiscopale avant la Révolution. — Alors ni budget, ni ministre d'instruction publique. — Les évêques portent tout le poids de l'enseignement. — Leur rôle dans l'instruction primaire. — Ils sauvent l'enseignement secondaire dans la crise ouverte par l'expulsion des Jésuites qui durent quitter plus de cent collèges. — Edit de 1763. — Ce que les évêques avaient fait de tout temps pour leurs collèges leur permettait de parler haut. — Comment ils les sauvent de la ruine en cette circonstance. — Nouveau personnel. — Séculiers ou congrégations. — Reconnaissance des villes. — Alarmes des parlements au sujet de cette prépondérance du clergé. — Chiffre énorme des élèves recevant l'instruction secondaire. — A combien s'élevait le budget permanent ou la dotation des écoles et des collèges. — Jusqu'à la Révolution, l'Eglise a été l'éducatrice de la nation 437

CHAPITRE IX. *Les évêques et la charité.*

Le budget de la charité était à la charge des évêques, plus encore que celui de l'instruction publique. — Ils ne peuvent s'empêcher de donner. — Leur luxe pouvait diminuer la part des pauvres. — Quelques prélats accusés d'avarice par les *Nouvelles*. — Ils sont sollicités par leur parenté. — Lettre ardente de Mme de Sevigné à l'évêque de Carcassonne en faveur de son neveu Grignan. — Refus des évêques de légaer à leurs familles les biens d'Eglise. — Une tradition

séculaire d'admirable charité pousse les évêques du XVIIIe siècle à imiter leur prédécesseurs. — Traits divers depuis Fénelon jusqu'à Juigné. — La grande bourse de Durfort. — Le médecin de Nicolaï fait « citoyen de Béziers. » — Un matelas adjugé pour 8000 francs au cardinal de Rouen. — Les deux mille pauvres de Mgr de Montées. — Exclamation d'un aveugle qui reçoit une aumône extraordinaire : *Tu es le Christ ou le cardinal de Lorraine.* — Deux prélats qui courent au feu et à l'eau.. — Les évêques inventeurs et promoteurs de l'assurance contre l'incendie. — Son fonctionnement. — Plus de toits de chaume. Le prêt gratuit. — Plus de mendicité. — Ils aident Turgot. — Bureaux de charité, ateliers de charité, industries nouvelles, créés, propagés par les évêques. — Sollicitude pour les nouveaux-nés. — Cours d'accouchement fondés par les prélats. — Leurs succès. — La charité tend à se séculariser. — Mot de *bienfaisance.* — Pointe de sentimentalité. — Explosion de sensibilité sociale. — Montmorency à Metz. — Quête étonnante. — Œuvre philanthropique qui écarte tout caractère religieux à Besançon. — Efforts des évêques pour maintenir à la charité son cachet chrétien. — Le pauvre couvert du manteau de Jésus-Christ. — Bossuet et l'éminente dignité des pauvres. — Evêques qui se font pauvres pour les pauvres. — Leur prédilection pour les hôpitaux. — Sommes énormes données par eux à ces établissements. — Evêques grands seigneurs qui se font enterrer à l'hôpital. — *Pauper morior.* — Mgr de Beaumont et Mme Necker. — Charité des évêques dans le terrible hiver de 1788-1789. — Un triomphe de Boisgelin à Aix. — Trait de désintéressement des évêques pendant la Révolution. — La charité chez ces prélats gentilshommes prend un caractère chevaleresque. 457

CHAPITRE X. *Les évêques nommés jeunes. Longs règnes épiscopaux. Changements de siège*

Les évêques, alors nommés jeunes, pouvaient marquer de leur empreinte l'administration d'un diocèse. — Les 74 ans d'épiscopat de St-Remi. — Richelieu, évêque de Luçon à 21 ans. — La règle était 27 ans d'âge. — La généralité des évêques de 1789 promus entre 30 et 40 ans. — Impatience de Talleyrand. — Un joli mot de M. de la Motte. — Dangers et avantages de ces promotions précoces. — Exemples de longs règnes épiscopaux. — Des translations assez fréquentes en abrègent la durée. — Cependant les plus petits sièges trouvent des prélats qui leur sont fidèles. — Si l'on passait d'un évêché à un évêché. — Nominations directes à un archevêché. — L'abbé de Saint-Vincent de Laon dit aux chanoines en leur présentant le nouvel évêque : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » — Plaintes, au XVIIe siècle et en 1789, sur les changements trop fréquents. — « Sièges de passage » en Bretagne, en Provence. — Nombreux évêques fidèles à leur premier troupeau. — Belsunce. — Acclamations des peuples pour les évêques qui refusent de les quitter. . . . 514

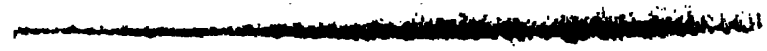

DC
158.2
.S5
v.1

DATE DUE
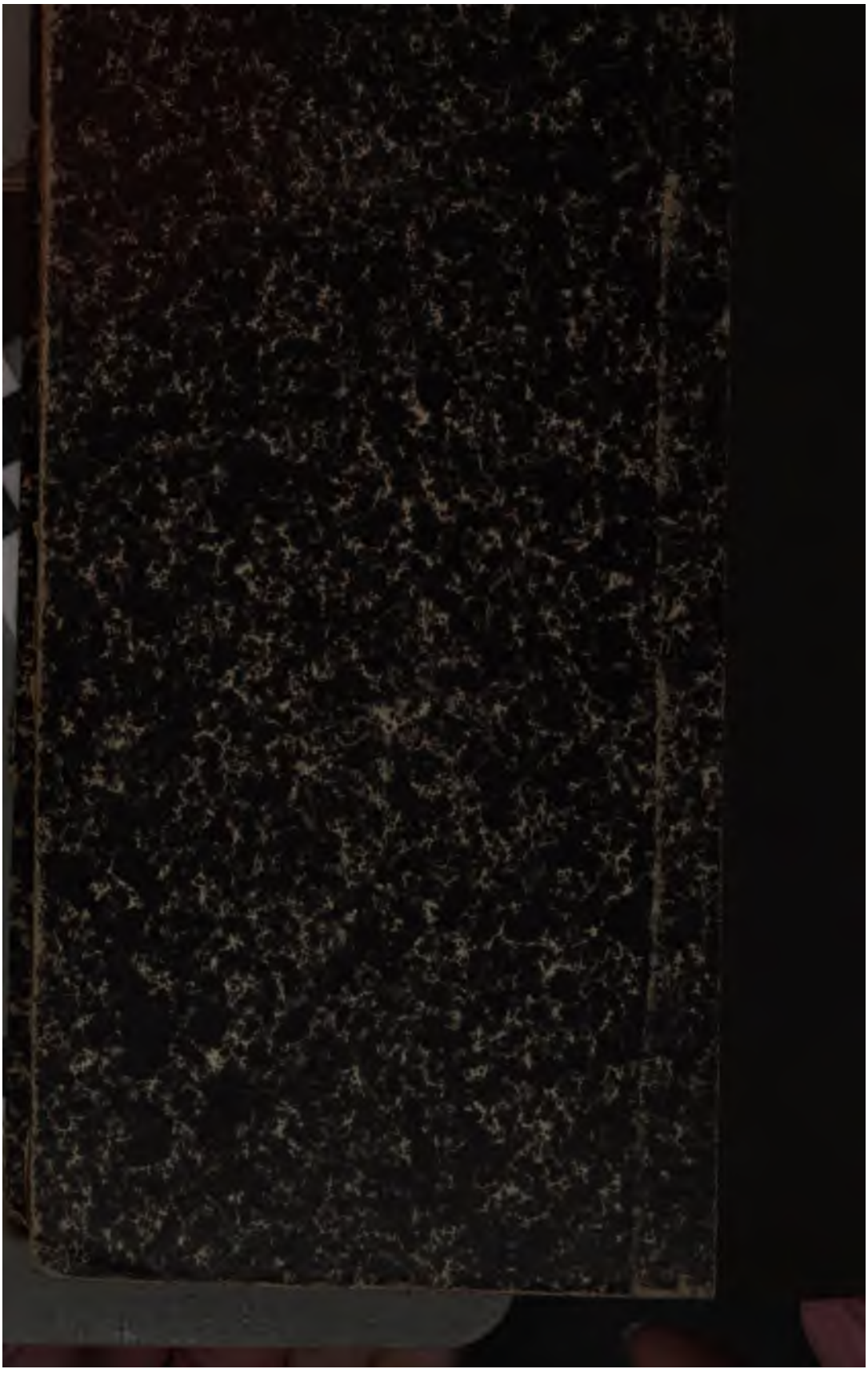
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305